

ECOLE PRATIQUE DES HAUTES ETUDES

Mention « Histoire, textes et documents »

DOCTORAT

Linguistique

Etude diachronique du système verbal persan
(X^e-XVI^e siècles) : d'un équilibre à l'autre ?

Agnès LENEPVEU-HOTZ

sous la direction de M. Philip HUYSE, directeur d'études

JURY :

M. Philip HUYSE, directeur d'études à l'Ecole Pratique des Hautes Etudes

M. Charles de LAMBERTERIE, professeur à l'Université Paris-Sorbonne (Paris IV),
directeur d'études à l'Ecole Pratique des Hautes Etudes et membre de l'Institut,
président

M. Gilbert LAZARD, professeur honoraire à l'Université Sorbonne Nouvelle (Paris
III), directeur d'études à l'Ecole Pratique des Hautes Etudes et membre de
l'Institut

M. Ludwig PAUL, professeur à l'Université de Hambourg, rapporteur

Mme Pollet SAMVELIAN, professeur à l'Université Sorbonne Nouvelle (Paris III),
rapporteur

Soutenue à Paris, le 24 novembre 2012

Résumé

Ce travail établit les changements morphologiques et syntaxiques du système verbal persan entre les X^e et XVI^e siècles. Dix textes en prose représentatifs (régions et dialectes, judéo-persan compris) ont pu faire apparaître les évolutions suivantes. Le nouveau passif analytique recourt à différents auxiliaires avant qu'un seul ne s'impose, *šudan*, « devenir » (XII^e). L'infinitif et le participe passé évoluent conjointement : les formes d'infinitif plein, en *-an*, disparaissent au profit de l'infinitif apocopé (*kard*), quand l'ancien participe passé *kard* est remplacé par le participe en *karda* (XIII^e-XIV^e). L'adverbe moyen-perse *hamē* s'est grammaticalisé en préfixe *mē-* et sa valeur principale de concomitance s'est progressivement affaiblie. Le suffixe *-ē*, marqueur d'habitude dans le passé et d'irréel, a décliné au bénéfice de *mē-* (XV^e). Peu à peu, le parfait a aussi été utilisé pour l'expression du médiatif. Le futur périphrastique, formé avec *x^vāstan*, « vouloir », marque à l'origine un futur d'intention, puis exprime également un futur de prédiction (XIV^e). Même si le système se délite à partir du XV^e siècle, le préfixe *bi-* est un indice de rhématicité tout au long de la période et l'opposition indicatif/subjonctif n'est pas encore recréée. *buvad*, « est », a cédé la place à *bāšad* ; aux époques où ils coexistent (X^e-XI^e), *buvad* marque l'inhérent et *bāšad*, le transitoire. Quant à la construction des modaux, elle est passée de la rection d'un infinitif à celle d'un verbe conjugué, à la morphologie plus riche (XIV^e-XVI^e). Il en résulte que, sans en cristalliser tous les changements, le XV^e siècle constitue une date charnière dans l'évolution du système verbal persan.

Mots clés : linguistique diachronique, persan, judéo-persan, système verbal.

Abstract

Diachronic study of Persian verbal system (10th-16th centuries): from a balance to another?

This work is devoted to the morphological and syntactic changes in the Persian verbal system between the 10th and 16th centuries. Ten representative prose texts (from various regions and dialects, including Early Judaeo-Persian) have shown the following evolutions. The new analytical passive uses various auxiliaries before one of them, *šudan*, “to become”, overcomes (12th century). The infinitive and the past participle change jointly: the infinitive in *-an* disappears in favour of the short infinitive (*kard*) when the old past participle *kard* is replaced by the *karda* participle (13th-14th centuries). The Middle-Persian adverb *hamē* is grammaticalized in prefix *mē-* and its principal value of concomitance has gradually weakened. The suffix *-ē*, marker of the past habitual and the counterfactual, declined in favour of *mē-* (15th century). Gradually the perfect has also been used to express the evidential. The periphrastic future, formed with *x^vāstan*, “to want”, at first marks an intention-based future, then also expresses a prediction-based future (14th century). Although the system is unravelling at the 15th century, the prefix *bi-* is a marker of rhematicity throughout the period and the opposition indicative/subjunctive is not yet recreated. *buvad*, “is”, is replaced by *bāšad*; at the times when they

coexist (10th-11th centuries), *buvad* marks the inherent and *bāšad*, the transient. As for the construction of modal verbs, it went from a governed infinitive to a governed finite verb, whose morphology is richer (14th-16th centuries). As a result, without crystallizing all the changes, the 15th century is a milestone in the evolution of Persian verbal system.

Key-Words: diachronic linguistics, Persian, Early Judaeo-Persian, verbal system.

REMERCIEMENTS

Je remercie tout d'abord Monsieur Philip Huyse d'avoir accepté de diriger ce travail. Ses séminaires et ses conseils bibliographiques relatifs au moyen perse m'ont éclairée sur un état de langue certes antérieur à ma période d'étude, mais indispensable pour la compréhension du persan.

Ma reconnaissance s'adresse également à Madame Pollet Samvelian. Les entretiens qu'elle m'a accordés, à propos de ce travail et d'articles s'y rapportant, ainsi que ses questions éclairantes lors de colloques ou journées d'étude auxquels j'ai eu la chance de participer, m'ont permis d'affiner mes analyses.

Monsieur Ludwig Paul a accepté de me communiquer les textes de sa thèse d'habilitation et d'échanger avec moi sur la possibilité d'un abrègement dialectal de *(ha)mē*. Madame Thamar Gindin m'a très aimablement donné accès au troisième volume de son édition du *Tafsīr d'Ezéchiel* ; Monsieur Desmond Durkin-Meisterernst a fait de même pour sa thèse d'habilitation sur le moyen perse. J'ai aussi bénéficié d'une aide ponctuelle mais féconde de la part de Mesdames Maryam Sheibanian et Maria Szuppe, et de Messieurs Gilles Authier, Frantz Grenet, Shaul Shaked, Donald Stilo et Bo Utas. Toutes ces personnes ont répondu à mes questions. Que chacune d'elles en soit remerciée.

A propos de la survivance de certaines formes ou structures dans diverses régions d'Iran, je remercie Mesdames Fahimeh Bateni, Fahimeh Ghorbani, Mina Rouhani et Azadeh Shariati pour leurs informations. Je remercie aussi Monsieur Abdollāh Kashani et sa famille qui ont facilité plusieurs de mes séjours en Iran.

En amont de ce travail, j'ai bénéficié de l'enseignement roboratif de Monsieur Pierre Lecoq. Il a aussi guidé mon premier travail, le master 2, préliminaire à cette recherche et m'en a donné les pistes. Qu'il en soit ici vivement remercié.

Enfin, et c'est là la plus grande aide que l'on pouvait espérer, je voudrais exprimer ma profonde et respectueuse gratitude à Monsieur Gilbert Lazard. Je lui sais gré de sa disponibilité, de ses fructueux conseils sur certaines problématiques linguistiques et de ses encouragements bienveillants, lors des entretiens réguliers qu'il a eu l'amabilité de m'accorder, et ce, dès le master 2. Je le remercie également pour ses remarques décisives, me permettant ainsi d'éviter ici certains écueils, d'approfondir là certains points, et d'améliorer mon travail, du moins je l'espère.

TABLE DES MATIERES

TABLE DES TABLEAUX ET GRAPHIQUES	13
ABREVIATIONS ET TRANSCRIPTIONS	15
INTRODUCTION.....	19
0.1. Objet de l'étude	19
0.2. Méthode suivie	20
0.2.1. Sémasiologie et onomasiologie	20
0.2.2. Synchronie et diachronie.....	20
0.2.3. Apport de la typologie	21
0.3. Facteurs internes, facteurs externes.....	21
0.4. Les différents mécanismes de changements	23
0.5. Les registres de langue et la distinction entre récit et discours	25
0.6. Temps, aspect, mode	26
0.7. Plan.....	26
Première partie LE CORPUS.....	28
<i>Chapitre 1 QUELS TEXTES POUR NOTRE CORPUS ?.....</i>	<i>29</i>
1.1. Choix des textes	29
1.2. Manuscrits et copies	30
1.3. De nouveaux manuscrits ?	31
<i>Chapitre 2 DIATOPIE ET DIACHRONIE : A PROPOS DES DIALECTES.....</i>	<i>33</i>
2.1. Deux écritures pour deux dialectes à époque ancienne (X ^e -XI ^e siècles)	33
2.2. Différences dialectales à époque plus récente (XII ^e -XVI ^e siècles)	35
<i>Chapitre 3 LES TEXTES.....</i>	<i>36</i>
3.1. Les textes des X ^e et XI ^e siècles	36
3.1.1. <i>Kitāb hidāyat al-muta'allimīn fī al-tibb</i> (HM)	36
3.1.2. Textes judéo-persans (JP).....	37
3.1.2.1. JP1.....	38
3.1.2.2. JP2.....	38
3.1.2.3. JP3.....	39
3.1.2.4. JP4.....	40
3.1.2.5. JP5.....	40
3.1.2.6. Datations absolues et datations relatives.....	40
3.1.3. <i>Tafsīr d'Ezéchiel</i> (TE).....	41
3.1.4. <i>Tārīx-i Sīstān</i> (TS)	43
3.2. Les textes des XIII ^e et XIV ^e siècles.....	45
3.2.1. <i>Tārīx-i jahān-gušā</i> (TJG).....	45
3.2.2. <i>Tārīx-nāma-i Harāt</i> (TH)	46
3.3. Les textes des XV ^e et XVI ^e siècles	46
3.3.1. <i>Panj risāla-i tārixī</i> (PR)	46
3.3.2. <i>Rauzat al-ahbāb fī siyar al-nabī wa-'l-āl wa-'l-ashāb</i> (RA)	47
3.3.3. <i>Silsila-nāma-i x'ājagān-i naqšband</i> (SX)	48
3.3.4. <i>Tazkirat al-tavārix</i> (TT)	49
3.4. Autres textes	50
3.4.1. Textes moyen-perses.....	50
3.4.2. VIII ^e -XI ^e siècles	51
3.4.2.1. Textes judéo-persans.....	51
3.4.2.2. Textes en écriture arabe.....	51

3.4.3. XIV ^e siècle	51
3.4.4. Textes des XVIII ^e et XIX ^e siècles	52
3.5. Récapitulatif du corpus	53
3.5.1. Les ouvrages	53
3.5.2. Les dialectes	53
3.5.3. Les passages analysés.....	53
3.5.4. Les passages sélectionnés pour les données chiffrées.....	54
<i>Chapitre 4 EVOLUTION QUANTITATIVE.....</i>	<i>55</i>
4.1. Evolution générale de toutes les formes verbales	56
4.2. Evolution des formes construites sur le radical du présent	58
4.3. Evolution des formes construites sur le radical du passé	60
4.4. Comparaison des proportions entre les deux radicaux, présent et passé	61
<i>CONCLUSION DE LA PREMIERE PARTIE.....</i>	<i>62</i>
Deuxième partie FORMES CONJUGUEES, FORMES NON CONJUGUEES.....	63
<i>Chapitre 5 LES DESINENCES PERSONNELLES.....</i>	<i>64</i>
5.1. Allomorphes de désinences	64
5.1.1. Première personne du singulier	64
5.1.2. Deuxième personne du singulier.....	66
5.1.2.1. Prononciation de cette désinence	66
5.1.2.2. Ecriture avec <i>hamze</i>	67
5.1.3. Troisième personne du singulier	68
5.1.4. Première personne du pluriel.....	70
5.1.4.1. Prononciation de la désinence	70
5.1.4.2. Désinence écrite avec -m.....	72
5.1.5. Deuxième personne du pluriel	72
5.1.5.1. Vocalisation	72
5.1.5.2. Forme - <i>ēt</i>	73
5.1.5.3. Désinence - <i>ē</i>	75
5.1.6. Troisième personne du pluriel.....	76
5.1.6.1. Prononciation	76
5.1.6.2. Forme - <i>an</i>	78
5.1.7. Les désinences personnelles et leur évolution.....	78
5.2. Place de la désinence	79
5.3. Absence de désinence.....	82
5.3.1. Survivance d'ergativité ?	82
5.3.2. Economie de la désinence	83
5.3.2.1. Verbes coordonnés.....	83
5.3.2.2. Verbes subordonnés.....	84
5.3.2.3. Participes passés employés sans auxiliaire.....	84
5.3.3. Homonymie de suffixes	85
5.3.4. Formes sans désinences, formes non conjuguées ?.....	86
<i>Chapitre 6 LE PASSIF.....</i>	<i>87</i>
6.1. Les formes de passif en moyen perse	87
6.1.1. Forme synthétique	87
6.1.2. Forme analytique	88
6.1.3. Distribution de ces deux formes.....	88
6.2. Passif synthétique	89
6.2.1. Présence d'un passif synthétique.....	89
6.2.2. Formation du passif synthétique.....	89
6.2.2.1. Présent et passé	89
6.2.2.2. Formes du suffixe : -h- et -yh-.....	90
6.2.2.3. Formes du suffixe : -hst- et -hyst-.....	91
6.2.3. Indices d'une disparition progressive ?.....	92

6.3. Passif analytique	94
6.3.1. Origine	94
6.3.2. Quel auxiliaire pour le passif analytique ?	95
6.3.2.1. Trois auxiliaires en concurrence	95
6.3.2.2. Les auxiliaires du passif dans HM	96
6.3.2.3. L'auxiliaire <i>āmadan</i> dans PR : un archaïsme ?	98
6.3.2.4. Les auxiliaires <i>āmadan</i> et <i>šudan</i> dans TS	99
6.3.3. Temps et morphèmes	100
6.3.3.1. Temps	100
6.3.3.2. Place des morphèmes	100
6.3.3.2.1. Morphèmes portés par l'auxiliaire	100
6.3.3.2.2. Un morphème attaché au participe passé	101
6.3.4. Des formes marginales ?	102
6.3.4.1. Passif de verbes intransitifs	102
6.3.4.2. Passif des verbes composés	104
6.3.4.3. Expression du complément d'agent	104
6.4. Du moyen perse au persan	105
6.4.1. Distinction chronologique et/ou dialectale ?	105
6.4.2. Indice de grammaticalisation	106
Chapitre 7 INFINITIF APOCOPE versus INFINITIF PLEIN	108
7.1. Infinitif verbal et infinitif nominal	108
7.1.1. Critères relevant de la morphologie	109
7.1.2. Critères relevant de la syntaxe	110
7.1.2.1. Expression du sujet	110
7.1.2.2. Expression de l'objet	111
7.1.2.3. Expression des autres compléments	112
7.1.2.4. Infinitif verbal ou infinitif nominal ?	112
7.2. Existence de deux formes d'infinitif	113
7.2.1. Distinction dialectale ?	113
7.2.2. Dimension diachronique	114
7.3. Distributions des deux infinitifs	117
7.3.1. Origine des deux infinitifs	117
7.3.1.1. Infinitif plein	117
7.3.1.2. Infinitif apocopé	117
7.3.2. <i>girftan</i> et infinitif, « se mettre à », « commencer à »	118
7.3.3. Verbes modaux	120
7.4. Evolution des deux formes	122
Chapitre 8 LE PARTICIPE PASSE	123
8.1. Du moyen perse au persan	123
8.2. Les deux formes <i>kard</i> et <i>karda</i>	124
8.2.1. Prononciation et écriture	124
8.2.1.1. <i>kard</i>	124
8.2.1.2. <i>karda</i>	124
8.2.2. Coexistence et évolution	126
8.2.2.1. <i>kard</i> et <i>karda</i> avec l'auxiliaire <i>ast</i>	126
8.2.2.2. <i>kard</i> et <i>karda</i> avec d'autres formes de l'auxiliaire « être », <i>būd-</i> et <i>bāš-</i>	127
8.2.2.3. Deux formes pour deux valeurs ?	128
8.3. Place de certains morphèmes	131
8.3.1. Place de la négation	131
8.3.2. Place des morphèmes <i>bi-</i> et <i>(ha)mē</i>	131
8.4. Formes du judéo-persan en <i>-gy</i>	132
8.4.1. Prononciation	132
8.4.2. Formation	133
8.4.3. Emplois	134
CONCLUSION DE LA DEUXIEME PARTIE	136

Troisième partie ASPECT ET TEMPS	138
<i>Chapitre 9 DE HAMĒ A MĒ- : GRAMMATICALISATION D'UN ADVERBE</i>	140
9.1. Origine	140
9.2. De l'adverbe au préfixe	142
9.2.1. Redoublement du morphème	142
9.2.2. Place du morphème	143
9.2.2.1. Place de <i>(ha)mĕ</i> avec les autres morphèmes	144
9.2.2.1.1. <i>(ha)mĕ</i> et la négation.....	144
9.2.2.1.2. <i>(ha)mĕ</i> et le préfixe <i>bi-</i>	146
9.2.2.2. <i>(ha)mĕ</i> séparé du radical verbal	147
9.2.2.2.1. Place de <i>(ha)mĕ</i> dans les verbes composés et à préverbe	147
9.2.2.2.2. Place de <i>(ha)mĕ</i> dans la phrase	149
9.2.2.3. <i>hamĕ</i> postposé au verbe	150
9.2.3. Abrègement.....	151
9.2.3.1. Relation entre place et abrègement.....	151
9.2.3.2. Diatopie ou diachronie ?.....	152
9.2.3.3. Facteurs d'abrègement.....	153
9.2.3.4. Cas de 2 occurrences isolées	155
9.2.4. Graphie	155
9.2.5. Un morphème facultatif ?	158
9.2.6. De l'adverbe au préfixe : époque de la grammaticalisation.....	160
9.3. Rôle du verbe sur la présence du morphème : sémantisme, voix, mode	160
9.3.1. Verbes simples et verbes composés.....	161
9.3.2. Sémantisme du verbe.....	161
9.3.2.1. Verbes statifs et verbes dynamiques.....	162
9.3.2.2. Téléicité	164
9.3.3. <i>(ha)mĕ</i> : lien avec une voix et un mode particuliers ?.....	165
9.3.3.1. La diathèse passive	165
9.3.3.2. <i>(ha)mĕ</i> , caractéristique d'un mode ?	166
9.3.3.2.1. Impératif	166
9.3.3.2.2. Subjonctif	167
9.4. Valeurs de <i>(ha)mĕ</i>	167
9.4.1. Evolution de la valeur du morphème	168
9.4.2. La concomitance.....	170
9.4.2.1. <i>(ha)mĕ</i> , marqueur de concomitance au passé	170
9.4.2.2. <i>(ha)mĕ</i> , marqueur de concomitance au présent.....	172
9.4.3. Valeurs liées au sens premier de <i>(ha)mĕ</i> : « sans cesse »	172
9.4.3.1. Répétition	173
9.4.3.1.1. Itératif et fréquentatif.....	173
9.4.3.1.2. Distributif	174
9.4.3.1.3. Réciprocité	175
9.4.3.1.4. Un morphème facultatif ?.....	175
9.4.3.2. Durée limitée	176
9.4.3.3. Habitude dans le présent et générique	178
9.4.4. Combinaison de valeurs	179
9.4.5. « Il dit » : <i>gōyad</i> ou <i>mĕgōyad</i> ?	180
9.4.6. Aspect sécant et mode de procès continuatif	182
9.5. Affaiblissement de la valeur	182
<i>Chapitre 10 LE SUFFIXE -Ē ET SA DISPARITION</i>	185
10.1. Origine du suffixe <i>-ĕ</i>	185
10.1.1. Forme	185
10.1.2. Emplois	186
10.1.3. La particule hortative <i>ĕw</i>	187
10.2. Forme et nature de <i>-ĕ</i>	188
10.2.1. Vocalisation	188
10.2.2. Suffixe ou enclitique ?	189

10.2.3. Diversité des verbes marqués	191
10.3. Valeurs du morphème -ē.....	192
10.3.1. Hypothèse irréaliste	192
10.3.1.1. Conditionnelles introduites par <i>agar</i> , « si »	193
10.3.1.2. Irréel en propositions indépendantes	196
10.3.1.3. Deux cas particuliers : la comparaison et le rêve	197
10.3.2. Habitude dans le passé.....	199
10.3.2.1. Expression de l'habitude	200
10.3.2.2. Caractéristiques.....	201
10.3.2.3. Nommer.....	202
10.3.3. Une même forme pour deux valeurs	204
10.4. -ē et <i>mē-</i> : de la cooccurrence à la concurrence	206
10.4.1. Combinaison des deux morphèmes	206
10.4.2. Captation des valeurs de -ē par <i>mē-</i>	207
10.4.3. Epoque de la disparition totale de -ē	209
10.4.4. Survivance de -ē en persan contemporain	210
Chapitre 11 LE PARFAIT ET LE DEVELOPPEMENT DU MEDIATIF	212
11.1. Les formes composées du moyen perse	212
11.2. Divers auxiliaires	214
11.2.1. <i>būdan</i> , « être »	214
11.2.2. <i>ēstādan</i> , « se tenir debout », auxiliaire du parfait ?.....	216
11.2.3. Absence d'auxiliaire.....	218
11.3. Avancée de la grammaticalisation	220
11.3.1. Types de verbes.....	220
11.3.1.1. Verbes statifs et verbes dynamiques.....	220
11.3.1.2. Télécliticité	221
11.3.2. Place de la désinence et de l'enclitique personnels	221
11.3.3. Place des préfixes verbaux	222
11.3.4. Grammaticalisation en cours.....	223
11.4. Fonctions des diverses formes	223
11.4.1. <i>kard(a) ast</i>	224
11.4.2. <i>kard(a) būd</i>	226
11.4.3. <i>kard(a) buvad</i> et <i>kard(a) bāšad</i>	227
11.4.4. <i>mēkard(a) ast</i> et <i>karda būd(a) ast</i>	229
11.5. Vers le médiatif	230
11.5.1. Apparition du médiatif persan	231
11.5.2. Origine du médiatif persan : facteur interne ou facteur externe ?	233
11.6. Système des formes composées	234
Chapitre 12 LE FUTUR : DEUX FORMES EN CONCURRENCE	236
12.1. L'expression du futur : du moyen perse au persan	236
12.2. L'auxiliaire <i>x^vāstan</i> , « vouloir »	237
12.2.1. Futur ou volition ?	237
12.2.2. Rigidification syntaxique	238
12.2.3. Combinaison avec des morphèmes.....	239
12.2.4. Autres critères	240
12.3. Deux expressions du futur : le présent et la périphrase avec <i>x^vāstan</i>	241
12.3.1. Futur proche vs futur lointain.....	242
12.3.2. Rôle de la structure syntaxique.....	243
12.3.3. Intention ou prédiction	245
12.4. Futur dans le passé et accompli dans le futur	249
CONCLUSION DE LA TROISIEME PARTIE.....	252
Quatrième partie UNE REAPPARITION DU MODE SUBJONCTIF ?.....	254
Chapitre 13 SURVIVANCE D'ANCIENNES FORMES MODALES	256
13.1. Les modes du moyen perse.....	256

13.1.1. L'indicatif	256
13.1.2. Le subjonctif	256
13.1.3. L'optatif	257
13.1.4. L'impératif	257
13.1.5. Survivance de ces modes en persan ?	258
13.2. Devenir de l'ancien subjonctif	258
13.2.1. Personnes	259
13.2.2. Combinaison avec des morphèmes verbaux	260
13.2.3. Emplois	261
13.3. Impératif	262
13.3.1. Formation de l'impératif	262
13.3.2. Formes en -y	262
13.3.3. Négations	263
13.4. Suffixe -ā	265
13.5. Quelles distinctions modales en persan aux X ^e -XVI ^e siècles ?	265
<i>Chapitre 14 BI- ET LA RENAISSANCE DU SUBJONCTIF ?</i>	<i>266</i>
14.1. Origine	266
14.2. Forme	268
14.2.1. Prononciations	268
14.2.2. Ecriture	271
14.2.3. Place de <i>bi-</i> avec les autres morphèmes	273
14.2.4. Préfixe	274
14.3. <i>bi-</i> associé à quel type de verbes ?	274
14.3.1. Verbes simples et verbes composés	274
14.3.2. Sémantisme du verbe	277
14.3.3. Temps et modes	278
14.4. Valeur de <i>bi-</i>	281
14.4.1. <i>bi-</i> , marqueur d'action ponctuelle ?	281
14.4.2. Indice de rhématicité	283
14.4.2.1. Verbes de déplacement	285
14.4.2.2. Verbes de déplacement d'objet ou de personne	291
14.4.2.3. Verbes indiquant une station ou une position	294
14.4.2.4. Verbes de déclaration	297
14.4.2.5. Verbes de perception et d'opinion	300
14.4.2.6. Verbes d'action violente	303
14.4.2.7. Verbes composés avec <i>kardan</i>	305
14.4.2.8. Bilan	307
14.5. Vers le marquage du subjonctif ?	310
<i>Chapitre 15 BUVAD ET BĀŠAD : VERS UN NOUVEAU SUBJONCTIF DE BŪDAN, « ÊTRE » ?</i>	<i>312</i>
15.1. Origines de <i>buvad</i> et de <i>bāšad</i>	312
15.2. <i>buvad</i> et <i>bāšad</i>	313
15.2.1. Distinctions chronologique et diatopique	313
15.2.1.1. Antériorité de <i>buvad</i> sur <i>bāšad</i>	313
15.2.1.2. Distinction dialectale	314
15.2.2. Un paradigme défectif ?	315
15.2.2.1. Répartition des personnes selon les deux radicaux	315
15.2.2.2. Formes composées avec <i>buvad</i> et <i>bāšad</i>	316
15.2.2.3. Combinaisons avec différents morphèmes	316
15.2.3. Une question de syntaxe ?	317
15.2.3.1. Principales et subordonnées	318
15.2.3.2. Entre syntaxe et sémantique : les différents emplois du verbe « être »	319
15.2.4. Nuance sémantique	321
15.2.4.1. Qualité essentielle et qualité transitoire	321
15.2.4.2. Propositions temporelles et hypothétiques	324
15.2.4.3. Forme marquée, forme non marquée	325

15.3. <i>buvad, bāšad, ast et hast</i>	327
15.3.1. <i>buvad et ast</i>	327
15.3.2. <i>bāšad et ast</i>	329
15.4. Un subjonctif au verbe « être » ?	329
Chapitre 16 LES VERBES MODAUX ET LEUR CONSTRUCTION : DE L'INFINITIF AU VERBE CONJUGUE	331
16.1. Les verbes modaux en moyen perse	331
16.2. Auxiliation	332
16.3. Evolution de la structure : de l'infinitif au verbe conjugué	334
16.3.1. <i>bāyistan</i> , « falloir »	335
16.3.2. <i>šāyistan</i> , « être possible »	336
16.3.3. <i>tavānistan</i> , « pouvoir »	336
16.3.4. <i>x'āstan</i> , « vouloir »	337
16.3.5. Evolution générale de la construction des verbes modaux	338
16.4. Sens de la modalité	339
16.4.1. <i>bāyistan</i> , modalité déontique obligatoire et modalité épistémique déductive	340
16.4.1.1. Modalité déontique obligatoire	340
16.4.1.2. Modalité épistémique déductive	341
16.4.2. <i>tavānistan</i> , modalité dynamique capacitive, modalité déontique permissive et modalité épistémique spéculative	341
16.4.2.1. Modalité dynamique capacitive	341
16.4.2.2. Modalité déontique permissive	342
16.4.2.3. Modalité épistémique spéculative	342
16.4.3. <i>x'āstan</i> , expression de la volition et auxiliaire du futur	343
16.5. Distinctions syntaxiques	344
16.5.1. Position de l'infinitif	344
16.5.2. Compléments et subordonnées	346
16.5.3. Rôle de la diathèse passive	348
16.6. Propriétés morphologiques de l'infinitif et du verbe conjugué	349
16.6.1. Négation	350
16.6.2. Expression de la personne	352
16.6.2.1. Impersonnel	352
16.6.2.2. Non-coréférence	354
16.6.3. Adjonction d'autres morphèmes verbaux	355
16.6.3.1. Adjonction de <i>bi-</i>	356
16.6.3.2. Adjonction de <i>(ha)mē</i>	358
16.6.3.3. Adjonction de <i>-ē</i>	358
16.6.3.4. Influence de ces trois morphèmes verbaux	359
16.6.4. Temps	360
16.7. Autres causes de changement	361
16.7.1. Facteurs dialectaux et aréaux	361
16.7.2. Récit et discours	364
16.7.3. Registres de langue	364
CONCLUSION DE LA QUATRIEME PARTIE	365
Cinquième partie QUELLES EVOLUTIONS POUR QUELS SYSTEMES VERBAUX ?	367
Chapitre 17 LA MODALITE	368
17.1. Opposition indicatif/subjonctif	368
17.1.1. Emplois attendus du subjonctif en moyen perse et en persan contemporain	368
17.1.2. L'expression du souhait en principales	369
17.1.3. Les complétives	370
17.1.4. Les subordonnées	370
17.1.5. Renaissance d'un moyen morphologique pour le subjonctif	371
17.2. Catégorie de l'irréel et système de l'hypothèse	374
17.3. Médiatif	375
17.4. Oppositions modales	376

<i>Chapitre 18 LES OPPOSITIONS TEMPORELLES ET ASPECTUELLES</i>	377
18.1. Schéma de l'évolution aspectuelle.....	377
18.2. Aspect et temps	379
18.2.1. De l'aspect au temps ?	379
18.2.2. Tripartition passé/présent/futur ?	381
18.3. Fonctionnement différent des deux radicaux	382
18.3.1. Perte et recréation de l'expression de la concomitance	382
18.3.2. Déséquilibre dans la répartition des formes	382
<i>Chapitre 19 FORMES SYNTHETIQUES ET FORMES ANALYTIQUES</i>	384
19.1. Formes synthétiques	384
19.2. Formes analytiques	385
19.2.1. Critères morphologiques	385
19.2.1.1. Combinaison aux affixes	385
19.2.1.2. Une forme non conjuguée comme auxiliaire.....	386
19.2.1.3. Conjugaison de l'auxiliaire	387
19.2.1.4. Question annexe de l'écriture	388
19.2.2. Critères syntaxiques	388
19.2.2.1. Restriction de sélection	388
19.2.2.2. Élément de verbes composés	389
19.2.2.3. Enclitiques personnels et autres actants	390
19.2.3. Critères sémantiques.....	390
19.2.3.1. Désémantisation de l'auxiliaire	390
19.2.3.2. Restriction ou non de l'agent	392
19.2.2.3. Preuve par anachronie	392
19.2.4. Les quatre périphrases : entre tournure lexicale et morphologie.....	393
<i>Chapitre 20 LES PHASES DE L'EVOLUTION VERBALE</i>	395
20.1. Chronologie des évolutions.....	395
20.2. Les changements liés.....	396
20.2.1. Problèmes d'homonymie morphologique	396
20.2.2. Concurrence de deux formes	397
20.2.3. L'obsolescence d'une forme et son remplacement	398
20.3. Les phases de l'évolution du système verbal	399
<i>CONCLUSION DE LA CINQUIEME PARTIE</i>	402
CONCLUSION	404
D'un équilibre à l'autre ?.....	404
Les différents processus.....	405
Les problèmes qui subsistent	408
INDEX DES TERMES LINGUISTIQUES ET DES LANGUES	410
INDEX DES VERBES PERSANS	417
BIBLIOGRAPHIE	421
SOURCES PRIMAIRES.....	421
SOURCES SECONDAIRES	424

TABLE DES TABLEAUX ET GRAPHIQUES

3.1. Localisation des textes.....	54
4.1. Formes verbales analytiques et synthétiques	57
4.2. Formes verbales construites sur le radical du présent	59
4.3. Formes verbales construites sur le radical du passé	60
5.1. Les désinences personnelles de l'indicatif en moyen perse	64
5.2. Graphies de la 3 ^e personne du singulier en judéo-persan.....	68
5.3. Graphies de la 3 ^e personne du pluriel en judéo-persan	76
5.4. Tendances graphiques pour la 3 ^e personne du pluriel en judéo-persan	77
5.5. Les désinences personnelles.....	78
6.1. Répartition des passifs en judéo-persan.....	89
6.2. Passif synthétique en judéo-persan.....	89
6.3. Auxiliaires du passif périphrastique.....	96
7.1. Infinitifs plein et apocopé	113
7.2. Périphrase <i>giriftan</i> et infinitif : « se mettre à »	119
7.3. Infinitifs régis par les verbes modaux	120
8.1. Graphies du participe passé en -a en judéo-persan	125
8.2. Participes passés dans les formes de parfait	126
8.3. Participes passés dans les formes de plus-que-parfait	128
9.1. Verbes composés et verbes à préverbe.....	148
9.2. Verbes à préverbe.....	148
9.3. Forme longue et forme brève.....	151
9.4. Graphie du morphème (<i>ha</i>) <i>mē</i>	156
9.5. (<i>ha</i>) <i>mē</i> et 3 verbes statifs	162
9.6. Les valeurs de (<i>ha</i>) <i>mē</i> sur un échantillon de 60 occurrences.....	169
9.7. Répartition des différentes valeurs de (<i>ha</i>) <i>mē</i>	169
9.8. (<i>ha</i>) <i>mē</i> , marqueur de concomitance	170
10.1 Répartition entre les deux valeurs : irréel et habitude dans le passé	192
10.2. <i>guftan</i> et <i>x'āndan</i> au passé	203
10.3. Cooccurrence de - <i>ē</i> et (<i>ha</i>) <i>mē</i>	207
10.4. - <i>ē</i> et <i>mē</i> - pour marquer l'irréel.....	209
11.1. Les formes de parfait : participe passé avec et sans l'auxiliaire « être ».....	219
11.2. Emploi des formes composées aux X ^e -XI ^e siècles	235
11.3. Emploi des formes composées aux XIII ^e -XIV ^e siècles.....	235
11.4. Emploi des formes composées aux XV ^e -XVI ^e siècles.....	235
12.1. Le morphème <i>bi</i> - avec <i>x'āstan</i>	239
12.2. Expressions du futur	241
12.3. Intention ou prédiction pour le futur avec <i>x'āstan</i>	246
12.4. Intention ou prédiction pour le futur exprimé par un présent.....	246
12.5. Evolutions en parallèle de la prédiction dans les futurs périphrastiques, de la périphrase comme futur de prédiction et de la périphrase comme futur de tout type.....	246
13.1. Le subjonctif moyen-persé	256
13.2. L'optatif moyen-persé	257
13.3. L'impératif moyen-persé	257
13.4. Formes en - <i>ā</i> -.....	258
14.1. Marquage du passif dans TE ₁	280
15.1. Répartition dialectale des formes <i>buv</i> - et <i>bāš</i> -.....	314
15.2. Les radicaux <i>buv</i> - et <i>bāš</i> -, 3 ^e personne du singulier exceptée	316
15.3. Répartition entre principales et subordonnées dans TSu.....	319
16.1. Construction des verbes modaux dans le <i>Kārnāmaq ī Ardaxšēr ī Pābagān</i>	332

16.2. Construction des verbes modaux en moyen perse manichéen.....	332
16.3. Construction avec <i>bāyistan</i> , « falloir »	336
16.4. Construction avec <i>šāyistan</i> , « être possible »	336
16.5. Construction avec <i>tavānistan</i> , « pouvoir »	337
16.6. Construction avec <i>x^vāstan</i> , auxiliaire du futur	338
16.7. Construction avec <i>x^vāstan</i> , « vouloir »	338
16.8. Rythmes d'évolution de la structure à infinitif des verbes modaux	339
16.9. Les trois morphèmes verbaux avec respectivement <i>bāyistan</i> , <i>tavānistan</i> et <i>x^vāstan</i>	360
17.1. Formes possibles dans les emplois de subjonctif	372
17.2. Expressions de l'hypothèse (X ^e -XVI ^e siècles).....	375
17.3. Formes du passé distancié et du médiatif	375
17.4. Oppositions modales (X ^e -XVI ^e siècles)	376
18.1. Les formes d'indicatif entre les XIII ^e et XVI ^e siècles	379
18.2. Les formes d'indicatif en persan contemporain	380
19.1. Formes synthétiques	384
19.2. Avancée de la morphologisation des périphrases verbales	393
20.1. Frise chronologique récapitulant les différentes évolutions	395
20.2. Evolution en parallèle de l'infinitif apocopé et du parfait de type <i>kard-ast</i>	397

ABREVIATIONS ET TRANSCRIPTIONS

Abréviations et sigles :

Langues :

- jp. judéo-persan
mp. moyen perse
pers. persan
vp. vieux perse

Linguistique :

- dés. désinence
E.P. enclitique personnel
pl pluriel (1^{re} pl pour première personne du pluriel)
PP participe passé
sg singulier
V Verbe
< vient de
> aboutit à
// phonème(s)
∅ absence de morphème

Ouvrages¹ :

- (DU) Lettre de Dandān-Uiliq
JP divers textes judéo-persans
JP1 document juridique karaïte (Shaked 1972)
JP2 document juridique d'Ahvāz (Asmussen 1965)
JP3 fragment d'apologétique (MacKenzie 1968)
JP4 fragment d'un commentaire karaïte du livre de Daniel (Khan 2000)
JP5 fragment d'un commentaire karaïte du livre de Daniel (Shaked 1982, B)
HM *Kitāb hidāyat al-muta'allimīn* d'Axavainī Buxārī

¹ Entre parenthèses, les ouvrages qui sont seulement cités et n'ont pas fait l'objet d'une analyse complète. Pour plus de lisibilité, ils seront d'ailleurs notés en toutes lettres quand ils apparaissent dans le texte, et en abrégé pour les références précises des exemples qui en sont tirés.

- (KA) *Kārnāmag ī Ardaxšēr ī Pābagān*
(Lx) Lettres en judéo-persan (Paul 2002b)
(MM) *Mir'āt al-vaqāyi'-i Muzaffarī* de 'Abd al-Husain Xān Sipih
PR *Panj risāla-i tārīxī* de Hāfiz-i Abrū
(QQ) *Qor'ān-e Qods*
RA *Rauzat al-Ahbāb* de 'Atā' Allāh Daštakī Šīrāzī
SX *Silsila-nāma-i x'ājagān-i naqšband* de Nūr al-Dīn Qazvīnī
TE *Tafsīr d'Ezéchiel*
TE₁ premier dialecte
TE₂ second dialecte
(TG) *Tafsīr de la Genèse*
TJG *Tārīx-i jahān-gušā* de Juvainī
TH *Tārīx-nāma-i Harāt* de Saif Haravī
TS *Tārīx-i Sīstān*
(TSu) *Tafsīr-i Sūrābādī* (TSu) de Sūrābādī
TT *Tazkirat al-tavārīx* de 'Abdallah Kābulī
(ZP) *Mesl-e hame-ye 'asrhā* de Zoyā Pirzād
(ZT) *Zubdat al-tavārīx* de Muhammad Muhsin Mustaufī

Présentation des occurrences :

Dans les exemples, le premier numéro correspond à la page, le second, à la ligne. Pour les manuscrits, le recto est noté avec la lettre a après le numéro du feuillet, le verso avec b.

Les noms propres ont été transcrits seulement lorsqu'ils n'alourdissaient pas les exemples. Dans le cas contraire, le plus courant, nous avons remplacé le nom par :

- X pour le sujet.
- Y pour le complément accompagné de *rā* (complément d'objet et complément d'attribution), ou pour l'attribut de l'objet.
- Z pour les autres fonctions.

Litt. indique une traduction littérale.

Ms. manuscrit.

[] indique une restitution.

[...] indique le saut d'un passage.

() indique dans la traduction un mot ou groupe de mots qui n'ont pas de correspondants dans le texte persan.

Transcription, translittération :

Pour les distinguer, la transcription est en italique, la translittération en caractères romains (sauf pour la translittération de l'hébreu dans les textes judéo-persans, alors en italique). Nous avons fait le choix d'une transcription pour les occurrences en écriture arabe, et d'une translittération pour les caractères hébreux (puisque l'on ne sait pas toujours la prononciation de certains).

Transcription de l'écriture arabe :

آ	ā	ذ	z	ف	f
ا	a, ā, i, u	ر	r	ق	q
ب	b	ز	z	ک	k
پ	p	ژ	ž	گ	g
ت	t	س	s	ل	l
ث	s	ش	š	م	m
ج	j	ص	s	ن	n
چ	č	ض	z	و	au, ō, u, ū
ح	h ²	ط	t ³	ه	a, h
خ	x	ظ	z	ی	i, ī, y
خو	x ^v	ع	'	ء	', i, ī
د	d	غ	g		

Nous avons transcrit les lettres ت et ط, t parce qu'elles ne présentent pas de différence phonologique en persan (de même pour les lettres ذ, ز, ض et ظ; س et ص; ح et ه).

Les voyelles brèves sont a, i et u ; les voyelles longues ā, ē, ī, ō et ū. Même si ces voyelles ont évolué entre les X^e et XVI^e siècles, elles seront transcrites selon la prononciation la plus ancienne, par souci d'harmonisation (et ce, même pour les

² Transcrit ḥ dans les mots arabes.

³ Transcrit ṭ dans les mots arabes.

occurrences du XIX^e siècle). Le persan contemporain, en revanche, sera transcrit selon la prononciation actuelle en Iran.

Nous transcrivons toujours le phonème /xʷ/ ainsi, même pour les époques où il est délabialisé⁴.

Le tiret indique que deux mots sont écrits en un seul. Le tiret note également l'absence d'une lettre (ou d'un signe diacritique (*madde* du *alef*), généralement un *alef* comme dans *andar-īn* (اندرین) à côté de *andar īn* (اندراین). Comme ces graphies sont parfois signifiantes pour notre propos, nous les avons transcrites à l'identique, c'est-à-dire que les enclitiques (hors *ezāfe* non noté) sont reliés par un tiret s'ils sont liés dans l'écriture, ou écrits séparément quand c'est le cas dans la graphie en caractères arabes.

Les graphies peuvent aussi différer de la graphie habituelle : le démonstratif *ān* (ou d'autres mots) est écrit avec un *alef* initial sans *madde*, ce qui pourrait indiquer une voyelle brève (il est alors transcrit *an*), le *vāv* manque parfois dans *čūn* (le /u/ est certainement bref, il est alors transcrit *čun*), la particule *ki* est parfois écrite avec *yā* (alors transcrite *kī*).

Translittération du judéo-persan :

א	'	ט	ṭ	ע	'
ב	b	י	y	פ, פּ	p
ג	g	כ, כּ	k	צ, צּ	c
ד	d	ל	l	ק	q
ה	h	מ, מּ	m	ר	r
ו	w	נ, נּ	n	ש	š
ז	z	ס	s	ת	t
ח	ḥ				

Les lettres *gimel* ג, *ṭet* ט, *kaf* כ et *šadi* צ correspondent à /j/, /z/, /x/ et /č/ lorsqu'elles sont suivies d'une (ou deux) apostrophe. Nous les translittérerons avec leur valeur phonologique lorsqu'elles apparaîtront. Pour l'apostrophe (') qui apparaît dans certains mots (y'y, « Dieu », et dans des chiffres et nombres), elle est translittérée par ' .

⁴ Cf. Pisowicz 1985, pp. 121-123.

INTRODUCTION

Quel sentiment de familiarité pour un contemporain de lire une forme *bekonad* dans un texte du X^e siècle, ou une forme *gofti* dans un vers du XV^e. Vouloir étudier l'évolution du persan, du système verbal ainsi que d'autres faits de langue, semblera alors paradoxal puisque le persan est resté quasiment identique pendant un millénaire, depuis Firdausi. Du moins, c'est l'idée que l'on en a : il est vrai que les formes ont peu changé. Cependant, les valeurs qu'elles portent, elles, se sont modifiées. Le système verbal du X^e siècle ne repose pas sur les mêmes paradigmes, ni sur les mêmes oppositions que celui du persan contemporain. Et c'est là tout l'enjeu de ce travail.

0.1. Objet de l'étude

Il a été établi qu'entre le moyen perse et le persan, le système verbal a subi de grandes évolutions ; la perte de l'ergativité au passé qui a conduit à une refonte des oppositions temporelles et diathétiques en est probablement la plus importante. Mais l'histoire du persan reste très largement inexplorée, dans ce domaine précis mais aussi plus globalement. Si nous voulons concentrer notre étude sur le système verbal, c'est parce qu'il est bien « l'un des secteurs mouvants de la langue », pour reprendre les mots de Lazard⁵.

Nous avons défini une période qui peut paraître très longue : du X^e au XVI^e siècle, soit sept siècles. Toutefois, en raison du caractère conservateur de la langue écrite, seule une longue durée permet de révéler certains changements, qu'il serait difficile d'identifier sur une période plus courte.

La majeure partie de ces transformations concernent la morphologie et la syntaxe. L'étude de la morphologie ne s'attachera pas uniquement à constater des évolutions dans les formes, elle s'attachera surtout à envisager les évolutions des valeurs que recouvrent ces formes. La phonologie sera plus rarement abordée : si elle ne provoque pas de bouleversements dans le système, elle peut cependant éclairer certains points. Le lexique ne sera pas pris en compte, sauf bien entendu dans les cas où son évolution explique un changement morphologique. La formation du causatif et le développement des verbes

⁵ Lazard 1984a, p. 11.

composés – locutions à élément nominal ou adverbial – n’entrent donc pas dans le cadre de notre étude.

0.2. Méthode suivie

0.2.1. Sémasiologie et onomasiologie

Notre méthode sera sémasiologique⁶ : partir des formes pour comprendre leur fonction. Nos démonstrations s’appuieront sur des exemples choisis comme étant les plus représentatifs parmi beaucoup du même type ; nous veillerons à ne pas ériger en règle des faits attestés par une unique occurrence (ou par une très faible quantité). Dans la dernière partie de notre travail, nous compléterons notre démarche sémasiologique par une démarche onomasiologique (comment est exprimé tel ou tel signifié), afin d’avoir une vision globale du système verbal et d’en mieux comprendre l’évolution.

Ces formes sont aussi bien morphologiques que périphrastiques. Si les secondes dénotent une moins grande appartenance au système que les premières, elles ne doivent néanmoins pas être négligées. Que dire d’une étude sur le parfait latin qui aborderait l’actif parce qu’il se construit par un moyen morphologique, et laisserait de côté le passif, qui est périphrastique⁷ ? Par ailleurs, une forme périphrastique peut progressivement se morphologiser, jusqu’à faire partie intégrante du système.

0.2.2. Synchronie et diachronie

Cette étude diachronique reposera bien évidemment sur un travail préparatoire en synchronie⁸. On ne se contentera pas de simplement juxtaposer les différentes études synchroniques ; on en recherchera les évolutions, leurs facteurs et les éventuelles chaînes de changements qui les relient.

Les évolutions du système entre les X^e et XVI^e siècles ainsi déterminées permettront alors d’entrevoir, si ce n’est de comprendre, les prémices du système verbal contemporain. Mais quel rôle réserver au persan contemporain dans ce travail ? N’est-il pas légitime de lui accorder une place de choix puisqu’il constitue le point d’horizon à partir duquel tout ce qui précède peut être évalué ? Partir du persan actuel et considérer notre période à rebours ne nous semble malgré tout pas judicieux. Il n’existe pas un

⁶ Cf. Lazard 2006c, p. 86 et 2009a, p. 144.

⁷ L’exemple est de Dahl (1985, p. 22).

⁸ Jusqu’à présent, les seuls X^e-XI^e siècles bénéficient d’études complètes : Lazard 1963 ; Paul 2002b (non publié) pour le judéo-persan.

persan, mais des persans : celui que l'on parle en Iran n'est pas celui du Tadjikistan ou d'Afghanistan⁹. D'autre part, – et c'est la raison méthodologique principale –, il importe de ne pas lire les états de langue antérieurs à travers le prisme des catégories du système verbal actuel¹⁰. Sans quoi, le morphème *(ha)mē* risquerait d'être interprété comme un marqueur de présent et d'imparfait de l'indicatif, le subjonctif se devrait d'exister, ou la construction *x'āstan* et infinitif ne serait que l'expression du futur, par exemple. Ces phénomènes linguistiques doivent être appréhendés en fonction de ce qu'ils étaient, et non par rapport à ce qu'ils seront.

0.2.3. Apport de la typologie

La comparaison du persan avec d'autres langues éclairera les faits linguistiques à l'œuvre dans nos textes, que ce soit la valeur d'un morphème ou bien l'évolution d'une structure. Le persan est une langue indo-européenne, du groupe indo-iranien. Nous aurons alors recours à des études sur d'autres langues de cette famille.

Mais, au-delà de cette proximité génétique, nous interrogerons aussi des langues dont la proximité géographique avec le persan a pu donner lieu à des emprunts. La linguistique aréale expliquera peut-être certains des changements survenus dans le système.

Plus largement enfin, d'autres langues et des ouvrages de typologie traitant du système verbal, seront consultés. Un même fait peut exister, une même évolution peut s'être produite dans une langue éloignée en tout point du persan, qu'elle soit africaine ou amérindienne.

Il conviendra néanmoins de rester prudent quant à la totale validité de nos parallèles parce que, dans la plupart des cas, toutes ces informations ne sont pour nous que de seconde main.

0.3. Facteurs internes, facteurs externes

Notre travail porte sur les processus de changement, mais aussi sur leurs causes. Il est d'usage de distinguer les facteurs internes des facteurs externes. Les seconds désignent

⁹ Lorsque nous parlons de "persan contemporain", il est fait référence au persan standard d'Iran. Le persan du Tadjikistan est appelé tadjik, le persan d'Afghanistan, dari, ou kâboli pour la variante parlée à Kaboul.

¹⁰ C'est, selon nous, l'écueil des études d'Ahmadi-Givi (1380/2001) et de Seddiqiyān (1383/2004).

les emprunts possibles à d'autres langues. Celles qui ont été en contact avec le persan sont nombreuses, mais il faut se demander lesquelles ont pu avoir une réelle incidence.

Le persan a connu sa renaissance littéraire dans des régions où étaient parlés le parthe et le sogdien¹¹. Ces langues l'ont influencé à ses débuts, il faut donc en tenir compte pour comprendre le passage du moyen perse au persan. Elles peuvent même être la cause d'une réorganisation du système.

Entre les X^e et XVI^e siècles, le persan est en contact avec diverses langues, dont certaines appartiennent à d'autres familles linguistiques. L'arabe a constitué une importante source d'emprunts, mais cela ne concerne *a priori* ni la morphologie, ni la syntaxe¹². Dès la fin du X^e siècle¹³, les langues turques et mongoles ont pu, elles aussi, exercer une influence sur le persan. Enfin, d'autres langues iraniennes, ancêtres des dialectes actuels, étaient parlées dans les mêmes régions, mais nous ne pouvons en saisir leur impact réel parce que la documentation dont on dispose à leur sujet n'est pas assez étendue.

Toutefois, les emprunts peuvent avoir également eu lieu en sens contraire. C'est même probablement le phénomène le plus fréquent¹⁴, étant donné le prestige que le persan exerçait dans la région (il a certainement remplacé le sogdien comme *lingua franca*¹⁵), étant donné aussi la persianisation des dynasties turco-mongoles (des Ghaznévides aux Moghols, en passant par les Timurides et les Safavides, pour ne parler que des plus marquantes). De fait, comme l'on ne sait pas toujours dans quel sens s'opère l'emprunt, la question des facteurs externes ne sera pas toujours décisive¹⁶.

De surcroît, pour affirmer qu'il y ait eu emprunt, il faut, comme le rappelle Schøsler, s'assurer que les phénomènes ont bien coexisté au même moment et au même endroit¹⁷. Nous ajouterions à cela qu'une évolution peut refléter un mouvement général des langues, c'est-à-dire qu'on ne peut supposer l'existence d'un effet de contact que si ce processus d'évolution n'est attesté dans aucune autre langue éloignée géographiquement et génétiquement.

¹¹ Pour le parthe, Lazard 1992b, repris dans 1995a, p. 146 ; 2003b, p. 98. Pour le sogdien, Lazard 1975c, p. 599. Sur la situation linguistique de la région à cette époque, voir Utas 2006, pp. 246-247.

¹² Cf. Sādeghi 1986 ; Perry 2002.

¹³ Windfuhr et Perry 2009, pp. 419-420. Perry (2006) souligne que les contacts plus anciens avec les langues turques ne sont que diplomatiques et n'ont alors très certainement pas eu de conséquences sur le plan linguistique.

¹⁴ Sur des emprunts au persan avérés, voir Kiral 2005 et Windfuhr 2005.

¹⁵ Fragner 2006, p. 43 ; Windfuhr et Perry 2009, p. 416.

¹⁶ Johanson (2005, p. 8) soulève ce problème pour les contacts entre tadjik et ouzbek.

¹⁷ Schøsler 1991, p. 90.

Les facteurs externes peuvent se révéler des déclencheurs du changement, ou bien de simples catalyseurs. Par catalyseur, nous entendons le rôle qu'a un facteur externe quand il s'associe à un facteur interne, et c'est cette combinaison qui est la cause du changement : l'évolution, en gestation dans la langue, est accélérée sous l'influence d'une langue en contact¹⁸. A l'instar de Schøsler, nous pensons que les facteurs externes sont plus souvent à envisager en tant que catalyseurs qu'en tant que déclencheurs.

Voici le processus du phénomène d'emprunt – peut-être serait-il plus approprié de parler de phénomène de calque –, décrit par Heine et Kuteva¹⁹ :

« a. Speakers notice that in language **M** there is a grammatical category **Mx**.

b. They create an equivalent category **Rx** in language **R** on the basis of the use patterns available in **R**.

c. To this end, they draw on universal strategies of grammaticalization, using construction **Ry** in order to develop **Rx**.

d. They grammaticalize **Ry** to **Rx**. »

Pour le persan, nous nous demanderons si certaines évolutions suivent ce processus et si elles trouvent ainsi leur explication dans une influence aréale. Mais nous garderons à l'esprit que le recours à un facteur externe doit rester une exception, uniquement si aucun facteur interne ne permet d'expliquer le changement²⁰.

0.4. Les différents mécanismes de changements

Les changements sont le fruit de deux tendances contradictoires : le principe d'économie et le souci de clarté, voire d'expressivité et, selon Marchello-Nizia, ils se répartissent en huit mécanismes²¹. Six œuvrent dans les évolutions du système verbal persan. Nous avons déjà parlé de l'emprunt.

Il existe des cas de grammaticalisation²². Certains peuvent s'accompagner d'une phase de réanalyse, où le morphème est réinterprété syntaxiquement ; il est alors perçu par le locuteur comme ayant une autre nature, par exemple un adverbe compris comme un affixe. Mais cette phase n'est pas nécessaire pour qu'il y ait grammaticalisation ; ce qui

¹⁸ Schøsler (1991, p. 107) en fait même l'unique possibilité.

¹⁹ Heine et Kuteva 2005, p. 81.

²⁰ Nous suivons la recommandation de Martinet (2005, p. 207).

²¹ Marchello-Nizia 2009, p. 77.

²² Le terme a été forgé par Meillet en 1912 (repris dans 1958, p. 133).

importe c'est qu'un lexème devienne peu à peu un morphème. Geurts²³ définit ainsi ce processus de grammaticalisation : « In brief, grammaticalization is a process of phonetic reduction, syntactic rigidification, and semantic abstraction ». Cependant, la réduction phonologique n'est pas obligatoire²⁴.

L'extension analogique joue également un rôle dans la transformation du système. L'analogie est souvent évoquée pour la régularisation de paradigmes. Mais elle fonctionne aussi hors de la morphologie, notamment en syntaxe²⁵. Comme le terme d'analogie reste malgré tout attaché à la morphologie, on appelle ce phénomène "extension analogique" quand il s'applique à la syntaxe. Cette extension analogique ne doit pas être confondue avec l'extension, qui, elle, se produit quand un morphème étend ses valeurs, en absorbant généralement la (ou les) valeur contiguë d'un autre morphème.

Le changement peut aussi être d'ordre phonétique, avec évolution d'un ou plusieurs phonèmes, ou disparition. Mais nous verrons que ce type de changement n'opère que dans une moindre mesure pour l'évolution du système verbal persan.

Une autre évolution possible ressortit à un type de changement sémantique, l'extension métaphorique. Si, en parlant de changements sémantiques, on pense d'emblée à la lexicographie, certains ont aussi traité la morphosyntaxe. Une forme peut se charger d'une autre valeur par métaphore. Une forme peut d'ailleurs changer de valeur, sans nécessairement se grammaticaliser.

Enfin, une forme peut devenir obsolète et disparaître. Seulement Marchello-Nizia²⁶ ne détaille pas ce phénomène d'obsolescence. Elle n'évoque pas les différentes causes qui peuvent le provoquer. Or nous en distinguons six, toutes au cœur de l'évolution du système verbal persan : l'affaiblissement de la valeur, l'homonymie, la redondance de formes, la simplification morphologique, l'hyper-spécialisation et la contiguïté de valeurs.

– La valeur de cette forme peut s'affaiblir et la forme est remplacée par une autre, plus expressive ; alors, soit l'ancienne forme disparaît, soit elle prend une autre place dans le système.

– La disparition d'une forme peut être due à son homonymie avec une autre. Comme cette homonymie est à même de créer une ambiguïté, une des deux formes est

²³ Geurts 2000, p. 782. Pour plus de détails, se reporter à Lehmann 1995.

²⁴ Précision de Haspelmath (2000, pp. 791-792). L'auteur (1999) démontre le caractère irréversible du processus.

²⁵ Cf. Marchello-Nizia 2009, pp. 88-89.

²⁶ *Ibid.*, pp. 77-78.

remplacée par une autre ou bien elle se transforme. Ainsi, à une forme, ne correspond plus qu'un sens.

– Selon ce même principe d'une forme pour un sens, – il serait plus juste de parler ici d'un sens pour une forme –, une forme peut disparaître parce qu'elle exprime (ou en vient à exprimer) la même valeur qu'une autre.

– Une forme peut aussi disparaître par souci de simplification morphologique.

– Si une forme connaît une perte progressive de ses valeurs, il peut arriver qu'elle devienne trop spécialisée et, par conséquent, qu'elle tombe en désuétude.

– Quand la valeur d'une forme est contiguë à celle d'une autre, cette dernière peut étendre ses emplois et capter ceux de la première, qui alors s'efface.

Ces différents facteurs peuvent se combiner : par exemple, une forme peut s'affaiblir et disparaître, remplacée par une autre avec grammaticalisation, soulevant souvent la difficulté de savoir ce qui de l'affaiblissement ou de la création de la nouvelle forme est premier²⁷. Ces facteurs internes à la langue peuvent aussi se développer ou s'accentuer sous l'influence d'une autre langue.

Toutes les formes s'intègrent dans un système et les relations qu'elles entretiennent entre elles constituent un équilibre. Lorsqu'une forme ou une valeur change, ou bien qu'une forme, à l'origine à la périphérie du système, finit par en faire partie intégrante, c'est le système, en tout ou en partie, qui est affecté, créant ainsi une rupture de l'équilibre. Cette rupture entraîne alors une chaîne de changements, conduisant peu à peu à une réorganisation des formes et, ainsi, à un nouvel équilibre.

0.5. Les registres de langue et la distinction entre récit et discours

Les registres de langues, ainsi que la distinction entre récit et discours²⁸, sont autant d'éléments à prendre aussi en considération. La langue familière évolue bien évidemment plus rapidement que la langue littéraire. Dans nos textes, on serait davantage enclin à la saisir dans les parties dialoguées. Toutefois, le discours également peut recourir à un registre littéraire. Repérer différents niveaux de langue dans les textes anciens reste donc particulièrement complexe.

D'autre part, comme le discours reflète davantage la langue parlée que le récit, les traits dialectaux sont plus susceptibles d'y être utilisés. Cela nous permettra peut-être de

²⁷ Voir la question de "drag chain" et "push chain" dans Haspelmath 1998, p. 56.

²⁸ Benveniste 1966a, pp. 237-250.

constater que l'évolution du système verbal n'est pas identique dans toutes les régions du domaine iranien.

0.6. Temps, aspect, mode

Si l'étude du système verbal amène nécessairement à parler de temps, d'aspect et de mode, rappelons que ces notions ne sont pas exclusivement portées par le verbe : elles peuvent parfois être véhiculées par d'autres mots comme des adverbes, des substantifs au pluriel (ceci est particulièrement vrai pour les modes de procès : « il écrit une lettre/des lettres » pour le téléique vs l'atélique ; l'itératif ou le distributif sont fréquemment exprimés par un substantif pluriel), aussi par le sémantisme verbal (« finir » est téléique, « travailler » atélique). Il peut alors s'avérer difficile, pour ne pas dire impossible, de savoir ce qui relève uniquement du verbe, et donc de distinguer ce que marque tel morphème de ce que ces autres éléments apportent.

Même si nous avons procédé à une séparation entre, d'une part, les notions de temps et d'aspect, et de l'autre, celle de mode, il convient de souligner qu'elles sont toutes trois intimement liées. Nous rejoignons ici Lazard²⁹ : « quand il s'agit d'analyser les formes d'une langue pour y déceler les distinctions pertinentes, c'est-à-dire les catégories propres à cette langue, la différenciation *a priori* entre temps, mode et aspect est injustifiée ». Si, pour les besoins de notre propos, nous avons privilégié la césure entre temps et aspect d'un côté, et mode de l'autre, c'est parce qu'en persan contemporain, c'est entre ces deux blocs que l'opposition peut être tracée. Nous retrouverons néanmoins la dimension modale en traitant du temps et de l'aspect, et la dimension aspecto-temporelle en traitant du mode.

0.7. Plan

Ce travail se compose de cinq parties, dont voici les grands axes. Pour chacune d'elles, une introduction présentera les problématiques et le plan détaillé.

La première partie sera consacrée à l'élaboration du corpus et aux problèmes qu'il soulève : textes littéraires, transmission de manuscrits et reflet des différents dialectes.

La deuxième partie distinguera formes conjuguées et formes non conjuguées. Les désinences personnelles seront ainsi abordées, et parce que nous verrons que la question

²⁹ Lazard 1987a, p. 351.

est corollaire, la diathèse passive à son tour. Puis, nous examinerons les évolutions morphologiques des formes non conjuguées que sont l'infinitif et le participe passé.

La troisième partie s'attachera à décrire les évolutions qui se sont produites dans l'expression de l'aspect (accompli/inaccompli, concomitance/non-concomitance, habitude) et du temps (parfait et futur).

La modalité fera l'objet de la quatrième partie. Nous nous intéresserons principalement au mode subjonctif et à sa disparition, repérant alors les valeurs autres que modales que portent des formes actuelles de subjonctif. Nous élargirons cette question du mode à celle de la modalité en analysant l'évolution de la structure régie par les verbes modaux.

Enfin, dans une cinquième partie, les données précédemment traitées, alors traduites en système, nous donneront la possibilité de comprendre les différents processus d'évolution du système verbal, les ruptures qui le scandent et les continuités qui le traversent. Nous serons désormais en mesure d'établir si, entre les X^e et XVI^e siècles, s'est produit le passage d'un équilibre à un autre.

Première partie

LE CORPUS

Notre étude du système verbal persan porte sur une période allant du X^e au XVI^e siècle et sur une aire géographique comprenant l'Iran, l'Afghanistan, l'Asie centrale (Ouzbékistan, Tadjikistan) et le nord de l'Inde (Sind) actuels. La période est longue et l'aire géographique vaste mais cela est nécessaire pour que le matériau dont on disposera soit contrasté et des plus riches. Il importe alors que notre corpus en soit l'image équilibrée.

Choisir des textes, c'est renoncer à beaucoup d'autres ; et les précautions à prendre pour en sélectionner sont multiples. La question du genre "littéraire" n'est pas sans conséquence sur nos conclusions. Il est aussi indispensable de s'interroger sur la qualité des manuscrits par lesquels ils nous sont parvenus. Et il y a des difficultés inhérentes à leur transmission. Nous pensons notamment au nombre parfois élevé des copies. Toutes ces questions feront l'objet du premier chapitre.

Nous nous focaliserons ensuite sur le problème des dialectes, ou comme le dit Lazard, sur les « formes locales de la langue commune »³⁰. Si elles ont été clairement identifiées pour les X^e-XI^e siècles – on pense bien entendu au judéo-persan –, des différences linguistiques plus ou moins fortes demeurent pour les périodes plus récentes. Il nous appartiendra d'être attentive à leur existence.

Dans un troisième chapitre, nous dresserons un inventaire détaillé des textes sélectionnés. Dix serviront de référence à l'ensemble de l'étude, d'autres – environ une douzaine – seront consultés par sondage, ou pour un trait bien précis.

Cette partie sur le corpus s'achèvera par une étude quantitative de formes, susceptible de donner un premier aperçu sur les évolutions qu'a subies le système verbal. Un changement dans les proportions de l'emploi d'un morphème peut traduire un changement de sens, mais paradoxalement il peut tout aussi bien ne rien signifier de tel.

³⁰ Lazard 1340/1961, repris dans 1995a, p. 17.

Chapitre 1

QUELS TEXTES POUR NOTRE CORPUS ?

1.1. Choix des textes

Les œuvres versifiées doivent être écartées : exploitant le génie de la langue jusqu'à ses dernières ressources, le poète s'autorise trop souvent des libertés grammaticales pour respecter la métrique. Un vers présentera le morphème *bi-* selon que le poète a besoin d'un élément supplémentaire pour parfaire le pied. Et si la présence de l'élément peut être commandée par les exigences de la métrique, sa position l'est également. On songera ici aux célèbres vers de Rōdakī³¹ où la rime est en *āyad hamē* avec *hamē* rejeté après le verbe *āyad*. Un tel ordre syntaxique existait dans la prose mais il était rarement utilisé ; ici il est généralisé à tout le poème. Par ailleurs, mais cela est une évidence, la prose étant sujette à moins de contraintes que la poésie, elle est un témoin plus proche, donc plus fiable, de la langue parlée.

Nous n'avons pas plus retenu de traductions, celles du Coran en écriture arabe comme celles de la Bible en judéo-persan. Très souvent interlinéaires, elles calquent la langue de départ et certaines de ses structures. Pourtant très précieuses sur le plan lexical, ceci les rend inexploitable pour des recherches sur la syntaxe, et même parfois pour la morphologie³².

Il nous fallait retenir des ouvrages en prose ayant aussi échappé à des remaniements successifs. Nous savons que les scribes ont tendance à corriger les archaïsmes en leur substituant les usages et graphies propres à leur époque : les copies altèrent l'original³³. Des textes ont heureusement été préservés de corruptions trop nombreuses, soit qu'ils aient eu un intérêt littéraire limité, soit qu'ils aient traité leur sujet avec des représentations que les générations suivantes ont jugées obsolètes. Ils sont

³¹ Nafisi 1382/2003, pp. 251-255.

³² Pour des exemples d'irrégularités, voir Lazard 1978 : ordre des mots identique à l'arabe, emploi du pluriel ; pour les traductions bibliques, même si elles ne sont pas interlinéaires, elles sont malgré tout réalisées mot à mot et de manière automatique, c'est-à-dire sans égard pour la syntaxe persane (cf. Gindin 2007, II, p. 8, note 6).

³³ Voir Richard 2003, p. 44.

oubliés et de nouveaux textes qui correspondent aux nouvelles préoccupations voient alors le jour. Certains textes scientifiques, théologiques et historiques sont de ceux-là.

Les commentaires du Coran ou les récits hagiographiques sont les plus intéressants. Pauvres en vocabulaire technique, les *tafsīrs* sont écrits dans une langue simple et compréhensible, destinée à l'édification du peuple, et ils sont principalement composés d'épisodes narratifs, ponctués de quelques dialogues³⁴.

Bien qu'ils aient parfois une facture plus littéraire, les ouvrages historiques ont aussi retenu notre attention : les récits et les dialogues y utilisent des verbes variés, conjugués à divers temps. Dans la mesure du possible, nous avons privilégié les textes qui ne présentaient pas de recherche de style particulière, les analyses auraient été faussées. Bien entendu, les passages en vers et en arabe qui ont l'habitude d'émailler ces textes n'ont pas été pris en compte.

L'idéal aurait été de ne sélectionner que des textes d'un seul et même genre : ou *tafsīrs*, ou textes médicaux. Mais la réalité des manuscrits conservés étant ce qu'elle est, les choix sont limités ; nous avons finalement retenu un texte médical, important par l'ancienneté du manuscrit par lequel il nous est parvenu. Les autres sont des *tafsīrs* ou des textes historiques.

1.2. Manuscrits et copies

De possibles remaniements soulèvent maintes difficultés³⁵. A cela s'ajoute la question de l'authenticité même de certains manuscrits. En atteste la découverte – et les doutes qui l'ont suivie – d'un manuscrit du *Qābusnāma*. Frye y voyait un manuscrit très ancien, même antérieur aux autres manuscrits conservés comme le *Kitāb al-abniya*, le *Šarh-i ta'arruf* et le *Kitāb hidāyat al-muta'allimīn fī al-tibb* ; Minovi, lui, en a tout de suite contesté l'authenticité, avançant que ce manuscrit ne pouvait pas être antérieur à 1321/1942³⁶. Pour arriver à cette conclusion, Minovi se fonda sur des indices linguistiques. Il rappelle qu'il est tout à fait possible de trouver en Iran papiers et encres anciens, et donc que l'étude codicologique pouvait difficilement révéler la supercherie.

³⁴ Lazard 1963, p. 57.

³⁵ Pour les motifs de ces remaniements, voir en particulier Minovi 1351/1972, pp. 5-6 et Smurzyński 2002, pp. 203-211.

³⁶ Frye 1955 et Minovi 1335/1956. Frye a rectifié son erreur depuis.

Seule une analyse chimique³⁷ aurait « peut-être »³⁸ révélé le faux mais Frye ne put y avoir recours. En revanche, la reprise à l'identique de mots pehlevi mal retranscrits par Bahār dans son *Sabkšēnāsi* ainsi qu'un emploi trop systématique du suffixe verbal *-ē* et d'autres archaïsmes permettaient d'assurer que ce manuscrit était un faux, postérieur à 1321/1942, c'est-à-dire après la première parution de l'ouvrage de Bahār.

En nous attachant au morphème dialectal *mar* comme indice linguistique, nous avons montré ailleurs³⁹ les difficultés qui pouvaient entacher les conclusions linguistiques : multiplicité des manuscrits pour certains textes très célèbres comme le *Tārīx-i Tabarī*⁴⁰ ; fluctuation de dates avec l'exemple de l'astronome Muhammad b. Ayyūb Tabarī⁴¹ ; et corrections éventuelles des copistes au prisme de leur dialecte, dialecte qui bien évidemment peut différer de celui qu'ils copient.

Comme notre travail n'est pas l'édition de textes, nous sommes allée vers les éditions dotées d'apparats critiques, et lorsque des textes, qui nous semblaient pourtant dignes d'intérêt pour les raisons déjà évoquées, n'étaient pas publiés, nous avons choisi ceux qui existaient sous la forme de manuscrits autographes ou rédigés peu de temps après l'époque de leur première rédaction⁴². Nous nous sommes appuyée sur les notices de Storey (1927-1977), parfois revues par Bregel' (1972).

1.3. De nouveaux manuscrits ?

Etablir un corpus n'est jamais que provisoire. Si Bregel' a pu revoir certaines notices de Storey, c'est parce qu'on avait découvert de nouveaux manuscrits. Ces derniers peuvent alors radicalement changer notre connaissance du persan. Que l'on songe à la découverte puis à la publication dans les années 1980 – c'est-à-dire hier au vu de l'histoire du persan – du *Qor'ān-e Qods*. Ce texte est le témoin d'un dialecte dont nous n'avions pas connaissance jusqu'ici, celui du sud-est de l'Iran, probablement le Sistan. Dans les années

³⁷ Par exemple, la présence de couleur bleue sur un autre manuscrit acheté par Frye ne peut être antérieure au XIX^e siècle.

³⁸ Nous reprenons ici l'hésitation de Minovi (« *šāyad* » dans Minovi 1335/1956, p. 454).

³⁹ Lenepveu-Hotz 2010b.

⁴⁰ Cf. Daniel 1990.

⁴¹ Cf. Lazard 1348/1969. Lazard a montré qu'une mauvaise lecture du manuscrit avait conduit à situer cet auteur au début du XIII^e siècle alors qu'il aurait en réalité écrit à la fin du XI^e siècle.

⁴² Même si le scribe corrige, la langue reste alors sensiblement identique – car de la même époque – que la rédaction. Mais des différences dialectales peuvent exister.

futures, grâce à la numérisation grandissante, nous découvrirons peut-être notre "partition de Mozart" inconnue⁴³.

⁴³ Allusion à la découverte très récente d'une partition de Mozart dans un grenier du Tyrol, qui s'ajoute à deux autres, elles aussi très récentes (2006 et 2009). Cf. « Découverte d'une partition inconnue pour piano de Mozart », *Le Monde*, 2 mars 2012.

Chapitre 2

DIATOPIE ET DIACHRONIE : A PROPOS DES DIALECTES

Notre aire d'étude étant aussi vaste (Iran, Asie centrale, Afghanistan et nord de l'Inde), on peut raisonnablement s'attendre à une diversité de dialectes, plus ou moins proches les uns des autres. C'est pourquoi une étude diachronique ne peut faire l'économie de considérations diatopiques.

Tenir compte de la dimension dialectale de chaque texte conduit alors à observer deux types de phénomènes : tel trait peut n'exister que dans une seule partie du domaine iranien ; un fait de langue est susceptible d'évoluer à des rythmes différents selon les régions, autrement dit, il peut se maintenir à un endroit quand il a déjà disparu d'un autre, et notamment quand ces endroits sont à la marge du domaine linguistique. Les aires périphériques sont en effet plus conservatrices que les régions centrales⁴⁴.

2.1. Deux écritures pour deux dialectes à époque ancienne (X^e-XI^e siècles)

Aux X^e et XI^e siècles, la langue persane n'est pas encore unifiée et le système verbal d'un texte, quelle qu'en soit la qualité, ne saurait être tenu pour normatif. Même si la langue littéraire est en cours de constitution autour des parlers du nord-est de l'Iran, tous les ouvrages ne présentent pas un état de langue homogène.

Une ligne de partage apparaît entre les dialectes du nord, en écriture arabe, et ceux du sud représentés par les textes judéo-persans anciens et le *Qor'ān-e Qods*⁴⁵. Lazard a montré que les premiers, appelés *darī*, étaient « une forme de perse fortement influencé par des parlers de type parthe »⁴⁶, tandis qu'il fallait voir dans les seconds une langue bien plus proche du pehlevi, et que les différences entre ces deux derniers ne seraient en fait que « ce qui distingue ordinairement une langue littéraire d'une langue parlée

⁴⁴ Cf. Feuillet 2006, p. 47.

⁴⁵ Il ne faut pas non plus exclure des variantes au sein de chaque région (Lazard 1975c, pp. 600-601).

⁴⁶ Lazard 2003b, p. 98. Que le sogdien ait été la langue parlée dans la région de Samarcande (Lazard 1975c, p. 599) a pu aussi avoir une influence sur ce dialecte du nord-est.

courante »⁴⁷. Dans chaque groupe, on compte de nombreux dialectes, moins éloignés entre eux par de réelles différences que par de légères nuances.

Le judéo-persan ancien apporte de précieuses informations sur l'évolution de la langue. Les caractères hébreux révèlent certaines prononciations que masque la graphie arabe et notent un autre dialecte – ou plutôt d'autres dialectes – que ceux du nord-est, dialectes de la majorité des autres documents conservés. Par exemple, en judéo-persan, il existe encore la distinction entre les deux prépositions *bē* et *pad* que l'on trouve en moyen perse, tandis que le persan en écriture arabe ne connaît que *ba*⁴⁸. Pour les verbes, certaines formes sont semblables à celles du moyen perse et diffèrent de celles du persan⁴⁹. Ainsi dans le *Tafsīr d'Ezéchiel* (TE 9, 11), *phryz-*, « s'abstenir », est identique au moyen-perse *pahrēz-*, alors que ce verbe a subi une interversion en persan : *parhēz*⁵⁰. D'autres ont même disparu en persan (by 'ndrznyd, « il conseille » (TE 178, 9), à rapprocher du verbe moyen-perse *handarzēnīdan*, « conseiller »). Le judéo-persan ne présente pas pour autant une langue uniforme. Des études ont montré qu'il existe plusieurs dialectes, la ligne de fracture se situant de nouveau entre le nord et le sud⁵¹.

Ces distinctions dialectales nous ont conduite à inclure dans notre corpus, pour les X^e-XI^e siècles, des textes judéo-persans – documents juridiques et commentaires bibliques, dont le *Tafsīr d'Ezéchiel* –, à côté de textes originaires du nord-est, le *Kitāb hidāyat al-muta'allimīn fī al-tibb* et le *Tārīx-i Sīstān*⁵². Nous avons écarté le *Qor'ān-e Qods*, pourtant fort intéressant en raison de son parler du sud-est, parce que c'est une traduction interlinéaire du Coran, de fait inapte à rendre compte finement de traits syntaxiques. De même, nous n'avons pas exploité le *Kitāb al-abniya* d'Abū Mansūr Muvaffaq car ce texte ne propose pas une grande diversité de verbes, tant lexicale que morphologique⁵³. Pour les deux groupes de dialectes, nous verrons si, aux divergences phonologiques et lexicales dont nous venons de parler, il faut ajouter des différences dans le système verbal.

⁴⁷ Lazard 2003b, p. 100.

⁴⁸ Lazard 1986 ; Paul 2003b. Lazard (1986, repris dans 1995a, p. 154, note 5) signale toutefois la présence de la préposition *bē* dans un vers du *Tārīx-i Sīstān*. La préposition existe aussi dans le *Qor'ān-e Qods* (Lazard 1990a, pp. 110-111).

⁴⁹ Pour d'autres termes inconnus du persan, voir Mainz 1977.

⁵⁰ Gindin 2005 pour d'autres exemples.

⁵¹ Voir notamment Shaked 2009. Cela n'exclut pas certains phénomènes de contamination entre les différents dialectes, surtout lorsqu'ils apparaissent dans un même ouvrage comme le *Tafsīr d'Ezéchiel*.

⁵² En dépit de son origine, ce dernier est représentatif du *fārsī-i darī*, « le persan de cour », et appartient à la même aire dialectale que le *Kitāb hidāyat al-muta'allimīn fī al-tibb*. Sur ce point, cf. *infra*, § 3.1.4.

⁵³ Voir la remarque de Lazard (1963, p. 47).

2.2. Différences dialectales à époque plus récente (XII^e-XVI^e siècles)

Même s'il est généralement admis que la langue littéraire commence à s'unifier dans le courant du XII^e siècle⁵⁴, des nuances dialectales subsistent : les différences actuelles entre persan d'Iran, kâboli et tadjik en témoignent. Les textes judéo-persans ne présentent plus de spécificités particulières – ce sont d'ailleurs souvent des ouvrages en vers. Mais parmi les textes en écriture arabe, on décèle quelques dissemblances. L'ancienne fracture entre le nord et le sud y est probablement moins sensible : il s'agit davantage de traits propres à une région. Ainsi des morphèmes n'apparaissent que dans une partie du domaine : au XV^e siècle, *mar* est caractéristique des textes de Hérat ; nous n'en avons pas trouvé trace dans les ouvrages provenant d'autres régions. De plus, il semble que le morphème se soit spécialisé dans certains emplois de marquage d'objet indirect, dont la possession externe et l'emphase⁵⁵. On peut alors envisager qu'il existe d'autres variantes dialectales, dont certaines ont trait au système verbal.

Il sera d'autant plus important de choisir des textes transmis par de bons manuscrits qu'à ces époques plus récentes, les particularités dialectales paraissent ténues. Par chance, nous avons eu accès à des textes autographes : le *Rauzat al-ahbāb fī siyar al-nabī wa-'l-āl wa-'l-ashāb* de 'Atā' Allāh Daštakī Šīrāzī et le *Tazkirat al-tavārīx* de 'Abdallah Kābulī. Nous avons aussi retenu des textes conservés par des manuscrits dont la date est fort proche de celle de leur composition (Juvainī⁵⁶, *Tārīx-i jahān-gušā* ; Haravī, *Tārīx-nāma-i Harāt* ; Hāfiz-i Abrū⁵⁷, *Panj risāla-i tārīxī* ; Nūr al-Dīn Muhammad Šams al-Dīn Qazvīnī, *Silsila-nāma-i x^vājagān-i naqšband*).

⁵⁴ Cf. Lazard 1963, pp. 23-24. Paul (2002a, pp. 22-24) rappelle cependant qu'aucune étude sur l'évolution de la morphologie et de la syntaxe n'a été réalisée. Il est donc difficile d'être affirmatif sur ce sujet.

⁵⁵ Voir Lenepveu-Hotz 2009.

⁵⁶ Nous suivons Paul (2002a).

⁵⁷ Utilisé aussi par Paul (2002a).

Chapitre 3

LES TEXTES

Pour les dix textes de référence, nous suivrons un ordre chronologique de présentation, tout en sachant que certains ouvrages ont une date approximative. De larges extraits ont été étudiés : une centaine de pages lorsque la longueur du texte le permettait. Nous avons retenu quatre ouvrages pour chaque époque qui borne notre étude, les X^e-XI^e siècles et les XV^e-XVI^e siècles, et deux textes pour l'époque intermédiaire, XIII^e-XIV^e siècles.

3.1. Les textes des X^e et XI^e siècles

Nous avons choisi des textes dont le système verbal n'a, à notre connaissance, encore jamais fait l'objet d'études. Dans ses recherches sur *(ha)mē*⁵⁸ et *bi-*, Lazard⁵⁹ analyse des extraits du *Tārīx-i Tabari*, du *Tarjuma-i tafsīr-i Tabari*, du *Kitāb hidāyat al-muta'allimīn fī al-tibb*, du *Tafsīr* de Cambridge, du *Šarh-i ta'arruf* et de l'*Iskandarnāma*. MacKinnon⁶⁰, lui, s'appuie sur les formes verbales de quelques passages du *Tārīx-i Bal'amī*. Nous avons donc écarté tous ces textes, à l'exception du *Kitāb hidāyat al-muta'allimīn fī al-tibb*, parce que son manuscrit est très ancien. Nous y avons ajouté des textes judéo-persans, ainsi que le *Tārīx-i Sīstān*.

3.1.1. *Kitāb hidāyat al-muta'allimīn fī al-tibb* (HM)

Abū Bakr Rabī' b. Ahmad Axavainī Buxārī a composé le *Kitāb hidāyat al-muta'allimīn fī al-tibb*, « Guide des étudiants en médecine », dans le 3^e quart du IV^e/X^e siècle, quelques années avant 370/980⁶¹. Il était "élève" d'un "élève"⁶² d'Abū Bakr Muhammad b. Zakariyā Rāzī, le célèbre Rhazès. Axavainī Buxārī rédigea ce traité de

⁵⁸ Nous transcrivons ainsi le morphème, car un tiret final supposerait qu'il est toujours préfixe. La transcription *(ha)mē(-)* alourdirait le texte.

⁵⁹ Lazard 1963, p. 279, note 2.

⁶⁰ MacKinnon 1977, p. 13, note 12.

⁶¹ Voir Minovi 1329/1950, p. 501.

⁶² Il est dit "élève" par Storey (1927-1977, II, p. 199) qui suit en cela les notes d'Abū Tālib en marge d'un manuscrit mais l'auteur dit lui-même : *man šāgird-i Abulqāsim-i Maqān'ī am [...] va šāgird-i Muhammad bin Zakariyā būd*, « je suis élève d'Abulqāsim-i Maqān'ī [...] et il fut l'élève de Muhammad b. Zakariyā », (HM 303, 2-4). D'autres passages sont cités dans Minovi 1329/1950, pp. 500-501.

médecine dans un but pédagogique. Il aurait exercé à Boukhara⁶³, voilà pourquoi HM est écrit dans un dialecte du nord-est.

Seuls trois manuscrits conservent ce texte. L'un d'eux est le troisième plus ancien manuscrit persan connu⁶⁴ après le *Kitāb al-abniya* d'Abū Mansūr Muvaffaq et le *Šarh-i ta'arruf* de Kalābādī. Il s'agit du manuscrit de la Bibliothèque Bodléienne⁶⁵, copié en 478/1085, qui sert de référence à l'édition de Matini (1344/1965). Les variantes ou éclaircissements qui y sont apportés le sont grâce au manuscrit d'Istanbul, Fātih 3646 (F), écrit en 510/1116, mais aussi parfois grâce aux annotations d'un médecin, Abū Tālib b. Muhammad b. Abī Zaid al-tabīb – lisibles dans la marge du manuscrit d'Oxford⁶⁶ (B. H. pour *be hāmeš*, « dans la marge ») – ou grâce au manuscrit n° 4501 de la Bibliothèque Malek de Téhéran (M) qui date également du début du VI^e/XII^e siècle⁶⁷.

Le caractère ancien du texte, tout comme celui du manuscrit où il est conservé, et l'absence de tout aspect littéraire font de cet ouvrage un témoin essentiel dans la formation de la langue. On pourra certes regretter que beaucoup de phrases utilisent la copule, que peu de verbes sont conjugués sur le radical du passé et qu'il n'y a pas de passages narratifs, mais le lexique verbal y est très varié et la syntaxe, bien moins formulaire que dans le *Kitāb al-abniya*. Aussi en avons-nous choisi une partie plus grande que pour les autres textes : sur les 811 pages de l'édition de Matini, nous avons étudié les 400 premières pour les morphèmes (*ha*)*mē* et *-ē*, les 300 premières pour *bi-*, et pour nos autres chapitres, les 200 premières⁶⁸.

3.1.2. Textes judéo-persans (JP)

A côté des ouvrages en écriture arabe, les textes judéo-persans présentent d'autres variétés de langue selon la région où ils ont été rédigés. A l'aune de certains traits⁶⁹, il est possible de les répartir en quatre groupes : les textes du Khouzistan, celui du Fars, ceux du

⁶³ Cf. Lazard 1963, p. 48. Voir aussi Lazard (1958, p. 87) qui cite, parmi d'autres indices, un passage de HM où son auteur parle de la langue de Boukhara (*ba-zafān-i Buxārī*, p. 198 du manuscrit).

⁶⁴ Encore faut-il préciser qu'il s'agit de manuscrits en écriture arabe. Des documents judéo-persans sont en effet plus anciens.

⁶⁵ Beeston 1954, III, n° 2841, p. 91.

⁶⁶ C'est ce médecin qui a collationné le manuscrit en 682/1283 avec un « manuscrit correct » (*min nusxa sahiha*), selon ses propres mots, et y a ajouté des notes en 717/1317.

⁶⁷ Cf. édition de Matini 1344/1965, p. III et LX. Pour F, voir Horn 1900, p. 329 ; pour M, Afšār et Dānešpažuh 1364/1985, pp. 844-845.

⁶⁸ Comme le texte offre un style uniforme, nous avons choisi des pages en continu. L'extrait retenu est plus long que pour les autres textes afin de pallier l'inconvénient de l'abondance de la copule. Ainsi davantage de verbes ont pu être analysés.

⁶⁹ En dernier lieu, Shaked 2009, pp. 450-453 : l'auteur dresse un tableau de tous ces traits de langue, orthographiques, morphologiques, syntaxiques et lexicaux.

nord-ouest⁷⁰, et ceux d’Afghanistan, auxquels s’ajoute un texte isolé, la lettre de Dandān-Uiliq. Ce sont les textes des deux premiers groupes qui, par rapport aux textes en écriture arabe, se singularisent le plus. Nous avons choisi cinq textes du premier groupe⁷¹, ici nommés JPx. Outre leur unité dialectale – ils proviennent tous du Khouzistan⁷² –, ils ont tous été écrits aux X^e-XI^e siècles. Et comme nous l’avons rappelé, ils présentent une langue proche du moyen perse des livres, mis par écrit à la même époque.

Ce sont des fragments de documents juridiques (JP1, JP2), d’apologétique (JP3), ou de commentaires bibliques (JP4, JP5). Nous avons écarté les traductions de la Bible pour la raison évoquée plus haut.

Shaked considère ces textes comme littéraires tandis que Lazard les voit comme un reflet de la langue parlée dans ces régions⁷³. Nous nous rangeons à l’avis de ce dernier parce que leur thématique comme le fait de voir en eux le pendant parlé du moyen perse, qui, lui, serait littéraire, nous y incitent.

3.1.2.1. JP1

Ce document juridique⁷⁴ date de 951, comme en font état les deuxième et troisième lignes du texte : s’l hzr w-dwyst w-šst w-dw šm’r y-šṭ’r ṭ’ly[b], « l’année 1262 de l’ère séleucide » (JP1, 2-3). Sans ambiguïté aucune, il est karaïte : (qr)r’n, « karaïte » (JP1, 1), p’yn mglys y-qr’n, « devant cette cour karaïte » (JP1, 10-11) et y-byt dyn y-qr’n, « le tribunal karaïte » (JP1, 32).

Ce fragment fait partie des nombreux documents découverts dans la Guenizah du Caire⁷⁵. Il comprend trente-quatre lignes et il s’agit d’un accord entre trois frères au sujet d’un héritage.

3.1.2.2. JP2

JP2 est un document juridique établi à Ahvāz en 1020-1021. Date et lieu sont mentionnés dans les premières lignes du texte : p’ hwrmsyr šhry, « dans la ville d’Hormshir », plus connue sous le nom d’Ahvāz (JP2, 1) ; mhy’n y-šbt s’l ’lšlb lmnyn

⁷⁰ Pour cette localisation au nord-ouest plutôt qu’à Boukhara (Shaked 2009), on consultera Lazard 2006d, § 3.5.

⁷¹ Ce sont les principaux textes de ce groupe. Le second, lui, n’est représenté que par un texte (un *tafsīr* des *Psaumes*, découvert à Zefreh) ; ceux d’Afghanistan sont de brèves épitaphes. Cf. Shaked 2009, p. 450.

⁷² Cf. Lazard 1987c, pp. 167-168 et Shaked 2009, p. 450.

⁷³ Shaked 2009, p. 449 ; Lazard 1987c, p. 171 ; 2003b, p. 100.

⁷⁴ Shaked 1972. Voir aussi Paul 2002b, texte Kd.

⁷⁵ Shaked 1982, p. 305, note 12.

štrwt, « le mois de *shebat* de l'année 1332 de l'ère séleucide⁷⁶ », soit février-mars 1020-1021 (JP2, 2). Il traite du différend entre deux personnes, Hannah et David. David est accusé d'avoir volé un bien appartenant au frère de la première.

Ce texte de seize lignes est conservé à la Bibliothèque Bodléienne (MS. Heb. b. 12)⁷⁷. Il existe plusieurs éditions, l'*editio princeps* étant celle de Margoliouth⁷⁸. Nous nous sommes appuyée sur la publication d'Asmussen et sur la traduction de MacKenzie⁷⁹.

3.1.2.3. JP3

JP3 est un fragment d'apologétique, conservé au British Museum à Londres⁸⁰ et publié par MacKenzie⁸¹. Rosenwasser pensait qu'il s'agissait d'un commentaire du livre de Josué mais dans son édition, MacKenzie a montré que la question de Josué ne constituait en réalité qu'une infime partie du texte⁸². Il est plus probable que ce texte soit un extrait de l'introduction à un *Sefer Mitzvot* (« Livres de préceptes ») karaïte⁸³.

On n'y mentionne aucune date. MacKenzie le situe au plus tard au XII^e siècle. L'écriture le rapproche de JP2, et JP3 lui serait peut-être même antérieur⁸⁴ ; mais il serait postérieur à TE⁸⁵. Shaked⁸⁶ aboutit aux mêmes conclusions et pense que JP3 pourrait dater du X^e siècle.

Il est difficile de savoir si JP3 est autographe ou non. MacKenzie ne l'exclut pas mais il souligne que des dittographies vont à l'encontre de cette possibilité⁸⁷.

Ce fragment d'apologétique comprend vingt pages de treize à quatorze lignes chacune.

⁷⁶ Asmussen 1965, p. 58 et MacKenzie 1966, p. 69.

⁷⁷ Margoliouth 1899, p. 671 et Asmussen 1965, pl. I.

⁷⁸ Margoliouth 1899.

⁷⁹ Asmussen 1965 et MacKenzie 1966. Shaked (1971) y a apporté certaines remarques. Voir aussi la traduction plus récente d'Asmussen, dans Moreen 2000, pp. 24-25, et l'édition de ce texte dans Paul 2002b (texte Lr).

⁸⁰ Manuscrit judéo-persan Or. 8659 (MacKenzie 1968, p. 249).

⁸¹ MacKenzie 1968.

⁸² *Ibid.*, p. 249. Il est cité comme commentaire du livre de Josué dans Asmussen 1965, pp. 59-60 et dans Lazard 1968, p. 81.

⁸³ Shaked 2003, p. 195 et Gindin 2007, I, p. 18.

⁸⁴ MacKenzie 1968, p. 249. Gindin (2007, I, p. 18) reprend cette date du XI^e ou XII^e siècle.

⁸⁵ MacKenzie 2003, p. 110. Voir *infra*, note 102 sur TE.

⁸⁶ Nous remercions Monsieur Shaked de cette information donnée lors d'une communication personnelle (Université d'été sur le judéo-persan organisée par l'Asien-Afrika-Institut de l'Université de Hambourg, août 2010).

⁸⁷ MacKenzie 1968, p. 249.

3.1.2.4. JP4

JP4 est l'extrait d'un commentaire grammatical de la Bible. Un fragment en a été publié par Shaked⁸⁸. Plus récemment, Khan a établi que d'autres fragments conservés à l'University Library de Cambridge appartenaient à ce même texte⁸⁹. JP4 est un texte karaïte provenant de la Guenizah du Caire⁹⁰.

Sa graphie, proche de JP2, le situerait au XI^e siècle⁹¹. Les vocalisations du persan sont notées par des points suscrits, selon l'usage babylonien⁹².

Ces fragments réunis représentent treize feuillets recto-verso d'une vingtaine de lignes chacun⁹³.

3.1.2.5. JP5

JP5 est un commentaire du livre de Daniel, lui aussi très certainement karaïte⁹⁴. Il a été publié par Shaked⁹⁵. Comme JP4, il appartient à la Taylor-Schechter Geniza Collection, conservée à l'University Library de Cambridge⁹⁶ mais il pourrait être plus ancien que lui⁹⁷. Aucune datation plus précise n'a été proposée.

JP5 comprend quatre pages de dix-sept lignes chacune.

3.1.2.6. Datations absolues et datations relatives

Les textes JP étant particulièrement difficiles à dater, voici les hypothèses de datations relatives, en regard des deux datations absolues que nous avons.

- JP1 : 951, probablement le plus ancien.
- JP2 : 1020-1021.
- JP3 antérieur à JP2.
- JP5 antérieur à JP4 ; on ignore où situer ces deux textes par rapport à JP2-JP3.

⁸⁸ Shaked 1982, fragment A.

⁸⁹ Khan 2000, p. 241 et p. 244 (manuscrits T-S K 24.17 ; T-S K 24.29 ; T-S Ar. 31.238 ; T-S NS 108.153 ; Or. 1080.15.12 ; Or. 1080.15.13).

⁹⁰ *Ibid.*

⁹¹ *Ibid.*, p. 245.

⁹² *Ibid.*

⁹³ Seuls les deux derniers feuillets sont un peu plus courts, respectivement seize et treize lignes. Quand nous citons une occurrence de JP4, nous notons le chiffre romain seul pour le recto et le chiffre romain suivi d'une apostrophe pour le verso.

⁹⁴ Shaked 1982, p. 304.

⁹⁵ *Ibid.*, fragment B.

⁹⁶ *Ibid.*, p. 306.

⁹⁷ *Ibid.*, p. 307.

3.1.3. *Tafsīr d'Ezéchiel* (TE)

Le *Tafsīr d'Ezéchiel* est un commentaire karaïte⁹⁸ en judéo-persan du livre d'Ezéchiel. Ce texte anonyme est conservé par un manuscrit de la fin du XI^e siècle⁹⁹. Ce manuscrit, remarqué par Salemann (1900) à Saint-Pétersbourg dans le fonds Firkowicz (n° I 1682)¹⁰⁰, a récemment été édité par Gindin (2007). Le texte pourrait dater du début du XI^e siècle¹⁰¹ et être antérieur à JP3¹⁰².

TE comprend les 39 premiers des 48 chapitres du livre d'Ezéchiel, exception faite des 20 premiers versets du chapitre 1 (les pages du manuscrit manquent). Chaque paragraphe débute par la traduction en judéo-persan d'un verset biblique et se poursuit par un commentaire plus ou moins abondant¹⁰³. Nous n'avons pas pris en compte les traductions de l'hébreu, sauf pour les études morphologiques, dans la deuxième partie de ce travail notamment¹⁰⁴.

Shaked et Lazard ont pensé que cet ouvrage présentait une langue proche des textes JP, tout en étant légèrement distincte¹⁰⁵. C'était avant que Gindin constate que TE avait été composé dans deux dialectes différents, et par quatre auteurs différents¹⁰⁶. Ainsi les pages 1 à 169 et 221 à 226 sont écrites dans un dialecte du nord de l'Iran (TE₁), par deux mains distinctes : pp. 1-128 d'une part, pp. 129-169 et pp. 221-226 d'autre part. La langue des pages 170 à 220 (TE₂), elle, est plus proche de celle de documents provenant du Khouzistan, et par là même du moyen perse des livres, et révèle deux auteurs ou copistes (pp. 170-194 et pp. 195-220). Dans une étude sur le lexique de TE, Gindin établit la forte affinité de TE₁ avec le persan en écriture arabe, et parfois avec le

⁹⁸ Gindin 2007, I, p. 25.

⁹⁹ Gindin 2003, p. 16 ; 2007, I, p. 23.

¹⁰⁰ Gindin 2007, I, p. 7.

¹⁰¹ *Ibid.* Gindin (*Ibid.*, p. 26) s'appuie sur un événement de 944 relaté en TE 157, 32, et elle suppose que la date de rédaction doit en être proche puisque l'événement est encore dans les mémoires.

¹⁰² MacKenzie 2003, p. 110 (repris dans un premier temps par Gindin (2003, p. 16)). Comme, pour tirer cette conclusion, MacKenzie se fonde sur un unique phénomène phonologique, peut-être même purement graphique, Gindin (2007, I, p. 23, note 90) la remet en cause. A ses yeux, cette datation relative reste impossible.

¹⁰³ Dans les commentaires, l'influence de l'hébreu sur la syntaxe est très limitée et Gindin (2007, III, Syntax, § 6.1.2) n'en relève aucune dans le système verbal. Nous remercions Madame Gindin de nous avoir très aimablement donné une épreuve du troisième volume de son édition, à paraître.

¹⁰⁴ Nous avons rappelé (*supra*, § 1.1) que les traductions, du Coran comme de la Bible, ne sont pas fiables pour la syntaxe mais qu'elles peuvent être utilisées pour la morphologie.

¹⁰⁵ Lazard 1987c, p. 168.

¹⁰⁶ Gindin (2003), repris dans son édition de TE (2007, I, p. 23). Salemann (1900, p. 270, note 3) soulignait déjà que le texte était écrit par plusieurs mains mais sans préciser qu'elles correspondaient aussi à des dialectes différents.

moyen perse manichéen (exemple du verbe *nyš-* comme radical présent supplétif de *dīdan*, « voir »), et celle de TE₂ avec le moyen perse pehlevi¹⁰⁷.

Partant de la constatation que TE₂, notamment la première main, est plus contaminé par TE₁ que l'inverse, Gindin avance une hypothèse sur la composition du texte¹⁰⁸. Selon elle, on aurait pu penser que les auteurs de TE₂ auraient poursuivi l'œuvre de ceux de TE₁, et comme ils en avaient lu la première partie avant d'entreprendre la rédaction, cela expliquerait les contaminations. Mais le fait que TE₂ continue TE₁ au verso d'un même feuillet conduit Gindin à envisager l'existence d'un lien plus fort entre les quatre auteurs¹⁰⁹.

La composition aurait été réalisée dans le nord de l'Iran ou en Afghanistan, par quatre personnes. Deux auraient été originaires de la région ; quant aux deux autres, elles seraient venues du sud-ouest, l'une peut-être avant l'autre (ce qui expliquerait qu'il y ait davantage de contaminations, en plus de la proximité de TE₁ lorsqu'elle rédige). Elles auraient toutes suivi l'enseignement d'un rabbin et l'auraient mis par écrit, en se partageant le travail. Pour étayer son hypothèse, Gindin relève des indices de la langue parlée dans la syntaxe de TE¹¹⁰. Elle souligne néanmoins que quelques problèmes demeurent : plusieurs incohérences entre traduction et commentaire, et surtout des différences dans les analyses grammaticales de chacun de ces auteurs¹¹¹. Gindin lève la première difficulté : traducteur et commentateur sont des personnes différentes¹¹², mais elle laisse la seconde en suspens. Pouvons-nous alors supposer que chaque auteur ne notait pas servilement l'enseignement reçu mais qu'il l'adaptait en fonction de ses propres connaissances ? C'est possible.

Selon son hypothèse relative à la composition, Gindin localise la langue de TE₁ dans le nord-est. Cependant, elle rapproche certaines formes de celles que l'on trouve dans les dialectes mèdes et centraux¹¹³. Dans une étude récente, se fondant sur plusieurs traits aussi bien phonologiques, morphologiques et syntaxiques que lexicaux, Lazard¹¹⁴ montre que ce dialecte est certainement originaire du nord-ouest. Ainsi nous pensons que le

¹⁰⁷ Gindin 2005, p. 334 et p. 347.

¹⁰⁸ Gindin 2003, p. 16

¹⁰⁹ *Ibid.*, pp. 27-28.

¹¹⁰ Gindin 2006, p. 456 ; 2007, III, Syntax, § 7 ; 2008, p. 200.

¹¹¹ Gindin 2003, p. 28.

¹¹² Gindin 2007, I, p. 25.

¹¹³ Cf. Gindin 2007, III, Phonology, § 2.6.1, § 3.1, § 3.4 et Morphology, § 7.1.2.1. Elle rappelle dans son introduction (2007, I, p. 26, note 107) l'hypothèse de Lazard qui y voit un dialecte du nord-ouest.

¹¹⁴ Lazard 2006d, § 3.5. Nous remercions Monsieur Lazard de nous avoir communiqué son article.

schéma de rédaction de TE pourrait ressembler à celui proposé par Gindin mais il faudrait le situer au nord-ouest (ou centre) du domaine iranien.

Dans TE, nous avons étudié les pages¹¹⁵ :

– TE₁ : – 1^{re} main : 1 à 20.

– 2^{nde} main : 130 à 150.

– TE₂ : – 1^{re} main : 170 à 190.

– 2^{nde} main : 195 à 215.

3.1.4. *Tārīx-i Sīstān* (TS)

Le *Tārīx-i Sīstān*, « Histoire du Sistan », est un texte anonyme dont la première partie¹¹⁶, la plus longue, a été composée entre 445/1053 et 455/1063. Il a sûrement été écrit à Zarang, la capitale du Sistan, puisqu'on rencontre parfois l'expression *īnjā ba Sīstān*, « ici au Sistan »¹¹⁷. Il ressort de l'ouvrage que l'auteur est un contemporain d'Abū l-Fazl Nasr b. Ahmad. Dans les époques qui suivirent, le texte fut augmenté de 32 pages seulement, soit un treizième de l'œuvre.

L'édition de Bahār (1314/1935) s'appuie sur un manuscrit probablement rédigé avant 864/1459¹¹⁸, ce qui est quelque peu tardif, mais il en copie un plus ancien, tout en conservant les usages originels. Les autres manuscrits connus¹¹⁹ sont tous héritiers de cette première source : manuscrit de la Bibliothèque nationale de France¹²⁰ datant de 1289/1872 et manuscrit de Tbilissi copié à Téhéran en 1861¹²¹. Giunašvili (1971) a relevé 401 variantes entre le manuscrit de Bahār et celui de Tbilissi, ce qui est infime eu égard aux 486 pages que compte l'édition de Bahār. Giunašvili a pu conclure que le manuscrit de Tbilissi ne relevait pas d'une tradition différente de celui de Bahār : les deux copient un original commun. Le peu de variantes ainsi que les archaïsmes que nous avons relevés dans les formes verbales confirment cette analyse.

¹¹⁵ Nous n'avons pas interrompu nos relevés au milieu d'un paragraphe du texte, les numéros de page du manuscrit sont donc donnés ici, à plus ou moins trois lignes.

¹¹⁶ La composition du premier rédacteur prendrait fin page 373 (Lazard 1963, p. 74) ou page 382 (édition de Bahār 1314/1935, p. XI).

¹¹⁷ Bosworth 2000, p. 34.

¹¹⁸ Storey 1927-1977, I, p. 364. Lazard (1963, p. 74) ajoute qu'il s'agit de la « date d'une annotation portée en marge par un lecteur ».

¹¹⁹ Scarcia (1965) a montré que le manuscrit de Bahār et celui dit d'Iqbāl sont en réalité un seul et même manuscrit.

¹²⁰ Blochet 1934, IV, pp. 227-228, n° 2281.

¹²¹ Cf. Yarshater, en préface à Gold 1976, pp. XIX-XX. Ce manuscrit est conservé à Tbilissi, à l'Institut des Manuscrits de l'Académie des Sciences de Géorgie, sous la référence P-124.

Gilbert Lazard¹²² dit de ce texte qu'il est « important pour l'étude de la langue [...] et riche en formes et expressions archaïques et dialectales », dernier propos nuancé toutefois dans un article plus récent¹²³. La comparaison avec le *Qor'ān-e Qods*, qui, lui, reproduit certainement la langue parlée au Sistan, permet de voir que l'auteur de TS s'est soucié de ne pas utiliser les particularités linguistiques du Sistan. Quelques traits de langue seulement relèvent d'un dialecte du sud-est. On trouve la préposition *bē* dans un vers (TS 210, 13)¹²⁴. Dans un vers également, on rencontre la forme *bhwd*, « il sera » (TS 260, 14)¹²⁵, habituelle dans le *Qor'ān-e Qods*¹²⁶. Par ailleurs, même si la voyelle initiale du moyen-perse *ašnūdan*, « entendre », est aussi conservée dans le nord-est (*Tarjuma-i tafsiṣ-i Tabari* et *Tabaqāt al-sufiyya* d'Ansārī)¹²⁷, les occurrences *y* sont peu nombreuses et la forme est plus souvent attestée au sud : 'kšnydn est l'unique forme de TE₂ tandis que TE₁ a šnydn ; elle se retrouve dans le *Qor'ān-e Qods* (par exemple en 12, 9). Or nous la trouvons aussi dans le *Tārīx-i Sīstān* (TS 157, 6)¹²⁸. Mais ces quelques occurrences ne remettent pas en cause le fait que le texte est bien représentatif du *fārsī-i darī*, « le persan de cour ».

La question s'est aussi posée de savoir si ce texte était traduit de l'arabe ou non. Bahār ne tranche pas mais Bosworth écarte l'existence d'un original arabe¹²⁹. Pour lui, le texte a été composé en persan dès l'origine : les sources moyen-perse et persanes citées par l'auteur de TS en sont la preuve. Cet ouvrage se distingue donc des autres histoires locales, qui, elles, sont toujours écrites d'abord en arabe, la langue scientifique de l'époque, puis traduites en persan¹³⁰.

De par son sujet – l'*Histoire du Sistan*, de son passé mythique jusqu'à l'époque d'Abū l-Faḏl –, le *Tārīx-i Sīstān* est d'un très grand intérêt pour l'étude du système verbal. Les événements *y* sont racontés avec sobriété, sans recherche de style, à l'aide de nombreux verbes d'action.

Selon les traits de langue étudiés, nous y avons analysé de 100 à 382 pages (intégralité de la première partie).

¹²² Lazard 1963, p. 75.

¹²³ Lazard 1990a, p. 195, note 9 : « il est possible que le rédacteur du XI^e siècle lui-même se soit efforcé de se conformer à une certaine norme littéraire et d'éviter les particularités locales qui sentaient trop la province ».

¹²⁴ Occurrence signalée par Lazard (1986, repris dans 1995a, p. 154, note 5).

¹²⁵ Cf. Lazard 2006d, § 3.3.

¹²⁶ Voir Lazard 1990a, p. 186.

¹²⁷ Lazard 1963, p. 175, § 106.

¹²⁸ Sur cette question, voir Lenepveu-Hotz 2011, p. 92.

¹²⁹ *Tārīx-i Sīstān*, édition de Bahār 1314/1935, pp. XXI-XXII ; Bosworth 2000, p. 35.

¹³⁰ Bosworth 2000, p. 35.

3.2. Les textes des XIII^e et XIV^e siècles

3.2.1. *Tārīx-i jahān-gušā* (TJG)

‘Alā’ al-Dīn ‘Atā-Malik Juvainī a composé le *Tārīx-i jahān-gušā*, « Histoire du conquérant », entre 650/1252 et 658/1260, si toutefois l’on s’en tient aux dates mentionnées dans l’ouvrage¹³¹. Il y raconte en trois livres la conquête de l’Iran par les Mongols. Le premier est consacré à leurs coutumes et à Gengis Khan, et se termine par une biographie de deux de ses fils. Le deuxième raconte en détail l’histoire des Khwārazmshāhs. Le troisième évoque la figure de Hūlāgū et sa victoire sur les Assassins d’Alamut ; Juvainī profite de cette occasion pour exposer la doctrine des Ismaéliens. Les derniers faits relatés dans l’ouvrage datent de 655/1257, c’est-à-dire avant la prise de Bagdad par Hūlāgū.

Plusieurs manuscrits¹³² conservent ce texte. Le manuscrit de base pour l’édition de Qazvini est le Supplément persan 205 (A) de la Bibliothèque nationale de France, daté de 689/1290. Les autres manuscrits utilisés sont : Supplément persan 1375 (B), du début du VIII^e siècle de l’Hégire ; Supplément 1556 (J), fin du VII^e ou début du VIII^e siècle de l’Hégire ; Ancien fonds persan 69 (D), daté de 938/1531 ; Supplément persan 1563 (H), récent, certainement pas rédigé avant le XII^e siècle de l’Hégire ; Supplément persan 207 (V), daté de 1233/1818 ; Supplément persan 206 (Z), daté de 841/1438. Ce dernier est incomplet.

Malgré des élégances stylistiques¹³³ – qui, si l’on n’y prend pas garde, pourraient fausser nos conclusions –, nous avons retenu le texte de Juvainī pour la qualité de son édition ; elle est fondée sur un manuscrit très ancien. En outre – et peut-être est-ce justement là la conséquence de ce caractère littéraire –, la langue de TJG présente plusieurs traits archaïques¹³⁴. Même si l’on connaît bien l’auteur, il reste néanmoins difficile de savoir dans quel dialecte il écrit. Juvainī est né dans l’ouest du Khorassan mais ses fonctions officielles auprès des Mongols l’ont beaucoup fait voyager. Il entreprend la

¹³¹ Pour les informations sur ce texte, sans indication contraire, voir l’introduction de Browne à l’édition de Qazvini (1912, pp. XIII-XCIII).

¹³² Pour le détail, cf. Storey 1927-1977, I, pp. 262-263. Pour les manuscrits utilisés par l’édition Qazvini, voir les introductions de Browne (1912, pp. LXVI-LXXIX) et de Qazvini (1912-1958, I, pp. LXXXVI-CX).

¹³³ Voir entre autres les remarques de Tauer (1968, p. 443). Ce propos est toutefois à modérer : dans l’introduction à sa traduction, Boyle (1958, p. XXIX) note que Juvainī sait aussi raconter dans une langue simple et qu’il fait preuve d’une grande mesure dans sa rhétorique, contrairement au style très orné de son successeur, Vassāf.

¹³⁴ Cf. Lazard 1963, p. 121.

longue rédaction de son ouvrage pendant un de ses séjours à la cour de Qarāqorum et, accompagnant Hūlāgū dans sa marche vers l'ouest iranien contre Alamut, il la poursuit, puis encore après, lors de sa conquête de Bagdad. Hūlāgū le nomme d'ailleurs gouverneur de Bagdad ; et il le restera pendant vingt-quatre ans, de 657/1259 à 681/1282. Il est difficile de ne pas penser que ses multiples déplacements ont influencé sa langue.

Entre 1912 et 1958, Qazvini a édité les trois livres de cet ouvrage, en trois volumes, plus de 1200 pages au total. Nous avons étudié les pages 1 à 50 du premier volume et les pages 222 à 278 du troisième.

3.2.2. *Tārīx-nāma-i Harāt* (TH)

Dans le *Tārīx-nāma-i Harāt*¹³⁵, Saif b. Muhammad b. Ya'qūb Haravī raconte l'« Histoire de Hérat », de sa fondation jusqu'à 721/1321. L'ouvrage fut certainement composé à Hérat, entre 718/1318 et 722/1322. Dans les vingt premiers chapitres, l'auteur expose la fondation de la ville, sa conquête par Gengis Khan et l'avènement de la dynastie Kurt ; dans les 118 autres, il établit la biographie des personnages importants de cette dynastie ainsi que leurs réalisations culturelles.

Selon Siddiqi¹³⁶, il existe un unique manuscrit de ce texte : manuscrit n° 58 de la Būhār Collection of the Imperial Library de Calcutta. Il n'est pas daté mais au vu de son écriture, du papier et de ses caractéristiques générales, il doit avoir été copié au VIII^e siècle de l'Hégire, soit peu de temps après la composition de l'ouvrage, du vivant même de l'auteur ou bien juste après sa mort¹³⁷. Bregel' mentionne deux autres manuscrits¹³⁸, l'un recensé à Kaboul¹³⁹, l'autre à Leningrad¹⁴⁰.

Nous avons analysé les pages 1 à 57 et les pages 736 à 786.

3.3. Les textes des XV^e et XVI^e siècles

3.3.1. *Panj risāla-i tārīxī* (PR)

Šihāb al-Dīn 'Abd Allāh b. Lutf Allāh b. 'Abd al-Rašīd al X'āfī, plus connu sous le nom de Hāfiz-i Abrū, est probablement né à Hérat mais a été élevé à Hamadān, il a

¹³⁵ Pour cette notice, voir l'introduction de Siddiqi (1322/1943, pp. V-XXV) dans son édition de TH.

¹³⁶ *Ibid.*, pp. XXIV-XXV.

¹³⁷ Radavi 1921, pp. 41-43.

¹³⁸ Bregel' 1972, pp. 1042-1044, tandis que Storey (1927-1977, I, pp. 354-355) n'en cite qu'un seul.

¹³⁹ Siddiqi (1322/1943, p. XXIV, note 1) met en doute l'existence de ce manuscrit. Nous n'en avons pas trouvé mention dans les manuscrits d'Afghanistan recensés par Laugier de Beaurecueil (1956 et 1964).

¹⁴⁰ Akimuškin et Mikluho-Maklaj 1964, p. 98, n° C 1834.

beaucoup voyagé et il est mort à Zanjān. Il est difficile de déterminer avec certitude son dialecte. Etant donné les lieux où il a vécu, il a selon toute vraisemblance écrit dans un dialecte de l'ouest, voire du nord-ouest.

Hāfiz-i Abrū aurait été un familier de Timur. C'est le fils, puis le petit-fils de ce dernier, qui lui auraient commandé la rédaction d'ouvrages géographiques et historiques. Pour l'un, Šāh-Rux, il composa un compendium de géographie, débuté en 817/1414, puis élabora une compilation de différents ouvrages d'histoire (*Majmū'a-i Hāfiz-i Abrū*) en 820/1417-8. Pour l'autre, le prince Bāysunqur, il entreprit en 826/1423 le *Majma' al-tavārīx*, une histoire universelle depuis Adam jusqu'à 830/1430, année de sa propre mort.

Les *Panj risāla-i tārīxī*, « Cinq opuscules historiques », sont une chronique de la Perse au temps de Timur. En fait, il s'agit de diverses monographies extraites des différents ouvrages de Hāfiz-i Abrū, appelées ainsi et rassemblées par Tauer dans une bonne édition critique en 1959. Celle-ci a pour base deux manuscrits du *Majmū'a-i Hāfiz-i Abrū*, conservés à Istanbul : Bagdad Köškü 282 (M₁), provenant de la bibliothèque de Šāh-Rux, antérieur à 850/1447 ; Dāmād Ibrāhīm Paša 919 (M₂), daté de 885/1480¹⁴¹. A cette première rédaction des opuscules, Tauer ajoute des corrections en utilisant des œuvres postérieures de Hāfiz-i Abrū¹⁴² : trois manuscrits (G) de la *Géographie* (1420), dont le plus ancien date de 1600 et dans lequel se trouvent des passages proches des opuscules I, III et V ; un manuscrit du *Zubdat al-tavārīx* (une partie du *Majma' al-tavārīx*, 830/1426-7), Fātih 4371/1 (Z)¹⁴³, conservé à Istanbul, provenant de la bibliothèque de Šāh-Rux et certainement collationné par Hāfiz-i Abrū lui-même. Ces manuscrits, presque contemporains de la composition de l'ouvrage, présentent des variantes. Elles nous permettront d'identifier les phénomènes d'évolutions dès leur apparition. Les plus instructifs pour notre travail sont M₁, M₂, Z, et dans une moindre mesure G₁.

Nous avons étudié l'édition de Tauer intégralement (68 pages).

3.3.2. *Rauzat al-ahbāb fī siyar al-nabī wa-'l-āl wa-'l-ashāb* (RA)

Amīr Jamāl al-Dīn 'Atā' Allāh b. Fazl Allāh Husainī Daštakī Šīrāzī a composé le *Rauzat al-ahbāb fī siyar al-nabī wa-'l-āl wa-'l-ashāb*, « Le jardin des amis dans la voie du Prophète, de sa famille et de ses compagnons », en 888/1484, certainement à Hérat. Selon Xvānd-Amīr, il était un éminent théologien de l'époque de Sultān Husain et il aurait

¹⁴¹ Tauer 1931, pp. 97-99, n^{os} 32-33 ; également Storey 1927-1977, I, p. 88.

¹⁴² Pour connaître les parties exactes du texte qui s'appuient sur ces différents manuscrits, voir l'édition de Tauer 1959, introduction, pp. XIII-XV.

¹⁴³ Tauer 1931, pp. 100-101, n^o 38.

enseigné pendant quelques années à la Madrasa-i Sultānīya et prêché à la Masjid-i jāmi¹⁴⁴.

Ce texte du *Rauzat al-ahbāb* est transmis par divers manuscrits. L'un d'entre eux est particulièrement intéressant. Il s'agit d'un manuscrit conservé à la bibliothèque Āstān-e Qods-e Razavi de Mašhad¹⁴⁵ sous le numéro 4109. Selon le catalogue, ce pourrait être un manuscrit autographe : *zāheran mo'allef*, « apparemment de l'auteur »¹⁴⁶, daté de 903/1497-8. Il est écrit en *nasx* soigné et comporte 324 feuillets de 22 lignes chaque. Les trois premières lignes des feuillets 2 à 5 sont partiellement effacées, mais restent lisibles.

Le *Rauzat al-ahbāb* narre la vie de Muhammad, de ses proches et de ses compagnons, dans une prose fluide et simple. Les 50 premières et les 50 dernières pages du manuscrit ont été étudiées (1a-26a ; 298b-324b). Chaque passage traite d'un sujet différent : l'un parle des prophètes, dans un style narratif ; et l'autre présente les habitudes de Mohammad dans telle ou telle circonstance de la vie quotidienne (voyage, jeûne, etc.), ces pages sont donc plus descriptives.

3.3.3. *Silsila-nāma-i x'ājagān-i naqšband (SX)*

Le *Silsila-nāma-i x'ājagān-i naqšband*, « Généalogie mystique des maîtres naqšbandis », a été composé par Nūr al-Dīn Muhammad b. Husain b. Abd Allāh b. Pīr Husain b. Šams al-Dīn Qazvīnī en 978/1570. L'auteur dresse la généalogie complète des maîtres de l'ordre des Naqšbandis et expose quelques éléments biographiques.

Cet opuscule est conservé par un manuscrit daté de 993/1585¹⁴⁷, sous le numéro Supplément persan 1418 de la Bibliothèque nationale de France. Il a été copié sur l'autographe par Hajji Muhammad b. Muhammad Isfirāzī¹⁴⁸. Il comporte 22 feuillets de 21 lignes en bon *nasta'liq*. Que la copie soit de peu postérieure à l'original n'est pas, d'un point de vue littéraire, synonyme de qualité ; il n'en demeure pas moins qu'avec corrections ou non, le copiste écrit dans la langue du XVI^e siècle.

Comme on ne dispose d'aucune information sur l'auteur de cet ouvrage, on ne peut pas connaître son origine géographique, ni par conséquent le dialecte dans lequel il écrit. Sa *nisba* le situerait à Qazvin, mais cela est insuffisant pour affirmer quoi que ce soit : la *nisba* peut remonter à une ou deux générations et rester attachée à une famille alors que

¹⁴⁴ Sur 'Atā' Allāh Daštakī Šīrāzī, cf. Newman 1994.

¹⁴⁵ Que soit ici remerciée Madame Sheibanian, Professeur à l'Université de Mašhad, dont les démarches auprès de la bibliothèque de Mašhad nous ont permis d'obtenir une copie de ce manuscrit.

¹⁴⁶ Fekrat (1367/1988, p. 288), confirmant la notice de Storey (1927-1977, I, p. 189).

¹⁴⁷ Storey (1927-1977, I, p. 975) ne mentionne qu'un autre manuscrit de cet ouvrage.

¹⁴⁸ Blochet 1905-1934, I, p. 271, n° 428.

celle-ci a déjà changé de région depuis longtemps. Associer cet auteur et son ouvrage à la langue du nord-ouest de l'Iran ne restera donc qu'une conjecture.

Nous avons analysé les 22 feuillets. Lorsque nous citerons ce texte, sa présentation particulière – non linéaire mais en étoile – ne permettant pas de numéroter les lignes, seuls les numéros de feuillet seront indiqués, excepté quelques pages dont la présentation est habituelle.

3.3.4. *Tazkirat al-tavārīx* (TT)

'Abdallah Kābulī compose son *Tazkirat al-tavārīx*¹⁴⁹, « Recueil biographique de chronogrammes », entre 990/1582 et 1010/1601. Par des biographies, classées en groupes sociaux mais aussi selon un ordre chronologique précis, il raconte l'histoire d'un vaste territoire (l'Iran, l'Asie centrale et une partie de l'Inde) depuis les prophètes jusqu'à sa propre époque. Il insère nombre de chronogrammes, le plus souvent en vers, suivis ou précédés de notices historiques en prose. Ces chronogrammes n'ont pas été pris en compte puisque le principe même d'utiliser l'*abjad* pour indiquer des dates peut modifier syntaxe comme présence ou absence de morphèmes, selon la valeur numérique souhaitée.

En s'appuyant sur sa *nisba*, ainsi que sur d'autres éléments, Szuppe¹⁵⁰ a montré que l'auteur est très certainement originaire de Kaboul et qu'il s'est installé dans le Sind. On peut donc supposer que la langue de ce texte est celle de l'est du domaine, plus probablement du sud-est.

De cet ouvrage, il existe trois manuscrits, dont un autographe, conservé à Tachkent, à l'Institut d'orientalisme Biruni de l'Académie des Sciences d'Ouzbékistan (n° 2093)¹⁵¹. C'est ce dernier que nous avons étudié¹⁵². Il est constitué de 258 feuillets et le colophon indique qu'il date de 1010/1601 et qu'il a été achevé dans une petite ville du Sind, Mātīla. Il s'agit d'un exemplaire de travail : les nombreux ajouts dans les marges¹⁵³ ainsi que les ratures en attestent.

Nous avons choisi les feuillets 178 verso à 229 recto parce qu'en plus d'être relativement lisibles, ils présentent beaucoup de notes autographes. Ils correspondent au chapitre 4 intitulé « Sur les dates des souverains et des grands émirs ».

¹⁴⁹ Pour cette notice, voir Szuppe 2006.

¹⁵⁰ Szuppe 2006, pp. 349-354.

¹⁵¹ Cf. Semenov 1952, pp. 67-68, n° 153.

¹⁵² Nous remercions Madame Szuppe de nous avoir facilité l'accès à ce manuscrit.

¹⁵³ Certaines marges sont séparées en deux, voire en trois paragraphes. Lorsque nous nous y référerons, nous indiquerons celui dont il s'agit (1^{re} marge, 2nde marge ; 1^{re} marge, 2^e marge, 3^e marge).

3.4. Autres textes

Outre ces dix textes, d'autres ouvrages ont été consultés, ponctuellement. Il s'agit de textes moyen-perses ou de textes des XVIII^e et XIX^e siècles, hors de notre période d'étude donc. D'autres textes, enfin, appartiennent aux VIII^e-XI^e siècles : c'est l'époque où les différences dialectales sont les plus importantes. Mais nous ne pouvions pas multiplier les sources pour cette seule période, notre corpus en aurait été déséquilibré, d'autant que celle-ci a déjà été étudiée par Lazard¹⁵⁴.

3.4.1. Textes moyen-perses

Nous sonderons des textes moyen-perses et nous nous appuyerons sur les études de Henning (1933), de Brunner (1977), de Skjærvø (2009b) et de Durkin-Meisterernst (2010).

Trois sortes de moyen perses sont à distinguer : celui des inscriptions sassanides des III^e-VI^e siècles¹⁵⁵ ; le moyen perse manichéen (III^e-X^e siècles), qui présente l'avantage de noter les mots phonétiquement sans graphies historiques ; et le moyen perse des livres ou pehlevi, mis par écrit à époque tardive (IX^e siècle) et qui, de fait, a parfois subi l'influence du persan¹⁵⁶.

– moyen perse des inscriptions : inscription de Šābuhr à la Ka'ba-i Zardušt, III^e siècle (Huyse 1999).

– moyen perse manichéen : *Šābuhragān*, III^e siècle (MacKenzie 1979-80) ; occurrences dans Durkin-Meisterernst 2004.

– moyen perse des livres (pehlevi) : *Kārnamag ī Ardaxšēr ī Pābagān* (KA) (Grenet 2003)¹⁵⁷ ; *Husraw ī kawādān ud rēdag-ē* ('Oriān 1371/1992).

¹⁵⁴ Lazard 1963.

¹⁵⁵ Il existe des inscriptions jusqu'au XI^e siècle mais elles sont rares et brèves.

¹⁵⁶ Paul (2008a, p. 187) donne l'exemple d'une tournure persane (un passé actif) tirée du *Kārnamag ī Ardaxšēr ī Pābagān*. Mais on ne peut exclure (cf. *infra*, note 283) que la structure accusative soit déjà un développement du moyen perse tardif (Heny 1984, p. 84). Utas (2006, p. 245) résume ainsi le problème : il est possible que plusieurs, voire la plupart des changements, que nous considérons comme persans se soient déjà produits dans la langue parlée des Sassanides.

¹⁵⁷ La découverte récente d'un manuscrit de ce texte rend cette édition quelque peu caduque. Nous tenons cette information de l'éditeur du texte lui-même, Monsieur Grenet (communication personnelle lors de la « Journée d'étude internationale en hommage au Professeur Gilbert Lazard à l'occasion de son quatre-vingt-dixième anniversaire », Institut de France, Paris, 17 février 2010). Qu'il en soit ici remercié.

3.4.2. VIII^e-XI^e siècles

3.4.2.1. Textes judéo-persans

– lettre de Dandān-Uiliq (DU), écrite au VIII^e siècle, près de Khotan dans le Turkestan de l'est (Utas 1969 ; Lazard 1988). Elle diffère donc des textes JP par le lieu et la date, d'ailleurs antérieure à notre période.

– diverses lettres (Lx) (Paul¹⁵⁸ 2002b).

– *Tafsīr de la Genèse* (TG) : c'est un commentaire karaïte du livre de la Genèse, du XI^e siècle, conservé à Saint-Petersbourg dans le fonds Firkowicz I 4605 (Extraits dans Shaked 2003 ; Shaked 2010¹⁵⁹). Il est certainement écrit dans un dialecte du nord-ouest¹⁶⁰.

3.4.2.2. Textes en écriture arabe

– *Qor'ān-e Qods* (QQ), traduction interlinéaire du Coran. Ce texte a probablement été composé dans le Sistan au XI^e siècle (édition Ravāqi 1364/1985)¹⁶¹. Comme il s'agit d'une traduction, ce texte ne sera utilisé que pour la morphologie.

– *Tabaqāt al-sufīya* d'Ansārī, biographies de soufis. L'ouvrage a été composé à Hérat au XI^e siècle, en réalité certainement par un des disciples d'Ansārī peu après sa mort¹⁶² (étude d'Ivanow (1923), et éditions de Hai Habibi (1962) et de Sarvar Mowlā'i (1362/1983)). Cependant les numéros de feuillets des éditions ne correspondent pas à ceux donnés par Ivanow ; nous citerons des exemples tantôt extraits de l'étude d'Ivanow, tantôt pris dans une édition, ou les deux.

– *Tafsīr-i Sūrābādī* (TSu), commentaire du Coran, d'Abū Bakr 'Atīq Ibn Muhammad Naišābūrī Sūrābādī (édition Sādeqi 1380/2001)¹⁶³. Il a été écrit dans la seconde moitié du XI^e siècle, dans le nord-est du domaine.

3.4.3. XIV^e siècle

Pour cette période intermédiaire, nous avons consulté les analyses menées par Bodrogligeti (1971) sur le *Codex Cumanicus*. Il s'agit d'un lexique latin-turc-persan en alphabet latin. Cette caractéristique permet de s'assurer de certaines prononciations,

¹⁵⁸ Nous remercions Monsieur Paul de nous avoir donné accès aux textes de son corpus.

¹⁵⁹ Exemplier de sa conférence du 17 août 2010, lors de l'Université d'été sur le judéo-persan organisée par l'Asien-Afrika-Institut de l'Université de Hambourg.

¹⁶⁰ Comme pour TE₁ (cf. *supra*, p. 42 et notes 113-114), nous nous rangeons à l'avis de Monsieur Lazard (cf. Lazard 2006d, § 3.5). L'origine géographique de ce texte n'est toutefois pas assurée : Shaked le situe au nord-est, peut-être dans la région de Boukhara.

¹⁶¹ Voir Lazard 1990a ; Filippone 2011.

¹⁶² Cf. Lazard 1963, p. 110, n° 44.

¹⁶³ Pour des informations supplémentaires sur ce texte, consulter Lazard 1963, pp. 91-94, n° 29.

notamment celles des voyelles. Ce *Codex* a été compilé par des moines franciscains dans la première moitié du XIV^e siècle en Crimée. Mais la question demeure de savoir quel dialecte persan a servi de référence à son élaboration. Peut-être correspond-il à la langue parlée dans le nord-ouest.

3.4.4. Textes des XVIII^e et XIX^e siècles

Nous avons choisi cinq textes des XVIII^e et XIX^e siècles afin de savoir si tel ou tel trait de langue perduraient encore à ces périodes.

– *Mir'āt-i vāridāt* de Muhammad Šafī' Tihṙānī Vārid : histoire des Timurides en Inde, composée en 1146/1733 (édition Sefat Gol 1383/2004)¹⁶⁴. L'auteur est né en Inde et y a vécu, mais sa famille est originaire de Téhéran¹⁶⁵.

– *Tārīx-i jahān-gušāy-i Nādirī* de Mīrzā Mahdī Xān Astarābādī : « Histoire du conquérant Nāder » (Nāder Shāh), composée en 1171/1757 (édition Anvār 1341/1962)¹⁶⁶. L'auteur était l'un des conseillers et secrétaires particuliers de Nāder¹⁶⁷ ; il a passé sa jeunesse à Ispahan¹⁶⁸.

– *Zubdat al-tavārīx* (ZT) : écrit par Muhammad Muhsin Mustaufī en 1151/1739 (édition Gudarzi 1375/1996)¹⁶⁹. L'auteur a vécu à Mašhad, puis à Ispahan, et est revenu à Mašhad¹⁷⁰. L'ouvrage raconte l'histoire des Safavides¹⁷¹.

– *Risālat-i tadābīr-i šāh-u vazīr* : récit sur Āqā Muhammad Xān et son vizir Hājji Ibrahīm Xān Šīrāzī, peut-être composé par Zayn al-'Ābidīn Kūhmarra'ī au début du XIX^e siècle (édition Hājjiyān Pur 1384/2005)¹⁷². L'auteur se dit lui-même de Kūhmarra¹⁷³, au sud de Chiraz.

– *Mir'āt al-vaqāyi'-i Muzaffarī* (MM) : écrit par 'Abd al-Husain Xān Sipihr à la fin du XIX^e siècle, sur le qājār Muzaffareddin Shāh (édition Navā'ī 1386/2007). L'auteur est né à Téhéran en 1247š/1868¹⁷⁴.

¹⁶⁴ Voir Storey 1927-1977, I, p. 611.

¹⁶⁵ Introduction, p. 20.

¹⁶⁶ Cf. Storey 1927-1977, I, pp. 322-324.

¹⁶⁷ Introduction, p. II.

¹⁶⁸ *Ibid.*, p. III.

¹⁶⁹ Introduction, p. 11.

¹⁷⁰ *Ibid.*, pp. 12-14.

¹⁷¹ *Ibid.*, p. 15.

¹⁷² Voir Storey 1927-1977, I, p. 333.

¹⁷³ Introduction, p. 4.

¹⁷⁴ Introduction, p. XIX.

3.5. Récapitulatif du corpus

3.5.1. Les ouvrages

- HM Axavainī Buxārī, *Kitāb hidāyat al-muta'allimīn fī al-tibb*. Ca 980.
- JP
- JP1 document juridique karaïte (Shaked 1972). Daté de 951.
- JP2 document juridique d'Ahvāz (Asmussen 1965). Etabli en 1020.
- JP3 fragment d'apologétique (MacKenzie 1968). XI^e ou XII^e siècle.
- JP4 fragment d'un commentaire karaïte du livre de Daniel (Khan 2000).
- JP5 fragment d'un commentaire karaïte du livre de Daniel (Shaked 1982, B).
- TE *Tafsīr d'Ezéchiel*. XI^e siècle.
- TS *Tārīx-i Sīstān*. 1053-1063.
- TJG Juvainī, *Tārīx-i jahān-gušā*. 1260.
- TH Saif Haravī, *Tārīx-nāma-i Harāt*. Ca 1320.
- PR Hāfiz-i Abrū, *Panj risāla-i tārīxī*. 1414-1436.
- RA 'Atā' Allāh Daštakī Šīrāzī, *Rauzat al-ahbāb*. 1484 (ms. autographe).
- SX Nūr al-Dīn Qazvīnī, *Silsila-nāma-i x'ājagān-i naqšband*. 1570.
- TT 'Abdallah Kābulī, *Tazkirat al-tavārīx*. 1582-1601 (ms. autographe).

3.5.2. Les dialectes

- Nord-est : HM, TS, TH (Hérat), RA (Hérat).
- Nord-ouest : TE₁, SX ?
- Sud-est : TT (nord de l'Inde).
- Sud-ouest : JP, TE₂.
- Ouest ? (auteurs qui ont beaucoup voyagé) : TJG, PR.

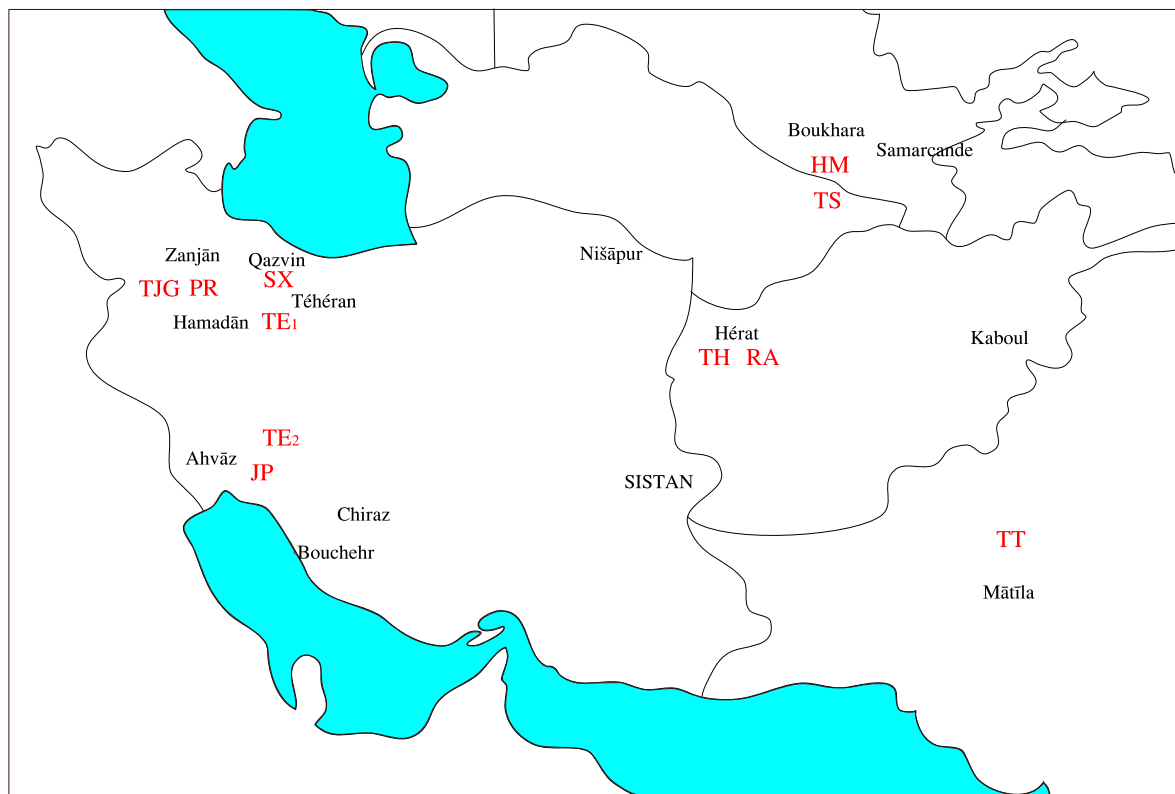
3.5.3. Les passages analysés

- HM pages 1 à 200 (parfois jusqu'à la page 400)
- JP intégralement
- TE₁ pages 1 à 20 et pages 130 à 150
- TE₂ pages 170 à 190 et pages 195 à 215
- TS pages 1 à 100 (parfois jusqu'à la page 382)
- TJG pages 1 à 50 et pages 222 à 278

TH pages 1 à 57 et pages 736 à 786
 PR intégralement
 RA pages 1a à 26a et pages 298b à 324b
 SX intégralement
 TT pages 178b à 229a

3.5.4. Les passages sélectionnés pour les données chiffrées¹⁷⁵

HM	pages 13 à 71	TH	pages 1 à 40 et pages 736 à 760
JP	intégralement	PR	pages 5 à 54
TE ₁	pages 1 à 20 et pages 130 à 150	RA	pages 1b à 12a et pages 298b à 310a
TE ₂	pages 170 à 190 et pages 195 à 215	SX	intégralement
TS	pages 1 à 62	TT	pages 178b à 205a
TJG	pages 1 à 25 et pages 222 à 255		



3.1. Localisation des textes

¹⁷⁵ La longueur de ces passages varie selon le nombre de lignes de chaque page. Nous avons pris 50 pages d'environ 20 lignes chacune.

Chapitre 4

EVOLUTION QUANTITATIVE

Les études quantitatives effectuées s'appuient sur un relevé systématique de chacune des formes verbales conjuguées de chaque texte du corpus. La longueur des extraits choisis varie de dix à cinquante pages selon leur densité et la quantité de verbes qu'elles contiennent. Ce qui importait était qu'un nombre sensiblement égal de formes verbales soient comptabilisées. Dans ce chapitre, comme ailleurs dans nos études quantitatives, nous regrettons de ne suivre que partiellement la méthode de Mellet¹⁷⁶ : il faut prendre un nombre équivalent de chaque phénomène (par exemple, autant d'occurrences de *bāyad* dans tous les textes et voir qu'un nombre x se construit avec l'infinitif, un nombre y avec un verbe conjugué). Or il est malheureusement impossible de s'y conformer parce que nous n'avons qu'un nombre très limité d'occurrences pour certains faits de langue.

Voici les extraits analysés pour ce chapitre :

- HM : pages 13 à 32.
- JP : en intégralité sauf pour JP4 (uniquement de XI à XIII').
- TE₁ : pages 1 à 10.
- TE₂ : pages 170 à 180.
- TS : pages 1 à 25.
- TJG : pages 1 à 12 et pages 222 à 239.
- TH : pages 1 à 33 et pages 736 à 753.
- PR : pages 5 à 19.
- RA : pages 1b à 6a (narratif) et pages 298b à 300a (descriptif).
- SX : pages 1b à 14a.
- TT : pages 178b à 186a.

Afin d'avoir des éléments de comparaison avec le persan contemporain, nous avons ajouté à notre corpus le *Mesl-e hame-ye 'asrhā*, « Comme tous les après-midi », (pages 4 à 15), de Zoyā Pirzād (ZP). Ce recueil de nouvelles, publié en 1370/1992, est écrit dans un style narratif simple, et reflète la langue actuelle.

¹⁷⁶ Mellet 1988, pp. 18-23.

Les premiers chiffres et pourcentages donnés tiennent compte de toutes les formes, les seconds, de toutes les formes à l'exception du verbe *būdan*, « être ». Le fait que le verbe *būdan* soit à la fois très présent mais rarement marqué peut fausser notre vision. Les formes non marquées sont celles qui se présentent sous la forme *kunad* pour le radical du présent, et sous la forme *kard* pour le radical du passé.

Dans les rares occurrences où un verbe était marqué par deux des morphèmes étudiés, il a été compté pour ces deux morphèmes, mais seulement une fois dans le total des formes verbales. Les pourcentages étant arrondis, on ne s'étonnera pas que l'on puisse parfois lire un total supérieur à 100.

Les décomptes que nous présentons dans ce qui suit sont indicatifs. Du sujet de chaque texte peuvent dépendre les proportions de l'une ou l'autre forme. Par exemple, un texte narratif aura plus de verbes au prétérit qu'un texte descriptif qui, lui, offrira davantage d'imparfaits ; un texte rhétorique, quant à lui, contiendra plus de formes d'emphase. On ne peut valablement tirer de conclusion à partir de l'évolution de ces pourcentages que si la tendance est générale pendant toute la période.

En raison de ces différences thématiques, une évolution linéaire pourra s'avérer difficile à constater. Ce qui importe, c'est de noter si les proportions changent, voire si elles s'inversent, pendant notre période. Si chaque morphème continue de marquer la même valeur, un grand changement dans les proportions ne s'expliquerait pas. Nous reprenons ici l'idée de Lazard selon laquelle « la relation entre l'aspect quantitatif (fréquence de *râ*) et l'aspect qualitatif (valeur de *râ*) des faits envisagés contribue à éclairer l'évolution »¹⁷⁷. On peut donc supposer que si changement de proportions il y a, c'est très certainement à cause d'un changement de valeur. Cela reste à confirmer dans les prochains chapitres.

4.1. Evolution générale de toutes les formes verbales

Pour ce premier tableau, nous avons dénombré tous les verbes, quels que soient leur radical (présent comme passé) et leur forme (synthétique ou analytique). Nous avons néanmoins séparé les formes verbales synthétiques (colonnes 1 à 4) des formes analytiques, marquées (très rarement) ou non (colonnes 5 à 7).

¹⁷⁷ Lazard 1970, p. 381.

		1	2	3	4	5	6	7
	Total	Forme non marquée	<i>hamē/ mē-</i>	<i>bi-</i>	<i>-ē</i>	Participe passé et être	Participe passé seul	Passif analytique
HM	685	577 84,2 %	10 1,5 %	60 8,8 %		31 4,5 %		7 1 %
	375	267 71,2 %		16 %	0	8,3 %	0	1,9 %
JP	616	451 73,2 %	28 4,5 %	97 15,7 %	13 2,1 %	26 4,2 %	12 0,16 %	
	433	268 61,9 %	6,5 %	22,4 %	3 %	6 %	0,23 %	0
TE ₁	680	443 65,1 %	64 9,4 %	136 20 %	25 3,7 %	18 2,6 %		8 1,2 %
	493	256 52 %	16,2 %	27,6 %	5,1 %	3,7 %	0	1,6 %
TE ₂	599	410 68,4 %	38 6,3 %	130 21,7 %	20 3,3 %	8 1,3 %		
	394	205 52 %	9,6 %	33 %	5,1 %	2 %	0	0
TS	650	488 75,1 %	23 3,5 %	83 12,8 %	14 2,2 %	34 5,2 %		10 1,5 %
	469	307 65,5 %	4,9 %	17,7 %	3 %	7,2 %	0	2,1 %
TJG	593	382 64,4 %	44 7,4 %	23 3,9 %	29 4,9 %	70 11,8 %	43 7,3 %	2 0,34 %
	446	235 52,7 %	9,9 %	5,2 %	6,5 %	15,7 %	9,6 %	0,45 %
TH	601	472 78,5 %	21 3,5 %	48 8 %	10 1,7 %	29 4,8 %	21 3,5 %	
	519	390 75,1 %	4 %	9,2 %	1,9 %	5,6 %	4 %	0
PR	607	464 76,4 %	50 8,2 %	36 5,9 %	4 0,66 %	36 5,9 %	11 1,8 %	6 0,99 %
	536	393 73,3 %	9,3 %	6,7 %	0,75 %	6,7 %	2 %	1,1 %
RA	647	373 57,7 %	115 17,8 %	27 4,2 %	52 8 %	22 3,4 %	57 8,8 %	4 0,62 %
	510	233 45,7 %	22,5 %	5,3 %	10,2 %	4,3 %	11,2 %	0,78 %
SX ¹⁷⁸	674	321 47,6 %	65 9,6 %	4 0,59 %	2 0,3 %	94 13,9 %	188 27,9 %	2 0,3 %
	431	78 18 %	15,1 %	0,93 %	0,46 %	21,8 %	43,6 %	0,46 %
TT	635	382 60,1 %	21 3,3 %	24 3,8 %	15 2,4 %	46 7,2 %	144 22,7 %	3 0,47 %
	569	316 55,5 %	3,7 %	4,2 %	2,6 %	8,1 %	25,3 %	0,53 %
ZP	479	226 47,2 %	193 40,3 %	26 5,4 %		25 5,2 %	6 1,3 %	3 0,63 %
	409	156 38,1 %	47,2 %	6,4 %	0	6,1 %	1,5 %	0,73 %

4.1. Formes verbales analytiques et synthétiques

¹⁷⁸ Des formes de participes sont préfixées de *mē-* (21 occurrences) ou de *bi-* (1 occurrence).

Comme il regroupe présent et passé, ce premier tableau masque certaines évolutions que nous percevrons mieux dans les suivants. Voici ce qu'on peut toutefois constater pour le moment :

– Les chiffres des textes judéo-persans sont rarement en accord avec ceux des autres textes de la même période.

– Le nombre des formes non marquées oscille. Cela peut dépendre d'abord de la thématique de chaque ouvrage.

– L'emploi du participe passé seul est en forte augmentation tout au long de la période. Il est en revanche en net recul, même quasi inexistant, dans le texte contemporain ; d'autres textes des XX^e et XXI^e siècles donneraient certainement une image plus précise de cet emploi en persan contemporain.

– Le morphème *mē-* est en constante augmentation, si l'on excepte le dernier ouvrage du corpus, TT. Mais étant donné que celui-ci est principalement narratif, c'est-à-dire composé de faits semelfactifs, la diminution de *mē-* s'explique.

– Le préfixe *bi-* est de moins en moins employé à partir du XIII^e siècle (TJG et textes suivants), ce qui le rend surtout caractéristique des textes des X^e et XI^e siècles. On peut penser que sa première valeur est en train de disparaître.

– La présence du suffixe *-ē* dépend du type de texte analysé. Le grand nombre d'occurrences rencontrées dans RA tient à la nature du second extrait étudié où l'on évoque les habitudes du Prophète, avec des verbes alors marqués par ce suffixe. Même si son évolution est loin d'être linéaire, il est important de constater que ce morphème est bien vivant tout au long de nos sept siècles d'étude. Comme il est absent du persan contemporain, sa disparition se situe donc entre le début du XVII^e et le XX^e siècle.

Séparer les deux radicaux, présent et passé, nous permettra peut-être de déceler d'autres mouvements.

4.2. Evolution des formes construites sur le radical du présent

Ne sont ici recensés que les verbes qui utilisent le radical du présent, du type *kun-*, à l'exception du verbe « être ».

	Total (sans <i>būdan</i>)	Forme non marquée	<i>hamē/mē-</i>	<i>bi-</i>	<i>-ē</i>
HM	310	245 79 %	9 2,9 %	56 18,1 %	0
JP	219	144 65,8 %	18 8,2 %	55 25,1 %	2 0,9 %
TE ₁	219	123 56,2 %	40 18,3 %	56 25,6 %	0
TE ₂	166	86 51,8 %	21 12,7 %	57 34,3 %	2 1,2 %
TS	172	138 80,2 %	9 5,2 %	25 14,5 %	0
TJG	110	92 83,6 %	14 12,7 %	4 3,6 %	0
TH	106	87 82 %	13 12,3 %	6 5,7 %	0
PR	84	58 69 %	15 17,9 %	11 13,1 %	0
RA	132	86 65,2 %	31 23,5 %	15 11,4 %	0
SX	55	22 40 %	32 58,2 %	1 1,8 %	0
TT	46	29 63 %	9 19,6 %	8 17,4 %	0
ZP	224	52 23,2 %	146 65,2 %	26 11,6 %	0

4.2. Formes verbales construites sur le radical du présent

Si l'on écarte les textes judéo-persans où *(ha)mē* est déjà très présent, ce morphème connaît une constante augmentation tout au long de la période, et celle-ci paraît encore plus perceptible que dans les données où formes sur radical du présent et formes sur radical du passé sont confondues. La baisse dans TT est somme toute relative : c'est surtout à cause du pic atteint dans SX qu'on a le sentiment d'une telle baisse, sinon on retrouve dans TT des proportions similaires à celles de PR et RA.

Le morphème *bi-* est en régression jusqu'à atteindre son plus bas niveau dans TJG et TH, soit aux XIII^e-XIV^e siècles. Puis il s'accroît dans les textes des XV^e-XVI^e siècles (excepté de nouveau SX). Nous examinerons au chapitre 14 si ce mouvement correspond à un changement de sa valeur.

Quant à *-ē*, il est extrêmement rare avec le radical du présent. Rappelons cependant que son absence dans la majorité des cas peut aussi s'expliquer par la longueur des passages – peut-être insuffisante justement – : ce n'est pas parce que le morphème manque dans des passages compris entre dix et vingt-cinq pages (approximativement 500 à 600 verbes) qu'il ne se rencontre jamais avec le radical du présent ailleurs dans nos textes. Nous aborderons en détail cette question dans le chapitre 10.

Nous pouvons mettre en lien cette hausse de *mē-* et cette baisse de *bi-* attestée dans SX avec une forte diminution des formes non marquées, qui ne sont alors plus majoritaires. Doit-on y voir une nuance dialectale particulière ? C'est possible. D'autres textes du nord-ouest – si toutefois SX émane bien de cette région – pourraient confirmer, ou infirmer cette hypothèse.

4.3. Evolution des formes construites sur le radical du passé

Dans le tableau qui suit, nous avons comptabilisé les verbes construits sur le radical du passé, du type *kard(-)*. Nous en avons exclu les formes du verbe « être », peu souvent marquées, ainsi que les formes périphrastiques de parfait et de passif.

	Total (sans <i>būdan</i>)	Forme non marquée	<i>hamē/mē-</i>	<i>bi-</i>	<i>-ē</i>
HM	27	22 81,5 %	1 3,7 %	4 14,8 %	0
JP	184	124 67,4 %	10 5,4 %	42 22,8 %	11 6 %
TE ₁	248	133 53,6 %	24 9,7 %	80 32,3 %	25 10,1 %
TE ₂	220	119 54,1 %	17 7,7 %	73 33,2 %	18 8,2 %
TS	255	169 66,3 %	14 5,5 %	58 22,8 %	14 5,5 %
TJG	216	143 66,2 %	30 13,9 %	19 8,8 %	29 13,4 %
TH	361	303 83,9 %	8 2,2 %	42 11,6 %	10 2,8 %
PR	399	335 84 %	35 8,8 %	25 6,3 %	4 1 %
RA	292	147 50,3 %	84 28,8 %	12 4,1 %	52 17,8 %
SX	72	56 77,8 %	12 16,7 %	2 2,8 %	2 2,8 %
TT	330	287 87 %	12 3,6 %	16 4,8 %	15 4,5 %
ZP	151	104 68,9 %	47 31,1 %	0	0

4.3. Formes verbales construites sur le radical du passé

Les formes non marquées sont largement majoritaires du X^e au XVI^e siècle et c'est encore le cas en persan contemporain (ZP). Lorsque le pourcentage est moindre, comme dans RA, c'est en raison du thème du texte : l'extrait en question, le second, est une énumération des habitudes du Prophète. Or nous verrons que dans cet état de langue, l'habitude dans le passé est marquée par *-ē*, parfois par *mē-*.

Le morphème *bi-* ne cesse de diminuer, jusqu'à disparaître définitivement à un moment compris entre le XVII^e siècle et l'époque contemporaine. Pour *-ē*, la forme se maintient jusqu'au XVI^e siècle.

4.4. Comparaison des proportions entre les deux radicaux, présent et passé

Lorsqu'on compare entre elles les données des deux radicaux, on constate les éléments suivants :

– Les formes non marquées ne connaissent pas la même évolution selon le radical sur lequel elles sont construites. On peut penser que la forme neutre (logiquement la plus fréquente) devient peu à peu la forme avec *mē-* pour le radical du présent et demeure la forme du type *kard* au passé. Cependant, ce mouvement n'est pas encore complètement achevé à la fin du XVI^e siècle, même s'il semble bien avancé dans un texte comme SX.

– Pour le morphème *bi-*, l'évolution diffère également en fonction du radical auquel il se préfixe : on observe un mouvement de baisse, puis de hausse à partir des textes du XV^e siècle avec le radical du présent, tandis que la baisse est constante avec le radical du passé depuis le X^e siècle, jusqu'à une totale disparition en persan contemporain.

CONCLUSION DE LA PREMIERE PARTIE

Nous avons retenu dix textes de sorte à couvrir équitablement les sept siècles de notre période d'étude. Parmi un large éventail de possibilités, nous avons choisi un ouvrage scientifique (médical), des textes théologiques (commentaire de la Bible ou du Coran), ainsi que des textes historiques. Loin de tout effet stylistique pour la grande majorité, on peut estimer qu'ils sont un reflet fidèle de la langue de leur époque. Certains présentent même un style oral. Mais il ne faut pas perdre de vue que ces textes sont des écrits – c'est donc dans la prose que nous décrirons l'évolution du système verbal –, et que, par conséquent, tous les phénomènes de changements qui l'animent ont très probablement eu lieu plus tôt dans l'usage oral quotidien¹⁷⁹.

Pour savoir si aux différences liées à la chronologie s'ajoute la dimension dialectale, nous avons sélectionné des textes originaires des diverses régions du domaine iranien, dont ceux en judéo-persan pour les X^e-XI^e siècles.

Des éléments peuvent aussi nous échapper par manque de données. Nous ne pouvions pourtant pas grossir à l'infini notre corpus pour une raison évidente : analyser des formes verbales sur plus d'un millier de pages pose déjà des difficultés. Voilà pourquoi nous avons essayé de pallier ces éventuelles incertitudes en recourant ponctuellement à d'autres textes – de notre période et d'époques contiguës – ou en nous servant des occurrences utilisées dans d'autres travaux. Sur ce dernier point, c'est surtout l'ouvrage de Lazard (1963) qui nous a permis d'élargir avantageusement le choix de nos exemples. Bien que plus récents, nous avons moins sollicité les travaux de Seddiqiyān (1383/2004) et d'Ahmadi-Givi (1380/2001), pour des raisons méthodologiques : poésie et prose sont mêlées, et les ouvrages sont exploités sans tenir compte de leur époque respective.

Le cadre de notre travail restant limité, nos conclusions ne seront à proprement parler que provisoires puisqu'elles ne sont valables que pour notre corpus. De même nous nous méfierons de toute explication *ad hoc* : d'un seul cas on ne peut tirer de règle. Nous aurons néanmoins déjà un aperçu relativement fiable et solide du système verbal persan et de son évolution.

¹⁷⁹ Voir la remarque de Marchello-Nizia (2009, p. 154) sur l'évolution de « beaucoup » dans l'histoire du français.

Deuxième partie

FORMES CONJUGUEES, FORMES NON CONJUGUEES

Etudier le verbe, c'est d'abord s'interroger sur ce qui fait qu'une forme est conjuguée ou non. Etant donné que le temps, l'aspect et le mode peuvent caractériser une forme conjuguée comme une forme non conjuguée, la désinence personnelle – objet du premier chapitre – reste alors le seul critère opérant pour les distinguer. Entre le moyen perse et le persan, il y a eu changement d'actance au passé et cela a pu provoquer une réfection de la diathèse : le passif est une forme susceptible d'avoir été modifiée. Une étude approfondie du passif constituera le chapitre suivant. Parmi les formes non conjuguées, l'infinitif et le participe passé sont les seuls à avoir évolué entre les X^e et XVI^e siècles. L'un et l'autre seront analysés dans leurs emplois verbaux et non nominaux, au troisième chapitre pour l'infinitif, et au quatrième pour le participe passé.

Dans cette partie sur les formes conjuguées et les formes non conjuguées, les occurrences extraites des traductions de l'hébreu des textes judéo-persans seront aussi intégrées. Ces traductions ne faussent les conclusions qu'au niveau de la syntaxe, et non de la morphologie. En effet, si une forme apparaît avec telle ou telle désinence dans une traduction de l'hébreu, c'est qu'elle existe dans la langue, sans qu'il y ait influence ou calque de la langue traduite.

Chapitre 5

LES DESINENCES PERSONNELLES

Nous étudierons ici les désinences personnelles d'un point de vue morphologique. Les accords entre le sujet et son verbe ne seront pas analysés. Rappelons seulement que, dans les textes anciens, on rencontre, à côté de l'accord habituel d'un sujet pluriel inanimé avec un verbe singulier, un verbe au pluriel, et même un sujet animé pluriel avec un verbe au singulier¹⁸⁰.

Nous nous pencherons sur chacune des formes que prennent les désinences personnelles, sur la place qu'elles occupent aux temps composés, ainsi que sur leur absence dans certaines occurrences.

5.1. Allomorphes de désinences

Les désinences personnelles présentent parfois des variantes. Ces variations de forme n'étant pas liées à des variations de sens, il s'agit d'allomorphes¹⁸¹.

Pour mémoire, voici les désinences de l'indicatif en moyen perse¹⁸² :

	Singulier	Pluriel
1 ^{re} personne	-am, -ēm	-ēm, (-om)
2 ^e personne	-ē, (-ēh)	-ēd
3 ^e personne	-ēd / ø	-ēnd

5.1. Les désinences personnelles de l'indicatif en moyen perse

5.1.1. Première personne du singulier

Les allomorphes de la première personne du singulier se rencontrent principalement dans les textes judéo-persans. Seules quelques vocalisations en /-im/ sont à remarquer dans les ouvrages en écriture arabe, encore n'apparaissent-elles nulle part dans

¹⁸⁰ Lazard 1963, pp. 455-460, § 766-778.

¹⁸¹ Les allomorphes sont généralement définis comme « les variantes d'un morphème en fonction du contexte » (Dubois *et alii* 2002, p. 25). Or dans nos occurrences, le contexte ne joue pas nécessairement un rôle. C'est pourquoi nous préférons voir dans la notion d'allomorphe « les variations de forme qui ne sont pas corrélatives de variations de sens » (Lazard 2009a, p. 144).

¹⁸² Cf. Skjærvø 2009b, p. 219, tableaux 4.15 et 4.16. Les désinences notées entre parenthèses sont celles qu'ajoute aux autres Henning (1933, p. 232, § 23) pour les textes de Tourfan. Pour la deuxième personne du singulier, Durkin-Meisterernst (2010, p. 135, § 489) n'indique que la désinence -ēh.

notre corpus. Lazard¹⁸³ en relève une dans un des manuscrits du *Tārīx-i Tabarī*, et une autre dans le *Tafsīr d'Isfarāyini*. Plus intéressantes sont les deux formes enclitiques du verbe « être » en *um* qu'il cite¹⁸⁴, car elles rejoignent les graphies du judéo-persan.

Pour les textes judéo-persans, la désinence de première personne du singulier est l'un des éléments permettant de définir leur provenance. Selon le tableau de Shaked¹⁸⁵, on trouverait *-wm* dans le Fars et la région de Boukhara, et les deux désinences *-wm* et *-m* dans le Khouzistan. Voici la situation pour notre corpus : aucune occurrence de première personne du singulier dans JP5 ; *-wm* dans JP1, JP2, JP4 et TE₂¹⁸⁶ ; cooccurrence de *-wm* et *-m* dans JP3 et TE₁ (hors du Khouzistan, ce qui en cela contredit l'isoglosse établie par Shaked¹⁸⁷). Ainsi dans JP3, la première personne du singulier apparaît orthographiée *-wm* dans 13 cas et *-m* dans 7, parfois avec le même verbe et à peu de lignes d'écart : *ngryšt krđm*, « j'examinai » (JP3 H, 5), et *ngryšt krđwm*, « j'examinai » (JP3 H, 8). L'écriture *-wm* peut correspondre à une prononciation */-om/* ou */-um/*, que la voyelle soit longue ou brève¹⁸⁸. Il est aussi possible que la graphie *-m* puisse recouvrir une désinence */-ōm/* ou */-ūm/* puisqu'en judéo-persan, les voyelles brèves ne sont pas toujours écrites avec une *mater lectionis*. Comment alors connaître la prononciation de ces deux graphies *-wm* et *-m* ?

Certaines désinences sont vocalisées¹⁸⁹, même s'il faut rester prudent avec les vocalisations¹⁹⁰. Ainsi dans TE₁, la première personne du singulier est vocalisée par un *ḥolam malē* dans *x^wrdw^om*, « j'ai mangé » (TE₁ 17, 6), et dans deux passages traduits de l'hébreu : *gwš^hw^om*, « j'ouvre » (TE₁ 138, 9) ; *w-brwbⁿw^om*, « et je balaie », repris dans la marge par *by rwb^w^om*, « je balaie » (TE₁ 140, 14)¹⁹¹. Pour TE₂, on trouve une fois la vocalisation */u/* (avec un *šuruq*¹⁹²) dans *'wrw^um*, « j'apporte » (TE₂ 177, 34), dans une traduction. Dans les autres passages de TE₂, Gindin relève d'autres occurrences avec

¹⁸³ Lazard 1963, p. 265, § 334.

¹⁸⁴ *Ibid.*

¹⁸⁵ Shaked 2009, p. 452 (reprenant et affinant Shaked 2003, p. 200).

¹⁸⁶ C'est aussi ce *-wm* que nous trouvons dans la lettre de Dandān-Uiliq.

¹⁸⁷ De plus, nous n'avons pas rencontré dans nos textes de désinences *-m*, c'est-à-dire notées avec un *alef*.

¹⁸⁸ La quantité des voyelles n'étant pas toujours respectée dans la graphie (Gindin 2007, III, Orthography, § 3.1), nous ne l'indiquerons que lorsqu'elle est sûre.

¹⁸⁹ Pour ne pas alourdir les translittérations, nous ne notons que la vocalisation utile à la démonstration, et non celles qui apparaissent dans le radical du verbe.

¹⁹⁰ Gindin (2008, p. 205) donne des exemples de vocalisations fautives pour l'hébreu. Mais même si l'on peut également s'interroger sur les vocalisations du persan, il est à remarquer que les auteurs et scribes de ces textes sont plus familiers du persan que de l'hébreu. Ces vocalisations pourraient donc être plus dignes de foi.

¹⁹¹ Autres exemples dans Gindin 2007, III, Morphology, § 7.1.2.1.

¹⁹² Le *šuruq* sert à vocaliser un */u/* bref comme un */u/* long. Cf. Gindin 2007, III, Orthography, § 3.1.3.

vocalisation en /o/ et souligne qu'elles apparaissent toutes aussi dans des traductions de l'hébreu, à l'exception d'une seule¹⁹³.

Par ailleurs, une unique occurrence présente une vocalisation en /-am/ : nyšyst^am, « je suis assis » (TE₁ 8, 29), mais au regard du contexte, il semble que ce soit une erreur du scribe pour l'infinitif nyšyst^an, « s'asseoir »¹⁹⁴. Le fait que la forme soit vocalisée pourrait aussi montrer que le scribe était dérouté par ce phonème vocalique dans la forme verbale qu'on lui dictait, même s'il ne vocalise pas uniquement des formes qui lui paraissent anormales. De même pour prmwd^am (TE₂ 183, 22), la forme verbale est en réalité prmwd, « il ordonna », à laquelle est attaché l'enclitique personnel de première personne du singulier : cette forme est donc à traduire « il m'ordonna » et non « j'ordonnai ». Gindin souligne la présence de /-am/ dans TE₂ pour l'enclitique personnel mais n'en a trouvé aucune occurrence pour la désinence¹⁹⁵. Cela confirme alors que dans TE, la désinence de première personne du singulier ne serait jamais à lire /-am/.

On peut s'étonner de trouver cette désinence en -wm, qu'elle soit à prononcer /-om/ ou /-um/¹⁹⁶, dans TE₁ qui présente pourtant une langue très proche de celle des ouvrages en écriture arabe. Mais il y a un parallèle possible avec les formes enclitiques du verbe « être » en *um*. Cette lecture en /um/ à la place de l'habituelle /am/ se rencontre donc aussi dans les textes du nord. On peut alors se demander d'où vient ce timbre. En moyen perse, nous avons la terminaison *-am* (*-ēm* dans les textes manichéens)¹⁹⁷. Comme le propose Gindin¹⁹⁸, cette voyelle d'arrière pourrait être due à l'influence de la nasale. Elle s'est d'ailleurs conservée en kâboli¹⁹⁹.

5.1.2. Deuxième personne du singulier

5.1.2.1. Prononciation de cette désinence

Pour la deuxième personne du singulier, la question de sa prononciation se pose. Le judéo-persan présente de nouveau une vocalisation, en /-ī/ avec un *ḥirik malē*, uniquement dans TE₁ : mjhⁱy, « tu souffres » (TE₁ 15, 24) ; nhⁱy, « tu places » (TE₁ 15, 26

¹⁹³ *Ibid.*

¹⁹⁴ Cf. Gindin 2007, II, p. 23, note 45 et III, Morphology, § 7.1.2.1, note 13.

¹⁹⁵ Gindin 2008, p. 213.

¹⁹⁶ Paul (2008a, p. 191) opte pour la lecture /-om/.

¹⁹⁷ Henning 1933, p. 232, § 23 ; Skjærvø 2009b, p. 217. Nous ne débattons pas de l'origine de ces deux désinences. Pour cela, voir Gershevitch 1970, p. 162.

¹⁹⁸ Gindin 2007, III, Morphology, § 7.1.2.1.

¹⁹⁹ Farhādi 1955, p. 78, § 144. Nous présumons qu'elle a été conservée, mais nous ne pouvons écarter le fait qu'elle soit le fruit d'une évolution ultérieure propre au kâboli, avec cette même influence de la nasale sur la voyelle.

et 15, 36) ; čydⁱy, « tu as coupé » (TE₁ 17, 37) et nyšⁱy, « tu vois » (TE₁ 137, 14). Cette vocalisation est à comparer avec celle des textes en écriture arabe où l'usage²⁰⁰ est de transcrire le *yā* de désinence par un /*ē*/. En moyen perse, la désinence est en /-*ē*/²⁰¹ et, selon Pisowicz²⁰², l'évolution du phonème /*ē*/ vers /*ī*/ n'a lieu qu'après le XIII^e siècle, et encore n'est-il réalisé que dans une partie du domaine ; en témoigne l'actuelle distinction *ē/ī* du dari et du tadjik. Mais ces occurrences en /-*ī*/ se rencontrent dans TE₁, qui, nous l'avons déjà souligné, émane du nord-ouest et est très proche de la langue des ouvrages en écriture arabe (nord-est). Il faudrait alors peut-être supposer que la désinence de deuxième personne du singulier est déjà devenue /-*ī*/, au nord-est également. Cela expliquerait aussi le fait que Meier²⁰³ trouve des rimes de cette terminaison avec des mots en /-*ī*/ et non avec ceux en /-*ē*/. On comprendrait enfin pourquoi en dari et en tadjik, alors que la distinction *ē/ī* s'est conservée dans d'autres mots, la désinence de deuxième personne est en /-*ī*/ : le changement phonétique aurait eu lieu avant que les autres /*ē*/, soit évoluent vers /*ī*/, soit se conservent, selon les dialectes.

Quelle est, en revanche, la lecture à donner au -y de deuxième personne du singulier dans le judéo-persan du sud-ouest²⁰⁴ ? Faut-il le lire encore /-*ē*/ comme en moyen perse, ou déjà /-*ī*/ comme en judéo-persan du nord-ouest et en persan du nord-est ? En l'absence de vocalisation, nous l'ignorons, mais des vocalisations relevées par Nöldeke laissent penser que la désinence de deuxième personne du singulier se prononce -*ē*²⁰⁵.

5.1.2.2. Écriture avec *hamze*

Dans les ouvrages en écriture arabe, des graphies sont particulières. Que ce soit dans les plus anciens textes de notre corpus ou bien dans les plus récents, on rencontre des parfaits où la copule conjuguée à la deuxième personne du singulier est notée par un

²⁰⁰ Cf. Lazard 1963, par exemple. Mais cette transcription n'est pas toujours si constante. Ainsi Paul hésite : -*ī* dans Paul 2005, p. 150 et 2008a, pp. 191-192, mais aussi -*ē* dans ce même article (p. 193).

²⁰¹ Skjærvø 2009b, p. 217.

²⁰² Pisowicz 1985, p. 65, pp. 70-71, pp. 74-75 et p. 87.

²⁰³ Meier 1981, p. 114. A propos du suffixe du passé -*īd*, Korn (2009, p. 198) réfute l'évolution possible de mp. /*ē*/ > pers. /*ī*/. Tel semble néanmoins le cas comme l'attestent les vocalisations du judéo-persan ainsi que les rimes relevées par Meier (étude que Korn ne mentionne d'ailleurs pas). Pour cette deuxième personne du singulier, Horn (1899, p. 159) posait déjà une désinence -*ī*.

²⁰⁴ Pour TE, Gindin (2007, III, Morphology, § 7.1.2.1) constate que toutes les vocalisations de cette désinence se rencontrent dans TE₁.

²⁰⁵ Cf. Nöldeke 1902, p. 9. L'auteur suppose qu'il s'agit probablement d'une erreur dans la vocalisation. On ne peut adhérer à son idée selon laquelle, la désinence s'étant déjà modifiée dans les textes en écriture persane, il est peu vraisemblable que la vocalisation se soit maintenue en judéo-persan. En effet ces textes ne présentent pas le même état de langue et sont souvent plus proches du moyen perse.

hamze suscrit au *hā* final du participe passé. On ne peut pas parler d'erreur, ou de graphie d'éditeurs puisqu'elle se trouve aussi dans les manuscrits de notre corpus. Ainsi, pour les textes édités comme dans les manuscrits, nous avons relevé : نیده , « tu as vu » (TS 50, 12) ; ماندۀ , « tu es resté » (TS 99, 9)²⁰⁶ ; نیاورده , « tu n'as pas apporté » (TJG 277, 7) ; داده , « tu as donné » (PR 67, 12 ; RA 15a, 12) ; کرده , « tu as fait » (RA 18b, 14 et 319b, 9) ; نشستۀ , « tu t'es assis » (RA 308a, 22) ; نبوده , « tu n'as pas été » (RA 316a, 5) ; داشتۀ , « tu as eu » (RA 320a, 12) ; بستۀ , « tu as fermé » (TT 209a, 6) ; گشتۀ , « tu as erré »²⁰⁷ (TT 227a, 3) ; یافتۀ , « tu as trouvé » (TT 227a, 12).

5.1.3. Troisième personne du singulier

La désinence de troisième personne du singulier ne sera envisagée qu'au présent puisque cette personne est marquée par une désinence zéro au prétérit. Au présent, elle apparaît parfois vocalisée dans les textes en écriture arabe : un *fathe* pour la voyelle /ă/. TS est celui qui en contient le plus, 5 occurrences²⁰⁸, par exemple bxwr^ad, *bix^varad*, « il mange » (TS 9, 11). Comme pour les 4 autres exemples, la vocalisation intervient toujours quand les formes du présent et du prétérit sont homographes²⁰⁹, et que seul ce /ă/, présent dans la première et absent de la seconde, permet de les distinguer. Or il s'agit d'une voyelle brève et donc non notée dans l'écriture arabe. Il faut toutefois souligner que de nombreuses autres formes ne sont pas vocalisées, et qu'alors seuls le contexte et/ou la syntaxe permettent de lever l'ambiguïté entre les deux temps.

Pour le judéo-persan, selon les textes, la désinence est notée soit par un *dalet* (-d), soit par un *yod* et un *dalet* (-yd). Le tableau qui suit présente leur répartition.

	JP1	JP2	JP3	JP4	JP5	TE ₁ (1 ^{re} main)	TE ₁ (2 nd main)	TE ₂ (1 ^{re} main)	TE ₂ (2 nd main)
-d	1	0	66+2 ²¹⁰	104	3	223	139	66	35
-yd	0	3	11	39	9	19	35	117	108

5.2. Graphies de la 3^e personne du singulier en judéo-persan²¹¹

²⁰⁶ Bahār dit même qu'il s'agit ici de *mānda būdī*, « tu étais resté » (TS 99, note 2).

²⁰⁷ Pour plus de lisibilité, nous écrivons avec un *gâf* là où le manuscrit présente un *kâf*.

²⁰⁸ Nous nous sommes appuyée sur l'édition de Bahār, sans pouvoir nous assurer que c'est bien le scribe du manuscrit qui vocalise et non l'éditeur. Mais dans son introduction (p. XXXV), Bahār dit n'avoir ajouté que des signes diacritiques sur certaines consonnes (par exemple les trois points souscrits du پ). Les vocalisations seraient donc bien dans le manuscrit.

²⁰⁹ Même chose dans b^ubr^ad, *bubarad*, « il emporte » (HM 94, 11 et 12).

²¹⁰ Dans 2 occurrences, une partie de la forme est restituée.

²¹¹ Dans TE, les occurrences de m[']nyd, « il semble », n'ont pas été prises en compte, puisque, quel que soit le dialecte, la désinence se présente toujours sous la forme -yd. Il s'agissait peut-être de distinguer cette forme de *mānestan*, « ressembler », de *māndan*, « rester ». Elle se rencontre à de nombreuses

On constate tout d'abord que – à l'exception des deux premiers, et encore ne sont-ils pas significatifs au regard du faible nombre d'occurrences –, aucun texte ne présente qu'une des deux formes à l'exclusion de l'autre. Ainsi, lorsque Gindin²¹² dit que, dans tel dialecte, la désinence est en *-ad* et qu'elle est en *-yd* dans tel autre, il ne s'agit en fait que d'affaire de proportions. En classant les textes, on s'aperçoit qu'un premier groupe rassemble JP3, JP4 et TE₁ avec une désinence *-d* majoritaire tandis que JP5 et TE₂ présentent *-yd*. Mais comment doit-on lire ces formes ? Sont-elles identiques ? Auquel cas ce ne serait qu'une question de graphie. Ou bien sommes-nous en présence de deux désinences différentes ? Ce qui est étonnant, c'est de voir que JP3 et JP4 qui émanent du sud-ouest, et TE₁, caractéristique du nord-ouest, appartiendraient en cela au même groupe. Des vocalisations permettent néanmoins de les distinguer : là où les occurrences de TE₁ sont vocalisées en */-äd/*²¹³, quelques occurrences de JP4 le sont en */-ïd/* avec la voyelle babylonienne *hireq*²¹⁴. Quant à JP3, même sans vocalisation, la prononciation pourrait être identique. En effet, il est difficile d'avancer que, sans vocalisation, il doit s'agir de */-äd/* comme dans le persan du nord : le scribe judéo-persan a pu ne pas juger utile de vocaliser une forme très courante que tout le monde savait prononcer */-ïd/*. Nous aurions donc */-ad/* au nord et */-id/* au sud-ouest, ce qui finalement est plus conforme à ce que nous attendions.

Les formes *-yd*, elles, ne sont jamais vocalisées en */-ēd/* ou */-īd/* mais on peut raisonnablement penser que même si elles continuent la désinence *-ēd* du moyen perse²¹⁵, elles seraient à prononcer */īd/*²¹⁶, voire */ïd/*²¹⁷, comme le suggère les vocalisations de JP4. L'évolution de */ē/* à */ī/*, ou */ï/*, serait identique à celle de la deuxième personne du

reprises dans ce commentaire biblique et le scribe aurait pu employer une forme figée, presque comme un adverbe. Gindin (2007, III, Glossary) fait même une entrée pour cette forme *m'nyd* dans son glossaire comme si ce n'était pas une forme conjuguée.

²¹² Gindin 2007, I, p. 21 et III, Morphology, § 7.1.2.1.

²¹³ Ainsi dans *š'h^{ad}* (avec ajout du *dalet*), « il est possible » (TE₁ 1, 33) ; *kwr'n^{ad}*, « il fait manger » (TE₁ 6, 10) ; *'rz^{ad}*, « il vaut » (TE₁ 9, 35) ; *nm'n^{ad}*, « il montre » (TE₁ 12, 40) ; *x^w'h^{ad}*, « il veut » (TE₁ 16, 17) ; *nh^{ad}*, « il pose » (TE₁ 16, 20) ; *'br 'pt^{ad}*, « il comprend » (TE₁ 17, 1-2) ; *n'm^{ad}*, « il ne vient pas » (TE₁ 132, 13) ; *pjyh^{ad}*, « il est cuit » (TE₁ 133, 19) ; *gry^{ad}*, « il pleure » (TE₁ 135, 9).

²¹⁴ Khan (2000, p. 247) donne comme exemple *kwn^d*, « il fait » (JP4 I, 11), et *ny kwh^d*, « il ne veut pas » (JP4 I', 3). Il faut y ajouter *'wpt^d*, « il tombe » (JP4 VII', 7), *kwn^d*, « il fait » (JP4 VII', 14), *kwh^d*, « il veut » (JP4 VIII, 19), et *'yst^d*, « il reste debout » (JP4 XI', 5). Dans JP4, cette vocalisation est suscrite par rapport à la vocalisation habituelle avec un *ḥirik ḥaser* souscrit.

²¹⁵ Skjærvø 2009b, p. 219.

²¹⁶ Gindin (2007, III, Phonology, § 6.1) propose d'y voir */-ēd/*, Paul (2008a, p. 191), une désinence */-ed/*, mais JP4 apporte un nouvel éclairage à la question.

²¹⁷ Selon le principe de la *mater lectionis*, le *yod* peut noter une voyelle brève aussi bien qu'une voyelle longue. Cf. Gindin 2007, III, Phonology, § 1.1.

singulier. A l'appui de cette hypothèse, nous pouvons ajouter la forme *prybyhⁱd*, « il est trompé » (TE₁ 56, 9), vocalisée par un *ḥirik ḥaser*, qui représente un /i/²¹⁸.

A côté des nombreuses occurrences non vocalisées, une forme paraît néanmoins étrange : en TE₁ 134, 9, le scribe vocalise en /-a/ un suffixe -yd (*'brwzh^ayd*, « il prend feu »). Mais il faut souligner qu'il s'agit ici d'un passif synthétique. Or, comme nous le verrons, il se forme avec le suffixe -h- ou -yh- et se rencontre surtout dans TE₂. On est donc en droit de penser que, n'étant pas familier de ce passif synthétique, le second scribe du premier dialecte a inversé le *yod* et le *hei* et a donc écrit *'brwzh^ayd* pour *'brwzyh^ad*. Et probablement conscient d'avoir noté une désinence -yd contraire à l'usage de TE₁, il l'aurait alors vocalisée.

Là où la désinence -yd est minoritaire, la situation varie selon les textes. Dans TE₁, les désinences en -yd sont toutes²¹⁹ adjointes à des radicaux en -y-. On les rencontre toujours avec le verbe *'yyd*, « il vient ». Avec d'autres verbes, le scribe hésite parfois : ainsi trouvons-nous 2 *gwyd*, « il dit », 1 *b'yyd*, « il faut », et 1 *prm'yyd*, « il ordonne », à côté des formes plus courantes de *gyd*, *b'yd* et *prm'yd*, tandis que *gryd*, « il pleure », est plus fréquent que *gyd* (3/1 occurrences). Pour d'autres verbes enfin, seule la forme avec un unique *yod* existe : *p'yd*, « il est debout », et *'bz'yd*, « il ajoute ». On peut donc supposer qu'il s'agit plus d'un usage graphique consistant à doubler le *yod* dans ces verbes que d'une réalité phonétique, et que la désinence reste probablement à lire /-äd/, à moins que la semi-voyelle *yod* terminant le radical n'ait eu une influence sur le timbre de la voyelle de la désinence. En revanche, dans JP3 et JP4, les formes en -yd se rencontrent également adjointes à des radicaux en consonne²²⁰, ce qui renforce l'idée selon laquelle il faut lire toutes les occurrences avec un phonème /ē/ ou plus certainement /ī/.

5.1.4. Première personne du pluriel

5.1.4.1. Prononciation de la désinence

La désinence de première personne du pluriel est vocalisée en /-ēm/, avec un *ṣere*, dans quelques occurrences de TE. Ainsi pour le premier dialecte, nous avons relevé : *gwpt^ēym*, « nous avons dit » (TE₁ 14, 29) ; *nh^ēym*, « nous posons » (TE₁ 15, 11) ; *gwy^ēym*,

²¹⁸ Il ne faut donc pas forcément y voir une erreur de copiste entre un présent et un passé comme le fait Gindin (2007, III, Morphology, § 7.1.2.1).

²¹⁹ Seuls *b'šyd* (TE₁ 138, 32) et *š'hyd* (TE₁ 10, 18) dérogent à cette règle. Mais au vu du contexte, le premier est certainement une erreur pour *b'šnd* ; quant au second, il est isolé parmi une majorité de *š'hd*.

²²⁰ JP3 : *'wr(y)nyd*, « il crée » (JP3 A, 11), et *xyzyd*, « il se lève » (JP3 D, 8). Pour JP4, voir des exemples dans Khan 2000, pp. 246-247.

« nous disons » (TE₁ 17, 30 et 131, 11)²²¹. Dans les extraits du second dialecte, une seule occurrence est vocalisée : by y'b^ēym, « nous trouvons » (TE₂ 196, 32). Gindin n'en relève pas d'autres non plus²²². Que l'on rencontre ce /-ēm/ dans le second dialecte n'a rien d'étonnant puisque nous savons combien cette langue est proche du moyen perse. Mais que dire de sa présence dans le premier dialecte ? Cette vocalisation y paraît d'autant plus étrange que le /ē/ du moyen perse serait ici conservé devant la nasale /m/ alors qu'elle aurait déjà subi l'évolution vers /ī/ en finale absolue à la deuxième personne du singulier²²³. Or cette évolution de /ē/ en /ī/ s'est réalisée très tôt devant les nasales²²⁴, mais /ē/ s'est maintenu jusqu'au XIII^e siècle dans les autres positions²²⁵. Avec ces deux désinences, nous aurions donc là la situation inverse. Cela doit-il alors conduire à revoir les lois phonétiques en fonction de ces formes judéo-persanes ou bien faudrait-il plutôt en établir de nouvelles, qui seraient propres à cette variété de persan²²⁶ ? Nous penchons résolument pour la première proposition : amender la loi établie par Horn qui fait de /ē/ un /ī/ devant nasale. C'est ce qu'avance Meier, en s'appuyant sur des occurrences extraites de textes du nord-est où la première personne du pluriel rime avec des mots en /-ēm/, et jamais avec des mots en /-īm/²²⁷ : il faudrait toujours lire la désinence de première personne du pluriel comme /-ēm/. Cela expliquerait aussi que l'on trouve encore *-ēm* en tadjik et en dari²²⁸ : l'évolution /-ēm/ > /-īm/ aurait eu lieu en même temps que celle des autres /ē/, c'est-à-dire après le XIII^e siècle dans certains dialectes persans²²⁹, et non à époque plus ancienne dans tous les dialectes comme pour le /ī/ de deuxième personne du singulier.

²²¹ On trouve 3 autres exemples dans Gindin 2007, III, Morphology, § 7.1.2.1.

²²² *Ibid.*

²²³ Cf. *supra*, § 5.1.2.1.

²²⁴ Horn 1899, p. 157. L'auteur s'appuie sur des rimes du *Šāhnāma* comme l'ancienne forme moyen-perse *nēm* qui rime avec *bīm* mais il ne donne aucun exemple avec la première personne du pluriel. Faut-il alors penser que le traitement des finales *-ēm* n'aurait pas été le même dans tous les cas ?

²²⁵ Pisowicz 1985, p. 65, pp. 70-71, pp. 74-75 et p. 87.

²²⁶ Que la langue de TE₁ connaisse un traitement phonétique différent de celui des textes du nord-est en écriture arabe est envisageable, étant donné que c'est le cas pour un ancien /vi-/ initial, devenu 'w- dans TE₁ et *gu-* en persan du nord-est (Cf. Lazard 2006d, § 3.5).

²²⁷ Meier 1981, pp. 114-116.

²²⁸ Pour le tadjik : Lazard 1956, p. 146 ; Rzehak 1999, p. 16 ; Perry 2005, p. 194 ; pour le dari, Farhādi 1955, p. 78, § 144.

²²⁹ Ainsi dans le *Codex Cumanicus*, la désinence est /-īm/ (Bodrogligeti 1971, p. 81).

5.1.4.2. Désinence écrite avec -m

Hors de notre corpus, il existe des formes, citées par Lazard²³⁰, où la finale de première personne du pluriel est notée par -m. Sans qu'il lui soit possible de trancher, l'auteur se demande comment lire cette forme. Serait-ce /-um/, comme dans le moyen perse des inscriptions et celui de Tourfan²³¹, puis comme dans le persan du Khorassan, ou bien /-am/, comme le suggère la vocalisation de certaines formes tirées des *Tabaqāt* d'Ansārī²³² ? Mais Lazard s'interroge sur l'authenticité de la vocalisation que rapporte Ivanow. La question se pose d'autant plus qu'Ivanow rapproche cette désinence de première personne du pluriel de celle que l'on trouve dans le persan du Khorassan, à savoir *-um*²³³. La désinence /-um/ paraît alors beaucoup plus probable puisqu'elle rejoint la forme du moyen perse ; l'hypothèse de /-am/, elle, poserait le problème de la possibilité même d'une origine.

5.1.5. Deuxième personne du pluriel

5.1.5.1. Vocalisation

La deuxième personne du pluriel est vocalisée en /ē/ par un *šere* dans TE₁. Cette désinence /-ēd/ est la désinence attendue²³⁴ : la voyelle /ē/ du moyen perse s'est maintenue devant la dentale /d/. Les vocalisations sont : b'š^ēyd, « vous serez » (TE₁ 9, 10) ; nyš^ēyd, « vous voyez » (TE₁ 12, 41) ; trs^ēyd, « vous avez peur » (TE₁ 13, 1) ; et dans les traductions de l'hébreu : hyšt^ēyd, « vous laissez » (TE₁ 135, 37) ; n' 'ndr gyr^ēyd, « ne prenez pas » (TE₁ 136, 4), et šybyh^ēyd, « vous pleurerez²³⁵ » (TE₁ 136, 7). Dans notre corpus, tous ces exemples de vocalisation relèvent du premier dialecte, et les occurrences de la seconde main se trouvent uniquement dans des traductions de l'hébreu alors que ce n'est jamais le cas pour la première main. Il est néanmoins difficile de proposer une explication de cet état de fait. Dans certaines régions, cette désinence /-ēd/ a évolué en

²³⁰ Lazard 1963, p. 266, § 335.

²³¹ Skjærvø 2009b, p. 317 et pour Tourfan, -wm à lire /-om/ (Henning 1933, p. 232).

²³² Ivanow 1923, p. 19.

²³³ *Ibid.*, note 1. Ses exemples sont difficilement vérifiables : les éditions de Habibi et de Mowlā'i des *Tabaqāt* ne présentent pas de vocalisation, et cela même si les quelques pages de manuscrits que le second reproduit en possèdent quelques-unes (mais sans première personne du pluriel).

²³⁴ Meier (1981, pp. 116-118) ne trouve aucune rime en *-īd* avec la deuxième personne du pluriel mais bien des rimes en *-ēd* (par exemple avec *umēd*, « espoir » et *sapēd*, « blanc »).

²³⁵ Le passif a ici un sens actif, nous y reviendrons dans le chapitre 6 consacré au passif. Cf. *infra*, § 6.2.3.

/-īd/ au cours des XIII^e-XIV^e siècles en même temps que les autres /ē/. En revanche, elle a été conservée en /-ēd/ en tadjik et en kâboli²³⁶.

5.1.5.2. Forme *-ēt*

A côté de cette désinence habituelle, on rencontre aussi la terminaison *-ēt* dans les textes en écriture arabe comme dans les textes judéo-persans. Certaines sont vocalisées en /ē/. Voici ces formes en *-ēt* : *bigīrēt*, « prenez » (HM 253, 12)²³⁷ ; dans TE₁ : *'brd^ētyt*, « vous apportiez » (TE₁ 12, 40), *krd^ēyt*, « vous avez fait » (TE₁ 19, 4), et *krdyt*, « vous avez fait » (TE₁ 19, 4 ; 19, 8 ; 19, 9 ; 19, 11) ; *n' xwr^ēyt*, « ne mangez pas » (TE₁ 136, 4) ; *'y^ēyt*, « vous venez » (TE₁ 136, 6) ; dans TE₂ : *krdyt*, « vous avez fait » (TE₂ 186, 32 et 186, 33)²³⁸. On ne peut pas parler d'un conservatisme puisque cette forme ne semble pas exister en moyen perse²³⁹. Comme on trouve cet allomorphe dans les dialectes du nord (HM et TE₁)²⁴⁰ et dans celui du sud-ouest (TE₂), on aurait pu écarter l'argument dialectal. Mais à y regarder de plus près, on s'aperçoit que TE₂ ne présente que les deux formes citées, qui plus est du même verbe, *krdyt*. Or Gindin²⁴¹ souligne que cette forme est doublement atypique : terminaison *-ēt* et radical du passé en *krd-* alors que dans ce dialecte la forme usuelle est *kyrd-*. N'est-il pas alors possible de voir dans cette forme un emprunt à l'autre partie de TE, c'est-à-dire au premier dialecte où le radical usuel est bien *krd-* ? Cela n'aurait rien d'étonnant²⁴², surtout dans une traduction de l'hébreu. Notre hypothèse dialectale se voit renforcée par le fait qu'on ne trouve l'allomorphe ni dans les textes JP, ni, semble-t-il, dans le *Qor'ān-e Qods*, l'un et l'autre typiques de la langue du sud, et qu'on le rencontre ailleurs en judéo-persan, dans le *Tafsīr de la Genèse*, qui

²³⁶ Pour le tadjik : Rzehak 1999, p. 16 et Perry 2005, p. 194 ; pour le kâboli, Farhādi 1955, p. 78, § 144.

²³⁷ Cité aussi dans Lazard 1963, p. 268, § 339.

²³⁸ Les 4 dernières occurrences appartiennent à des traductions de l'hébreu mais comme cette désinence apparaît également hors de ces traductions, ainsi que dans les textes en écriture arabe, ce facteur n'est pas à prendre en compte.

²³⁹ Ce *-ēt* n'est mentionné ni dans Skjærvø 2009b, pp. 217-218, ni dans Henning 1933, p. 232, pour le moyen perse de Tourfan. Cependant, Meillet (1900, p. 18) en faisait la désinence habituelle de deuxième personne du pluriel, qui aurait ainsi conservé la dentale sourde du vieux perse (voir les désinences dans Skjærvø 2009a, pp. 91-92). Il s'agit en fait d'une des nombreuses graphies historiques du moyen perse. Il nous paraît donc peu crédible que la dentale sourde se soit maintenue en persan en raison de cette graphie moyen-perse.

²⁴⁰ Lazard (1963, pp. 268-269) en donne beaucoup d'autres exemples.

²⁴¹ Gindin 2007, III, Morphology, § 7.1.2.1.

²⁴² Voir la remarque de Gindin (2007, III, Introduction, § 7.2) sur la composition de TE et les éventuelles contaminations entre les deux dialectes.

provient du nord-ouest²⁴³. Enfin, cette désinence existe encore dans des parlers tadjiks actuels²⁴⁴.

Cet allomorphe dialectal est-il soumis à une loi phonologique ? Nous pourrions déceler dans ce changement de la dentale sonore pour la dentale sourde un phénomène de dissimilation. En effet, nos exemples ont comme consonne finale du radical les sonores /d/, /r/ et /y/. Mais, question de hasard, la situation change si l'on regarde tout TE. Les autres exemples que donne Gindin de cette désinence *-ēt* présentent d'autres consonnes finales du radical aussi diverses que les sourdes /t/, /s/ et /š/ face aux sonores /n/, /j/ et /h/ en plus de celles mentionnées ci-dessus²⁴⁵. Pour TE, nous aurions donc six sonores pour seulement trois sourdes, ce qui amène Shaked²⁴⁶ à supposer un rôle du voisement. Dans les exemples donnés par Lazard²⁴⁷ pour les textes en écriture arabe, les radicaux sont d'ailleurs souvent terminés par une sonore. Il pourrait donc y avoir une tendance à la dissimilation : une consonne sonore à la fin du radical serait souvent accompagnée de la désinence à dentale sourde. Toutefois, Lazard souligne qu'il s'agit de la forme la plus courante dans certains *tafsīrs* ainsi que pour d'autres textes²⁴⁸, sans évoquer le rôle éventuel du radical. En outre, pour les mêmes verbes que nous avons relevés, on trouve par exemple *krdyd* (TE₂ 186, 34) ; *xwryd* (TE₂ 183, 33)²⁴⁹ ; *'y^eyd*²⁵⁰ (TE₁ 52, 21), c'est-à-dire deux consonnes sonores, pour le radical comme pour la terminaison. Enfin, paradoxalement, Shaked indique que cette dissimilation aurait alors dû avoir lieu aussi à la troisième personne du singulier, ce qui n'est jamais le cas²⁵¹. Nous sommes donc réservée quant à la cause phonologique²⁵².

²⁴³ Shaked 2003, p. 208 ; Lazard 2006d, § 3.5.

²⁴⁴ Lazard 1956, pp. 146-147 ; 1963, pp. 269-270, § 340 ; Perry 2005, p. 197 (qui parle de « dialect and vernacular variants »).

²⁴⁵ Gindin (2007, III, Morphology, § 7.1.2.1) ne voit pas non plus de raisons phonologiques à cette variante.

²⁴⁶ Shaked 2003, pp. 205-206.

²⁴⁷ Lazard 1963, pp. 268-269, § 339.

²⁴⁸ *Ibid.*, p. 122, note 5 ; p. 123, note 8 et pp. 268-269, § 339.

²⁴⁹ Cependant, toutes les occurrences de *krdyd* et de *xwryd* appartiennent au second dialecte de TE, qui, nous l'avons vu, ne présente jamais la désinence *-yt*. Cela confirme donc que cet allomorphe est dialectal. Gindin (2006, p. 456, note 20) en parle d'ailleurs comme d'une « Tadjik characteristic of part 1 ».

²⁵⁰ Cité par Gindin 2007, III, Morphology, § 7.1.2.1. La vocalisation en /ĕ/ avec un *segol* à la place de /ē/ ne conduit pas à penser qu'il existait un allomorphe avec une voyelle brève puisque cette vocalisation est suivie d'un *yod*.

²⁵¹ Shaked 2003, p. 206.

²⁵² En revanche, la présence de la désinence *-īt* dans le *Codex Cumanicus* (Bodrogligeti 1971, p. 81) a bien une cause phonologique : la dentale finale s'est également assourdie dans les désinences de troisièmes personnes du singulier (*-at*) et du pluriel (*-ant*).

Faut-il alors voir dans cet allomorphe, à la suite de Lazard²⁵³, une analogie avec les enclitiques personnels ? De même que *-ēm* paraît répondre à *-mān* à la première personne du pluriel, il y aurait *-ēt* pour correspondre à *-tān* à la deuxième. Cette hypothèse peut être envisagée. Le problème demeure néanmoins de savoir pourquoi les deux formes cohabitent dans un même texte. Y aurait-il alors une autre cause qui pour l'instant nous échappe ?

5.1.5.3. Désinence *-ē*

Dans notre corpus, la désinence de deuxième personne du pluriel apparaît parfois sous la forme *-ē*, avec amuïssement de la dentale finale²⁵⁴. On trouve une occurrence dans PR, dans les variantes qu'apportent les manuscrits G et Z. Ainsi, à côté de *ravad* retenu par Tauer, nous avons les formes *kunē* en G₁, G₃ et Z, et *kunēd* en G₂ (PR 18, 5 et note 8). On peut certes supposer qu'il s'agit d'une hésitation des manuscrits entre une deuxième personne du singulier et une deuxième personne du pluriel, mais on peut aussi y voir l'allomorphe *-ē* de deuxième personne du pluriel. En RA, l'unique occurrence relevée est même accompagnée du pronom de deuxième personne du pluriel *šumā*, « vous » : *šumā namēdānē*, « vous, vous ne savez pas » (RA 304a, 2). Ce *-ē* pour marquer la deuxième personne du pluriel est aussi attesté dans les textes anciens et dans certains parlers tadjiks actuels²⁵⁵. Cela pourrait être l'origine de la désinence *-in* de l'actuel persan familier de Téhéran avec, pour l'ajout de la nasale finale, une analogie avec la troisième personne du pluriel²⁵⁶.

Au vu du très faible nombre d'occurrences dans notre corpus, on ne peut donc rien conclure sur la localisation dialectale de cette désinence, mais il ne semblerait pas impossible qu'elle appartienne au nord du domaine iranien²⁵⁷ : PR, RA, et hors corpus, lettre de Dandān-Uiliq, certains parlers tadjiks et persan de Téhéran.

²⁵³ Lazard 1963, pp. 269-270, § 340.

²⁵⁴ Sur cet amuïssement à cette personne, et non à la troisième personne du singulier, voir l'explication de Lazard (*Ibid.*).

²⁵⁵ Lazard 1956, p. 146 ; 1963, p. 267, § 338 et p. 269, § 340 ; Perry 2005, p. 195. On le rencontre aussi dans la lettre de Dandān-Uiliq : 'ndr n'mh y-šm' prystydy..., « dans votre lettre, vous avez envoyé... » (DU, 33), où šm', « vous », renseigne sur la lecture à faire de la désinence *-y* comme une deuxième personne du pluriel, comme dans l'exemple de RA.

²⁵⁶ Lazard 1963, p. 269, § 340 pour l'explication détaillée.

²⁵⁷ La lecture d'une désinence *-ē* dans JP3 n'est pas assurée (voir la remarque de Lazard à propos de P8 dans l'édition de MacKenzie 1968, p. 269).

5.1.6. Troisième personne du pluriel

5.1.6.1. Prononciation

Pour la troisième personne du pluriel, ce sont encore les textes judéo-persans qui présentent des différences. Selon le dialecte, mais aussi selon le radical, la désinence peut varier entre *-nd* et *-ynd*. Lorsqu'elle est notée *-nd*, on pourrait bien sûr hésiter sur le timbre de la voyelle brève qui précède mais, dans certains occurrences de TE₁, une vocalisation permet de lever ce doute et de lire *-and* (nh^an^əd²⁵⁸, « ils posent » (TE₁ 12, 19) ; snj^an^əd, « ils pèsent » (TE₁ 17, 32) ; hl^an^əd, « ils laissent » (TE₁ 132, 17)). Mais est-elle à lire *-and* dans tous les cas, ou bien retrouvons-nous la même question que pour la troisième personne du singulier d'une voyelle brève non notée, et non vocalisée car évidente pour les locuteurs²⁵⁹ ? En d'autres termes, la désinence *-nd* correspondrait-elle à *-and* dans certains dialectes du judéo-persan et à *-end* (ou *-ind*) dans d'autres ? Quant à *-ynd*, il est permis d'y voir, en l'absence de vocalisation, la terminaison *-ēnd*, héritée du moyen perse²⁶⁰. On ne peut néanmoins pas écarter une évolution en */-ind/*, parallèle à celle de la troisième personne du singulier.

Nous avons comptabilisé les proportions de l'une et l'autre graphie, selon les radicaux du présent et du passé. En voici les résultats :

	JP1	JP2	JP3	JP4	JP5	TE ₁ (1 ^{re} main)	TE ₁ (2 ^{de} main)	TE ₂ (1 ^{re} main)	TE ₂ (2 ^{de} main)
<i>-nd</i> (présent ²⁶¹)	6	0	2	8+1 ²⁶²	3+1	105	124	34	59
<i>-nd</i> (passé)	0	0	15	0	0	95	137	111	81
<i>-ynd</i> (présent)	0	0	0	6	14	7 ²⁶³	10	73	71
<i>-ynd</i> (passé)	9	3	1	13	0	0	0	12	7

5.3. Graphies de la 3^e personne du pluriel en judéo-persan²⁶⁴

²⁵⁸ Le *shewa* note ici une absence de voyelle, à la manière du *sokun* dans l'écriture arabe.

²⁵⁹ Voir *supra*, § 5.1.3.

²⁶⁰ Skjærø 2009b, pp. 217-219 et pour TE, Gindin 2007, III, Phonology, § 6.1.

²⁶¹ Nous avons écarté la copule *hnd/hynd*, parce qu'elle n'était pas toujours en accord avec les occurrences du présent. Ainsi nous avons *hynd* dans JP1 et JP3, tandis que seule la désinence *-nd* est attestée au présent.

²⁶² Le +1 de ce tableau correspond à la restitution d'une lettre.

²⁶³ Cela contredit malheureusement Gindin (2007, III, Morphology, § 7.1.2.1) qui ne relève qu'une seule occurrence avec le *yod* ; encore faut-il préciser qu'elle est hors de l'extrait que nous avons dépouillé (en TE₁ 24, 35). Nos 7 exemples sont soit le verbe *'yynd*, soit le verbe *p'yynd*, et l'on pourrait objecter que les radicaux de ces deux verbes se terminent par un *yod*, ce qui de fait expliquerait le second *yod*. Mais ils sont à comparer avec les 24 formes *gwynd* où le radical se termine aussi par *yod*. Que ce second *yod* soit purement graphique ou qu'il corresponde à une réalité phonologique, on se doit de les prendre en compte.

²⁶⁴ En gras, les formes les plus courantes.

Il ressort de ce tableau que la situation varie selon que le verbe est au présent ou au passé. Dans JP1, on trouve les deux terminaisons employées, -nd exclusivement pour le présent, -ynd uniquement pour le passé. La situation est moins tranchée pour les autres textes mais on peut y repérer des tendances :

– JP2 : passé en -ynd.

– JP3 : -nd.

– JP4 et JP5 : -ynd. Quand on trouve -nd au présent, il s’agit toujours du verbe gwynd, « ils disent », où le radical est gwy-. Pour ce verbe, les scribes ont manifestement voulu éviter les deux *yod*.

– TE : présent en -nd (1^{er} dialecte) et en -ynd (2nd dialecte) ; passé en -nd majoritairement. Pour ce texte, on ne peut pas adhérer aux constatations de Gindin²⁶⁵ qui ne distingue pas le passé du présent et qui voit pour TE une désinence -nd dans le premier dialecte, et -ynd dans le second.

Ces remarques peuvent se résumer ainsi :

	JP2 ?, JP4, JP5	JP3, TE ₁	TE ₂	JP1
Présent	-ynd	-nd	-ynd	-nd
Passé	-ynd	-nd	-nd	-ynd

5.4. Tendances graphiques pour la 3^e personne du pluriel en judéo-persan

Pour sa classification des textes judéo-persans en fonction de leur origine, Shaked²⁶⁶ utilise les désinences de troisième personne du pluriel comme isoglosse, en séparant le présent du passé. Mais, curieusement, il indique que la désinence de passé est -ynd dans le Khouzistan, en y incluant TE₂. S’il est vrai que la désinence du passé est bien -ynd pour JP1, JP2, JP4 et JP5, les textes JP3 et TE₂, en revanche eux, ont majoritairement -nd à la troisième personne du pluriel. Cela veut-il alors dire que cette isoglosse n’est pas opérante, ou bien que certains textes présentent des nuances sur ce plan et qu’ils constitueraient une sous-catégorie dans ces textes du Khouzistan ? Shaked décèle aussi dans le dialecte de cette région une désinence de présent en -ynd alors que JP1 et JP3²⁶⁷ n’ont que -nd, ce qui rapprocherait ces deux textes du document du Fars selon cette même répartition de Shaked²⁶⁸.

²⁶⁵ Gindin 2007, I, p. 21 et III, Morphology, § 7.1.2.1.

²⁶⁶ Shaked 2009, p. 452. Dans une étude antérieure, il ne faisait pas de distinction présent/passé (2003, p. 200) et voyait dans ces documents du Khouzistan une désinence -ynd.

²⁶⁷ Mais il est vrai que pour ce dernier texte, seules 2 occurrences de -nd au présent sont attestées.

²⁶⁸ Shaked 2009, p. 452.

Une autre question se pose : pourquoi n’y a-t-il pas unité entre les désinences de présent et celles de passé ? Serait-ce à cause de l’ergativité du moyen perse et de sa disparition en persan ? On pourrait effectivement le supposer : lors de la réfection du passé sur un modèle accusatif en persan, la désinence de la troisième personne du pluriel aurait été modernisée en *-nd* dans certains cas. Les deux désinences, présent et passé, ne seraient donc pas entrées au même moment dans la langue. Seulement, reste entier le problème des verbes intransitifs qui n’ont pas connu ce changement de structure actancielle. En outre, dans la structure ergative du moyen perse, même si elle ne renvoyait pas à l’agent mais au patient, la désinence de troisième personne du pluriel existait. En définitive peu convaincante, cette hypothèse est à écarter.

5.1.6.2. Forme *-an*

Dans notre corpus, on rencontre à deux reprises la désinence *-an* avec perte de la dentale finale dans *firistādan*, « ils envoyèrent » (TJG 264, 5), et *giriftan*, « ils prirent » (TT 207b, 13). Cette même désinence survit dans des parlers modernes, à Téhéran par exemple et dans des dialectes tadjiks²⁶⁹. Mais il est à noter que cette forme, extrêmement rare dans nos textes, n’est pas non plus beaucoup attestée dans le corpus de Lazard, qui parle de « quelques exemples »²⁷⁰.

5.1.7. Les désinences personnelles et leur évolution

Voici un tableau récapitulatif des désinences selon les dialectes, avec leur évolution. Les formes du judéo-persan ne se trouvent que dans certains textes et servent d’isoglosses pour repérer différents dialectes.

	Singulier	Pluriel
1 ^{re} personne	<i>-am ; -om</i>	<i>-ēm ; -m (-am ou -um ?)</i> <i>-ēm > -īm ou resté -ēm</i>
2 ^e personne	<i>-ī ; jp. -y (-ē ou ī ?)</i>	<i>-ēd ; -ēt ; -ē</i> <i>-ēd > -īd ou resté -ēd</i>
3 ^e personne	<i>-ad ; jp. -id</i>	<i>-and ; jp. -ynd ; -an</i>

5.5. Les désinences personnelles

²⁶⁹ Lazard 1963, pp. 162-163, § 79 et p. 270, § 341 ; 2006b, p. 20, § 17 et p. 125, § 118 ; pour le tadjik, Perry 2005, p. 195.

²⁷⁰ Lazard 1963, pp. 162-163, § 79.

Pour la voyelle des désinences de deuxième personne du singulier et des première et deuxième personnes du pluriel, nous avons repéré deux phases dans l'évolution du phonème /ē/ moyen-perse²⁷¹ :

- /ē/ > /ī/ dans tous les dialectes dès nos premiers textes (X^e siècle) (2^e sg).
- /ē/ > /ī/ ou resté /ē/ selon les dialectes après le XIII^e siècle (1^{re} pl et 2^e pl).

Comme le tadjik et le dari n'ont pas connu l'évolution du /ē/ en /ī/ après le XIII^e siècle mais que les plus anciennes évolutions du moyen-perse /ē/ ont eu lieu dans tout le domaine iranien, ainsi s'explique leur situation : -ī pour la deuxième personne du singulier ; -ēm et -ēd pour les première et deuxième personnes du pluriel.

5.2. Place de la désinence

En règle générale, la désinence personnelle se suffixe au verbe et, dans le cas d'un temps composé, à l'auxiliaire. Cependant, dans les textes judéo-persans, et uniquement dans ceux-là, il arrive que l'on rencontre la désinence attachée au participe passé. Dans notre corpus, 14 occurrences présentent cette situation²⁷² :

– JP : bwdwm hyst, « j'ai été » (JP2, 11) ; gryptynd bwd, « ils avaient pris » (JP4 XIII', 10-11).

– TE₁ : gwptwm bwd, « j'avais dit » (TE₁ 3, 17 et 136, 32) ; d'dwm bwd, « j'avais donné » (TE₁ 134, 28).

– TE₂ : pryst'dnd hyst, « ils ont envoyé » (TE₂ 171, 31) ; kyrdwm bwd, « j'avais fait » (TE₂ 177, 32) ; gwptwm bwd, « j'avais dit » (TE₂ 183, 13 et 187, 3) ; 'b'z 'mdnd bwd, « ils étaient revenus » (TE₂ 187, 23) ; by bwdnd hyst, « ils ont été » (TE₂ 208, 22-23) ; d'dwm bwd, « j'avais donné » (TE₂ 209, 8) ; 'wn [...] hmy krdnd hyst, « ils ont péché [...] » (TE₂ 213, 19-20) ; by nšystnd bwd, « ils s'étaient assis » (TE₂ 213, 27).

On les trouve avec des verbes simples comme avec des verbes composés²⁷³ ou à préverbe, et avec ou sans les particule et préfixe *hamē* et *bi-*. Il n'existe qu'une seule occurrence (TE₂ 213, 27) dans une traduction de l'hébreu, il ne s'agit donc pas d'un calque d'une forme hébraïque.

²⁷¹ Il n'y a pas d'harmonisation vocalique dans nos premiers textes, bien que Lazard (1963, p. 4) la pose comme probable.

²⁷² Paul (2002b) en relève aussi une occurrence dans la lettre L15 (ligne 23), kw'stwm bwd, « j'avais demandé ».

²⁷³ Nous entendons par verbes composés les locutions verbales formées d'un élément nominal (substantif ou adjectif) ou adverbial et d'un verbe simple. Nous les distinguons des verbes à préverbe.

Si seuls trois de nos textes judéo-persans présentent ces formes, c'est parce que ni dans la lettre de Dandān-Uiliq, ni dans JP1, ni dans JP3, le parfait et le plus-que-parfait ne se rencontrent avec un participe passé de type *kard* (sans le suffixe *-a*), si ce n'est à la troisième personne du singulier. En effet, pour constater ce phénomène de désinence suffixée au participe, la forme verbale doit non seulement utiliser le participe passé du type *kard* mais aussi être conjuguée à une personne où la désinence est marquée (et non la désinence zéro comme c'est le cas pour la troisième personne du singulier au passé).

En examinant plus attentivement ces 14 formes verbales, on s'aperçoit qu'elles sont pour 10 d'entre elles conjuguées au plus-que-parfait, c'est-à-dire avec le passé de l'auxiliaire *būdan*, « être ». De plus, on ne les trouve qu'à la première personne du singulier et à la troisième personne du pluriel. Mais on ne peut rien en conclure, cela est simplement dû au type des textes judéo-persans conservés. En effet, les plus longs – JP3, JP4 et TE – sont un apologétique et deux commentaires bibliques, qui font essentiellement usage de la troisième personne. C'est peut-être encore le hasard du corpus qui fait apparaître 4 fois la forme *gwptwm bwd*, 2 fois *d'dwm bwd* et *bwd- hyst*. On peut difficilement supposer que cette structure aurait été plus courante avec ces verbes qu'avec d'autres puisqu'en fait, dans ces textes, l'autre construction, désinence attachée à l'auxiliaire, est peu employée. Dans les textes JP, on ne trouve que les 2 occurrences *n[y]šst bwdynd*, « ils s'étaient assis » (JP4 XIII', 5), et *m'nd bwdynd*, « ils étaient restés » (JP4 XIII', 6) ; et 1 seul exemple²⁷⁴ dans les extraits étudiés de TE : *pryst'd bwdnd*, « ils avaient envoyé » (TE₁ 18,17). Gindin²⁷⁵ relève d'autres formes, toutes dans TE₁ : *dyd bwdwm*, « j'avais vu » (TE₁ 39, 8)²⁷⁶ ; *gwpt bwdwm*, « j'avais dit » (TE₁ 113, 29) ; *knd bwdnd*, « ils avaient gravé » (TE₁ 31, 31-32) ; et *rpt bwdnd*, « ils étaient partis » (TE₁ 127, 30-31). Nous avons ici confirmation de notre intuition : même s'il n'y a qu'un exemple avec *guftan*, on peut constater que les deux structures existent avec ce verbe. Au parfait, nous n'avons trouvé aucune autre forme avec le participe passé du type *krd* et l'auxiliaire « être », conjuguée à une autre personne que la troisième du singulier ; aux autres personnes le participe passé est sous sa forme *krd'* ou *krdh* (*'ystryd'/'ystrydh hwm*, « je me suis tenu debout » (JP3 G, 1 et H, 5), par exemple).

²⁷⁴ Il existe une autre occurrence : *gšt by b'šd*, « il aura changé » (TE₁ 145, 5), mais avec l'auxiliaire « être » sous sa forme *bāšad*, il était impossible d'attacher la désinence sur le participe passé et de laisser un radical nu, *bāš*, pour l'auxiliaire, qui aurait alors été homonyme de l'impératif.

²⁷⁵ Gindin 2007, III, Morphology, § 7.4.2.1.

²⁷⁶ Nous rectifions ici l'erreur de référence : il s'agit de 39, 8 et non de 20, 21-22 (où se trouve l'autre occurrence que Gindin cite également : *dydwm bwd*).

Pour le plus-que-parfait, on observe que cette construction n'est pas dialectale, étant donné qu'elle apparaît dans les deux dialectes de TE. Toutefois, pour nos occurrences, le premier dialecte présente 3 fois la désinence accrochée au participe passé contre 1 attachée à l'auxiliaire, tandis que dans le second, on la trouve 8 fois et jamais avec l'auxiliaire²⁷⁷. En fait, à l'échelle de tout TE, nous avons les proportions 10/16 pour le premier dialecte, et 9/0 pour le second. Le premier dialecte connaît donc une hésitation entre les deux structures, avec une légère préférence pour la désinence sur l'auxiliaire, tandis que le second n'accepte que la structure qui n'existe pas en écriture arabe. Comme le second dialecte ne présente qu'une possibilité de structure, Gindin²⁷⁸ y voit un processus de grammaticalisation plus avancé. Mais ne s'agit-il pas plutôt d'une préférence du premier dialecte en faveur de la forme en usage dans les textes en écriture arabe, qui émanent aussi du nord ? Gindin le constate d'ailleurs en s'appuyant sur un exemple où la structure a été modifiée ('mdw~~m~~ bwdwm, « j'étais venu », en TE₁ 36, 1). Nous avons relevé un autre exemple de correction de ce type, m'ndh 'md~~ndy~~ bwdnd, « ils sont restés » (TE₁ 133, 29-30).

Nous remarquons d'emblée que cette structure avec désinence portée par le participe passé n'existait pas dans les textes en écriture arabe. Elle n'est pas évoquée dans l'étude de Lazard sur le persan des premiers siècles²⁷⁹ et n'apparaît pas non plus dans notre corpus. La possibilité de la désinence sur le participe passé existait pourtant puisque, comme nous le verrons dans notre partie sur la morphologie du participe, on rencontre dans nos plus anciens textes des participes passés du type *kard*. Seulement, les seules occurrences relevées avec ce participe dans le corpus sont des verbes conjugués à la troisième personne du singulier. Et il s'agit toujours de parfait et non de plus-que-parfait. Or, comme nous l'avons constaté, cette construction avec désinence attachée au participe passé est davantage utilisée avec le passé de l'auxiliaire « être », *būd*. Il en est de même pour les très rares occurrences relevées par Lazard²⁸⁰ : elles sont toutes à la troisième personne du singulier.

Enfin, se pose la question de l'origine de cette forme. On ne la rencontre pas en moyen perse²⁸¹, il n'est donc pas possible d'avancer que, comme c'est le cas pour d'autres

²⁷⁷ Dans tout TE₂, Gindin (2007, III, Morphology, § 7.4.2.1) n'en trouve aucun exemple.

²⁷⁸ *Ibid.* Mais nous verrons que cela reste néanmoins relatif (cf. *infra*, § 11.3.2 et chapitre 19).

²⁷⁹ Lazard 1963.

²⁸⁰ *Ibid.*, p. 342, § 485.

²⁸¹ Voir les formes comme *šud būd ham* dans Skjærvø 2009b, p. 219. Brunner (1977, pp. 223-224), lui, ne donne que des formes à la troisième personne du singulier.

formes, le judéo-persan aurait été, ici encore, plus proche de cet état de langue. On ne peut pas non plus prétendre qu'il s'agit d'un calque de l'hébreu, étant donné que les formes verbales composées de ce type y sont inexistantes et que seule une forme apparaît dans une traduction du verset biblique. C'est donc une innovation spécifique au judéo-persan, principalement de la variété du sud.

Paul²⁸² propose une explication intéressante de ces formes : cette structure pourrait révéler un stade intermédiaire dans le déplacement qu'aurait connu le suffixe marquant l'agent, du début de la phrase dans la structure ergative du moyen perse (avec enclitique personnel) à la fin de la phrase en persan (avec remplacement par une désinence suffixée au verbe).

5.3. Absence de désinence

5.3.1. Survivance d'ergativité ?

Relativement au système verbal, la principale différence entre le moyen perse et le persan réside dans la perte d'ergativité²⁸³. Au passé, le verbe moyen-perse s'accorde avec le patient et non avec l'agent, tandis qu'en persan, l'accord se fait, au passé comme au présent, avec l'agent, la langue présente alors une structure accusative. Comme le souligne Gindin²⁸⁴, le judéo-persan est sur ce point semblable au persan.

On décèle néanmoins un reste d'ergativité dans certaines occurrences. Par exemple dans TS, nous en avons relevé 3 : *ānči man kardē amīrī-i šahr būdē*, « ce que j'avais l'habitude de faire, c'était de diriger la cité » (TS 314, 9), avec *kardē* pour *kardamē* ; *hama na'matē mā rā hast ammā bāyistē ki Y rā bidīdē*, « nous avons toutes les faveurs mais il aurait fallu que nous vissions Y » (TS 316, 9-10), avec *bidīdē* pour *bidīdēmē*²⁸⁵ ; *marā bāyistē ki ō rā zinda bidīdē*, « il m'aurait fallu le voir vivant (litt. que je le visse vivant) » (TS 333, 3), avec *bidīdē* pour *bidīdamē*. Remarquons que toutes ces occurrences sont suffixées du morphème *-ē*²⁸⁶, comme s'il était plus facile d'omettre la désinence lorsqu'un autre suffixe est présent.

²⁸² Paul 2008a, p. 192.

²⁸³ Cf. Estaji et Bubenik 2007, p. 34, parmi d'autres. Il faut néanmoins noter que le dernier stade du moyen perse présente déjà des structures accusatives (cf. Heny 1984, p. 84 ; Paul 2008a, p. 191).

²⁸⁴ Gindin 2007, III, Morphology, § 7.1.2.1.

²⁸⁵ Donné en note par Bahār (TS 316, note 2).

²⁸⁶ Lazard (1963, p. 329, § 452) présente de nombreuses autres occurrences de ce type.

Cependant, à côté de ces formes, il existe également des verbes au radical nu, sans ajout d'un quelconque suffixe. Ainsi dans TH : [...] *āvardam va [...] arz kard*, « j'ai apporté [...] et j'ai présenté [...] » (TH 6, 1-2). Mais ces verbes sans désinence se trouvent tous coordonnés ou subordonnés à d'autres auxquels est suffixée la désinence. De surcroît, on ne peut parler ici d'un reste d'ergativité puisque l'agent n'est pas exprimé, que ce soit par un pronom ou un enclitique personnels. En fait, ce n'est rien d'autre qu'une économie de la désinence.

5.3.2. Economie de la désinence

L'idée d'une survivance d'ergativité ayant été écartée pour expliquer les exemples précédents, l'absence de désinence est certainement à comprendre en termes d'économie de la désinence. Ainsi, parmi plusieurs verbes coordonnés ou subordonnés, un seul va porter la désinence. On rencontre aussi ce même principe d'économie de la désinence avec les participes passés employés sans auxiliaire.

5.3.2.1. Verbes coordonnés

Les occurrences où seul un verbe porte la désinence personnelle ne sont pas rares dans deux textes : TJG²⁸⁷ et TH. On peut penser qu'il s'agit là d'un archaïsme, on en trouve beaucoup d'exemples dans les ouvrages anciens²⁸⁸. Toutefois, il n'y en a aucun dans HM, ni dans TS, pas plus que dans les textes judéo-persans.

Pour TJG, Browne et Qazvini notent dans leur introduction respective²⁸⁹ que la désinence peut manquer pour un second verbe quand un premier la porte déjà. Browne donne l'exemple suivant : « *mī-giriftand va mī-kush*²⁹⁰... "they used to seize and kill" ». Soulignons que la désinence peut être omise quelle qu'elle soit : ainsi Qazvini relève *x^vāndēm va [...] taqdīm farmūd*, « nous appelons et nous présentons [...] »²⁹¹. On pourrait y ajouter de nombreux exemples tels que *bāz gaštand va [...] rasīd*, « ils revinrent et allèrent [...] » (TJG 35, 18).

Dans TH, il arrive également que la désinence personnelle ne soit portée que par un seul verbe. C'est le cas de l'exemple déjà cité : [...] *āvardam va [...] arz kard*, « j'ai apporté [...] et j'ai présenté [...] » (TH 6, 1-2). On peut alors supposer que, dans l'occurrence [...] *bigiriftēm va [...] baxš kard*, « nous prîmes [...] et nous partageâmes

²⁸⁷ Faršīdvard (1352/1973a, I, p. 10) donne seulement des exemples tirés de TJG.

²⁸⁸ Lazard 1963, pp. 270-272, § 344-345. Voir aussi Ahmadi-Givi 1380/2001, pp. 263-264.

²⁸⁹ Browne 1912, p. LXXXI et Qazvini 1912-1958, I, pp. CXIV-CXV et II, pp. V-VI.

²⁹⁰ C'est nous qui soulignons.

²⁹¹ Qazvini 1912-1958, II, pp. V-VI.

[...] » (TH 757, 20-21), la forme *kard[ēm]* notée dans les *corrigenda*²⁹² est une correction inutile.

5.3.2.2. Verbes subordonnés

Parfois la désinence manque dans un des deux verbes qui entretiennent un rapport de subordination. Les occurrences citées par Lazard²⁹³ présentent toutes la forme non marquée dans la subordonnée, et le verbe avec désinence personnelle dans la principale. Toutefois, nous avons relevé une occurrence où la désinence accompagne le verbe régi : *hama rōz X muta'assif būd ki man Y rā bidīdē tā xidmatē kardamē badān nekō'ī ki ō kard*, « chaque jour X se lamentait (et se disait) : "Si seulement je voyais Y pour lui rendre service en échange de ses bienfaits" » (TS 331, 1-2). La forme *bidīdē* est à comprendre comme un *bidīdamē*, « je voyais ». Mais faut-il penser qu'il s'agit ici d'une économie de la désinence, ou bien rapprocher cette occurrence de celles dont nous pensions qu'elles étaient un reste d'ergativité ? De nouveau, cette absence de désinence a lieu avec le suffixe *-ē*. Il est difficile de trancher, d'autant que les deux facteurs ont pu se combiner.

5.3.2.3. Participes passés employés sans auxiliaire

Dans nos trois textes les plus récents, l'économie des désinences se manifeste autrement. Plusieurs verbes au participe passé sont coordonnés et un seul est accompagné d'un auxiliaire portant la marque de la personne, ou bien est conjugué à une forme finie. Il peut se trouver en début de phrase : [...] *dāšta and* va [...] *qabūl karda* va [...] *namūda*, « ils ont eu [...], accepté [...] et montré [...] » (SX 7b) ; ou à la fin : [...] *yāfta* va [...] *yāfta and*, « ils trouvèrent [...] et trouvèrent [...] » (SX 12b). Un seul verbe est parfois au participe au milieu d'autres, conjugués : [...] *karda and* va [...] *karda* va [...] *mēguzaštand*, « ils ont fait [...] et fait [...] et ils laissèrent [...] » (SX 10b). Cette tournure survit en persan contemporain, dans la langue littéraire, mais c'est alors toujours le dernier verbe qui porte la désinence personnelle²⁹⁴.

Dans certains cas, le participe passé est isolé et c'est uniquement le contexte qui nous renseigne sur la personne. Ainsi *āfarīda*, « tu as créé » (RA 17b, 15), est à comprendre comme une deuxième personne du singulier puisque, dans le contexte, Abraham s'adresse à Dieu, tandis que dans *āvarda ki*, « on rapporte que » (RA 21b, 2 ou TT 179a, 5), il s'agit de la troisième personne du pluriel, à côté des nombreux *āvarda and*

²⁹² Edition Siddiqi, p. 23.

²⁹³ Lazard 1963, p. 272, § 346.

²⁹⁴ Lazard 2006b, p. 204, § 198.

de ces textes. La plupart du temps, il faut y voir une troisième personne du singulier : *vai* [...] *būda*, « il a été [...] » (SX 10a). Même s'il est intercalé entre deux verbes conjugués à la troisième personne du pluriel, *būda* doit s'entendre comme une troisième personne du singulier, s'accordant avec *muddat* dans : [...] *būda and va muddat* [...] *būda va* [...] *būda and*, « ils ont été [...] et la durée a été de [...] et ils ont été [...] » (TT 181a, 14-16).

5.3.3. Homonymie de suffixes

Le fait que l'on ait une homonymie, ou du moins une homographie, entre deux suffixes conduit parfois le scribe à ne noter que l'un des deux. Dans les textes en écriture arabe, la deuxième personne du singulier et le suffixe d'habitude dans le passé et d'irréel sont tous deux notés par une même lettre : le *yā* (*ع*). Et, lorsqu'ils se suivent, ces deux suffixes constitués d'un seul phonème vocalique forment un hiatus²⁹⁵. Le scribe peut choisir de l'ignorer²⁹⁶, ou bien préférer n'en noter qu'un seul. On peut aller jusqu'à supposer que cela fait également écho à une prononciation où le hiatus est évité par contraction des deux suffixes, ou émission d'un des deux seulement.

Ainsi ne trouve-t-on que l'un des deux pour *guftē* dans *agar marā dīnār būdē va tu ham čunīn tā hazār bait hamē gwfty har baitē rā hazār dīnār hamē dādāmē*, « si j'avais des dinars et que tu déclamaï mille vers de cette qualité, pour chaque vers, je te donnerais mille dinars » (TS 146, 10-11)²⁹⁷.

Ce suffixe -y de *gwfty* est toutefois problématique : est-il à interpréter comme désinence -ī de deuxième personne du singulier, morphème -ē d'irréel du présent, ou bien comme contraction des deux ? La question se pose alors de savoir si l'on doit le prononcer *guftī* ou *guftē*. C'est le suffixe -ē qui pourrait être noté ici et ce, pour deux raisons. Premièrement, la désinence personnelle peut manquer lorsque le verbe est suffixé de -ē. Deuxièmement, même si nous n'en avons pas relevé dans notre corpus, il existe dans les textes les plus anciens des formes du type *kardimānē* : il n'y a pas de désinence personnelle avant le suffixe -ē et la personne est indiquée par l'enclitique personnel²⁹⁸. Dans ces deux types de structure, le suffixe -ē est présent et c'est bien la désinence qui manque. Il est donc plus que probable, dans le cas qui nous occupe, qu'il faille lire *guftē*.

²⁹⁵ Meier (1981, p. 149) pense qu'il faut alors les lire -iyē.

²⁹⁶ Voir des exemples cités par Lazard (1963, p. 328, § 451).

²⁹⁷ Autres exemples dans Lazard 1963, pp. 329-330, § 452.

²⁹⁸ Pour cette structure, voir Bahār 1373/1994, I, p. 349 ; Lazard 1963, p. 258, § 322 et pp. 330-331, § 453.

5.3.4. Formes sans désinences, formes non conjuguées ?

Que ce soit pour des raisons d'économie de la désinence ou d'homonymie de suffixes, et par là même de hiatus, le fait que certaines occurrences soient dépourvues de désinence personnelle ne remet pas en cause notre définition d'une forme conjuguée. Ces occurrences n'en sont pas moins des formes autonomes qui représentent un procès²⁹⁹ réalisé par un actant, qu'il le fasse subir ou qu'il le subisse.

²⁹⁹ "Procès", par distinction avec "état", et non dans son acception englobante d'événement et d'état.

Chapitre 6

LE PASSIF

Le changement le plus important entre le système verbal du moyen perse et celui du persan est la perte d'ergativité au passé. Cette transformation en un système accusatif a eu une incidence sur la diathèse. En moyen perse, le verbe au passé s'accorde avec le patient tandis qu'en persan, l'accord se fait avec l'agent ; pour qu'il ait lieu avec le patient, il faut changer de diathèse et conjuguer le verbe au passif³⁰⁰.

Dans les langues qui possèdent cette diathèse, il existe deux principaux types de formation du passif, mais dans des proportions différentes. Sur 39 langues étudiées par Haspelmath³⁰¹, 25 marquent le passif par un affixe attaché au radical verbal et 6 ont un passif formé à l'aide d'un auxiliaire, « être », « devenir » ou « aller ». Pour le persan, si comme nous allons le voir, les deux structures sont utilisées, nous nous demanderons si elles sont employées dans un même état de langue ou dans des stades successifs. Un détour par le moyen perse s'avère nécessaire.

6.1. Les formes de passif en moyen perse

6.1.1. Forme synthétique

Le passif synthétique du moyen perse est formé sur le radical du présent auquel s'ajoute le suffixe *-īh-* (parfois *-īy-*, plus ancien)³⁰². Cette formation est héritée de l'iranien ancien, avec le suffixe *-īa-* ajouté sur la racine au degré zéro ou plein : en avestique récent, *kir-īia-*, « être fait », et en vieux perse, *kar-īya-*, « être fait »³⁰³.

En moyen perse, Paul³⁰⁴ remarque que cette structure est plus employée au présent qu'au passé. Ceci s'explique par l'ergativité au passé : le verbe s'accorde avec le patient et

³⁰⁰ Nous ne parlerons pas de la fonction du passif. Pour cela, se rapporter par exemple à Lazard 1994a, pp. 236-238.

³⁰¹ Haspelmath 1990, pp. 28-29. Ce choix de langues n'est pas lié à une zone géographique particulière ou à une famille de langues.

³⁰² Voir Henning 1933, p. 210 et Skjærvø 2009b, p. 220.

³⁰³ Skjærvø 2009a, p. 89.

³⁰⁴ Paul 2003a, p. 99.

non avec l'agent, comme aussi au passif. Quand le locuteur veut néanmoins utiliser un passé passif, à ce suffixe *-īh-*, il ajoute un autre suffixe, *-ist-*.

6.1.2. Forme analytique

Il existe une autre forme de passif en moyen perse³⁰⁵. Il s'agit d'une structure périphrastique construite avec le participe passé du verbe, suivi de l'auxiliaire *būdan/baw-*, « être »³⁰⁶. Skjærvø donne comme exemple de la forme analytique *guft bawēd*, « il est dit », à côté de la forme synthétique *gōwīhēd*³⁰⁷.

6.1.3. Distribution de ces deux formes

On s'interrogera sur les différences d'emploi entre l'une et l'autre structure. Pour Paul, ces deux passifs paraissent synonymes mais il précise que les formes en *-īh-* semblent être plus nombreuses dans les textes tardifs³⁰⁸. Devons-nous comprendre que cette forme en *-īh-* est plus récente que l'autre ? Ou plutôt qu'elle aurait été davantage employée en moyen perse tardif ? Nous ne pouvons pas prétendre qu'elle serait apparue récemment puisqu'elle est héritée de l'iranien ancien. La question reste en suspens et seule une étude diachronique du moyen perse, si du moins la documentation le permet, pourrait nous aider à éclaircir ce point³⁰⁹. Si, au terme de cette étude sur le moyen perse, l'intuition de Paul était confirmée, la prédominance du passif synthétique en moyen perse tardif pourrait alors expliquer sa présence dans les textes judéo-persans. Pourtant, la périphrase avec « être » reste aussi employée dans ces derniers, comme nous le verrons.

³⁰⁵ Cette forme n'a toutefois pas toujours été interprétée de la même façon. Buyaner (2008, pp. 51-52) présente un état de la question.

³⁰⁶ Voir Henning 1933, pp. 241-242 et Skjærvø 2009b, p. 221. Ce dernier restreint l'auxiliaire à *baw-* (en traduisant même par « to become »), mais Henning donne aussi des formes de passé avec la forme *būd-*. Nous trouvons là encore une prépondérance des formes au présent pour ce passif également.

³⁰⁷ Skjærvø 2009b, p. 221.

³⁰⁸ Paul 2003a, p. 100. L'auteur s'intéresse au judéo-persan et ce n'est qu'indirectement qu'il traite du moyen perse.

³⁰⁹ Dabir-Moghaddam (1982, p. 65) soutient la situation inverse : le passif périphrastique serait en moyen perse majoritaire. Cependant l'auteur ne précise pas de quel stade du moyen perse il parle.

6.2. Passif synthétique

6.2.1. Présence d'un passif synthétique

Seuls les textes judéo-persans présentent une forme de passif synthétique et on trouve de nouveau une parenté entre judéo-persan et moyen perse³¹⁰. Comme le montre le tableau qui suit, ce passif n'apparaît que dans les textes du sud-ouest (JP et TE₂) et uniquement sous la seconde main de TE₁.

	JP	TE ₁ ³¹¹	TE ₂
Passif synthétique	21	16	97
Passif analytique ³¹²	0	83	1

6.1. Répartition des passifs en judéo-persan

6.2.2. Formation du passif synthétique

6.2.2.1. Présent et passé

Le passif synthétique est construit sur le radical du présent, suffixé de -(y)h-. Lorsqu'il s'agit d'un présent passif, ce suffixe est suivi de la désinence personnelle, tandis qu'au passé passif, ce suffixe est lui-même suivi d'un suffixe -(y)st-, puis de la désinence personnelle (sauf à la troisième personne du singulier où cette désinence est la désinence zéro). Notons qu'il existe plus d'occurrences de passé passif en judéo-persan qu'en moyen perse (cf. tableau suivant). Dans TE₂, les formes au passé sont même majoritaires. La présence de ces nombreuses formes de passé passif en judéo-persan s'explique par la perte d'ergativité : comme nous l'avons mentionné plus haut, Paul souligne la rareté des passés passifs en moyen perse du fait de l'ergativité du passé ; lorsque cette dernière disparaît, les occurrences passives du passé deviennent alors logiquement plus abondantes.

	JP	TE ₁	TE ₂
Présent	14	10	40
Passé	7	6	57

6.2. Passif synthétique en judéo-persan

³¹⁰ Salemann (1900, p. 270), le premier à avoir analysé TE, faisait de ces formes de passif une des grandes particularités de la langue de ce texte. Cette forme fait partie des nombreux traits qui rapprochent le judéo-persan du moyen perse (Lazard 1987c, pp. 168-170). Un passif synthétique, formé à partir de ce même suffixe *-ia-* de l'iranien ancien, survit dans de nombreux dialectes de la communauté juive d'Iran (cf. Yarshater 1974, pp. 458-459).

³¹¹ Nous n'avons pas inclus 2 formes aberrantes dont nous reparlerons, à propos des cas d'anomalies (cf. *infra*, § 6.2.3).

³¹² Nous ne prenons pas ici en compte les formes avec *būdan*, « être » : en raison de l'homonymie de ces passifs avec la forme du parfait, les occurrences restent très souvent ambiguës.

6.2.2.2. Formes du suffixe : -h- et -yh-

Le suffixe du passif étant noté par -(y)h-, il nous reste à établir dans quels cas et dans quelles proportions il se présente sous la forme -h- ou -yh-. Les occurrences du passé sont toutes écrites avec -h-, la situation est plus contrastée pour celles du présent.

Dans les textes JP, 12 sur 14 des verbes au présent passif présentent le suffixe -h-. Les seules occurrences en -yh- sont conjuguées à la deuxième personne du singulier de l'impératif : *by pwšyh*, « sois couvert » (JP4 XII, 3), et *by gwyyh*, « sois dit » (JP4 XII, 4). On peut supposer que le suffixe serait ici noté -yh du fait de l'absence de désinence personnelle. En effet, le suffixe de passif se retrouve en finale absolue et serait ainsi renforcé par un *yod*.

On retrouve cette même prédominance de -h- sur -yh- dans TE₂ : seulement 2 occurrences³¹³ sont notées -yh- : *by st'nyhyd*³¹⁴, « il est pris » (TE₂ 183, 12), et *w-by kwnyhnd*, « et ils sont faits » (TE₂ 213, 23). Or cette dernière est sûrement à corriger en *kwnhynd* (tel qu'en 213, 13 par exemple) avec la désinence -ynd de troisième personne du pluriel. Il ne nous reste donc plus qu'une seule forme assurée. Lorsque le radical du présent se termine par un -y-, celui-ci vient même à manquer comme dans *'bz'hyd*, « il est augmenté » (TE₂ 171, 27), de *afzūdan*, *afzāy-*, *'r'hyd*, « il est arrangé » (TE₂ 182, 10-11 et 182, 21), de *ārāstan*, *ārāy-*. Parfois pour un même verbe, nous trouvons une forme avec ou sans *yod* : *gwhyd*, « il est dit » (TE₂ 205, 6), de *guftan*, *gōy-*, à côté de *gwyhyd* en 198, 20 par exemple³¹⁵. Avec *justan*, *jōy-*, la forme est toujours écrite avec *yod* : *cwyhwm*, « je suis cherché » (TE₂ 205, 32 et 206, 2).

En revanche, pour ce qui est de TE₁, sur les 10 occurrences de présent passif, 4 présentent le suffixe -yh-³¹⁶, mais sans que l'on puisse y voir de règle présidant à cette répartition. Ainsi *swzyhd*, « il est brûlé » (TE₁ 131, 26), à côté de *swzhd* (TE₁ 132, 8 et 134, 10). La forme est même vocalisée en /i/ dans *p^əjyh^ad*, « il est cuit » (TE₁ 133, 19). Nous analyserons en détail ces occurrences un peu plus loin³¹⁷. Gindin³¹⁸ donne d'autres exemples de présent passif dont certains avec vocalisation : *s^uz^əh^ad*, « il est brûlé » (TE₁ 33, 18), *k^an^əhⁱys^ət^a'*, « arraché » (TE₁ 40, 12), et *p^ar^əw^ar^əhⁱys^ət^a'*, « élevé » (TE₁ 65, 23), tous

³¹³ C'est pourquoi nous ne pouvons souscrire à la remarque de Gindin (2007, III, Morphology, 7.1.1.2) qui fait de -yh- la forme habituelle.

³¹⁴ Mais au passé, *st'nhst*, « il a été pris », en 178, 37 et 183, 6.

³¹⁵ Nous retrouvons la même hésitation au passé, par exemple entre *gwhyst*, « il a été dit » (TE₂ 182, 33), et *gwyhyst* (TE₂ 182, 28).

³¹⁶ Peut-être même 5. Voir l'explication sur *'brwzh^ayd*, « il prend feu » (TE₁ 134, 9), dans la partie sur les désinences (*supra*, § 5.1.3), où l'on peut penser que la forme est à lire *'brwzyh^ad*.

³¹⁷ Cf. *infra*, § 6.2.3.

³¹⁸ Gindin 2007, III, Morphology, § 7.1.1.2.

vocalisés avec le *shewa* avant le *hei*. Mais le problème est que la lettre *shewa* correspond à différents phonèmes : soit un phonème zéro comme en hébreu (à comparer avec le *sokun* de l'écriture arabe), soit une voyelle brève, quel que soit son timbre, /ă/ le plus souvent mais aussi /ĩ/ et /ũ/³¹⁹. Pour justifier la lecture /ĩ/, Gindin donne des exemples d'un même mot vocalisé parfois avec *ḥirik*, parfois avec *shewa*. Cependant, dans les deux derniers exemples de passif vocalisés, k^an^ahⁱys^at^a' et p^ar^aw^ar^ahⁱys^at^a', le dernier *shewa* indique une absence de voyelle. Peut-on alors penser qu'en réalité, le *shewa* noterait toujours une absence de voyelle et que, lorsque le même mot est vocalisé différemment, comme dans l'exemple donné par Gindin, ce serait aussi parce qu'il est prononcé différemment ? En d'autres termes, les deux mots seraient-ils allomorphes ? Cette valeur phonologique zéro du *shewa* est d'ailleurs reconnue par Gindin³²⁰ à propos des problèmes d'épenthèses ; elle ajoute certes que ces mots ne sont jamais vocalisés avec une voyelle brève. Toutefois, la vocalisation avec *ḥirik malē*³²¹ dans p^oj^yh^ad (TE₁ 133, 19) donne plutôt l'impression qu'il y a bien une voyelle brève avant le -h-, notée parfois avec un *yod* de *mater lectionis*, mais non notée dans la majorité des cas, comme c'est la règle pour les voyelles brèves.

Ces graphies -h- et -yh- correspondent-elles à une prononciation différente ? Nous suivons l'idée de Paul³²² selon laquelle ce suffixe de passif est en fait /-ĩh-/. La voyelle du suffixe -ĩh- moyen-perse se serait abrégée³²³. Mais il apparaît avec des graphies variées :

- -h- la plupart du temps.
- -yh- dans 2 occurrences de JP, et à quelques reprises dans TE₁.
- -yh- accompagné parfois d'une vocalisation avec un *shewa*, et dans un cas par un *ḥirik malē*.

6.2.2.3. Formes du suffixe : -hst- et -hyst-

Au passé, deux formes existent : -hst- et -hyst-. La seconde est la forme la plus courante dans JP et TE₁. Dans JP, toutes les occurrences présentent la forme -hyst-, à l'exception de byr'yhstynd, « ils furent arrangés » (JP4 XI, 5). TE₁ présente aussi une seule exception à ce suffixe -hyst-, encore s'agit-il d'une forme corrompue by n' bs hst, corrigée par Gindin³²⁴ en by nbyshst, « il fut écrit » (TE₁ 137, 23). Ce suffixe -hyst- se

³¹⁹ *Ibid.*, Orthography, § 3.3.

³²⁰ *Ibid.*, Phonology, § 1.4.

³²¹ *Ibid.*, Orthography, § 3.1.2.

³²² Paul 2003a, pp. 99-100.

³²³ Il faut néanmoins remarquer que dans les inscriptions parthes, une graphie défective suggère déjà une voyelle brève. Cf. Durkin-Meisterernst 2010, p. 128, § 467.

³²⁴ Gindin 2007, II, p. 289, note 548.

retrouve dans les formes d'infinitif passif, formé sur ce radical du passé (par exemple, *pwšhystn*, « être couvert » (TE₁ 133, 1)).

En revanche, dans TE₂, la forme majoritaire est celle notée sans le *yod*, -*hst*-. Dans le passage étudié, il y a 39 occurrences avec ce suffixe et 18 avec la forme -*hyst*-.

Comme les formes en -*hst*- de notre corpus ne sont pas vocalisées, il est impossible de connaître le timbre de la voyelle brève entre /h/ et /s/. S'agit-il d'un /ĩ/, comme pourrait le suggérer le *yod* de l'autre graphie ? Ou d'un /ǎ/, comme dans la forme *hst* du verbe « être » ? Ce dernier est en effet écrit majoritairement *hyst* dans les textes du Khouzistan et dans TE₂, et *hst* dans TE₁³²⁵. Il est en tout cas étrange de constater que pour cette forme du suffixe, au contraire de l'écriture du verbe « être », JP et TE₁ présentent une graphie identique mais différente de celle de TE₂, alors que JP et TE₂ sont écrits dans une langue proche, et différente de celle de TE₁.

6.2.3. Indices d'une disparition progressive ?

On peut s'étonner de la présence de ce passif synthétique dans TE₁, alors qu'il s'agit d'un dialecte du nord, où, nous le verrons, les passifs sont analytiques. Cette présence inattendue serait-elle due à un emprunt de la construction habituelle des textes judéo-persans du sud-ouest ? Si tel était le cas, cela pourrait expliquer les graphies -*hyst*- de TE₁, comparées au verbe « être », *hst*. En outre, seule la seconde main du premier dialecte présente ces formes, alors que la première main les ignore. Ou faut-il voir dans ces occurrences le résidu d'une ancienne construction ? En d'autres termes, la différence entre ces deux passifs est-elle d'origine dialectale ou bien a-t-elle aussi une cause d'ordre chronologique ? Il faut d'ailleurs admettre que les deux explications ne sont pas contradictoires : un dialecte peut tout à fait présenter des formes plus récentes qu'un autre. Ce qui est sûr, c'est que non seulement ce ne sont pas les formes les plus courantes dans ce texte mais que certaines présentent aussi quelques anomalies :

– Comme le passif synthétique n'est pas la forme usuelle, le scribe coordonne les deux constructions dans *w-by rzyhyd [...] w-rykt' 'yyd*, « et il est versé [...] et il est versé » (TE₁ 133, 25-26), c'est-à-dire un passif synthétique avec un passif analytique du même verbe, *rēxtan*, « verser ».

– *w-by šybyhyd*, « et vous pleurerez » (TE₁ 136, 7), le verbe conjugué au passif a un sens d'actif³²⁶. S'agit-il d'un moyen³²⁷ ? Si l'on remet la forme dans son contexte, *w-by*

³²⁵ Voir aussi Shaked 2009, p. 453.

³²⁶ Gindin (2007, III, Glossary) indique seulement « same meaning » que l'actif.

šybyhyd hr mrdy p' br'dr 'w, « et vous pleurerez, chaque homme sur son frère » (TE₁ 136, 7), on constate que ce passif insiste sur le fait que l'action est effectuée par le sujet, qui est en même temps le bénéficiaire, idée renforcée par le distributif hr mrdy, « chaque homme ». « Chaque homme » serait à la fois celui qui pleure et celui sur qui l'on pleure. Mais comme cette occurrence est isolée, on ne peut pas tirer de conclusion de cet éventuel moyen, sans risquer une explication *ad hoc*. Peut-être convient-il de la rapprocher d'autres formes de passif, celles de verbes intransitifs, et d'y voir une action qui se déroule malgré la volonté du sujet³²⁸.

– A propos de la désinence, nous avons également vu³²⁹ que le scribe vocalise en /a/ un suffixe -yd ('brwzh^ayd, « il prend feu », en TE₁ 134, 9). Vraisemblablement peu familier de ce passif synthétique, il a pu inverser le *yod* et le *hei*, et écrire 'brwzhyd pour 'brwzyhd. Devant une désinence inhabituelle -yd de troisième personne du singulier, il aurait ajouté la vocalisation 'brwzh^ayd afin de confirmer que la lecture de la terminaison était bien à faire en /-ad/ et non en /-id/ comme aurait pu le faire croire le *yod* mal placé.

– Si l'on observe de plus près les cas où le suffixe de passif est -yh-, ce sont justement toutes ces formes qui ont dû sembler déroutantes pour le scribe. Sur les 5 formes en -yh-, 3 viennent d'être expliquées (coordonnée à un passif analytique dans w-by rzyhd [...] w-rykt' 'yyd, (TE₁ 133, 25-26) ; forme passive avec un sens actif, w-by šybyhyd (TE₁ 136, 7) ; interversion et problème de désinence dans 'brwzh^ayd (TE₁ 134, 9)). On peut y ajouter l'unique forme vocalisée (avec *ḥirik malē*), p³j^ha'd (TE₁ 133, 19). C'est certainement parce que ces formes ne semblaient pas naturelles au scribe qu'il a éprouvé le besoin de noter ces passifs par -yh- (et non par -h-), pour indiquer leur prononciation. Cela confirme donc bien qu'en judéo-persan le suffixe est habituellement noté par -h- au présent, comme nous l'avons vu dans JP et dans TE₂, et que ce suffixe -yh- est utilisé lorsque ce passif risquait de ne pas être compris.

– Il y a 2 formes aberrantes, dans des traductions de l'hébreu³³⁰ : ryzhyst' 'yynd, « ils sont réduits en miettes (litt. versés) », du verbe *rēxtan*, « verser » (TE₁ 133, 13-14) et 'yst'hyst' 'md, « il fut loué », du verbe *sutūdan*, « louer » (TE₁ 142, 10). Elles mêlent un passif synthétique avec le suffixe -h- attaché au radical du présent et l'auxiliaire du passif

³²⁷ Le moyen, selon Benveniste (1966a, pp. 172-173) : « Dans l'actif, les verbes dénotent un procès qui s'accomplit à partir du sujet et hors de lui. Dans le moyen, [...] le verbe indique un procès dont le sujet est le siège ; le sujet est intérieur au procès ».

³²⁸ Cf. *infra*, § 6.3.4.1.

³²⁹ Cf. *supra*, § 5.1.3.

³³⁰ Gindin (2007, III, Morphology, § 7.4.1) en donne un autre exemple.

analytique, usuel dans ce dialecte, *āmadan*, « aller ». Peu familier du passif synthétique, le scribe a pu ne pas comprendre que la première forme était déjà un passif et y ajouter alors l'auxiliaire *āmadan*.

– Le scribe écrit *by n' bs hst* (TE₁ 137, 23), dont le sens nous échappe, et qui est sûrement à corriger en *by nbyshst*, « il fut écrit », passif synthétique du verbe *nibištan*, « écrire »³³¹.

Ainsi, toutes ces occurrences anomales, soit un tiers du passif synthétique de TE₁, seraient l'indice d'une disparition progressive de ce suffixe dans ce dialecte, ou du moins, il correspondrait à un emprunt mal compris du scribe. Pour les textes judéo-persans du nord, ce sont d'ailleurs les seuls exemples de cette construction : elle manque totalement avec la première main de TE₁ et dans le *Tafsīr de la Genèse*³³². On peut enfin s'interroger sur la raison de leur présence sous la seconde main : faut-il y voir une influence de TE₂, ou bien un dialecte légèrement différent de celui de la première main ? Dans cette seconde hypothèse, nous aurions davantage de passifs synthétiques et nous n'aurions pas ce sentiment que le scribe comprend mal ces formes. Gindin³³³, qui a constaté qu'il arrive que les scribes de TE écrivent dans un autre dialecte que le leur, nous invite alors à penser que la thèse de l'emprunt de ce passif est la plus probable.

C'est donc uniquement les textes judéo-persans du sud qui font usage de ces formes de passif. Et comme le *Qor'ān-e Qods* utilise un passif périphrastique³³⁴, il apparaît que ce passif synthétique est une particularité du sud-ouest, et non de tous les dialectes du sud.

6.3. Passif analytique

6.3.1. Origine

En persan, hors judéo-persan, le passif synthétique moyen-perse a disparu et a été remplacé par une structure périphrastique formée du participe passé et d'un auxiliaire. Ce changement morphologique n'est pas lié à une nouvelle signification³³⁵. Doit-on cette

³³¹ *Ibid.*, II, p. 289 note 548 et III, Morphology, § 7.1.1.2.

³³² Shaked 2009, p. 453. Sur le *Tafsīr de la Genèse* (Collection Firkowicz I 4605), voir Shaked 2003, p. 207.

³³³ Gindin 2007, I, p. 27.

³³⁴ Exemples donnés plus bas (§ 6.3.3.2.2).

³³⁵ Cf. Bybee *et alii* (1994, p. 149). Les auteurs renvoient au basque où subsistent quelques verbes avec une ancienne formation temporelle synthétique face à l'habituelle utilisation des auxiliaires « être » et « avoir », sans pour autant que cette nouvelle forme ait un nouveau sens.

évolution à l'influence d'une langue en contact ou bien s'agit-il tout simplement d'éviter les difficultés morphologiques et altérations phonologiques qu'engendre parfois la rencontre d'un affixe et d'un radical ? Etant donné que cette évolution est courante dans d'autres langues, notamment dans les langues européennes³³⁶, il n'est peut-être pas besoin de chercher l'influence d'une quelconque langue en contact, d'autant que ni le parthe, ni l'arabe, ni le turc, susceptibles d'avoir exercé une influence sur le persan, ne possèdent de passif analytique. On peut aussi penser que la perte d'ergativité, et donc la réfection de tout le système de diathèse, ont pu causer un changement morphologique dans l'expression du passif.

6.3.2. Quel auxiliaire pour le passif analytique ?

6.3.2.1. Trois auxiliaires en concurrence

Pour former ce passif analytique, trois auxiliaires³³⁷ sont employés : *āmadan*, « venir », *gaštān*, « se tourner », et *šudan*, « aller », « devenir ». Tous les trois sont des verbes de déplacement³³⁸. D'autres langues utilisent ce type de verbes pour former leur passif. Haspelmath³³⁹ donne l'exemple du maithili avec l'auxiliaire *jā-*, « aller », et *paṛ-*, « tomber », et Feuillet³⁴⁰, ceux du hindi (*jānā*, « aller ») et du kurde³⁴¹ (*hatin*, « venir », suivi de l'infinitif). En revanche, nous n'avons trouvé dans notre corpus aucune occurrence de passif construit avec *raftān*, « aller », construction dont parlent Estaji et Bubenik³⁴². Voici dans nos textes la répartition de ces trois auxiliaires.

³³⁶ Feuillet 2006, p. 46.

³³⁷ Dans JP, TE et dans HM, on rencontre également des formes avec *būdan*, « être ». Cf. *infra*, § 6.3.2.2.

³³⁸ Quand les verbes de déplacement servent d'auxiliaire, il s'agit toujours d'un verbe de déplacement non caractérisé, et non d'un verbe comme « marcher », « nager », « rouler », etc. (cf. Heine 1993, pp. 28-29 ; Bybee *et alii* 1994, p. 5), ce qui facilite le passage d'un mouvement réel à un mouvement abstrait (Marchello-Nizia 2009, p. 28 et p. 54).

³³⁹ Haspelmath 1990, p. 29.

³⁴⁰ Feuillet 2006, p. 373. L'auteur souligne que l'emploi d'un verbe de déplacement en tant qu'auxiliaire du passif reste rare. Il est d'ailleurs à noter que les langues prises comme exemple par Haspelmath et par Feuillet, ainsi que le persan sont quatre langues du groupe indo-iranien. Cependant d'autres langues n'appartenant pas à ce groupe présentent aussi cet auxiliaire « aller » pour former le passif. Voir Heine et Kuteva 2005, p. 128 (maltais) et p. 186 (italien, rhéto-roman et dialecte allemand bavarois).

³⁴¹ Il s'agit en fait du kurde kurmanji (cf. Bedir Khan et Lescot 1991, pp. 194-198 ; Blau et Barak 1999, pp. 104-105). Le kurde sorani, lui, construit le passif de manière synthétique (cf. Blau 2000, pp. 120-121 ; MacCarus 2009, p. 604, § 3.2.1.2).

³⁴² Estaji et Bubenik 2007, p. 42. Malheureusement, les auteurs n'en donnent aucun exemple. Keenan et Dryer (2007, p. 338) en font même l'unique passif du persan. Croyant en donner un exemple, Seddiqiyān (1383/2004, p. 91) présente en fait l'occurrence d'un verbe composé avec *raftān*, *faut raftān*, « mourir ».

	HM	JP	TE	TS	TJG	TH	PR	RA	SX	TT
<i>āmadan</i> ³⁴³	23	0	83 / 1	3	0	0	6	0	0	0
<i>gaštan</i>	5	0	0	5	1	0	1	1	0	3
<i>šudan</i>	10	0	0	19	4	0	18	14	2	4

6.3. Auxiliaires du passif périphrastique

Le verbe *gaštan* apparaît très peu, il est donc difficile d'en tirer des conclusions. Pour *āmadan* et *šudan*, leur emploi est lié à l'évolution. Le premier auxiliaire du passif semble avoir été *āmadan*, majoritaire dans HM et même exclusivement utilisé dans TE, puis il a peu à peu laissé sa place à *šudan*. Ce dernier l'a même définitivement supplanté à partir de la seconde moitié du XV^e siècle (RA, SX, TT).

On peut néanmoins chercher à comprendre pourquoi les deux auxiliaires sont en concurrence dans certains textes. Pour ce faire, nous analyserons les occurrences présentes dans HM et PR, et dans TS, dans une moindre mesure.

6.3.2.2. Les auxiliaires du passif dans HM

Dans HM³⁴⁴, l'emploi de *āmadan* est majoritaire mais les exemples avec *šudan* sont suffisamment nombreux pour comparer ces deux auxiliaires. A première vue, ils semblent utilisés dans les mêmes contextes, voire avec les mêmes verbes, par exemple *šināxtan*, « connaître », en (1).

(1) *tā tandurustī šināxta nagardad bīmārī šināxta nagardad tandurustī zidd-i bīmārī buvad čun*³⁴⁵ *yakē šināxta šavad ān dīgar šināxta āyad*

« tant que la bonne santé ne sera pas connue, la maladie ne sera pas connue : la bonne santé est l'anti-maladie ; quand l'une sera connue, l'autre sera connue » (HM 71, 13-15)

En analysant plus attentivement certaines occurrences, on aperçoit une tendance. Les exemples (2a) et (2b) présentent tous deux le passif de *āmēxtan*, « mélanger ». Mais dans la première occurrence, *āmēxta šavand* indiquerait moins une action subie qu'un état : on pourrait gloser par « quand ils apparaissent dans l'état d'être mélangés ». La seconde, elle, indiquerait davantage le procès même d'être mélangé. L'impression que nous avons se voit renforcée par la présence de *yakē bā dīgar*, « l'un avec l'autre », qui marque la réciprocité de l'action.

³⁴³ Les verbes sont classés par ordre alphabétique.

³⁴⁴ L'analyse portera sur les pages 13 à 200.

³⁴⁵ Ecrit sans *vāv*.

(2) a. *garmī va sardī va tarrī va xuškī čun*³⁴⁶ *āmēxta šavand*

« le chaud, le froid, l'humide et le sec, quand ils sont mélangés » (HM 18, 12-13)

b. *yakē bā dīgar āmēxta āyad*

« l'une est mélangée avec l'autre » (HM 103, 3) (en parlant de la semence masculine avec la semence féminine)

Certains verbes sont exclusivement employés, soit avec l'un, soit avec l'autre auxiliaire. Ainsi *yād kardan*, « mentionner », n'apparaît qu'avec *āmadan* (19 fois) tandis que *baxšīdan*, « partager », « diviser », ne se rencontre qu'avec *šudan* (9 fois). Avec le premier verbe, l'auteur rappelle quelque chose qu'il a lui-même « mentionné » dans son traité, il montre alors avec *āmadan* qu'il y a bien eu procès. Le second, *baxšīdan*, apparaît dans toutes ses occurrences avec un sens particulier : telle chose, par exemple la science médicale en HM 17, 1-2, « se divise » en tant de parties. Ici, aucun procès de « division » n'a eu lieu, il s'agit plutôt d'un état.

Revenons sur l'exemple (1). Cette distinction procès/état permettrait d'expliquer la présence de deux auxiliaires différents : (1) serait à comprendre comme « quand l'une sera dans l'état d'être connue, l'autre pourra subir le procès d'être connue »³⁴⁷. On peut penser que le second sens de *šudan*, « devenir », explique la tendance à marquer ici un état, tout en étant également un verbe de déplacement comme *āmadan*. Nous aurions ainsi une structure parallèle à celles de TE construites avec l'auxiliaire *būdan*, « être », par exemple dans *nbyšth hst*, « il est écrit » (TE₁ 5, 30)³⁴⁸. Mais comme cette forme était homonyme avec le parfait³⁴⁹ « il a écrit », il a pu sembler judicieux de remplacer l'auxiliaire *būdan*, « être », par *šudan*, « devenir »³⁵⁰. L'hésitation se retrouve dans HM où l'on a des formes comme *šināxta nabuvad* qui est remplacée par *šināxta našavad* dans le manuscrit F (HM 112, 12 et note 10).

³⁴⁶ Écrit sans *vāv*.

³⁴⁷ C'est le même genre de distinction que nous avons en français, avec « être ouvert » par exemple : parfois il s'agit du procès « être ouvert par quelqu'un », parfois de l'état « la porte est ouverte ».

³⁴⁸ Pour d'autres exemples, voir Gindin 2007, III, Morphology, § 7.4.1. On retrouve la structure du passif périphrastique moyen-perse, mais avec un autre radical du présent du verbe être, *h-*.

³⁴⁹ L'homonymie est totale et seul le contexte permet ici de distinguer le passif du parfait. On ne peut donc prétendre que la situation est identique en français : l'auxiliaire « être » est employé pour le passif des verbes transitifs, qui se construisent avec « avoir » au passé composé. Benveniste (1960) donne des exemples tirés d'autres langues.

³⁵⁰ Gindin (2007, III, Morphology, § 7.4.1) constate aussi une différence entre le passif avec *āmadan* pour une action et le passif avec *būdan* pour un état.

Nous avons déjà évoqué le problème des passifs construits avec l'auxiliaire *būdan*. Hormis dans ces cas de variantes et quelques autres occurrences dont (3a)³⁵¹, il est impossible d'opter pour l'une ou l'autre lecture, c'est-à-dire de choisir entre un présent passif et un parfait actif. En outre, l'absence de marquage de l'objet direct inanimé dans les débuts du persan ne facilite pas l'interprétation : cet inanimé peut tout aussi bien être le sujet d'un passif que l'objet d'un parfait (3b). A cela s'ajoute la possibilité d'un participe employé comme adjectif avec la copule³⁵². C'est pourquoi il nous a paru plus juste de mentionner cette structure avec *būdan*, sans nous risquer à indiquer des proportions, qui, de toute façon, auraient été sujettes à caution³⁵³.

(3) a. p'yn m'ny gwpt ky mrdwm'n glwt p' chr s'm'n y-gyty **brd' bwd' bwdnd**

« il semble qu'il ait dit cela dans le sens que les gens de l'exil avaient été emmenés aux quatre coins du monde » (TE₂ 207, 26-27)

b. syft w-cyhr w-gwahr w-'wrnyšn y-'yš'n ny 'ydwn **'wryd' hyst**

« leur qualité, leur essence, leur nature et leur création ne sont pas créées ainsi / Il n'a pas créé ainsi leur qualité, leur essence, leur nature et leur création » (JP3 D, 2-3)

6.3.2.3. L'auxiliaire *āmadan* dans PR : un archaïsme ?

Dans PR, l'auxiliaire *āmadan* apparaît avec le verbe *šarh dādan*, « décrire », dans presque toutes les occurrences, par exemple *čunānči dar tārīx-i Z šarh dāda āmad...*, « comme cela a été exposé dans l'histoire de Z... » (PR 25, 7-8). On peut supposer qu'il s'agit d'une formule figée, d'autant que, dans ce texte, le verbe *šarh dādan* n'est jamais conjugué au passif avec l'auxiliaire *šudan*. Or qu'est-ce qu'une forme figée si ce n'est un type d'archaïsme ?

De plus, le seul autre exemple d'un passif avec *āmadan* se trouve avec le verbe *nibištan*, « écrire », ancienne forme³⁵⁴ de *nivištan* (4a). Cette forme est à comparer à *nivišta šuda ast* (4b) où l'auxiliaire qui accompagne la forme récente du verbe est *šudan*. Le rapprochement paraît encore plus concluant lorsqu'on observe les phrases où ces

³⁵¹ Voir certains exemples dans Lazard 1963, p. 343, § 487 ; Paul 2008a, pp. 191-192.

³⁵² Le problème est aussi soulevé par Paul (2008a, p. 191).

³⁵³ Pour TE, Gindin (2003, p. 22, note 33) tente néanmoins une répartition : sur 10 pages de chaque dialecte, TE₁ présente 9 passifs synthétiques pour 38 périphrastiques dont 2 seulement sont construits avec *būdan* ; dans TE₂, 27 passifs sont synthétiques et 4 périphrastiques, tous avec *būdan*.

³⁵⁴ Le verbe est hérité du moyen-perse *nibištan*, *nibēs-*.

passifs sont employés : elles présentent la même structure³⁵⁵ et ne se distinguent que par la graphie plus ou moins moderne du verbe. C'est donc ici encore ce facteur d'archaïsme qui explique l'emploi de *āmadan* comme auxiliaire du passif dans ce texte du début du XV^e siècle.

(4) a. *čunānči zikr-i ān dar zail-i rašīdī ba-šarh u tafsīl nibišta āmada ast...*

« comme dans l'annexe de Rašīdī, l'évocation de cela a été écrite dans l'exposé et le récit... » (PR 32, 5)

b. *čunānči dar kitāb-i zafarnāma ba-šarh u tafsīl nivišta šuda ast...*

« comme dans le livre du *Zafarnāma*, il a été écrit dans l'exposé et le récit... » (PR 13, 13-14)

Enfin, le verbe *guftan*, « dire », – avec lequel on trouve exclusivement l'auxiliaire *āmadan* dans HM et, nous allons le voir, majoritairement dans TS –, est toujours construit avec *šudan* dans PR, et ce dans 3 occurrences.

Comme l'auxiliaire *āmadan* n'apparaît dans PR que dans des formes archaïsantes, nous faut-il reculer la date de la disparition, ou du moins de la déliquescence, de ce type de passif ? En effet nous n'en avons déjà plus trace dans notre corpus depuis TJG, c'est-à-dire depuis le milieu du XIII^e siècle. Sur les deux extraits de TJG étudiés, nous trouvons 13 occurrences avec *šudan* et aucune avec *āmadan*. Et au vu des archaïsmes présents dans TJG, nous pouvons difficilement mettre cette absence au compte d'une action modernisatrice du copiste ; il paraît peu probable que ce dernier ait modernisé ces formes de passif tout en laissant inchangés tant d'autres archaïsmes plus simples à moderniser. Quand bien même ce serait l'action du copiste, rappelons que le manuscrit de base de TJG date de la fin du XIII^e siècle, et ceci modifierait peu la date de disparition de la structure.

6.3.2.4. Les auxiliaires *āmadan* et *šudan* dans TS

Pour TS, s'il existe peu d'occurrences de passifs formés avec *āmadan*, on peut se demander si c'est en raison d'une modernisation du scribe, ou si le passif a déjà évolué et qu'il est en train de se figer avec l'auxiliaire *šudan*. Dans les 100 premières pages de TS, on trouve l'auxiliaire *āmadan* avec *guftan*, « dire », (3 fois), *yād kardan*, « rappeler », (1 fois) et *nihādan*, « placer », (1 fois).

³⁵⁵ Nous voyons mal en quoi la présence du sujet *zikr-i ān* dans la seconde occurrence pourrait influencer sur l'emploi d'un auxiliaire différent.

Pour trancher entre ces deux hypothèses, il faudrait élargir le corpus à d'autres textes des X^e-XI^e siècles. Si l'on s'en tient aux occurrences données par Lazard³⁵⁶, *āmadan* serait plus fréquent dans les textes antérieurs à 1050 et *šudan*, dans ceux postérieurs à cette date mais il s'agit peut-être d'un hasard : l'auteur n'ayant pas pour objectif de travail une répartition des deux auxiliaires, nous n'avons aucune donnée chiffrée permettant de résoudre cette question³⁵⁷. Au vu des résultats obtenus à partir de notre corpus, on peut seulement être sûr que *šudan* s'impose comme unique auxiliaire du passif à partir du milieu du XIII^e siècle.

6.3.3. Temps et morphèmes

6.3.3.1. Temps

Le passif est conjugué à différents temps et par conséquent sur différents radicaux³⁵⁸. De fait, c'est l'auxiliaire qui porte ces marques temporelles, et dont le radical varie. Ainsi dans RA par exemple, nous avons l'auxiliaire conjugué au présent, *gufta šavad*, « il est dit » (RA 303b, 3), au futur, *gufta x^vāhad šud*, « il sera dit » (RA 20b, 4), au prétérit, *firistāda šud*, « il fut envoyé » (RA 312b, 16), et au parfait, avec ou sans l'auxiliaire *būdan*, « être », *afarīda*³⁵⁹ *šuda and*, « ils ont été créés » (RA 7b, 18), et *gufta šuda*, « il a été dit » (RA 6a, 19).

A côté de ces variations temporelles, on rencontre également des formes marquées à un autre mode. Ainsi l'auxiliaire est parfois aussi conjugué à l'infinitif : *kušta šudan*, « être tué » (RA 19b, 20).

6.3.3.2. Place des morphèmes

6.3.3.2.1. Morphèmes portés par l'auxiliaire

Le morphème *bi-* n'apparaît qu'à 2 reprises au passif. Nous expliquerons la raison de cette rareté au chapitre qui portera sur *bi-*³⁶⁰. Ces deux formes sont en réalité deux impératifs coordonnés dans une unique phrase de TE₁ : w-bst' by'h y' 'b'z d'šth by'h p' my'n k'nh

³⁵⁶ Lazard 1963, pp. 345-346, § 490-491 et § 493.

³⁵⁷ Le problème est le même dans les occurrences présentées par Ahmadi-Givi (1380/2001, pp. 817-819) et Seddiqiyān (1383/2004, p. 75 et pp. 89-91).

³⁵⁸ Nous nous concentrons ici sur les formes temporelles non marquées par des morphèmes. La place de ces derniers constitue l'objet de la section suivante.

³⁵⁹ Écrit avec un *alef* simple.

³⁶⁰ Cf. *infra*, § 14.3.4 et § 14.4.2.8.

tw, « et ^{sois} enfermé ^{ou sois retenu} au milieu de ta maison » (TE₁ 10, 16)³⁶¹. De plus, il s'agit d'un passage traduit de l'hébreu, et les auxiliaires du passif sont des ajouts du scribe notés en haut de la ligne.

Le suffixe *-ē*, lui, se trouve attaché à l'auxiliaire du passif dans 5 occurrences, et cela dans des textes de différentes époques : *m'ndh 'mdy*, « il était resté » (TE₁ 17, 9) ; *gušāda šudandē*, « ils étaient ouverts » (TJG 12, 21), et *guzārda šudē*, « il était accompli » (TJG 257, 3) ; *sōxta gaštē*, « il était brûlé » (RA 19b, 8), et *šanīda šudē*, « il était entendu » (RA 307a, 13).

Dans 8 formes, l'auxiliaire du passif est précédé de *mē-*, qui s'intercale alors entre le participe passé et cet auxiliaire. Par exemple, *krdh my 'yyd w-gwpth my 'yyd*, « il est fait et il est dit » (TE₁ 16, 32-33) ; *gufta mē šud*, « il était dit » (PR 35, 24) ; *zīkr karda mēšavad*, « il est mentionné » (RA 3a, 9). Que l'auxiliaire soit conjugué sur le radical du présent ou sur celui du passé n'a aucune incidence sur la place du morphème, mais cela est une évidence.

La négation *na-* se trouve préfixée à l'auxiliaire pour 8 occurrences, par exemple dans *yāfta našavad*, « il n'est pas trouvé » (HM 114, 6) ; *kušta našuda būd*, « il n'avait pas été tué » (PR 34, 21) ; *farīfta našudam*, « je ne fus pas trompé » (RA 10b, 10-11). Nous retrouvons la même place pour la négation en persan contemporain³⁶². Mais comme nous allons le voir, l'autre structure est aussi attestée.

6.3.3.2.2. Un morphème attaché au participe passé

Dans les passages étudiés de TE, la négation n'est jamais préfixée à l'auxiliaire du passif. Elle précède le participe dans 7 occurrences. Ainsi *w-b'ng ṭmbwr tw n' šnyd' 'yyd 'b'z*, « et le son de ton luth ne sera pas entendu de nouveau » (TE₁ 141, 25-26). La négation se retrouve donc préfixée au participe et non à l'auxiliaire, comme c'est aussi le cas pour les temps composés, où elle s'attache au participe selon le type *nakarda ast*, « il n'a pas fait », ou *nakarda būd*, « il n'avait pas fait »³⁶³. Dans les occurrences relevées, étant donné que la négation précède la périphrase tout entière, le passif analytique serait donc considéré comme une seule unité. Néanmoins, en dehors des extraits analysés, on

³⁶¹ Le *hē* final de l'impératif *by'h* est une variante orthographique. Cf. Gindin 2007, III, Orthographe, § 3.1.1.1

³⁶² Lazard 2006b, p. 150, § 156.

³⁶³ Cf. *infra*, § 8.3.1.

trouve aussi l'habituelle construction : par exemple, *rst' n' 'mdnd*, « ils ne furent pas sauvés » (TE₁ 57, 22)³⁶⁴.

Cette structure avec négation préfixée au participe ne se rencontre dans aucun autre texte de notre corpus, de même qu'elle semble absente d'autres textes judéo-persans : le *Tafsīr de la Genèse*, qui, rappelons-le, présente une langue du nord-ouest proche de TE₁, a par exemple la forme *gwpt' n' 'md*, « ne fut pas dit » (TG 2, 11). Dans le *Qor'ān-e Qods*, on a *dāda našud*, « ne fut pas donné » (QQ 6, 5), et *karda našēd*, « vous n'êtes pas faits » (QQ 10, 6), parmi d'autres.

6.3.4. Des formes marginales ?

6.3.4.1. Passif de verbes intransitifs

A côté du passif de verbes transitifs apparaissent quelques passifs de verbes intransitifs. Ainsi avec :

– *būdan*, « être » : *bwd' 'md* (TE₁ 140, 1) et *būda šud* (TS 90, 14).

– *māndan* : *mānda* avec *šudan* (HM 120, 8 ; *dar māndan* en TJG 49, 1-2) et avec *gaštan* (HM 120, 15 ; 173, 14 ; 176, 7), avec *āmadan* (TE₁ 13, 20 ; 17, 9 ; 133, 29 ; 133, 29-30 ; 133, 34 ; 140, 16 ; 140, 18).

– *nišastan* : *nišasta šud* (TJG 39, 9).

– *raftan*, « aller » : *rafta šud* (TS 3, 8).

On aurait pu penser qu'il s'agissait de passifs impersonnels. En effet, un tel emploi du passif n'est pas rare dans les langues du monde³⁶⁵ et il se rencontre en persan à date ancienne³⁶⁶. Mais en observant ces occurrences, on constate que même s'il n'y a pas l'idée d'un passif *stricto sensu*, il n'est pas question non plus de passifs impersonnels, c'est-à-dire de passifs employés sans sujet. En (5a), le verbe a pour sujet *kār*, « l'affaire », et en (5b), *ranj*, « la douleur ».

(5) a. *zērā ki kār, Y rā čunānki x^vāst andar-īn sāl būda šud*

« parce que cette année-ci l'affaire ne fut pas pour Y comme il le voulait » (TS 90, 13-14)

³⁶⁴ Pour d'autres exemples, voir Gindin 2006, p. 455 et 2007, III, Syntax, § 3.2.3. Hélas, l'auteur ne donne aucune proportion de l'une et l'autre construction.

³⁶⁵ Creissels 2006, II, pp. 53-54.

³⁶⁶ Lazard 1963, p. 435, § 492.

b. *va ranj zūd mānda šavad*

« et la douleur va très vite rester » (HM 120, 8)

Alors que dire au juste de ces formes ? Peut-être ne sont-elles pas à interpréter comme des passifs, même d'un point de vue morphologique, mais plutôt comme des participes, adjectifs attribués du verbe *šudan*, « devenir » ? Si l'on excepte TE³⁶⁷, où l'auxiliaire du passif est toujours *āmadan*, nous les trouvons essentiellement avec *šudan* pour lequel nous avons vu qu'à époque ancienne, il marquait un état. Dans des expressions comme « être ouvert », la frontière entre le passif d'« ouvrir » et le verbe « être » avec un adjectif est somme toute assez mince³⁶⁸. C'est cette seconde analyse qu'il faudrait retenir ici. Ainsi en (5b), nous pourrions gloser « et la douleur deviendra vite permanente ».

Un problème demeure : s'il faut interpréter ces formes comme des adjectifs avec « devenir », comment expliquer qu'on les trouve justement avec l'auxiliaire *āmadan*, « venir », dans TE ? En regardant plus attentivement nos occurrences et leur contexte³⁶⁹, on s'aperçoit que dans tous les cas, ce procès n'est pas réalisé par un actant réellement agissant, que l'action ait lieu malgré lui (6a), ou que cet actant soit un inanimé (6b). L'utilisation du passif trouverait alors tout son sens : bien que ce ne soit pas un passif *stricto sensu*, l'actant est dans une même situation de subir un procès à l'instar des vrais passifs.

(6) a. *qalā'ē tamām padīd āmad va az qaht ahālī dar mānda šudand*

« une famine totale apparut et face à la disette, les habitants restèrent impuissants » (TJG 49, 1-2)

b. *t' k'k 'nyz pdyš n' m'ndh 'yyd*

« jusqu'à ce qu'il n'y reste même pas de la poussière » (TE₁ 140, 16)

Toutefois, comme les formes ne sont pas nombreuses, cette hypothèse serait à valider par d'autres textes. Ce qui paraît néanmoins certain, c'est que nous avons affaire à

³⁶⁷ Gindin (2007, III, Glossary) donne alors comme sens à *m'ndn*, « laisser ».

³⁶⁸ Le problème se posait déjà pour *būdan* (cf. *supra*, § 6.3.2.2). Les 3 emplois de *šudan* coexistent à la même époque : Estaji et Bubenik (2007, p. 42) donnent des exemples tirés de TS où le verbe est auxiliaire du passif, fonctionne comme verbe d'état avec attribut, et a son sens premier d'« aller ».

³⁶⁹ On peut y ajouter celles données par Lazard (1963, p. 346, § 493).

un usage ancien du passif : les dernières formes³⁷⁰ apparaissent dans TJG, soit au XIII^e siècle, dans un texte où, nous l'avons déjà constaté, les archaïsmes ne sont pas rares.

6.3.4.2. Passif des verbes composés

En persan contemporain, pour former le passif des verbes composés avec *kardan*, « faire », on remplace simplement *kardan* par *šodan*³⁷¹. Dans nos textes, ces verbes composés ont un passif similaire à tous les autres verbes. Lazard³⁷² dresse le même bilan pour les plus anciens textes. Nous rencontrons cette construction dans HM : *yād karda āmadan*, « être fait rappel », dont nous avons déjà parlé³⁷³, mais aussi dans TS : *asīr karda šudand*, « ils furent faits prisonniers » (TS 100, 15), par exemple. Pour les textes les plus récents, elle est encore attestée : *zīkr karda mēšavad*, « il est fait mention » (RA 3a, 9), et TT : *kifāyat karda šud*, « il fut mené à son terme » (TT 185b, 1^{re} marge, 10-11).

En revanche, dès TJG, on trouve aussi³⁷⁴ des locutions verbales avec *šudan* qui semblent correspondre à des passifs de verbes composés avec *kardan*. Ainsi avec *jam'* *šudan*, « être réuni », par exemple dans *jam' šud-ast*, « il a été réuni » (TJG 11, 16) ; *jam' mē šavand*, « ils sont réunis » (TH 7, 1) ; *jam' šud*, « il fut réuni » (RA 6a, 15) ; ou avec *hāsil šudan*, « être obtenu », par exemple dans *hāsil šavad*, « il est obtenu » (TJG 13, 17) ; *hāsil našud*, « il ne fut pas obtenu » (PR 15, 13) ; *hāsil šuda būd*, « il avait été obtenu » (TT 182b, 7). Que ces locutions soient formées d'un nom *jam'*, « rassemblement », et *hāsil*, « produit », « résultat », et non d'un adjectif, montre qu'elles sont la forme passive d'un verbe composé. En effet, on ne peut les interpréter comme « devenir » avec un adjectif, mais bien comme mise au passif d'un verbe « faire » avec un nom : « faire rassemblement » et « faire résultat ».

6.3.4.3. Expression du complément d'agent

Dans la plupart des occurrences de passif, l'agent n'est pas donné³⁷⁵. Mais on rencontre également une sorte de complément d'agent marqué par *rā*. Par exemple, dans

³⁷⁰ Comme les occurrences sont rarissimes, le fait qu'on ne les trouve pas après TJG dans notre corpus pourrait cependant n'être que fortuit.

³⁷¹ Lambton 1953, p. 91 ; Lazard 2006b, p. 286, § 261 et p. 289, § 262. Etrangement, Daniel Paul (2004, § 5, ex. 40) présente des formes de passif de verbes composés en *karde šod*. D'autre part, la question n'est pas pour nous de savoir s'il s'agit encore d'un passif ou d'une tournure lexicale de sens passif.

³⁷² Lazard 1963, p. 335, § 491.

³⁷³ Cf. *supra*, § 6.3.2.2.

³⁷⁴ Il existe trop peu d'occurrences de l'une et l'autre structure pour pouvoir en analyser leurs proportions.

³⁷⁵ Nous ne pensons pas qu'il faille pour autant remettre en cause l'existence de la catégorie du passif en persan comme le fait Moyne (1974, p. 252). Lazard (1984b, p. 242) souligne que dans beaucoup de

(7)³⁷⁶, la postposition *rā*, qui à l'époque de HM marque principalement le destinataire d'une action, indique ici l'agent. Lazard³⁷⁷ montre que ce lien entre destinataire et complément d'agent existe déjà en avestique et c'est ce qu'on retrouve en latin dans l'utilisation du datif.

(7) *dānista amad*³⁷⁸ *tu rā*

« il fut su par toi » (HM 108, 12)³⁷⁹

6.4. Du moyen perse au persan

6.4.1. Distinction chronologique et/ou dialectale ?

En moyen perse, il existe deux passifs, l'un synthétique avec le suffixe *-ih-*, l'autre périphrastique avec l'auxiliaire *būdan/baw-*, « être ». En persan, la situation diffère selon les dialectes : en judéo-persan du sud-ouest, on retrouve le passif synthétique moyen-perse dont le suffixe s'est abrégé en *-ih-* ; dans les autres variétés du persan, le passif est formé d'une périphrase employant un verbe de déplacement, essentiellement *āmadan*, « venir », et *šudan*, « aller ». Ces différences dans le passif semblent donc être à la fois d'ordre dialectal et chronologique ; dialectal parce qu'il n'y a pas d'unité dans le persan de la même époque ; chronologique car le passif synthétique hérité de l'iranien ancien a disparu dans la majorité des textes persans. Ce second critère paraît pourtant prévaloir puisque le passif synthétique ne connaît que des variations graphiques en judéo-persan, tandis que – nous y reviendrons – le passif périphrastique est en cours de grammaticalisation dans nos plus anciens textes.

De plus, on peut noter que ce mouvement général est celui que l'on retrouve, par exemple, en moyen indien tardif (VI^e-XII^e siècles). Bubenik³⁸⁰ rappelle que si le moyen indien continue d'utiliser les passifs synthétique et analytique à auxiliaire « être », hérités

langues, le complément d'agent est un « terme marginal », qui « n'a pas de marque morphologique spécifique ». Voir aussi sur ce sujet Keenan et Dryer 2007, pp. 343-345.

³⁷⁶ Il existe 2 autres occurrences très proches de celle-ci, en HM 108, 11 et HM 145, 17.

³⁷⁷ Lazard 1984b, p. 242.

³⁷⁸ Ecrit avec un *alef* simple.

³⁷⁹ En comparant cet exemple avec *aknūn dānista šud ki...*, « maintenant il est su que » (HM 112, 10-11), nous retrouvons la même distinction procès avec *āmadan* / état avec *šudan* que nous pensons avoir vue dans HM. L'idée de procès du premier exemple est d'ailleurs renforcée par ce complément *tu rā*, « pour/par toi ».

³⁸⁰ Bubenik 1998, p. 118. Nous reprenons ici sa terminologie des phases d'évolution en la traduisant.

du vieil indien, un nouveau passif avec l'auxiliaire « aller » commence à apparaître, même s'il n'est encore que sporadique dans les textes qu'il analyse.

En revanche, même si nous pensons que la distinction entre passif synthétique et passif analytique est plus liée à la chronologie qu'aux différences dialectales, nous ne pouvons considérer que la quasi-absence de ce passif synthétique dans JP3³⁸¹ soit l'un des critères qui permettrait de dater ce texte comme plus tardif que TE, où ce type de passif abonde pour le second dialecte. En effet, pour adhérer sans réserve à cet argument de MacKenzie³⁸², il faudrait qu'il y ait d'autres formes de passif, analytiques cette fois-ci dans JP3, ce qui n'est pas le cas, du moins avec *āmadan* ou *šudan*³⁸³. Doit-on alors voir dans le plus ou moins grand nombre de ces formes synthétiques des textes judéo-persans du sud-ouest une différence de style ? Nous penchons pour cette hypothèse. C'est d'ailleurs ce que suggère Paul³⁸⁴ quand il avance que le passif en *-ih* serait fréquent dans les textes écrits en « technical style » comme TE et JP5, et plus rare pour ceux écrits en « free style », tels que JP3.

6.4.2. Indice de grammaticalisation

Une forme marquée par un affixe, comme ici le passif synthétique, est davantage partie intégrante du système verbal qu'une forme périphrastique. Qui plus est, pour le passif analytique, qu'il y ait le choix dans l'auxiliaire entre *āmadan*, « venir », ou *šudan*, « aller », semble indiquer que la forme n'est pas encore grammaticalisée dans nos premiers textes.

En étudiant la négation et sa place, on entrevoit le processus de grammaticalisation. En effet, et même si toutes les occurrences ne suivent pas ce schéma, que la négation puisse précéder le participe passé dans TE₁ indique que la périphrase était comprise comme une unité et non comme deux éléments indépendants. Mais l'hésitation dans la place de la négation montre aussi que le processus n'a pas encore tout à fait abouti.

Tout cela laisse penser que la périphrase est inscrite dans le système verbal lorsqu'un seul auxiliaire est possible. Même si *šudan*, « aller », « devenir », marquait peut-

³⁸¹ 2 occurrences seulement : *tbhyst*, « fut détruit » (JP3 E, 9), et *b[w]rh'd*, « qu'il soit coupé » (JP3 S, 12), corrigée par Shaked (1971, p. 180).

³⁸² MacKenzie 2003, p. 110.

³⁸³ Hormis (3b), qui peut être aussi interprété comme un parfait, on trouve 3 autres exemples avec *būdan* : *nbyšt' hyst*, « il est écrit » (JP3 T, 8 ; V, 5 ; X, 6). Mais rappelons que ces passifs avec *būdan* existent déjà en moyen perse et qu'ils n'indiquent donc pas un stade plus avancé de la langue.

³⁸⁴ Paul 2003a, p. 100.

être au départ plus un état passif que son procès, il a connu une extension³⁸⁵ et il remplace *āmadan*, « venir », dans tous les passifs au plus tard à partir du XIII^e siècle. Mais en allant de *āmadan* à *šudan*, faut-il voir un changement d’auxiliaire de « venir » à « aller », ou de « venir » à « devenir » ? Le choix est difficile. La polysémie de *šudan*, à la fois verbe de déplacement et verbe d’état³⁸⁶, a pu très probablement jouer dans le fait qu’il se soit imposé comme seul auxiliaire possible du passif.

Le flottement dans la mise au passif des locutions verbales montre néanmoins que cette grammaticalisation n’est pas entièrement réalisée à la fin du XVI^e siècle.

³⁸⁵ Terminologie des différentes phases de grammaticalisation reprise de Heine et Kuteva (2005, p. 80) : « extension, i.e. the rise of novel grammatical meanings when linguistic expressions are extended to new contexts ».

³⁸⁶ Lazard (1963, p. 393, § 601) donne comme signification possible de *āmadan* « devenir », mais il faut souligner que ce n’est valable que pour des locutions, et que nous n’avons pas trouvé d’emploi de ce verbe avec un attribut comme c’est le cas avec *šudan*.

Chapitre 7

INFINITIF APOCOPE *versus* INFINITIF PLEIN³⁸⁷

Parmi les formes non conjuguées, seuls l'infinitif et le participe passé ont subi une évolution. Comme notre étude porte sur le système verbal, nous ne les analyserons que lorsqu'ils sont employés de manière verbale et non dans leur fonctionnement nominal (noms pour les infinitifs, adjectifs pour les participes).

Après avoir considéré la nature, verbale ou nominale, de l'infinitif, nous nous pencherons sur l'origine et la distribution des deux formes présentes dans nos textes : un infinitif plein construit avec le suffixe *-an* attaché au radical du passé, et un infinitif dit « apocopé », sans ce suffixe, ce qui en fait un homonyme à la fois du prétérit à la troisième personne du singulier et d'une des deux formes du participe passé.

7.1. Infinitif verbal et infinitif nominal

Il existe deux emplois distincts de l'infinitif : l'un l'apparente aux noms, l'autre aux verbes. C'est ce second emploi que nous étudierons ici. L'infinitif apocopé est quasiment toujours verbal³⁸⁸. Pour distinguer l'emploi verbal de l'emploi nominal de l'infinitif plein, nous partirons des critères de Mir-Samii et Samvelian³⁸⁹ établis pour le persan contemporain, tout en gardant à l'esprit que les structures d'un état de langue peuvent ne pas nécessairement découler de celles d'un état de langue antérieur. Ces critères relèvent de trois niveaux : morphologie, syntaxe et distribution de l'infinitif. Pour ce dernier, dans notre corpus, les infinitifs verbaux sont tous compléments d'un verbe, soit modal³⁹⁰, soit portant l'idée de « commander », « oser », « savoir », ou de « commencer à », « se mettre à ». Voyons à présent quelle est la situation morphologique et syntaxique de nos infinitifs.

³⁸⁷ Pour ce chapitre, nous avons bénéficié des conseils de Madame Samvelian, que nous remercions.

³⁸⁸ Voici les rares exemples d'infinitif apocopé nominal extraits du corpus : dans le sommaire de HM, quelques titres tels que *bāb-i yād kard-i...*, « chapitre sur la mention de... » (HM 3, 11), qui alternent avec l'infinitif plein de *bāb-i yād kardān-i...*, « chapitre sur la mention de... » (HM 2, 3).

³⁸⁹ Mir-Samii et Samvelian 2007, pp. 117-129.

³⁹⁰ L'infinitif pouvant permuter avec un verbe régi conjugué, il est donc bien verbal (cf. Mir-Samii et Samvelian 2007, p. 126).

7.1.1. Critères relevant de la morphologie

Sur le plan morphologique, lorsque l’infinitif est suffixé de la marque du pluriel, de l’indéfini, ou de l’enclitique possessif, ou bien qu’il est relié à son objet (voire son sujet) par l’*ezāfe*³⁹¹, il relève de la catégorie nominale. Ces infinitifs pleins ne seront pas pris en compte dans notre étude. C’est le cas des infinitifs pleins employés avec *vājib ast*, « il est obligatoire »³⁹², et *farīza ast* (ou *āyad*), « c’est une obligation », dans HM, par exemple en (1a) et avec *hukm āvardan*, « ordonner », dans PR (1b). Le sémantisme du verbe régisseur est à écarter : l’infinitif est nominal après ces verbes, mais il est verbal quand il est complément de verbes de sens voisins *bāyad*, « il faut », et *farmūdan*, « ordonner ».

(1) a. *bar har mardumē vājib-ast āmōxtan-i šarī‘at*

« il est obligatoire d’enseigner la loi à chaque être humain » (HM 14, 2-3)

b. *hukm āvard ba-giriftan*³⁹³ *va burdan-i īn za ‘īf*

« il ordonna de prendre et d’emmener ce pauvre » (PR 21, 21)

D’autres morphèmes, en revanche, pourraient indiquer un infinitif verbal. Ainsi, même si l’on ne peut jamais lui adjoindre de désinences personnelles, ni le morphème *mē-*, et qu’on ne le rencontre pas dans nos textes avec la négation *na-*, l’infinitif est susceptible de porter le préfixe verbal *bi-* (2). Notons que cette dernière combinaison n’est plus possible en persan contemporain en raison du changement de fonction de *bi-*. Il s’agit néanmoins de rares cas particuliers : *bi-* est préfixé à l’infinitif avec le verbe *giriftan* (5 occurrences, 2 dans HM et 3 dans TS) et une seule fois avec un verbe modal, *szd*, « il

³⁹¹ Mir-Samii et Samvelian (2007, p. 119) présentent ce critère comme relevant de la morphologie, mais la frontière avec la syntaxe est mince.

³⁹² Cependant, après cette même expression, l’infinitif semblerait être traité comme un verbe en JP2 8-9 : *w’gyb hyst ‘wr tw dny’l bn r’wbyn ‘wš-yš d’dn w-‘hwł’ kw’stn ‘z kwd’wnd’n y-myłk*, « il t’incombe, à toi Daniel ben Reuben, de donner une compensation pour cela et de demander une (note d’)assignation des propriétaires de ce bien ». Les objets directs *‘ws*, « compensation », et *‘hwł’*, « assignation », sont préposés au verbe, et non postposés et reliés par l’*ezāfe* comme pour un infinitif nominal ; le premier objet porte même un enclitique personnel, *-yš*, « de cela », « pour cela ». Mais en réalité, seule la présence de la postposition *rā* (même si ses emplois diffèrent de ceux du persan contemporain) ferait de ces infinitifs des infinitifs verbaux : ces exemples avec objet non marqué sont à comprendre comme des constituants verbaux dont on fait un groupe nominal.

³⁹³ Il est délicat de savoir s’il faut lire la préposition *ba* mise en facteur commun pour les deux infinitifs ou le préfixe *bi-*, les deux pouvant être notés par la lettre *be* attachée au verbe *giriftan* (بگرفتَن). Cela ne change pas pour autant leur lecture comme infinitifs nominaux.

convient » (JP3 P, 8-9)³⁹⁴. En outre, *bi-* avec l'infinitif n'apparaît plus dans notre corpus après TS, soit après la fin du XI^e siècle³⁹⁵.

(2) *bar sar-i Z bizadan girift*

« il commença à porter des coups à la tête de Z » (TS 139, 1)

Au final, il est malaisé de dire si la présence du préfixe *bi-* prouve que l'infinitif est verbal. Ainsi en (3), trois infinitifs pleins sont coordonnés : les deux premiers apparaissent reliés à leur objet par l'*ezāfe* (respectivement *rēg* pour *rāndan* et *ān* pour *jam' kardan*) et suivent donc le traitement nominal, quant au troisième, il est préfixé de *bi-* (*bidāštan*). Il serait alors difficile de considérer les deux premiers comme nominaux et le troisième comme verbal. En fait, c'est le changement de valeur de *bi-* qui en est la cause : qu'il soit modal en persan contemporain l'exclut d'une combinaison avec l'infinitif, un mode lui aussi, tandis que dans nos textes, sa valeur se situe sur un autre plan. Pour comprendre pourquoi il est susceptible de se préfixer à un infinitif nominal comme verbal, il faut le rapprocher du fonctionnement de la négation *na-* en persan contemporain, qui, elle aussi, peut s'adjoindre à un infinitif nominal comme verbal³⁹⁶. Ce critère morphologique, opérant pour le persan contemporain, ne l'est donc pas dans les états plus anciens de la langue.

(3) *rāndan-i rēg az jāy ba-jāy va jam' kardan-i ān va bidāštan bar jāy ki bix'āhand*

« déplacer les pierres d'un endroit à l'autre, les rassembler et les déposer là où ils (le) veulent » (TS 12, 4-5)

7.1.2. Critères relevant de la syntaxe³⁹⁷

7.1.2.1. Expression du sujet

Pour l'étude du "sujet" de l'infinitif, nous n'avons envisagé que les verbes *bāyistan*, « falloir », et *šāyistan*, « être possible », c'est-à-dire des verbes impersonnels, parce que pour *giriftan*, « commencer à », *tavānistan*, « pouvoir », et *x'āstan*, « vouloir », les sujets de l'infinitif sont avant tout les sujets de ces verbes. Si le sujet de *x'āstan* "veut"

³⁹⁴ Pour d'autres occurrences, voir Lazard 1963, p. 320, § 439.

³⁹⁵ Le seul exemple postérieur se trouve dans un vers de SX : *namē tavānam an* (écrit avec un *alef* simple) *binihuftan*, « je ne peux pas le dissimuler » (SX 6b). Or nous savons que la poésie recourt à des archaïsmes.

³⁹⁶ Cf. Mir-Samii et Samvelian 2007, p. 128. L'infinitif nominal est alors verbo-nominal.

³⁹⁷ Nous parlerons de l'ordre des mots (critère de Mir-Samii et Samvelian 2007, p. 120) à propos de l'expression inchoative formée avec *giriftan* (cf. *infra*, § 7.3.2).

que quelqu'un d'autre que lui agisse, en d'autres termes, s'il n'y a pas coréférence entre le verbe modal et le verbe régi, ce dernier est alors toujours conjugué. Cela permet d'y adjoindre une désinence personnelle. Dans notre corpus, les emplois de *šāyistan*, « être possible », sont tous des impersonnels du type « il est possible de dire », donc sans mention du sujet de l'infinitif.

Quant à *bāyistan*, « falloir », le sujet peut être réalisé sans être postposé avec l'*ezāfe* comme c'est le cas avec l'infinitif nominal³⁹⁸. Ainsi en (4a), il précède même le verbe modal régissant cet infinitif. Mais il est à remarquer que les seuls exemples où le sujet est exprimé de la même façon qu'avec un verbe conjugué n'apparaissent qu'avec l'infinitif apocopé. Pour l'infinitif plein, nous avons relevé une occurrence avec le verbe judéo-persan *sz-*, « convenir » (4b). L'agent de l'infinitif plein est marqué par la postposition *rā* mais il est aussi à analyser comme le destinataire du verbe régissant l'infinitif. Néanmoins, il ne s'agit que d'un seul exemple. Les occurrences nous manquent donc pour connaître le fonctionnement du sujet avec un infinitif plein régi par un verbe modal.

(4) a. *mā nīz bibāyad raft*

« nous aussi, nous devons partir » (TS 64, 15-16)

b. *ny szd 'yš'n r' by*³⁹⁹ *pdyrftn*

« il ne leur convient pas d'accepter » (JP3 P, 8-9)

7.1.2.2. Expression de l'objet

Comme pour un verbe conjugué, l'infinitif peut se construire avec un objet, direct (5a) ou indirect (5b), marqué par *rā*. Dans ces cas où *rā* est nécessaire avec un verbe conjugué, un infinitif nominal, lui, aurait son objet postposé relié par l'*ezāfe*. Certes, cette construction n'est pas exclue avec un infinitif plein dans un emploi nominal (voir

³⁹⁸ Cf. Mir-Samii et Samvelian 2007, pp. 120-121.

³⁹⁹ Ce même verbe, sous sa forme *s'z-*, est construit avec la préposition *p'*, « à », dans une autre occurrence : *'n drxtyh' kw 'wy r' s'zd p' xwrđn*, « ces arbres qu'il lui convient de manger » (JP3 E, 3). Faut-il alors considérer le *by* de (4b) comme la préposition *by*, « à » (cf. MacKenzie 1968, p. 252 et p. 255 ; sur ces deux prépositions, voir aussi Lazard 1986 et Paul 2003b) et non comme le préfixe verbal ? Étant donné que la préposition *by* a toujours une valeur directionnelle (Lazard 1986, repris dans 1995a, p. 151), c'est fort peu probable. Il s'agit très certainement ici du préfixe verbal *bi-*. En outre, *sz-* se construit sans préposition dans *szd gwftn kw...*, « il convient de dire que... » (JP3 E, 4). Notons d'ailleurs que la préposition *p'* de JP3 E, 3 ne remet pas en cause l'interprétation verbale que l'on doit donner à l'infinitif régi par ce verbe *sz-*, *s'z-* : c'est un complémenteur, à l'instar du « de » subordonnant du français.

l'exemple que donne Lazard⁴⁰⁰) mais alors cette construction est justement considérée comme une rection verbale⁴⁰¹.

(5) a. *az gāyat-i pīrī namētavānist x^vad rā muhāfizat kardan*

« il ne put se protéger de l'extrême vieillesse » (RA 22b, 1)

b. *ny 'w 'yš'n r' 'ydwn b'yd pswh ddn 'n mrd r'*

« il ne leur faut pas répondre ainsi à cet homme » (JP3 P, 9-10)

7.1.2.3. Expression des autres compléments

Enfin, ces infinitifs se comportent avec des adverbes tel un verbe conjugué (6). L'infinitif peut aussi régir un complément prépositionnel qui lui est préposé (7a) ou bien une complétive (7b) dans une structure semblable à celle d'un verbe conjugué.

(6) *agar X dērtar ba-bandagī mē tavānad rasīdan...*

« si X peut devenir esclave (litt. arriver en esclavage) plus tard... » (TJG 264, 21-265, 1)

(7) a. *'yn skwnh' 'br cw b by prmwd nbyšt n*

« il ordonna d'écrire ces mots sur (un morceau de) bois » (TE₂ 210, 15)

b. *bibāyad dānistan kt⁴⁰² sabab-i īn af'āl mazāj-i īn andāmhā buvad*

« il faut savoir que la raison de ces actes se trouve dans (litt. est) la constitution de ces membres » (HM 111, 18)

7.1.2.4. Infinitif verbal ou infinitif nominal ?

On trouve donc des infinitifs pleins construits avec la postposition *rā*, qu'elle marque l'objet direct ou l'objet indirect, avec des adverbes et des compléments prépositionnels, et introduisant des complétives. Ces différents critères syntaxiques permettent de conclure à une nature verbale des infinitifs pleins régis par les verbes modaux, ainsi que par des verbes signifiant « ordonner » et « commencer à ». Encore faut-il préciser que la situation qui nous intéresse n'est pas aussi limpide qu'en persan contemporain⁴⁰³, et qu'il existe des occurrences comme (8) où il est délicat de trancher entre infinitif nominal et infinitif verbal. Nous opterions toutefois pour un infinitif nominal

⁴⁰⁰ Lazard 1963, p. 351, § 503.

⁴⁰¹ *Ibid.* En persan contemporain, Lazard 2006b, p. 151, § 159 ; Mir-Samii et Samvelian 2007, p. 121.

⁴⁰² Ecrit avec *yā*.

⁴⁰³ Cf. Lazard 2006b, p. 153, § 160, remarque 2.

en (8) : dans les textes de la même époque, la circomposition *mar...rā* ne marque jamais l'objet direct⁴⁰⁴ et cet infinitif est antéposé au verbe modal, position qui serait également unique pour un infinitif verbal régi par un verbe modal dans RA, et plus généralement à une époque aussi tardive⁴⁰⁵.

(8) *čūn dōst mar dōst rā sōxtan x^vāhad*

« quand un ami veut que son ami brûle (litt. veut pour l'ami le fait de brûler) » (RA 19a, 17)⁴⁰⁶

Pour ne relever que les infinitifs verbaux, si tant est qu'on puisse objectivement distinguer les deux emplois, nous nous appuyerons donc sur leur distribution, à savoir lorsqu'ils sont compléments de verbes, en écartant cependant certaines occurrences qui paraissent plus nominales, celles reliées par un *ezāfe* par exemple.

7.2. Existence de deux formes d'infinitif

Nous l'avons dit, il existe deux formes d'infinitif : un infinitif plein et un infinitif apocopé. Afin de saisir les conditions d'emploi de l'un et de l'autre, voici un relevé dans chacun des textes du corpus. Pour TJG, tous les infinitifs pleins se trouvent dans la seconde partie analysée.

	HM	JP	TE	TS	TJG	TH	PR	RA	SX	TT
Infinitif plein	30	20	37 / 25	6	14	0	4	0	4	0
Infinitif apocopé	0 ⁴⁰⁷	0	0	27	40	10	39	28	7	6

7.1. Infinitifs plein et apocopé

7.2.1. Distinction dialectale ?

Comme l'infinitif plein régi par les verbes modaux existe encore dans certains parlars tadjiks⁴⁰⁸, on aurait pu penser que cette situation actuelle reflétait un état de langue plus ancien et donc que l'emploi de cet infinitif plein était dialectal. C'est d'ailleurs ce

⁴⁰⁴ Lenepveu-Hotz 2009.

⁴⁰⁵ Nous aborderons la question avec les verbes modaux (chapitre 16).

⁴⁰⁶ Le contexte exclut l'idée de « vouloir brûler pour un ami ».

⁴⁰⁷ Nous avons néanmoins relevé 2 infinitifs apocopés, mais hors du passage retenu pour les calculs : HM 137 pour les 2.

⁴⁰⁸ Lazard 1956, p. 176 ; Rzehak 1999, p. 53 (infinitif plein préposé avec *xostan*) ; Perry 2005, pp. 337-339 et p. 341 (infinitif apocopé ou plein, respectivement avec *tavonistan* et *xostan*) ; et pour le dialecte de Boukhara, Birnbaum 1950, p. 160 (infinitif plein postposé) ; mais seulement des formes apocopées dans les exemples de Windfuhr et Perry (2009, pp. 490-493). Cela s'explique par la différence entre les parlars et la langue littéraire (Lazard 1956, p. 176).

qu'en conclut Lazard⁴⁰⁹. Cependant dans notre relevé, il appert que l'unique infinitif employé en judéo-persan est également l'infinitif plein. Or, qu'on le rencontre dans les textes judéo-persans du nord comme la lettre de Dandān-Uiliq ou TE₁ pourrait confirmer cette présence de l'infinitif plein dans les dialectes du nord, mais qu'on le trouve aussi dans TE₂ et dans les textes JP, écrits dans le sud-ouest, infirme cette distinction dialectale.

D'autre part, on ne rencontre pas d'infinitif plein dans TH et RA, textes écrits à Hérat. Nous faut-il alors supposer que cette forme serait caractéristique des dialectes de l'ouest, et qu'elle serait absente de ceux de l'est ? Cependant, nous avons vu⁴¹⁰ que la ligne de rupture la plus forte entre les différents dialectes se situait entre le nord et le sud et, qu'entre l'est et l'ouest, il ne s'agissait que de légères variations. Nous trouvons d'ailleurs des infinitifs pleins dans le *Qor'ān-e Qods*, texte très certainement originaire du Sistan (9).

(9) *ar x'āhand nēkī kardan*

« s'ils veulent faire le bien » (QQ 3, 2)

En d'autres termes, les emplois des deux infinitifs ne sont pas dus à l'origine géographique des textes, et donc à leur dialecte : les infinitifs pleins majoritaires (en gras dans ce qui suit) se rencontrent dans diverses régions.

- nord-est : **HM**, TS, TH (Hérat), RA (Hérat).
- nord-ouest : **TE₁**, SX ?
- sud-est : TT (nord de l'Inde), mais hors corpus, **QQ**.
- sud-ouest : **TE₂**, **JP**.
- ouest ? (auteurs qui ont beaucoup voyagé) : TJG, PR.

7.2.2. Dimension diachronique

L'existence de ces deux infinitifs semble en définitive être liée à un critère d'ordre chronologique. En effet, l'infinitif plein est presque exclusivement employé dans les trois plus anciens textes de notre corpus. Il est même le seul à être utilisé dans les textes judéo-persans. Précisons que pour HM, les 2 occurrences d'infinitif apocopé (relevées hors calculs) sont corrigées dans le manuscrit F (10) :

(10) a. *muqāvamat tavānad **kard** / muqāvamat tavānad **kardan*** (Ms. F)

« il peut (le) stabiliser » (HM 137, 4 et note 3)

⁴⁰⁹ Lazard 1340/1961, repris dans 1995a, p. 22.

⁴¹⁰ Cf. *supra*, chapitre 2.

b. *muqāvamat natavānad kard bā ānk...* / *muqāvamat natavānad bā an*⁴¹¹ *čēz ki...*
(Ms. F)

« il ne peut pas (le) stabiliser avec cela que... / il ne peut (avoir) la stabilité avec cette chose que... » (HM 137, 5 et note 4)

A l'idée de ce lien entre infinitif plein et textes anciens, on pourrait objecter que la forme apocopée se rencontre déjà en moyen perse. Mais après un examen attentif, on s'aperçoit que ni les inscriptions sassanides⁴¹², ni les textes manichéens⁴¹³ ne présentent cette forme et qu'elle n'apparaît que dans le pehlevi des livres. Or nous savons que ces ouvrages ont été mis par écrit à époque tardive, et que de fait, ils ont pu subir l'influence du persan. De plus, Skjærvø⁴¹⁴ remarque que, dans l'écriture pehlevie, l'infinitif plein ne se différencie de l'infinitif apocopé que par le trait final, et depuis l'étude menée par Huyse⁴¹⁵, il est établi que ce trait n'a pas toujours une réalité phonologique : dans d'autres cas, ce signe peut seulement avertir le lecteur que le mot se termine. Ce trait final a pu alors être mal interprété dans certaines occurrences et être supprimé, donnant lieu ainsi à une lecture d'infinitif apocopé.

D'après le tableau 7.1, les infinitifs pleins deviennent rares à partir de TS, ce qui accrédièterait l'hypothèse de la cause chronologique. Mais alors comment expliquer leur présence plus importante dans TJG, ainsi que leur survivance jusque dans SX ? Deux hypothèses sont possibles.

La conservation des manuscrits aurait joué un rôle dans la datation haute que nous avons faite de ce changement. Il pourrait être plus tardif et avoir eu lieu au XV^e siècle, et non à la fin du XI^e siècle. La faible présence de l'infinitif plein dans TS pourrait être due à une action modernisatrice du copiste (le manuscrit de base date de 1459). Cette action des copistes était déjà soulignée par Lazard⁴¹⁶ dans les plus anciens textes persans. Les hésitations dans PR en (11) confirmeraient cette date plus tardive. Dans le manuscrit Z, un infinitif plein est employé à la place de l'infinitif apocopé des autres manuscrits (11a), et nous avons la situation inverse, un infinitif apocopé pour un infinitif plein, en (11b). Ainsi,

⁴¹¹ Ecrit avec un *alef* simple.

⁴¹² Par exemple, celle de Šābuhr à la Ka'ba-i Zardušt (Huyse 1999). Ainsi au § 39, *kē šāhān šāh framād ruwān yaštān*, « pour l'âme desquels le roi des rois ordonne de sacrifier ».

⁴¹³ Henning 1933, pp. 249-252. Voir aussi les occurrences des verbes modaux *abāyistan*, « falloir », *šāyistan*, « être capable de », *tuwān*, « pouvoir », dans Durkin-Meisterernst 2004. Nous n'avons pas non plus relevé d'infinitif apocopé dans le *Šābuhragān* (MacKenzie 1979-80).

⁴¹⁴ Skjærvø 2009b, p. 215. Salemann (1895-1901, p. 308) soulevait déjà cette difficulté de lecture.

⁴¹⁵ Huyse 2003, p. 20.

⁴¹⁶ Lazard 1963, pp. 349-350, § 500.

que les variantes entre des manuscrits datant sensiblement de la même époque n'aillent pas toutes deux dans le même sens laisserait supposer qu'il s'agit du moment où l'infinitif plein tend à disparaître. Il y aurait hésitation entre les deux formes, et les copistes choisiraient tantôt l'une, tantôt l'autre, avec toutefois une nette préférence pour la forme apocopée, plus récente.

(11) a. *nax^vāham kard* / *nax^vāham kardan* (Ms. Z)

« je veux faire » (PR 22, 25 et note 38)

b. *x^vāhēm šunūdan* / *x^vāhēm šanīd* (Ms. Z)

« nous voulons entendre » (PR 23, 4 et note 4)

Il reste cependant à comprendre l'absence de l'ancienne forme dans TH. En outre, les problèmes de modernisation – qui expliqueraient le peu d'occurrences de l'infinitif plein dans TS – sont souvent difficiles à appréhender : nous verrons que le scribe de TS est très conservateur pour ce qui est de la forme longue du morphème *hamē*⁴¹⁷. Il faut donc faire attention avec cet argument : il pourrait occulter un autre phénomène, dialectal cette fois.

Cela nous amène à notre seconde hypothèse. Sans que nous écartions toutefois la raison chronologique, l'infinitif plein a pu se maintenir dans certaines régions plus longtemps que dans d'autres. Il serait déjà en voie de disparition dans le nord-est du domaine mais survivrait, en concurrence avec la nouvelle forme d'infinitif apocopé, dans l'ouest jusqu'au début du XVI^e siècle. Ce phénomène concernerait les textes TJG, PR et SX. Mais, étant donné qu'il est impossible d'assigner la langue de TJG et PR à une région précise, on ne peut être affirmatif. Nous pouvons seulement dire que leurs auteurs ont certes beaucoup voyagé mais aussi qu'ils ont vécu de nombreuses années dans l'ouest. Pour SX, c'est la *nisba* de son auteur qui le situe dans la région de Qazvin. Pour TJG, Juvainī est devenu gouverneur dans l'ouest du domaine iranien alors que son ouvrage était en cours de rédaction. Ce serait en raison de ce changement de lieu de résidence que l'on trouverait l'infinitif plein uniquement dans la seconde partie de TJG, pourtant plus récente⁴¹⁸. Même si cette explication demeure fragile, on remarque malgré tout que l'infinitif plein n'est plus attesté à Hérat dès le début du XIV^e siècle (TH et par la suite

⁴¹⁷ Cf. *infra*, § 9.2.3.

⁴¹⁸ A moins que l'on ne suppose que la langue est plus archaïque dans cette seconde moitié, soit parce qu'elle aurait été écrite par un scribe différent et plus conservateur, soit que sa rédaction ait été antérieure à celle de la première moitié de l'œuvre.

RA). Quant à l'absence totale de l'infinitif plein dans TT, il faudrait explorer davantage de textes de la même époque pour savoir si elle est due à la date tardive de ce texte (fin du XVI^e siècle), ou bien si c'est la région (nord de l'Inde), et donc le dialecte de l'auteur, qui en est la cause.

7.3. Distributions des deux infinitifs

Dans les textes où les deux formes coexistent, nous nous demanderons si le verbe régissant cet infinitif joue un rôle sur le choix de l'une ou l'autre forme. Nous chercherons d'abord à savoir si leur étymologie respective est à même d'expliquer cette différence d'emploi.

7.3.1. Origine des deux infinitifs

7.3.1.1. Infinitif plein

L'infinitif plein en *-an* vient d'une forme construite sur la racine au degré plein avec un suffixe *-tanaiy*⁴¹⁹. Il s'agit d'une forme figée au locatif⁴²⁰. On a d'ailleurs remarqué que les infinitifs de beaucoup de langues indo-européennes sont en réalité d'anciens noms verbaux au datif, à l'accusatif ou au locatif ; dans d'autres langues, ils proviennent aussi de formes d'allatif ou de bénéfactif⁴²¹. Haspelmath suppose que ces valeurs initiales auraient évolué vers une valeur finale⁴²², ce qui justifierait leur utilisation avec les verbes modaux. La fonction de but aurait ainsi pu rester plus sensible dans certains emplois.

7.3.1.2. Infinitif apocopé

L'origine de l'infinitif apocopé a été très discutée. Est-il dû à l'érosion de la finale *-an*⁴²³ ? Probablement pas. Darmesteter⁴²⁴ propose deux autres hypothèses : il s'agirait soit de l'ancienne forme de participe passé, soit d'une ancienne forme d'abstrait en *-ti*. Mais, à

⁴¹⁹ Henning 1933, p. 250 ; Skjærvø 2009a, p. 94 ; Durkin-Meisterernst 2010, p. 144, § 513.

⁴²⁰ Darmesteter 1883, I, p. 9, § 5. Voir aussi la déclinaison nominale dans Skjærvø 2009a, p. 74. Jensen (1931, p. 145, § 174) y voit un datif.

⁴²¹ Haspelmath 1989, pp. 291-292. Pour le persan, Meillet (1900, p. 16) note que « le sentiment de ce que cet infinitif était une forme fléchie a subsisté » et c'est pour cette raison que l'infinitif en *-tan* est formé avec un suffixe en **-tanahyā* quand « la forme en *-ahyā* est devenue celle du cas oblique par excellence ».

⁴²² Haspelmath 1989, pp. 298-301.

⁴²³ Salemann et Shukovski 1889, p. 50, § 40 ; Phillott 1919, p. 221.

⁴²⁴ Darmesteter 1883, I, pp. 229-230, § 191. Horn (1898-1901, p. 147) laisse la question ouverte.

juste titre, il ne retient pas la première parce que le rapport syntaxique entre infinitif et participe passé est peu plausible. Pour étayer sa seconde hypothèse, Darmesteter rappelle qu'une forme de l'infinitif avestique serait construite sur cet abstrait en *-ti*⁴²⁵. Son utilisation après les verbes modaux se trouverait ainsi justifiée étant donné qu'en avestique, le verbe d'où vient le persan *šāyad*, « il se peut », se construit avec le datif de l'abstrait en *-ti*. Cependant, comme objection possible à cette explication, nous signalerons simplement le fait qu'on rencontre dans les textes persans les plus anciens l'infinitif plein après les verbes modaux dont *šāyad*. Dans une étude récente, Durkin-Meisterernst le fait remonter à l'iranien ancien **-tai*⁴²⁶, infinitif parfois attesté en avestique⁴²⁷. Cette forme **-tai* est-elle le datif de l'abstrait en *-ti* dont parle Darmesteter ? Laissons la réponse aux spécialistes de cette langue. Il n'en demeure pas moins que, si cette forme est si ancienne, nous pouvons nous demander pourquoi elle n'est pas attestée dans nos plus anciens textes, et pourquoi elle semble être une forme récente en persan.

Même si un quelconque lien étymologique entre participe passé et infinitif apocopé n'est pas établi, il est important de constater que ce sont des homonymes parfaits. On remarquera aussi qu'afin d'éviter des ambiguïtés, l'emploi de l'infinitif apocopé devient plus courant au moment où l'ancien participe passé *kard* laisse place à la forme *karda*⁴²⁸, bien que les deux apparaissent de manière homonyme dans TS et TJG, ce qui représente certainement une période de transition.

Ajoutons enfin que l'infinitif apocopé est fréquent en parthe⁴²⁹. Mesurer son influence sur le persan demeure néanmoins difficile, d'autant que, dans la zone d'influence du parthe, soit au nord-ouest⁴³⁰ du domaine iranien, nous avons vu que l'infinitif plein se maintenait plus longtemps que dans d'autres régions. Qui plus est, même si le persan a emprunté au parthe cette forme, on comprendrait mal pourquoi l'infinitif plein est encore la forme majoritaire dans les premiers textes.

7.3.2. *giriftan* et infinitif, « se mettre à », « commencer à »

Dans certains de nos textes, il existe une expression pour marquer qu'un procès est à son commencement : le verbe *giriftan*, « prendre », avec l'infinitif du procès qui débute.

⁴²⁵ Horn (1898-1901, pp. 147-148) et Rastorgueva (1981, p. 130) suivent son hypothèse. Voir des exemples d'abstrait en *-ti* proches de l'infinitif (« le fait de... ») dans Benveniste 1993, p. 94.

⁴²⁶ Durkin-Meisterernst 2010, p. 144, § 513.

⁴²⁷ Skjærvø 2009a, p. 94.

⁴²⁸ Cf. *infra*, chapitre 8. Mise en regard des deux formes et de leur évolution au § 20.2.1.

⁴²⁹ Ghilain 1939, p. 122, cité par Lazard 1963, pp. 349-350, § 500. Au sujet de l'influence du parthe sur le persan, voir Lazard 1992b, repris dans 1995a, p. 146 ; 2003, p. 98.

⁴³⁰ Sur cette probable survivance du parthe dans le nord-ouest, Lazard 1971, p. 377.

Cette construction n'existe plus en persan contemporain⁴³¹. Elle est certes peu fréquente (tableau⁴³²) mais il est à noter qu'elle est présente dans nos premiers comme dans nos derniers textes, même si on ne la rencontre pas dans les textes judéo-persans. On ne peut alors l'envisager comme une ancienne structure qui aurait très tôt disparu.

HM	TS	TJG	PR	RA	TT
2	3	1	3	1	2

7.2. Périphrase *giriftan* et infinitif : « se mettre à »

Avec ce sens inchoatif, *giriftan* est précédé d'un infinitif plein dans toutes les occurrences relevées. Or les infinitifs pleins n'apparaissent plus avec les verbes modaux dans les textes les plus récents. C'est d'ailleurs aussi un infinitif plein que l'on rencontre avec une expression proche, *āgāz kardan*, « commencer » (*suxan guftan āgāz kardand*, « ils commencèrent à parler » (PR 7, 13-14)). Pour sa part, le persan contemporain construit le verbe *šorū' kardan*, « commencer à », avec un infinitif plein introduit par la préposition *be*, « à ». Ce parallèle entre les différentes expressions inchoatives, la position de cet infinitif, préposé au verbe conjugué, et le fait qu'il soit sous la forme pleine, même dans les textes les plus récents, sont autant d'éléments qui nous conduisent à l'analyser indépendamment des infinitifs régis par les verbes modaux. Outre cela, nous pouvons déceler un sens proche de cette construction d'inchoatif dans des verbes composés avec *giriftan* comme *xašm giriftan*, « se mettre en colère » (par exemple en TJG 10, 9-10), ou *va ān jāyhā [...] xāriš gīrad*, « et ces endroits [...] sont pris de démangeaisons » (HM 184, 11-12). Faut-il alors considérer ces infinitifs comme des infinitifs nominaux ? Des occurrences telles que (12) laissent pourtant entendre le contraire.

(12) *va īn za'īf rā ranjānīdan giriftand*

« et ils se mirent à faire souffrir ce faible » (PR 22, 3-4)

En (13) également, l'infinitif serait verbal. Si (13a) peut recevoir les deux interprétations, le fait que le complément prépositionnel de (13b) soit postposé à la construction, et donc disloqué du verbe *āmadan* dont il dépend, prouverait que l'on a affaire à un infinitif verbal.

⁴³¹ Elle existerait encore dans le dialecte de Boukhara (Birnbaum 1950, p. 160), et en persan d'Iran avec quelques verbes seulement (cf. Windfuhr 1979, pp. 103-104).

⁴³² Nous avons élargi les passages pris en compte pour le calcul afin d'augmenter les chances de relever ces quelques rares occurrences : les pages 100 à 200 de HM, 1 à 100 de TS, et toutes les pages analysées de TJG, PR, RA et TT.

(13) a. *va raghā ba-čahār sō bijastan gīrad*

« et les veines se mettent à aller (litt. bondir) vers les quatre côtés » (HM 184, 8)

b. *va az har jāy vafdhā āmadan giriftand sōy-i quraiš*

« et de partout, des ambassades se mirent à venir auprès des Quraishites » (TS 59, 11-12)

Quand bien même l’infinitif construit avec *giriftan* serait verbal, le fait qu’on le trouve sous sa forme pleine, et antéposé, à une époque où il a disparu dans ses autres emplois verbaux, lui donne une place à part ; en tenir compte pour notre compréhension des deux infinitifs risquerait alors de fausser les analyses. On peut seulement s’interroger sur la survivance de ces particularités, comparées aux caractéristiques des infinitifs régis par les verbes modaux. Cela pourrait être dû au fait qu’il s’agit de l’unique périphrase d’ordre aspectuel⁴³³ (ici l’inchoatif) dans une langue qui marque morphologiquement l’aspect (inaccompli et concomitant étudiés au chapitre 9). Par ailleurs, il est possible que ses position et forme, inhabituelles à époque tardive pour un infinitif verbal, ainsi que le parallèle avec des tournures composées d’un nom et de *giriftan*, comme celles évoquées plus haut, aient causé sa quasi-disparition en persan contemporain.

7.3.3. Verbes modaux

On peut se demander si l’une des deux formes est plus employée avec l’un ou l’autre verbe modal. En étudiant leurs proportions dans TJG⁴³⁴ (c’est ce texte où les deux formes apparaissent en nombre suffisant), on obtient ces résultats.

	<i>bāyistan</i>	<i>šāyistan</i>	<i>tavānistan</i>	<i>x^vāstan</i>	<i>yārastan</i>
Infinitif plein	0 / 10	0	0 / 5	0 / 2	0
Infinitif apocopé	4 / 5	0 / 1	22 / 10	6 / 6	0 / 2

7.3. Infinitifs régis par les verbes modaux

Ce serait avec *bāyistan*, « falloir », que l’infinitif plein est le plus utilisé, et même deux fois plus que l’infinitif apocopé. Bien que ce soit exactement la proportion inverse

⁴³³ Nous affinerons cette notion d’aspect dans la troisième partie. L’inchoatif est davantage à considérer comme un mode de procès, ce qui expliquerait qu’il est exprimé par une périphrase, à la limite de la tournure lexicale, et non morphologiquement.

⁴³⁴ Comme il ne s’agit plus ici de comparer les textes entre eux mais de puiser dans un seul, nous avons comptabilisé les occurrences dans tous les passages analysés de TJG. Dans le tableau qui suit, nous séparons par une barre oblique (/) les infinitifs selon qu’ils apparaissent dans les 50 premières pages ou les 50 dernières. Nous commenterons les seconds chiffres, puisque les infinitifs pleins se trouvent tous dans le second extrait.

avec *tavānistān*, « pouvoir », il est à remarquer que l’infinitif minoritaire est malgré tout employé à 5 reprises dans les deux cas. Il ne s’agit donc que d’une légère tendance à choisir un infinitif plein avec un verbe impersonnel, *bāyistān*, et un infinitif apocopé avec un verbe personnel, *tavānistān*. Ce n’est qu’une affaire de proportions. Dans le détail des occurrences, les deux se construisent d’une manière identique avec un infinitif plein (14) et avec un infinitif apocopé (15).

(14) a. *hama rā dar-īn daur-i qiyāmat ba-kull al-vujūh rōy ba-xudā **bāyad dāštan***

« dans cette période de Jugement, il leur faut à tous se tourner vers Dieu de toutes les manières » (TJG 238, 2-3)

b. *az ān tamattu‘ē **natavānistē giriftan***

« il ne pouvait en tirer de plaisir » (TJG 257, 6-7)

(15) a. *Y rā rōy ba-bandagī **bāyad nihād***

« il faut que Y se dirige vers la servitude » (TJG 264, 4)

b. *ō suxan ba-mubāsitat **natavānistē guft***

« il ne pouvait pas parler avec cordialité » (TJG 257, 2-3)

On pourrait aussi se demander si cette différence d’emploi des deux formes se trouve déjà dans le moyen perse des livres. Mais, selon Skjærvø⁴³⁵, l’infinitif apocopé se rencontrerait surtout avec les constructions impersonnelles comme « il est nécessaire de ». Nous aurions alors la tendance inverse de celle de TJG où c’est justement avec l’impersonnel *bāyad*, « il faut », que se trouvent le plus d’occurrences avec infinitif plein. Faut-il penser que le (ou les) scribe de TJG a modernisé les formes d’infinitif apocopé de façon purement aléatoire ? Ou, ce qui revient au même, que l’auteur usait des deux formes, l’ancienne et la plus récente, de manière aléatoire également ? Rappelons toutefois que l’infinitif apocopé en moyen perse n’est peut-être qu’un fait graphique. En outre, les études de syntaxe en moyen perse font défaut. Ainsi, nous avons relevé, dans *Husraw ī kawādān ud rēdag-ē*⁴³⁶, les uniques infinitifs apocopés avec *farmūdan*, « ordonner », ce qui, de fait, dément l’affirmation de Skjærvø. Seule une analyse étendue à d’autres textes moyen-perses sera à même de révéler les emplois spécifiques de l’un et l’autre infinitif.

⁴³⁵ Skjærvø 2009b, p. 243.

⁴³⁶ ‘Oriān 1371/1992.

7.4. Evolution des deux formes

Nous avons vu que la différence entre infinitif plein et infinitif apocopé est avant tout d'ordre chronologique. Dans ses emplois verbaux, le premier laisse progressivement la place au second, qui l'évince définitivement au cours du XVI^e siècle. Il ne faut cependant pas négliger la dimension dialectale de cette évolution : l'ancienne forme se serait maintenue plus longtemps (début du XVI^e siècle) dans le nord-ouest du domaine iranien, tandis qu'elle n'apparaîtrait déjà plus à l'est, notamment à Hérat dès le XIV^e siècle⁴³⁷.

Lorsque les deux formes coexistent dans un même texte, leur étymologie peut difficilement en expliquer la répartition. Nous avons néanmoins souligné que l'emploi de l'infinitif apocopé se développe lorsque le participe passé cesse de lui être homonyme. L'influence du parthe sur cette évolution paraît en revanche obscure. Par ailleurs, cette répartition est peut-être liée au verbe modal régissant l'infinitif : dans TJG, l'infinitif plein est plus souvent employé avec *bāyad*, « il faut », alors que *tavānistān*, « pouvoir », se construit majoritairement avec l'infinitif apocopé. Il ne s'agit bien sûr que d'une tendance, la raison principale de cette coexistence restant que le passage d'une forme à l'autre s'effectue progressivement.

⁴³⁷ Il reste étrange que, tout en n'apparaissant plus dans nos textes les plus récents, l'infinitif plein se soit maintenu en tadjik, préposé à certains verbes modaux. Cf. *supra*, § 7.2.1. La frontière dialectale serait-elle différente de ce qui apparaît dans notre corpus ? Ou l'ouzbek a-t-il eu une influence (cf. *infra*, note 1315) ? L'étude d'autres textes permettrait sans doute d'y répondre.

Chapitre 8

LE PARTICIPE PASSE

Parmi les différentes formes participiales du persan, seul le participe passé présente un intérêt dans une perspective diachronique. Le participe présent en *-ān*, les dérivés en *-a*, *-anda* et *-anī* n'ont pas connu d'évolution majeure⁴³⁸ ; ces formes ont en outre des emplois plus nominaux que verbaux et, par conséquent, elles n'entrent pas dans le cadre de notre étude.

Dans ses emplois verbaux, le participe passé est la plupart du temps accompagné de l'auxiliaire *būdan*, « être », pour former un parfait ou un plus-que-parfait, ou des auxiliaires du passif *āmadan*, « venir », *šudan*, « aller », « devenir » et *gaštan*, « se tourner ». La diathèse ayant déjà été abordée (chapitre 6), nous étudierons ici la morphologie du participe passé dans ces périphrases et réserverons l'emploi de ces temps pour le chapitre 11.

8.1. Du moyen perse au persan

En moyen perse, les temps composés sont construits avec une forme de type *kard*⁴³⁹, qui est l'ancien participe passé du vieux perse (mp. *bast* < vp. *basta*)⁴⁴⁰. Le moyen perse possède également une forme de participe passé en *-ag*⁴⁴¹, mais dans des emplois adjectivaux⁴⁴².

En persan, on rencontre des formes du type *kard-ast* et d'autres du type *karda ast*. Au vu de la situation moyen-perse, les premières ne sont donc pas à interpréter comme une perte de la voyelle finale *-a* du participe passé afin d'éviter le hiatus avec la voyelle initiale de l'auxiliaire « être ». Même si l'étape du moyen perse nous avait manqué, nous en aurions eu la confirmation dans les occurrences du type *krd bwd* en judéo-persan, dont nous reparlerons. Nous pouvons d'ailleurs constater que les occurrences du type *kard-ast* ne sont pas des formes moyen-perses qui se seraient maintenues : il n'y a pas de formes

⁴³⁸ Lazard 1963, pp. 351-354, § 504-510.

⁴³⁹ Skjærvø 2009b, p. 218.

⁴⁴⁰ Skjærvø 2009a, p. 94.

⁴⁴¹ Skjærvø 2009b, p. 245.

⁴⁴² Durkin-Meisterernst 2010, p. 140, § 506.

composées avec *ast*⁴⁴³ dans cet état de la langue. C'est donc bien le participe lui-même qui s'est conservé dans les débuts du persan.

8.2. Les deux formes *kard* et *karda*

Deux formes de participe passé apparaissent en concurrence : une forme courte du type *kard*, et une forme suffixée du type *karda*.

8.2.1. Prononciation et écriture

8.2.1.1. *kard*

Dans nos textes en écriture arabe, avec le participe passé *kard*, l'auxiliaire *ast*, « il est », n'est jamais noté avec un *alef*. C'est d'ailleurs pourquoi nous transcrivons les formes avec un tiret⁴⁴⁴ : le participe et l'auxiliaire forment une unité dans la graphie. Il existe néanmoins des graphies *krd 'st* dans certaines occurrences relevées par Lazard⁴⁴⁵. L'auteur souligne que ces exemples renforcent l'idée que ces formes n'étaient pas comprises comme la résolution d'un hiatus mais bien comme un participe *kard* auquel s'ajoute l'auxiliaire *ast*. Cependant, que ce participe puisse éviter le hiatus a pu faire qu'il se maintienne à la troisième personne du singulier du parfait alors qu'il disparaissait aux autres temps, excepté en judéo-persan. En revanche, cela n'explique pas sa disparition aux autres personnes du parfait qui, elles aussi, présentent une situation de hiatus.

8.2.1.2. *karda*

Le suffixe moyen-perse *-ag* a évolué en *-a* en persan⁴⁴⁶. Dans nos plus anciens textes, le timbre de la voyelle est attesté par certaines vocalisations comme خورده , *xwrd^{ah}*, « avalé » (HM 184, 14 et 185, 7), où le *hâ* est vocalisé avec un *fathe*⁴⁴⁷. Nous n'avons malheureusement aucune notation dans nos ouvrages plus récents. Il est cependant permis

⁴⁴³ Au prétérit, "parfait" pour Henning (1933, pp. 243-244), la troisième personne du singulier est *šud*, tandis qu'aux autres personnes on trouve l'auxiliaire « être » (*šud hēm*, *šud hē*, etc.). Cf. Skjærvø 2009b, p. 218 et p. 219, tableau 4.16.

⁴⁴⁴ Voir l'explication dans les transcriptions, p. 18.

⁴⁴⁵ Lazard 1963, p. 340, § 480.

⁴⁴⁶ Pisowicz 1985, pp. 140-141 ; Estaji et Bubenik 2007, p. 49 ; Gindin 2007, III, Phonology, § 1.6.

⁴⁴⁷ Sur la prononciation de ce *hâ* final, voir Pisowicz 1985, pp. 67-68 et p. 73. La finale du participe est encore ainsi prononcée dans le persan d'Afghanistan (pour le kâboli, Farhâdi 1955, p. 83, § 147) et en tadjik (Lazard 1956, p. 147 ; Rzehak 1999, p. 59 ; Perry 2005, p. 267).

de penser que ce /a/ est devenu /e/ après le XIII^e siècle dans certains dialectes, comme c'est le cas pour les autres /a/ finaux⁴⁴⁸.

Dans les textes judéo-persans, le *hei* ou le *alef* qui termine les formes de participe passé note également un /a/ final⁴⁴⁹. Ces lettres s'accompagnent parfois de notations vocaliques, le plus souvent un *pataḥ* :

– avec *hei* : phrz'nst^{ah}, « averti » (TE₁ 9, 40) ; š'hyst^{ah}, « été convenable »⁴⁵⁰ (TE₁ 16, 13) ; gndyst^{ah}, « pourri » (TE₁ 16, 36 ; 17, 17).

– avec *alef* : čyd^{a'}, « taillé » (TE₁ 17, 29) ; 'mykt^{a'}, « mélangé » (TE₁ 144, 22) ; dyd^{a'}, « vu » (TE₂ 171, 30) ; gyrd kwnhst^{a'}, « rassemblé » (TE₂ 215, 27). Dans cette dernière occurrence, le scribe a vocalisé par un *qamaṣ* : dans TE₂, il arrive que les copistes emploient un *qamaṣ* pour noter aussi un /a/ bref⁴⁵¹.

On peut s'interroger sur la raison de ces deux graphies. Sont-elles aléatoires, parce qu'elles sont équivalentes aux yeux du copiste, ou bien renvoient-elles chacune à des emplois spécifiques ? Nous constatons que les deux peuvent apparaître dans la même phrase, parfois avec le même verbe : gwpt' 'mdh hst, « il a été dit » (TE₁ 4, 3-4) ; nybyšt^h bwd [...] w-nybyšt' bwd, « il avait écrit [...] et avait écrit » (TE₁ 5, 20) ; w-bst^{' by'h y' 'b'z d'st^h by'h}, « et ^{sois} enfermé ou ^{sois} retenu » (TE₁ 10, 16). Le contexte et le type de verbes ne semblent pas significatifs. Ces exemples montrent aussi qu'on trouve ces deux graphies indifféremment avec l'auxiliaire « être » et avec l'auxiliaire *āmadan* du passif. On ne peut pas non plus dire que ce choix est dû à la place dont disposait le scribe car le *alef* et le *hei* sont deux lettres à la taille sensiblement identique : א et ה. En outre, seule la forme gwpt' (TE₁ 4, 3) est en fin de ligne.

La cause en serait-elle dialectale ? Voici les proportions de l'une et l'autre forme dans nos textes judéo-persans :

	JP1	JP2	JP3	JP4	JP5	TE ₁ (1 ^{re} main)	TE ₁ (2 nd main)	TE ₂ (1 ^{re} main)	TE ₂ (2 nd main)
krd'	1	2	14	5	0	18	56	14	18
krdh	0	0	5	0	0	54	15	0	0

8.1. Graphies du participe passé en -a en judéo-persan

⁴⁴⁸ Pisowicz 1985, pp. 67-68, p. 74 et p. 87.

⁴⁴⁹ Gindin 2007, III, Orthography, § 3.1.1.1.

⁴⁵⁰ Selon Gindin (2007, II, p. 40, note 82), le mot aurait été ajouté plus tard mais la place aurait manqué. Ceci explique pourquoi la fin du mot est écrite en haut de la ligne.

⁴⁵¹ *Ibid.*, III, Orthography, § 3.1.1.

Au vu de cette répartition, nous rejoignons la conclusion que Gindin formule au sujet de l'ensemble de TE⁴⁵² : le *hei* se trouve essentiellement, même exclusivement dans nos extraits, dans le premier dialecte. On ne peut néanmoins pas en déduire que la différence est dialectale. JP3 présente sensiblement la même langue que TE₂ et s'y trouvent pourtant des graphies avec *hei*. De plus, dans TE₁, c'est le premier scribe qui emploie majoritairement cette graphie (18 *alef* pour 54 *hei*) tandis que le second a davantage recours à *alef* (56/15). Cette hésitation entre *hei* et *alef* serait donc moins à mettre sur le compte de règles précises que sur une simple préférence des scribes.

8.2.2. Coexistence et évolution

Seul le participe passé en *-a* a été conservé en persan contemporain. Mais à quel moment l'autre forme, du type *kard*, a-t-elle disparu de la prose ? Lorsque les deux formes apparaissent dans un même texte, nous nous demanderons s'il existe ou non une différence entre elles.

L'ancien participe passé du type *kard* apparaît surtout à la troisième personne du singulier du parfait (*kard-ast* à côté de *karda ast*). Il a disparu aux autres personnes et aux autres temps dans les textes en écriture arabe. En revanche, il s'est maintenu avec le passé *būd-* et avec la forme *bāš-* de l'auxiliaire « être » dans les textes judéo-persans, quel qu'en soit le dialecte.

Nous n'avons pas trouvé ce participe passé avec un auxiliaire du passif, même avec une voyelle initiale occasionnant un hiatus comme *āmadan*.

8.2.2.1. *kard* et *karda* avec l'auxiliaire *ast*

Répartition des deux formes :

	HM	JP	TE	TS	TJG	TH	PR	RA	SX	TT
<i>kard-ast</i>	23	9 (+1) ⁴⁵³	6 / 6	13	22	1	0	0	0	0
<i>karda ast</i>	19	15	20 / 6	3	56	12	30	5	30	0

8.2. Participes passés dans les formes de parfait

L'ancien participe passé du type *kard* s'est maintenu à la troisième personne du singulier du parfait jusqu'au XIII^e siècle (TJG). Il est majoritaire dans nos plus anciens

⁴⁵² Gindin 2007, III, Orthographe, § 3.1.1.1.

⁴⁵³ Une occurrence prête à discussion : *bwdwm hyst*, « j'ai été » (JP2, 11). Le participe est très certainement ici à comprendre comme *bwd*, sans qu'il faille rétablir une quelconque élision ou contraction.

textes en écriture arabe (HM et TS), mais ce n'est pas le cas dans les ouvrages judéo-persans, même dans le dialecte du nord (TE₁)⁴⁵⁴.

Si l'on observe plus attentivement le dernier texte où cette forme est largement attestée, TJG, on constate que toutes les occurrences se trouvent dans le premier passage, ce qui change alors la proportion des deux formes : 22 en *kard* et 17 en *karda*. En outre, il n'y a que quelques formes du type *kard* dans la seconde partie analysée, hors calculs.

Cependant, la situation à partir de RA est difficile à apprécier. Certes, l'ancien participe passé a entièrement disparu de la prose, mais les faibles chiffres de *karda ast* dans RA, SX (par rapport à l'ensemble) et dans TT s'expliquent aussi parce que la majorité des occurrences de parfait à la troisième personne du singulier sont exprimées par le participe passé seul. Dans TT, nous n'avons même relevé que 3 formes, toutes hors du passage pris en compte pour le calcul : *nivišta ast*, « il a écrit » (TT 207a, 7) ; *āmada ast*, « il est venu » (TT 215b, 7) ; *dāšta ast*, « il a eu » (TT 221b, 5-6).

Nous avons précisé que cette disparition était avérée pour la prose. Mais la forme est encore connue quand l'auteur en a besoin, dans un vers, par exemple *būd-ast*, « il a été » (SX 21a), ou dans un chronogramme : *būd-ast [...] šud ast*, « il a été [...] il est devenu » (TT 182b, marge, 2 et 7). La seconde occurrence de TT est même notée avec un *alef* pour sa valeur numérique, nécessaire à l'auteur.

8.2.2.2. *kard* et *karda* avec d'autres formes de l'auxiliaire « être », *būd-* et *bāš-*

Rappelons tout d'abord que, comme le participe du type *kard* apparaît dans les textes judéo-persans avec des formes de l'auxiliaire « être » débutant par une consonne *būd-* et *bāš-*, cette forme *kard* n'est pas liée à une résolution de hiatus. Cela confirme que les occurrences du type *kard-ast* ne peuvent être comprises comme une élision (ou une contraction) devant la voyelle initiale de l'auxiliaire *ast*.

Au vu de la répartition des formes de plus-que-parfait dans les textes judéo-persans (tableau ci-dessous), nous constatons que, de même qu'avec la forme *ast* de l'auxiliaire « être », les textes JP privilégient les formes avec participe passé en *-a*, qu'elles soient notées avec *hei* ou avec *alef*, tandis que les formes *krd bwd* sont majoritaires dans TE, notamment dans TE₂. A ces dernières, il convient certainement d'ajouter les occurrences où la désinence est attachée au participe et non à l'auxiliaire : on peut raisonnablement penser que cette désinence s'accroche à un participe à consonne finale et qu'il est peu

⁴⁵⁴ Nous ne comprenons donc pas bien la remarque de Gindin (2007, III, Morphology, § 7.4.2) qui fait du participe passé en *-a* la forme minoritaire (« in rare cases »).

probable que ce soient des cas d'élision (ou de contraction) de la voyelle finale *-a* devant la voyelle initiale de la désinence. Dans la partie comptabilisée de TE₂, il y aurait donc 20 participes anciens pour seulement 8 récents.

	JP	TE ₁	TE ₂
krd bwd	2	13	14
krd-dés. bwd ⁴⁵⁵	1	3	6
krdh/krd' bwd	5	11	8

8.3. Participes passés dans les formes de plus-que-parfait

Dans TE₁, sous la seconde main, on trouve aussi quelques formes avec *bāš-* : *wyhyrd by b'šnd*, « ils seront troublés » (TE₁ 142, 17) ; *byhyrd by b'šnd*, « ils seront troublés » (TE₁ 142, 19) ; *gšt by b'šd*, « il changera » (TE₁ 145, 5). Pour les 2 premiers, nous pourrions considérer *wyhyrd/byhyrd* comme des adjectifs, selon ce que suggère l'entrée de Gindin dans son glossaire⁴⁵⁶, mais on peut aussi y voir la continuation du verbe moyen-perse *wihīr-*, « changer »⁴⁵⁷, dans une forme passive construite avec l'auxiliaire « être »⁴⁵⁸. Qu'on rencontre ce type de formes prouve qu'il ne s'agit pas uniquement de formes figées héritées du moyen perse : il n'y existe pas de radical *bāš-* auquel on pourrait ajouter une désinence personnelle, *bāš* est exclusivement l'impératif irrégulier de *būdan*⁴⁵⁹. Le participe passé en *kard* survivait donc bien dans les premiers temps du persan.

8.2.2.3. Deux formes pour deux valeurs ?

Dans les textes où les deux formes apparaissent, il est légitime de se demander si elles correspondent à des valeurs différentes du participe passé. Pour y répondre, nous observerons les rôles éventuels de la diathèse et des divers lexèmes verbaux (avec le rôle que peut jouer leur phonologie).

⁴⁵⁵ Il s'agit de formes du type *gwptwm bwd* dont nous avons déjà parlé à propos de la place de la désinence personnelle. Cf. *supra*, § 5.2.

⁴⁵⁶ Gindin 2007, III, Glossary. Mais Gindin les analyse bien comme des participes dans son commentaire (Gindin 2007, III, Morphology, § 7.3.1). Que le verbe n'existe pas à d'autres formes peut évidemment laisser penser que l'ancien participe passé du moyen perse s'est figé et qu'il a de ce fait été employé comme adjectif en judéo-persan.

⁴⁵⁷ MacKenzie 1970 ; Boyce 1977 (parthe manichéen).

⁴⁵⁸ Pour ces 3 occurrences, aucune désinence ne s'attache au participe. Nous avons vu pourquoi il était impossible de trouver une telle structure (voir *supra*, note 274).

⁴⁵⁹ Cf. MacKenzie 1970, p. 17 ; Boyce 1977, p. 28 ; Durkin-Meisterernst 2004, III, pp. 112-115. Voir *infra*, § 15.1.

La diathèse est-elle différente entre *kard* et *karda* ? Pour TE, en s'appuyant sur quelques exemples, Gindin⁴⁶⁰ avance que les formes *krd* ont un sens passif, comme en moyen perse. Cependant, force est de remarquer que d'autres occurrences de cet ancien participe sont à comprendre comme des actifs, et non comme des passifs, par exemple *g' b'ng šnyd hst*, « il a entendu trois bruits » (TE₁ 8, 12), ou *kwd p' pyš gwpt bwd...*, « il avait lui-même dit précédemment... » (TE₁ 11, 22). Ces dernières ne diffèrent pas des participes en *-a*, tels que *'gr 'nyz twbh krdh hst*, « même s'il s'est repenti » (TE₁ 10, 5). Pour les formations de passifs, de même, on trouve indifféremment les deux participes de l'auxiliaire : par exemple, « il a été mentionné » apparaît tantôt avec l'un (*yād karda āmad-ast* (HM 102, 8)), tantôt avec l'autre (*yād karda āmada ast* (HM 16, 12))⁴⁶¹.

Comme nous venons de le voir avec le dernier exemple, un même verbe peut apparaître avec l'une ou l'autre forme. Les exemples sont nombreux et ce, dans tous les textes qui présentent les deux participes. Ainsi, avec *kardan*, « faire », dans TS, nous trouvons *kard-ast* (TS 2, 1) et *karda ast* (TS 11, 2) ; dans TJG, *mē kard-ast* (TJG 18, 16) et *mē karda ast* (TJG 240, 10). Ces occurrences de TJG nous indiquent également qu'il ne semble pas y avoir de distinction de valeurs : toutes deux combinent le morphème *mē-* et la périphrase composée du participe et de l'auxiliaire « être ».

Pour ce qui est de la valeur, les contextes d'emploi des deux participes ont l'air identique : il paraît difficile de déceler la moindre nuance entre les exemples (1) et (2). Sans parler ici d'éventuels sens de résultatif, de parfait, voire de médiatif⁴⁶², nous constatons que les structures et les sens de (1) et de (2) sont voisins.

(1) a. *īzad [...] īn si gūna ajsām rā az čahār anāsir āfarīd-ast*

« Dieu [...] a créé ces trois sortes de corps à partir des quatre éléments » (HM 14, 13)

b. *ki ilqā mē kard-ast tā...*

« car il a suggéré que... » (TJG 30, 22)

⁴⁶⁰ Gindin 2007, III, Morphology, § 7.3.1. Nous pourrions alors penser que l'ancien participe passé de type *kard* aurait conservé sa valeur primitive de participe passé passif (Drinka 2009, pp. 153-155). Mais le participe passé a parfois des emplois d'actif, par exemple en avestique récent (Skjærvø 2009a, p. 143).

⁴⁶¹ Nous remarquerons d'ailleurs qu'il en va de même pour l'auxiliaire *šudan* : par exemple *gušāda šud-ast*, « il a été ouvert » (HM 103, 5), et *bar amēxta šuda ast*, « il a été mélangé » (HM 58, 2). Cela confirmerait notre hypothèse (§ 6.3.2) selon laquelle dans les premiers textes, le rapport entre les deux auxiliaires *āmadan* et *šudan* n'est pas d'ordre chronologique puisque les deux peuvent se combiner aussi bien avec la forme ancienne de participe qu'avec la forme récente.

⁴⁶² Voir Bybee *et alii* 1994, pp. 61-69 et pp. 95-98. Nous reviendrons sur ces distinctions dans le chapitre 11 consacré au parfait.

(2) a. *valakin andāmē āfarīda ast īzad*

« mais Dieu a créé un organe » (HM 27, 5)

b. *istilāhāt-i falāsifa darj mē kardā ast*

« il a inséré des expressions de philosophes » (TJG 240, 10)

Si les deux formes ne correspondent en fait qu'à une valeur, en d'autres termes, si l'on a deux signifiants pour un signifié, les deux participes sont alors seulement des allomorphes. L'un est la forme ancienne du participe héritée du moyen perse, l'autre une forme plus récente, qui sans être absente du moyen perse, s'est surtout développée en persan, en remplaçant progressivement la première. Lorsque les deux formes coexistent dans des textes, c'est tout simplement parce que l'évolution n'est pas entièrement réalisée et que l'usage n'est pas encore normalisé. L'auteur, ou le scribe, a alors le choix entre les deux variantes.

Il reste néanmoins étonnant que l'ancien participe soit déjà en voie de disparition dans les textes judéo-persans, excepté dans TE₂, alors que l'ancienne forme demeure majoritaire dans HM et TS, et s'est maintenue (même si elle devient minoritaire) jusqu'à l'époque de TJG. En effet, on sait que le judéo-persan du sud-ouest est habituellement plus proche du moyen perse que ne le sont les autres dialectes. En outre, le fait que TE₂ ait davantage conservé l'ancienne forme que les textes JP ne l'ont fait pourrait-il nous permettre d'établir une chronologie relative des textes judéo-persans ? L'affirmer serait négliger deux aspects : les variétés dialectales que présente le judéo-persan d'une part, et surtout le peu d'occurrences de ces formes de participe dans chacun de ces textes JP (2 dans JP1, 4 dans JP2, aucun dans JP5) d'autre part. Seuls JP3 et JP4 ont un nombre suffisant d'occurrences : 19 participes en *-a* dans JP3, aucun sans voyelle finale ; 5 en *-a* dans JP4 pour 10 du type *kard*. Si ces deux textes émanent bien de la même région, JP4 pourrait alors être plus ancien que JP3. Mais un seul critère ne permet pas de tirer de conclusion, notre hypothèse demanderait à être confirmée à l'aide d'autres traits de langue.

8.3. Place de certains morphèmes

Quand le participe passé (type *kard* ou *karda*) est accompagné de l'auxiliaire « être »⁴⁶³, il convient d'analyser la place de certains morphèmes. Pour les suffixes verbaux, nous avons déjà remarqué que la désinence personnelle pouvait s'attacher au participe du type *kard*. Les autres suffixes ou enclitiques, *-ē* par exemple, s'accrochent toujours à l'auxiliaire. Pour les préfixes verbaux en revanche, la situation est plus contrastée.

8.3.1. Place de la négation

Dans la grande majorité des occurrences, la négation est attachée au participe passé⁴⁶⁴. Sur les 159 formes négatives de notre corpus, seules 4 ont une négation préfixée à l'auxiliaire : *br gšth by n' bwdy*, « il ne se serait pas tourné » (TE₁ 14, 26-27) ; *br gšth by n' b'šy*, « tu ne t'es pas retourné » (TE₁ 14, 31) ; *pōšīda nēst*, « il n'a pas été caché » (TS 98, 3 ; PR 50, 17). Encore les deux derniers sont-ils très contestables : plus qu'un participe passé accompagné d'un auxiliaire, il est fort probable qu'il s'agisse en réalité d'un participe passé employé comme adjectif dans une fonction d'attribut, « il n'est pas caché ». Même si cette place de la négation n'est que très faiblement représentée dans notre corpus, elle est néanmoins attestée dans d'autres textes des X^e-XI^e siècles⁴⁶⁵.

8.3.2. Place des morphèmes *bi-* et *(ha)mē*

De tous nos textes, seul TE₁ présente des occurrences où *bi-* accompagne l'auxiliaire et non le participe, par exemple *gšt by b'šd*, « il aura changé » (TE₁ 145, 5). Elles y sont même largement majoritaires : 10 avec l'auxiliaire pour seulement 1 avec le participe. Cette unique occurrence où *bi-* accompagne le participe (TE₁ 138, 26) est aussi la seule qui a pour auxiliaire *hst*, et non *b'š-* ou *bwd(-)* comme les autres. On peut donc croire que l'auteur de TE₁ avait plutôt l'habitude de préfixer *bi-* à l'auxiliaire, sauf lorsque cela risquait d'entraîner un accident phonétique. Cette structure ne se retrouve pas dans d'autres textes du nord. Il y a donc tout lieu de penser qu'elle est propre au nord-ouest du domaine.

⁴⁶³ Nous ne reviendrons pas ici sur la place des morphèmes dans les passifs périphrastiques. Cf. *supra*, § 6.3.3.2.

⁴⁶⁴ Dans TE, c'est même le cas pour beaucoup de passifs périphrastiques. Cf. Gindin 2006, p. 455.

⁴⁶⁵ Voir les exemples relevés par Lazard (1963, pp. 342-343, § 486).

En revanche, pour toutes les occurrences de notre corpus avec *(ha)mē*, ce morphème précède le participe. Les exemples relevés par Lazard⁴⁶⁶ dans les textes des X^e-XI^e siècles présentent tous, eux aussi, *(ha)mē* et *bi-* avant le participe.

8.4. Formes du judéo-persan en -gy

On trouve dans certains textes judéo-persans des formes en -gy, du type *krdgy*. Dans notre corpus, seul TE₁ en présente quelques occurrences : 4 dans les passages que nous avons analysés, 33 dans tout TE₁⁴⁶⁷. Elles apparaissent aussi dans le *Tafsīr de la Genèse*, autre texte judéo-persan émanant du nord-ouest et, encore de nos jours, en tadjik et en kâboli⁴⁶⁸. Après avoir étudié leur prononciation et leur possible formation, nous analyserons leurs emplois.

8.4.1. Prononciation

Dans TE₁, certaines de ces formes en -gy sont vocalisées. Ainsi *kwrđg^éy*, « il a mangé » (TE₁ 15, 31), et *bwd^gey*, « il a été » (TE₁ 16, 14). Dans le reste de TE₁, la finale -y est vocalisée à deux autres reprises en /ē/ (TE₁ 34, 9 et 105, 5), et une fois en /ǃ/ (TE₁ 30, 8). Ces formes étaient donc prononcées -gē⁴⁶⁹. Cela pose toutefois le problème de la prononciation actuelle du tadjik en -gī, alors que l'on sait que les /ē/ du persan archaïque s'y sont maintenus.

Un *shewa* indique par ailleurs la présence d'une voyelle brève entre le /d/ final du radical et le /g/ du morphème dans 3 occurrences (TE₁ 16, 14 déjà cité ; TE₁ 30, 8 et TE₁ 34, 9). Si, comme nous allons le voir, ces formes sont construites sur le participe passé en -a, il serait effectivement difficile de voir ici un *shewa* ayant la même valeur d'absence de voyelle que le *sokun* de l'écriture arabe. Cependant, cela ne nous renseigne pas sur le timbre de cette voyelle brève. Il est probable qu'il se soit agi d'un /ǃ/, étant donné que c'est le plus souvent cette voyelle que note le *shewa* dans TE⁴⁷⁰. Ce type de formes serait donc à prononcer *kardagē*.

⁴⁶⁶ Lazard 1963, pp. 295-296 § 389-390 pour *(ha)mē* et pp. 319-320 § 436-437 pour *bi-*.

⁴⁶⁷ Shaked 1986, p. 395 repris dans Gindin 2006, p. 456, note 19 et 2007, III, Morphology, § 7.1.2.4.

⁴⁶⁸ Pour le tadjik, voir Lazard 1956, pp. 169-175 ; Rzehak 1999, pp. 76-78 ; Perry 2005, pp. 271-278 ; pour le kâboli, Farhādi 1955, p. 104, § 156.

⁴⁶⁹ Le *ḥaṭaf segol* ne représente pas toujours une voyelle brève. Cf. Gindin 2007, III, Phonology, § 1.1.

⁴⁷⁰ Gindin 2007, III, Orthography, § 3.3.

8.4.2. Formation

A notre connaissance, deux hypothèses expliqueraient la formation de ce morphème : celle de Shaked et celle de Windfuhr⁴⁷¹. L'un et l'autre y voient une forme construite sur le participe passé en *-a* avec un /g/ épenthétique, hérité de la forme du participe moyen-perse en *-ag*. Le /g/ n'aurait aucune origine si cette forme était construite sur le participe passé ancien du type *kard*. Le fait qu'il faille y voir le participe passé *karda* sous son ancienne forme *kardag* avec un suffixe confirme donc notre lecture du *shewa* en /ǎ/.

Leur explication, en revanche, diffère sur l'origine de la voyelle finale :

– Shaked la rapproche du suffixe d'irréel *-ē* en faisant de la forme *kardagē* un synonyme de *kardē*⁴⁷². Comme elle est construite sur un participe, nous pourrions peut-être nuancer en la comparant davantage aux formes de parfait avec ce suffixe, c'est-à-dire aux formes du type *kard-astē*⁴⁷³.

– Windfuhr, lui, interprète le *-ī* du tadjik comme le suffixe d'adjectivation identique à celui qu'on trouve par exemple dans *xānagī*, « de maison », « domestique », construit sur *xāna*, « maison »⁴⁷⁴. Selon nous, cette interprétation se heurte à un problème d'ordre phonologique : si ce suffixe est celui d'adjectivation, comment se fait-il qu'il ait le timbre *-ē* en judéo-persan alors que les formations adjectivales utilisent un suffixe *-ī* dès les plus anciens textes persans, judéo-persan inclus⁴⁷⁵ ? Faut-il alors voir dans le timbre du tadjik une réinterprétation du suffixe comme *-ī* d'adjectivation puisque la forme peut être employée comme adjectif ?

En fait, ces deux hypothèses ne s'excluent peut-être pas l'une l'autre. Shaked propose cette origine pour la forme du judéo-persan tandis que Windfuhr s'intéresse au tadjik. Etant donné qu'il est difficile d'expliquer le /ī/ du tadjik en partant du /ē/ judéo-persan, l'idée de deux formations indépendantes paraît alors la plus plausible. En outre, le morphème ne semble être attesté nulle part entre le judéo-persan du XI^e siècle et le tadjik contemporain, et l'on voit mal comment la forme a pu se transmettre de l'un à l'autre état de langue. De plus, ils ne recouvrent pas le même domaine géographique : nord-ouest pour le judéo-persan, nord-est pour le tadjik. Ainsi, avec, et un problème du timbre, et un

⁴⁷¹ Respectivement Shaked 1986, p. 402 et Windfuhr 2006, p. 263.

⁴⁷² Shaked renvoie à Lazard 1963, pp. 327-338, § 449-472.

⁴⁷³ Lazard 1963, pp. 337-338, § 470-472.

⁴⁷⁴ Perry (2005, pp. 271-272) évoque cette comparaison mais en concluant à une « homomorphy » des deux, ce qui n'explique pas l'origine de notre forme.

⁴⁷⁵ Lazard 1963, p. 168, § 94. Le timbre /ī/ de ce suffixe est déjà présent en moyen perse *-īg* (Skjærvø 2009b, p. 262). Voir les exemples du type mp. *ābīg* > pers. *ābī* (MacKenzie 1970, p. 4).

problème de localisation géographique, il est donc peu vraisemblable qu'il y ait eu continuité entre les deux.

8.4.3. Emplois

Dans ses occurrences en judéo-persan, cette forme *-gy* apparaît toujours employée de manière prédicative, sans ajout de la copule. Peut-être serait-ce là une autre raison de ne pas y voir la même forme en tadjik où, même si elle peut avoir cet emploi, elle est avant tout analysée comme un second participe⁴⁷⁶. Il est toutefois à noter qu'en judéo-persan, cette forme correspond à un participe hébreu quand elle se trouve en traduction⁴⁷⁷. Serait-elle une forme de participe employé sans copule comme le sera plus tard le participe en *-a* ? Dans TE₁ comme dans le *Tafsīr de la Genèse*, elle semble fonctionner telle une forme finie du passé, par exemple en (3). Shaked⁴⁷⁸ pensait qu'elle n'était jamais employée à une autre personne que la troisième personne du singulier, c'est-à-dire avec une désinence zéro et y voyait un éventuel fruit du hasard dû au type de textes où on la rencontre ; ce qui est vrai pour les 33 occurrences de TE₁. Cependant, dans une étude récente sur le *Tafsīr de la Genèse*, Shaked⁴⁷⁹ donne une occurrence de deuxième personne du singulier (3b). Cette forme serait donc à analyser pour ce texte judéo-persan comme un participe employé seul. Etant donné que dans TE₁, les participes en *-a* sont toujours accompagnés de la copule, pouvons-nous supposer que l'auteur recourrait à cette forme en *-gē* comme un participe employé de manière autonome, à l'image du *Tafsīr de la Genèse* ? C'est d'autant plus probable que les deux textes illustrent le dialecte du nord-ouest mais les exemples manquent pour statuer définitivement sur sa nature.

(3) a. p' b'l' 'yn pswq n'm m" rwz 'z qybl yhw dh 'y'd **krdgy**

« avant ce verset, il a mentionné le nom de ces quarante jours pour Judah » (TE₁ 15, 36-37)

b. 'z 'n qybl ky tw n' **rsydyg** j'rtym p' 'n mcwt krdn

« pour cette raison que tu n'es pas encore arrivé à l'accomplissement des préceptes » (TG 40, 31)

⁴⁷⁶ Lazard 1956, pp. 169-172 ; Rzehak 1999, p. 76 ; Perry 2005, pp. 271-274 ; Windfuhr 2006, pp. 263-268. L'influence de l'ouzbek a-t-elle pu provoquer ce glissement d'un emploi prédicatif à un emploi participial ? Ou, si la forme tadjik n'a pas de lien avec celle du judéo-persan, le tadjik a-t-il créé cette forme sous influence de l'ouzbek ? Cette question reste ouverte.

⁴⁷⁷ Shaked 1986, p. 395 à propos de TE₁ 117, 6-7.

⁴⁷⁸ *Ibid.*, p. 401.

⁴⁷⁹ Shaked 2003, p. 207.

Par ailleurs, faut-il considérer cette forme *-gē* comme analogue à un prétérit ou à un parfait ? Shaked a d'abord proposé d'y voir un prétérit, mais plus récemment il lui attribue une valeur de parfait⁴⁸⁰. Les exemples en (3) tendraient effectivement à préférer un sens de parfait, c'est-à-dire un fait passé avec des conséquences dans le présent⁴⁸¹. Un problème demeure alors, celui de la présence du suffixe *-ē* ici. S'il s'agit du suffixe qui marque l'habitude dans le passé ou l'hypothèse irréaliste, on comprend mal son rôle dans les formes en *-gē* du judéo-persan, d'autant plus en (4), où il n'y a justement aucune place, ni pour l'habitude, ni pour l'irréel.

(4) 'yn n' š'hysth hst p' qybl 'n ky n' 'n hst ky tgyyr p' mwr'd-y 'w **bwd°g°y**

« cela ne peut être possible parce qu'il n'a pas changé son intention » (TE₁ 16, 13-14)

Sur les 33 occurrences de TE₁, 32 sont écrites par la première main et seulement 1 par la seconde. Gindin⁴⁸² avance que ce trait serait une variante stylistique. Mais le fait que cette forme n'apparaisse que dans TE₁ et dans le *Tafsīr de la Genèse*, comme le fait que ni les textes du nord-est, ni ceux du sud ne la présentent, plaideraient en faveur d'un trait dialectal du nord-ouest⁴⁸³.

⁴⁸⁰ Respectivement Shaked 1986, p. 400 et Conférence donnée à Hambourg le 17 août 2010 dans le cadre de l'Université d'été sur le judéo-persan organisée par l'Asien-Afrika-Institut de l'Université de Hambourg. Nous ne comprenons pas bien la position de Gindin (2007, III, Morphology, § 7.1.2.4) qui intitule l'étude de ce suffixe « Perfect suffix », et qui en parle dans les lignes suivantes comme d'un « simple past ».

⁴⁸¹ Pour ce sens de parfait, voir Lazard 1963, p. 337, § 470 et pour le persan contemporain, Lazard 2006b, p. 136, § 138 et pp. 138-141, § 142.

⁴⁸² Gindin 2007, III, Morphology, § 7.1.2.4.

⁴⁸³ Lazard (2006d, § 3.5) en fait un des traits de langue qui incitent à voir dans ces textes, TE₁ et le *Tafsīr de la Genèse*, des représentants du dialecte du nord-ouest.

CONCLUSION DE LA DEUXIEME PARTIE

Les allomorphes des désinences personnelles, mais surtout leur vocalisation en judéo-persan, permettent de mieux comprendre la répartition actuelle entre le persan d'Iran d'une part, et le tadjik et le dari d'autre part (allomorphes et prononciation de certaines terminaisons en /ē/ conservés dans les seconds). En judéo-persan, la désinence peut s'attacher au participe passé dans les formes composées. Dans le persan en écriture arabe, la désinence manque parfois, par économie, notamment quand plusieurs verbes coordonnés se rapportent tous à la même personne.

Au sujet de l'évolution majeure qu'a connue la diathèse, le passif synthétique du moyen perse a peu à peu disparu au profit d'un passif périphrastique. Seul le judéo-persan a conservé cette ancienne forme suffixée en *-ih-* tandis que, dès les plus anciens textes rédigés en écriture arabe, elle a été remplacée par un passif analytique composé du participe passé et d'un auxiliaire. Si cet auxiliaire a, au départ, oscillé entre *āmadan*, « venir », et *šudan*, « aller », « devenir », le second s'est imposé au plus tard au XIII^e siècle. Lorsque les deux auxiliaires étaient en concurrence, c'est parce qu'une nuance était à l'œuvre : avec *āmadan*, l'action passive serait davantage envisagée dans le déroulement de son procès, tandis que *šudan* marquerait l'état découlant de ce procès.

Quant aux formes non conjuguées du verbe, infinitif et participe passé, leur évolution s'est produite en parallèle : une ancienne forme a disparu au profit d'une nouvelle, très peu utilisée en moyen perse. L'infinitif plein a cédé la place à l'infinitif apocopé, et le participe du type *kard* à la forme suffixée *karda*. Cette évolution est achevée dès la fin du XIII^e siècle pour le second processus alors que, pour le premier, la forme ancienne n'a plus cours dans certaines régions à cette même époque mais s'est maintenue dans d'autres jusqu'au début du XVI^e siècle.

A propos du participe, une autre forme, en *-gē*, a retenu notre attention. Bien qu'elle ait été uniquement employée dans les textes judéo-persans du nord-ouest, où elle reste même rare, cette forme a posé deux problèmes. Le participe passé tadjik en *-gī* en découle-t-il, malgré la différence du timbre vocalique ? En outre, s'il semble bien qu'il faille interpréter cette forme comme un participe employé prädicativement, sans copule, à l'instar de son emploi dans le *Tafsīr de la Genèse*, il reste impossible d'en saisir la valeur. Est-elle l'équivalent d'un parfait, d'un prétérit ou d'autre chose encore comme le laisse entendre le suffixe *-ē*, si toutefois il s'agit bien du même morphème que dans les formes

kardē ? Ces questions renvoient à d'autres, qui, elles, concernent les catégories verbales que sont le temps, l'aspect et le mode.

Troisième partie

ASPECT ET TEMPS

Une analyse du système verbal met bien évidemment en place d'honneur les questions de temps, de mode et d'aspect. Par commodité, mais sans nier leurs interactions puisque cette tripartition est arbitraire, nous traiterons ici de l'aspect et du temps, et réserverons la quatrième partie de cette étude à la question du mode.

Maints ouvrages et articles ont été écrits sur l'épineuse notion d'aspect. Celle-ci continue d'ailleurs de nourrir les débats. L'aspect n'étant pas la finalité de ce travail, mais plutôt un outil pour comprendre l'évolution du système, nous nous sommes appuyée sur les travaux, récents ou non, les plus à même d'éclairer la situation du persan.

Parmi toutes les approches possibles, nous avons écarté les définitions ouvertes, comme celle de Comrie⁴⁸⁴, ainsi que les définitions très englobantes ; par exemple, Tournadre⁴⁸⁵ y inclut aussi des modes de procès tels que l'inchoatif, l'itératif, entre autres⁴⁸⁶. Nous avons restreint le terme d'aspect en nous référant à la théorie développée par Cohen⁴⁸⁷ : il se concentre sur les oppositions accompli/inaccompli⁴⁸⁸ et concomitance/non-concomitance. Elles sont plus aptes à rendre compte de l'évolution des formes verbales du persan, notamment de celle de certains morphèmes.

En plus de l'interaction entre aspect et mode, d'autres liens fondamentaux sont à considérer : ceux qui unissent aspect et transitivité⁴⁸⁹, aspect et sémantisme verbal⁴⁹⁰, et

⁴⁸⁴ Comrie 1981, p. 3 : « aspects are different ways of viewing the internal temporal constituency of a situation » ; 1984, p. 57 : « contour temporel interne d'un événement ».

⁴⁸⁵ Tournadre 2004.

⁴⁸⁶ Pour leur interprétation comme modes de procès, voir Lazard 2003a, pp. 360-361.

⁴⁸⁷ Cohen 1989.

⁴⁸⁸ Nous avons rejeté les termes de perfectif et d'imperfectif. Cette terminologie, utilisée par la langue scientifique anglo-saxonne, garde en français une très forte connotation : elle s'applique avant tout au système particulier des langues slaves. La discussion est si intense dans ce domaine que certains linguistes sont même allés jusqu'à avancer l'idée que seules les langues slaves posséderaient un aspect (débat rappelé par Cohen 1989, p. 7). D'autre part, à utiliser cette terminologie, on risque de confondre perfectif avec parfait, ou la distinction perfectif/imperfectif avec la distinction télique/atélique (Creissels 1995, p. 176, à propos du test "pendant trois heures/en trois heures"), qui est un mode de procès. Ce que recouvrent ces termes de perfectif et d'imperfectif correspond en fait à ce qu'on nomme en français accompli et inaccompli.

⁴⁸⁹ Wallace 1982, p. 205.

⁴⁹⁰ Bybee *et alii* 1994, p. 175.

aspect et mode de procès⁴⁹¹. Par ailleurs, l'aspect, comme le temps, n'est pas porté que par le verbe⁴⁹², mais dans les cas où ces notions sont assumées par d'autres mots de la phrase, il vaut mieux parler d'aspectualité et de temporalité. L'aspectualité peut ainsi être liée aux substantifs, singuliers ou pluriels⁴⁹³, animés ou inanimés (notamment pour l'agent⁴⁹⁴). Or les éventuelles restrictions à tel ou tel type de substantifs ne sont pas anodines : dans un processus de grammaticalisation, une forme verbale utilisée à l'origine avec certains substantifs peut être étendue à d'autres cas⁴⁹⁵. Le contexte aussi n'est pas sans jouer un certain rôle : l'aspect peut par exemple dépendre du fait que les événements sont principaux ou secondaires⁴⁹⁶. Ces derniers constituent un cadre au récit.

Pour saisir ces notions d'aspect et de temps, et leurs évolutions, nous examinerons les différentes formes verbales, marquées de différents morphèmes ou présentant différentes structures périphrastiques. Ainsi, nous interrogerons d'abord *(ha)mē* et sa grammaticalisation d'adverbe en préfixe. Dans un deuxième chapitre, nous aborderons la question du morphème *-ē* et sa disparition. On s'attachera ensuite à montrer l'évolution du parfait et à repérer les premiers exemples de médiatif. Nous étudierons enfin les deux formes concurrentes de futur dans un quatrième chapitre.

⁴⁹¹ Cohen 1989, p. 76 ; Lazard 2003a, pp. 360-361.

⁴⁹² Pottier 1980, p. 239 ; Binnick 2001, p. 558 ; Tournadre 2004, p. 63.

⁴⁹³ Verkuyl 1993 ; Bybee *et alii* 1994, p. 175.

⁴⁹⁴ Bybee *et alii* 1994, p. 134.

⁴⁹⁵ Bybee et Dahl 1989, p. 64.

⁴⁹⁶ Wallace 1982, pp. 208-209.

Chapitre 9

DE *HAMĒ* A *MĒ*- : GRAMMATICALISATION D'UN ADVERBE

Le préfixe *mi-* du persan contemporain, marqueur du présent et de l'imparfait de l'indicatif, est à son origine un adverbe de sens continuatif. D'adverbe à préfixe, ce terme a alors subi un processus de grammaticalisation. C'est ce processus que nous allons tenter de saisir car il est fondamental pour la compréhension du système verbal de voir à quel moment et pour quelles raisons l'adverbe du moyen perse s'est progressivement grammaticalisé.

La nature de *(ha)mē* n'est pas seule à devoir être questionnée, il s'agit aussi de comprendre comment un adverbe de durée en est peu à peu venu à marquer des temps, et comment, pour ce qui est du présent, il s'est mis à caractériser un mode.

9.1. Origine

Le *hamē*⁴⁹⁷ persan vient de l'adverbe moyen-perse *hamē*, « constamment », « toujours ». Dans les inscriptions et les textes manichéens, il est écrit *hamēw*⁴⁹⁸, ce qui n'est rien d'autre qu'une graphie historique (< **hama-aiva*-⁴⁹⁹). Cette racine se retrouve dans l'adverbe persan *hamēša*, « toujours »⁵⁰⁰.

⁴⁹⁷ La lecture de (h)my en *(ha)mē* ne fait pas débat. Il en va du /ē/ final comme des autres /ē/ : il devient /ī/ après le XIII^e siècle dans l'ouest du domaine et reste /ē/ dans l'est (Pisowicz 1985, p. 65, pp. 70-71, pp. 74-75 et p. 87). Certaines vocalisations confirment ce timbre. Dans tout TE, (h)my est vocalisé en /ē/ à 5 reprises (TE₁ 3, 26 ; 6, 26 ; 32, 23 ; 66, 3 ; 79, 20) et une unique fois en /ī/ (TE₁ 32, 36). Ne faut-il pas alors voir dans cette dernière occurrence une erreur de copiste ? Le *ḥirik malē* pour le /ī/ ne diffère du *šere* de /ē/ que par un point souscrit en moins, qui a pu ici être oublié.

⁴⁹⁸ Cf. Skjærvø 2009b, p. 239. Dans le cas des seconds, on peut s'étonner de ce conservatisme quand on sait que le moyen perse manichéen note la langue telle qu'elle se prononçait.

⁴⁹⁹ Cf. Gray 1937, p. 307 ; Lazard 1963, p. 279, § 358 ; Windfuhr 2009, p. 26. Gray rappelle que Bartholomae rapproche *aiva-* du latin *aevom*, du grec αἰ(ε)ών et du gothique *aiws*, « temps ».

⁵⁰⁰ Nous avons cette même évolution pour le préfixe kurde *da-*, qui remonte à l'adverbe **hadā*. Voir pour l'explication Lecoq 2006, p. 6. Nous remercions Monsieur Lecoq de nous avoir communiqué une copie de sa conférence de 2006 (World Congress of Kurdish Studies, tenu à Irbil, Irak, les 6-9 septembre 2006).

Brunner⁵⁰¹ attribue différentes natures à *hamē*. Dans les textes moyen-perses non pehlevi, il est toujours employé en fonction adverbiale. Mais en pehlevi, il fonctionne déjà aussi comme particule⁵⁰² : elle noterait l'aspect duratif⁵⁰³ d'une action. A ce sens duratif, Durkin-Meisterernst ajoute celui d'itératif⁵⁰⁴.

En moyen perse manichéen, Boyce⁵⁰⁵ signale que lorsqu'il précède directement le verbe, *hamē* lui donne un sens progressif. Néanmoins, dans son dictionnaire, Durkin-Meisterernst⁵⁰⁶ ne relève que 16 occurrences de *hamē*, ce qui est très faible, et n'en parle qu'en termes d'adverbe. Pour cet état de langue, *hamē* ne semble pas être utilisé comme il le sera en pehlevi tardif et en persan.

Pour le pehlevi, sa fréquence dépend de l'époque. Gignoux note que *hamē* n'est pas autant employé en pehlevi qu'en persan "archaïque", et que l'emploi de *hamē* comme particule durative serait caractéristique du pehlevi tardif⁵⁰⁷. C'est d'ailleurs sur ce trait qu'il s'appuie pour dater du X^e ou du XI^e siècle la rédaction définitive de l'*Ardāy Virāz Nāmag*⁵⁰⁸. Gignoux en relève 123 occurrences⁵⁰⁹. Cela lui fait alors dire qu'aucun autre texte pehlevi ne l'a si abondamment employé⁵¹⁰. Pourrait-il même s'agir d'un persianisme ? Il est toujours délicat de distinguer ce qui ressortit à un état plus récent du moyen perse d'éventuels emprunts au persan.

Cette utilisation de *hamē* pour marquer la durée dès le moyen perse s'explique d'autant mieux que l'ancien imparfait, certes conservé à époque sassanide, était vraisemblablement employé avec une double visée, littéraire et archaïsante. C'est ce que remarque Skjærvø⁵¹¹ au sujet de l'inscription de Kirdīr sur la Ka'ba-i Zardušt. En raison de la vacance occasionnée par la quasi-disparition de l'imparfait, les locuteurs ont alors

⁵⁰¹ Brunner 1977, pp. 166-168.

⁵⁰² L'hésitation est forte entre adverbe et particule. Selon Durkin-Meisterernst (2010, pp. 229-230), *hamē(w)* continuerait d'être un adverbe dans le moyen perse des livres. Plus nombreux sont les chercheurs qui lui confèrent un statut de particule (Lazard 1963, p. 279, § 358 ; Gignoux 1969, p. 999 ; Brunner 1977, p. 167).

⁵⁰³ Nous reprenons pour l'instant ce terme mais nous verrons (§ 9.4.1) qu'il est à utiliser avec prudence.

⁵⁰⁴ Durkin-Meisterernst 2010, p. 229.

⁵⁰⁵ Boyce 1977, p. 46.

⁵⁰⁶ Durkin-Meisterernst 2004, p. 179.

⁵⁰⁷ Lazard (1963, p. 279, § 358) dresse le même constat.

⁵⁰⁸ Gignoux 1969.

⁵⁰⁹ Par comparaison, dans un texte comme le *Kārnāmag ī Ardaxšēr ī Pābagān*, nous n'en avons relevé que 19, dont 3 sont des formes corrigées. Même si l'*Ardāy Virāz Nāmag* est un peu plus long (53 pages de texte dans l'édition Gignoux 1984 par rapport à 34 pages du *Kārnāmag ī Ardaxšēr ī Pābagān*, édition Grenet 2003), cela n'explique pas cette différence de proportions.

⁵¹⁰ Gignoux 1969, p. 1002. Pour d'autres données chiffrées du morphème en moyen perse des livres, voir Durkin-Meisterernst 2010, p. 230. L'auteur y montre que l'emploi de *hamē(w)* est plus fréquent dans cet état du moyen perse que dans le moyen perse manichéen.

⁵¹¹ Skjærvø 1989, p. 353 ; pareil constat pour l'inscription d'Abnūn (1992, p. 158).

peu à peu utilisé l'adverbe *hamē*. L'affaiblissement, suivi du renouvellement des formes aspectives, est un phénomène qui existe dans d'autres langues⁵¹².

9.2. De l'adverbe au préfixe

Que *hamē* soit adverbe en moyen perse et qu'il soit devenu le préfixe *mi-* en persan contemporain montre qu'il y a eu grammaticalisation. Mais il reste à savoir comment ce processus a eu lieu et quel est son degré d'avancée dans nos textes, du X^e au XVI^e siècle. A-t-il suivi l'évolution « lexème > morphème autonome > clitique > affixe »⁵¹³, en tout ou en partie ?

9.2.1. Redoublement du morphème

Dans notre corpus, 4 occurrences présentent le redoublement du morphème, toutes dans les textes les plus anciens. Pour (1) et (2), *hamē* est séparé du verbe par d'autres éléments, puis répété juste avant. Le premier a encore la valeur adverbiale d'origine et le second tend à se préfixer au verbe. Comme c'est fréquemment le cas dans d'autres grammaticalisations en cours, les deux natures, lexème et morphème, se rencontrent dans un même texte, voire, comme ici, dans la même phrase. C'est ce qu'Hagège appelle la « preuve par anachronie » : l'ancienne et la nouvelle valeur coexistent dans une même phrase⁵¹⁴. De telles occurrences⁵¹⁵ permettent ainsi de saisir le passage de l'adverbe à la particule. Il est donc logique de ne plus trouver ce phénomène après qu'un tel passage a été réalisé. Dès les X^e-XI^e siècles, le faible nombre d'occurrences en montre le caractère marginal et résiduel. Cet emploi conjoint du lexème et du morphème demeure néanmoins en kâboli, avec des formes telles que *ami mē bara*, « il pleut continuellement »⁵¹⁶.

(1) *agar īn hamē barā-i ān hamē kunad*

« s'il agit pour cela » (TS 331, 11)

⁵¹² Cf. Cohen 1989 et *infra*, chapitre 18.

⁵¹³ Schéma tiré de Marchello-Nizia 2009, p. 52.

⁵¹⁴ Hagège 2001, pp. 1617-1618.

⁵¹⁵ Pour d'autres exemples, voir Lazard 1963, p. 277, § 354 (dont un passage en HM hors des pages que nous avons étudiées) ; Faršidvard 1352/1973a, I, p. 21 et p. 29.

⁵¹⁶ Farhādi 1955, p. 76, § 142. Ce type de tournures existe aussi dans le sud-ouest de l'Iran : des informateurs iraniens (Mesdames Fahimeh Bateni, Fahimeh Ghorbani, Mina Rouhani et Azadeh Shariati, que nous remercions ici pour cette précision) attestent que des phrases telles que *hami mi barad* sont employées à Ahvāz et Bouchehr.

(2) cy 'yn 'rl **hmy**⁵¹⁷ ks j' **hmy** gwyd kw...

« car pour ce 'rl chacun parle d'un endroit (différent) qui... » (JP3 T, 3-4)

Dans TE, pour le premier comme pour le second dialecte, les occurrences (3) et (4) relèvent peut-être de cette même situation intermédiaire, sans qu'il soit besoin d'y voir une dittographie⁵¹⁸ liée au changement de ligne. Pour (4), on peut hésiter à restituer un *hei* initial (pour le *ha* de *hamē*) : nous aurions pu avoir ici un premier *hamē* suivi de la forme brève *mē* du morphème. Cependant, aucune forme brève *mē* n'apparaît dans tout TE₂. Par conséquent, même si des formes *hamē...mē* sont attestées en écriture arabe⁵¹⁹, dans l'occurrence (4), il faut rétablir un *hei* initial.

(3) mn **hmy** **hmy** kwnwm kwyšt n mn p' qybl šwm'

« je (les) endure moi-même dans votre intérêt » (TE₁ 12, 40-41, la ligne 41 commençant par le second hmy)

(4) 'n gm't'n pdyš kw'st ky p' 'y'ry mcrym **hmy** [**h**]my 'mdnd cwn kwšym w-lwbym

« il se réfère à ces communautés qui venaient au secours de l'Égypte, tels les Ethiopiens et les Libyens » (TE₂ 174, 10-11, la ligne 11 commençant par le second *hamē*)

On retrouve cette valeur première de l'adverbe dans les emplois sans verbe⁵²⁰, que nous n'étudierons pas ; d'ailleurs, une seule occurrence de tout notre corpus est de ce type (kw hmy kw xwstw hyd, « puisque vous croyez », en JP3 H, 11⁵²¹).

9.2.2. Place du morphème

La place du morphème dans la phrase nous renseigne sur sa nature : plus le morphème est lié au verbe et apparaît à une place fixe⁵²², plus il est grammaticalisé. Pour

⁵¹⁷ On pourrait penser que ce hmy est mis pour *hama*, « tout ». Mais dans ce texte, *hama* est écrit la plupart du temps hm', parfois hmh, mais jamais hmy. On ne peut présumer une erreur de lecture puisque le *yod* (י) est fort différent du *alef* (א) et du *hei* (ה). De plus, en judéo-persan comme en écriture arabe, la forme n'est pas utilisée : il n'y a qu'un seul hm' ks dans tout TE (TE₁ 66, 10-11), et aucun *hama kas* n'est attesté dans Lazard 1963 ; on emploie *har kas* ou hr ks en judéo-persan. Il faut alors certainement lire *hamē* à deux reprises dans cette occurrence.

⁵¹⁸ Il ne semble pas nécessaire d'y voir un hmy de trop comme le fait Gindin 2007, II, p. 33, note 65 et p. 360, note 681.

⁵¹⁹ Lazard 1963, p. 277, § 364.

⁵²⁰ Pour ces emplois, cf. Lazard 1963, pp. 280-282, § 359-365.

⁵²¹ A moins qu'il ne faille voir de nouveau une erreur (ou variante) pour *hama*, « tous », rendant la phrase parallèle à hmh xw'stw bwdnd / w-hm' xwstw bwdnd, « (et) ils crurent tous » (JP3 H, 9 et H, 15 – J, 1). Néanmoins l'absence de graphie hmy pour *hama* et la présence du second kw nous inciteraient à pencher en faveur de la lecture en *hamē*.

cette question de la place du morphème, comme pour celle de son redoublement, la langue des plus anciens textes n'étant pas encore normalisée, c'est donc ces textes que nous interrogerons.

9.2.2.1. Place de *(ha)mē* avec les autres morphèmes

9.2.2.1.1. *(ha)mē* et la négation

Dès nos plus anciens textes, la négation précède le morphème *(ha)mē* selon le schéma *na-(ha)mē-V*. Ainsi en est-il de 1 occurrence dans HM, de 2 dans JP, de 13 (5/8) dans TE, et pour ce texte toujours avec la forme longue *hmy*⁵²³, et de 15 dans TS. Seules 7 occurrences semblent déroger à la règle : 2 dans HM et 5 dans TS. Pour ce dernier, lorsque la négation s'intercale entre *hamē* et le verbe, elle en faciliterait la lecture⁵²⁴. Sur les 5 occurrences, 3 concernent le verbe *āmadan* : *hamē nayāmad* (TS 138, 2 et 273, 14) et *hamē bas nayāyand* (TS 173, 3). Si nous avons eu l'ordre habituel *na-(ha)mē-V*, *hamē* se serait trouvé en position de hiatus avec le verbe *āmadan* pour les 2 premières occurrences (**na hamē āmad*). Pour la troisième, l'habitude qu'a l'auteur de traiter ainsi le verbe *āmadan* a pu s'étendre à ses composés (TS 173, 3). A l'appui de cette hypothèse, nous pouvons ajouter que dans TS, aucune autre forme verbale marquée par *hamē* et niée ne commence par un phonème vocalique. Néanmoins, cela ne rend pas compte des autres occurrences de TS (*mē nakunēm*, « nous ne faisons pas » (TS 82, 14), et *hamē nakard*, « il ne faisait pas » (TS 88, 7)), ni de celles de HM (*hamē natavānad*, « il ne peut pas » (HM 354, 7), et *mē natavānī*, « tu ne peux pas » (HM 354, 7)) : aucun problème de hiatus ne se pose.

En définitive, cette place de la négation, entre *hamē* et le verbe, renvoie à un stade plus ancien de la langue, où la place respective des deux morphèmes n'est pas encore fixée. Rappelons ici que la négation, elle aussi, ne précède pas toujours le verbe et qu'elle peut en être séparée par plusieurs mots⁵²⁵. Il est donc impossible d'affirmer au vu de leur place que *hamē* est moins grammaticalisé quand il précède la négation : il ne s'agit que

⁵²² Sur la rigidification syntaxique comme critère, voir par exemple Lehmann 1995, pp. 158-160 ; Geurts 2000, p. 782 ; Marchello-Nizia 2009, pp. 40-42. La place de *(ha)mē* est à comparer avec la place habituelle des adverbes temporels en persan. Or *hamēša*, un des adverbes les plus proches du morphème, ne serait-ce que par son étymologie, n'est pas toujours situé au même endroit dans la phrase (exemples dans Lazard 1963, p. 203, § 173 ; p. 338, § 474 ; p. 353, § 506, etc., où l'adverbe est en tête de phrase ou juste après le pronom sujet).

⁵²³ Voir aussi Gindin 2006, pp. 452-453.

⁵²⁴ Lenepveu-Hotz 2008, pp. 235-236.

⁵²⁵ Lazard 1963, p. 439, § 724.

d'un indice parmi d'autres. D'ailleurs, si l'on met en lien négation, *mē-*, et élément non-verbal des verbes composés, on s'aperçoit que la place des uns peut avoir une influence sur celle des autres : dans le *Qor'ān-e Qods*, la négation précède *mē-* avec tous les verbes, simples comme composés (ou à préverbe), elle a peut-être alors bouleversé l'usage de placer *mē-* avant l'élément nominal ou le préverbe de telle sorte que le groupe *namē-* précède directement le verbe⁵²⁶. Dans ce texte, comme la négation tendait à précéder directement le verbe, elle aurait donc attiré à cette place *mē-*, dans ce cas particulier des verbes composés et verbes à préverbe.

On constate aussi d'après les variantes de HM que la place des deux morphèmes demeure assez libre : *namē āyad* (HM 38, 7) est écrit *mē nayāyad* dans F (HM 38, note 7). On ne peut pas parler d'évolution entre les deux manuscrits puisque c'est le manuscrit le plus ancien qui a la leçon conforme à la tendance générale ultérieure *namē*. De fait, s'agit-il d'une habitude propre au scribe de F ? Il est impossible de l'affirmer : les 2 occurrences déjà citées *hamē natavānad* (HM 354, 7) et *mē natavānī* (HM 354, 7) se présentent sous les formes *nataavānad* et *nataavānī* dans le manuscrit F (HM 354, note 11), c'est-à-dire sans le morphème (*ha*)*mē*.

Cette place est en revanche fixe après TS, c'est-à-dire après la fin du XI^e siècle, et elle apparaît dans l'ordre *na-mē-*, à l'instar du persan contemporain. Cela ne pourrait-il pas alors nous conduire à voir en *mē-* un préfixe étant donné qu'il s'insère avant le préfixe de négation ? Il faut néanmoins rester circonspect parce que même pour ce qui est du persan contemporain, la négation est considérée comme un préfixe⁵²⁷ ou bien comme une particule préfixée⁵²⁸. Pour les époques de notre étude, même si l'on considère que la négation n'est encore qu'une particule (ce serait le cas aux X^e-XI^e siècles⁵²⁹), *mē-* semble plus lié au verbe que ne l'est la négation à partir du moment où l'on ne trouve plus que des formes *namē-V*. C'est peut-être la raison pour laquelle on lit chez Gindin⁵³⁰, à propos de TE, les termes de préfixe pour hmy et de particule pour n'.

⁵²⁶ Lazard 1990a, p. 187.

⁵²⁷ Lambton 1953, p. 28 ; Mir-Samii et Samvelian 2007, p. 118.

⁵²⁸ Lazard 2006a, pp. 149-150, § 156.

⁵²⁹ Cf. Lazard 1963, p. 439, § 724.

⁵³⁰ Gindin 2007, III, Morphology, § 7.1.3.1.

9.2.2.1.2. (ha)mē et le préfixe bi-

Dans nos textes, il existe peu de cooccurrences de *bi-* et *(ha)mē*, et aucune après TJG, soit après le XIII^e siècle. Voici les 14 que nous avons relevées⁵³¹ :

– HM : *mē (bi)x^vāhad*, « il veut » (HM 58, 6 et note 6 : *bi-* dans F) ; *mē bigardad*, « il se modifie » (HM 219, 2) ; *(mē) bixārad*, « il gratte » (HM 219, 4 et note 4 : pas de *mē-* dans F) ; *hamē bix^vāst sōxtan*, « il voulait brûler » ((HM 282, 4)⁵³² ; *mē (bi)x^vāhad*, « il veut » (HM 327, 10 et note 8 : pas de *bi-* dans F) ; *mē bipaivandānad*, « il unit » (HM 327, 10).

– TE : *by hmy gwptnd*, « ils disaient » (TE₂ 201, 16)⁵³³.

– TS : *hamē (bi)kušad*, « il tue » (TS 3, 10 : *bi-* dans Ms. de Tbilissi) ; *hamē bišud*, « il allait » (TS 14, 2) ; *mē biravad*, « il part » (TS 265, 1) ; *mē bitavānam*, « je peux » (TS 270, 9) ; *hamē bix^vāst raft*, « il voulait aller » (TS 274, 2-3) ; *hamē bigurēxtand*, « ils s'enfuyaient » (TS 289, 7).

– TJG : *mē bikāšt*, « il semait » (TJG 30, 7). Elle ne se rencontre pas dans tous les manuscrits : *bi-* manque dans B, J et D. Il peut s'agir d'une modernisation puisque ces manuscrits sont plus récents que A, qui a servi de base à l'édition. Mais notons que la cooccurrence apparaît dans les deux manuscrits les plus récents, H et V, sans corruption de scribe.

Si l'on regarde les cas de combinaison, on constate que, hormis l'unique cooccurrence de TE, les 13 autres sont formées selon le schéma *(ha)mē-bi-V*. De plus, *(ha)mē* est toujours écrit isolément et n'est pas attaché à la forme verbale⁵³⁴. Dans les nombreuses cooccurrences que relève Lazard⁵³⁵, une très faible proportion présente *bi-mē-V*, c'est-à-dire que *mē*⁵³⁶ est plus proche du radical verbal ; la très grande majorité ne sépare pas *bi-* du verbe, tandis que *(ha)mē* peut se retrouver juste avant ce groupe *bi-V*,

⁵³¹ En raison du faible nombre d'occurrences, nous avons élargi le calcul à tous les passages étudiés (bien qu'ils ne soient alors plus de longueur identique).

⁵³² Encore cette occurrence, ainsi que TS 274, 2-3, sont-elles sujettes à caution : il est possible que *bi-* accompagne bien l'auxiliaire, mais que *hamē* s'applique aux infinitifs *sōxtan* et *raft*, ou l'inverse. Voir *infra*, § 14.4.2.8 et § 16.6.3.

⁵³³ Gindin (2007, III, § 7.1.3.1) en relève 8 dans tout TE, dont 7 dans des traductions de l'hébreu. L'unique occurrence à se trouver dans le commentaire est justement la seule contenue dans les passages que nous avons analysés.

⁵³⁴ Soulignons que, même si nous ne pouvons pas savoir si c'est le fait du manuscrit ou de l'éditeur, et que la graphie n'est pas toujours signifiante (cf. *infra*, § 9.2.4), il y aurait ici un indice renforçant cette idée que le morphème gravite encore à la marge du système.

⁵³⁵ Lazard 1963, pp. 278-279, § 357.

⁵³⁶ Nous remarquons qu'il ne s'agit que de la forme brève du morphème, qui, nous allons le voir, est déjà plus grammaticalisée que la forme longue. Il en va de même pour les occurrences des *Tabaqāt* d'Ansārī données par Ivanow (1923, p. 345).

mais aussi en être plus éloigné, voire y être postposé. Ce sont ces deux dernières possibilités qui laissent présumer que *bi-* s'inscrit plus dans le système verbal que *hamē*, qui, lui, reste à sa périphérie.

La cooccurrence de *(ha)mē* et de *bi-* n'apparaît plus dans nos textes dès TH. Lorsqu'elle n'est plus réalisée, nous pourrions supposer que, *(ha)mē* étant devenu un préfixe, les locuteurs étaient face à la difficulté de combiner deux préfixes. Mais cette hypothèse ne tient pas : il n'y a aucune impossibilité à associer *(ha)mē* à un autre préfixe, la négation par exemple. C'est pourquoi, et il convient d'insister sur ce point, dans de tels cas de cooccurrences avec *bi-*, c'est davantage parce que *(ha)mē* peut être éloigné du verbe, voire y être postposé, que nous pouvons y voir une plus grande indépendance du morphème et, par conséquent, ne pas le considérer comme un préfixe dans les premiers textes. Cela implique une remise en cause, en partie du moins, des arguments de Faršidvard⁵³⁷. En effet, que *(ha)mē* soit préposé aux préfixes négatifs et à *bi-* n'exclurait pas qu'il soit lui aussi un préfixe, étant donné que, lorsqu'il y a deux préfixes, il faut bien choisir lequel mettre en premier.

La disparition de ces cooccurrences s'explique alors peut-être par l'évolution de la valeur de l'un des morphèmes. Nous y reviendrons⁵³⁸, mais retenons pour l'instant que de toutes les occurrences de *(ha)mē* dans les textes judéo-persans de notre corpus, une seule est combinée avec *bi-*.

9.2.2.2. *(ha)mē* séparé du radical verbal

Nous avons relevé quelques cas de séparation de *(ha)mē* du radical verbal aux X^e-XI^e siècles (HM, TE₁, TS), et ce avec les verbes composés et les verbes à préverbe, mais aussi plus largement au niveau de la phrase. Cette situation ne se rencontre déjà plus dans TJG et TH, soit aux XIII^e-XIV^e siècles.

9.2.2.2.1. Place de *(ha)mē* dans les verbes composés et à préverbe

Pour ce qui est des verbes composés et des verbes à préverbe, constatant que le phénomène était peu fréquent, nous avons étudié des passages plus larges (HM : 400 pages, TS dans son intégralité).

⁵³⁷ Faršidvard 1352/1973b, p. 335.

⁵³⁸ Pour la valeur de *bi-*, voir *infra*, chapitre 14, § 14.4.2.8.

<i>(ha)mē</i> / verbe	HM	JP	TE	TS
Séparé	6	1	3 / 0	40
Non séparé	18	9	22 / 14	102

9.1. Verbes composés et verbes à préverbe

Lorsque le morphème accompagne une locution verbale ou un verbe à préverbe, on le rencontre plus souvent qui précède directement le radical verbal, il sépare ainsi celui-ci de son premier élément, nom ou préverbe.

Mais si l'on se focalise uniquement sur les verbes à préverbe (tableau suivant), on remarque que la forte proportion de cette place *(ha)mē*-Verbe est inverse : dans les premiers textes, l'usage est plutôt d'intercaler le préverbe entre *(ha)mē* et le radical verbal⁵³⁹. C'est aussi la situation dans le *Qor'ān-e Qods*⁵⁴⁰. En outre, il convient de remarquer que sur les 3 occurrences de TS où le morphème s'intercale entre le préverbe et le verbe, 2 présentent la forme brève *mē*⁵⁴¹ (1 est même combinée à la négation en *namē*⁵⁴²) ; or nous allons voir que la forme brève mène sur la voie de la grammaticalisation tout en s'accompagnant d'une place davantage fixée, juste avant le radical verbal.

<i>(ha)mē</i> / verbe	HM	JP	TE	TS
Séparé	3	1	1 / 0	20
Non séparé	0	0	3 / 0	3 (2 avec <i>mē</i> -)

9.2. Verbes à préverbe

Dans les autres occurrences où *(ha)mē* est séparé du verbe, c'est-à-dire dans les locutions verbales (3 fois dans HM, 2 dans TE et 20 dans TS), l'élément intercalé est souvent monosyllabique : 1 dans HM, 10 dans TS, qu'il soit nominal (*šīr* dans HM ; 3 *harb*, 2 *yād*, 1 *dūr*, 1 *gōy*, 1 *jang*, 1 *rāst* dans TS) ou adverbial (1 *bas* dans TS). Mais on constate, autres occurrences à l'appui⁵⁴³, que ce n'est qu'une tendance puisqu'on relève aussi des mots plus longs. Aucune règle précise ne définit encore la place du morphème et c'est pourquoi nous ne parlerons bien que de tendance à insérer le premier élément d'une

⁵³⁹ C'est encore la règle en kâboli (Farhādi 1955, p. 76, § 142) et en tadjik (Lazard 1956, p. 145).

⁵⁴⁰ La règle est étendue dans ce texte aux locutions verbales même si, comme nous venons de le constater, ce n'est pas celle qui s'est imposée dans les autres textes. Cf. édition de Ravāqi (1364/1985) ; Lazard 1990a, p. 187.

⁵⁴¹ C'est aussi le cas des occurrences données par Xānlari (1382/2003, II, pp. 227-228) : les exemples où l'ordre est Préverbe-*(ha)mē*-Verbe présentent essentiellement la forme brève, tandis que dans ceux où *(ha)mē* précède le préverbe, le morphème a la forme longue *hamē*.

⁵⁴² On trouve néanmoins le préverbe intercalé avec la même forme négative *namē*- dans les *Tabaqāt* d'Ansārī : *namē bar dārad*, « il ne prend pas » (édition Habibi 1962, p. 559), par exemple.

⁵⁴³ Lazard 1963, p. 275, § 350.

locution verbale entre *(ha)mē* et le verbe, plus fréquemment s'il est monosyllabique que s'il est plus long.

Comme pour la négation, la place du morphème dans les verbes composés et à préverbe n'est pas encore fixe dans les premiers siècles. On trouve des cas d'hésitation : par exemple, *mē šīr dahad*, « elle allaite » (HM 252, 10), mais dans le manuscrit F (HM 252, note 11), *šīr mē dahad* ; ou *pōšīda hamē dārad*, « il tient caché » (HM 327, 13), et dans F, *hamē pōšīda dārad* (HM 327, note 13) ; *yād hamē kunand [...] hamē yād kunand*, « ils continuent de se souvenir [...] ils continuent de se souvenir » (TS 103, 12).

9.2.2.2.2. Place de *(ha)mē* dans la phrase

Venons-en maintenant au niveau plus global de la phrase. Le morphème est parfois très éloigné du verbe et séparé de lui par un ou plusieurs mots. Dans notre corpus⁵⁴⁴, seul TS présente un tel cas de figure, et ce dans 8 occurrences. Le morphème, toujours sous sa forme longue *hamē*, s'y trouve séparé du verbe par des mots aux natures et fonctions diverses :

– objet : *aknūn az tu hamē isti'ānat x'āhēm*, « maintenant nous te demandons de l'aide » (TS 175, 7) ; *hamē diram va dīnār va farš va dēbā va silāh-i qīmatī va avānī-i zarīn u sīmīn bar giriftand*, « ils emportaient des dirams, des dinars, des tapis, des brocards, des armes de prix et de la vaisselle d'or et d'argent » (TS 230, 3-4) ; *va īn mard hamē dunyā talab kunad*, « et cet homme continue de vouloir gouverner le monde d'ici-bas » (TS 256, 3).

– pronoms, tels que *či*, « ce que » : *X ānjā hamē čikunad*, « ce que X est en train de faire là-bas » (TS 139, 8-9) ; ou interrogatif *kujā*, « où » : *naguft ki hamē kujā ravam*, « il n'a pas dit : "Où vais-je ?" » (TS 315, 18).

– complément de lieu : *hamē ba sīstān āmadand*, « ils allaient au Sistan » (TS 85, 16).

– verbe auxiliaire : *hamē bix'āst sōxtan*, « il voulait brûler/il voulut continuer de brûler » (HM 282, 4) ; *va x'ad bar asar hamē bix'āst raft*, « et il voulait aller/il voulut continuer d'aller » (TS 274, 2-3) ; *ki pēš-i farzand hamē bāyad gurēxt*, « car il fallait qu'il fût (maintenant) devant son fils » (TS 349, 8-9). Il est certes difficile de dire si *hamē*

⁵⁴⁴ Hors de l'extrait que nous avons étudié, il existe des occurrences dans HM, citées par Lazard (*Ibid.*). Pour d'autres exemples, voir aussi Xānlari 1382/2003, II, pp. 223-224.

accompagne ces auxiliaires ou l’infinitif mais dans ce dernier cas, ils seraient les seuls exemples de notre corpus d’infinitifs accompagnés de *(ha)mē*⁵⁴⁵.

Au vu de nos exemples et des nombreux autres donnés par Lazard et Seddiqiyān⁵⁴⁶, il résulte que, bien que *(ha)mē* puisse être séparé du verbe par d’autres éléments (prédicat nominal ou attribut de l’objet par exemple), il s’agit toujours d’un seul type de mots à la fois : ou objet, ou complément de lieu, ou sujet, etc., mais jamais l’un et l’autre. La séparation reste donc toute relative puisqu’elle se résume à n’intercaler qu’un seul groupe. Même si l’on peut y voir un rapprochement avec son sens premier adverbial, le morphème s’en détache déjà : la position d’un adverbe est soumise à moins de contraintes ; *(ha)mē* est donc déjà sur le chemin de la grammaticalisation.

9.2.2.3. *hamē* postposé au verbe

Le morphème apparaît quelquefois postposé au verbe, toujours sous sa forme longue dans la prose⁵⁴⁷. Dans notre corpus, il n’existe que 2 exemples illustrant cette position, les deux étant dans HM. En (5), elle engendre même un chiasme avec un premier *hamē* (*hamē rōyad-rōyad hamē*). Ne conjecturons pas là un effet stylistique dans ce texte médical, d’autant qu’en (6), *hamē* est le seul de la phrase. Il n’y a aucune volonté de changer la structure habituelle du morphème antéposé par souci d’élégance.

(5) *īnjā sabab-i tabāhī ān xilt ast ki mōy az vai hamē rōyad va bāz mar sala‘ rā sabab ‘adam-i īn rutūbat-ast ki mōy az vai rōyad hamē*

« ici, la cause du dommage est cette humeur par laquelle le cheveu pousse, puis pour la calvitie, la cause est ce manque d’humidité par lequel le cheveu pousse » (HM 206, 9-11)⁵⁴⁸

(6) *va nigāh kunad tā kudām xilt bar āyad hamē*

« et il regarde quelle humeur apparaît » (HM 369, 12)

S’il y a fluctuation, et donc absence manifeste de normalisation dans les premiers textes, c’est bien parce que le morphème est en cours de grammaticalisation. Dès les

⁵⁴⁵ Sur ces occurrences délicates à analyser, Lazard 1963, p. 296, § 391. Nous y reviendrons (cf. *infra*, § 16.6.3).

⁵⁴⁶ Lazard 1963, p. 275, § 350 ; Seddiqiyān 1383/2004, pp. 76-77. On trouve aussi ces cas de séparation dans les *Tabaqāt* d’Ansārī (cf. Ivanow 1923, p. 346).

⁵⁴⁷ Nous avons déjà évoqué (cf. *supra*, § 1.1) les vers de Rōdakī où la rime est en *āyad hamē*. Pour des exemples dans la prose des X^e-XI^e siècles (dont 4 dans HM hors extrait étudié), voir Lazard 1963, pp. 275-276, § 351.

⁵⁴⁸ Tiré de Lazard 1963, p. 276, § 351.

textes du XIII^e et du XIV^e siècle, très probablement même avant, si l'on se rappelle que TJG contient certains archaïsmes, la place de *mē-* est fixe : il précède directement le verbe et se place même avant la négation. Une fois le processus abouti, le morphème peut alors subir une réanalyse, d'adverbe à préfixe⁵⁴⁹.

9.2.3. Abrègement

L'abrègement est un des autres critères de la grammaticalisation⁵⁵⁰, bien qu'il ne soit pas obligatoire⁵⁵¹. La forme brève est en effet susceptible de se préfixer plus facilement que la forme longue. Voici leur répartition dans nos textes :

	HM	JP	TE	TS	TJG	TH	PR	RA	SX	TT
<i>hamē</i>	2	56	229 / 158	61	0	0	1	0	0	1
<i>mē-</i>	17	5	11 / 0	19	122	32	140	481	132	75

9.3. Forme longue et forme brève

9.2.3.1. Relation entre place et abrègement

L'abrègement du morphème en *mē-* va-t-il de pair avec sa perte d'autonomie ? En d'autres termes, *mē-* est-il moins libre et plus préfixé au verbe que ne l'est *hamē* ? Ivanow⁵⁵² note que dans les *Tabaqāt* d'Ansārī (fin XI^e siècle), le morphème est, la plupart du temps, séparé du verbe par d'autres mots, même si le plus souvent il apparaît sous sa forme brève. Or nous venons d'établir que plus le morphème se fixait devant le verbe, plus il tendait à être ressenti comme un préfixe. La constatation d'Ivanow remettrait donc en cause l'idée selon laquelle la forme courte est plus grammaticalisée que la forme longue. Cela n'est pourtant pas si évident : à y regarder de plus près, Ivanow donne seulement deux exemples, malgré son affirmation « *mī* is almost systematically separated from its verb by various words ». Et en étudiant deux éditions de ce texte, nous avons trouvé très peu d'occurrences, dont certaines n'apparaissent même que dans un seul manuscrit. En outre, toujours à propos de *mē-*, Ivanow avance que le texte a été modernisé. On peut donc alors penser que cette modernisation a surtout consisté en l'abrègement de la forme sans toutefois en changer la place, si du moins cette place est bien aussi libre que l'affirme Ivanow, ce que nos sondages du texte n'ont pas permis de confirmer.

⁵⁴⁹ Sur cette idée, voir Marchello-Nizia 2009, p. 44 et pp. 78-81. Nous pourrions faire un parallèle avec *très* en français.

⁵⁵⁰ Geurts 2000, p. 782.

⁵⁵¹ Haspelmath 2000, pp. 791-792.

⁵⁵² Ivanow 1923, p. 346.

Dans les textes des X^e-XI^e siècles, sur les 57 exemples avec le morphème séparé du verbe que donne Lazard⁵⁵³, seuls 9 apparaissent à la forme brève *mē-*, dont 6 avec préverbe ou terme nominal de la locution verbale comme élément séparateur. Nous pouvons donc en conclure que la forme brève est en majorité liée au verbe, ce qui s'accorde précisément avec l'idée que *mē-* est plus grammaticalisé que *hamē*.

9.2.3.2. Diatopie ou diachronie ?

Lazard date l'abrègement du morphème de la seconde moitié du XI^e siècle⁵⁵⁴. Nos textes en écriture arabe montrent effectivement une disparition progressive de la forme longue à partir de cette date, avec une disparition quasi totale à partir de TJG. C'est le cas de HM, certes composé au X^e siècle, mais conservé dans un manuscrit de la fin du XI^e siècle (1085) : le scribe a probablement modernisé le morphème en le remplaçant par *mē-*. Le fait que l'on rencontre abondamment *hamē* dans TS, texte écrit entre 1053 et 1063, n'est pas contradictoire avec l'époque de cet abrègement : il est tout à fait envisageable qu'écrivant au tournant de la seconde moitié du XI^e siècle, un auteur quelque peu conservateur ait pu privilégier la forme ancienne. Pour mémoire, cet auteur, très certainement originaire du Sistan, a cherché à en éviter les particularismes régionaux⁵⁵⁵, on peut donc imaginer qu'il ait sciemment utilisé une forme qui était seulement en train de disparaître au nord-est, tandis qu'elle avait déjà disparu de sa propre région, comme nous allons le voir avec le *Qor'ān-e Qods*. Enfin, les *Tabaqāt* d'Ansārī témoignent de la langue parlée à Hérat à la fin du XI^e siècle⁵⁵⁶ et l'on n'y trouve presque plus la forme longue, même si cela peut être dû à la modernisation des scribes.

Les textes judéo-persans, eux, présentent plus de *hamē* que de *mē-*. Mais comme il est souvent très difficile de les dater (seuls JP1 et JP2 le sont avec certitude), l'évolution de la forme ne peut être que sujette à hypothèses. Néanmoins, les ouvrages où apparaît le morphème remontent certainement au XI^e siècle. Pour les textes JP, (*ha*)*mē* manque dans les deux plus anciens, JP1 et JP2, datés respectivement de 951 et de 1020⁵⁵⁷. Le morphème abonde dans TE, mais nous ignorons la date exacte de sa composition, même si l'écriture révèle un manuscrit de la fin du XI^e siècle. TE₁, sans doute écrit dans un dialecte du nord-

⁵⁵³ Lazard 1963, pp. 274-275, § 350.

⁵⁵⁴ *Ibid.*, pp. 177-179, § 112-113 ; 1990a, p. 192.

⁵⁵⁵ Cf. *supra*, § 3.1.4.

⁵⁵⁶ Ils ont été rédigés par un de ses disciples peu de temps après sa mort survenue en 1089. Voir Lazard 1963, p. 110.

⁵⁵⁷ Notons cependant que ces textes sont très brefs et que l'absence du morphème n'implique pas nécessairement qu'il n'existait pas dans la langue de leurs auteurs. En outre, il se peut que JP3 soit antérieur à JP2 (cf. *supra*, § 3.1.2.6).

ouest, ne connaît que quelques formes brèves tandis que le second dialecte de TE⁵⁵⁸, du sud-ouest comme la grande majorité des textes JP⁵⁵⁹, n'en présente aucune. De la situation en judéo-persan ainsi dépeinte⁵⁶⁰, nous pouvons supposer que l'abrègement du morphème y est plus tardif que dans les textes en écriture arabe. Pour sa part, Paper⁵⁶¹ relève encore de nombreux *hamē* dans des manuscrits judéo-persans datant respectivement de 1319 et du XV^e (ou XVI^e) siècle, pour des textes écrits vraisemblablement aux XIII^e-XIV^e siècles⁵⁶². Ceci accrédite donc plus encore notre hypothèse.

Plus surprenante est la situation du *Qor'ān-e Qods*. Ce texte du XI^e siècle, dont la langue est très proche du judéo-persan, ne présente que la forme brève⁵⁶³. Faut-il y voir une particularité du Sistan ou bien une préférence de l'auteur⁵⁶⁴ ? Si tel est le cas, cela supposerait alors que l'abrègement a lieu plus tôt dans le sud-est que dans le sud-ouest.

C'est une double approche, diachronique et diatopique, qui en définitive permettrait d'appréhender l'abrègement du morphème⁵⁶⁵. Certes *hamē* est bien la forme la plus ancienne, et *mē-* la remplace progressivement. Néanmoins, ce remplacement ne s'opèrerait pas tout à fait au même moment : dans le sud-ouest, le morphème se serait maintenu sous sa forme longue plus longtemps que dans le nord-est. Doit-on en déduire qu'il s'est alors grammaticalisé plus tôt dans le nord-est ? Rien n'est moins sûr. Un autre critère, celui de la place, le dément : *(ha)mē* est plus souvent séparé du verbe dans le nord-est, tandis qu'en judéo-persan, sa place est plus figée, tel un préfixe.

9.2.3.3. Facteurs d'abrègement

Pour identifier les facteurs qui ont pu conduire à l'abrègement du morphème, ou l'accélérer, nous nous appuyerons sur les textes où les formes brèves sont encore peu nombreuses, à savoir JP3, TE et TS.

Sur les 5 formes brèves de JP3, 4 sont conjuguées sur le radical du présent, 10 des 11 *mē-* le sont dans TE₁. La situation dans TS est plus équilibrée : *mē-* est associé à un

⁵⁵⁸ Cf. Gindin 2005, p. 339 ; 2007, III, Phonology, § 5.6.1 ; 2008, p. 211.

⁵⁵⁹ A l'exception de JP3 où l'on a 12 *hamē* et 5 *mē-*.

⁵⁶⁰ On ne trouve également que la forme longue dans le *Petit tafsīr d'Ezéchiel* (Gindin 2007, I) et dans la plupart des documents étudiés par Paul (2002b). Monsieur Paul a eu l'amabilité de me communiquer les proportions qu'il a relevées des deux formes : seules L3 (3 occurrences) et L6 (3 occurrences) ne présentent que la forme brève ; pour L15, 4 *hamē* face à 1 *mē-*, et dans TE₁ (Ez-1 dans son travail), 264 *hamē* et 20 *mē-* ; *hamē* est l'unique forme dans L4, L5, L11, L17, L18, L19, L20, Gr, Db et Is.

⁵⁶¹ Paper 1968, p. 484.

⁵⁶² Cf. Lazard 1968, pp. 87-89 et p. 93.

⁵⁶³ Edition de Ravāqī (1364/1985). Voir aussi Lazard 1990a, p. 187 et p. 192.

⁵⁶⁴ Lazard 1990a, p. 192.

⁵⁶⁵ Restons malgré tout prudents : les dates des textes judéo-persans sont incertaines ; les manuscrits en écriture arabe ont pu subir des remaniements de scribes.

verbe au présent dans 8 occurrences et au passé pour 10 ; or si l'on compare ces formes brèves avec *hamē*, on s'aperçoit qu'elles sont majoritaires au présent (8/6) et minoritaires au passé (10/48). Cela ne veut néanmoins pas dire que le présent est majoritairement associé à la forme brève : JP3 contient 6 formes longues avec le présent, et TE₁, 147. On peut seulement constater que dans les textes où les deux formes apparaissent, la brève est plus courante au présent qu'elle ne l'est au passé.

Dans TE₁, sur 6 cooccurrences de passif et du morphème, seules 2 présentent la forme longue *hmy* : *hmy* *zdh* 'mdnd, « ils ont été battus » (TE₁ 8, 9), et *st'dh hmy* 'md, « ils étaient prononcés (litt. pris) » (TE₁ 149, 15). Les 4 autres ont la forme courte *my*⁵⁶⁶ : *krdh my* 'md, « il était fait », (TE₁ 3, 26) ; *krdh my* 'yyd *w-gwpth my* 'yyd, « il est fait et il est dit » (TE₁ 16, 32-33) ; *gwpt' my* 'yyd, « il est dit » (TE₁ 130, 10). Même si les occurrences sont peu nombreuses, on est en droit de supposer que la présence d'une forme analytique – plus que le sens même du passif – a pu jouer en faveur de l'abrègement de *hamē*. Hélas ni JP, ni TS ne possèdent de telles cooccurrences pour confirmer cette hypothèse et dans aucun texte, TE₁ compris, ne se trouvent d'exemples d'autres formes analytiques avec *(ha)mē*, du type *mē karda ast* comme on en rencontre dans les textes postérieurs⁵⁶⁷.

La négation est la plupart du temps associée à la forme brève du morphème. Dans JP3, l'unique verbe conjugué au passé avec *mē-* est une forme négative, *ny my* *frmwdnd*, « ils n'ordonnaient pas » (JP3 Q, 9), et il n'y existe aucune forme longue niée. Dans TS, 15 des 20 formes verbales négatives ont la forme *namē-* suivie du verbe conjugué sur le radical du présent ou du passé. La négation semble donc avoir un impact sur l'abrègement de la forme. Mais il faut également remarquer que ce rôle de la négation a très certainement eu lieu après que *hamē* s'est fixé juste devant le radical verbal. C'est parce qu'il se voyait alors pris entre la négation et le verbe qu'il y avait utilité à l'abrèger pour faciliter la syllabation. Nous avons effectivement vu que sur les 7 occurrences où la négation est intercalée, *hamē* est écrit sous sa forme longue dans 5 cas. Il n'en reste donc que 2 à la forme brève, 1 se trouvant dans HM dont on connaît, et le conservatisme pour la place, et les remaniements du scribe pour l'abrègement. Quant au judéo-persan, Paper⁵⁶⁸

⁵⁶⁶ Aussi une occurrence dans une traduction de l'hébreu : *pryst'dh my* 'yy 'mdh, « tu es ^{fus} envoyé » (TE₁ 6, 26).

⁵⁶⁷ L'unique exemple de ce type se trouve dans TE₂ : *hmy* *krnd hyst*, « ils ont fait » (TE₂ 213, 19-20). Comme aucune forme brève n'apparaît dans ce dialecte, il ne peut être utilisé comme contre-exemple à notre hypothèse.

⁵⁶⁸ Paper 1968, p. 485.

explique le fait par un phénomène d’haplologie : de *nh hmy* à *nhmy* puis à *nh my*. Etant donné que l’abrègement n’a pas lieu qu’avec la négation, quand bien même elle la favoriserait, il faut peut-être simplement conclure à une chute de la syllabe initiale de *hamē* dans une forme plus complexe à deux préfixes. Qui plus est, dans nos textes judéo-persans, la négation est écrite *n’* et non *nh*⁵⁶⁹.

9.2.3.4. Cas de 2 occurrences isolées

Après les textes des X^e-XI^e siècles, la forme longue ne subsiste dans notre corpus que dans PR et TT, et encore n’a-t-on qu’une unique occurrence pour chacun, (7a) et (7b). Apparaissant dans des textes postérieurs de plusieurs siècles à l’abrègement du morphème, ces formes longues ne sont-elles pas plutôt à comprendre dans un sens adverbial, proche de *hamēša*, « toujours »⁵⁷⁰ ?

(7) a. *ānči jam’ šuda būd az gufthā-i x’ad dar safar va hazar bā x’ad hamē dāštam*

« ce qui a été rassemblé de mes paroles, je l’avais toujours avec moi en voyage et à la maison » (PR 35, 23-24)

b. *nazdīkān va umarā va mu’tamidān-i x’ad rā dil hamēdād*

« il accordait toujours son affection à ses proches, à ses gouverneurs et à ses notables » (TT 216a, 16)

9.2.4. Graphie

La graphie du morphème pourrait aussi nous renseigner sur le stade d’avancée de sa grammaticalisation⁵⁷¹. Un morphème plus grammaticalisé, plus inséré dans le système verbal, aura tendance à s’attacher graphiquement au reste de la forme verbale. Cela apporterait alors un éclairage sur le processus de changement de la particule en préfixe. Nous n’étudierons que les textes en écriture arabe, les occurrences de *(ha)mē* s’écrivant presque toujours séparément dans les éditions des textes judéo-persans⁵⁷².

⁵⁶⁹ Cf. occurrences dans JP3 et remarque dans Gindin 2007, III, Phonology, § 5.5.2.

⁵⁷⁰ Reste le problème de le voir écrit attaché au verbe dans TT, même si nous allons voir que la graphie n’est que rarement signifiante.

⁵⁷¹ Cf. Bybee *et alii* 1994, p. 113.

⁵⁷² Nous n’avons trouvé que 3 exceptions, dont nous reparlerons.

	HM	TS ⁵⁷³	TJG	TH	PR	RA	SX	TT
Attaché	0	1 / 10	10 ⁵⁷⁴	15 (6/9)	3	387	68	53
Séparé	19	55 / 10	112	17 (15/2)	138	94	64	23

9.4. Graphie du morphème (*ha*)*mē*

Rappelons que le *yā*, terminaison du morphème *hamē/mē-* (*yā-ye majhul*), est une lettre qui peut s'attacher à droite. Et lorsqu'elle l'est, elle se présente sous la forme d'une simple "dent"⁵⁷⁵ avec deux points souscrits (ﺀ). Pour ce qui est des premiers ouvrages, nous avons certes travaillé sur des éditions et non sur les manuscrits d'origine, mais les éditeurs affirment tous avoir respecté la graphie originelle des manuscrits⁵⁷⁶. Dans HM, le morphème est toujours écrit séparément, qu'il soit sous sa forme longue ou brève. Pour TS, la situation est plus contrastée. La forme brève se trouve attachée au radical verbal ou en est séparée dans des proportions équivalentes. Mais ce qui est plus intéressant, c'est qu'à plusieurs reprises dans la même phrase, la forme brève attachée et la forme longue séparée se côtoient, alors qu'elles accompagnent toutes les deux le même verbe. Ainsi : *mēraft*, « il partait » ; et *hamē raftam*, « je partais » (TS 56, 9) ; *hamē girīstam*, « je pleurais », suivi de *mēgirīstand*, « ils pleuraient » (TS 69, 5) ; *hamē kardand*, « ils faisaient », précédant de peu *mēkardand*, « ils faisaient » (TS 96, 6-7). La forme brève commençait-elle ainsi à être perçue comme plus intégrée au système ? Cela constitue en effet un indice, mais celui-ci demeure trop mince pour autoriser la moindre conclusion. Notons – et cela pourrait confirmer l'hypothèse établie grâce à TS – que dans les 3 exceptions du judéo-persan⁵⁷⁷, c'est là encore le morphème sous sa forme brève qui se retrouve attaché au radical verbal.

Dans les textes de la période suivante, comme pour ceux des X^e-XI^e siècles, il est parfois difficile de savoir si cette écriture du préfixe, attaché ou non au radical du verbe, ressortit aux manuscrits ou bien à l'éditeur du texte. Pour TJG, Qazvini ne précise pas

⁵⁷³ Pour TS où apparaissent les deux formes, *hamē* et *mē-*, écrites séparément ou non du radical verbal, nous avons distingué en premier *hamē* et en second *mē-*.

⁵⁷⁴ Un seul dans le second extrait pris en compte pour les calculs (pp. 222-255). Même si cette graphie attachée n'est pas majoritaire, elle n'est pas totalement absente de TJG, contrairement à ce qu'affirme Browne (1912, p. LXX) à propos des graphies dans le manuscrit de base A. Il ajoute pourtant que cet usage (morphème détaché) a été suivi dans cette édition. Malheureusement, nous n'avons pas eu accès au manuscrit pour vérifier si ces 10 occurrences y sont bien ainsi écrites, ou s'il s'agit d'une liberté de l'éditeur.

⁵⁷⁵ Pour reprendre le terme persan de *dandāne*.

⁵⁷⁶ Cf. HM, p. IV où l'éditeur dit s'être conformé aux graphies du manuscrit de la Bodléienne. Pour TS, les seules corrections graphiques apportées par Bahār concernent l'écriture de l'*ezāfe* et le *-ē* d'indéfini (p. L).

⁵⁷⁷ Ces 3 exceptions se trouvent toutes dans JP3 : *my[gwyd]*, « il dit » (JP3 T, 10) ; *mygwyd* (JP3 T, 13 et X, 8). Cependant, il peut s'agir seulement d'un espace plus petit entre morphème et verbe (מייגויד) que dans le cas où les deux sont écrits séparément (מיי גויד). La différence est donc ténue.

explicitement s'il a conservé la graphie exacte des manuscrits, mais il ne semble pas l'avoir changée non plus. Dans TH⁵⁷⁸, l'éditeur affirme que les particularités graphiques ont été conservées. Pour une écrasante majorité, dans TJG, le morphème est écrit séparément du radical verbal (seulement 32 *mē-* attachés pour 224 séparés⁵⁷⁹, dont 103 avec les mêmes lettres que dans les cas d'attachement). Dans TH, en revanche, il apparaît plus fréquemment lié au verbe (53 occurrences attachées pour 35 *mē-* séparés). Est-il permis de voir un changement dans la perception qu'ont les auteurs du morphème – davantage senti comme préfixe ? – ou s'agit-il tout simplement d'une nouvelle convention dans l'écriture ? La première hypothèse est certes tentante : une cinquantaine d'années seulement séparent TH de TJG, mais cela ne reste qu'une supposition.

L'étude est encore plus fructueuse pour les textes des XV^e-XVI^e siècles car trois d'entre eux ne sont pas publiés. C'est donc sur les manuscrits eux-mêmes que nous pouvons fonder nos conclusions. Dans RA, SX et TT, *mē-* est parfois séparé du radical verbal. Mais à observer plus attentivement les cas de séparation entre morphème et radical, on constate que, dans SX par exemple, il apparaît toujours détaché devant des lettres comme *be* et *te*, c'est-à-dire devant des lettres qui ne se distinguent de *yā* que par les points souscrits ou suscrits. La graphie détachée facilitait donc la lecture : à la place de *میته* et *میتہ*, le copiste écrit *می تہ* et *می تہ*. Cette constatation se renforce quand on le trouve devant *yā* (deux lettres identiques successives pouvaient mener à une haplographie). De plus, il est attaché avec *xe* mais séparé avec *čē*. Or ce qui distingue les deux lettres n'est autre que la position des points : un point suscrit pour *xe*, la confusion est faible avec *yā* (*یخ*) ; mais trois points souscrits dans *čē*, cela suppose la présence de cinq points sous deux lettres espacées de peu l'une de l'autre (*یچ*) et qui par conséquent sont susceptibles d'engendrer des problèmes de lecture. Dans le troisième type de situation, on le trouve détaché de *alef*, et l'on sait que dans le cas contraire, cela provoquerait la disparition pure et simple de cet *alef* : ainsi, si le morphème était attaché, le mot *mēandāzād* serait écrit *میندازاد* (sans *alef*) alors qu'il apparaît bien sous la forme *می اندازد* en SX 21a (avec notation du *alef* initial du radical verbal). Nous retrouvons sensiblement les mêmes cas de figure dans RA et TT.

⁵⁷⁸ Siddiqi 1322/1943, p. XXVI.

⁵⁷⁹ Dans ce paragraphe et le suivant, les chiffres indiqués concernent les occurrences relevées dans les extraits analysés en totalité (et non plus réduits à une cinquantaine de pages comme pour les tableaux).

Ces constatations ne doivent néanmoins pas occulter le fait que pour la majorité des lettres, il y a flottement dans l'écriture⁵⁸⁰. Par exemple, on trouve les *re*, tantôt attachés (ر), tantôt séparés (ر), et il est impossible de déterminer une règle. Cette latitude ne doit pas nous abuser : elle ne remet nullement en cause le statut du morphème. Cela relève d'autre chose. En effet, en persan contemporain, après une longue période où l'usage consistait à écrire le préfixe *mi-* attaché au verbe, la tendance récente est de le détacher de nouveau sans pour autant lui faire perdre sa nature de préfixe. La volonté première des scribes dans la graphie de *mē-* serait donc de faciliter la lecture plutôt que d'y montrer un quelconque changement de statut. On peut ainsi, sans contradiction avec la graphie, continuer de considérer *mē-* comme un préfixe dès nos textes TJG et TH, c'est-à-dire dès les XIII^e-XIV^e siècles, et peut-être même avant.

9.2.5. Un morphème facultatif ?

Un morphème peut en toute logique être considéré comme élément du système à part entière dès lors qu'il cesse d'être facultatif pour exprimer telle ou telle valeur. Cependant, nous ne pouvons définir ce caractère d'obligation qu'après avoir vu la ou les valeurs que marque ce morphème. Nous nous bornerons donc ici à en chercher des indices et nous reviendrons sur cette question⁵⁸¹.

Il est souvent ardu de distinguer ce qui relève de la forme grammaticale du verbe, de ce qui dépend en fait du contexte, avec ou sans mention d'adverbes ou de compléments temporels. Ainsi est-ce *dā'im*, « continuellement », qui porte l'idée de procès en cours, voire de procès répété, en (8a), ou bien est-ce le morphème *hamē* ? Mais que dire alors d'une phrase similaire (8b) où seul l'adverbe *dā'im* est présent ?

(8) a. *dā'im ba-qūr va hind va sind tāxtanhā hamē burdandē*

« ils lançaient continuellement des attaques sur Qūr, l'Inde et le Sind » (TS 177, 1)

b. *bād-i šumāl dā'im āyad ānjā*

« le vent du nord souffle continuellement à cet endroit » (TS 12, 2)

On pourrait penser que *hamē* fait défaut dans la seconde occurrence parce qu'il n'est pas encore grammaticalisé à l'époque de TS. Mais alors comment interpréter (9a),

⁵⁸⁰ Les critères esthétiques ne sont pas non plus étrangers à ces flottements.

⁵⁸¹ Cf. *infra*, § 9.4.3.1.4.

dans PR qui date du début du XV^e siècle, où justement les autres critères ont montré que *mē-* était à cette époque-là intégré au système ?

(9) a. *majlis-i ō dā'im bā našīd-i aš'ār-i ābdār va nukāt čūn durr-i šāhvār va nūšānūš-i sāqī va barīq-i turkān almāqī talāqī būd / yāylāqī-mahallē mē būd* (Ms. Z)

« ses banquets étaient sans cesse la rencontre de la récitation des poètes de grande qualité et de choses comme des perles dignes d'un roi, la consommation du vin de l'échanson et le faste des Turcs Almāqī / ses banquets étaient sans cesse le quartier d'été de la récitation des poètes de grande qualité et de choses comme des perles dignes d'un roi, la consommation du vin de l'échanson et le faste des Turcs » (PR 62, 13-14 ; et note 26)

b. *va dā'im ba-gāš va fujūr va ba-šurb-i xamr mašgūlī mē namūd*

« et il était continuellement occupé à la tromperie, à la débauche et à boire du vin » (TT 182a, 16)

Dans (9a), *mē-* serait-il absent en raison du verbe *būdan* ? Cela pose en amont la question de savoir si le morphème peut accompagner tout type de verbes. Remarquons simplement que le manuscrit Z présente la forme *mē būd* : le verbe *būdan* peut donc être marqué par le morphème *mē-*, contrairement au persan contemporain. Son absence signifierait-elle alors qu'avec l'adverbe *dā'im*, il demeure plus longtemps facultatif ? On peut même aller jusqu'à se demander si, en fait, ce n'est pas *dā'im* qui marque la durée et non pas (*ha*)*mē*, même dans des occurrences comme (9b).

Lazard⁵⁸² a montré que dans les premiers siècles, la présence du morphème n'avait rien d'obligatoire. Pour les siècles plus récents, cela semble être encore le cas. Si l'on compare les manuscrits, on s'aperçoit qu'il existe des variantes entre marquage et non-marquage dans PR : *kardand* et *mē kardand*, « ils firent/ils firent » (PR 38, 13 et note 15 en Z) ; *mē yāft* et *yāft*, « il trouvait/il trouva » (PR 43, 17 et note 28, en G₂ et Z) ; *mē dāšt* et *dāšt*, « il avait/il eut » (PR 58, 18 et note 17, en G) ; *mē namūd* et *namūd*, « il montrait/il montra » (PR 60, 12 et note 14, en G₂) ; *namūdān* et *mē namūdān*, « je montrais/je montrais » (PR 61, 25 et note 24, en M₂) ; *mē namūdand* et *namūdand*, « ils montraient/ils montrèrent » (PR 64, 4 et note 10, en Z). Or dans chacune de ces occurrences, les verbes sont liés à des contextes de concomitance, de durée limitée ou de

⁵⁸² Lazard 1963, pp. 283-284, § 368.

fréquentatif. Il sera alors compliqué de savoir si c'est *mē-* qui marque ces valeurs ou si, au contraire, nous pensons les y déceler à cause du contexte. Nos conclusions seront provisoires. Ne perdons pas de vue que la forme sans *(ha)mē* est une forme non marquée et donc neutre, et que l'énonciateur peut toujours choisir entre la forme non marquée, neutre, et la forme marquée s'il entend insister sur une valeur. Que le marquage ne soit pas obligatoire expliquerait que l'on trouve une forme non marquée dans des contextes similaires à ceux où apparaît la forme marquée.

9.2.6. De l'adverbe au préfixe : époque de la grammaticalisation

Adverbe en moyen perse, *hamē* est devenu particule dans les textes pehlevi tardifs. Mais est-ce encore le cas dans nos premiers textes ? Ou est-il déjà devenu préfixe ? La situation est contrastée et l'avancée de la grammaticalisation est inégale selon les textes et selon les critères d'évaluation envisagés :

– HM présente les seules occurrences postposées de notre corpus. La négation, comme l'élément nominal ou le préverbe des locutions, s'intercalent parfois entre le morphème et le verbe. Ces critères confèrent à *(ha)mē* un statut de particule. Néanmoins, à côté de ces traits archaïques, on trouve surtout la forme brève *mē-* qui parfois peut aussi indiquer une modernisation due au copiste.

– Dans TS, il y a un seul cas de redoublement du morphème. La forme longue n'y est pas rare non plus et *(ha)mē* apparaît à plusieurs reprises séparé du verbe. Tout donne donc à voir ici moins un préfixe qu'une particule.

– En judéo-persan, la situation est archaïque quant au fait que le morphème peut être répété et se rencontre essentiellement, voire exclusivement dans TE₂ et JP (hors JP3), avec la forme longue *hmy*. En revanche, sa place est plus fixe qu'elle ne l'est dans les textes du nord-est de la même époque, ce qui dénote un stade plus avancé de grammaticalisation.

Dès la période intermédiaire (TJG et TH), le morphème se comporte comme un préfixe : forme brève, place fixe et non redoublement.

9.3. Rôle du verbe sur la présence du morphème : sémantisme, voix, mode

Avant d'aborder la ou les valeurs possibles de *(ha)mē*, nous nous demanderons si ce morphème peut se construire avec tous les verbes du lexique, et s'il peut aussi se combiner à la voix passive et à des modes autres que l'indicatif.

9.3.1. Verbes simples et verbes composés

On trouve indifféremment *(ha)mē* avec des verbes simples et des verbes composés, et ce, quelle que soit l'époque des textes : *mē tābad*, « il rayonne » (HM 14, 14), et *vasiyat mē kunad*, « il recommande » (HM 56, 2-3) ; *mēraftand*, « ils allaient » (TT 183a, 12), et *faryād mēkunand*, « ils crient » (TT 186a, 2^{de} marge, 1). On ne remarque pas non plus de distinction dialectale : dans les textes judéo-persans, le morphème est employé avec les verbes simples (*hmy kw'nd*, « il appelle », en JP4 I', 12) comme avec les verbes composés (*dl' hmy kwnd*, « il montre », en JP4 I', 6-7).

L'unique différence de traitement ressortit à la place qu'occupe le morphème avec les verbes composés, et seulement dans les premiers textes⁵⁸³.

9.3.2. Sémantisme du verbe

Dans beaucoup de langues, et à un degré plus ou moins important, le sens même du verbe peut affecter la morphologie et la valeur de la forme verbale. Par exemple, les formes du progressif anglais sont incompatibles avec certains verbes. Sans qu'il soit aussi question d'incompatibilité, le sémantisme du verbe peut parfois modifier la valeur de la forme verbale. Ainsi en persan contemporain, la périphrase progressive, formée à l'aide de *dāštan*, « avoir », prend une valeur différente avec des verbes tels que *istādan*, « être debout », *nešastan*, « être assis », et *xābidan*, « être couché », « dormir » : à la forme progressive, ces verbes expriment que l'on est sur le point de « se lever », sur le point de « s'asseoir », ou sur le point de « se coucher »⁵⁸⁴.

Bybee et Dahl⁵⁸⁵ mentionnent l'éventualité suivante : les morphèmes marquant certains modes de procès, tels que l'itératif et l'inchoatif, se combinent à l'origine avec un seul type de verbes, téliques pour le premier cas, statifs pour le second. Au cours de leur grammaticalisation, ces morphèmes tendraient ensuite à marquer tous les verbes. Wallace⁵⁸⁶ également souligne qu'il existe des interférences entre l'aspect et le sémantisme des verbes.

Cela nous conduit à interroger l'emploi de *(ha)mē* avec les diverses catégories de verbes, statifs et dynamiques, téliques et atéliques⁵⁸⁷.

⁵⁸³ Cf. *supra*, § 9.2.2.2.

⁵⁸⁴ Dehghan 1972, p. 200.

⁵⁸⁵ Bybee et Dahl 1989, p. 64.

⁵⁸⁶ Wallace 1982, p. 203. On a le même constat chez Comrie (1981, p. 35) et, plus en détail chez Cohen (1989, pp. 75-80). Plus récemment encore, chez Lazard 2003a, p. 361.

⁵⁸⁷ Classification plus adéquate que celle de Vendler (1957), même revue par Recanati et Recanati (1999).

9.3.2.1. Verbes statifs et verbes dynamiques

Comme il y a interaction entre aspect et sémantisme du verbe dans d'autres langues⁵⁸⁸, on se posera la question pour *(ha)mē*. Existe-t-il une différence d'emploi entre verbes statifs et verbes dynamiques ? Par verbes statifs⁵⁸⁹, on entend les verbes qui indiquent un état⁵⁹⁰, et par verbes dynamiques, ceux qui supposent une activité.

Le morphème *(ha)mē* est employé avec les verbes statifs⁵⁹¹ comme avec les verbes dynamiques. Il en est ainsi pour les verbes statifs *būdan*, « être », *dānistan*, « savoir », *dīdan*, « voir », par exemple⁵⁹². Il n'y a donc pas de restrictions d'emploi en fonction du verbe.

	HM	JP	TE	TS	TJG	TH	PR	RA	SX	TT
<i>būdan</i>	1	3	6 / 2	1	4	1	6	7	8	2
<i>dānistan</i>					4	1	3	6	6	
<i>dīdan</i>	1		3 / 4	4	2			3	1	1

9.5. *(ha)mē* et 3 verbes statifs

On peut néanmoins constater que, sans qu'il en soit exclu, le morphème apparaît moins souvent avec les verbes statifs⁵⁹³. Prenons comme exemple le verbe *būdan*, « être ». Dans quelques occurrences, il est marqué de *mē-*, qu'il soit employé dans son sens de « rester », d'« exister », ou dans un usage attributif (10).

(10) a. *ba-har jā ki yak hafta mē būd*

« dans chaque lieu où il restait une semaine » (PR 20, 23)

⁵⁸⁸ Cf. Comrie 1981, pp. 48-51 et Cohen 1989, pp. 73-75.

⁵⁸⁹ Nous préférons la terminologie verbe statif à celle de verbe d'état car cette dernière est souvent synonyme de verbe attributif. La catégorie des verbes statifs englobe les verbes attributifs mais concerne aussi des verbes comme « avoir », « savoir », entre autres.

⁵⁹⁰ Il conviendrait plutôt de parler de situation stative et de situation dynamique, sans quoi certaines occurrences pourraient être mal interprétées. Ainsi dans la phrase *ān šariyān-ast ki-ba-sōy-i dimāg mē bar ayad* (*ayad* écrit avec un *alef* simple), « c'est cette artère qui monte vers le cerveau » (HM 70, 1), le verbe *bar āmadan*, « se lever », « monter », qui est un verbe dynamique, est ici clairement employé dans un contexte statif. Le morphème *mē-* manque d'ailleurs dans le manuscrit F (HM 70, note 2). Nous continuons néanmoins de parler de verbes statifs, sans bien sûr négliger les contextes dans lesquels ils sont employés.

⁵⁹¹ Ainsi nous le trouvons avec le verbe *dāštan*, « avoir » (par exemple RA 299a, 7), contrairement à ce qu'affirme Windfuhr (1979, p. 96). Il en est aussi des attestations dans le *Codex Cumanicus* (Bodrogligeti 1971, p. 78). La forme *mēdāram* est encore attestée en Afghanistan et en Inde au début du XX^e siècle (Phyllott 1919, p. 265).

⁵⁹² Nous écartons des verbes comme *nišastan*, « s'asseoir », « être assis ». Quand ils sont préfixés de *(ha)mē*, ils indiquent l'entrée dans l'état et non l'état lui-même. Par exemple : *tu bārē čirā namē nišīnī*, « enfin, toi, pourquoi ne t'assieds-tu pas ? » (RA 21a, 9).

⁵⁹³ Voir aussi l'exemple de la note 590 où nous avons signalé que *mē-* est absent du manuscrit F.

b. *vai xāmōš mē būd*

« il restait silencieux » (RA 307a, 10-11)

Dans d'autres exemples, *būdan* est à la forme non marquée alors qu'il est sur le même plan syntaxique que des verbes marqués par *(ha)mē* (11). On ne peut prétendre que ce phénomène est ici à mettre au compte du caractère facultatif du morphème puisqu'on rencontre encore ce type d'occurrences non marquées dans les textes les plus récents (11b), où *mē-* est devenu préfixe, c'est-à-dire quand il est entré dans le système verbal. Cette absence possible de marquage avec *būdan* pourrait alors expliquer l'absence du préfixe *mi-* avec ce verbe en persan contemporain⁵⁹⁴.

(11) a. *va hamēša hazār mard andar sīstān ba-rōzgar-i vai 'āsī būdand, va ō hamē girift va kušt*

« et à son époque, mille hommes étaient toujours en révolte au Sistan, et il en capturait et les tuait » (TS 360, 9)

b. *va gāhē qadīd tanāvul mēfarmūd va az jumla ahabb ta'ām nazd-i an-hazrat⁵⁹⁵ gōšt būd va mēguft...*

« et parfois il mangeait de la viande salée et, de tout, le mets le plus aimé du Prophète (litt. auprès du Prophète) était la viande et il disait... » (RA 304a, 21-22)

Cohen rappelle que si les verbes statifs ne sont en principe pas marqués par des morphèmes qui signifient le progressif, c'est parce que « la notion de durée [...] serait déjà contenue dans le sens général de ces verbes »⁵⁹⁶. La (ou les) valeur de *mē-* pourrait donc être à chercher du côté de cette idée de durée⁵⁹⁷. Le morphème n'est cependant pas exclu avec les verbes statifs. De plus en (11a), comme en (11b), on peut penser que *(ha)mē* marque l'idée de répétition, et que, par conséquent, il manque avec *būdan*, dénué de cette valeur.

⁵⁹⁴ Cf. Lazard 1963, p. 297, § 393, 4^e remarque.

⁵⁹⁵ Le démonstratif est écrit avec un *alef* simple.

⁵⁹⁶ Cohen 1989, p. 77.

⁵⁹⁷ Nous reprenons pour l'instant ce terme de « durée », sans ignorer que tout procès s'inscrit dans une durée. Ce terme peut se justifier par le fait que l'énonciateur a le choix de marquer cette durée à l'aide d'un morphème particulier.

9.3.2.2. Télécité

Parmi les verbes dynamiques, la télécité constitue un critère discriminant. Garey définit ainsi la notion : « Atelic verbs are those which do not have to wait for a goal for their realization, but are realized as soon as they begin »⁵⁹⁸. Les verbes peuvent être téléciques ou atéléciques d'un point de vue lexical (« atteindre » est télécique et « travailler », atélécique), ou contextuel (« écrire des lettres pendant des heures » est atélécique tandis qu'« écrire une lettre en deux heures » est télécique). On peut ainsi se demander si *mē-* est indifféremment employé avec ces deux modes de procès, et bien avec la même valeur dans chaque.

On constate que verbes téléciques (12a) et atéléciques (12b) peuvent se combiner avec le morphème.

(12) a. *iskandar šahr-i harāt rā banā mēkunad*

« Iskandar construit la ville de Hérat » (TH 42, 13)

b. *hisāriyān jang bēštar mēkardand*

« les (défenseurs) de la forteresse faisaient davantage la guerre » (TH 757, 7-8)

On peut néanmoins envisager que le morphème soit plus courant avec l'un qu'avec l'autre⁵⁹⁹. Cependant, il faut rappeler que la distinction entre télécique et atélécique n'est pas toujours vierge de toute ambiguïté⁶⁰⁰, ce qui peut donc biaiser les analyses. Ainsi l'occurrence (13) est-elle à interpréter comme télécique ou comme atélécique ? Le choix en faveur de l'un ou de l'autre dépend de l'interprétation que l'on donne à l'objet du verbe *mē sitānd*, soit défini, soit indéfini⁶⁰¹. Si l'on comprend la phrase comme « il prenait l'argent, les biens, les objets précieux », cela suppose une situation télécique : tant que tout n'est pas pris, le procès ne peut être considéré comme abouti. En revanche, si l'on estime que parmi toutes les richesses, il n'en prenait qu'une partie, alors la situation est atélécique : dès lors qu'il a pris une quantité, aussi infime soit-elle, de chaque élément (argent, biens, objets précieux), le procès est réalisé même s'il est interrompu avant la fin.

⁵⁹⁸ Garey 1957, p. 106. Voir aussi Lazard 2003a, p. 360.

⁵⁹⁹ Pour des faits de langue, le changement de valeur commence parfois avec un certain type de verbes puis s'étend aux autres (Haspelmath 1998, p. 33). Que le marquage ait lieu plus fréquemment avec un type de verbes qu'avec un autre peut s'inscrire dans ce processus.

⁶⁰⁰ Cf. Comrie 1981, p. 46.

⁶⁰¹ Sur ces considérations, voir Verkuyl 1993, pp. 71-190.

(13) *va nuqūd [va] amvāl va nafāyis mē sitānd*

« il prenait l'/de l'argent, les/des biens et les/des objets précieux » (TH 56, 6-7)

A cette double option, il faut ajouter la confusion qui peut naître du croisement entre télélicité et habitude. Comrie⁶⁰² donne de l'exemple « cats drown if you put them in deep water » une interprétation atélique. Cependant, en utilisant le test des compléments de temps introduits par « en » (pour le télélique) et « pendant » (pour l'atélique)⁶⁰³, on s'aperçoit que cette vérité générale serait à lire comme télélique : « les chats se noient en cinq minutes quand on les plonge en eau profonde » et non « pendant cinq minutes », énoncé qui est agrammatical.

Dans ces conditions, il est difficile, si ce n'est impossible, d'établir les proportions exactes du marquage de chaque type de verbes dans notre corpus.

9.3.3. *(ha)mē* : lien avec une voix et un mode particuliers ?

Le morphème *(ha)mē* peut donc se rencontrer avec tout type de verbes sur un plan lexical (verbes simples comme composés, statifs comme dynamiques, téléliques comme atéliques). Mais qu'en est-il d'éventuelles restrictions d'emploi liées à la morphologie verbale ? En d'autres termes, le morphème peut-il se combiner aux différentes diathèses et aux différents modes ?

9.3.3.1. La diathèse passive

Si nous devons nous interroger sur la voix verbale, c'est parce qu'il existe parfois des incompatibilités entre diathèse et aspect. Ainsi l'anglais du XVIII^e siècle ne peut combiner l'aspect progressif avec un verbe conjugué au passif. Delancey⁶⁰⁴ souligne qu'une phrase du type « the/a house is being built » est agrammaticale à ce stade d'évolution de l'anglais.

Dans les premiers textes du corpus comme dans les derniers, *(ha)mē* peut être combiné à toutes les formes verbales passives, qu'elles soient synthétiques (14a) ou analytiques (14b).

(14) a. *y'y nwtm mkšwl hmy kw'nyhd*

« Dieu est appelé *nwtm mkšwl* » (TE₁ 9, 25)

⁶⁰² Comrie 1981, p. 45.

⁶⁰³ Ce test est le plus courant pour distinguer les deux situations. Cf. par exemple Verkuyl 1993, p. 4 ; Lazard 2003a, p. 360.

⁶⁰⁴ Delancey 1982, p. 173.

b. *dar-īn bāb xātma'ē zikr kardā mēšavad*

« dans ce chapitre, une conclusion est mentionnée » (RA 3a, 9)

Cela montre clairement que dans l'histoire du persan, il n'y a pas eu de restriction d'emploi de *(ha)mē* en fonction de la diathèse.

9.3.3.2. *(ha)mē*, caractéristique d'un mode ?

9.3.3.2.1. Impératif

Le préfixe *mi-*, successeur du morphème *(ha)mē*, n'apparaît qu'au mode indicatif en persan contemporain. Cette restriction d'emploi existait-elle déjà à un stade antérieur ? Comme nous verrons⁶⁰⁵ qu'une distinction entre indicatif et subjonctif n'est pas pertinente dans le persan des premiers siècles, nous étudierons d'autres formes modales. La seule différence marquée morphologiquement se situe au niveau de l'impératif : la deuxième personne du singulier se caractérise par le radical de présent nu, sans désinence personnelle. Or nous constatons que *(ha)mē* est susceptible de marquer une forme d'impératif (15).

(15) *bar hamān sunnat ki aslāf-i xavārij raftand hamē rau*

« suis la même coutume que les anciens kharidjites » (TS 203, 9)

Cependant, nous n'avons relevé que cette unique occurrence dans tous nos textes, de plus elle apparaît dans un ouvrage ancien et sous sa forme longue. On pourrait alors supposer que *hamē* fonctionne ici avec son sens premier de « sans cesse », indiquant par là que l'action doit être continuée. C'est ce que confirment les occurrences données par Lazard et Seddiqiyān⁶⁰⁶. On remarquera d'ailleurs qu'elles proviennent toutes de textes des X^e-XI^e siècles. Il y aurait donc tout lieu de penser que *(ha)mē* ne se combine plus avec l'impératif après le XI^e siècle. Pour la période intermédiaire, XIII^e-XIV^e siècles, son absence peut être due à un hasard du corpus car TJG ne présente aucun impératif dans les pages analysées et TH, seulement une dizaine. En revanche, aucune des très nombreuses formes d'impératif de RA (52) n'est non plus préfixée de *mē-* : c'est donc au plus tard au XV^e siècle que la combinaison *mē-* et impératif a disparu.

⁶⁰⁵ Cf. *infra*, quatrième partie.

⁶⁰⁶ Lazard 1963, pp. 282-283, § 367 ; Seddiqiyān 1383/2004, p. 102.

9.3.3.2.2. Subjonctif

Dans notre période, il n'y a pas de marque morphologique propre au subjonctif par rapport à l'indicatif. Cela étant, on peut toutefois chercher si le morphème apparaît dans des contextes où l'on aurait attendu le subjonctif en persan contemporain. Rappelons que s'il n'existe pas de servitude grammaticale, le subjonctif est attendu après certains verbes et dans certaines subordonnées qui suggèrent une idée de doute, de supposition ou d'éventuel⁶⁰⁷.

Ainsi les verbes « falloir », « pouvoir », et « vouloir », sont suivis du subjonctif en persan contemporain. Dans notre corpus, lorsque ces verbes régissent un verbe conjugué, ce dernier est préfixé de *(ha)mē* dans 2 occurrences, dont une à la fin de notre période (16). Lazard⁶⁰⁸ en donne d'autres exemples pour les premiers siècles.

(16) *natawānad az-īn hikāyat raušan mēšavad ki...*

« il ne peut pas être clair d'après cette histoire que... » (TT 180b, 2^e marge, 2-4)

Pour des raisons sémantiques similaires, on attend un verbe au subjonctif dans les propositions subordonnées finales. Or, de nouveau, cela n'exclut pas le morphème (17)⁶⁰⁹.

(17) *si rōz bifarmūdam tā īn hamē x'arad*

« j'ordonnai qu'il mange cela pendant trois jours » (HM 385, 9)

Ainsi tout au long de notre période, *(ha)mē* n'est en rien réduit à l'expression de l'indicatif, et il peut marquer des verbes apparaissant dans des phrases où le persan contemporain emploie le subjonctif.

9.4. Valeurs de *(ha)mē*

Les valeurs de *(ha)mē* relèvent de l'aspect (accompli vs inaccompli, concomitant vs non concomitant) et des modes de procès (continuatif, fréquentatif). Les modes de procès sont pourtant moins souvent intégrés dans le système verbal des langues que ne le sont d'autres catégories et ils sont plus fréquemment exprimés de manière lexicale⁶¹⁰.

⁶⁰⁷ Lazard 2006b, pp. 207-208, § 202 ; pp. 209-210, § 203 et pp. 229-230, § 220.

⁶⁰⁸ Lazard 1963, pp. 289-290, § 378.

⁶⁰⁹ *Ibid.* pour d'autres exemples.

⁶¹⁰ Cf. Lazard 2003a, pp. 360-361.

9.4.1. Evolution de la valeur du morphème

En moyen perse, *hamē* marque l'aspect duratif d'une action ; à cette valeur s'ajoute un sens itératif, et même progressif en moyen perse manichéen⁶¹¹. La notion de durée est néanmoins à utiliser avec parcimonie, comme le rappelle Cohen, « dans la mesure où il y a procès en déroulement, il est bien évident qu'il y a [...] une durée »⁶¹². Le morphème nécessiterait une étude approfondie de sa valeur en moyen perse. Pour le persan, nous préférons le terme de continuatif⁶¹³, d'autant que dans des exemples où l'action semble s'inscrire dans une durée évidente, le verbe n'est pas marqué par *mē*-⁶¹⁴.

En persan contemporain, *mi-* est un marqueur d'inaccompli, à la fois concomitant et non concomitant⁶¹⁵. Toutefois, il existe un net déséquilibre entre les deux formes *mikonad* et *mikard*. A l'indicatif, la première ne s'oppose à aucune autre forme construite sur le radical du présent tandis que la seconde, elle, s'oppose à *kard*. En outre, l'imparfait *mikard* est susceptible de noter aussi la durée limitée, soit une forme d'accompli⁶¹⁶.

Entre un adverbe duratif en moyen perse et un marqueur d'inaccompli en persan contemporain (sans compter l'expression de la durée limitée), quelles sont les valeurs que l'on rencontre dans nos textes ? Pour y répondre, nous allons d'abord essayer de répartir ces différentes valeurs. "Essayer", puisque nous sommes aux prises avec plusieurs difficultés. Ici plus qu'ailleurs, il s'avère délicat de distinguer ce qui relève de la valeur du morphème de ce qui relève du contexte : c'est l'écueil que signale Cohen⁶¹⁷ à propos des formes arabes. D'autre part, la différence est parfois ténue entre continuatif et progressif, entre continuatif et répétition, et entre répétition et distributif. L'image qui apparaît dans le tableau suivant est donc une image aux contours légèrement flous et les pourcentages du graphique qui l'accompagne doivent être interprétés avec réserve.

⁶¹¹ Cf. *supra*, § 9.1.

⁶¹² Cohen 1989, p. 73. Ainsi nous éviterons le terme « duratif » pour décrire (*ha*)*mē*, ne suivant pas sur ce plan les analyses de Gray (1937, p. 307) et de Windfuhr (1979, p. 96). Sur ce problème de durée, Tesnière 1923, p. 274, à propos de l'imparfait français.

⁶¹³ Voir Lazard 2003a, p. 363.

⁶¹⁴ Faršidvard 1352/1973a, I, p. 29. C'est le constat de Confais (1995, p. 212) pour l'imparfait français.

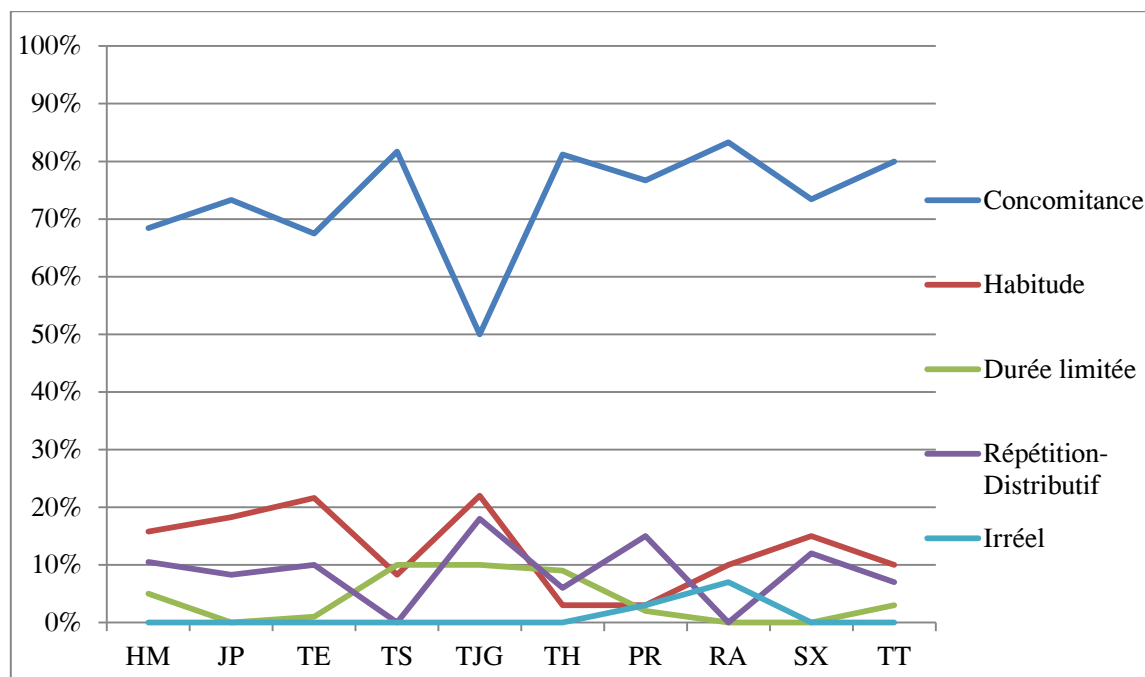
⁶¹⁵ Lazard 2003a, p. 362.

⁶¹⁶ Cf. Lazard 1987a, pp. 349-350 et 2003a, p. 363.

⁶¹⁷ Cohen 1989, pp. 84-85.

	HM	JP	TE	TS	TJG	TH	PR	RA	SX	TT
Concomitance	13	44	44/37	49	30	26	46	50	44	48
Habitude	3	11	12/14	5	13	1	2	6	9	6
Durée limitée	1		0/1	6	6	3	1			2
Répétition-Distributif	2	5	4/8		11	2	9		7	4
Irréel (passé)							2	4		

9.6. Les valeurs de $(ha)m\bar{e}$ sur un échantillon de 60 occurrences⁶¹⁸



9.7. Répartition des différentes valeurs de $(ha)m\bar{e}$

Il ressort qu'il y aurait peu d'évolutions dans la valeur de $(ha)m\bar{e}$ entre nos premiers et nos derniers textes. Le morphème marque principalement la concomitance⁶¹⁹. La faible baisse constatée dans TJG n'est en rien significative : si l'on analyse non plus 60, mais 120 occurrences, on aboutit à un pourcentage de 78,3 %, ce qui est alors plus conforme aux données des autres textes.

Les chiffres exprimant l'habitude sont très inégaux et aucune évolution particulière ne se dessine : ces variations sont davantage imputables aux types des textes qu'à un véritable changement de valeur. En revanche – ce que masque notre présentation qui ne distingue pas le présent et le passé –, l'habitude dans le passé commence à être marquée par $m\bar{e}$ -, qui supplante peu à peu $-\bar{e}$ à partir de PR. L'autre valeur de $-\bar{e}$, l'irréel, est elle

⁶¹⁸ Seuls HM et TH contiennent moins d'occurrences dans les passages retenus pour les calculs.

⁶¹⁹ L'intuition de Lazard (2003a, p. 365) nous a orientée vers cette lecture, féconde. Nous remercions Monsieur Lazard de nous avoir permis d'approfondir cette approche lors d'échanges.

aussi progressivement portée par $m\bar{e}$ -. Ce phénomène d'extension sera étudié au chapitre 10.

Le préfixe $m\bar{e}$ - apparaît très peu pour signifier la durée limitée, si ce n'est dans TS, TJG et TH, où il est plus fréquent. Nous n'en avons même rencontré aucun exemple dans RA. Les valeurs de répétition (fréquentatif et distributif) sont un peu plus représentées par nos occurrences mais elles manquent dans RA.

9.4.2. La concomitance

C'est un fait que tout au long de notre période, $(ha)m\bar{e}$ marque essentiellement la concomitance. Nous retenons ce terme, et non celui de progressif parce que, contrairement au progressif, la concomitance est possible avec des verbes statifs et avec la négation. Or ces deux critères sont généralement exclus avec la notion de progressif proprement dite⁶²⁰.

Etayée par des exemples tirés de nombreuses langues, l'étude de Cohen⁶²¹ a mis en lumière le rôle majeur de l'aspect concomitant, qui se combine à l'inaccompli ou à l'accompli. Pour $(ha)m\bar{e}$, c'est avec des formes d'inaccompli que nous le trouvons utilisé, au présent comme au passé. Avec un verbe au passé, il indique que l'action était en cours lorsqu'un autre procès survint ; avec un verbe au présent, il s'ajoute à cette possibilité celle, plus fréquente, de la concomitance entre le procès et le moment d'énonciation.

Voici comment se répartissent ces deux valeurs de concomitance : l'une par rapport à un autre procès, l'autre par rapport au moment d'énonciation. Hélas, aucune ligne d'évolution ne s'en dégage parce que l'emploi de l'un et l'autre est tributaire du type de textes. On remarque seulement que la valeur existe dans tous les textes ; pour son absence dans HM comme marqueur de concomitance avec un autre procès, cela tient au texte, il est médical et il ne comporte aucun passage narratif.

	HM	JP	TE	TS	TJG	TH	PR	RA	SX	TT
/autre procès		6	17/13	43	25	13	31	21	28	30
/énonciation	13	36	27/24	6	8	13	17	29	16	20

9.8. $(ha)m\bar{e}$, marqueur de concomitance

9.4.2.1. $(ha)m\bar{e}$, marqueur de concomitance au passé

Le morphème indique que le procès est en train de se dérouler à un moment donné du passé. En persan contemporain, l'imparfait porte encore cette valeur⁶²². Mais

⁶²⁰ Cf. Comrie 1981, pp. 32-40 ; Dahl 1985, pp. 92-93 ; Bybee *et alii* 1994, p. 126.

⁶²¹ Cohen 1989.

⁶²² Lazard 1987b, p. 110.

contrairement au persan contemporain, *(ha)mē* souligne la concomitance entre cette action et une autre, soit qui est déjà mentionnée (18a), soit qui survient (18b).

(18) a. p'n wqt ky nbwkdncr b' mcrym 'md w-mlħmh **hmy krd...**

« à cette époque où Nabuchodonosor vint en Egypte et fit la guerre, ... » (TE₂ 172, 15)

b. *dar-īn miyān 'auratē nān **mē puxt** nāgāh gāfīl šud*

« au centre, une femme cuisait du pain, soudain elle eut un moment d'inattention (litt. devint inattentive) » (TH 34, 19)

A côté de la structure en parataxe des exemples (18), on peut trouver le morphème de concomitance dans des subordinées : ou complétives, concomitantes de la principale (19a), ou relatives (19b), ou – et surtout – temporelles (19c).

(19) a. *šanīd ki az kinār-i Z **mē āmad***

« il entendit qu'il venait près de Z » (TT 186a, 1^{re} marge, 14)

b. *yakē mard dīdam ki nūr [az-ō] tā āsmān **hamē bar šud***

« je vis un homme duquel s'élevait une lumière vers le ciel » (TS 65, 18-19)

c. *rōz-i dīgar čūn qaum ba-'aidgāh bērūn **mēraftand** ibrahīm guft...*

« le lendemain, alors que la tribu sortait vers le lieu de la fête, Abraham dit... » (RA 18a, 17)

On constate que cette valeur se trouve dans tous nos textes, quels que soient la période et le dialecte :

- XI^e siècle, sud-ouest (18a).
- XI^e siècle, nord-est (19b).
- XIV^e siècle, nord-est (Hérot) (18b).
- XV^e siècle, nord-est (Hérot) (19c).
- XVI^e siècle, sud-est (19a).

De cette valeur découle un autre emploi possible du morphème. Comme le procès marqué par *(ha)mē* est en cours au moment où un autre procès survient, il s'inscrit en arrière-plan de celui-ci. De fait, il peut être considéré comme un cadre du récit qui est

exprimé par le procès principal. Il peut alors aussi marquer la description, en (20) par exemple.

(20) *ba-lab-i āb-i hīrmand ki ba-dar-i šahr mēraft*

« au bord de la rivière Hīrmand qui coulait aux portes de la ville » (TS 379, 6)

9.4.2.2. (*ha*)*mē*, marqueur de concomitance au présent

Lorsqu'il existe deux formes de présent dans une langue, il s'avère que l'une est plus récente que l'autre et qu'elle dérive du concomitant⁶²³. C'est par le prisme de cette valeur de concomitance que nombre de formes du type *mēkunad* sont à analyser.

Avec un verbe au présent, il y a concomitance, soit avec un autre procès exprimé lui aussi par un verbe au présent (21), soit avec le moment d'énonciation (22)⁶²⁴, et c'est le cas le plus courant. Cela ne signifie pas pour autant qu'on ne le rencontre avec cette dernière valeur que dans le discours (22a) ; il se trouve aussi dans le récit (22b).

(21) *tysy kw cm'-yš p' k'r hmy kwhd p' lwgt yhyd by kwnd*

« quand on veut (exprimer) le collectif pour une question, on (le) fait par un mot au singulier » (JP4 IV', 1-2)

(22) a. *pidar-am ġam-i kārē namē x'arad*

« mon père ne se soucie d'aucune affaire » (TJG 254, 13)

b. *ba-šarh ihtiyāj namē namāyad ki...*

« il n'est pas besoin de décrire (ici) que... » (TJG 251, 8)

En (22), les verbes marqués sont à la forme négative. C'est grâce à de telles occurrences que l'on constate que la concomitance recouvre un champ plus large que ne le fait le progressif, qui, lui, n'est employé qu'à la forme affirmative.

9.4.3. Valeurs liées au sens premier de (*ha*)*mē* : « sans cesse »

De la concomitance ne peuvent dériver toutes les autres valeurs, notamment celles de la durée limitée et de l'habitude. Le lien qui unit toutes les valeurs est à chercher dans le sens premier du morphème, « sans cesse », et ce, même pour la concomitance. De cette

⁶²³ Bybee *et alii* 1994, p. 144.

⁶²⁴ Nous avons écarté la notion d'emphase que Paper (1968, pp. 484-485) a cru déceler : l'exemple qu'il donne est proche de cette occurrence (22a).

origine de continuatif s'ensuivent d'autres valeurs, dont certaines sont inattendues avec un morphème qui ne semblait dévolu qu'à noter l'aspect inaccompli.

9.4.3.1. Répétition

Dans certaines occurrences, le morphème *(ha)mē* est présent dans des contextes évoquant explicitement l'idée de répétition⁶²⁵. La notion de répétition se scinde en itératif et fréquentatif : l'itératif indique une répétition survenue en une seule occasion, tandis que le fréquentatif suppose que la répétition a eu lieu à différents moments⁶²⁶. La notion englobe aussi les valeurs de distributif et de réciprocité.

9.4.3.1.1. Itératif et fréquentatif

Même s'il est évident qu'itératif et fréquentatif sont des valeurs contiguës, le morphème fonctionnerait différemment avec l'un et l'autre. Il accompagne le fréquentatif⁶²⁷, et ce, quelle que soit l'époque, comme en témoignent (23a) et (23b), mais nous n'avons trouvé aucune occurrence où il marquerait l'itératif⁶²⁸. Seul (24a) pourrait avoir cette valeur, et encore peut-on en douter : le contexte ne nous permet pas de savoir si lesdites paroles ont été répétées en une seule et unique occasion ou en plusieurs. Etant donné le caractère isolé de cette occurrence, on peut conjecturer que la seconde hypothèse est la bonne. En revanche, en (24b), avec l'itération clairement exprimée par *du naubat yā si naubat*, « à deux ou trois reprises », le verbe n'est pas marqué. On peut alors penser que le fréquentatif, contigu à l'itératif, est aussi contigu à la valeur d'habitude⁶²⁹, et qu'il est plus proche de celle-ci qu'il ne l'est de celui-là⁶³⁰. Or nous allons voir que *(ha)mē* note aussi l'habitude, initialement dans le présent, puis plus tard également dans le passé⁶³¹.

(23) a. *har jāy kī mē gōyam kī [...], mē x'āham kī*⁶³²...

« à chaque endroit où je dis que [...], je veux que... » (HM 54, 18-19)

⁶²⁵ Sur le lien entre concomitance et répétition en anglais, voir Cohen 1989, p. 219.

⁶²⁶ Bybee *et alii* 1994, p. 160 et p. 167.

⁶²⁷ Pour ces exemples de fréquentatif, notons qu'il n'existe pas de reduplication du morphème comme on le trouve dans d'autres langues (Bybee *et alii* 1994, pp. 166-174).

⁶²⁸ C'est aussi le cas des occurrences données par Lazard (1963, 292, § 383) pour les textes des X^e-XI^e siècles.

⁶²⁹ (23b) peut d'ailleurs aussi être interprété comme relevant de l'habitude.

⁶³⁰ Dans son article sur l'imparfait en français, Tesnière (1923, p. 274 et p. 276) écarte la répétition et montre qu'il a une valeur d'habitude. Cependant il ne dit pas si ce terme de répétition comprend aussi le fréquentatif.

⁶³¹ Cf. *infra*, § 9.4.3.3 et § 10.4.2.

⁶³² Les trois *kī* de cette phrase sont écrits avec *yā*.

b. *har rōz hazār rak'at mēguzārd*

« chaque jour il faisait des milliers de prières » (TT 183a, 3^e marge, 19-20)

(24) a. *ēšān mēgufta and bārḥā ki...*

« ils ont dit plusieurs fois que... » (SX 15a)

b. *du naubat yā si naubat farmūd ki...*

« il prononça à deux ou trois reprises... » (RA 308b, 11)

Cette différence de marquage entre itératif et fréquentatif explique l'absence du morphème dans des occurrences telles que (25a), mais elle en justifie la présence en (25b). En effet dans la première, le procès de « tuer » ne se rapporte qu'à une seule journée, précédemment évoquée dans le texte (*ān rōz*, « ce jour-là », en PR 7, 10), tandis que le procès de la seconde occurrence se réitère à chaque fois « qu'il trouvait » quelqu'un à tuer, autrement dit au cours de journées différentes.

(25) a. *har ki-rā yāftand bikuštand*

« tous ceux qu'ils trouvèrent, ils les tuèrent » (PR 7, 18-19)

b. *har čī narīna yāft andar turkistān hamē kušt*

« chaque (être) de sexe masculin qu'il trouvait au Turkestan, il (le) tuait » (TS 36, 2-3)

9.4.3.1.2. Distributif

Le distributif est un cas particulier de répétition : l'agent du procès qui se répète n'est jamais le même. Cette valeur se combine avec l'itératif (26) ou le fréquentatif (27), c'est-à-dire que l'action a lieu à plusieurs reprises, en une occasion ou en plusieurs.

En (26), il s'agit d'un seul jour de combats mais, contrairement à (25a) où nous avons constaté une absence de marquage, ceux qui « trouvaient les moyens de fuir » sont en réalité de nouveaux combattants, à chaque fois que le procès se répète. Ce n'est donc pas ici l'itératif qui est marqué, mais bien la valeur de distributif qui s'y ajoute.

(26) *agar asbāb-i gurēxtan mē yāftand jān bērūn mē burdand va-illā dar dast-i sarbadārān mē uftād*

« s'ils trouvaient les moyens de fuir, ils sauvaient leur vie, autrement elle tombait entre les mains des Sarbadārs » (PR 7, 22-23)

Pour (27), le complément *dar har daurē va qarnē*, « à chaque époque et à chaque siècle », atteste bien du caractère fréquentatif de cette occurrence.

(27) *dar har daurē va qarnē bandagān rā batr-i ni‘mat va naxvat-i sarvat va xayulā-i rafāhiyat az qiyām ba-iltizām-i avāmir-i bārī [...] māni‘ mē āmad-ast*

« à chaque époque et à chaque siècle, pour les hommes, la fougue de la richesse, la vanité de l’opulence et l’arrogance de la prospérité sont venues comme un obstacle à l’exécution par obligation des ordres du Créateur [...] » (TJG 12, 1-3)

9.4.3.1.3. Réciprocité

Le morphème exprime également la notion de réciprocité. En (28), cette notion est renforcée par le pronom de réciprocité *yakdīgar*, « l’un l’autre ».

(28) *va yakdīgar rā ba-nāhaqq mē kuštand*

« et ils s’entretuaient les uns les autres injustement » (RA 6b, 7)

Mais *(ha)mē* ne paraît pas obligatoire : avec ce même pronom, il est absent des occurrences (29), du moins en partie, puisqu’en (29b), dans la même phrase donc, *yakdīgar* s’accompagne ou non du morphème.

(29) a. *ānjā ba-yakdīgar rasīdand*

« là, ils arrivèrent l’un vers l’autre » (TJG 27, 12-13)

b. *va dast dar garībān yakdīgar kaštand va ba-mašq-i sanān va rašq-i sahām va zarb-i husām sar u sīna-i yakdīgar mē šikāftand*

« et ils étaient aux prises les uns avec les autres et dans l’exercice de la lance, le tir de la flèche et le coup de l’épée, ils se fendaient même la tête et la poitrine les uns les autres » (PR 33, 19-20)

9.4.3.1.4. Un morphème facultatif ?

Avec le sens de réciprocité, *(ha)mē* vient parfois à manquer. Mais qu’en est-il plus largement des valeurs liées à la répétition ? Pour les premiers siècles, Lazard constate que le marquage du verbe n’a rien d’obligatoire⁶³³. Et il en est ainsi pour notre corpus puisqu’il existe des occurrences non marquées, au début de notre période (premier verbe de 25b, *yāft*) comme à la fin (30). On peut trouver des verbes formés sur le radical du présent

⁶³³ Lazard 1963, pp. 283-284, § 368 et p. 293, § 384.

(30a) et sur celui du passé (30b). Dans cette dernière occurrence, le verbe non marqué, *dūr kard*, « il éloignait »⁶³⁴, est relié à une forme marquée, *mē šināxt*, « il connaissait ». Ce morphème revêtirait donc un caractère facultatif.

(30) a. *va dar har mähē vai-rā ba balā-i haiz giriftār kunam*

« et chaque mois, je m’occupe d’elle dans les douleurs des menstrues » (RA 9b, 18-19)

b. *va har kas rā ki nisbat bā luqmān va farzandān-i Z jahat-i dōstī mē šināxt hama rā az sāhat-i mamlikat dūr kard*

« et quiconque connaissait une relation d’amitié avec Luqmān et les enfants de Z, il les éloignait tous de la cour de l’Etat » (PR 11, 3-4)

Il est parfois vain de vouloir associer un marquage à l’idée de répétition. C’est ce que signale Confais⁶³⁵ pour l’imparfait du français. Quand on prend en considération ce caractère facultatif du marquage, on s’aperçoit que ce lien serait tout aussi vain pour nos textes. Mais doit-on alors écarter l’idée selon laquelle le morphème pourrait marquer le fréquentatif ? La distinction entre continuatif et fréquentatif n’est parfois pas simple à déceler. Mellet⁶³⁶ propose de les distinguer en recourant au sémantisme verbal : lorsque le verbe suppose que le procès est clos, seule l’interprétation itérative/fréquentative est valide. A l’aune de cette hypothèse, c’est donc bien la valeur de fréquentatif qui expliquerait le marquage dans des occurrences telles que (25b) : avec le verbe « tuer », nous avons affaire à un exemple type de procès clos dont parle Mellet. Le marquage accompagne là une situation de fréquentatif.

9.4.3.2. Durée limitée

A l’instar du persan contemporain, on rencontre *(ha)mē* dans des contextes de durée limitée, au début de notre période (31a) comme à la fin (31b).

⁶³⁴ Ou faut-il penser que, alors que le premier verbe souligne le caractère distributif (et réciproque ?) du procès, le second insiste sur le fait que le procès d’« éloigner » ne s’est produit qu’en une seule occasion (« il les éloigna ») ? C’est possible mais le contexte ne nous permet pas de l’affirmer.

⁶³⁵ Confais 1995, p. 212.

⁶³⁶ Mellet 1988, pp. 12-13.

(31) a. *va ān nāmhā andar xāna-i ka'aba hamē nihādand az rōzgār-i Z tā āngāh ki pīl rā ba-makka āvardand*

« et on plaçait ces lettres dans la *Ka'aba*, depuis l'époque de Z jusqu'à ce moment où l'on amena des éléphants à La Mecque » (TS 49, 10-11)

b. *va muddatē dar sind ba-sar mē burda*

« il passa un moment dans le Sind » (SX 15b)

On peut s'étonner de voir ce morphème avec une telle valeur. La durée limitée serait-elle afférente à la concomitance ? Force est de constater que la différence est grande : si l'on considère deux procès, la concomitance implique qu'ils se déroulent en même temps tandis que la durée limitée implique que le premier procès marqué par *(ha)mē* est terminé au moment où le second commence. Ainsi en (31a), le procès *hamē nihādand*, « on plaçait », prend fin et n'est donc plus en cours lorsque le procès *āvardand*, « on amena », se produit.

Seul le sens premier de *(ha)mē* peut expliquer que l'on ait une même marque, et pour des inaccomplis, et pour cette durée limitée qui ressortit clairement à l'accompli. Il faut comprendre ces actions comme ayant eu lieu « sans cesse » jusqu'à leur terme. C'est ce que Lazard appelle un accompli continuatif dans le passé⁶³⁷.

La durée limitée n'est toutefois pas nécessairement marquée par *(ha)mē*⁶³⁸, par exemple en (32).

(32) *davāzdah sāl dar 'imārat-i ō kardand tā tamām šud*

« ils mirent douze ans à sa construction jusqu'à ce que ce fût fini » (TH 39, 11-12)

A propos du persan contemporain, Lazard a montré que le prétérit est un procès vu comme « un tout insécable » tandis que l'imparfait est perçu comme « une succession de moments »⁶³⁹. Cette distinction est aussi, et déjà, pertinente dans l'état antérieur de la langue.

Un problème persiste : si le sens premier de *(ha)mē* explique cet accompli continuatif, est-ce à dire que le morphème est encore en cours de grammaticalisation ?

⁶³⁷ Lazard 2003a, p. 363.

⁶³⁸ D'autres exemples pour les X^e-XI^e siècles dans Lazard 1963, p. 291, § 380.

⁶³⁹ Lazard 1987b, p. 111.

L'absence d'une désémantisation⁶⁴⁰ ne suppose-t-il pas en effet que *(ha)mē* ne serait pas complètement grammaticalisé ? On peut l'envisager car pour parler valablement de grammaticalisation, le sens lexical doit évoluer « vers un sens grammatical plus général et plus abstrait »⁶⁴¹. Mais il s'agit peut-être là d'un faux problème : certes ce sens d'accompli continuatif s'explique par le sens premier de *hamē*, « sans cesse », mais cela ne remet pas fondamentalement en cause le caractère grammaticalisé – ou du moins, en cours de grammaticalisation – du morphème puisque ce sens premier n'est plus senti, ni analysé comme tel par le locuteur.

9.4.3.3. Habitude dans le présent et générique

Dans notre corpus, il existe des occurrences où *(ha)mē* marque l'habitude dans le présent et le générique. Langacker distingue ainsi les deux valeurs : le générique indique une propriété générale commune à tous les membres d'une même classe, tandis que l'habituel exprime des activités habituelles, donc répétées, propres à un ou plusieurs individus⁶⁴².

L'un comme l'autre peuvent être marqués par *(ha)mē*⁶⁴³. Ces emplois dérivent alors du sens premier, continuatif⁶⁴⁴, du morphème. L'exemple (33a) a une valeur générique et (33b) renvoie à l'habitude. On peut même rencontrer les deux valeurs dans une seule et même phrase : ainsi en (34), *mēgōyand* renvoie à l'habitude tandis que *mēšavad* et *mē nihand* ont une dimension générique.

(33) a. 'n ks ky **hmy kwrd hmy trsd**

« la personne qui (le) mange a peur » (TE₁ 17, 19)

b. mrdwm'ny **hmy gwynd** ky...

« les gens disent que... » (TE₁ 2, 13)

⁶⁴⁰ Il s'agit d'un critère de grammaticalisation défini par Lehmann (1995, p. 127). Voir aussi Marchello-Nizia 2009, pp. 34-35.

⁶⁴¹ Marchello-Nizia 2009, p. 32.

⁶⁴² Langacker 1997, p. 191. On trouve déjà l'utilisation de ces deux termes dans Dahl 1985, p. 97.

⁶⁴³ Shaked (2003, p. 207) fait la même remarque sur *hmy* dans le *Tafsīr de la Genèse*.

⁶⁴⁴ Sur le lien logique entre continuatif et habitude, voir par exemple Hatcher 1951, p. 254.

(34) *va ba'zī mēgōyand načunīn ast balki farzandē ki nekō-rōy mēšavad pidar u mādar ō rā nām-i zišt mē nihand tā vai-rā čašm zaxm⁶⁴⁵ narasad*

« et certains disent que ce n'est pas ainsi, mais qu'un enfant qui a un beau visage, (ses) parents lui donnent un nom laid pour repousser le mauvais œil » (TT 202b, 3-4)

Mais générique et habitude apparaissent aussi à la forme non marquée, et parfois pour les mêmes verbes et dans les mêmes contextes, par exemple *guftan*, « nommer ». Quelle différence y a-t-il alors entre un verbe marqué et un verbe non marqué ? Bybee, Perkins et Pagliuca⁶⁴⁶ ont observé que dans nombre de langues, les formes de l'habituel comme celles du générique, sont moins souvent marquées au présent. Selon eux, c'est parce que l'habituel est plus intrinsèquement lié au présent qu'au passé, et donc, le passé aurait davantage besoin d'un marqueur que le présent. Le persan aurait alors pu connaître une hésitation similaire entre ce lien présent-habituel et le fait de marquer un habituel avec un morphème qui avait comme sens premier « sans cesse ». Ainsi dans HM, où le générique abonde pour des raisons scientifiques évidentes, il existe très peu d'occurrences marquées (seulement 3), et encore l'une d'elles (35) présente les deux formes selon le manuscrit auquel on se réfère.

(35) *ān šariyān-ast ki-ba-sōy-i dimāg mē bar ayad⁶⁴⁷ / sans mē-* dans F

« c'est cette artère qui monte vers le cerveau » (HM 70, 1 et note 2)

Par extension de la valeur première d'habitude dans le présent, *mē-* tend également à marquer l'habitude dans le passé, à partir du XV^e siècle (PR)⁶⁴⁸. Comme c'était auparavant le morphème *-ē* qui marquait l'habitude dans le passé, cette concurrence des deux marquages sera examinée dans le chapitre 10⁶⁴⁹.

9.4.4. Combinaison de valeurs

La concomitance se double parfois d'une autre valeur : ou bien la durée limitée, ou bien la répétition. Mais ayant vu qu'avec celles-ci le morphème reste facultatif, nous avons comptabilisé les exemples de ce type comme relevant de la concomitance.

⁶⁴⁵ Les deux éléments du mot *čašm-zaxm* sont écrits séparément.

⁶⁴⁶ Bybee *et alii* 1994, p. 151 et pp. 155-156.

⁶⁴⁷ Ecrit avec un *alef* simple.

⁶⁴⁸ Et non dans TE comme le suggère Gindin (2002, p. 401).

⁶⁴⁹ Cf. *infra*, § 10.4.2.

En (36), *mēgaštand*, « devinrent », est concomitant à *gāyib būdand*, « restèrent cachés », mais il s’inscrit aussi dans une durée limitée, *dar-īn si rōz*, « pendant ces trois jours ».

(36) *si šabānrōz gāyib būdand va dar-īn si rōz ashāb hairān u parēšān mēgaštand*

« ils restèrent cachés trois journées entières et pendant ces trois jours, les compagnons devinrent perplexes et troublés » (TT 201a, 7-8)

Dans d’autres occurrences, s’ajoute à la concomitance l’idée de répétition. Le procès de (37) révèle une dimension distributive et fréquentative : les décrets se multiplient et sont envoyés à différents endroits.

(37) *dar amsala ki ba-atrāf mē firistād-ast...*

« dans les décrets qu’ils n’ont cessé d’envoyer de tout côté... » (TJG 18, 7-8)

Dans d’autres enfin, il est difficile de trancher entre concomitance et générique : c’est le cas par exemple de (38). Etant donné que le morphème apparaît avec les procès énoncés dans la fatwa que la communauté vient de rendre, on peut penser qu’il marque ici la concomitance, mais on peut tout autant supposer, et peut-être est-il plus juste de pencher pour cette seconde interprétation, que la présence des *mē-* est liée à la portée intemporelle, et donc ainsi avec une valeur générique, de ladite fatwa.

(38) *ān jamā‘at fatvā kardand badīn sūrat ki šaxsē dar masjidē sākin gašta ast va dar-ān masjid hadas mē kunad va ō rā az-ān ma‘nī man‘ mē kunand munzajir namē šavad va isrār mē namāyad īn čunīn kas vājib al-qatl bāšad*

« cette communauté rendit (cette) fatwa : dans le cas où une personne s’est installée dans une mosquée et y commet des impuretés légales et qu’on l’en empêche, qu’elle n’est pas écœurée et qu’elle insiste, une telle personne mérite la mort » (PR 15, 13-16)

9.4.5. « Il dit » : *gōyad* ou *mēgōyad* ?

Il arrive que dans certaines occurrences, il soit malaisé, voire impossible, de comprendre ce que marque le morphème, mais aussi et surtout la raison pour laquelle il peut venir à manquer. Nous nous sommes penchée sur les formes de *guftan*, « dire », à la troisième personne du singulier du présent, c’est-à-dire *gōyad* et *mēgōyad*, parce qu’elles sont nombreuses dans tous les textes. Dans certains cas, le marquage semble dû à la concomitance avec le moment d’énonciation (39), concomitance renforcée par l’adverbe

'kwn, « maintenant ». Dans d'autres, telles que (40), le morphème marque la valeur d'habitude.

(39) w-'kwn **hmy gwyd** by 'dwm ky...

« et maintenant il dit à Edom que... » (TE₂ 198, 18)

(40) *jālīnūs mē gōyad ān miqdār kī⁶⁵⁰ man šumār tavānistam kardan...*

« Galien dit : "cette quantité que je pus compter..." » (HM 58, 13-14)

Le verbe n'est en revanche jamais marqué de *(ha)mē* dans les contextes d'hypothèse où la personne qui "dit" n'est pas quelqu'un en particulier, mais un locuteur général ou abstrait : hypothèse marquée par 'gr, « si », en (41a), caractère indéfini avec ksy, « quelqu'un », en (41a) et *har kas*, « chaque personne », en (41b).

(41) a. w-'gr ksy **gwyd** kw...

« et si quelqu'un dit : ... » (JP4 VIII', 8)

b. *har kas ki īn kalāmāt rā bigōyad...*

« quiconque dit ces mots... » (RA 10b, 9)

Mais que dire de certains verbes où l'on aurait attendu un marquage ? Ainsi (42) présente la même structure et le même type de contexte et de valeur que (40). Or le marquage est absent de (42). Et les exemples de ce type sont légion. Ne retrouverions-nous pas là le caractère facultatif du marquage dans les contextes d'habitude ? Devant la ressemblance des deux phrases – syntaxe comme contexte –, il est impossible de voir autre chose que la volonté qu'a l'énonciateur de souligner ou non la portée universelle des paroles de Galien. Dans les deux occurrences, Galien contredit une pensée scientifique commune : qu'on ne peut compter les muscles précisément, que l'oxymel affaiblit l'estomac. Faut-il penser que l'énonciateur serait d'accord avec l'une des affirmations (40) et non avec l'autre (42) ? Cela est envisageable. Il ne donne néanmoins son avis que dans le cas de l'oxymel en nuancant le propos de Galien (l'oxymel serait bon dans tel cas mais déconseillé dans tel autre) juste après l'avoir énoncé. La remise en cause d'une affirmation du grand Galien se traduit-elle ici par l'absence de marquage à *gōyad* ?

⁶⁵⁰ Ecrit avec *yā*.

(42) *bāz jālīnūs bisyār bisitāyad mar sikangabīn rā va gōyad mi‘da rā ziyān nadārad*

« cependant Galien loue beaucoup l’oxymel et dit : "ce n’est pas mauvais pour l’estomac" » (HM 169, 8-9)

Si l’on regarde les occurrences de *gōyad* et *mēgōyad* dans TT, on aboutit au même constat : le premier dit le contingent, l’anodin, presque l’anecdotique (un tel dit : « j’ai... » en TT 196b, 7 ; en TT 201a, 15), tandis que le second entend donner une portée plus universelle (un tel dit : « le sultan Ibrahim avait l’habitude de... », TT 196a, 10-11). Cette portée universelle découlerait du sens premier, « sans cesse », de *(ha)mē*. Nous avons toutefois vu que générique et habitude étaient aussi très souvent non marqués.

9.4.6. Aspect sécant et mode de procès continuatif

Le marquage peut également correspondre à une façon différente de considérer l’action : ou comme un tout insécable (43a), ou avec un aspect sécant – le procès est alors appréhendé de l’intérieur, dans sa durée et dans son déroulement – (43b). En fait, cela revient à insister sur le mode de procès continuatif que véhicule le morphème *(ha)mē* avec son sens premier de « sans cesse », « continuellement »⁶⁵¹.

(43) a. cy **kw’st** kw...

« parce qu’il a voulu que... » (JP4 II, 19)

b. ‘gh bš kw p’ yk m’ny bryd’ **hmy kw’st t’**...

« remarque qu’il voulait (le) séparer en (une unité de) sens pour que... » (JP4 II’, 9-10)

9.5. Affaiblissement de la valeur

Comme nous l’avons vu, *(ha)mē* marque la concomitance du procès dans une majorité d’emplois. Cette valeur de concomitance a joué un rôle central dans le développement ultérieur du morphème, devenu obligatoire au présent de l’indicatif⁶⁵². Ce développement s’inscrit dans une tendance générale des langues, tendance générale mise

⁶⁵¹ A propos de l’imparfait en persan contemporain et de ses emplois avec la durée limitée, Lazard a avancé l’une (« série de moments successifs » dans Lazard 1987a, p. 350), puis l’autre hypothèse (continuatif dans Lazard 2003a, p. 363). Les deux ne sont pas incompatibles : ce sont deux manières connexes d’aborder le même problème.

⁶⁵² C’est aussi le schéma que propose Paul (2002a, p. 25) pour le persan.

en lumière par Cohen⁶⁵³ : la forme neutre, non marquée, est peu à peu remplacée par la forme concomitante, qui donc devient neutre, et une nouvelle forme concomitante est alors créée.

Il est important pour notre compréhension de l'évolution du système de rechercher à quel moment la forme non marquée, du type *kunad*, disparaît. Même si *mē-* est de plus en plus employé avec le radical du présent, des formes non marquées subsistent encore à la fin de notre période. Nous aurons recours à des sondages dans des textes plus récents que ceux du corpus. Au début du XIX^e siècle, un texte comme le *Risālat-i tadābīr-i šāh u vazīr* contient encore des formes non marquées dans les propositions principales ou indépendantes. En revanche, dans le *Mir'āt al-vaqāyi'-i Muzaffarī*, écrit à la fin du XIX^e siècle, les formes sans *mē-* ont presque totalement disparu dans ces mêmes contextes syntaxiques et apparaissent surtout dans les subordonnées⁶⁵⁴.

C'est sensiblement à la même époque qu'aurait été créée une nouvelle forme concomitante, ici progressive, à l'aide de l'auxiliaire *dāštan*, « avoir », en Iran⁶⁵⁵. On ne peut néanmoins pas dater précisément son apparition parce qu'il s'agit d'abord d'une forme orale⁶⁵⁶. La périphrase est attestée dans une chanson populaire de la fin des années 1870⁶⁵⁷. Plusieurs chercheurs ont suggéré une origine à cette tournure : elle serait proche de celle du persan de Kerman⁶⁵⁸.

On peut penser que la naissance de cette nouvelle forme est due à l'affaiblissement de la valeur du préfixe *mē-*, notamment au présent. Dans les processus d'évolution, il est certes toujours délicat de savoir si c'est la nouvelle forme qui remplace l'ancienne, alors

⁶⁵³ Cohen 1989, p. 265. Il le relevait déjà à propos du guèze (1972, p. 62). Cette tendance de la forme neutre à être remplacée par l'imperfectif (nous reprenons ses termes) a déjà été soulignée par Kurylowicz (1953, p. 534). Pour des exemples dans d'autres langues, outre Cohen, voir Bybee et Dahl 1989, p. 82.

⁶⁵⁴ Nous y reviendrons. Cf. *infra*, § 17.1.5.

⁶⁵⁵ En dari, l'auxiliaire du progressif est *raftan*, « aller », et en tadjik, *istodan*, « se tenir debout » (Lazard 1956, pp. 159-160 ; Windfuhr 1989, p. 256 ; pour le tadjik, déjà signalé par Rozenfel'd (1948, p. 310)). Mais nous disposons d'encore moins de documentation qu'en persan d'Iran pour comprendre ces formes et dater leur apparition. Nous limiterons donc nos remarques à l'auxiliaire *dāštan*. Pour l'auxiliaire *istodan* en tadjik, on peut seulement le rapprocher de l'emploi de cette même racine en avestique, sous la forme *hišta-*, « comme auxiliaire de sens duratif » (Benveniste 1966b, p. 48). On constate que, dans d'autres langues, un verbe « aller » ou « se tenir debout » peut se trouver à l'origine d'une tournure progressive (Bybee et Dahl 1989, pp. 78-79 ; Bybee *et alii* 1994, pp. 128-129). En revanche, ces auteurs ne signalent aucun cas avec un auxiliaire « avoir ».

⁶⁵⁶ Pour le caractère oral de cette tournure, voir Zhukovski 1888, p. 376 ; Phillott 1919, p. 265 ; Pistoso 1974, p. 299.

⁶⁵⁷ Zhukovski 1888, pp. 376-377, repris par Dehghan (1972, p. 201).

⁶⁵⁸ Lorimer 1916, p. 469 et 1928, p. 299 ; Rozenfel'd 1948, p. 305 ; Dehghan 1972, p. 205 ; Pistoso 1974, pp. 300-301, avec mention d'autres dialectes. Lecoq (2002, p. 187, § 611) atteste de la périphrase dans les dialectes kermaniens.

devenue neutre, ou si c'est la valeur de l'ancienne forme qui peut s'affaiblir car une nouvelle a été créée, ou enfin si les deux ont coexisté plus ou moins longtemps avec un sens voisin mais malgré tout différent⁶⁵⁹. Pour *mē-*, on peut d'autant plus supposer que la forme préfixée tend à devenir une forme non marquée, qu'elle a déjà capté certaines valeurs de *-ē*⁶⁶⁰ et que la forme du type *kunad* est en train de disparaître dans la proposition principale au moment de l'apparition de la nouvelle tournure progressive⁶⁶¹. Le fait que le morphème *mē-* porte également d'autres valeurs a pu favoriser l'apparition d'une nouvelle forme, elle, exclusivement progressive. Si ce schéma est effectivement le bon, nous aurions alors eu deux grammaticalisations : une première avec l'adverbe *hamē* devenu le préfixe *mē-* puis, une seconde⁶⁶², avec la périphrase employant l'auxiliaire *dāštan*.

On remarque néanmoins que la nouvelle forme ne reprend qu'une seule des valeurs de l'ancienne : l'aspect concomitant du procès, ici appelé progressif⁶⁶³. Et encore ne s'agit-il que d'une partie de la concomitance puisque cette périphrase ne peut se construire avec la négation et, sans être exclue avec les verbes statifs, elle modifie leur signification⁶⁶⁴. Ces deux limitations, nous l'avons vu, n'existent pas pour *(ha)mē* dans nos textes. Lorsque *mē-* perd cette valeur marquée de concomitance au profit de la nouvelle tournure, c'est parce qu'il a peu à peu évolué en un inaccompli général.

⁶⁵⁹ Sur la coexistence de deux formes, voir Haspelmath 2000, p. 792.

⁶⁶⁰ Cf. *infra*, chapitre 10, § 10.4.2.

⁶⁶¹ Comme les dates de chaque processus sont impossibles à établir avec certitude, le scénario inverse n'est cependant pas entièrement à écarter : la création d'un nouveau progressif aurait entraîné le changement du présent plus ancien avec marginalisation, et donc spécialisation de la forme du type *kunad*. Cf. Haspelmath 1998, p. 56.

⁶⁶² La question de savoir si la grammaticalisation de cette périphrase est complètement réalisée en persan contemporain n'entre pas dans le cadre de notre travail. Nous reviendrons sur les différents stades de grammaticalisation des périphrases au chapitre 19.

⁶⁶³ Pour le lien entre progressif et concomitant, voir Cohen 1989, pp. 216-218 à propos du « progressif » anglais. Il semble arbitraire de séparer « progressive » et « continuous » comme le font Bybee, Perkins et Pagliuca (1994, pp. 126-127).

⁶⁶⁴ Dehghan 1972, pp. 200-201.

Chapitre 10

LE SUFFIXE *-Ē* ET SA DISPARITION

Dès le persan des premiers siècles et tout au long de notre période⁶⁶⁵, il existe un suffixe verbal *-ē*, mais il a disparu de la langue contemporaine. Sa disparition a donc eu lieu entre le début du XVII^e et le XX^e siècle.

Ce suffixe a souvent été considéré comme un équivalent de *(ha)mē*⁶⁶⁶. Or nous verrons que, même si leurs valeurs sont parfois contiguës, leurs emplois respectifs ne se recoupent pas. Les deux morphèmes sont d'ailleurs susceptibles de se combiner, comme dans le célèbre vers de Xayyām : *bahrām ki gōr mēgiriftē hama ‘umr / dīdī ki čīgūna gōr bahrām girift*⁶⁶⁷, « Bahrām qui attrapa l'onagre toute sa vie / tu as vu de quelle manière la tombe l'a attrapé ».

Ce morphème *-ē* n'est pas sans poser des difficultés de repérage. Etant noté par un simple *yā* (𐭪), les scribes l'oublient parfois. Dans d'autres cas, son homonymie avec la désinence de deuxième personne du singulier⁶⁶⁸ peut soit engendrer un doute de lecture, soit conduire à ce que seul un des deux ait été noté lorsque les deux morphèmes étaient censés se combiner.

10.1. Origine du suffixe *-ē*

10.1.1. Forme

Depuis Salemann, on donne habituellement⁶⁶⁹ comme étymologie au persan *-ē* le *hē* moyen-pers. Ce *hē* est l'optatif de la forme enclitique du verbe « être » à la troisième personne du singulier (**hait* en iranien ancien⁶⁷⁰). Dans les textes moyen-perses, il n'apparaît associé qu'à des verbes conjugués sur le radical du passé. En persan, dans les

⁶⁶⁵ Pour Lazard (1963, p. 327, § 449), « dans la langue classique, ce suffixe n'est déjà plus qu'une survivance ».

⁶⁶⁶ C'est ce que remarque Lazard (*Ibid.*).

⁶⁶⁷ Lazard 2002, p. 42.

⁶⁶⁸ Cf. *supra*, § 5.3.3.

⁶⁶⁹ Kozlov 1959, p. 61 ; Lazard 1963, p. 328, § 450. Nous écartons l'hypothèse de Darmesteter (1883, I, p. 71, § 34 et p. 217, § 181) qui proposait l'étymologie avestique *hadha*, « toujours ». Si *-ē* venait d'un adverbe, on ne conçoit pas pourquoi il est postposé, et non préposé (comme pour *mē-*) au verbe.

⁶⁷⁰ Kozlov 1959, p. 61.

formes construites sur le radical du passé, *hē* a perdu son /h/ initial et s'est attaché au verbe.

Qu'en est-il des quelques occurrences où *-ē* est suffixé à un verbe conjugué sur le radical du présent ? Doit-on les expliquer par une analogie aux formes de passé, ou bien leur chercher une autre origine ? On aurait pu supposer que ces occurrences dérivent d'anciennes formes d'optatif moyen-perse, du type *kunē*⁶⁷¹. Or cette hypothèse n'est pas valide : on trouve en persan des formes comme *āyadē* (TS 61, 13), c'est-à-dire des formes où le morphème *-ē* s'ajoute à la désinence personnelle *-ad*⁶⁷². Le morphème *-ē* se rencontre donc avec le radical du présent par analogie avec le passé et il a une unique origine : le *hē* moyen-perse.

10.1.2. Emplois

En moyen perse, les optatifs passés, formes composées du participe passé et de l'enclitique *hē*, marquent l'irréel⁶⁷³. Si l'on remonte au vieux perse, l'optatif note aussi l'habitude dans le passé⁶⁷⁴. Comme le morphème *-ē* du persan marque également l'irréel ainsi que l'habitude dans le passé, Lazard⁶⁷⁵ pense que si l'on ne rencontre pas cette valeur dans les textes moyen-perse, c'est certainement un hasard puisqu'elle devait exister. Nous pensons toutefois en avoir trouvé une (1), même s'il pourrait s'agir d'un persianisme⁶⁷⁶.

(1) *asp dō [...], kē pad rōz haftād frasang bē raft hē*

« deux chevaux [...], qui avaient l'habitude de parcourir soixante-dix parasanges par jour » (KA 66, 15)

⁶⁷¹ Skjærvø 2009b, p. 219, tableau 4.15. L'auteur souligne (*Ibid.*, p. 217) que ces formes sont très rares.

⁶⁷² Voilà pourquoi nous ne pouvons adhérer à l'origine proposée par Estaji et Bubenik (2007, p. 36). Ils y voient le suffixe moyen-perse de troisième personne du singulier de l'optatif *-ē(h)*, à la fois marque de mode, de personne et de temps. Dès lors, on ne comprend pas pourquoi *-ē* peut se postposer à la désinence personnelle.

⁶⁷³ Brunner 1977, pp. 205-206 ; Lazard 1984a, pp. 4-6 ; Skjærvø 1989, p. 346 ; 2009b, pp. 236-238 ; Durkin-Meisterernst 2010, p. 225, § 810. S'y ajoute un cas particulier, ce que Henning (1943, p. 64, note 1) a appelé « parabolic optative ».

⁶⁷⁴ Benveniste 1951, p. 17 ; Lazard 1976, p. 191 ; 1984a, pp. 10-11 ; Kellens 1985, p. 118 ; Skjærvø 1985, p. 220 ; 1997, p. 174.

⁶⁷⁵ Lazard 1984a, p. 11.

⁶⁷⁶ La forme *hē* tend à écarter cette lecture mais un décalque de la valeur du *-ē* persan est aussi envisageable.

Skjærvø l'interprète comme irréel, mais cela ne nous convainc pas⁶⁷⁷. Comment l'expliquer ici ? Dans le contexte, il n'y a pas à hésiter : il s'agit de choisir d'excellents chevaux, susceptibles de parcourir de grandes distances, et non pas des montures dont on sait d'avance qu'elles auraient pu le faire mais ne le peuvent pas en réalité (ce que noterait précisément l'irréel). Il y va du destin même d'Ardāšīr, qui s'enfuit de la cour d'Artaban pour conquérir le pouvoir. Ainsi, plutôt que l'irréel, il faudrait y voir un potentiel⁶⁷⁸. Mais le potentiel est exprimé en moyen perse par le subjonctif, et non par l'optatif⁶⁷⁹. Comme il était étonnant de ne pas retrouver l'optatif marqueur d'habitude dans le passé, il est alors tentant d'en voir ici un exemple.

Etant donné que ces valeurs, irréel et habitude dans le passé, sont toutes les deux marquées par le même moyen morphologique dès le vieux perse, il est donc bien difficile de savoir laquelle est antérieure à l'autre, et comment la seconde découle de la première⁶⁸⁰.

10.1.3. La particule hortative *ēw*

En moyen perse, la valeur optative peut être renforcée par la particule *ēw*. Brunner⁶⁸¹ la dit s'employer avec l'optatif lorsqu'il marque une prescription ou une exhortation, Skjærvø n'en donne des exemples qu'associée à un indicatif présent⁶⁸². Pour sa part, Durkin-Meisterernst⁶⁸³ affirme qu'elle ajoute à un verbe au présent un sens optatif. S'appuyant sur les exemples du psautier pehlevi où elle accompagne l'indicatif, Lazard⁶⁸⁴ a établi que cette particule *ēw* est à mettre en parallèle avec l'impératif, avec lequel elle est en distribution complémentaire. Cela rejoint les remarques de Skjærvø⁶⁸⁵ relatives à l'inscription de Paikuli.

⁶⁷⁷ Skjærvø 2009b, pp. 236-237. Skjærvø range cet exemple dans les « impossible conditions » et traduit *bē raft hē* par « would come ». Or ce *would* suivi de l'infinitif peut aussi marquer en anglais l'habitude dans le passé.

⁶⁷⁸ C'est l'interprétation de Grenet (2003, p. 67), quand il traduit *bē raft hē* par « qui pouvaient parcourir ». Notre objection est à rapprocher de celle de Benveniste (1951, p. 17) sur le sens de l'avestique *avājanīyā*, « il tuait habituellement », et non « il pouvait tuer ». Monsieur Grenet (communication personnelle) nous a confirmé que cette lecture d'habitude dans le passé correspondait mieux à la grammaire comme au contexte.

⁶⁷⁹ Lazard 1984a, p. 3.

⁶⁸⁰ Cf. *infra*, § 10.3.3.

⁶⁸¹ Brunner (1977, p. 205) se réfère là à Henning (1933, pp. 247-248) qui présente cette particule comme associée au présent. Mais Brunner n'en donne pas d'exemple.

⁶⁸² Skjærvø 2009b, pp. 239-240.

⁶⁸³ Durkin-Meisterernst 2010, p. 124, § 453.

⁶⁸⁴ Lazard 1984a, pp. 7-8.

⁶⁸⁵ Skjærvø 1983, p. 139.

En persan, nous n'avons trace de cette particule que dans certains textes judéo-persans. Utas⁶⁸⁶ pense la voir dans 'y kr'm, « nous devrions acheter », tiré de la lettre de Dandān-Uiliq (DU 12), avec la difficulté suivante qu'elle y serait associée à une forme de subjonctif⁶⁸⁷. En revanche, Lazard⁶⁸⁸ suggère sa présence à la ligne 1 : 'y y'r b'šd, « qu'il aide » (DU 1), cette fois-ci accompagnée d'un indicatif comme on l'attend. On en trouve également 5 occurrences dans TE₁, dont 2 dans notre corpus (**hy** bwd, « qu'il soit », en TE₁ 14, 38, et w-m' **hy** 'yyd 'rsy tw, « et ne laisse pas venir une larme », en TE₁ 135, 3)⁶⁸⁹. On la rencontre donc à époque ancienne dans le nord-est, et, au début de notre période, dans le nord-ouest du domaine iranien. Mais il n'y en a pas d'attestation dans le judéo-persan du sud-ouest, dans nos textes du moins.

10.2. Forme et nature de -ē

10.2.1. Vocalisation

Le morphème n'a pas changé de forme entre nos textes les plus anciens et les plus récents : il se note toujours par un *yā*, qui est accroché au verbe⁶⁹⁰. Vocalisé par un *šere* dans plusieurs occurrences de TE, il est donc à lire /ē/⁶⁹¹ en judéo-persan, et, très certainement aussi dans le persan du nord-est⁶⁹² : hmy prydey, « il volait » (TE₁ 2, 8) ; by 'wrdey, « il apporterait » (TE₁ 10, 32) ; 'brdytey, « vous apporteriez » (TE₁ 12, 40) ; et bwdndey, « ils étaient » (TE₂ 202, 23). Comme les autres /ē/, il a évolué au XIII^e siècle, devenant /ī/ dans la partie ouest du domaine tandis qu'il restait inchangé à l'est⁶⁹³. Nous n'avons pas relevé d'exemples de la variante -ēd, mentionnée par Lazard⁶⁹⁴ et caractéristique de Hérat⁶⁹⁵. On peut donc supposer qu'elle a vite disparu puisque nos textes originaires de cette ville (TH et RA) n'en présentent aucune occurrence.

⁶⁸⁶ Utas 1969, p. 133.

⁶⁸⁷ Voir l'explication de Lazard (1988, pp. 208-209). Nous y reviendrons (*infra*, § 13.2.1).

⁶⁸⁸ Lazard 1988, pp. 208-209.

⁶⁸⁹ Pour les autres, Gindin 2007, III, Morphology, § 7.1.3.1.

⁶⁹⁰ Il apparaît sous la forme -ēh dans une lettre écrite en judéo-persan (Paul 2002b, L15, 32).

⁶⁹¹ Sur cette différence de prononciation avec la deuxième personne du singulier, voir *supra*, § 5.3.3 où nous avons conclu à une homographie des deux morphèmes, et non à une homophonie.

⁶⁹² Dans le persan d'Afghanistan, il était prononcé -ē au début du XX^e siècle (Phillott 1919, p. 520, note 1), c'est-à-dire comme d'autres anciens *yā-ye majhul* conservés en dari.

⁶⁹³ Cf. Pisowicz 1985, p. 65, pp. 70-71, pp. 74-75 et p. 87.

⁶⁹⁴ Lazard 1963, pp. 327-328, § 449-450.

⁶⁹⁵ Ivanow (1923, pp. 349-352) en cite de nombreux exemples dans les *Tabaqāt* d'Ansārī.

10.2.2. Suffixe ou enclitique ?

Si le morphème garde la même graphie, qu'en est-il de sa nature⁶⁹⁶ ? Etant donné qu'il provient d'une forme enclitique du verbe « être », a-t-il alors conservé ce statut d'enclitique ou bien s'est-il grammaticalisé en suffixe ? Rappelons la difficulté qu'il y a à séparer enclitique de suffixe, d'autant plus que l'un et l'autre ne relèvent pas tout à fait du même plan (la notion d'enclitique renvoie à la prosodie, tandis que celle de suffixe appartient à la morphologie ou au lexique). La question présente néanmoins un intérêt certain : y répondre permettrait de comprendre l'intégration plus ou moins grande de *-ē* dans le système puisque les deux natures constituent des étapes successives dans le processus de grammaticalisation⁶⁹⁷.

Quelle est la distinction fondamentale entre enclitique et suffixe ? L'enclitique est « un morphème grammatical non accentué joint au terme qui le précède pour ne former avec lui qu'un seul mot porteur de l'accent »⁶⁹⁸. Selon cette définition, un suffixe serait donc un type d'enclitique. Or pour déceler une quelconque différence, la graphie n'est pas un élément discriminant : l'enclitique latin *-que* s'attache au mot, mais l'enclitique grec *τις* s'écrit séparément. Faut-il alors considérer l'enclitique comme un mot qui dépend sur le plan de l'accent du mot le précédant, sans pour autant que ce dernier soit d'une seule et unique nature⁶⁹⁹ ? Ainsi le *-que* latin peut-il s'attacher à un nom, à un verbe, et à des mots d'autres natures. C'est justement ce que nous retrouvons en persan avec la forme enclitique du verbe « être », la coordination *-u*, et avec les enclitiques personnels *-am*, *-at*, *-aš*, etc. qui se fixent à des mots divers. On pourrait alors dire que de ce point de vue, *-ē* est un suffixe puisqu'il s'attache toujours à une forme verbale.

Une autre distinction se situe sur l'axe paradigmatique : l'enclitique commuterait avec un mot autonome⁷⁰⁰ (par exemple l'enclitique personnel par rapport au pronom personnel ; la coordination *-u*, « et », en regard de *va*), ce qui n'est pas possible pour un suffixe (le pluriel *-hā* ou une désinence personnelle ne peuvent commuter avec aucun mot autonome). Selon ce critère, le morphème *-ē* serait un suffixe, comme avec le critère de degré de sélection.

⁶⁹⁶ Nous n'en faisons pas d'emblée un enclitique, comme le fait Windfuhr (1979, p. 96), qui l'a cependant appelé suffixe quelques pages avant (p. 93).

⁶⁹⁷ Cf. Marchello-Nizia 2009, p. 40 et p. 52.

⁶⁹⁸ Dubois *et alii* 2002, p. 179.

⁶⁹⁹ C'est le « degré de sélection » dont parlent Zwicky et Pullum (1983, p. 503), repris dans Anderson 2005, p. 34. On peut ajouter qu'un enclitique joue un rôle sur des « constituents larger than words » (Carstairs 1987, p. 152).

⁷⁰⁰ Cf. Anderson 2005, p. 10. Mais l'auteur remarque que seule une catégorie de clitiques a cette possibilité.

Cependant, il existe aux X^e-XI^e siècles des formes où *-ē* est postposé à un enclitique personnel équivalent d'un pronom personnel suivi de *rā*, c'est-à-dire un enclitique personnel qui représente une autre entité que le sujet du verbe. Lazard⁷⁰¹ relève des occurrences telles que *bāyistamē* pour *marā bāyistē*, « il m'aurait fallu ». Que le morphème *-ē* soit postposé à un enclitique qui n'appartient pas à la morphologie verbale en ferait donc un autre enclitique qui s'adjoint au groupe⁷⁰². Une seule occurrence apparaît dans notre corpus (TE₂ 179, 9 : n' gwpt-š'n-y, « il ne leur disait pas ») et ce type d'emploi a certainement disparu assez rapidement. Cela donnerait donc à penser que *-ē* a été compris assez tôt comme suffixe verbal. Néanmoins, étant donné que, probablement pour éviter un hiatus, il n'existe pas de forme verbale avec *-ē* et un enclitique personnel postposé, la question reste ouverte. On peut seulement préciser que *-ē* se place toujours après la désinence personnelle, comme dans *āyadē* (TS 61, 13), déjà mentionné⁷⁰³. Ce n'est toutefois pas un critère suffisant pour faire de *-ē* un enclitique : il n'est pas exclu que deux suffixes se suivent, dans un ordre défini⁷⁰⁴. Force est donc de constater qu'on ne peut déterminer avec certitude le statut de *-ē* dans les premiers siècles, même s'il est fort probable que le morphème soit passé du rang d'enclitique à celui de suffixe assez tôt.

Bien que l'on ne parvienne pas à dater précisément le passage de l'un à l'autre, il est important de souligner que le processus de grammaticalisation⁷⁰⁵ a lieu dès les premiers textes persans, avec réduction phonologique (perte de l'aspiration initiale) et désémantisation (le fait qu'il vienne de l'auxiliaire « être » n'est plus compris comme tel, en témoigne l'association de *-ē* à un radical du présent)⁷⁰⁶.

⁷⁰¹ Lazard 1963, p. 331, § 454.

⁷⁰² Lazard (1963, pp. 330-331, § 453-454) l'analyse cependant comme un suffixe postposé à un enclitique.

⁷⁰³ Nous ne comprenons pas la réserve d'Estaji et Bubenik (2007, p. 36) selon qui on ne rencontre pas le morphème avec toutes les personnes. Il existe des occurrences à diverses personnes, telles que *kardēmē*, « nous faisons » (HM 310, 1) ; *sabr namūdamē*, « j'attendais » (RA 13a, 17), par exemple (pour toutes les autres personnes, voir Lazard 1963, p. 328, § 451). On trouve cette situation sur l'ensemble de la période étudiée. Nous ne revenons pas ici sur les cas déjà évoqués où il y a contraction avec la désinence de deuxième personne du singulier (voir *supra*, § 5.3.3), à côté de situations de hiatus.

⁷⁰⁴ Nous ne souscrivons pas au critère F de Zwicky et Pullum (1983, p. 504 et p. 507) pour qui les enclitiques peuvent s'adjoindre à d'autres enclitiques tandis que les affixes ne le peuvent pas. Cela est peut-être vrai pour leur sujet d'étude – la négation anglaise *n't* – mais on peut difficilement le généraliser, sans quoi les suffixes de féminin et de pluriel d'un mot comme « petites » en français seraient en réalité des enclitiques. Nous pensons plutôt que des affixes peuvent se suivre, souvent dans un ordre établi.

⁷⁰⁵ Même si ce n'est pas en l'espèce un premier stade de grammaticalisation puisque *hē* a déjà un statut d'auxiliaire en moyen perse, il s'agit ici d'un degré de grammaticalisation plus avancé, à savoir une grammaticalisation secondaire.

⁷⁰⁶ Sur ce processus vers l'affixation, Bybee et Dahl 1989, p. 66.

10.2.3. Diversité des verbes marqués

Le morphème *-ē* est généralement associé à un verbe conjugué sur le radical du passé. Il n'existe que quelques occurrences avec un radical du présent : *astē*, « il est » (HM 39, 10 ; HM 128, 1) ; *nēstē*, « il n'est pas » (HM 83, 4 et 5)⁷⁰⁷ ; *buvadē*, « il est » (HM 115, 5), ici la vocalisation ne laisse planer aucun doute entre *buvadē* et *būdē* ; *hysty*, « il est » (JP4 XIII, 6) ; *rwb kwnydy*, « il balaie » (JP5 1, 14) ; *kw'hy*, « il veut » (TE₂ 179, 8)⁷⁰⁸ ; *āyadē*, « il vient » (TS 61, 13) ; *ravē*, « il part » (TS 176, 1)⁷⁰⁹ ; *bāšamē*, « je suis » (TS 223, 7). Ce type de formes n'est plus attesté dans notre corpus après TS, c'est-à-dire après la fin du XI^e siècle.

On le rencontre parfois avec des formes de parfait et de plus-que-parfait⁷¹⁰. Pour le parfait : *uftād-astē*, « il est tombé » (HM 60, 16) ; *bidavīd-astē*, « il a couru » (HM 324, 4) ; *girift-astē*, « il s'est emparé » (TS 317, 2). Pour le plus-que-parfait : *nihāda būdandē*, « il avait placé » (TS 36, 7) ; *bērūn āmada būdē*, « il était sorti » (RA 19b, 9) ; *tatauvu' karda būdē*, « il s'était engagé à faire » (RA 300a, 6) ; *āmada būdē*, « il était venu » (RA 310b, 5).

Le morphème est également utilisé avec le passif : 'n gwšt hst ky 'z *zbh šlmyn p' rwz sywm m'ndh 'mdy*, « c'est la viande qui était laissée de *zbh šlmyn* le troisième jour » (TE₁ 17, 8-9). Dans ce cas précis, il a une valeur d'habitude dans le passé (ici pour les sacrifices) : on constate alors que même avec cette valeur, le sujet peut être inanimé⁷¹¹.

Du X^e au XVI^e siècle, *-ē* est associé à des modes de procès très divers, statifs (nombreuses occurrences avec *būdan*, « être », *dāštan*, « avoir », entre autres) comme dynamiques, téliques comme atéliques. En (2), on trouve ces différentes catégories de verbes : statifs avec *būdē*, « était », téliques avec *bērūn āmadē*, « sortait », et atéliques avec *pēš bāz raftandē*, « avançaient à la rencontre de », et *furōxtandē*, « vendaient »⁷¹².

⁷⁰⁷ Kozlov (1959, p. 67) donne un autre exemple en soulignant son sens d'irréel du présent.

⁷⁰⁸ Gindin (2007, II, p. 369, note 707) précise qu'il s'agit là d'une forme au présent peu courante.

⁷⁰⁹ De toutes ces occurrences, celle-ci est sans conteste une erreur pour un passé *raftē*. Le contexte et les autres verbes au passé en témoignent. Voir TS 176, note 1.

⁷¹⁰ Autres exemples dans Lazard 1963, pp. 337-338, § 470-472. Pour les valeurs des formes de parfait et de plus-que-parfait, *infra*, chapitre 11.

⁷¹¹ La question peut en effet se poser : Bybee, Perkins et Pagliuca (1994, p. 134) montrent qu'avec certaines formes d'inaccompli, il y a à l'origine une restriction aux sujets animés, puis une extension d'emploi à tous les sujets.

⁷¹² Pour *bixarīdandē*, « ils achetaient », on peut hésiter entre une interprétation atélique et une interprétation télique, le test "en une heure/pendant des heures" ne permettant pas de trancher.

(2) *čūn kāravān az darra-i dubarādarān bērūn āmadē ēšān pēš bāz raftandē*⁷¹³ va ta‘ām va aḡnām badēšān *furōxtandē* va ānči ki dilx‘āh-i ēšān *būdē bixarīdandē*

« quand la caravane sortait de la vallée des Deux-Frères, eux ils allaient à (leur) rencontre et ils leur vendaient de la nourriture et du bétail, et ce qu’ils désiraient, ils l’achetaient » (TH 39, 1-3)

Il n’existe donc aucune sorte de restriction particulière de l’utilisation du morphème en rapport avec le sémantisme verbal.

10.3. Valeurs du morphème *-ē*

Pour le persan des X^e-XI^e siècles, Lazard a montré que les valeurs de *-ē* se distinguaient de celles de *(ha)mē* : marquage de l’irréel et de l’habitude dans le passé⁷¹⁴.

Nous reprenons cette répartition, sachant que chacune recouvre plusieurs valeurs. La voici dans nos textes :

	HM	JP	TE	TS	TJG	TH	PR	RA	SX	TT
Irréel	9	26	18 / 31	1	17	1	2	8	1	0
Habitude	0	0	27 / 25	105	51	21	9	261	2	29

10.1 Répartition entre les deux valeurs : irréel et habitude dans le passé

A partir de TS, c’est-à-dire la fin du XI^e siècle, l’habitude dans le passé devient très majoritaire. Il serait cependant hasardeux d’en tirer une quelconque conclusion sur l’éventuelle évolution du morphème. Le type des textes peut entrer en ligne de compte : la forte présence de *-ē* dans RA tient au fait que le second passage étudié relate les habitudes du Prophète.

10.3.1. Hypothèse irréaliste

Dans les langues, le domaine du réel est en général non marqué tandis que celui de l’irréel l’est⁷¹⁵. Pour le persan de nos textes, comment ce marquage s’opère-t-il ?

⁷¹³ L’original présente la forme *raftand*, corrigée par Siddiqi (1943, p. 39, note 2). On aurait pu penser que cette forme est en réalité non marquée en raison de son atélité. Mais le fait que l’atélique *furōxtandē* soit marqué dans tous les manuscrits laisse supposer une simple erreur de copiste pour *raftand*.

⁷¹⁴ Lazard 1963, p. 327, § 449. Le grammairien des XII^e-XIII^e siècles Šams-i Qais-i Rāzī (édition de Qazvini et Razavi 1338/1959, p. 248) n’évoque que la valeur d’irréel, précisant que l’on trouve *-ē* dans la protase (*šart*) et dans l’apodose (*jazā*).

L'expression de l'irréel se trouve employée dans plusieurs structures syntaxiques (conditionnelles introduites par *agar*, « si », ou indépendantes). A l'irréel proprement dit s'ajoutent les valeurs plus marginales de la comparaison et du rêve.

10.3.1.1. Conditionnelles introduites par *agar*, « si »

Dans les occurrences d'hypothèse irréaliste introduites par *agar*, « si », les verbes de la protase comme de l'apodose⁷¹⁶ sont marqués avec le morphème *-ē* (3), et ce, quelle que soit l'époque. Ceci est valable pour l'irréel du présent (3a) et du passé (3b). En (3a), on s'oppose à la réalité anatomique : un corps humain ne se compose pas d'un unique os. En (3b), la prosternation n'était effectivement pas destinée à Dieu mais à Adam, et Iblīs s'est montré dédaigneux envers lui, en refusant de se prosterner. C'est parce que l'action relatée en (3b) a été contraire à la réalité, qu'Iblīs est devenu le diable et qu'il a été envoyé en enfer. En revanche, lorsque *agar*, « si », introduit le potentiel, les verbes ne sont jamais marqués⁷¹⁷. C'est le cas de *biraftam*, « je suis parti », et de *āyad*, « il vient », en (3c) : l'énonciateur ignore s'il sera parti ou non lorsque l'enfant naîtra. Il ne s'agit que d'une possibilité et non d'un contexte d'irréalité.

(3) a. *agar īn harakat ba-hama tan būdē čun*⁷¹⁸ *harakat-i sutūn hēč paivand nabāyistē badīn ustux^vānhā va yakē ustux^vān basanda būdē ba-hama tan va harakat harakatē būdē kullī*

« si ce mouvement était dans tout le corps, comme le mouvement de la colonne, aucune articulation ne serait nécessaire à ces os, un os serait suffisant à tout le corps et le mouvement serait un mouvement complet » (HM 39, 4-6)

b. *agar sajda mar haqq rā būdē, iblīs takabbur nakardē*

« si la prosternation avait été pour Dieu, Iblīs n'aurait pas pris un air hautain » (RA 7b, 10-11)

⁷¹⁵ Cf. Elliott 2000, p. 57. Bybee (1998, p. 269) met toutefois en cause l'existence universelle d'une telle catégorie, ne serait-ce que parce que le terme irréel est trop général, tandis que Wierzbicka (1997, p. 47) défend l'idée que toutes les langues la possèdent, parce qu'il s'agit d'un concept universel.

⁷¹⁶ La question de savoir si le même marquage a lieu dans la protase et l'apodose se pose puisqu'il y a des différences notables entre les deux dans de nombreuses langues. Cf. Timberlake 2007, p. 325.

⁷¹⁷ Pour les constructions des diverses conditionnelles, voir *infra*, § 17.2.

⁷¹⁸ Écrit sans *vāv*.

c. *agar man biraftam [va] pēš az āmadan tu-rā gulāmē āyad ō rā haml nām kun*

« si je suis parti et qu'avant mon retour (litt. la venue), un fils te naisse, appelle-le Haml » (TS 47, 7-8)

Cependant, à époque ancienne, 3 occurrences dérogent à la règle, (4a), (4b) et (4c). Dans ces 3 phrases, seul le verbe de l'apodose est marqué alors que le verbe de la protase ne l'est pas⁷¹⁹.

(4) a. 'bryn qy'm 'gr 'z *hḥr nḥr bwd* rby m *nḥrw bwdy*

« selon l'analogie, si c'était dérivé de *hḥr, nḥr*, le pluriel aurait été *nḥrw* » (JP4 IV, 2-3)

b. 'gr j'y y *bwd* ky nby' rsylt 'h' by n' *kyr dy* hm 'n mrdwm'n mwṭ'lb'n *bwdndy*

« s'il y avait un endroit où le prophète ne remplissait pas sa mission (litt. ne faisait pas hélas la mission), les gens seraient/étaient aussi responsables » (TE₂ 179, 13-14)

c. *agar na ān-ast ki X qāni' ast yā na ān dil va tadbīr va ra'y va xirad ki vai dārad, hama jahān girift-astē*

« si cela n'avait pas été que X était satisfait, avec ce cœur, cette perspicacité, ce jugement et cette sagesse qu'il a, il aurait conquis le monde entier » (TS 317, 1-2)

Notons que le verbe non marqué de ces 3 protases est à chaque fois le même, *būdan*, « être », au passé dans les deux premières, au présent dans la troisième. Faut-il penser que ce verbe était moins susceptible d'être marqué ? Au vu des très nombreuses occurrences de formes *būdē* et *būdandē*, cela est difficile à croire pour les deux premières. Cela tient-il alors à une erreur de scribe, soit l'oubli d'une lettre au faible encombrement (le *yod* a la forme ') ? Ou bien la valeur de *būd* est-elle ici différente de celle qu'aurait eue *būdē* ? On ne peut pourtant pas prétendre que l'on a affaire à un potentiel car dans ce cas se poserait la question du marquage du verbe dans l'apodose (sauf s'il s'agit de l'habitude dans le passé).

De plus, (4a) est clairement un irréel et le commentateur refuse de voir dans le mot qu'il analyse un dérivé de *hḥr, nḥr*. Dans (4c), le fait que le présent soit peu souvent marqué a certainement joué dans cette absence de marquage. La condition est en outre introduite par *agar na*, « sinon », et le verbe *ast* correspond à un fait réel : « X est

⁷¹⁹ En (4b), le verbe *kyr dy* régi par le verbe noyau de la protase est suffixé du morphème.

satisfait ». Pour (4b), le sens est moins évident : on peut penser que 'gr, « si », introduit un potentiel ; les verbes marqués kyrdy et bwdndy s'expliqueraient alors par la valeur d'habitude dans le passé du morphème. Quelle que soit l'interprétation que nous faisons de (4b), il est intéressant de constater que dans ces trois occurrences, c'est le verbe de la protase qui n'est pas marqué. Et nous n'avons effectivement trouvé aucune occurrence d'irréel où le verbe de l'apodose ne serait pas accompagné de *-ē*. Cela nous renvoie à la constatation établie pour d'autres langues où le conditionnel se trouve dans l'apodose comme si elle relevait davantage de l'ordre de l'irréel que la protase⁷²⁰. James⁷²¹ explique que le procès (ou l'état) énoncé dans l'apodose se situe à un degré plus éloigné de la réalité que le procès (ou l'état) de la protase.

Pour les époques plus récentes, *-ē* peut se voir remplacé par *mē-* dans cette valeur d'hypothèse irréaliste. Le phénomène de concurrence existe dès PR, soit dès la première moitié du XV^e siècle. En (5a), l'irréel est marqué par *-ē* dans la protase et par *mē-* dans l'apodose. On aurait pu supposer que la différence de marquage pouvait être due à la présence d'une désinence personnelle dans le second cas (*mēzadam*), le marquage avec *mē-* évitait ainsi une double suffixation au verbe. Mais d'autres occurrences de RA infirment cette hypothèse⁷²² alors qu'une tendance se dessine bien dans ce texte : dans les 7 occurrences où protase et apodose ne sont pas marquées du même morphème, c'est toujours le (ou les) verbe de la protase qui est suffixé de *-ē*, et celui (ou ceux) de l'apodose de *mē-*. L'étude d'un plus grand nombre de textes de cette période (XV^e-XVI^e siècles) mettrait peut-être en lumière que *-ē* se maintient plus longtemps dans la protase que dans l'apodose. Dans notre corpus, il existe malheureusement trop peu d'exemples de ce type permettant de nous assurer de ce phénomène.

En (5b) et (5c), les verbes des deux propositions sont marqués par *mē-*.

(5) a. *agar na maktūb būdē gardan-i tu-rā mēzadam*

« s'il n'y avait pas eu de lettre, je t'aurais décapité » (RA 320a, 12-13)

b. *agar tafahhus mē namūdand ma'lūm mē gašt ki...*

« s'ils avaient mené des investigations, il aurait été clair que... » (PR 25, 13)

⁷²⁰ Cf. Fleischman 1989, p. 6. C'est ce qu'on trouve par exemple en français avec l'imparfait dans la protase et le conditionnel dans l'apodose.

⁷²¹ James 1982, p. 378.

⁷²² Voir entre autres *agar [...] būdandē, [...] mē nivištand*, « s'ils avaient été [...], ils auraient écrit [...] » (RA 318a, 10-11), où les deux verbes sont à la troisième personne du pluriel.

c. *agar ki banī isrā'īl namē būdand gōšt muntin namē šud va agar havvā namē būd hēč zanē hargiz bā šauhar-i x'ad xiyānat namēkard*

« s'il n'y avait pas eu les Banī Isrā'īl, la viande ne serait pas devenue putride et si Eve n'avait pas existé, aucune femme n'aurait jamais trahi son mari » (RA 9b, 21-22)

10.3.1.2. Irréel en propositions indépendantes

Le morphème marque aussi des verbes en propositions indépendantes. En (6a), l'opposition est forte entre l'irréalité de *b'ysty ky [...] bwdndy*, « il aurait fallu qu'ils fussent [...] », et la réalité exprimée par le verbe non marqué *n' bwdnd*, « ils ne furent pas ». Au XV^e siècle encore, le morphème marque les procès (ou états) irréels dans les propositions indépendantes, comme en atteste (6b), extrait de PR.

(6) a. *b'ysty ky kwd-yš'n mwḥtrz bwdndy w-n' bwdnd*

« il aurait fallu qu'ils fussent prudents et ils ne l'ont pas été » (TE₂ 179, 4-6)

b. *har yak ba-nauk-i nāvak dar šab-i tār sīna-i mūr va dāda-i mār bidōxtandē*

« chacun aurait pu atteindre dans la nuit sombre, par la pointe de sa petite flèche, le thorax des fourmis et les yeux du serpent » (PR 53, 11-12)

On rencontre *-ē* avec l'expression d'un souhait, dont la réalisation est considérée comme peu probable (7). Ce souhait est introduit par *kāški*⁷²³, « si seulement », et le verbe offre un des rares cas où le morphème s'adjoint au radical du présent. Même si ce souhait concerne le présent, et même plus probablement le futur, on comprend par le contexte que l'énonciatrice de cette phrase sait pertinemment que l'homme qui pourrait la protéger ne viendra pas. Cet exemple, qui traduit avant tout le désarroi de l'énonciatrice, relève donc bien de l'ordre de l'irréel et non du potentiel.

(7) *kāški ki X nazdīk-i man āyadē*

« si seulement X venait près de moi » (TS 61, 13)

On trouve par ailleurs le morphème dans des interrogatives comme (8). Le contexte nous apprend que Dieu n'a pas laissé le monde désert et qu'il n'a négligé aucun endroit, sans quoi nul ne sait ce que le monde « serait advenu »⁷²⁴. L'irréalité de la situation s'oppose à la réalité des actions de Dieu, énumérées dans le passage qui suit et

⁷²³ Pour d'autres exemples avec *kāški*, voir Smirnova 1957, p. 68 et Lazard 1963, p. 332, § 457.

⁷²⁴ Nous nous rangeons à l'interprétation de Lazard (cf. MacKenzie 1968, pp. 268-269).

dont la description débute par l'adversatif *by*, « mais » : pour montrer l'opposition, nous pouvons le gloser en un « qu'aurait-il pu arriver ? Mais voici ce qui est ».

(8) *w-'br cyz 'mdy*

« et que serait-il advenu ? » (JP3 E, 9-10)

10.3.1.3. Deux cas particuliers : la comparaison et le rêve

En moyen perse, nous avons vu qu'il existe des occurrences d'optatif que Henning appelle « parabolic optative ». Il s'agit d'une comparaison avec « une réalité purement imaginaire »⁷²⁵. Cette valeur subsiste en persan où elle est exprimée avec *-ē*, comme en (9) : la grandeur de l'enceinte est comparée à celle d'un hypothétique nuage qui passerait, et sa solidité serait telle que même le vent ne pourrait s'y engouffrer.

(9) *hisārē dāšt ki ba-tundī u bulandī čunān būd ki abr rā guzar bar pahnā-i ō būdē va bād rā mahabb dar dāman-i ō*

« il avait une citadelle telle que, par sa grandeur, elle était aussi large qu'un nuage et que, par sa solidité, le vent ne soufflait qu'à la lisière » (TH 754, 15-16)

Dans leurs études du morphème *-ē*, les grammairiens iraniens contemporains réservent une place à l'emploi du suffixe dans la narration des rêves⁷²⁶ : *šarh-e ro'yā* pour Bahār, *bayān-e xāb* pour Xānlari et Seddiqiyān⁷²⁷. Smirnova et Kozlov⁷²⁸ lui consacrent aussi chacun un large paragraphe. Lazard range cet emploi dans la catégorie plus globale de « description d'une apparence trompeuse »⁷²⁹. Dans notre corpus, le morphème est employé pour le récit d'un rêve à deux reprises, toutes deux dans RA (10). En (10a), on comprend que les événements de ce rêve et leurs enchaînements ressortissent au domaine de l'irréel, et que pour cette raison le verbe est marqué du suffixe notant l'irréel. En revanche, (10b) pose davantage de problèmes d'interprétation : la situation n'a pas l'air si irréaliste pour le narrateur puisqu'il plaint ses interlocuteurs. A moins qu'avec ce marquage il ne faille voir le signe de l'incrédulité du narrateur devant le fait que quelqu'un, fût-il Abraham, puisse sortir indemne d'un brasier ?

⁷²⁵ Cf. Lazard 1984a, p. 6.

⁷²⁶ Rêve au sens large : rêves nocturnes, songes ou visions.

⁷²⁷ Bahār 1373/1994, I, pp. 347-348 ; Xānlari 1982/2003, I, p. 362 et II, pp. 344-347 ; Seddiqiyān 1383/2004, p. 80.

⁷²⁸ Smirnova 1957, p. 69 ; Kozlov 1959, p. 70.

⁷²⁹ Lazard 1963, p. 333, § 460.

(10) a. *X dar x^vāb dīd ki sitāra'ē tāli' šudē va nūr-i māh u aftāb⁷³⁰ rā biburdē ba-(?)⁷³¹ ki anhā⁷³² rā hēč šu'ā' namāndē*

« X vit en rêve qu'une étoile se levait et emportait la lumière de la lune et du soleil, de sorte qu'il ne leur restait aucun rayon » (RA 16a, 18-19)

b. *vāy bar šumā dar x^vāb dīdam ki vai az ataš⁷³³ sālīm bērūn āmada būdē*

« malheur à vous, j'ai vu en rêve qu'il était sorti sain et sauf du feu » (RA 19b, 8-9)

Tous les songes ne sont pas rapportés avec des verbes marqués. Ainsi pour ce long rêve dans TS (11), aucun *-ē* n'est suffixé aux verbes.

(11) *ō ba-x^vāb dīd ki diraxt-i sabz az pušt-i man ba-dīd⁷³⁴ āmad va jāy girift va bar šud tā 'inān-i āsmān u jahān hama šāx zad va ān šāxhā hama nūr gašt bāz gurōhē dīdam čunānki hama jahān pur mardum šud va har kas az ān šāxē ba-dast girifta, tā ba-āsmān dunyā hama pur mardum dīdam*

« il vit en rêve : un arbre vert apparut sortant de moi, prit racine (litt. prit place) et monta jusqu'à ce que toutes ses branches atteignissent la bride du ciel et du monde, et toutes ces branches devinrent lumière. Puis je vis un groupe tel que le monde entier se remplit de gens, chacun tenant une de ces branches dans la main. Je vis le monde entier rempli de gens jusqu'au ciel » (TS 50, 8-11)

En fonction des données de notre corpus, on aurait pu penser que l'utilisation de *-ē* dans la narration des rêves est due à un développement ultérieur du morphème : il n'apparaît pas dans notre texte du XI^e siècle mais dans celui du XV^e siècle. Or, les attestations données par Bahār, Smirnova, Kozlov, Lazard, Xānlari et Seddiqiyān montrent qu'il n'en est rien : le morphème a cet emploi dès les plus anciens textes persans. L'exemple (11) indique seulement que dans cette situation, le marquage n'est pas obligatoire⁷³⁵. De fait, faut-il supposer que le verbe est marqué si le rêve est considéré comme irréaliste, et qu'il ne l'est pas quand le contenu du rêve a une possible apparence de réalité ? Cela paraît peu probable : le rêve de (10b) est fermement tenu pour réel par

⁷³⁰ Ecrit avec un *alef* simple.

⁷³¹ Mot illisible, mais le contexte suppose un lien de conséquence.

⁷³² Avec un *alef* simple.

⁷³³ Avec un *alef* simple.

⁷³⁴ Bahār note بید mais on aurait pu aussi lire بید comme en TS 50, 4. Les deux se comprennent, syntaxiquement et sémantiquement.

⁷³⁵ Sur ce caractère facultatif, voir Xānlari 1382/2003, II, pp. 346-347.

son narrateur, le songe de (11), lui, renvoie à une situation irréaliste, qui manifestement tient de la parabole. De plus, (10a) et (11) sont relativement semblables : les éléments de la nature s’y comportent de manière irréaliste, pour ne pas dire surnaturelle. Comment une étoile absorberait-elle la lumière de la lune et du soleil, et comment un arbre naîtrait-il d’un être humain et atteindrait-il le ciel ?

Il existe trop peu d’exemples dans nos textes pour que nous puissions déceler une quelconque nuance entre un verbe marqué et un verbe non marqué. Nous constaterons qu’en français aussi, dans le récit d’un rêve, on peut hésiter entre l’imparfait, plus usuel⁷³⁶, et le passé simple.

Le persan n’est pas la seule langue qui exprime les rêves avec le mode de l’irréel⁷³⁷. L’usage persan est-il hérité du moyen perse, ou s’agit-il d’un développement ultérieur ? Dans le *Kārnāmag ī Ardaxšēr ī Pābagān* (KA), Pābag fait un rêve à propos de Sāssān (12). Les événements y sont rapportés avec un présent de l’indicatif : *tābēd* et *gīrēd*, et non avec un optatif⁷³⁸.

(12) *pābag šab-ē pad xwamm dīd čiyōn ka xwaršēd az sar ī sāsān bē tābēd ud hamāg gēhān rōšnīh gīrēd*

« une nuit, Pābag vit en songe que le soleil brillait en sortant de la tête de Sāssān et que le monde entier en était illuminé » (KA 54, 8)⁷³⁹

Le moyen perse ne recourt pas à l’optatif pour raconter les rêves. L’utilisation d’un marquage particulier, qui relève de l’irréel, constitue donc un développement propre au persan, encore n’est-il pas obligatoire.

10.3.2. Habitude dans le passé

Comme en vieux perse, et peut-être même aussi en moyen perse⁷⁴⁰, le marquage de l’irréel sert aussi à marquer l’habitude dans le passé.

⁷³⁶ Cf. Confais 1995, p. 411, note 477.

⁷³⁷ Autres langues dans Fleischman 1989, pp. 14-15.

⁷³⁸ Le songe de Kirdīr (Gignoux 1991) ne rapporte pas non plus les faits avec un optatif.

⁷³⁹ Transcription et traduction de Grenet (2003, pp. 54-55). Durkin-Meisterernst (2010, p. 183, § 654) présente une leçon avec *tāft* et *kard*. Mais comme ces formes ne sont pas non plus marquées, cela ne change pas nos conclusions.

⁷⁴⁰ Voir *supra*, § 10.1.2.

10.3.2.1. Expression de l'habitude

Pour exprimer l'habitude, il n'existe pas en persan un unique moyen morphologique : avec cette valeur, le morphème *-ē* ne s'adjoit qu'au radical du passé. Pour l'habitude dans le présent, nous avons vu que le verbe est marqué par *(ha)mē* ou bien qu'il ne l'est pas⁷⁴¹. Le persan n'est pas un cas unique, d'autres langues restreignent également l'expression de l'habitude au temps du passé⁷⁴². Bybee, Perkins et Pagliuca⁷⁴³ montrent que la répartition entre présent et passé s'opère essentiellement avec un présent qui exprime ce que sont les choses, et un passé qui raconte ce qui est arrivé. Pour exprimer ce qu'étaient les choses ou ce qu'elles avaient l'habitude d'être, beaucoup de langues ont alors recours à un marquage.

Dans nos textes, on trouve souvent le morphème renforcé, ou bien par des termes évoquant l'habitude tels que *rasm*, « coutume », *'ādāt*, « habitudes » (13a), ou bien par un complément temporel indiquant la périodicité (13b).

(13) a. *va az 'ādāt-i an⁷⁴⁴ sarvar ān būd ki čūn ba-xāna-i šaxsē raftē barābar-i dar-i xāna na⁷⁴⁵ ēstādē balki az jānib-i rāst yā čap-i xāna dar āmadē va istīzān kardē*

« et parmi les habitudes du Prophète, l'une (d'elles) était que, lorsqu'il allait chez quelqu'un, il ne se tenait pas face à la porte de la maison, mais il entrait du côté droit ou gauche de la maison et demandait la permission » (RA 309b, 17-18)

b. *va ān qaum [...] har sāl biyāmadandē va az havāšī u mavāšī-i ēšān ānči guzīn u bihīn va samīn u samīn⁷⁴⁶ būdē ba-jabr u ta'addī ba-ism-i xarāj bigiriftandē*

« et cette tribu [...] venait chaque année, et de leur entourage et de leur bétail, ce qui était excellent (litt. excellent et le meilleur), précieux et gras, ils le prenaient avec violence et injustice à titre de tribut » (TH 28, 6-8)

A la fin de notre période (XV^e-XVI^e siècles), on constate qu'avec ces mêmes termes⁷⁴⁷, l'habitude dans le passé commence à être marquée par le préfixe *mē-*. Nous en

⁷⁴¹ Cf. *supra*, § 9.4.3.3.

⁷⁴² Par exemple l'anglais (cf. Bybee *et alii* 1994, p. 81 et p. 151). Sur ce marquage de l'habitude uniquement au passé, se reporter à Bybee *et alii* 1994, p. 154 ; Lindstedt 2001, p. 776.

⁷⁴³ Bybee *et alii*, pp. 151-153.

⁷⁴⁴ Écrit avec un *alef* simple.

⁷⁴⁵ Négation écrite séparément du verbe.

⁷⁴⁶ Ces deux mots sont homophones mais s'écrivent pour le premier avec un *se* (ث), et pour le second avec un *sin* (س).

⁷⁴⁷ Terme *'ādāt*, « habitudes », comme en (13a) mais aussi complément temporel comme *har māhē*, « chaque mois », en RA 300a, 1.

avons plusieurs exemples dans RA et SX⁷⁴⁸, dont (14). Or il est frappant de voir que (14) présente une structure identique à celle de (13a) où le verbe est marqué par *-ē*. Cela signifie-t-il que l'expression de l'habitude dans le passé n'est pas obligatoire⁷⁴⁹ dans ces textes, ou bien que le marquage de cette valeur a évolué ? La seconde hypothèse est la plus probable : avec *mē-*, le verbe est en effet marqué. Nous n'avons pas trouvé de verbes non marqués avec ces termes du registre de l'habitude.

(14) *va az jumla-i 'ādāt-i paigambar [...] ān būd ki mōy-i sar u lihya-i x'ad rā šāna mēkard*

« et parmi toutes les coutumes du Prophète [...], l'une (d'elles) était qu'il peignait ses cheveux (litt. poil de tête) et sa barbe » (RA 309a, 5-6)

En outre, avec des circonstancielles temporelles introduites par *agar*, « si », on trouve cette même évolution où *mē-* concurrence les emplois de *-ē*. Cette conjonction n'indique pas toujours l'hypothèse, elle a aussi un sens itératif d'« à chaque fois que », comme en français dans des phrases du type « s'il tombait, il pleurerait ». A partir du XV^e siècle, ces *agar* temporels peuvent être suivis d'un verbe marqué par *mē-*. Dans PR, on rencontre cette situation à 5 reprises (soit 10 verbes), et jamais aucune où le verbe serait associé à *-ē*. Pour RA, il y a hésitation : 8 passages exclusivement avec *-ē* pour 5 avec *mē-* ; 5 autres passages où *-ē* et *mē-* apparaissent successivement, dont (15).

(15) *agar kafn qāsir būdē mēfarmūd tā...*

« si l'ensevelissement était imparfait, il ordonnait que... » (RA 298b, 11)

Pour exprimer l'habitude dans le passé, *-ē* est donc en recul par rapport à *mē-* à partir du XV^e siècle, avec coexistence des deux marquages dans un même texte, voire dans une même phrase. Nous avons déjà constaté ce phénomène de recul pour le marquage de l'irréel également au XV^e siècle.

10.3.2.2. Caractéristiques

De l'habitude dans le passé dérive un autre emploi de *-ē* : la description des lieux ou des personnes. Ce n'est en fait qu'un cas particulier de l'habitude. Les qualités

⁷⁴⁸ Par exemple *mē-* avec *'ādāt*, « habitudes », dans RA 309b, 3-5 ; SX 11a ; 15a ; 18a. De même avec *aksar-i auqāt*, « la plupart du temps », on trouve *-ē* en RA 300b, 12 mais *mē-* en RA 307a, 3-5.

⁷⁴⁹ Voir Comrie 1981, p. 30, note 2 et Bybee *et alii* (1994, p. 156) qui donnent pour l'anglais un prétérit simple à côté de *used to* ou de *would* dans des contextes d'habitude dans le passé.

inhérentes à un lieu ou à une personne relèvent de la permanence d'un état. On en trouve quelques occurrences dans TE, TS et TH. Le morphème *-ē* inscrit ici la caractérisation spatiale (16a) ou humaine (16b) dans une temporalité longue. L'eau n'a pas coulé qu'à un moment précis du passé, elle coulait toujours, de même que la femme décrite en (16b) avait pour qualité intrinsèque de rayonner, elle rayonnait toujours.

(16) a. *āb hamē bar āmadē va rēg u zar bar āmēxta, čunānki ān rōz ki kamtar hāsil šudē kam az hazār dīnār zar-i sāv nabūdē*

« l'eau coulait, mêlée à du sable et à de l'or, si bien que le jour où elle produisait le moins, ce n'était pas moins de mille dinars d'or pur » (TS 17, 5-6)

b. *va dar miyān-i tāyifa zanē būd dar gāyat husn u jamāl va nahāyat-i lutf va dalāl-i nūr-i rōy-i dil ārāy-i rūh afzāy-i⁷⁵⁰ ō jirm-i mihr-i raušan-i jahr rā ziā' baxšīdē*

« et au milieu de ce clan, il y avait une femme dont le charme, la beauté, le plus haut degré de grâce et la coquetterie de la lumière de son agréable visage bien-aimé illuminaient de manière extrême (son) corps d'amour lumineux et clair » (TH 28, 11-13)

Contrairement aux autres cas d'habitude dans le passé, cette caractérisation ne suppose pas l'itération du procès marqué. En s'appuyant justement sur des exemples où il est question d'identité, ou de propriété, d'un lieu ou d'une personne, Comrie⁷⁵¹ montre qu'itération et habitude ne doivent pas être confondues. Il oppose une situation où « the lecturer stood up, coughed five times, and said... » – avec marquage d'accompli –, à une autre : « the Temple of Diana used to stand at Ephesus » – avec marquage d'habitude dans le passé. Avec le marquage de *-ē*, nous sommes dans la seconde situation.

10.3.2.3. Nommer

L'action de nommer est un autre cas particulier d'habitude dans le passé. Dans presque tous nos textes, on trouve l'attribution d'un nom à des lieux, à des personnes, etc., avec une formulation quasi identique : *ō rā Y guftandē*, « on l'appelait Y ». TS, TJG, TH, PR, RA et TT en contiennent d'innombrables exemples. Dans HM, les verbes *guftan*, « dire », et *x'āndan*, « appeler », sont conjugués au présent : « on appelle ainsi telle maladie », ils ne sont donc pas susceptibles de porter le morphème *-ē*.

⁷⁵⁰ Les deux éléments des termes *dil-ārāy* et *rūh-afzāy* sont écrits séparément.

⁷⁵¹ Comrie 1981, p. 27.

	TS	TJG	TH	PR	RA	TT
<i>-ē</i>	10	5	2	0	5	6
∅	10	3	0	0	12	1
<i>mē-</i>	0	0	0	1	16	0

10.2. *guftan* et *x^vāndan* au passé⁷⁵²

Si l'on compare entre elles les occurrences relatives à cette action de nommer dans les textes où elles sont suffisamment présentes, on constate que jusqu'au XIII^e siècle⁷⁵³, le marquage par *-ē* n'est en concurrence qu'avec son absence. Il est difficile de ne pas y lire une nuance distinguant ainsi l'événement de nommer à un moment précis (avec une forme comme *guftand*, « on l'appela Y », parfois avec la justification de ce nom) d'avec l'habitude de nommer (avec *guftandē*, « on l'appelait Y »).

En revanche, à partir du XV^e siècle, une troisième forme apparaît : le marquage avec *mē-* (17). Elle est l'unique forme de PR et elle est largement majoritaire dans RA. TT l'ignore, du moins dans le passage étudié. Avec PR et RA, on retrouve la même évolution qu'avec l'expression plus générale de l'habitude dans le passé, à savoir que sans disparaître totalement, le morphème *-ē* se voit concurrencé par *mē-*.

(17) a. *va ō rā Y guftandē*

« et on l'appelait Y » (RA 22b, 9)

b. *va an-rā⁷⁵⁴ Y mēguftand*

« et on l'appelait Y » (RA 320b, 6⁷⁵⁵)

Dans RA, le marquage par *-ē* n'apparaît que dans les 50 premières pages, les occurrences dans les 50 dernières étant toutes avec *mē-*. La langue de l'auteur se serait-elle modifiée entre le début et la fin de la rédaction de cet ouvrage de 646 pages ? C'est probable, et cela confirmerait que le tournant de l'évolution se situe à cette période : plus tôt dans certaines régions (PR au nord-ouest ?)⁷⁵⁶ que dans d'autres (Hérat avec RA). Cela

⁷⁵² Pour ce tableau, nous avons pris en compte 100 pages de chaque texte, sauf pour TS (pages 1 à 105) et PR (les 68 pages de ce texte plus court). La quasi-absence d'occurrences dans PR peut s'expliquer en raison du nombre de pages moins important.

⁷⁵³ Peut-être en va-t-il ainsi encore au XIV^e siècle mais les occurrences de TH ne sont pas assez abondantes pour l'affirmer. On ne peut que le supposer en comparant l'évolution du marquage pour cet acte de nommer avec les évolutions déjà vues pour le marquage de l'irréel et de l'habitude dans le passé.

⁷⁵⁴ Démonstratif écrit avec un *alef* simple.

⁷⁵⁵ La même structure se répète avec d'autres noms Y dans cette page de RA : RA 320b, 7 ; 320b, 12 et 320b, 19.

⁷⁵⁶ Mais cette forme est unique.

expliquerait aussi pourquoi TT, texte composé à la marge du domaine, n'en présente pas d'occurrence, les marges étant souvent plus conservatrices.

10.3.3. Une même forme pour deux valeurs

Expression de l'irréel et expression de l'habitude dans le passé sont étroitement liées dans maintes langues indo-iraniennes⁷⁵⁷. On pourrait croire que le phénomène est propre à cette sous-famille, mais il n'en est rien. On le repère également dans des langues qui n'y sont pas apparentées : turc⁷⁵⁸ et langues papoues⁷⁵⁹, entre autres⁷⁶⁰. La diversité de ces langues prouve qu'il s'agit d'un développement indépendant⁷⁶¹, et leur nombre exclut la possibilité d'un simple résultat de modèles divergents de développement, comme le montrent Bybee, Perkins et Pagliuca⁷⁶² avec le *would* anglais. Il y a tout lieu de penser que les valeurs sont contiguës, et non discontinues⁷⁶³. Il convient alors de rechercher la source du lien entre ces deux valeurs, c'est-à-dire une valeur qui leur serait commune et, ainsi, justifierait tous les emplois.

James⁷⁶⁴ explique ce lien entre passé et irréel en le rapprochant du rapport entre notion de temps passé et éloignement de la réalité. Dahl, puis Verstraete à sa suite⁷⁶⁵, opposent à l'explication de James le fait que c'est rarement la forme de passé qui est utilisée seule mais qu'elle est accompagnée d'un autre marquage. Précisons que ce n'est pas n'importe quel temps du passé qui est le marqueur de l'irréel, mais uniquement l'habitude dans le passé.

A propos de l'imparfait latin, Mellet⁷⁶⁶ rappelle qu'il se décompose en une partie réalisée et une partie virtuelle. La double valeur de $-\bar{e}$ aurait pu découler d'une telle partition : l'aspect inaccompli de cette forme, et donc non borné, permettait de la concevoir en une partie réelle nette et une partie virtuelle plus floue, due à l'effacement de la limite finale. La valeur d'irréel serait possible lorsque cette partie virtuelle est

⁷⁵⁷ Pour le détail de ces langues, voir Lazard 1975b ; 1992a (pour l'ossète). Voir aussi Dahl 1985, p. 102.

⁷⁵⁸ Cf. Lazard 1998, repris dans 2001a, p. 415. Sans le recours à d'autres langues, on aurait pu supposer que cette présence en turc était due à un contact avec les langues iraniennes.

⁷⁵⁹ Palmer 2001, p. 159 et p. 179.

⁷⁶⁰ Rousseau 2000, pp. 20-21 ; Lazard 2006a, p. 62 et p. 65.

⁷⁶¹ Voir Lazard 1981, repris dans 2001a, pp. 53-54 ; 2006a, p. 65.

⁷⁶² Bybee *et alii* 1994, pp. 156-158.

⁷⁶³ Lazard 1987a, p. 352. Sur cette question, voir Lazard 2011.

⁷⁶⁴ James 1982, pp. 375-376 et p. 396. Hypothèse aussi dans Fleischman 1989, pp. 2-3.

⁷⁶⁵ Dahl 1997, p. 100 ; Verstraete 2005, p. 235.

⁷⁶⁶ Mellet 1988, pp. 7-8. Elle rejoint la théorie de Guillaume sur la « vision sécante » qu'offre l'imparfait sur le procès.

privilegiée⁷⁶⁷. La pierre d'achoppement est que les formes en $-\bar{e}$ ne sont pas les seules formes d'inaccompli, $m\bar{e}$ - marque aussi l'aspect inaccompli dans la plupart de ses emplois. On ne comprend donc pas pourquoi c'est l'une, et non l'autre, qui aurait été amenée à marquer également l'irréel. Nous pourrions avancer que dans des textes comme RA, l'irréel est marqué par l'une et l'autre forme. Mais il s'agit du résultat d'une évolution tardive, les premiers siècles ne présentent que le marquage en $-\bar{e}$.

Pour Rousseau, l'irréel dériverait de l'habitude dans le passé. Comme « rupture par rapport au code », l'irréel emploierait le même moyen morphologique que l'habitude car ainsi « le "passé d'habitude" se trouve projeté dans la sphère du présent et du futur »⁷⁶⁸. Cette hypothèse n'explique cependant pas la raison pour laquelle il s'agit de l'habitude dans le passé et non d'une autre forme de passé. En outre, nous ne comprenons pas sa référence au présent et au futur puisque $-\bar{e}$ marque aussi l'irréel passé. On pourrait enfin objecter que, dérivant d'une forme d'optatif, si une forme est plus ancienne que l'autre, cette antériorité reviendrait logiquement à la valeur d'irréel⁷⁶⁹.

Si l'on prend bien en compte qu'il s'agit de la notion d'habitude et non de n'importe quel passé, on s'aperçoit que ce qui la distingue justement des autres passés, c'est qu'elle ne renvoie pas à un événement spécifique⁷⁷⁰. Palmer⁷⁷¹ distingue d'ailleurs les « habitual events », événements qui ont l'habitude de se produire, et qui relèvent donc de la catégorie du réel, des « habitual activities », activités qui, elles, ne sont que des événements susceptibles de se produire, et donc qui appartiennent à la catégorie de l'irréel⁷⁷². Quand $-\bar{e}$ et $(ha)m\bar{e}$ sont encore bien distincts, les premiers sont marqués par $(ha)m\bar{e}$ (on accomplit « continuellement », « sans cesse », telle action), et les seconds par $-\bar{e}$ (on accomplit habituellement telle action, c'est-à-dire qu'on la réalise sans pour autant mentionner le moment où elle se produit réellement). On comprend alors pourquoi l'expression de cette habitude dans le passé sans référence précise peut être liée à celle de l'irréel, c'est-à-dire à celle d'un événement qui aurait pu avoir lieu dans telle ou telle circonstance. L'avantage de cette hypothèse, remarquons-le, est qu'il n'est pas non plus

⁷⁶⁷ C'est l'explication que nous avons proposée (Lenepveu-Hotz 2008, pp. 223-224).

⁷⁶⁸ Rousseau 2000, p. 25.

⁷⁶⁹ Toutefois dans les langues qui connaissent l'optatif, les deux valeurs sont souvent associées, sans que l'on sache avec certitude laquelle est première. Cf. grec ancien (Feuillet 2006, pp. 326-327), vieux perse (cf. *supra*, note 674), avestique (Kellens 1989, p. 52), sogdien (Sims-Williams 1989, p. 188) et khotanais (Emmerick 1989, p. 220) par exemple.

⁷⁷⁰ Nous rejoignons ici les explications de Lazard (1975b, p. 353 ; curieusement, Rousseau (2000, p. 20) dit que Lazard ne propose « pas vraiment » de raison au phénomène), de Givón (1994, p. 270), d'Elliott (2000, p. 79) et de Palmer (2001, p. 179 et pp. 190-191).

⁷⁷¹ Palmer 2001, p. 160.

⁷⁷² Lazard (2006a, p. 62, note 2) considère aussi que l'habitude est une sorte d'irréel.

besoin d'établir l'antériorité d'une valeur sur l'autre : les deux sont contiguës et s'inscrivent dans une notion plus large de non-réalisation ou de réalisation hypothétique d'une action dans le passé⁷⁷³.

10.4. *-ē* et *mē-* : de la cooccurrence à la concurrence⁷⁷⁴

10.4.1. Combinaison des deux morphèmes

Les grammaires du persan⁷⁷⁵ présentent souvent *-ē* et *(ha)mē* comme équivalents. Kozlov⁷⁷⁶ affirme que *-ē* exprime la durée dans le passé et qu'il se substitue ainsi à *hamē* ; il donne pourtant des exemples où les deux se combinent⁷⁷⁷. Une telle cooccurrence invalide donc cette soi-disant équivalence des deux morphèmes.

Dans notre corpus, à la valeur d'irréel de *-ē* s'ajoute la valeur distributive de *(ha)mē*, par exemple en (18a) (l'auteur parle des quatre religions et des fidèles de chacune), ou celle de concomitance en (18b). Lorsque *-ē* marque l'habitude dans le passé, *(ha)mē* peut marquer la durée limitée comme en (18c) où *dar ayyām-i pidar-i x'ad muhammad* équivaut à « tant que vivait son père, Muhammad ». On trouve aussi l'habitude dans le passé marquée par *-ē*, et la concomitance marquée par *(ha)mē* (18d).

(18) a. kw **hmy 'b'ysty** ++ 'yn'n r' d'nystn kw...⁷⁷⁸

« car il leur aurait fallu (à tous) savoir que... » (JP3 F, 11)

b. **hmy gwfty** *bgb'[t]*

« il aurait dit à ce moment-là *bgb't* » (JP3 V, 14)

⁷⁷³ Cette restriction au passé explique que le potentiel ne connaît pas le même marquage (Lazard 1975b, p. 353).

⁷⁷⁴ Formule de Marchello-Nizia (2009, p. 171) à propos de *moult* et *très* en français.

⁷⁷⁵ Voir les références dans Lazard 1963, p. 327, § 449, auxquelles on peut ajouter celles de Phillott (1919, p. 520) ainsi que les études beaucoup plus récentes de Ranjbar (1379/2000, pp. 5-6) et Seddiqiyān (1383/2004, pp. 77-78).

⁷⁷⁶ Kozlov 1959, p. 62.

⁷⁷⁷ *Ibid.*, p. 74. Voir d'autres cas de cooccurrences dans Lazard 1963, p. 334, § 462.

⁷⁷⁸ Les ++ de l'édition MacKenzie (1968, p. 255) indiquent une rature sur le manuscrit ; 'yn'n débute par deux *alef*.

c. *dar ayyām-i pidar-i xʷad muhammad hamēša mē rāndē va ba-istihsān-i ān daʷat mē guftē va ba-rifq u suxan ārāʷi*⁷⁷⁹ *ān qaum rā ziyādat mē farīftē*

« au temps de son père, Muhammad, il se conduisait toujours (ainsi), il invitait à la bienveillance envers celui-là et il séduisait grandement ce peuple par sa douceur et son éloquence » (TJG 223, 1-3)

d. *va raʷiyat-i parvar ʷulamā va fuzālā rā taʷzīm u ihtirām tamām mē namūdē va Y rā ba-nikāh xʷad dar āvard*

« et le sujet éduqué rendait complètement hommage et honneurs aux docteurs et aux savants, et il prit lui-même pour épouse Y » (TT 197a, 8-9)

Il convient cependant de vérifier si cette cooccurrence perdure tout au long de notre période :

	HM	JP	TE ⁷⁸⁰	TS	TJG	TH	PR	RA	SX	TT
-ē + mē-	0	3	7 / 4	5	6	0	0	0	0	4
Irréel	0	3	0 / 0	0	0	0	0	0	0	0
Habitude	0	0	7 / 4	5	6	0	0	0	0	4

10.3. Cooccurrence de -ē et (ha)mē

On remarque qu'à l'exception de TT, il n'y a plus cooccurrence des deux morphèmes dès TH. Or nous avons constaté le recul de -ē à partir du XV^e siècle, notamment dans l'expression de l'habitude. Cette absence du double marquage confirmerait la tendance suivante : à cette époque, les deux morphèmes ont pu commencer à être en concurrence et, progressivement, à être perçus comme équivalents. Dès lors, on ne marque plus un verbe que par l'un ou l'autre morphème, évitant ainsi une redondance certaine. Qu'il y ait encore cooccurrence dans TT est dû à la présence toujours exclusive de -ē pour nommer : dans cette région du domaine iranien, à savoir sa marge méridionale, le morphème a pu se maintenir plus longtemps.

10.4.2. Captation des valeurs de -ē par mē-

Dès nos premiers textes, mē- peut marquer une des expressions de l'habitude, dans le présent. Et comme mē- indique aussi la répétition d'une action, il y a tout lieu de penser que ces différentes valeurs de mē- ont joué un rôle dans sa progressive captation de la

⁷⁷⁹ Les deux éléments du terme *suxan-ārāʷi* sont écrits séparément.

⁷⁸⁰ Devant le trop faible nombre de cooccurrences, on ne peut souscrire à la remarque de Gindin (2007, III, Morphology, § 7.1.2.3) selon qui -y, marqueur d'habitude, est généralement accompagné de hmy.

valeur d'habitude dans le passé qu'exprimait $-ē$ ⁷⁸¹ : nous avons déjà vu que pour cette valeur, $-ē$ est en recul devant $mē-$ à partir du XV^e siècle, que ce soit pour l'habitude dans le passé proprement dite (comparer les occurrences (13a) et (14)) ou pour nommer un lieu ou une personne (17). Le changement est déjà bien attesté dans PR. C'est d'ailleurs peut-être à ce moment-là qu'il s'amorce, ceci expliquerait alors l'hésitation des manuscrits, par exemple en (19), $mē$ *uftād* dans la plupart des manuscrits et *uftādē* dans Z (rappelons qu'il a peut-être été collationné par l'auteur en personne).

(19) *zālimē hattāk-i bē bāk ki har kas az laškariyān-i muḡōl ba-dast-i ō mē uftād / uftādē*
(Ms. Z) *amān namē dād*

« un tyran violent et sans scrupules qui ne faisait de quartier à quiconque des soldats mongols tombait entre ses mains » (PR 10, 4 et note 7)

Néanmoins, en raison de problèmes d'interprétation, il est impossible de savoir dans quelles proportions $-ē$ est remplacé par $mē-$ pour marquer l'habitude dans le passé. En l'absence de variantes ou de termes notant explicitement l'habitude, dans des occurrences telles que (20), comment s'assurer si le verbe est préfixé de $mē-$ pour indiquer le fréquentatif ou bien l'habitude dans le passé ?

(20) *X har rōz savār šuda girdgird-i qal'a mē gardīd va madāxil u maxārij-i ān ihtiyāt mē farmūd*

« chaque jour, X faisait le tour de la forteresse à cheval et il prenait des précautions pour ses entrées et ses issues » (PR 67, 15-16)

Pour l'irréel, il est délicat de savoir quelle valeur de $mē-$ a pu provoquer le changement de marquage. Ce rôle ne peut être imputé aux structures de potentiel avec *agar*, « si », puisqu'elles ne sont alors marquées ni de l'un, ni de l'autre morphème⁷⁸². Faut-il alors supposer que l'évolution du marquage de l'habitude dans le passé a entraîné la transformation de l'expression de l'irréel ? Pourquoi pas. Le morphème $-ē$, disparaissant pour l'habitude, aurait progressivement disparu pour l'irréel également. Par conséquent, cela pose le problème de la chronologie relative de ces deux évolutions, en d'autres termes la question est de savoir si la disparition de l'une est bien antérieure à

⁷⁸¹ Pour des langues où l'habitude dans le passé et l'itération ont le même marquage, voir Bybee *et alii* 1994, pp. 158-159.

⁷⁸² Sur ce sujet, *infra*, § 17.2. Par exemple : *agar ō rā bāz nayābam x'ēštan az-īn sar-i kōh bifkanam*, « si je ne le retrouve pas, je me jeterai du haut de cette montagne » (TS 69, 4).

celle de l'autre. A la lumière de notre corpus, il est malheureusement impossible d'y répondre. La concurrence entre les deux marquages pour l'irréel comme pour l'habitude dans le passé est déjà effective dans PR, même si les occurrences n'y sont pas très nombreuses. Il faudrait analyser d'autres textes datant de l'époque qui sépare TH de PR (soit les décennies comprises entre 1320 et 1410) pour voir si l'évolution du marquage d'une des deux valeurs a précédé l'autre et l'aurait alors influencée⁷⁸³.

	PR	RA	SX	TT
-ē	2	8	1	0
mē-	2	3	0	0

10.4. -ē et mē- pour marquer l'irréel

Pour les deux valeurs, on ne peut totalement exclure que la disparition progressive de -ē soit due à une simplification morphologique. Certes, avec la majorité des désinences personnelles, l'adjonction du suffixe ne cause pas de difficulté⁷⁸⁴, mais avec la deuxième personne du singulier⁷⁸⁵ et avec le parfait, le plus souvent réduit au simple participe passé employé seul dans les textes plus récents, -ē se retrouve alors en situation de hiatus⁷⁸⁶. Ainsi dans SX, à plusieurs reprises, l'habitude est marquée avec mē-, comme dans *mēgašta*, « il devenait » (SX 11a) ; *mē kūšīda and*, « ils s'efforçaient » (SX 15a) ; *mē namūda*, « il montrait » (SX 18a)⁷⁸⁷. En revanche, comme il n'y a pas là de problème de syllabation, l'association du suffixe avec le plus-que-parfait perdure, que ce soit dans le récit d'un rêve : *bērūn āmada būdē*, « il était sorti » (RA 19b, 9) ; ou pour l'habitude dans le passé : *tatauvu' karda būdē*, « il s'était engagé à faire » (RA 300a, 6) ; *āmada būdē*, « il était venu » (RA 310b, 5).

10.4.3. Epoque de la disparition totale de -ē

Personne ne conteste que -ē soit encore bien vivant au XIV^e siècle, certains signalent son déclin dès le XV^e siècle et assignent sa disparition au début du XVI^e⁷⁸⁸. Or nous avons vu que, même s'il commence à être concurrencé par mē-, il est encore très

⁷⁸³ Nous serons donc plus prudente que Faršīdvard (1352/1973a, I, pp. 39-40) qui affirme que certains cas ont disparu plus tôt que d'autres, sans pour autant apporter de précisions sur les cas en question.

⁷⁸⁴ Dans nos premiers textes, l'absence de désinence personnelle est toutefois souvent causée par la présence de -ē. Cf. *supra*, § 5.3.1.

⁷⁸⁵ Cf. *supra*, § 5.3.3.

⁷⁸⁶ A cette situation de hiatus s'ajoute l'éventuel problème d'homonymie du suffixe -ē – devenu /ī/ après le XIII^e siècle dans une partie du domaine – avec la désinence -ī de deuxième personne du singulier.

⁷⁸⁷ La présence du parfait dans ces occurrences est liée au fait que ces procès sont rapportés par autrui. Cf. *infra*, § 11.4.4.

⁷⁸⁸ Faršīdvard 1352/1973a, I, pp. 39-40 ; Paul 2002a, p. 25.

fréquent dans RA et apparaît à plusieurs reprises dans TT. Cela suppose-t-il que la situation évolue différemment selon les régions ? On peut le croire. Le texte du XVI^e siècle (1562) qu'étudie Paul, *Les faits de Šāh Tahmāsp*, est originaire du nord-ouest du domaine et ne présente effectivement aucun exemple de *-ē* dans ses 25 premières pages, tandis que des occurrences où il était attendu sont marquées par *mē*⁷⁸⁹. TT, lui, a certainement été composé dans le sud-est, au nord de l'Inde, à la marge du domaine iranien. Le morphème aurait donc survécu plus longtemps dans cette région qu'au nord-ouest. Et cela est d'autant plus plausible que, rappelons-le, les périphéries sont conservatrices. SX, écrit peut-être dans le nord-ouest en 1570, présente toutefois encore quelques emplois de *-ē*.

Dans la même région que TT, le nord de l'Inde, le *Mir'āt-i vāridāt* de Muhammad Šafī' Tihirānī Vārid ne présente plus de *-ē* dans les 25 premières pages. On trouve à deux reprises un terme d'habitude (*'ādāt*, p. 73 et *rusūm*, p. 78) avec des verbes au passé marqués par *mē*-. Il en va de même pour l'irréel introduit par *agar*, « si » (p. 82). Ce texte, composé en 1733, constituerait donc un *terminus ante quem* à la disparition totale de *-ē*, marges du domaine comprises. Il faudrait étudier d'autres textes pour savoir à quel moment précis entre TT (1582-1601) et 1733, le morphème disparaît définitivement.

On ne peut néanmoins pas exclure le fait que le morphème se soit maintenu avec la valeur d'irréel plus tardivement : il serait encore employé dans le persan parlé en Inde et en Afghanistan au début du XX^e dans des phrases conditionnelles⁷⁹⁰.

10.4.4. Survivance de *-ē* en persan contemporain

En persan contemporain, le morphème ne subsiste plus que dans les formes figées (*(mi)bāyesti*, « il faudrait ». Le *-i* final n'est pas, bien entendu, la désinence de deuxième personne du singulier puisqu'il s'agit d'un verbe impersonnel. Ce *-i* est sans conteste le souvenir du suffixe *-ē* d'irréel⁷⁹¹.

⁷⁸⁹ Par exemple dans Horn (1890), au passé après *agar*, « si », pp. 588-589 et p. 589 ; après *kāški*, « si seulement », p. 593.

⁷⁹⁰ Phillott 1919, p. 519, note 4, et p. 545. Cependant l'auteur ne donne que des exemples tirés de Sa'dī (et un extrait des *Anvār-i Suhayli* de Husain Vā'ēz Kāšēfī, au XV^e siècle). Il ajoute (p. 519, note 4) que c'est aussi le cas en persan d'Iran, mais uniquement dans la langue écrite. Or dans les situations où on le rencontrait aux époques précédentes (après *agar* par exemple), nous n'avons pas relevé de trace du morphème dans les 20 premières pages des textes du XIX^e siècle, *Risālat-i tadābīr-i šāh u vazīr* et *Mir'āt al-vaqāyi'-i Muzaffarī*. En outre, pour le persan parlé en Afghanistan au milieu du XX^e siècle (soit quelques décennies après l'ouvrage de Phillott, il est vrai), Farhādi (1955) ne parle pas du morphème.

⁷⁹¹ Cf. Lazard 2006b, p. 130, § 128, remarque.

D'autres formes figées sont probablement à interpréter à la lumière de ce même suffixe : les passés *gofti*, « on dirait », *pendāšti*, « on croirait », ainsi que les présents correspondants, *guyi* et *pendāri*. En synchronie, on analyse généralement ces *-i* comme la désinence de deuxième personne du singulier, avec une valeur impersonnelle de « on ». Mais au vu de leur sens conditionnel, on peut aussi songer à la survivance de l'ancien morphème *-ē*. On constate que ces formes sont anciennes et figées, les présents n'ayant pas le préfixe *mi-*⁷⁹². Elles apparaissent d'ailleurs ainsi dans notre corpus avec déjà ce sens d'irréel⁷⁹³. Certes, les présents semblent n'avoir pour désinence que ce *-i* final, *-i* final qu'il faudrait donc comprendre comme une deuxième personne du singulier. Il n'est cependant pas exclu non plus d'y voir les deux morphèmes contractés⁷⁹⁴. Ainsi s'expliquerait la valeur conditionnelle de ces formes en persan contemporain, par rapport à l'imparfait qui exprime de manière générale cette valeur⁷⁹⁵. Ces emplois sont à rapprocher de ceux marquant la comparaison, qui ont eux-mêmes succédé au « parabolic optative » du moyen perse, comme nous l'avons vu dans (9), par exemple⁷⁹⁶.

Pour ces formes figées, on remarquera qu'elles sont toutes liées à la valeur d'irréel. Cela confirmerait ainsi que cette valeur s'est maintenue plus longtemps que celle d'habitude dans le passé, comme c'est le cas en persan d'Afghanistan.

⁷⁹² La forme *migi*, « tu dirais », peut être une réfection de l'ancien *guyi*.

⁷⁹³ Par exemple dans HM : *čunān šavad ki gō'ē kasē bidavīd-astē*, « il devient tel qu'on dirait que quelqu'un a couru » (HM 324, 3-4).

⁷⁹⁴ Ou l'émission des deux morphèmes en situation de hiatus. Voir *supra*, § 5.3.3.

⁷⁹⁵ Lazard 1987a, p. 350.

⁷⁹⁶ Cf. *supra*, § 10.3.1.3.

Chapitre 11

LE PARFAIT ET LE DEVELOPPEMENT DU MEDIATIF

Dans son étude sur le tadjik, Lazard dit du parfait qu'il est « une des charnières de l'évolution du système verbal »⁷⁹⁷. Les formes composées en effet se chargent progressivement d'une autre fonction : celle d'exprimer le médiatif jusqu'à se constituer en un système complet, parallèle à celui du passé. Mais à quelle époque ce système naît-il, et dans quelles conditions ?

11.1. Les formes composées du moyen perse

La définition des temps du moyen perse et de leurs valeurs varie selon les chercheurs⁷⁹⁸. Voici leurs différentes terminologies⁷⁹⁹.

Henning (1933, pp. 242-246, avec exemples tirés de ces pages) :

- Perfekt : (passivi) *kwšt hynd*⁸⁰⁰, « sie sind getötet worden » ; *'wt'n pymwkt hym*, « und ihr habt mich bekleidet ».
- Plusquamperfekt : (passivi) *'mykt bwd*, « war vermischt worden » ; *kš 'w '[wrd] bwd hym*, « als er mich hingebracht hatte ».
- *Perfectum praesens*⁸⁰¹ : *ps'kt 'yst*, « eingerichtet sein ».

Brunner (1977, pp. 213-214) :

- present-future : *kard bawēd*, « it is (being)/will be made ».
- present perfect *kard ēstēd*, « it has been made » ; *šud estēd*, « he has gone ».
- perfect : *kard (hēm)*, « it was made » ; *šud (hēm)*, « he⁸⁰² went ».

⁷⁹⁷ Lazard 1956, p. 148.

⁷⁹⁸ Les informations trouvées chez Sundermann (1989, p. 152) et Buyaner (2008, p. 54) sont parcellaires : seules les formes avec *būdan*, « être », y sont analysées.

⁷⁹⁹ Skjærvø (2009b, p. 218) souligne les problèmes terminologiques que posent les temps du passé.

⁸⁰⁰ Nous translitérons les caractères hébreux de Henning.

⁸⁰¹ Henning (1933, p. 246) attribue à l'auxiliaire *ēst-* l'expression « des Verharrens in dem nach Vollendung einer Handlung erreichten Zustand ». Rastorgueva (1981, p. 116) fait aussi de *ēst-* l'auxiliaire du parfait. Mais quelle différence y a-t-il avec les formes employant l'auxiliaire « être » ? « La persistance de l'état » dont parle Henning est-elle davantage marquée avec *ēst-* ?

– pluperfect : *kard būd (hēm) / kard ēstād (hēm)*, « it had been made » ; *šud būd (hēm) / šud ēstād (hēm)*, « he had gone ».

Estaji et Bubenik (2007, p. 32) :

– Active : present perfect : *u-m kard hēm*.

past perfect : *u-m kard būd hēm*.

– Passive : present perfective : *kard bawēd (Fut) / present perfect : kard ēstēd*.

past perfective : *kard būd / past perfect : kard ēstād*.

Skjærvø (2009b, p. 218, tableau 4.14) :

– preterit : *šud ham*, « I went, have gone ».

– past imperfect : **šud anān*, « I had gone ».

– past preterit : *šud būd ham*, « I had gone ».

– perfect : *šud estam*, « I have gone » ; *nibišt estēd*, « it is (stands) written ».

– pluperfect : *šud estād ham*, « I had gone » ; *nibišt estād*, « it was (stood) written ».

Durkin-Meisterernst (2010, p. 137, § 494)⁸⁰³ envisage trois auxiliaires différents, à savoir *ah-/h-* ; *ēst-* ; *baw-* :

– PP + Präsens : + *ast* (= \emptyset) ; + *ēstēd* ; + *bawēd*.

– PP + Vergangenheit : + *būd ast* (= \emptyset) ; + *ēstād ast* (= \emptyset) ; + *būd ast* (= \emptyset).

– PP + Plusquamperfekt : + *būd anād* ; + *ēstād būd* ; + *būd anād*.

L'inventaire de Skjærvø est le plus complet⁸⁰⁴ :

– Le *preterit*, formé avec l'auxiliaire *būdan*, serait le seul « past tense », puisque l'imparfait n'est presque plus employé.

– Le *past imperfect* serait un plus-que-parfait régulier.

– Le *past preterit* correspondrait à une action achevée dans le passé avant qu'une autre se produise.

– Le *perfect* et le *pluperfect*, construits avec *ēstād-*, indiqueraient un état résultant d'un procès antérieur⁸⁰⁵.

⁸⁰² Pour cette forme, comme pour les suivantes, Brunner traduit par une troisième personne du singulier, tout en mentionnant également entre parenthèses l'auxiliaire « être » qu'il convient d'ajouter pour obtenir la forme de première personne du singulier.

⁸⁰³ Les temps ainsi obtenus à l'aide de ces auxiliaires ne sont pas nommés.

⁸⁰⁴ Skjærvø 2009b, pp. 230-232.

Brunner donne ces mêmes valeurs pour les trois premiers temps mais ne distingue pas les formes de *pluperfect* avec *būd-* de celles avec *ēstād-*. On ne sait en revanche ce que recouvrent les termes pour Estaji et Bubenik.

11.2. Divers auxiliaires

En moyen perse, deux auxiliaires sont utilisés pour former des temps composés, *būdan* et *ēstādan*. Qu'en est-il en persan ? Ces deux auxiliaires continuent-ils d'être employés ? Si tel est le cas, quelles sont alors leurs spécificités ?

11.2.1. *būdan*, « être »

Les formes composées du persan le sont majoritairement avec l'auxiliaire *būdan*, « être ». Il est conjugué à différents temps – au présent (*-am*, *-ī*, *ast*, etc.), au passé (*būd-*) – et sur d'autres radicaux tels que *bāš-* et *buv-*. Il existe néanmoins certaines formes aberrantes.

Dans notre corpus, les textes judéo-persans n'utilisent pour auxiliaire du parfait que les formes de *būdan* écrites avec le radical *h-*. Mais s'agit-il réellement du parfait ? Selon Gindin, ces parfaits de TE peuvent aussi s'interpréter comme des passifs construits avec *būdan*⁸⁰⁶. Il est vrai que les formes sont homonymes et que le contexte ne facilite pas non plus le choix entre « il a dit » et « il est dit » pour *gwpth hst* (TE₁ 3, 32). Elle ajoute que cette incertitude vient du fait que dans TE, un *tafsīr*, agent comme patient sont des troisièmes personnes : l'accord verbal ne permet donc pas de se prononcer en faveur d'un verbe au parfait accordé avec l'agent ou bien d'un verbe au passif accordé avec le patient. Les textes JP confirment l'existence de parfaits, si du moins l'on considère que les occurrences suivantes sont bien des formes verbales et non des adjectifs suivis du verbe *būdan* : 'ystyd'/h hwm, « je suis debout »⁸⁰⁷ (JP3 G, 1 et H, 5) ; 'ystydh hy, « tu es debout » (JP3 G, 2). Certaines occurrences de TE aussi ne laissent planer aucune ambiguïté : 'z⁸⁰⁸ šmšyr p' glwt by bwrndnd-š'n 'kwn 'b'z grd hyst, « ils les ont menés en

⁸⁰⁵ Pour le *perfect*, Skjærvø (2009b, p. 232) souligne qu'il tend à s'analyser comme un *preterit*.

⁸⁰⁶ Gindin 2007, III, Morphology, § 7.4.2 : ce qui contredit sa remarque (2007, II, p. 12, note 19) sur une différence entre *gwpth hst*, « perfective passive », et *gwpt hst*, « present perfect », que nous ne retrouvons pas dans la réalité des occurrences. Voir *supra*, § 6.3.2.2.

⁸⁰⁷ Avec le verbe *ēstādan*, « se tenir debout », on peut penser que le parfait exprime le résultat de l'action passée : je me suis mis debout donc je suis debout.

⁸⁰⁸ Gindin (2007, II, p. 434, note 896) propose de voir dans ce 'z une erreur de scribe pour 'n. La phrase serait alors à traduire « l'épée (par laquelle) ils les ont menés en exil les a maintenant rassemblés ».

exil par l'épée, maintenant elle (les) a rassemblés » (TE₂ 215, 32-33). Le singulier hyst ne peut s'accorder qu'avec šmšyr, « l'épée », et non avec le sujet animé de troisième personne du pluriel de bwrnd, « ils ont mené ».

Ces formes de parfait avec *hast* sont attestées dans les textes en écriture arabe des premiers siècles : Lazard⁸⁰⁹ indique que *hast* « insiste sur la réalité de l'état exprimé par le parfait ». Ce qui est vrai pour ces textes ne l'est en revanche pas pour le judéo-persan puisque h(y)st est la seule forme existant dans cet état de langue. Un tel emploi de h(y)st est en réalité dû à une simple convention : le judéo-persan écrit toujours la copule avec un *hei* initial⁸¹⁰. Pour la troisième personne du singulier, il peut alors y avoir confusion entre *ast* et *hast*, c'est-à-dire entre ce qui serait noté en écriture arabe soit par un *alef* (است), soit par un *hā* (هست) ; et c'est le contexte seul qui permet de reconnaître la copule dans la majorité des occurrences (emploi avec attribut). Aux autres personnes, il n'y a pas de doute possible, les formes comme hwm, h(y)nd ne peuvent correspondre qu'à la copule *-am*, *-and*. Les exemples de JP3 de parfait aux première et deuxième personnes du singulier vus plus haut renforcent cette hypothèse : les formes h(y)st apparaissant dans le parfait équivalent à *ast* en écriture arabe.

Il existe une autre particularité graphique : on trouve une forme *āvarda ānd*, « on a rapporté » (RA 4b, 12), c'est-à-dire آورده اند pour آورده اند. Mais cet *alef* surmonté du *madde* est moins différence sémantique ou variante phonologique qu'erreur de graphie. Celui de *āvarda* a pu jouer un rôle dans cette graphie fautive. Cette occurrence est isolée, mais on peut l'inclure parmi les libertés que l'auteur prend parfois avec l'écriture (*bar xāstan*, « se lever », écrit avec un *vāv* en RA 308b, 8, par confusion avec *x'āstan*, « vouloir »). Rappelons qu'il s'agit d'un texte autographe et donc qu'il n'est pas écrit par un scribe professionnel. Ainsi rencontre-t-on *avarda and* (RA 13a, 10) et *āvarda and* (RA 13b, 16).

Nous n'avons toutefois pas trouvé dans notre corpus de formes de parfait du type *bikardakam*, « j'ai fait », propres au dialecte parlé à Samarcande, telles qu'en cite Muqaddasī⁸¹¹.

Nous pensons que cette correction n'est pas nécessaire et que l'on peut simplement interpréter le passage comme deux propositions juxtaposées.

⁸⁰⁹ Lazard 1963, p. 341, § 482.

⁸¹⁰ Cf. Gindin 2007, III, Morphology, § 7.2.1. Se reporter aussi à Paper 1967.

⁸¹¹ Lazard 1340/1961, repris dans 1995a, p. 18.

11.2.2. *ēstādan*, « se tenir debout », auxiliaire du parfait ?

Dans le persan des premiers siècles, il existe des formes dites « nišāpuri »⁸¹², ou *perfectum secundum*⁸¹³, du type *krdst-*. Nous préférons pour l'instant les écrire en translittération avant de statuer sur la façon dont il convient de les lire. Elles sont construites avec la forme courte du participe passé (*kard*), suivie d'un auxiliaire. C'est précisément à propos de cet auxiliaire qu'il y a débat. On pense habituellement⁸¹⁴ qu'il s'agit du verbe « être », *ast-*, auquel s'adjoint la désinence personnelle. Mais au vu de la situation du moyen perse et du tadjik actuel, ne peut-on pas y voir le verbe « se tenir debout », *ēst-*, sous sa forme brève *ist-*⁸¹⁵ ? C'est ce que propose MacKenzie, suivi par Jeremiás puis Paul⁸¹⁶. Utas⁸¹⁷, lui, hésite : après avoir opté pour la lecture *ist-*, il donne dans le paradigme les formes *-ast-*, avec, à la troisième personne du singulier, *kard-ast*, qui ne peut provenir que du verbe « être ». Avons-nous des exemples qui permettraient d'opter définitivement pour l'une ou l'autre lecture ?

Une occurrence présenterait cette structure : 'ft'dsty, « il est tombé » (HM 60, 16), à laquelle nous pouvons ajouter *bdwydsty*, « il a couru » (HM 324, 4), et *grftsty*, « il s'est emparé » (TS 317, 2), hors de nos extraits étudiés⁸¹⁸. Ces 3 formes sont construites avec le suffixe d'irréel *-ē* et ne comportent pas de désinence personnelle. Il est alors hasardeux d'y voir des formes « nišāpuri » puisqu'on peut les apparenter aux formes en *buvadē*⁸¹⁹. En revanche, Lazard cite un certain nombre d'occurrences tirées d'ouvrages contemporains de HM et TS, émanant tous du nord-est (Transoxiane, Badaxšān, peut-être Ghazna)⁸²⁰.

Il existe 2 autres occurrences dans nos textes dont on pourrait penser que le participe passé s'accompagne de l'auxiliaire *ēstādan*. Mais à y regarder de plus près, il s'agit du sens fort du verbe « se tenir » et le participe est pris comme adjectif, attribut de *ēstādan* : *brydh by 'yst'dnd*, « ils se tinrent coupés (les uns des autres) » (JP3 L, 9-10) ;

⁸¹² Bahār 1373/1994, II, p. 45, note 1 ; Jeremiás 1995, p. 326. Sur l'origine de ce terme, Lazard (1963, p. 341, § 481) rappelle que le géographe Muqaddasī disait ces formes usuelles à Nišāpur.

⁸¹³ Lazard 1963, p. 341, § 481 ; Jeremiás 1993, p. 107 ; 1995, p. 326 ; Paul 2008a, p. 193 (Present Perfect II).

⁸¹⁴ Entre autres, Horn 1898-1901, p. 154, § 93 ; Jensen 1931, p. 158 ; Lazard 1963, p. 341, § 481.

⁸¹⁵ Sur l'existence de cet abrègement dans le persan des X^e-XI^e siècles, voir Lazard 1963, p. 184, § 125.

⁸¹⁶ MacKenzie 1984, p. 55 ; Jeremiás 1993, p. 107 ; Paul 2008a, p. 193.

⁸¹⁷ Utas 2000, p. 265.

⁸¹⁸ Bahār (1373/1994, II, p. 45 et note 1) remarque qu'il y a peu de formes « nišāpuri » dans TS. Ce n'est pas étonnant : son auteur est originaire du Sistan et il évite les particularités dialectales.

⁸¹⁹ Cf. Lazard 1963, pp. 337-338, § 472.

⁸²⁰ *Ibid.*, p. 341, § 481.

bāz nihāda biyēstand, « ils se tiennent arrêtés » (TJG 20, 9). La présence du préfixe *bi-* renforce cette analyse : il ne se combine généralement pas avec un auxiliaire⁸²¹.

Nos textes judéo-persans ne présentent donc pas cette forme de *perfectum secundum*, ce qui confirme sa localisation au nord-est. La seule forme attestée en judéo-persan provient d'une lettre, hors corpus : *krdystym*, « nous avons fait » (L9, 1)⁸²². La graphie de cette occurrence sera peut-être à même de lever le doute qui subsiste au sujet de la lecture de l'auxiliaire dans ces formes. Selon Paul⁸²³, le premier *yod* pourrait correspondre au /ē/ de *ēstādan*. On pourrait toutefois objecter que le verbe « être » peut s'écrire *hyst*, mais cette graphie est propre au judéo-persan du sud-ouest et l'on trouve *hst* dans le judéo-persan du nord⁸²⁴. Étant donné que les parfaits seconds se trouvent au nord, il est difficile de voir dans *krdystym* la présence de l'auxiliaire « être ». Cependant, comme la lettre L9 est très brève et qu'elle ne comporte aucune forme du verbe « être », on ne peut pas savoir s'il s'agit d'« être » et si ces formes existent alors aussi au sud, ou bien s'il faut y lire l'auxiliaire « se tenir (debout) ». La seconde hypothèse, avec *ēstādan*, semble la plus probable mais nous allons voir qu'elle se heurte malgré tout à un certain nombre d'obstacles.

Tout d'abord, en tadjik, les formes du type *karda istoda-am* ont un sens de progressif⁸²⁵. Lazard⁸²⁶ explique que « le sens originel est "je reste (debout) en faisant, je fais et je reste (debout)", d'où "je suis en train de faire" ». Cet auxiliaire a cette même valeur en sogdien⁸²⁷. Il existe d'autre part des formes du type *karda astom* dans certains parlers tadjiks⁸²⁸ et en kâboli⁸²⁹. Or ces régions sont sensiblement les mêmes que celles où l'on rencontre le parfait second aux X^e-XI^e siècles. De plus, la copule se présente parfois sous les formes *astam*, *astī*, dans les textes en écriture arabe de la même époque⁸³⁰.

Faut-il alors lire ces formes « nišāpuri » *kard-ast-* ? Si on l'envisage, le premier *yod* de *krdystym* (L9, 1) pourrait ainsi s'expliquer par une palatalisation de /a/ en contact

⁸²¹ Cf. *infra*, § 14.3.4.

⁸²² Cf. Paul 2002b.

⁸²³ Paul 2008a, p. 193.

⁸²⁴ Sur cette différence dialectale, voir Shaked 2009, p. 453.

⁸²⁵ Cejpek 1956, p. 178 ; Lazard 1956, pp. 157-158 ; Perry 2005, p. 178 et pp. 223-227 ; Windfuhr 2006, p. 265.

⁸²⁶ Lazard 1956, p. 158.

⁸²⁷ Benveniste 1966b, p. 49.

⁸²⁸ Lazard 1963, p. 341, § 481 ; Perry 2000, p. 238 (pour qui ces formes actuelles sont identiques aux nôtres), mais ces formes sont absentes de sa grammaire (2005), reflet d'une langue plus normative.

⁸²⁹ Farhādi 1955, pp. 83-84.

⁸³⁰ Cf. Lazard 1963, p. 346, § 494.

de la seconde voyelle, palatale⁸³¹. Cependant comme nous manquons d'occurrences intermédiaires de ces formes, avec *ēstādan* comme avec *ast-*, entre les premiers siècles et les dialectes actuels, il est compliqué de dire si les formes du tadjik et du kâboli sont le fruit d'un développement ultérieur de la langue ou la continuation d'anciennes formes. Les occurrences des X^e-XI^e siècles s'inscrivent-elles donc dans la continuité du parfait moyen-perse formé avec l'auxiliaire *ēstādan*, ou bien innovent-elles avec des formes longues de l'auxiliaire « être » comme *astam*, conservées encore aujourd'hui en tadjik et en kâboli ?

Quelle qu'en soit la lecture, il reste à résoudre la question de l'emploi de ces formes et de leurs différences avec celles du type *karda-am*. Pour Jeremiás⁸³², la forme est avant tout dialectale. Dans ce cas, comment explique-t-elle la présence des deux formes dans un même texte ? Boldyrev⁸³³ constate que les formes de parfait second du *Šāhnāma* apparaissent presque exclusivement dans le discours direct. Certes, les occurrences analysées peuvent être liées à de possibles raisons métriques, mais Paul⁸³⁴ suggère que la différence entre les deux formes pourrait néanmoins être due à une distinction entre récit et discours direct. En rappelant que le discours direct peut être le reflet de la langue parlée, par nature plus perméable aux influences dialectales, il réconcilie selon nous les théories de Boldyrev et de Jeremiás. L'hypothèse est séduisante, mais il existe trop peu d'occurrences (nous n'en avons trouvé aucune dans tout notre corpus) pour en tirer une règle.

11.2.3. Absence d'auxiliaire

Les formes de parfait se rencontrent également sans auxiliaire, soit coordonnées à une forme avec auxiliaire, soit employées seules. Dans le premier cas, on les trouve avec différentes personnes (1), dans le second, essentiellement à la troisième personne du singulier (2). Il peut néanmoins s'agir parfois d'autres personnes lorsqu'il n'y a pas de doute sur la personne attendue, comme dans des expressions usuelles : le verbe *āvarda* de (3a) est à comprendre à la troisième personne du pluriel, par comparaison avec une occurrence telle que (3b).

⁸³¹ Nous pouvons comparer ce phénomène à celui de l'*imāla* dans les mots d'origine arabe (Gindin 2007, III, Phonology, § 1.2.1). Cette palatalisation se rencontre aussi dans des mots proprement persans comme *dyry'h* pour *daryā* dans TE.

⁸³² Jeremiás 1993, p. 109 ; 1995, p. 332.

⁸³³ Voir Jeremiás 1993, p. 107 ; Paul 2005, p. 149.

⁸³⁴ Paul 2005, pp. 149-150.

(1) *farzandān [...] z-īn šīva sipurda and va haqq-i abavain ri'āyat kardā*

« les enfants [...] ont suivi ce chemin et ont respecté le droit de (leurs) parents » (TJG 41, 10-11)

(2) *īn hadīs an-ast⁸³⁵ ki paigambar farmūda ki...*

« cet hadith est celui où le Prophète dit que... » (RA 3b, 10)

(3) a. *āvarda ki...*

« on rapporte que... » (TT 178b, 3)

b. *āvarda and ki...*

« on rapporte que... » (TT 179a, 3)

En reprenant le nombre des occurrences relevées au chapitre 4⁸³⁶, on aperçoit une évolution dans les formes de parfait. Elles sont de plus en plus abondantes à se présenter sous la forme de participes employés sans l'auxiliaire « être », jusqu'à devenir majoritaires à partir de RA, soit à partir de la seconde moitié du XV^e siècle. Utas⁸³⁷ suppose que le participe passé seul a certainement une valeur différente de celle du parfait, sans que l'on puisse la déterminer. Il est en effet difficile de déceler une nuance entre (3a) et (3b), par exemple. Eu égard aux proportions des deux formes dans nos différents textes, il s'agit davantage d'une évolution, avec simplification de la forme de parfait lorsque l'absence d'auxiliaire ne crée pas d'ambiguïté. Même si elle n'est pas généralisée à toutes les personnes, la perte de l'auxiliaire ferait donc passer la forme du parfait de périphrase à partie intégrante de la morphologie, et ce, bien qu'elle ne marque pas la personne⁸³⁸.

	HM	JP	TE	TS	TJG	TH	PR	RA	SX	TT
PP avec auxiliaire	31	26	26 / 18	34	70	29	36	22	94	46
PP seul	0	2	0 / 0	1	43	21	11	57	188	144
% de PP seul	0	7,1	0	2,9	38	42	23,4	72	66,7	75,8

11.1. Les formes de parfait : participe passé avec et sans l'auxiliaire « être »

S'il existe une diminution des participes sans auxiliaire dans PR, c'est parce qu'il s'y trouve beaucoup de participes seuls, apposés à un prétérit, tels que (4). Or pour que la comparaison des parfaits avec et sans auxiliaire soit pertinente, nous avons écarté ces

⁸³⁵ Démonstratif écrit avec un *alef* simple.

⁸³⁶ Sans prise en compte des participes seuls apposés à un verbe conjugué.

⁸³⁷ Utas 2000, p. 265.

⁸³⁸ Bybee et Dahl 1989, p. 75, à propos des langues slaves.

formes apposées qui ne jouent pas un rôle de prédicat, contrairement aux participes seuls coordonnés à des formes finies.

(4) *kalām-i allah hiǰz kardā qur'ān durust x'āndē*

« ayant appris par cœur les paroles de Dieu, il récitait parfaitement le Coran » (PR 15, 6)

11.3. Avancée de la grammaticalisation

Le parfait étant exprimé par une périphrase⁸³⁹, il est important d'interroger l'avancée de sa grammaticalisation : est-il compris comme une structure quasi analytique⁸⁴⁰ ou bien comme une construction plus morphologisée ?

11.3.1. Types de verbes

Plus une périphrase est grammaticalisée, plus elle est susceptible d'être employée avec différents types de verbes. De même, la diversité sémantique des verbes qui acceptent le parfait nous renseignera sur le sens à donner à cette forme de parfait⁸⁴¹.

11.3.1.1. Verbes statifs et verbes dynamiques

Il y a des langues où le parfait ne se combine pas avec des verbes statifs⁸⁴². Pour le persan, une telle restriction n'existe pas. On trouve des formes de parfait et de plus-que-parfait aussi bien avec des verbes statifs qu'avec des verbes dynamiques, et ce tout au long de notre période. Ainsi le verbe *būdan*, « être », en (5), et le verbe *guftan*, « dire », en (6).

(5) a. *ānči andar-īn šahr-i buzurgvār būd-ast*

« ce qui a été dans cette noble province » (TS 94, 12)

b. *čahār gurōh būda and*

« il y a eu quatre groupes » (TT 179b, 4)

⁸³⁹ Dans les langues, le parfait est souvent moins grammaticalisé que d'autres formes verbales (Dahl 1985, p. 129 ; Bybee et Dahl 1989, p. 56).

⁸⁴⁰ Nous empruntons ce terme à Bonami et Samvelian (2009, p. 28 ; 2012, § 7, tableau 3 : nous remercions Madame Samvelian pour nous avoir communiqué ce second article, à paraître). Nous reviendrons sur cette question au chapitre 19.

⁸⁴¹ Cf. Bybee *et alii* 1994, p. 76.

⁸⁴² *Ibid.*

(6) a. *va-z-īn qabl gufta and ki*⁸⁴³...

« et on a dit précédemment que... » (HM 24, 10)

b. *gufta and ki*...

« on a dit que... » (RA 16a, 13)

Sur ce point, la grammaticalisation est déjà bien avancée.

11.3.1.2. Téliçité

Même si des interactions mutuelles ne sont pas exclues, téliçité et accompli ne relèvent pas du même plan : l'une est un mode de procès, souvent porté par le sémantisme verbal, et l'autre est aspectuel. Il peut exister des cas d'atélique accompli, du type « il a écrit des lettres pendant des années ». Au demeurant, la possibilité de conjuguer au parfait un verbe atélique pose question car, par exemple, les phrases avec *-mIš* en turc sont habituellement téliques⁸⁴⁴. Qu'en est-il du persan ? Il apparaît que dès nos premiers textes, les temps composés, parfait ou plus-que-parfait, peuvent se combiner avec des phrases atéliques, telles que (7).

(7) a. *va davāzdah sāl šahr-i īrān bigirifta būd*

« pendant douze ans il avait occupé le royaume d'Iran » (TS 6, 17)

b. *musulmānān rā ba-nazar-i tauqīr mē nigarīsta*

« il observait avec un regard respectueux les musulmans » (TJG 18, 17)

11.3.2. Place de la désinence et de l'enclitique personnels

Nous avons vu qu'il existe des occurrences où les désinences personnelles sont attachées au participe passé, telles que *pryst'dnd hyst*, « ils ont envoyé » (TE₂ 171, 31), et *d'dwm bwd*, « j'avais donné » (TE₁ 134, 28)⁸⁴⁵. Toutes se trouvent dans les textes judéo-persans, essentiellement dans ceux du sud-ouest. Que la désinence puisse ainsi s'adjoindre tantôt à l'auxiliaire, tantôt au participe passé est un indice de faible grammaticalisation des formes en judéo-persan : plus une forme est grammaticalisée et moins ses différentes

⁸⁴³ Écrit avec *yā*.

⁸⁴⁴ Schroeder 2000, p. 121. Ce suffixe *-mIš* est un marqueur du médiatif avec référence au passé pour des verbes conjugués, mais aussi un marqueur de résultatif avec des verbes non conjugués (Comrie 2000, p. 3).

⁸⁴⁵ Cf. *supra*, § 5.2.

composantes sont autonomes⁸⁴⁶. Or, qu'il y ait hésitation quant à la place de la désinence personnelle suggère que les deux parties qui composent ces formes de parfait et de plus-que-parfait sont encore perçues comme clairement indépendantes. De plus, même pour TE₂ qui ne présente que des formes de plus-que-parfait avec désinence attachée au participe, on peut avancer que la grammaticalisation est malgré tout plus faible que dans les textes en écriture arabe : si la forme était comprise comme un tout insécable, il serait impossible d'insérer en son sein la désinence personnelle, attendue normalement à la fin des formes verbales.

L'enclitique personnel objet du verbe peut également se trouver suffixé au participe et non à l'auxiliaire comme on l'attendrait dans une périphrase plus grammaticalisée. Ainsi gwpt-yš bwd, « il lui avait dit » (TE₂ 179, 9), face à *x'ānda buvand-aš*, « ils l'ont appelé » (HM 23, 4), par exemple. Mais cette occurrence est isolée, elle est unique dans notre corpus et selon toute vraisemblance, n'apparaît dans aucun autre texte de la même époque⁸⁴⁷.

Seul le judéo-persan hésite sur la place de la désinence personnelle et de l'enclitique personnel objet. Il présente donc une moins grande grammaticalisation de la périphrase : l'une et l'autre peuvent s'attacher au participe comme à l'auxiliaire.

11.3.3. Place des préfixes verbaux

Nous avons constaté que dans la plupart des cas la négation s'attache au participe passé : 155 occurrences contre 4 avec négation portée par l'auxiliaire (dont deux seules assurées, les deux autres pouvant être des participes employés comme adjectifs)⁸⁴⁸. Cette place, certes rare, n'est donc pas exclue et Lazard en donne d'autres occurrences dans les textes des X^e-XI^e siècles⁸⁴⁹. En judéo-persan, Gindin constate que la négation précède le participe passé⁸⁵⁰ mais, de manière contradictoire, elle la dit précéder « être » dans sa fonction d'auxiliaire⁸⁵¹. En fait, tout est affaire de proportions, seuls quelques cas présentent la négation attachée à l'auxiliaire.

⁸⁴⁶ Sur cette question, voir par exemple Lehmann 1995, pp. 158-160 ; Geurts 2000, p. 782 ; Marchello-Nizia 2009, pp. 40-42.

⁸⁴⁷ Aucun exemple dans Lazard 1963, pp. 249-250, § 295.

⁸⁴⁸ Cf. *supra*, § 8.3.1.

⁸⁴⁹ Lazard 1963, pp. 342-343, § 486.

⁸⁵⁰ Gindin 2006, p. 455 ; 2007, III, Notes on syntax, § 3.2.3.

⁸⁵¹ Gindin 2006, p. 454.

Pour le préfixe *bi-*, des textes étudiés par Lazard⁸⁵² et des nôtres, seul TE₁ présente une préfixation à l’auxiliaire, et encore ne s’agit-il que de 2 occurrences : *br gšth by n’ bwdy*, « il ne se serait pas tourné » (TE₁ 14, 26-27) ; *br gšth by n’ b’sy*, « tu ne t’es pas retourné » (TE₁ 14, 30-31). Dans ces deux exceptions, le morphème *bi-* précède la négation et non directement l’auxiliaire : on peut ainsi penser qu’il porte davantage sur celle-là que sur celui-ci.

De nouveau, la préfixation possible sur l’auxiliaire de la négation suppose un degré plus faible de grammaticalisation. Dans ces cas, la périphrase est alors perçue comme étant composée de plusieurs éléments et non comme étant une unité verbale. Mais il faut remarquer que les occurrences sont très peu nombreuses et qu’elles disparaissent très rapidement. Dans notre corpus, on ne les voit d’ailleurs que dans le premier dialecte de TE.

11.3.4. Grammaticalisation en cours

Arrivée à ce stade, nous avons à récapituler les différents critères mis en œuvre pour évaluer avec exactitude le degré d’avancée de grammaticalisation de la périphrase. Il n’existe pas de restriction selon les types de verbes. Tous peuvent être conjugués au parfait, statifs comme dynamiques, téléiques comme atéliques. En revanche, la périphrase n’est pas toujours sentie comme une unité mais bien comme la combinaison de deux éléments entre lesquels peuvent s’insérer la désinence personnelle et l’enclitique personnel objet en judéo-persan, ainsi que la négation en persan et en judéo-persan. Encore précisons-nous que ces rares occurrences ne se rencontrent que dans les premiers siècles.

11.4. Fonctions des diverses formes

Bien que le parfait du persan ait la même forme que le prétérit du moyen perse, leurs valeurs n’ont rien de commun, ce qu’indique du reste le nom qu’on leur attribue. Il en va de même pour toutes les formes composées avec l’auxiliaire *būdan*, « être ». Nous étudierons successivement *kard(a) ast*, *kard(a) būd*, *kard(a) buvad* et *kard(a) bāšad*, *mēkarda ast* et *karda būda ast*⁸⁵³.

⁸⁵² Lazard 1963, pp. 319-320, § 436-437.

⁸⁵³ Dans les textes de notre période, il existe moins de formes composées qu’en persan contemporain (cf. Windfuhr 1982).

11.4.1. *kard(a) ast*

En persan contemporain, le parfait exprime le résultatif, « une action achevée dans le passé, en impliquant une référence au présent »⁸⁵⁴. C'est justement ce que montre sa forme, avec un participe passé et un auxiliaire au présent⁸⁵⁵. On retrouve cette valeur dès nos premiers textes. Ainsi dans HM, quand le verbe *x^vāndan*, « appeler », est à un temps du passé, il est toujours conjugué au parfait, comme en (8a). La dénomination a eu lieu dans le passé mais est encore effective dans le présent. Avec un prétérit, comme en (8b) dans TS, l'énonciateur indique que la dénomination est ancienne, voire caduque ; il insiste davantage sur l'acte même de nommer et sur les raisons qui ont présidé au choix du nom, que sur le caractère permanent de celui-ci. Ceci explique pourquoi dans les pages étudiées de HM, le verbe n'est jamais au prétérit : la dénomination scientifique relève du générique, c'est le nom qui importe, toujours en vigueur au moment où écrit l'auteur. Les autres emplois de ce verbe se font tous au présent. Le parfait ajoute ici seulement une nuance : la dénomination, toujours valable actuellement, s'est faite dans le passé.

(8) a. *va mu'tadil badīn x^vānda and*

« on l'a appelé tempéré » (HM 22, 15)

b. *va zarang x^vāndand*

« et on (l')appela Zarang » (TS 23, 4)

Dans PR, il existe de nombreuses occurrences où les différents manuscrits présentent soit deux prétérits coordonnés (9a), soit un participe seul apposé à un prétérit (9b). Faut-il y voir la valeur d'antériorité que pourrait contenir le participe ? On peut raisonnablement l'envisager puisque dans le second cas – participe apposé –, l'absence de coordination entre les deux verbes montrerait que l'une des actions est sans conteste antérieure à la seconde. Mais cette valeur d'antériorité s'applique-t-elle aussi aux formes de parfait ?

(9) a. *laškarhā saff kašīdand va dar barābar-i yakdīgar biyēstādand*

« les armées se mettent en rangs et se tiennent l'une en face de l'autre » (PR 63, 22-23)

⁸⁵⁴ Lazard 2006b, p. 138, § 142.

⁸⁵⁵ Cf. remarque de Michailovsky (1996, p. 120) à propos du népal. Pour lui, cela fait du parfait à la fois un temps du présent et un temps du passé.

b. *laškarhā saff kašīda dar barābar-i yakdīgar biyēstādand* (Ms. Z)

« une fois mises en rangs, les armées se tiennent l'une en face de l'autre » (PR 63, note 20)

En (10), *sākin gašta ast*, « il s'est installé », marque une antériorité par rapport à d'autres procès relatés au présent (*hadas mē kunad*, « il commet des impuretés légales », *man' mē kunand*, « on empêche », *munzajir namē šavad*, « il n'est pas écœuré », et *isrār mē namāyad*, « il insiste »). Ce parfait est mis sur le même plan que des présents alors que d'autres formes composées se combinent à des passés ou à des futurs⁸⁵⁶.

(10) *badīn sūrat ki šaxsē dar masjidē sākin gašta ast va dar-ān masjid hadas mē kunad va ō rā az-ān ma'nī man' mē kunand munzajir namē šavad va isrār mē namāyad īn čunīn kas vājib al-qatl bāšad*

« dans le cas où une personne s'est installée dans une mosquée et y commet des impuretés légales, et qu'on l'en empêche, qu'elle n'est pas écœurée et qu'elle insiste, une telle personne mérite la mort » (PR 15, 13-16)

Le parfait exprime également d'autres valeurs, toutes rattachées à l'idée de « passé distancié » comme l'a montré Lazard pour le persan contemporain⁸⁵⁷ : passé révolu (11a), fait rapporté par autrui (dorénavant rapport d'autrui) (11b) et inférence (11c). On les rencontre surtout dans les textes les plus récents, RA, SX et TT. Mais ces formes assument déjà la valeur de passé révolu⁸⁵⁸ et peut-être même celle de rapport d'autrui⁸⁵⁹ dès TS.

(11) a. *dīgar 'ajāyibhā ki dar sīstān būda va ba'zī kunūn mē bīnēm*

« à propos d'autres merveilles qui ont existé au Sistan et certaines (que) nous voyons maintenant » (TS 13, 16)

⁸⁵⁶ Cf. *infra*, § 11.4.2 et 11.4.3.

⁸⁵⁷ Lazard 1985.

⁸⁵⁸ Le passé révolu se trouve aussi dans TJG. Cf. *infra*, § 11.4.4.

⁸⁵⁹ Ainsi dans une occurrence telle que : *X₁ va X₂ andar kitāb 'ajāyib-i barr u bahr gōyand ki andar sīstān 'ajāyibhā būd-ast ki ba-hēč jāy čunān nēst*, « dans leur livre *Merveilles de la terre et de la mer*, X₁ et X₂ disent qu'il y avait au Sistan des merveilles qui n'existaient nulle part ailleurs » (TS 13, 17-14, 1). On peut hésiter sur l'interprétation à donner au parfait *būd-ast* : s'agit-il d'un rapport d'autrui, introduit par *gōyand*, « ils disent », ou bien d'un passé révolu, « il y a eu au Sistan... » ? La question reste ouverte.

b. *gōyand nām-i pidar-i vai X₁ būda [...] va ba'zī gōyand ba-'aks va nām-i mādar-i vai X₂ būda mufassirān u arbāb-i tavārīx muttafiq and bar-ānki ibrahīm [...] dar zamān-i namrūd [...] mutavallid šuda būd va namrūd-i avval kasē būda ki tāj bar sar nihāda va mulk-i ō ihāta ba mašāriq u maḡārib karda būd va vai dar bābil ba-sar mē burda*

« ils disent que le nom de son père est X₁ [...] et certains disent le contraire et que le nom de sa mère est X₂; les commentateurs et les historiens (litt. maîtres des histoires) sont d'accord sur le fait qu'Abraham [...] est né à l'époque de Nemrod [...] et que Nemrod 1^{er} est quelqu'un qui s'est couronné et dont le royaume s'est étendu vers l'ouest et l'est, et qu'il vivait à Babylone » (RA 16a, 9-12)

c. *ihimāl dārad ki an-kas⁸⁶⁰ ki mōy-i ō rā rangīn dīda gumān burda bāšad ki az xazāb-ast yā anki⁸⁶¹ bōy-i x^vaš čūn bisyār ba-kār mē burda*

« il est probable que quelqu'un qui a vu ses cheveux colorés pensera que c'est la teinture de henné ou bien un parfum agréable comme beaucoup (en) utilisaient » (RA 309a, 19-20)

En (11a), le passé révolu exprimé par *būda*, « ont existé », s'oppose à une réalité toujours présente, celle que « nous voyons maintenant » (*kunūn mē bīnēm*). En (11b), le rapport d'autrui est souligné par les verbes *gōyand*, « ils disent », et *muttafiq and*, « ils sont d'accord (pour dire) », qui introduisent les procès au parfait (et les formes assimilées de *šuda būd*, *karda būd* et *mē burda*). En (11c), la valeur d'inférence que portent les formes *dīda*, *burda bāšad* et *mē burda* est renforcée par l'expression *ihimāl dārad ki*, « il est probable que », qui l'introduit. Il est fréquent que des mots signifiant « sûrement », « apparemment », « peut-être » accompagnent la valeur inférentielle de ces formes verbales⁸⁶².

11.4.2. *kard(a) būd*

Selon les langues, le plus-que-parfait exprime le passé distant ou l'antériorité d'un procès par rapport à un autre du passé⁸⁶³. C'est cette seconde valeur que l'on a dès les premiers textes, judéo-persans (12a) comme persans (12b). En (12b), le procès *bisitada būdand*, « avaient reçu », est accompli avant les procès *rasīdand*, « arrivèrent », et *nigāh*

⁸⁶⁰ Démonstratif écrit avec un *alef* simple.

⁸⁶¹ Écrit avec un *alef* simple.

⁸⁶² Lazard 1985, p. 33.

⁸⁶³ Comrie 1985, p. 84.

kardand, « regardèrent ». Et cette valeur d'antériorité perdure jusqu'à la fin de notre période (13). Le plus-que-parfait a encore ce sens en persan contemporain⁸⁶⁴.

(12) a. *kw nby'yh y-'yn nby' y-p'n zm'n' kw xwd' by mrdwmn frstyd' bwd*

« comment (était) la qualité prophétique de ce prophète de cette époque que Dieu avait envoyé à l'humanité » (JP3 H, 12-14)

b. *čūn ba-nazdik-i damišq rasīdand ba-zar nigāh kardand ki az ān rāhib bisitada būdand*

« quand ils arrivèrent aux abords de Damas, ils regardèrent l'or qu'ils avaient reçu de ce moine » (TS 99, 16-17)

(13) *va rusūm u qā'idahā-i bad ki pēš az vai nihāda būdand ba-kullī bar andāxt*

« et les mauvaises coutumes et règles qu'ils avaient fixées avant lui, il s'en débarrassa entièrement » (TT 207a, 5-6)

Le plus-que-parfait peut aussi s'utiliser dans des cas de rapport d'autrui, comme nous l'avons remarqué en (11b).

Le plus-que-parfait de *būdan*, *būda būd*, se rencontre dans nos premiers textes, comme par exemple en (HM 26, 11), (TE₂ 206, 11), (TS 106, 5)⁸⁶⁵. Ce type de formes disparaît ensuite de notre corpus, c'est-à-dire dès le XII^e siècle.

11.4.3. *kard(a) buvad et kard(a) bāšad*

D'après Buyaner⁸⁶⁶, le système moyen-persan des formes composées se résume à trois temps : « past perfect (*dād būd*), present perfect (*dād hēnd*) and future perfect (*dād bawēd*) ». En persan, les formes de parfait s'organiseraient-elles alors en :

- *karda būd* pour le passé,
- *karda ast* pour le présent,
- *karda buvad* ou *karda bāšad* pour le futur ?

Au vu des exemples, *karda buvad* et *karda bāšad* ont effectivement une valeur de futur, voire d'hypothèse. Ainsi *x'ānda buvand*, « on appellera », en (14a), exprime la possibilité d'une autre dénomination, renforcée par la conjonction *har čand*, « quoique »,

⁸⁶⁴ Lazard 2006b, p. 142, § 146. Le nom usuel persan de *māzi-e ba'id*, « passé lointain », n'est donc pas approprié.

⁸⁶⁵ D'autres exemples dans Lazard 1963, p. 90, note 21 et p. 348, § 498.

⁸⁶⁶ Buyaner 2008, p. 54.

tandis que *x'ānda and*, « on l'a appelé », en (14b), note que la dénomination a réellement eu lieu dans le passé. Les autres exemples de cette forme donnés par Lazard⁸⁶⁷ peuvent également tous s'interpréter avec cette même idée de futur ou d'hypothèse.

(14) a. *ō-rā mu'tadil x'ānand har čand ba-izāfat-i andāmē dīgar garm x'ānda buvand-aš*
 « on l'appelle "tempéré" quoiqu'on puisse l'appeler⁸⁶⁸ "chaud" en comparaison d'un autre organe » (HM 23, 4)

b. *va īn andāmhā-i murakkaba rā nīz a'zā-i ālī x'ānda and*
 « et l'on a aussi appelé ces organes complexes "organes organiques" » (HM 37, 4)

Pour les formes avec *bāšad*, en (15) par exemple, la valeur de futur est aussi présente. En (15a), les conquêtes dont parle l'énonciateur n'ont pas encore commencé et *dāšta bāšad*, « aura eu », note l'antériorité des obstacles qui se dresseront dans cet avenir de conquêtes. On trouve aussi cette forme avec l'idée d'hypothèse. En (15b), *bar nišasta bāšad*, « il aura chevauché », relève certes de l'hypothétique introduit par *agar*, « si », mais note aussi une antériorité de ce procès de chevaucher par rapport à celui de reconnaissance : « comme il aura chevauché ainsi, je le reconnaîtrai ».

(15) a. *mavāza'ē rā ki mavāna'ē dāšta bāšad [...] fath kunēd*
 « vous conquerez [...] des lieux où il y aura eu des obstacles » (TH 51, 14-16)

b. *agar bar-ān jumla bar nišasta bāšad ki rōz-i harb būd, bidānam*
 « s'il chevauche comme le jour de la bataille, je (le) reconnaîtrai » (TS 87, 18-19)

Dans d'autres occurrences, comme en (11c), cette forme composée avec *bāšad* note l'inférence.

La différence entre *karda buvad* et *karda bāšad* est, en partie, chronologique : les formes composées avec *buvad* ne se rencontrent déjà plus dans TS, c'est-à-dire à la fin du XI^e siècle. Aux époques où les deux formes coexistaient, il devait probablement y avoir une nuance ; nous en reparlerons⁸⁶⁹.

⁸⁶⁷ Lazard 1963, p. 341, § 483.

⁸⁶⁸ Lazard (1963, p. 250, § 295) le traduit par un subjonctif présent « appelle » qui peut aussi renvoyer à une idée de futur. Nous accentuons légèrement la valeur de possibilité future pour les besoins de la démonstration.

⁸⁶⁹ Cf. *infra*, chapitre 15.

11.4.4. *mēkard(a) ast* et *karda būd(a) ast*

Ces deux formes appartiennent aussi au système du parfait : *mēkarda ast* apparaît dans TJG, RA, SX et TT⁸⁷⁰ ; *karda būda ast* dans TJG, SX et TT⁸⁷¹. Dans TJG, ces formes expriment toutes un passé révolu⁸⁷², comme en (16). C'est le même emploi qu'on retrouve dans les textes historiques du persan contemporain⁸⁷³. Ici, l'éloignement dans le temps est marqué par *dar ayyām-i istīlā-i dayālim bar 'irāq*, « à l'époque de la domination des Daïlamites sur l'Irak », en (16a), et par le fait que « ceux de sa tribu » ne sont plus à ses côtés, le procès d'« accompagner » relève du révolu (16b). Dans cette seconde occurrence, un simple plus-que-parfait, *āmada būdand*, aurait marqué l'antériorité du procès d'« accompagner » sans insister sur son caractère révolu.

(16) a. *dar tārīx-i sallāmī āvarda and ki dar ayyām-i istīlā-i dayālim bar 'irāq kūtvāl-i ān mauzi' rā fulān siyāh čašm mē gufta and*

« dans l'*Histoire de Sallāmī*, on a rapporté qu'à l'époque de la domination des Daïlamites sur l'Irak, on appelait le gouverneur de la place Untel, les Yeux-Noirs » (TJG 271, 4-5)

b. *va aqvām-i ō ki dar musāhibat-i ō āmada būda and parākanda gaštand*

« et ceux de sa tribu qui l'avaient accompagné furent dispersés » (TJG 46, 4-5)

Dans les textes plus récents, à côté de cette valeur de passé révolu, on trouve aussi des occurrences où ces formes se justifient parce que le procès est un rapport d'autrui⁸⁷⁴. En (17), les verbes *dāda and*, « on a vu », et *rāhnamā'ī mēkarda and*, « ils guidaient », dépendent de *manqūl-ast ki*, « il est raconté que ».

⁸⁷⁰ Nous écartons TE puisque nous n'y avons relevé qu'une seule occurrence : *hmy krndnd hyst*, « ils ont fait » (TE₂ 213, 19-20). Elle est d'autant plus difficile à analyser que *hamē* peut avoir encore ici son sens premier de « sans cesse », elle est donc bien différente des autres occurrences qui associent dans la morphologie le préfixe *mē-* à une forme de parfait.

⁸⁷¹ Il faut néanmoins constater que ces formes existent dans les premiers siècles. Lazard (1963, p. 295, § 389 pour la première, et p. 342, § 484 pour la seconde) en donne des exemples, dont un extrait de HM (hors de notre passage). Cf. *infra*, § 11.5.1.

⁸⁷² Pour (16a), on peut hésiter entre un passé révolu et le rapport d'autrui.

⁸⁷³ Cf. Lazard 1985, p. 34.

⁸⁷⁴ Nous avons déjà rencontré cette valeur en (11b) avec *mē burda*.

(17) *manqūl-ast ki dar pēš-i laškar-i sipāh-i jangīz xān Y₁ va Y₂ rā dīda and ki rāhnamā'ī-i ān laškar **mēkarda and***

« il est raconté qu'en tête des troupes de l'armée de Gengis Khan, on a vu Y₁ et Y₂ qui guidaient cette armée » (TT 181b, 15-16)

Enfin, certaines occurrences sont liées à l'inférence, comme nous l'avons vu avec *mē burda* en (11c). Cette valeur d'inférence est peut-être ancienne si l'on considère que la présence de *gurēxta būda ast*, « il s'était enfui », de (18), s'explique bien ainsi. Les procès *burda būdand*, « ils avaient emmené », et *rafta*, « il était allé », sont notés par des parfait et plus-que-parfait marquant leur antériorité à d'autres procès narrés avant et après ce passage. La forme surcomposée *gurēxta būda ast*, « il s'était enfui », elle, peut s'interpréter par l'inférence : les procès « avait emmené » et « était allé » sont des faits dont le locuteur a connaissance, et il en déduit qu'entre les deux, le jeune homme a dû s'enfuir puisque de prisonnier des Mongols, on le retrouve par la suite dans l'entourage d'un roi qui s'attache à lui⁸⁷⁵. Si notre hypothèse est exacte, la valeur d'inférence existe déjà au XIII^e siècle, date de composition de TJG.

(18) *Y rā dar vaqt-i kōdakī laškar-i muḡōl az māzandarān **burda būdand** va dar 'irāq az miyān-i laškar **gurēxta būda ast** va ba-mulk-i Z **rafta***

« l'armée mongole avait emmené Y dans son enfance loin du Māzandarān, il leur avait (donc) échappé en Iraq et était allé dans le royaume de Z » (TJG 256, 6-7)

11.5. Vers le médiatif

Dans plusieurs langues, parfait et médiatif sont morphologiquement liés⁸⁷⁶. Nous devons le terme médiatif à Lazard⁸⁷⁷. Certaines langues marquent dans leur morphologie le moyen par l'intermédiaire duquel un fait est connu. L'exemple typique en est le tuyuca : le verbe change de forme selon que l'énonciateur a eu connaissance de l'information par la vue, par un des quatre autres sens, par le raisonnement (inférence), par le rapport

⁸⁷⁵ On ne peut toutefois totalement exclure que cette forme *gurēxta būda ast* ait une valeur de rapport d'autrui : le fait correspondrait à ce que le jeune homme a lui-même raconté. Mais contrairement à d'autres occurrences, le rapport d'autrui ne serait pas ici annoncé par un quelconque verbe de déclaration. C'est pourquoi nous penchons plus volontiers pour une interprétation d'inférence.

⁸⁷⁶ Lindstedt 2001, p. 777.

⁸⁷⁷ Lazard 1956, pp. 148-149, note 2. Ce terme a été repris par Guentchéva (1996, p. 11).

d'autrui, ou bien par la supposition⁸⁷⁸. Mais alors qu'en tuyuca l'énonciateur doit nécessairement choisir un des différents marqueurs de médiatif, dans les langues européennes et moyen-orientales qui possèdent cette catégorie, il a le choix entre le médiatif et le registre neutre⁸⁷⁹.

Lazard a montré que le médiatif revient en réalité pour l'énonciateur à mettre à distance, non l'information elle-même, mais son propre discours⁸⁸⁰. Il convient alors de distinguer le médiatif du présomptif et du dubitatif⁸⁸¹.

11.5.1. Apparition du médiatif persan

En persan contemporain⁸⁸², c'est un système composé de formes assimilées au parfait qui sert à l'expression du médiatif. Les formes *karde ast*, *mikarde ast*, *dāšte mikarde ast*, et *karde bude ast* sont employées pour exprimer les « a) faits rapportés par autrui, b) inférence proprement dite, c) passé révolu, d) rétrospective »⁸⁸³, les deux derniers emplois étant contigus à la notion de médiatif⁸⁸⁴. Mais à quelle époque⁸⁸⁵ ce système pour le moins bien établi s'est-il constitué ? En d'autres termes, nos textes donnent-ils à voir une catégorie grammaticalisée du médiatif ?

D'après Utas⁸⁸⁶, ce n'est pas encore le cas au XV^e siècle. Nous le rejoignons sur le fait que le médiatif n'est pas toujours exprimé par des formes liées au parfait. Mais faut-il alors penser qu'il n'est pas encore une catégorie entrée dans le système verbal ? Rappelons que l'emploi du médiatif n'est pas non plus une nécessité en persan contemporain, le registre neutre est toujours possible⁸⁸⁷. Nous avons vu des exemples qui tendent à prouver que le système du médiatif est en cours de constitution dès nos premiers

⁸⁷⁸ Cf. l'étude de Barnes 1984, pp. 257-258. Sur les différents types de "médiation" de l'information que l'on trouve dans diverses langues, voir Willett 1988, p. 57.

⁸⁷⁹ Lazard 2001b, pp. 360-361.

⁸⁸⁰ Lazard 1999, p. 95 ; 2000, p. 212 ; 2001b, p. 362. Lazard s'oppose à l'analyse de Slobin et Aksu (1982, p. 197) sur le médiatif turc.

⁸⁸¹ Lazard 1999, p. 96 ; 2000, pp. 212-213 et p. 221 ; 2001b, p. 363.

⁸⁸² En persan, le médiatif est aussi employé pour le miratif (sur la contiguïté des deux notions, voir Delancey 1997, pp. 41-44). Pour le tadjik, cf. Lazard 1996, pp. 29-30 ; 1999, p. 99 ; Windfuhr 2006 (dont p. 276). Pour le persan d'Iran, cf. Lessan-Pezeshki 1998-99, pp. 104-105 ; 2002, pp. 66-67 ; 2005, pp. 225-226 ; 2011, pp. 54-55.

⁸⁸³ Lazard 1985, p. 28, analyse reprise dans 1996, pp. 22-27 ; 2000, pp. 218-219 ; 2006b, pp. 138-143, § 142-148.

⁸⁸⁴ Lazard 2000, pp. 218-219 ; 2006b, pp. 138-141, § 142 (le rétrospectif relève de l'expérientiel).

⁸⁸⁵ Il n'existe pas de médiatif en moyen perse : *āgāhīh ō ardawān mad, kū pābag rāy pus-ēw ast ī...*, « le bruit parvint à Ardaban que Pābag avait un fils qui... » (*Kārnāmag ī Ardaxšēr ī Pābagān* 58, 5).

⁸⁸⁶ Utas 2000, p. 263.

⁸⁸⁷ Pour cette idée, voir par exemple Lazard 2001b, p. 360 : « the speaker may thus choose between the evidential register, which is functionally marked, and the neutral register, which is unmarked and indicates nothing concerning the source of the information ». Il y a alors une différence de perspective (cf. Jahani 2000, pp. 203-204).

textes. Le passé révolu est noté par des formes liées au parfait en (11a) et (16) ; le rapport d'autrui en (11b) et (17) ; l'inférence en (11c) et peut-être en (18). Selon l'interprétation qu'on donne à (18) (inférence ou non), les différentes valeurs de médiatif n'émergeraient pas en même temps : le rapport d'autrui et le passé révolu, qui, lui, relève plus de l'expérientiel que du médiatif⁸⁸⁸, seraient apparus dès le XI^e siècle, l'inférence, elle, serait plus tardive (XIII^e ou XV^e siècle). Mais ces valeurs existaient peut-être même avant. Ainsi cette occurrence du XI^e siècle (19) marque-t-elle bien l'inférence ? L'opposition entre *bērūn āvard*, « déduisit », et *hamē ma'lūm kard-ast*, « a déterminé », pourrait tenir à la différence entre un premier fait énoncé de manière neutre au prétérit et un second marqué par une forme composée exprimant que Bērūnī infère de la situation le cheminement intellectuel de Ptolémée⁸⁸⁹.

(19) *ammā qutr-i qamar badān andāza ma'lūm ast ki nima-i qutr-i zamīn rā yakē nuhē. va batlimiyūs ān-rā az ixtilāf-i manzar-aš bērūn āvard. nīz qutr-i šams ham badān andāza hamē ma'lūm kard-ast az kusūfhā*

« mais avec cette mesure, il est clair que le diamètre de la lune (fait) un neuvième de la moitié du diamètre de la Terre. Et Ptolémée le déduisit de la différence de son apparence. C'est (donc) avec cette même mesure qu'il a déterminé le diamètre du soleil à partir des éclipses » (Bērūnī, *Kitāb al-tafhīm li-avā'il sinā'at al-tanjīm*, 150, 1-3 après tableau)⁸⁹⁰

Dans le cadre, malgré tout limité, de cette étude, nous n'avons pas pu étendre notre corpus à la recherche d'autres occurrences possibles de médiatif⁸⁹¹. En dehors de nos textes, nous nous en sommes tenue aux exemples de Lazard⁸⁹² et Utas⁸⁹³, qui peuvent peut-être être lus dans ce sens.

D'autre part, Utas avance comme argument justifiant un non-marquage du médiatif par des formes de parfait le fait que cette idée de rapport d'autrui est déjà connue par le

⁸⁸⁸ Cf. analyse de Lazard (2006b, p. 141, § 142).

⁸⁸⁹ Selon Monsieur Utas (à qui nous avons soumis cette occurrence), *hamē ma'lūm kard-ast* serait effectivement une forme d'inférentiel, bien qu'il y voie difficilement cette interprétation dans le contexte. Nous espérons malgré tout montrer ici que le contexte lui-même ne s'oppose pas à une lecture d'inférence, inférence somme toute logique dans un raisonnement scientifique.

⁸⁹⁰ La dernière partie de cette occurrence est citée par Lazard (1963, p. 295, § 389) ; nous y ajoutons ce qui précède afin de mettre en évidence le contraste entre le prétérit et la forme composée *hamē kard-ast*.

⁸⁹¹ Certaines formes n'y sont pas représentées, ainsi le plus-que-parfait accompagné de (*ha*)*mē*. Lazard (1963, p. 296, § 390) n'en donne qu'un unique exemple.

⁸⁹² *Ibid.*, p. 295, § 389 ; p. 296, § 390 ; p. 342, § 484.

⁸⁹³ Utas 2000.

contexte⁸⁹⁴. Il n'y a néanmoins pas d'impossibilité à ce que la langue marque doublement une idée. Nous l'avons vu avec la valeur de fréquentatif de *(ha)mē* renforcée par des expressions du type *har rōz*, « chaque jour »⁸⁹⁵. Les emplois actuels du médiatif ne s'accompagnent-ils d'ailleurs pas de termes soulignant une telle lecture⁸⁹⁶ ?

Il convient toutefois de rester prudent en raison de la difficulté à interpréter ces occurrences. Cet usage – à époque ancienne – de médiatif des formes construites sur le parfait demeure incertain, de même que le rythme de son évolution vers le système du persan contemporain. Il ne faut cependant pas perdre de vue que les formes comme *mēkarda ast* qui amènent à poser la catégorie du médiatif en persan contemporain⁸⁹⁷ ont certainement une valeur différente des formes simples de parfait *karda ast* ainsi que des formes du type *mēkard*.

11.5.2. Origine du médiatif persan : facteur interne ou facteur externe ?

Un autre point est délicat : l'origine du médiatif persan. Son apparition est-elle due à un facteur interne ou externe ? L'idée selon laquelle le système du médiatif turc aurait eu une grande influence sur les langues en contact (bulgare, macédonien, etc.) est souvent avancée⁸⁹⁸. Cohen⁸⁹⁹ remet en cause cette hypothèse de calque du bulgare et du macédonien sur le turc, pour des raisons morphologiques essentiellement. Peut-on résoudre la question pour le persan ?

Les contacts du persan avec les langues turques ont commencé dès la fin du X^e siècle⁹⁰⁰. On ne peut donc arguer de la date ancienne d'apparition en persan du médiatif (ou du moins de certaines valeurs propres ou liées au médiatif), pour exclure le facteur externe, d'autant que les deux formes de parfait, non-médiatif et médiatif, sont attestées en turc dès le VIII^e siècle⁹⁰¹. Si l'on admet une cause externe, reste le problème de la date de cet emprunt (ou plutôt de ce calque) : nous avons vu que des occurrences des X^e-XI^e siècles citées par Lazard pourraient relever du médiatif. Dans le cas contraire, il faudrait

⁸⁹⁴ *Ibid.*, p. 266.

⁸⁹⁵ Cf. *supra*, § 9.4.3.1.1.

⁸⁹⁶ Cf. Windfuhr 1982, p. 274 et p. 276 ; Lazard 1985, p. 33 ; Lessan-Pezeshki 2011, p. 47.

⁸⁹⁷ Cf. Lazard 1987a, p. 353.

⁸⁹⁸ Comrie 1981, p. 108 ; Dahl 1985, p. 152 ; Bybee *et alii* 1994, p. 95 ; Bulut 2000, p. 147 (pour le kurde kurmanji) ; Bubenik 2001, p. 84 ; Lindstedt 2001, p. 778 ; Aikhenvald 2004, p. 289. Pour d'autres langues, par exemple le quechua et l'aymara, on retrouve pour le médiatif l'influence d'une langue sur l'autre (Fleischman 1989, p. 30).

⁸⁹⁹ Cohen 1989, p. 136.

⁹⁰⁰ Windfuhr et Perry 2009, pp. 419-420. Il est étrange que les auteurs expliquent le développement du médiatif en persan par l'influence du turc au XIX^e siècle, se référant à Windfuhr 2006 (où cette date n'apparaît nulle part).

⁹⁰¹ Cohen 1989, p. 134.

faire remonter les premières attestations au XIII^e siècle, voire au XV^e. Si le médiatif existe dès les X^e-XI^e siècles, nous aurions affaire à un effet immédiat de cette influence du turc ; et s'il s'agit du XIII^e siècle (ou du XV^e), à un effet différé⁹⁰².

On peut néanmoins rappeler que le persan possède un système verbal complexe au XII^e siècle avec « modal and aspectual prefixation, unknown to Turkic »⁹⁰³. Par ailleurs, Schøsler a montré que « la langue qui emprunte un trait à une autre langue est déjà en train de modifier sa structure pour une raison interne à la langue »⁹⁰⁴. En définitive, le médiatif persan s'est-il développé de manière autonome ou bien sous l'influence du turc ? Ce dernier a probablement joué le rôle de catalyseur, à défaut d'être un réel déclencheur.

Un facteur interne peut en effet tout aussi bien expliquer le développement du médiatif. Le lien entre parfait et médiatif est attesté dans de nombreuses langues, certes dans celles des Balkans et au Moyen-Orient, mais également dans des langues sans contact avec le turc, dont une langue tibéto-birmane (le newari)⁹⁰⁵. Selon Lazard⁹⁰⁶, ce n'est que parce que le phénomène a été d'abord repéré en turc, en bulgare et en albanais, que l'on a cru qu'il s'agissait d'un fait aréal. Comme puis Bybee et Dahl pensent que le lien entre les deux s'opère par le passage d'une action connue par son résultat (le parfait) à une action connue par d'autres moyens dont l'inférence (le médiatif)⁹⁰⁷. Ce lien entre parfait et médiatif en persan pourrait donc se justifier par un mouvement interne à la langue, sans qu'il soit alors besoin de recourir au turc.

11.6. Système des formes composées

Pour la période de notre étude, dans les textes les plus anciens comme dans les plus récents, le système des formes composées est moins précis que celui de la langue actuelle.

En nous inspirant du tableau établi par Lazard pour le persan contemporain⁹⁰⁸, nous pouvons dresser une sorte de bilan provisoire de ces formes, selon trois périodes. Et nous aurions :

⁹⁰² Les notions d'effet immédiat et d'effet différé sont empruntées à Thomason (2001, pp. 1643-1645).

⁹⁰³ Windfuhr 2006, p. 253.

⁹⁰⁴ Schøsler 1991, p. 107.

⁹⁰⁵ Bybee et Dahl 1989, p. 73. Wallace (1982, p. 218, note 3) n'évoque, lui, que les langues d'Europe et du Moyen-Orient.

⁹⁰⁶ Lazard 2001b, p. 366.

⁹⁰⁷ Comrie 1981, p. 110 ; Bybee et Dahl 1989, pp. 73-74.

⁹⁰⁸ Lazard 1985, p. 27 et p. 41 ; 1996, p. 22.

Futur	<i>kunad / x'āhad kard</i>	<i>(ha)mē kunad</i>	<i>karda buvad / bāšad</i>
Présent	<i>kunad</i>	<i>(ha)mē kunad</i>	<i>kard(a) ast</i>
Passé	<i>kard</i>	<i>(ha)mē kard</i>	<i>kard(a) būd</i>
Passé distancié-médiatif ?	<i>kard(a) ast</i>	<i>(ha)mē kard(a) ast ?</i>	<i>karda būd(a) ast ?</i>

11.2. Emploi des formes composées aux X^e-XI^e siècles

Futur	<i>kunad / x'āhad kard</i>	<i>mēkunad</i>	<i>karda bāšad</i>
Présent	<i>kunad</i>	<i>mēkunad</i>	<i>karda ast</i>
Passé	<i>kard</i>	<i>mēkard</i>	<i>karda būd</i>
Passé distancié-médiatif	<i>karda ast</i>	<i>mēkarda ast</i>	<i>karda būda ast</i>

11.3. Emploi des formes composées aux XIII^e-XIV^e siècles

Futur	<i>kunad / x'āhad kard</i>	<i>mēkunad</i>	<i>karda bāšad</i>
Présent	<i>kunad</i>	<i>mēkunad</i>	<i>karda ast</i>
Passé	<i>kard</i>	<i>mēkard</i>	<i>karda būd</i>
Passé distancié-médiatif	<i>karda ast</i> <i>karda bāšad</i>	<i>mēkarda ast</i>	<i>karda būd</i> <i>karda būda ast</i>

11.4. Emploi des formes composées aux XV^e-XVI^e siècles

Au fil des siècles, le système des formes composées s'est donc enrichi. Dans le dernier stade – XV^e-XVI^e siècles –, une forme reste problématique : *karda būd*, qui s'inscrit à deux endroits. A côté de l'emploi attendu de passé, elle est aussi liée au rapport d'autrui : c'est ce que montrait l'occurrence (11b), extraite de RA. Et l'on ne peut même pas dire qu'il s'agit d'une hésitation de copiste puisque ce texte est autographe. Ne devrait-on pas alors avoir une autre lecture de cette occurrence (ici reproduite en 20) ? Le rapport d'autrui concernerait les verbes *būda* (3 occurrences), *nihāda*, *mē burda* – l'énonciateur mettrait à distance son discours sur ces faits –, tandis que *šuda būd* et *karda būd* seraient énoncés de manière neutre. Tout cela reste cependant spéculatif et les occurrences aberrantes ne doivent pas être surinterprétées.

(20) *gōyand nām-i pidar-i vai X₁ būda [...] va ba'zī gōyand ba-'aks va nām-i mādar-i vai X₂ būda mufassirān u arbāb-i tavārīx muttafiq and bar-ānki ibrahīm [...] dar zamān-i namrūd [...] mutavallid šuda būd va namrūd-i avval kasē būda ki tāj bar sar nihāda va mulk-i ō ihāta ba mašāriq u maḡārib karda būd va vai dar bābil ba-sar mē burda*

« ils disent que le nom de son père est X₁ [...] et certains disent le contraire et que le nom de sa mère est X₂; les commentateurs et les historiens (litt. maîtres des histoires) sont d'accord sur le fait qu'Abraham [...] est né à l'époque de Nemrod [...] et que Nemrod 1^{er} est quelqu'un qui s'est couronné et dont le royaume s'est étendu vers l'ouest et l'est, et qu'il vivait à Babylone » (RA 16a, 9-12)

Chapitre 12

LE FUTUR : DEUX FORMES EN CONCURRENCE

La catégorie du futur⁹⁰⁹ relève à la fois du temps et du mode : du temps parce qu'il envisage toujours un procès dans l'avenir ; et du mode parce qu'il contient une dimension modale avec un sens d'intention, de prédiction, voire d'obligation⁹¹⁰. On ne peut en effet s'assurer de la pleine réalisation du procès dans l'avenir. En persan contemporain, il existe deux moyens d'exprimer un fait futur. Mais est-ce ainsi pour notre période et y a-t-il une différence d'emploi entre ces deux formes, si toutefois elles coexistent déjà ?

12.1. L'expression du futur : du moyen perse au persan

En moyen perse, aucun procédé morphologique particulier n'exprime le futur. Le présent de l'indicatif comme le subjonctif peuvent marquer l'action à venir⁹¹¹. Selon Skjærvø, le présent de l'indicatif est surtout utilisé pour indiquer un futur proche, tandis que le subjonctif sert à marquer le futur dans les subordonnées, notamment dans les relatives et les subordonnées de but⁹¹².

Etant donné que le subjonctif moyen-perse a disparu en persan⁹¹³, on peut se demander si une autre forme ne l'a pas remplacé pour exprimer le futur dès les premiers siècles. En persan contemporain, le futur est exprimé par le présent de l'indicatif à l'instar du moyen perse, mais aussi par une périphrase composée du verbe *x'āstan* (devenu *xāstan*), « vouloir », suivi d'un infinitif⁹¹⁴.

⁹⁰⁹ Nous écartons le terme de prospectif car il prête à confusion : il désigne tantôt un procès futur présenté comme certain de se réaliser (Lazard 1998, repris dans 2001a, p. 414), tantôt un procès sur le point de se produire (Comrie 1981, p. 64).

⁹¹⁰ Cf. Dahl 1985, pp. 103-107 ; Bybee *et alii* 1991, p. 22 ; Palmer 2001, pp. 104-106.

⁹¹¹ Brunner 1977, p. 194 et p. 203 ; Durkin-Meisterernst 2010, p. 137.

⁹¹² Skjærvø 2009b, p. 229 et pp. 234-236. Pour ce rôle dans les subordonnées, voir également Lazard 1984a, pp. 2-3.

⁹¹³ Cf. *infra*, § 13.2.

⁹¹⁴ Lazard 2006b, pp. 145-146, § 151-152.

12.2. L'auxiliaire *x^vāstan*, « vouloir »

12.2.1. Futur ou volition ?

L'utilisation de la volition pour former le futur se retrouve dans beaucoup de langues : par une périphrase comme dans l'anglais *I will come* ou dans la morphologie même, par exemple en grec ancien (futur formé sur un thème de désidératif en *-se/o-)⁹¹⁵. D'autre part, il y a une tendance à ce que le futur soit exprimé par une périphrase⁹¹⁶. Mais qu'en est-il pour le persan ? Si actuellement *x^vāstan* sert à former le futur⁹¹⁷, se pose la question de savoir si aux X^e-XI^e siècles, ce verbe de volition garde encore son sens premier dans tous ses emplois, ou bien s'il est devenu un simple auxiliaire permettant de construire un futur dans certains cas. Il est parfois impossible de répondre. Dans (1), les deux valeurs sont aussi valables l'une que l'autre.

(1) *ki yād x^vāham kardan*

« que je veux évoquer / que j'évoquerai » (HM 199, 10)

En revanche, l'interprétation est moins sujette à caution quand la périphrase est employée avec des sujets inanimés. Cela montre clairement que, dès lors, elle est aussi à lire comme futur et non plus seulement comme verbe de volition. C'est là un des critères opérants pour d'autres langues qui, elles aussi, ont connu ce passage de l'idée de volition à celle de futur⁹¹⁸. On trouve ce type d'emploi de *x^vāstan* en persan dès le X^e siècle, dans des occurrences telles que (2). Le sang n'est doué d'aucune volonté, d'autant plus ici dans un texte médical, par principe dénué de toute dimension métaphorique.

(2) *ān xūn [...] kī⁹¹⁹ ba-raghā-i tan x^vāhad raftan*

« ce sang [...] qui ira dans les veines du corps » (HM 28, 7-8)

⁹¹⁵ Sur ce lien entre volition et futur, Benveniste 1974, p. 75 ; Comrie 1985, pp. 45-46 ; Bybee et Pagliuca 1987, p. 111 ; Palmer 2001, p. 105, parmi d'autres ; et pour le grec, Chantraine 1991, pp. 246-247. Pour un aperçu des langues qui utilisent le verbe « vouloir » dans une formation de futur, Heine et Kuteva 2002, pp. 310-311. Notons d'ailleurs qu'il n'y est pas uniquement question de langues indo-européennes mais aussi de langues africaines telles que le swahili et le kimbundu.

⁹¹⁶ Cf. Dahl 1985, p. 189 ; Bybee et Dahl 1989, p. 56 ; Bybee *et alii* 1991, pp. 33-34 ; Heine 1993, p. 68 ; Lindstedt 2001, p. 771.

⁹¹⁷ Voir Lazard 1989, pp. 268-269 et p. 270 ; 2006b, p. 130, § 126 et p. 145, § 151. En revanche, Farhādi (1955, p. 79) constate que *x^vāstan* n'est pas employé pour le futur en kâboli mais pour le dubitatif-présomptif, sous une forme figée *xāt/xā*.

⁹¹⁸ Cf. Bybee et Pagliuca 1987, p. 113 ; Bybee et Dahl 1989, pp. 63-64 ; Hagège 2001, p. 1610.

⁹¹⁹ Ecrit avec *yā*.

12.2.2. Rigidification syntaxique

On décèle dès nos premiers textes un autre indice de la grammaticalisation de la périphrase dans sa rigidification syntaxique même⁹²⁰. Dans quasiment toutes les occurrences, nous avons le verbe au futur postposé à *x^vāstan* sans élément intermédiaire. Même dans le cas des verbes composés ou des verbes à préverbe, l'élément nominal ou le préverbe précède le groupe *x^vāstan*-Verbe support, ainsi en (3a). Dans le cas d'un passif aussi, le participe précède l'auxiliaire (3b).

(3) a. ky 'sps 'w šrh kw'hd **krdn**

« qu'il expliquera après cela » (TE₁ 20, 4-5)

b. čunānči dar qissa-i sarbadārān **gufta** x^vāhad **šud**

« comme ce sera dit dans le récit des Sarbadārs » (PR 6, 17)

c. hm čwnyn kw'hd **'ndr rsydn** ḥ'l yšr'ln

« ainsi la situation des Israélites atteindra (ce même degré) » (TE₁ 17, 15)

d. p' 'dd 'n rwzyg'r'n hnd [...] ⁹²¹ky tw **kw'hy** pdyš 'lm 'br kwyštn **'brdn**

« c'est le même nombre de jours [...] pendant lesquels tu apporteras l'affliction sur toi-même » (TE₁ 13, 9-10)

Nous avons relevé seulement deux exceptions à cette règle, en (3c) et (3d). En (3c), seul le préverbe, *andar*, s'intercale entre *x^vāstan* et l'infinitif, mais en (3d) ce sont plusieurs compléments de différentes fonctions qui séparent les deux éléments. Ces deux exemples apparaissent dans le premier dialecte de TE. Faut-il alors en déduire que la périphrase est moins grammaticalisée dans le nord-ouest qu'elle ne l'est dans les autres régions ? C'est possible, mais rappelons qu'il s'agit de 2 exceptions. On ne peut en tirer de loi, d'autant que la structure générale avec *x^vāstan* intercalé entre l'élément nominal et le verbe support existe également dans ce dialecte.

Cet indice n'est en définitive qu'un leurre puisqu'on rencontre cette même rigidification syntaxique lorsque *x^vāstan* possède encore son sens plein de verbe de

⁹²⁰ Geurts (2000, p. 782) en fait un des deux critères de grammaticalisation, avec la désémantisation. Pour le passage de la volition au futur, ce critère est aussi retenu par Bybee, Perkins et Pagliuca (1994, p. 114).

⁹²¹ Un passage a été barré par le scribe.

volition, par exemple (4a). Dans notre corpus, une seule et unique occurrence déroge à cette règle (4b).

(4) a. *ān-kashā ki-riyāzat x^vāhand kardān*

« ceux qui veulent faire de l'exercice » (HM 174, 3)

b. *mē x^vāhad ba-kār dāštan*

« qu'il veut utiliser » (HM 17, 1)

La place de la négation n'est pas non plus déterminante. Avec un verbe régi à l'infinitif, elle est préposée à *x^vāstan*, avec son sens plein (5a)⁹²² comme dans son emploi de futur (5b).

(5) a. *mā bandagān ba-sāxtan-i⁹²³ īn šahr rāzī nēstēm va dar-īn 'imārat-i šukōhmand mu'āvin-i pādīšāh-i jahāngīr nax^vāhēm būd*

« nous, esclaves, nous ne sommes pas contents de bâtir cette ville et dans cette splendide construction, nous ne voulons pas être les adjoints du roi conquérant » (TH 41, 7-9)

b. *ba'd az-īn marā ixtiyār nax^vāhad mānd*

« après cela, il ne me restera plus de choix » (PR 45, 3)

12.2.3. Combinaison avec des morphèmes

Le fait que, très rapidement, le verbe *x^vāstan* ne peut plus se combiner avec *bi-*, ni avec *mē-*, aurait pu nous laisser penser qu'il était possible de saisir l'avancée de la grammaticalisation de ce futur périphrastique. Dans notre corpus, il existe très peu d'occurrences de *x^vāstan* combiné à ces morphèmes, comme futur ou comme verbe de volition. Pour *mē-*, on en trouve seulement deux, une avec un futur, l'autre avec « vouloir », toutes deux dans HM ; pour *bi-*, les exemples ne sont guère plus nombreux :

	TE ₁	TE ₂	TS	TH
Vouloir	0	3	2	1
Futur	1	1	1	0

12.1. Le morphème *bi-* avec *x^vāstan*

⁹²² Le sens futur n'est pas ici exclu mais lorsque les deux interprétations conviennent, nous privilégions le sens premier du verbe *x^vāstan*.

⁹²³ A la place du *te* attendu pour *sāxtan*, le mot est écrit avec un *nun* : probablement l'une des coquilles d'impression dont parle l'éditeur en tête de ses *corrigenda*.

On constate seulement que *bi-* a tendance à être davantage associé à la volition qu'au futur.

12.2.4. Autres critères

Nos textes n'offrent pas non plus de preuve par anachronie⁹²⁴ où l'on trouverait un futur du verbe *x^vāstan*, « vouloir », formé avec *x^vāstan*, auxiliaire du futur. C'est pourtant un indice de grammaticalisation fort pertinent car il montre que les locuteurs n'ont plus conscience de la première valeur. Que nous n'ayons pas relevé de telles occurrences n'implique pas obligatoirement que la grammaticalisation n'est pas encore achevée au XVI^e siècle ; il peut tout simplement s'agir d'un hasard, lié aux évidentes limites de notre corpus.

La seule distinction que nous ayons trouvée entre volition et futur se situe au niveau de l'évolution de leur construction : la volition va peu à peu abandonner la construction avec un infinitif pour se construire uniquement avec un verbe conjugué, comme les autres verbes modaux. Nous y reviendrons au chapitre 16. Quand cette évolution est réalisée, *x^vāstan* en tant qu'auxiliaire du futur – qui, lui, continue de régir un infinitif – ne présente alors plus la même structure syntaxique que les verbes modaux. Le fait que ce verbe ne puisse pas commuter avec d'autres confirme aussi que la périphrase appartient au système⁹²⁵.

Pour preuve de son avancée dans la grammaticalisation, on peut ajouter que comme futur, *x^vāstan* est employé à toutes les personnes. Il n'existe donc pas d'hétérogénéité dans le paradigme du futur, comme en quechua par exemple, où les trois personnes se construisent différemment (la première sur un ancien morphème de mouvement, la deuxième avec un présent et la troisième avec un marqueur d'obligation)⁹²⁶.

⁹²⁴ Le seul exemple est à vrai dire trompeur : *man bar nax^vāham x^vāst*, « je ne me lèverai pas » (RA 308b, 8), où la graphie *x^vāst* trahit une confusion de l'auteur-scribe pour *xāst*. Il existe d'autres exemples de cette erreur, au demeurant compréhensible lorsqu'on sait que le *vāv* est purement graphique et que les deux mots sont devenus homophones après la délabialisation du phonème /x^v/.

⁹²⁵ Cf. Lehmann 1995, p. 135.

⁹²⁶ Sur le quechua et son analyse, voir Bybee et Pagliuca 1987, p. 118.

12.3. Deux expressions du futur : le présent et la périphrase avec *x^vāstan*

Pour toute notre période – et c’est encore le cas en persan contemporain⁹²⁷ –, le futur est exprimé grâce à deux moyens : le présent ou la périphrase avec *x^vāstan*⁹²⁸. Or aucun des deux n’est propre à l’expression du futur⁹²⁹ : nous venons d’établir pour la périphrase avec *x^vāstan* que la frontière entre volition et futur est ténue, et cela est encore plus vrai à époque ancienne, si bien que les deux en viennent parfois à se confondre.

Que ces deux moyens coexistent pose trois types de questions : l’un est-il plus courant que l’autre, et si oui, pourquoi ? Y a-t-il eu une évolution significative, ou non, dans leur fréquence d’emploi respective, et dans quel sens ? Supposent-ils enfin une différence sémantique ou syntaxique ?

Pour répondre aux deux premières questions, comparons leurs proportions. Comme il est parfois difficile de distinguer présent et futur⁹³⁰ ainsi que futur et volition, il s’agira de ne pas considérer ces résultats chiffrés au pourcentage près. Une légère incertitude subsistera. En outre, nous n’avons ici comptabilisé que les futurs des propositions principales. Ceux des subordonnées peuvent prêter à confusion, en effet on ne sait pas s’il faut interpréter comme futur les formes qui suivent des expressions du type *farmūd ki*, « il ordonna que », *tā*, « pour que », pour ne citer qu’elles.

	JP	TE ⁹³¹	TS	TJG	TH	PR	RA	TT
Présent	1	95	65	7	9	32	20	4
<i>x^vāstan</i>	0	21	4	6	6	21	16	2

12.2. Expressions du futur

Malgré ces inévitables approximations, une ligne d’évolution se dégage dans l’utilisation de ces deux expressions. Les textes des X^e-XI^e siècles privilégient très nettement le présent ; à partir de la fin du XIII^e siècle, les deux tendent à s’équilibrer. Il reste maintenant à trouver ce qui oriente l’énonciateur vers l’une ou l’autre forme.

⁹²⁷ Lazard 2006b, pp. 145-146, § 152.

⁹²⁸ Nous laissons de côté les possibles futurs de *būdan*, « être », *buvad* et *bāšad*. Leurs valeurs seront analysées au chapitre 15. Notons pour l’instant qu’il pourrait s’agir du seul futur morphologique, à l’instar des langues slaves (Dahl 1985, p. 110).

⁹²⁹ C’est le cas dans beaucoup de langues. Même lorsque le futur a une forme qui lui est propre, d’autres nuances, relevant de la modalité s’y ajoutent (Bybee et Pagliuca 1987, p. 109).

⁹³⁰ Pour cette raison, nous avons écarté HM : même si le présent gnominique paraît le plus probable, l’interprétation comme futur n’est pas exclue dans des phrases telles que : *bāz ba-qa’r-i mi’da uftad va čahār sā’at-i dīgar anjā* (avec un *alef* simple) *bimānad*, « puis (la nourriture) tombe/tombera au fond de l’estomac et y reste/restera quatre autres heures » (HM 26, 12-13).

⁹³¹ Pour ce chapitre, comme les deux dialectes fonctionnent de manière identique, nous rassemblons le premier et le second, en comptabilisant les pages 1 à 20 et 170 à 190 afin d’harmoniser la longueur étudiée avec les autres textes.

12.3.1. Futur proche vs futur lointain

Nous avons rappelé qu'en moyen perse le présent à valeur de futur était parfois analysé comme un futur proche. Dans nos textes, la différence entre présent-futur et futur avec *x^vāstan* découlerait-elle aussi d'une distinction entre un futur proche et un futur lointain ? Dans les premiers textes, on trouve le présent utilisé pour un futur proche (6a) comme pour un futur lointain (6b), renforcé par l'expression *ba-āxir al-zamān*, « à la fin des temps ».

(6) a. *ba-zanī tu-rā daham*

« je vais te la donner pour femme » (TS 52, 4)

b. *dajjāl ki ba-āxir al-zamān bērūn āyad*

« Dajjāl qui sortira à la fin des temps » (TS 15, 6)

Dans nos textes les plus récents, on trouve moins de présents employés comme de vrais futurs. Ce sont davantage des hypothèses que rend le futur et l'on est plus dans l'ordre du possible que du programmé. Ainsi en (7), les actions sont susceptibles de concerner l'un des enfants de l'interlocuteur mais rien ne dit qu'il les réalisera réellement. Il est donc impossible de choisir ici entre un futur proche et un futur lointain.

(7) *har kas az farzandān-i tu ki ba-ō tavassul jōyad ō rā biyāmurzam va hājat-aš ravā kunam*

« celui de tes enfants qui aura recours à lui, je lui pardonnerai et je satisferai ses désirs » (RA 4b, 22)

Avec *x^vāstan*, on peut aussi exprimer les deux futurs, proche et lointain. En (8a), la proximité du procès est soulignée par *fardā bāmdād*, « demain matin » ; en (8b), son éloignement est sous-entendu par le contexte puisque l'on parle de son propre enterrement à un personnage encore bien vivant.

(8) a. *fardā bāmdād X bā laškar-i bē andāza ba-mā'īžinābād x^vāhad āmad*

« demain matin X viendra à Mā'īžinābād avec une armée démesurée » (TH 759, 8-9)

b. *ba'zī az farzandān tu-rā ānjā dafn x^vāhand kard*

« certains de (tes) enfants t'enterrent là » (TH 47, 17-18)

Et ce double emploi du futur périphrastique se maintient encore dans nos textes les plus récents :

(9) a. *aknūn ki murda ast sajda-i vai x^vāham kard*

« maintenant qu’il est mort, je vais me prosterner devant lui » (RA 15a, 22)

b. *fardā-i qiyāmat labbaik gōyān*⁹³² *mab‘ūs x^vāhad šud*

« le lendemain du Jugement, celui qui est soumis deviendra l’envoyé de Dieu » (RA 298b, 10)

La différence entre les deux futurs ne découle donc pas d’une opposition proche vs lointain. Cette opposition a été remise en cause par Fleischman pour les langues romanes également⁹³³ : elle voit dans le futur français construit avec le verbe aller « a speaker’s subjective view of the situation at the moment of the utterance »⁹³⁴. Selon elle, donc, le choix entre les deux futurs du français dépendrait du degré d’implication de l’énonciateur vis-à-vis de ce procès à venir⁹³⁵. Dans les exemples persans cités (6 à 9), la distinction entre les deux futurs ne semble toutefois pas non plus de cet ordre.

12.3.2. Rôle de la structure syntaxique

La seconde différence décelée entre les deux formes utilisées en moyen perse relève de la structure syntaxique : le subjonctif marque le futur surtout dans les subordonnées. Pour notre état de langue, dont nous verrons que l’opposition entre indicatif et subjonctif est devenue caduque⁹³⁶, la question se pose néanmoins : *x^vāstan* ou le présent sont-ils circonscrits à un seul usage, principale pour l’un, subordonnée pour l’autre ?

Pour mémoire, les subordonnées ont été écartées, notamment dans les données chiffrées car la frontière entre souhait et futur est très mince. Nous avons choisi ici les rares exemples qui, eux, ne sont pas ambigus.

Dans les phrases introduites par *čūn*, « quand »⁹³⁷, on trouve indifféremment le futur périphrastique avec *x^vāstan* (10a) et le présent utilisé comme futur (10b). Dans les

⁹³² Les deux éléments du terme *labbaik-gōyān* sont écrits séparément.

⁹³³ Fleischman 1983, pp. 189-190 ; 1989, pp. 22-23.

⁹³⁴ Fleischman 1983, p. 190.

⁹³⁵ Sur les emplois des deux futurs français, voir aussi Confais 1995, pp. 397-402.

⁹³⁶ Nous consacrons la quatrième partie de ce travail à la question du mode.

⁹³⁷ Nous écartons les conditionnelles : peu de langues emploient le futur dans une subordonnée hypothétique (Bybee *et alii* 1994, p. 274). Dans un exemple, nous pouvons hésiter entre le sens premier de « vouloir » et le futur : *agar pādišāhzāda-i ‘ādil ba-jahat-i daf’ u qal’-i ō sipāhē badīn mamālik nax^vāhad fīristād ba-tajdīd bāz dar-ān vilāyāt parēšānī rāh x^vāhad yāft va ba-za’f-i guzašta dar-ān*

deux occurrences, il est bien question de futur : l'urine en (10a) ne peut être l'agent d'aucune volition ; les procès de (10b) présentent un plan que les conjurés se sont accordé (*ittifāq karda būdand*) à réaliser dans l'avenir. Or il n'y a pas de distinction syntaxique entre les deux, susceptible d'expliquer le choix en faveur de l'un ou l'autre futur.

(10) a. *čun*⁹³⁸ *az girdhā baul ba-sōy-i vai x'āhad āmadan badān majrā...*

« quand, autour, l'urine ira vers lui par ce canal... » (HM 94, 9)

b. *bā hamdīgar ittifāq karda būdand ki čūn malik savār šavad fursatē nigāh dārand va ō rā bigīrand*

« ils s'étaient mis d'accord que, quand le roi monterait à cheval, ils guetteraient le bon moment et se saisiraient de lui » (PR 43, 18)

Nous retrouvons ces deux usages dans les relatives (11). En (11a) comme en (11b), la structure syntaxique est identique avec une relative introduite par *ky*, mais la première occurrence présente un futur périphrastique, *kw'hd bwdn*, « sera », tandis que le verbe de la seconde relative est au présent, *kwnwm*, « je ferai ».

(11) a. 'yn 'l'mt 'n hst ky **kw'hd bwdn** 'br šwm'

« c'est un symbole de ce qui s'abattra (litt. sera) sur vous » (TE₁ 14, 16)

b. *sktyh' kw'hwm krdn ky n' krdwm w-n' kwnwm*⁹³⁹ *čwn 'w*

« je ferai des choses dures que je n'ai pas (encore) faites et que je ne ferai pas comme lui » (TE₁ 19, 17-18)

En revanche, dans les subordonnées de but – là où l'on trouve le subjonctif en moyen perse –, notre corpus ne présente des occurrences qu'avec le présent (12) et jamais avec un futur périphrastique. Mais il s'agit ici d'un cas à la lisière du domaine du futur. Dans ces contextes, on peut légitimement hésiter et attribuer à ces formes une valeur

hudūd fitna va šar hādis x'āhad šud, « si un prince juste n'envoie pas/ne veut pas envoyer une armée dans ces régions afin de le repousser, de nouveau il y aura des troubles dans ces provinces et, du fait de l'ancienne faiblesse (du pouvoir) dans ces régions, révolte et troubles auront lieu » (TH 766, 5-8). Si les deux verbes de l'apodose, *x'āhad yāft* et *x'āhad šud*, sont nécessairement des futurs (puisque leurs sujets sont inanimés et par conséquent incapables de volonté), celui de la protase peut être interprété comme une expression de la volonté ou comme un futur.

⁹³⁸ Écrit sans *vāv*.

⁹³⁹ Le futur exprimé par un présent n'est donc pas nécessairement préfixé de *bi-*, contrairement à ce que dit Gindin (2007, III, Morphology, § 7.4.3). Même s'il est vrai qu'il y en a beaucoup d'occurrences, d'autres formes non marquées existent.

modale (ce que porte le subjonctif, comme en moyen perse). Le futur recouvre en effet une valeur d'intention mais aussi de prédiction : il s'inscrit ainsi davantage dans l'ordre du possible, là où le subjonctif ressortit plus au souhaitable. Même si le futur se rencontre en subordonnée de but dans d'autres langues⁹⁴⁰, le fait que nos textes ne présentent pas de futur périphrastique laisse supposer que les formes de présent se chargent plus d'une dimension modale que d'un sens de futur proprement dit.

(12) *marvān qāsid firistād tā ēšān-rā biyārad*

« Marvān envoya un messenger pour qu'il les (lui) amenât » (TT 183a, 13)

12.3.3. Intention ou prédiction

La différence entre les deux constructions dépendrait-elle de la distinction intention/prédiction⁹⁴¹ ? Jahani⁹⁴² constate une évolution dans la valeur du futur périphrastique : dans les premiers siècles, *x'āstan* renvoie essentiellement à des futurs d'intention (ce qui est en parfait accord avec l'origine volitionnelle de la construction), mais par la suite, il y a de plus en plus de futurs de prédiction⁹⁴³. Les occurrences de notre corpus viennent confirmer ce constat (cf. tableau 12.3). A nombre d'exemples quasi équivalent, la proportion s'est inversée entre TE (16 pour l'intention et 5 pour la prédiction) et PR (7 pour l'intention et 14 pour la prédiction). Or cela ne dépend en rien des textes : TE, commentaire biblique du livre d'Ezéchiel, regorge de prédictions et dans un texte historique tel que PR, on attend autant de futurs d'intention que de futurs de prédiction. Malheureusement, les textes intermédiaires (TS, TJG et TH) présentent trop peu d'occurrences pour que l'on puisse en tirer des conclusions. On peut seulement constater qu'après PR, les textes RA et – dans une moindre mesure – TT, le futur périphrastique renvoie surtout à un futur de prédiction.

⁹⁴⁰ Bybee *et alii* 1994, p. 274.

⁹⁴¹ Cette différence rejoint celle d'un procès programmé ou non. Ainsi l'anglais utilise le présent pour le futur uniquement quand le procès est programmé. Comrie (1985, pp. 47-48) donne comme exemple *the train departs at five o'clock tomorrow morning* et reconnaît comme étrange (presque agrammatical) une phrase telle que *it rains tomorrow* car elle présente un procès non programmé et surtout non programmable.

⁹⁴² Jahani 2008, p. 165.

⁹⁴³ Ce schéma est à rapprocher de celui qu'établissent Bybee, Perkins et Pagliuca (1994, p. 256) en s'appuyant sur d'autres langues : « DESIRE > WILLINGNESS > INTENTION > PREDICTION ». Pour le passage de l'avant-dernière à la dernière étape, ils voient comme facteur déclenchant le fait que l'interlocuteur infère de l'intention de l'énonciateur d'accomplir tel procès qu'il va effectivement le réaliser dans le futur (Bybee *et alii* 1994, p. 256 et pp. 279-280).

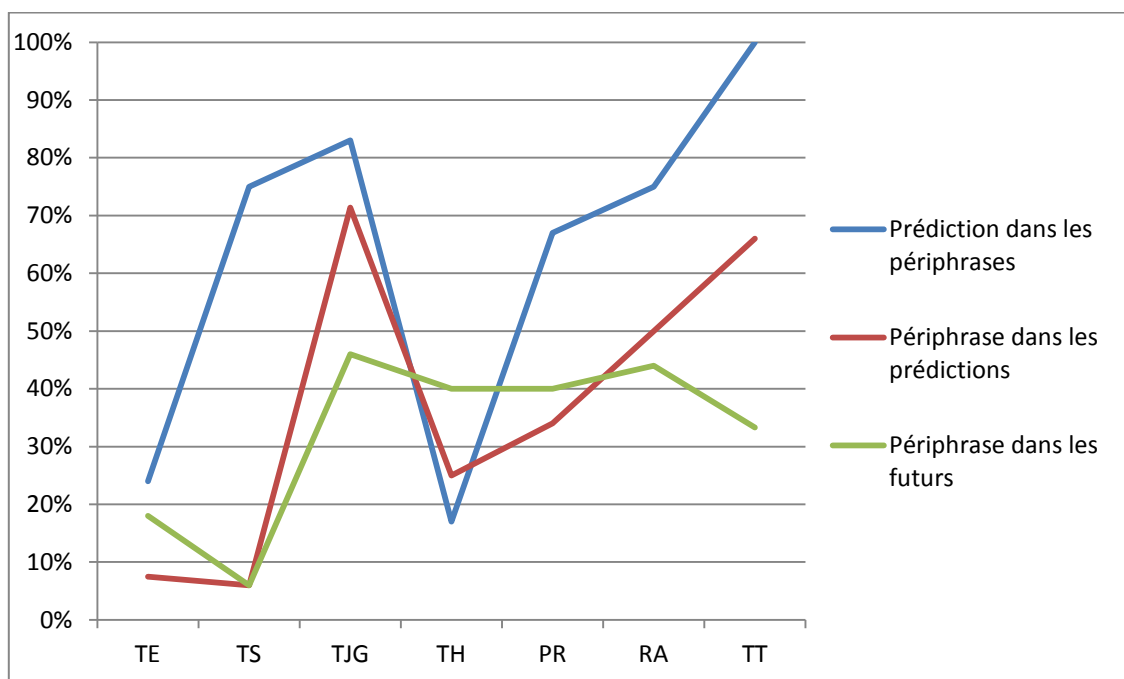
	TE	TS	TJG	TH	PR	RA	TT
Intention	16	1	1	5	7	4	0
Prédiction	5	3	5	1	14	12	2

12.3. Intention ou prédiction pour le futur avec *x'āstan*

TE contient beaucoup de situations de prédiction. Mais comment sont-elles rendues ? C'est l'autre moyen d'exprimer le futur qui dans ce cas est utilisé : le présent (tableau 12.4). Les textes anciens, ici TE et TS, ont plus recours au présent à valeur de futur pour la prédiction. Cela ne suppose toutefois pas que dans nos textes plus récents, la proportion se soit inversée. En fait, ce n'est pas là que se situe le glissement entre l'une et l'autre forme de futur. Il est à chercher ailleurs.

	TE	TS	TJG	TH	PR	RA	TT
Intention	33	18	5	6	5	8	3
Prédiction	62	47	2	3	27	12	1

12.4. Intention ou prédiction pour le futur exprimé par un présent



12.5. Evolutions en parallèle de la prédiction dans les futurs périphrastiques, de la périphrase comme futur de prédiction et de la périphrase comme futur de tout type⁹⁴⁴

Si l'on croise ces données avec la répartition entre les deux futurs (graphique 12.5), on s'aperçoit que la baisse des futurs de prédiction exprimés par le présent n'est pas

⁹⁴⁴ La baisse des futurs périphrastiques de prédiction dans TH explique que l'évolution ne soit pas linéaire. Il faudrait voir si d'autres textes confirment cette baisse au XIV^e siècle ou si TH fait figure d'exception.

corrélative à la hausse des futurs de prédiction avec *x^vāstan*, mais plutôt que cette hausse des futurs de prédiction avec *x^vāstan* s'accompagne d'une hausse générale des futurs avec *x^vāstan* et d'une baisse, elle aussi générale, des futurs exprimés par le présent. En d'autres termes, ce n'est pas tant sur l'évolution des présents à valeur de futur de prédiction que la hausse des futurs de prédiction avec *x^vāstan* a eu un impact, mais sur l'emploi du présent comme futur dans sa globalité. Cette évolution n'aboutit néanmoins pas à la disparition du présent-futur mais davantage à un équilibre entre les deux moyens.

Cette modification du rapport entre les deux expressions du futur peut avoir plusieurs causes :

– Le futur utilisé dans les premiers siècles est essentiellement celui du moyen perse : le présent (indicatif et subjonctif car la distinction n'existe plus⁹⁴⁵).

– Dans les premiers siècles, le verbe *x^vāstan* garde encore son sens premier volitionnel, ce qui fait naturellement de lui un futur d'intention.

– Le verbe régi va évoluer⁹⁴⁶ : dans les premiers siècles, on trouve l'infinitif après *x^vāstan*, « vouloir », comme après *x^vāstan*, auxiliaire du futur ; dans les textes plus récents, *x^vāstan*, « vouloir », régit toujours un verbe conjugué.

Les deux derniers points indiquent clairement que le futur périphrastique s'est peu à peu grammaticalisé, en se distinguant des emplois de *x^vāstan*, « vouloir », tant sur le plan de la sémantique (allant d'un futur d'intention à n'importe quel futur) que sur le plan de la syntaxe (l'infinitif ne se trouve plus que dans les cas de futur).

Cette distinction intention/prédiction explique certes ce phénomène d'évolution mais elle ne rend pas toujours compte du choix qu'opère le locuteur entre les deux. Dans TE, quand les deux futurs apparaissent dans la même phrase, ils dépendent bien de cette distinction (13) : le premier futur, by 'yyd, « il viendra », exprime une prédiction ; le second kw'hwm prmwdn, « j'ordonnerai », une intention. Mais cela n'est plus valable pour les textes plus récents. En (14a), on a affaire à des futurs de prédiction, utilisant l'un et l'autre procédé. En (14b), on relève une hésitation entre les différents manuscrits pour le second futur (périphrastique dans la plupart, exprimé par le présent dans Z) : ceci confirmerait alors que la nuance entre les deux n'est plus effective à cette époque⁹⁴⁷.

⁹⁴⁵ Cf. *infra*, chapitre 13.

⁹⁴⁶ Voir pour ce sujet le chapitre 16.

⁹⁴⁷ Il nous est d'ailleurs difficile pour ce verbe d'opter entre futur de prédiction et futur d'intention.

(13) *dwšmn 'br-yš by 'yyd p' 'yn lwn kw'hwm prmwdn ky nby' by kwnd*

« l'ennemi l'attaquera de la manière que j'ordonnerai au prophète de (le) faire » (TE₁ 12, 3-4)

(14) a. *imām zuhūr x^vāhad kard va mahdī bērūn mē āyad*⁹⁴⁸

« l'Imam apparaîtra et le Mahdi sortira » (PR 52, 11)

b. *čūn birasad ēšān-rā fī al-hāl dastgīr x^vāhad kard / kunad* (Ms. Z)

« quand il arrivera, il les arrêtera sur le champ » (PR 9, 17-18 ; et note 27)

Pour ces occurrences plus récentes, même si l'on a vu avec les exemples (10) et (11) qu'il ne pouvait s'agir d'une véritable règle, on remarque que le présent est plus facilement utilisé dans les subordonnées, et le futur périphrastique, dans les principales. Mais selon nous, il ne s'agit que d'une tendance. C'est le cas par exemple en (15a) avec le présent *bipōšānand*, « ils habilleront », dans la relative et le futur périphrastique *x^vāhad būd*, « ce sera », dans la principale. En (15b), les présents à valeur de futur se trouvent principalement dans les subordonnées : *furōd mē āyand*, « descendront », *mē kunand*, « feront », *mē bāyad*, « faudra », et *mē āyad*, « viendra », dans des relatives ; *tulū' kunad*, « se lèvera », et *paidā šavad*, « apparaîtra », dans des temporelles introduites par *čūn*, « quand » ; tandis que *gālib x^vāhand āmad*, « l'emporteront », est dans la principale. Pour les 5 verbes (*mē uftad*, « tombera », *natawānand*, « ne pourront pas », *x^vāhad būd*, « sera », *x^vāhand dāšt*, « auront », et *nax^vāhand dīd*, « ne verront pas ») qui dépendent de *ānki*, « le fait que », l'auteur hésite entre le présent et le futur périphrastique, sans doute parce que nous sommes ici à la frontière entre principale et subordonnée. En effet, il continue de présenter les raisons évoquées après *badān dalīl ki*, « pour cette raison que », donc dans une structure de subordonnée mais, à la fois, l'énumération renforcée avec *dīgar*, « également », devant chaque nouvelle justification rend la subordination un peu lâche.

Nous nous voyons confortée dans notre hypothèse par le fait que la répartition entre futur périphrastique dans la principale et présent dans la subordonnée se vérifie parfaitement dans la seconde moitié de l'occurrence (à partir de *va mardum...*), la plus éloignée du *badān dalīl ki* qui régit cette longue subordonnée. Ainsi de ces 5 verbes

⁹⁴⁸ Jahani (2008, p. 161) constate qu'il n'y a pas d'exemples de présent-futur avec *mē-* dans son corpus des X^e-XI^e siècles, et que les occurrences restent rares dans les textes des XIII^e-XV^e siècles. Néanmoins ces formes existent bien dès les plus anciens textes (Lazard 1963, p. 285, § 370 et pp. 289-290, § 377-378), mais, précisons-le, pour souligner qu'il s'agit d'un futur imminent ou que l'action doit être prolongée.

difficiles à analyser, les deux premiers – *mē uftad*, « tombera », *natawānand*, « ne pourront pas » – sont compris comme subordonnés car le subordonnant *badān dalīl ki* est encore proche ; pour les trois derniers – *x^vāhad būd*, « sera », *x^vāhand dāšt*, « auront », et *nax^vāhand dīd*, « ne verront pas » –, l'énonciateur les perçoit comme faisant partie de principales.

(15) a. *va avval kasē ki fardā-i qiyāmat bipōšānand vai-rā ibrāhīm x^vāhad būd*

« et la première personne qu'au lendemain du Jugement ils habilleront de cela, sera Abraham » (RA 21b, 11-12)

b. *laškar-i mā gālib x^vāhand āmad badān dalīl ki laškar-i mā az sar-i bālā furōd mē āyand va ēšān ki rōy ba-mā mē kunand ēšān-rā ba-sar-i bālā bar mē bāyad āmad dīgar ānki čūn āftāb tulū' kunad bar rōy-i ēšān mē uftad muqābil-i x^vad rā nekō ihtiyāt natawānand kard va mardum mā rā az pas-i pušt x^vāhad būd dīgar ānki dar harāt bād az jānib-i šumāl mē āyad va dar-īn mahall ēšān rōy ba-bād x^vāhand dāšt čūn gard-i summ-i aspān paidā šavad hēč nax^vāhand dīd ki az muqābil-i ēšān tīr u tīg čigūna mē āyad*

« notre armée l'emportera pour cette raison qu'elle descendra de la colline et eux qui nous feront face, il leur faudra aller sur la colline ; également car, quand le soleil se lèvera, il tombera sur leur visage ; face à lui, ils ne pourront bien se préserver et nos hommes les prendront à revers ; aussi car à Hérat, le vent vient du nord et en ce lieu, ils auront le visage face au vent quand la poussière des sabots des chevaux apparaîtra, ils ne verront rien de la façon dont arriveront en face d'eux les flèches et les épées » (PR 41, 5-10)

12.4. Futur dans le passé et accompli dans le futur

Dans un contexte au passé, étant donné qu'il n'existe pas de concordance des temps, un fait considéré comme futur par rapport à un instant précis du passé⁹⁴⁹ est exprimé avec les mêmes formes que s'il l'était dans un contexte au présent. Ainsi dans le discours, (16a) présente un futur périphrastique, ce qui est logique puisqu'il n'y a pas de discours indirect : le discours se retrouve donc dans un contexte au présent. L'exemple (16b) peut aussi s'interpréter de cette manière si l'on considère que *ki* introduit un discours direct, sans verbe de déclaration introducteur⁹⁵⁰.

⁹⁴⁹ C'est ce que Comrie (1985, p. 75) appelle « future-in-past ».

⁹⁵⁰ Cette tournure est attestée aux X^e-XI^e siècles comme dans la langue contemporaine. Cf. Lazard 1963, pp. 473-474, § 810.

(16) a. *X ba-andīša guftē ki imām x'āhad būd va valī 'ahd-i*⁹⁵¹ *man-ast*
« X se disait : "il sera imam et il est mon héritier" » (TJG 253, 3-4)

b. *duvēst duxtar ba-zanī kard az valad-i ishāq [...] ki magar ān nūr ba-yakē paivasta*
gardad

« il épousa deux cents jeunes filles de la descendance d'Isaac [...] (se disant) que cette lumière serait peut-être liée à l'une » (TS 45, 6-7)

On trouve également cet emploi de futur en contexte de passé dans des principales comme en (17). Le contexte passé est posé par p'd, « resta », puis des actions futures sont exprimées par des présents, 'yyd, « viendra », 'brwzhyd, « prendra feu », swzhd, « brûlera ». Mais est-il possible d'interpréter cet exemple dans un autre sens ? Le premier verbe p'd peut-il être un prétérit qui marquerait un accompli et, dans cette phrase, un futur passé : « (comme) ce chaudron sera resté vide... » ? On peut raisonnablement en douter car le verbe p'd est atélique.

(17) 'yn dyg t' thy 'br sr *ghlym p'd* 'ndky 'z-yš **by 'yyd** 'n zhwm̄t ps p' 'tš **hmy 'brwzhyd**
mwht'g hst ky by swzhd 'n dyg

« ce chaudron resta vide sur le *ghlym*, cette puanteur en petite quantité s'en échappera, puis cela prendra feu ; c'est inévitable que le chaudron brûlera » (TE₁ 134, 8-10)

C'est effectivement avec des verbes téliques que nous trouvons cette valeur d'accompli exprimée par un simple prétérit. Il marque alors l'antériorité d'un procès dans un contexte de futur, ainsi l'exemple (18), donné par Gindin⁹⁵². En revanche, nous n'adhérons pas à son analyse : pour elle, le second verbe kwnd, « fera », est un futur dans un contexte passé posé par le premier verbe rsyd, « est arrivé ». Nous pensons qu'il faut plutôt voir un contexte de futur où le premier verbe rsyd est à analyser comme un accompli, sans pour autant être un passé⁹⁵³. Si (17) pouvait être ambigu parce que le prétérit concernait un verbe atélique, qui plus est dans une principale, trouver le verbe télique rsyd (18) dans la subordonnée introduite par čwn lève toute ambiguïté : ce prétérit rsyd note sans conteste un accompli dans le futur.

⁹⁵¹ Les deux éléments du terme *valī-'ahd* sont écrits séparément.

⁹⁵² Gindin 2007, III, Morphology, § 7.4.5.

⁹⁵³ Pour cette valeur du prétérit toujours présente en persan contemporain, voir Lazard 2006b, p. 136, § 138.

(18) nbwkdncr čwn p' sr dw r'h **rsyd** 'ng' qsm kwnd

« quand Nabuchodonosor sera arrivé à la croisée de deux chemins, il fera là de la divination » (TE₁ glose à 108, 11)

A côté de ce prétérit employé comme accompli, il existe un moyen propre à exprimer un futur passé : les formes du type *karda bāšad* marquent l'antériorité de ce procès par rapport à un autre, futur. Ainsi en (19a), *bar nišasta bāšad*, « aura chevauché », indique que le procès aura été accompli avant *bidānam*, « je reconnâtrai ». Pour (19b), le procès de mourir, *murda nabāšad*, a nécessairement eu lieu avant que les gens ne gardent le souvenir du défunt.

(19) a. *agar bar-ān jumla **bar nišasta bāšad** ki rōz-i harb būd, bidānam*

« s'il chevauche comme le jour de la bataille, je (le) reconnâtrai » (TS 87, 18-19)

b. *marā sālḥā yād hamē kunand ki mardum čūn ō rā hamē yād kunand **murda nabāšad***

« qu'ils continuent de se souvenir de moi pendant des années, car si des gens continuent de se souvenir de quelqu'un, il ne sera pas mort » (TS 103, 12)

Mais quelle est alors la différence entre les formes composées du type *karda bāšad* et le prétérit, pour marquer l'antériorité dans le futur ? Doit-on penser que le prétérit ne s'emploie qu'exclusivement dans les subordonnées⁹⁵⁴ comme en persan contemporain⁹⁵⁵, tandis que *karda bāšad* s'utilise indifféremment en principales (19b) ou en subordonnées (19a) ? Cela est possible, mais il est plus probable qu'il y ait une différence de valeur entre les deux : les formes composées renvoient à un état résultant, tandis que le prétérit marque uniquement l'accompli⁹⁵⁶. C'est encore la distinction que l'on rencontre en persan contemporain⁹⁵⁷.

⁹⁵⁴ En (17), il faudrait alors garder la première lecture, de futur dans le passé, comme nous le supposons pour d'autres raisons (verbe atélique notamment).

⁹⁵⁵ Lazard 2006b, p. 136, § 138 et p. 223, § 214.

⁹⁵⁶ Cette distinction nous a été suggérée par Monsieur Lazard.

⁹⁵⁷ Voir l'opposition entre prétérit et parfait pour ces mêmes contextes dans Lazard 2006b, p. 136, § 138.

CONCLUSION DE LA TROISIEME PARTIE

Le morphème *(ha)mē* s'est rapidement grammaticalisé jusqu'à devenir préfixe entre la fin du XI^e siècle et le XIII^e. C'est ce qu'attestent sa place devenue fixe, son abrègement et la perte progressive de son caractère facultatif. Du XI^e au XVI^e siècle, il n'est en rien lié à un mode ou à un temps, comme il le sera avec le présent et l'imparfait de l'indicatif en persan contemporain. Il marque la concomitance d'un procès par rapport à un autre procès ou par rapport à la situation d'énonciation. Découlant de son sens premier de « sans cesse », il marque aussi le fréquentatif, que s'y ajoute le distributif ou non. Même si elle est étrange avec un marquage qui semblait à première vue exprimer l'aspect inaccompli, la durée limitée s'explique également avec ce sens originel de *hamē*, elle constitue donc une valeur contiguë à ces autres emplois.

Le suffixe *-ē*, lui, est un marqueur de l'hypothèse irréaliste et de l'habitude dans le passé. Il continue en cela d'exprimer les valeurs portées par l'optatif en vieux perse et en moyen perse. Il tend à disparaître dans le courant du XV^e siècle, devant *mē-*, qui peu à peu capte ses valeurs, sans qu'il nous soit permis de savoir avec laquelle des deux valeurs l'obsolescence de *-ē* s'est produite en premier.

Pour le parfait et son évolution, la naissance puis le développement du médiatif constituent le changement essentiel de ces formes composées. Le parfait, marqueur de résultatif, exprime dès les premiers siècles des valeurs de passé distancié : passé révolu, faits rapportés par autrui, inférence et rétrospective. Ces diverses valeurs apparaissent à des époques différentes jusqu'à ce que s'élabore un système de formes composées qui assument cette dimension modale de médiatif.

Quant à l'expression du futur, deux formes sont en concurrence : le présent et la forme périphrastique composée du verbe *x^vāstan*, « vouloir », suivi de l'infinitif. Si dans les premiers siècles, cette dernière est essentiellement réservée à un futur d'intention, elle marque au XV^e siècle autant un futur d'intention qu'un futur de prédiction.

De ces quatre points analysés, on constate que tous ont aussi un rapport avec le mode et la modalité : en persan contemporain, *mē-* (> *mi-*) est devenu caractéristique de l'indicatif, surtout au présent ; *-ē* marque l'irréel ; le parfait sert à exprimer la notion

modale de médiatif⁹⁵⁸ ; le futur, par définition non réalisé, se construit avec un verbe modal, de volition. En introduction à cette troisième partie, nous avons rappelé que la répartition entre aspect, temps et mode était arbitraire. Nous en avons donc bien là la confirmation. Etudions à présent les autres marques modales du persan, et avant tout la façon d'exprimer les valeurs portées par le subjonctif.

⁹⁵⁸ Sur cette interprétation modale, voir par exemple Willett 1988, p. 52.

Quatrième partie

UNE REAPPARITION DU MODE SUBJONCTIF ?

La notion de mode n'est pas plus objet de consensus chez les linguistes que ne l'est celle d'aspect, d'autant qu'elle rejoint aussi celle de la modalité (comme l'aspectualité pour l'aspect). Elle n'est pas non plus close sur elle-même puisque nous avons vu que des signifiants relatifs à l'aspect peuvent aussi avoir une interprétation modale.

Pour le mode proprement dit, nous reprenons les cinq catégories qui décrivent le vieux perse, le moyen perse et le persan contemporain : indicatif, subjonctif, optatif, impératif et injonctif. Chaque stade de la langue voit la perte morphologique d'une ou deux formes modales du stade qui le précède⁹⁵⁹ : l'injonctif vieux-perse disparaît en moyen perse, et le persan des premiers siècles a perdu l'optatif (conservé uniquement dans le suffixe *-ē*, grammaticalisé) et ne semble plus posséder de moyen morphologique lui permettant de distinguer l'indicatif du subjonctif⁹⁶⁰. Rappelons ici que l'on ne peut poser l'existence d'un mode sous prétexte que telle forme verbale a telle valeur, sans quoi la majorité des langues auraient un mode optatif, un mode précatif, etc. Et ceci est aussi vrai pour le subjonctif. Le mode subjonctif n'existe qu'à condition qu'une expression morphologique lui soit propre⁹⁶¹. L'opposition modale indicatif/subjonctif est toutefois centrale en persan contemporain, attendu que le subjonctif ne découle d'aucune servitude grammaticale. La question essentielle de cette partie sera donc de savoir à quelle époque le subjonctif renaît, et sous l'influence de quels facteurs.

Un premier chapitre dressera l'inventaire de ce qui subsiste des anciennes formes modales du moyen perse. Le morphème *bi-* fera l'objet du chapitre suivant : il est la marque du subjonctif en persan contemporain, nous nous demanderons si c'est déjà sa valeur dans nos textes. Etant donné que dans la langue actuelle le subjonctif du verbe « être » utilise un autre radical que celui de l'indicatif, nous verrons si ce radical est déjà

⁹⁵⁹ Nous employons ce terme même si le moyen perse n'est pas le successeur direct du vieux perse, ni le persan, celui du moyen perse.

⁹⁶⁰ Cette disparition n'est pas unique : Palmer (2001, p. 107) remarque que dans des langues germaniques autres que l'allemand (le danois par exemple), le subjonctif n'existe quasiment plus. Elle peut parfois résulter d'une convergence de formes entre indicatif et subjonctif (c'est le cas du grec de l'Antiquité tardive. Cf. Haspelmath 1998, p. 42).

⁹⁶¹ On peut penser à l'image de la feuille de papier chère à Saussure (2005, p. 157), où le recto représente le signifié, et le verso le signifiant.

affecté de cette valeur modale ; en cela le troisième chapitre aura pour sujet l'opposition entre les formes *buvad* et *bāšad*. En élargissant notre étude de la notion de mode à celle de modalité, nous examinerons enfin si l'évolution de la structure régie par les verbes modaux permet de comprendre comment le subjonctif a réapparu.

Chapitre 13

SURVIVANCE D'ANCIENNES FORMES MODALES

Le système modal moyen-perse est plus riche que celui du persan de nos textes. Bien qu'il soit avéré que certains des anciens modes ont disparu en tant que tels, on doit se demander si malgré tout ils ne se sont pas maintenus dans des cas particuliers.

13.1. Les modes du moyen perse

Le vieux perse, comme l'avestique, connaît cinq modes⁹⁶² : indicatif, subjonctif, optatif, impératif et injonctif⁹⁶³. En moyen perse⁹⁶⁴, seul l'injonctif a disparu.

13.1.1. L'indicatif

Il n'existe pas de suffixes propres à l'indicatif⁹⁶⁵. Contrairement aux autres, c'est un mode non marqué, celui de la simple affirmation, et le seul à admettre un large éventail de temps⁹⁶⁶. Sa négation est *nē*.

13.1.2. Le subjonctif

Il se caractérise par un suffixe */-ā-/*. Par exemple, au présent, *kardan*, « faire », se conjugue ainsi⁹⁶⁷ :

Singulier	Pluriel
<i>kunān</i>	<i>kunām</i>
<i>kunā</i> ⁹⁶⁸	<i>kunād</i>
<i>kunād</i>	<i>kunānd</i>

13.1. Le subjonctif moyen-perse

⁹⁶² Cf. Lazard 1976, pp. 184-185 ; Kellens 1985 ; Skjærvø 2009a, p. 90 et pp. 135-138.

⁹⁶³ Ce dernier mode est un peu à part : il sert de temps du passé et supplée l'impératif pour la prohibition.

⁹⁶⁴ Henning 1933, pp. 232-233 ; Brunner 1977, pp. 194-211 ; Lazard 1984a ; Skjærvø 2009b, pp. 234-239 ; Durkin-Meisterernst 2010, p. 129, § 470.

⁹⁶⁵ Voir les tableaux dans Skjærvø 2009b, pp. 218-219.

⁹⁶⁶ Durkin-Meisterernst 2010, p. 223, § 803.

⁹⁶⁷ Skjærvø 2009b, p. 219.

⁹⁶⁸ Durkin-Meisterernst (2010, p. 130, § 474) donne une désinence *-āy*.

Lazard le qualifie de « mode de la virtualité réalisable »⁹⁶⁹. A ce titre, ce mode peut exprimer principalement le souhait, le futur, le but, l'indéfini⁹⁷⁰. Le subjonctif moyen-perse se trouve aussi après les verbes « vouloir » et « pouvoir »⁹⁷¹.

13.1.3. L'optatif

Selon Skjærvø⁹⁷², l'optatif n'est pas attesté à toutes les personnes. Seules les deuxième et troisième personnes du singulier, ainsi que la troisième personne du pluriel apparaissent :

2 ^e sg	3 ^e sg	3 ^e pl
<i>kunēš</i>	<i>kunē</i>	<i>kunēnd hē</i>

13.2. L'optatif moyen-perse

En moyen perse, il exprime l'hypothèse irréaliste et ce que Henning a appelé « parabolic optative »⁹⁷³. Comme l'optatif vieux-perse marquait également l'habitude dans le passé, Lazard suppose que l'absence de telles occurrences en moyen perse est fortuite⁹⁷⁴.

13.1.4. L'impératif

Le moyen perse présente deux formes d'impératif, aux deuxièmes personnes du singulier et du pluriel⁹⁷⁵ :

Singulier	Pluriel
<i>kun (kunē)</i>	<i>kunēd</i>

13.3. L'impératif moyen-perse

L'impératif est nié par *mā*⁹⁷⁶.

Aux autres personnes, il est suppléé par la particule *ēw* suivie de l'indicatif⁹⁷⁷.

⁹⁶⁹ Lazard 1984a, p. 3.

⁹⁷⁰ Voir Brunner 1977, pp. 201-204 ; Lazard 1984a, pp. 1-4 ; Skjærvø 2009b, pp. 234-236 ; Durkin-Meisterernst 2010, p. 224, § 807.

⁹⁷¹ Lazard 1984a, pp. 2-3.

⁹⁷² Skjærvø 2009b, p. 219.

⁹⁷³ Cf. Henning 1943, p. 64, note 1 ; Lazard 1984a, p. 6.

⁹⁷⁴ Nous pensons tout de même avoir découvert un exemple de cette valeur dans le *Kārnāmag ī Ardaxšēr ī Pābagān*. Cf. *supra*, § 10.1.2, exemple (1).

⁹⁷⁵ Henning 1933, p. 232 ; Skjærvø 2009b, p. 219 (une erreur de typographie fait penser que *kun* est une troisième personne du singulier) ; Durkin-Meisterernst 2010, p. 130, § 474 (qui donne aussi une désinence *-ē* pour la deuxième personne du singulier).

⁹⁷⁶ Cf. Lazard 1984a, p. 4. Il y a là une évolution par rapport au vieux perse où la prohibition était marquée par l'injonctif (Lazard 1976, p. 187).

⁹⁷⁷ Cf. Lazard 1984a, pp. 7-8.

Le mode impératif marque l'injonction, c'est-à-dire : l'ordre, la prescription, l'exhortation, et l'imploration⁹⁷⁸.

13.1.5. Survivance de ces modes en persan ?

En persan, l'optatif du moyen perse ne semble s'être conservé que dans le suffixe *-ē*, qui est l'héritier de la forme optative enclitique d'« être »⁹⁷⁹. Mais que pouvons nous dire du subjonctif et de l'impératif ? La survivance ou la disparition de ce ou ces modes a une répercussion importante sur la réorganisation du système verbal dans les premiers siècles du persan. La question du subjonctif est déterminante.

13.2. Devenir de l'ancien subjonctif

En persan, l'ancien subjonctif moyen-perse apparaît dans quelques occurrences.

HM	JP	TE ₁	TE ₂	TS	TJG	TH	PR	RA
0	5	1	1	2	5	6	1	2

13.4. Formes en *-ā*⁹⁸⁰

Nous n'en avons pas trouvé dans HM, du moins dans le passage que nous avons étudié. Mais la forme *y* est attestée ailleurs : Lazard⁹⁸¹ en donne un exemple, *yād dārād*, « qu'il se rappelle », au feuillet 580. Au vu de nos occurrences, il est étonnant de voir que, hormis pour JP, ces formes sont davantage utilisées dans les textes des XIII^e-XIV^e siècles que dans ceux des X^e-XI^e siècles. On pouvait légitimement s'attendre à ce que ces anciennes formes de subjonctif moyen-perse aient progressivement décliné. Mais peut-être est-ce là un hasard du corpus. Seuls d'autres textes des XIII^e-XIV^e siècles pourraient confirmer ou démentir ce constat. On peut aussi s'étonner de voir ces formes encore employées au XV^e siècle. Précisons cependant qu'il ne s'agit en réalité que de formes du verbe « être », *bād*, dont l'expression s'est figée.

Voici les formes en *-ā* de notre corpus :

– JP : *b'd*, « qu'il soit » (JP3 S, 7 ; S, 13 ; T, 1) ; *bwr'd*, « qu'il coupe » (JP3 S, 8) ; *b[w]rh'd*, « qu'il soit coupé » (JP3 S, 12)⁹⁸².

⁹⁷⁸ Nous reprenons le descriptif de Lazard (1984a, p. 4 et p. 7).

⁹⁷⁹ Cf. *supra*, chapitre 10.

⁹⁸⁰ Devant le faible nombre d'occurrences initialement relevées, nous les avons comptabilisées dans l'intégralité des extraits étudiés.

⁹⁸¹ Lazard 1963, pp. 338-339, § 474.

⁹⁸² La forme est ainsi corrigée par Shaked (1971, p. 180).

– TE₁ : *kwn'd*, « qu'il fasse » (TE₁ 9, 20) ; TE₂ : *by kwn'd*, « qu'il fasse » (TE₂ 181, 21).

– TS : *bād*, « qu'il soit » (TS 7, 13 ; 69, 9).

– TJG : *bād*, « qu'il soit » (TJG 1, 17 ; 2, 7 ; 7, 10) ; *dahād*, « qu'il donne » (TJG 16, 13) ; *dārād*, « qu'il ait » (TJG 16, 13).

– TH : *bād*, « qu'il soit » (TH 3, 16 ; 31, 11 ; 49, 4) ; *dahād*, « qu'il donne » (TH 57, 5) ; *gardānād*, « qu'il fasse devenir » (TH 57, 6) ; *dārād*, « qu'il ait » (TH 775, 5).

– PR : *bād*, « qu'il soit » (PR 23, 22).

– RA : *bād*, « qu'il soit » (RA 310b, 2 ; 313a, 6).

Toutes ces occurrences sont à la forme affirmative. Dans d'autres textes, lorsqu'il y a négation, c'est la plupart du temps avec *ma*⁹⁸³, même si quelques exemples avec *na-existent*⁹⁸⁴. Nous en reparlerons à propos de l'impératif.

13.2.1. Personnes

De cette énumération de formes, il ressort que le subjonctif moyen-perse n'a survécu qu'à la troisième personne du singulier avec un suffixe *-ād*. C'est également le cas hors de notre corpus, comme l'ont constaté Darmesteter, puis Lazard plus en détail⁹⁸⁵. De toutes les occurrences relevées par ce dernier, une seule est employée à la troisième personne du pluriel *bidānānd* (dans le *Tārīx-i Baihaqī*), si toutefois on écarte les formes refaites sur *bād*, « qu'il soit ».

Dans le corpus, un exemple serait à rapprocher de cette forme *bidānānd*. Mais nous ne l'avons pas retenu dans les relevés car il apparaît dans une traduction de l'hébreu (1) :

(1) *w-by st'dynd rm zmy mrdy yky 'z 'ṭr'p-yš'n w-by dh'nd 'wr' 'zmr-yš'n p' dydb'n*

« et les gens de (cette) terre ont pris un homme parmi eux (litt. de leurs côtés) et qu'ils se le donnent (?) comme guetteur » (TE₂ 177, 35-36)

Cette occurrence reste douteuse : non seulement elle est isolée, mais aussi elle apparaît dans le second dialecte où les désinences de troisième personne du pluriel sont le plus souvent en *-ynd* au présent⁹⁸⁶. Cette forme *dh'nd* est d'ailleurs coordonnée à *st'dynd*

⁹⁸³ Pour des exemples, voir Lazard 1963, pp. 338-339, § 474-476. Ivanow (1923, p. 344) en donne 2 occurrences extraites des *Tabaqāt* d'Ansārī.

⁹⁸⁴ Lazard 1963, p. 339, § 476.

⁹⁸⁵ Darmesteter 1883, I, p. 216, § 179 ; Lazard 1963, pp. 338-339, § 474.

⁹⁸⁶ Cf. *supra*, § 5.1.6.1.

et on attendrait le même mode pour les deux verbes. Si Gindin⁹⁸⁷ hésite entre une erreur de scribe pour -ynd et une forme modale dans un contexte d'irréel, nous penchons, nous, pour la première solution⁹⁸⁸. On voit mal ici un précatif parce qu'on attend davantage une phrase du type « et ils se le donnèrent comme guetteur ».

Hors de notre corpus, une autre occurrence est tout aussi épineuse : la forme 'y kr'm, « nous devrions acheter », de la lettre de Dandān-Uiliq (DU 12). Elle est analysée comme une première personne du pluriel par Utas⁹⁸⁹. Mais Lazard⁹⁹⁰ soulève un point délicat : en moyen perse, la particule hortative *ēw* est associée à l'indicatif et non au subjonctif⁹⁹¹. En outre, aucune autre forme de subjonctif n'est attestée à la première personne du pluriel, que ce soit en persan ou en judéo-persan⁹⁹². Nuançons toutefois : la lettre de Dandān-Uiliq est antérieure de deux siècles aux autres textes et il n'est pas impossible que la langue de cette époque ait conservé des formes de subjonctif à des personnes pour lesquelles ce mode a disparu dans le persan du X^e siècle. Cependant, le caractère lacunaire de cette lettre ne permet pas de savoir s'il s'agit bien d'un subjonctif. Le problème de la particule *ēw* reste entier, à moins qu'il ne s'agisse ici d'un *ezāfe* en fonction de relatif⁹⁹³, auquel cas nous aurions une relative au subjonctif⁹⁹⁴.

13.2.2. Combinaison avec des morphèmes verbaux

Dans notre corpus comme dans les exemples cités par Lazard⁹⁹⁵, ces anciennes formes de subjonctif peuvent se combiner à *bi-* mais aucune occurrence ne les montre associées à *mē-* ou à *-ē*. Si l'on regarde les valeurs de ces derniers, il n'y a pourtant pas de difficulté fondamentale à ce qu'ils apparaissent avec ces formes de subjonctif : l'un comme l'autre ne sont pas des marqueurs modaux, ou du moins pas uniquement dans le cas de *-ē* (la fonction d'habitude dans le passé relève de l'aspect). Est-ce alors à cause du corpus, ou bien y a-t-il une réelle incompatibilité de ces morphèmes avec le subjonctif ?

⁹⁸⁷ Gindin 2007, II, p. 367, note 698. L'auteur opte finalement pour une lecture modale (Gindin 2007, III, Morphology, § 7.1.2.2).

⁹⁸⁸ On aurait malgré tout attendu le passé, *dādand*.

⁹⁸⁹ Utas 1969, p. 133. Paul (2002b) reprend cette lecture.

⁹⁹⁰ Lazard 1988, p. 208.

⁹⁹¹ Lazard 1984a, p. 7. Voir d'autres exemples d'indicatif dans Skjærvø 2009b, pp. 239-240.

⁹⁹² Lazard 1988, p. 208, note 7.

⁹⁹³ Sur l'*ezāfe* comme relatif en judéo-persan, Lazard 1988, p. 208 et Gindin 2007, III, Notes on syntax, § 2.1, dont § 2.1.2.

⁹⁹⁴ Le subjonctif est encore possible dans les relatives en persan contemporain (Cf. Lazard 2006b, p. 219, § 210). Ce subjonctif a peut-être aussi une valeur de futur, comme en moyen perse : « que nous achèterons ».

⁹⁹⁵ Lazard 1963, pp. 338-339, § 474-475. Il en va de même pour les exemples des *Tabaqāt* d'Ansāri donnés par Ivanow (1923, p. 344).

Considérant qu'à nos ouvrages s'additionnent les nombreux textes analysés par Lazard, nous ne pouvons raisonnablement mettre au compte du hasard du corpus cette absence, voilà pourquoi nous optons pour la seconde hypothèse. Serait-ce parce que ces formes de subjonctif ne sont que des survivances du subjonctif moyen-perse et qu'en moyen perse, ni *(ha)mē*, ni *-ē* n'appartenaient au système verbal ? C'est possible mais nous ne pouvons l'affirmer avec certitude.

13.2.3. Emplois

Dans la majorité des occurrences, ces anciennes formes de subjonctif sont employées comme précatif, dans des formules de souhait (2). C'est aussi la valeur qu'attribue Lazard⁹⁹⁶ à d'autres exemples, hors de notre corpus.

(2) *haqq-i ta'ālā arūg-i ō rā [...] sālḥā-i bē muntahā dar kāmrānī-i 'umr dahād va šafaqat-i ō bar sar-i xalāyiq pāyanda dārād*

« que Dieu, le Très-Haut, accorde à sa descendance [...] des années sans nombre dans le bonheur de la vie, et qu'il rende durable sa miséricorde envers les créatures » (TJG 16, 11-13)

Dans une occurrence (3), le verbe au subjonctif semble régi par un autre verbe, ici le prédicat *umēdvār-ēm*, « nous espérons ». Mais faut-il réellement interpréter une telle forme comme un subjonctif régi ou bien doit-on penser que *umēdvār-ēm* introduit un discours direct ? Nous retrouverions alors la même structure que dans les autres occurrences : « nous espérons : "que Dieu nous ait sous sa garde..." ». L'emploi en irréel de *dh'nd* en (1) apparaît encore plus isolé, et par conséquent, l'idée qu'il s'agirait d'une erreur de scribe se voit renforcée.

(3) *umēdvār-ēm ki īzād [...] mā rā va šumā rā dar hiḏz u hiyātat-i x'ad dārād*

« nous espérons que Dieu [...] nous ait, vous et nous, sous sa garde et sa protection » (TH 775, 4-5)

Le subjonctif du moyen perse n'a donc été conservé que dans un emploi très spécifique, le précatif, et uniquement à la troisième personne du singulier. Cela pose alors

⁹⁹⁶ Lazard 1963, pp. 338-339, § 474-475. Même remarque dans Lazard 1984a, p. 11. L'autre emploi – prémisses d'un raisonnement – n'apparaît pas dans notre corpus.

la question de savoir comment le persan va marquer les valeurs portées par le subjonctif moyen-persan. Nous y reviendrons.

13.3. Impératif

13.3.1. Formation de l'impératif

L'impératif moyen-persan se construit avec le radical du présent nu à la deuxième personne du singulier, et la désinence *-ēd* au pluriel. Si les désinences sont encore les mêmes en persan contemporain⁹⁹⁷ (\emptyset ; *-ēd* devenu *-id*), en revanche, à ce radical du présent s'adjoint le préfixe *be-*. Qu'en est-il pour nos époques ?

Dans nos textes les plus anciens, comme dans les plus récents, on trouve des verbes simples à l'impératif sans préfixe. Ainsi par exemple *dār*, « aie » (TS 69, 16 ; TJG 42, 9 ; TH 744, 6 ; TH 753, 18 ; RA 323a, 14) et *dah*, « donne » (TH 57, 20 ; RA 320a, 9), et ce encore dans notre dernier texte : *āy*, « viens » (TT 183a, 9). Le morphème *bi-* n'est donc pas du tout associé au mode impératif⁹⁹⁸, comme il l'est devenu en persan contemporain. Néanmoins, le préfixe reste facultatif avec les verbes composés dans la langue actuelle. Il pourrait s'agir de la survivance de ces impératifs non préfixés.

Si, au contraire du persan contemporain, *bi-* n'est pas obligatoire à l'impératif, nous avons vu⁹⁹⁹ que le morphème *mē-* n'en était pas non plus exclu, du moins jusqu'au XI^e siècle¹⁰⁰⁰. Nous avons donc bien la confirmation que ni *bi-*, ni *mē-* ne sont à ces époques des marqueurs modaux qui s'opposeraient, contrairement au persan actuel où *bi-* marque l'impératif et le subjonctif, et *mē-*, des formes d'indicatif.

13.3.2. Formes en -y

Certaines formes d'impératif de deuxième personne du singulier sont suffixées d'une désinence *-y*, notée par *yā* (ﻯ) en écriture arabe, et par *yod* (ʾ) en judéo-persan. Dans notre corpus, il en existe quelques exemples, tels que (4).

(4) *bār xudāyā firēštagān frsty*

« ô Seigneur, envoie des anges » (TS 41, 3-4)

⁹⁹⁷ Cf. Lazard 2006b, p. 135, § 135.

⁹⁹⁸ La présence du morphème avec l'impératif dans des textes moyen-perses tardifs, l'*Ardāy Virāz Nāmag* par exemple, n'est donc pas à considérer comme un persianisme comme le croit Gignoux (1969, pp. 1002-1003), idée de persianisme reprise par Josephson (1995, p. 344).

⁹⁹⁹ Cf. *supra*, § 9.3.3.2.1.

¹⁰⁰⁰ Voir aussi Xānlari 1382/2003, I, p. 367.

Comment au juste cette terminaison se lit-elle, $-\bar{e}$ ou $-\bar{i}$? Lazard¹⁰⁰¹ la lit $-\bar{e}$ et la voit homonyme de la désinence de deuxième personne du singulier de l'indicatif. Mais nous avons vu que cette dernière est à lire $/-\bar{i}/$ ¹⁰⁰². La désinence de frsty est-elle finalement homonyme ou non? Meier indique que ces formes d'impératif en $-y$ riment avec la deuxième personne du singulier de l'indicatif, soit $/-\bar{i}/$ ¹⁰⁰³.

Mais s'agit-il d'homonymie entre indicatif et impératif ou bien tout simplement de l'emploi de l'un pour exprimer l'autre? L'origine de ce suffixe $-y$ pourra peut-être nous aider à résoudre cette difficulté. A la suite de Tedesco, Lazard¹⁰⁰⁴ rappelle qu'une désinence $-\bar{e}$ ($< -aya$) existe en pehlevi et dans le psautier, mais non dans le moyen perse de Tourfan. Durkin-Meisterernst fait d'ailleurs figurer cette désinence dans le paradigme de l'impératif¹⁰⁰⁵. Est-ce la même désinence dont Skjærvø dit qu'elle réapparaît devant les enclitiques personnels dans le psautier pehlevi et le moyen perse manichéen¹⁰⁰⁶? S'il a raison, alors le problème du timbre se complique, puisque cette désinence est $/\bar{a}/$. Ou bien faut-il penser que ces formes en $-y$ ne sont rien d'autre qu'un indicatif employé comme impératif, comme c'est fréquemment le cas en moyen perse, selon Skjærvø¹⁰⁰⁷? C'est ce qu'avance Ivanow¹⁰⁰⁸ dans son étude des *Tabaqāt* d'Ansārī. Cependant si l'homonymie est parfaite à l'affirmatif, comment alors expliquer des occurrences comme (5) où la négation *ma-* apparaît, c'est-à-dire une négation différente de celle utilisée à l'indicatif? Avant de choisir l'une ou l'autre hypothèse, nous devons étudier plus globalement la négation de toutes les formes impératives.

(5) ps **m'd'ny**¹⁰⁰⁹ ky q'dr bwd nby' p'yn gwnh'

« alors ne pense pas (litt. ne sache pas) que le prophète soit capable de ces péchés » (TE₂ 179, 33-34)

13.3.3. Négations

Dans quelques langues indo-européennes, l'ancienne négation $*m\bar{e}$ a été conservée : grec $\mu\eta$; sanskrit $m\bar{a}$; tokharien $m\bar{a}$; arménien *mi* ; albanais *mos*¹⁰¹⁰. C'est

¹⁰⁰¹ Lazard 1963, p. 339, § 477.

¹⁰⁰² Cf. *supra*, § 5.1.2.1.

¹⁰⁰³ Meier 1981, p. 114 et p. 121.

¹⁰⁰⁴ Tedesco 1923, pp. 306-308 ; Lazard 1963, p. 340, § 479.

¹⁰⁰⁵ Durkin-Meisterernst 2010, p. 130, § 474.

¹⁰⁰⁶ Skjærvø 2009b, p. 217, § 3.2.4.1.

¹⁰⁰⁷ *Ibid.*

¹⁰⁰⁸ Ivanow 1923, p. 343.

¹⁰⁰⁹ Gindin (2007, II, p. 371, note 715) le corrige en *m' d'ny*.

aussi le cas en avestique et en vieux perse où l'on a recours à *mā* (*māda*) pour nier les ordres et les exhortations¹⁰¹¹. On retrouve en moyen perse *mā* avec l'impératif, l'indicatif employé avec la particule d'exhortation *ēw*, et avec le subjonctif d'exhortation¹⁰¹².

En persan, *ma-* est la négation habituelle de l'impératif (et des rares formes du précatif)¹⁰¹³. Dans notre corpus, c'est même l'unique négation qu'on rencontre avec les formes d'impératif du type *kun*, *kunēd*. Par exemple *madār*, « n'aie pas » (TS 43, 15), et *magō*, « ne dis pas » (RA 308b, 21) ; m' kwnyd (JP3 N, 14) et *makunēd* (RA 301b, 4 ; 310a, 21), « ne faites pas ». On la trouve encore dans notre dernier texte, TT : *furō magazārēd*, « ne négligez pas » (TT 216a, 17). Que cette négation soit également employée à la seconde personne du pluriel indique qu'il s'agit bien d'homonymie avec la forme d'indicatif, et non d'un supplétisme de l'une par l'autre.

On remarque cette différence entre les deux négations en (6) : le verbe de (6a), m' kwn, est à l'impératif et il est par conséquent nié par *ma-*, tandis que celui de (6b), n' kwny, est à l'indicatif, il dépend de *by nyš ky*, « veille à ce que », et il est nié par *na-*.

(6) a. w-klyp **m' kwn**

« et ne commets pas de péchés » (TE₁ 5, 4-5)

b. by nyš ky klyp **n' kwny**

« veille à ne pas commettre de péchés » (TE₁ 5, 14)

Il faut donc comprendre les formes en -y, telles que m'd'ny en (5), comme de vraies formes d'impératif et non comme des indicatifs employés pour l'impératif. Mais à cause de l'homonymie, ces formes ont été réinterprétées comme une variante d'emploi de l'indicatif, ceci explique alors qu'il y ait pu avoir une tendance à les nier par *na-*¹⁰¹⁴.

L'emploi de cette négation *na-* à la place de *ma-* est-il limité à ces impératifs homonymes de l'indicatif ? Ou bien s'étend-il à d'autres formes de l'impératif ? Meier¹⁰¹⁵ a relevé des occurrences niées par *na-* dans des textes du XIII^e siècle, telles que *nadahēd*,

¹⁰¹⁰ Chantraine 1990, p. 692.

¹⁰¹¹ Skjærvø 2009a, p. 126.

¹⁰¹² Skjærvø 2009b, p. 221, § 4.1 ; Durkin-Meisterernst 2010, p. 137, § 497 ; p. 223, § 803 et § 804. Le premier note la négation avec une voyelle brève et le second avec une longue.

¹⁰¹³ Parfois écrite détachée, mh (مه). Voir des exemples dans Xānlari 1382/2003, II, p. 336. Cette négation est toujours celle employée en dašti, dialecte iranien parlé dans des villages proches de Bouchehr (cf. Nağzguy-Kohan 1382/2003, p. 404).

¹⁰¹⁴ Cf. Lazard 1963, p. 340, § 478.

¹⁰¹⁵ Meier 1981, p. 122. L'auteur ajoute que l'interprétation comme impératif n'est assurée que pour la deuxième personne du singulier.

« ne donnez pas » ; *nagīr*, « ne prends pas » ; et *napursēd*, « ne demandez pas ». Ces exemples sont-ils des fautes de copiste ou existaient-ils déjà dans la langue de leurs auteurs ? Quelle que soit la réponse à cette question, ces occurrences demeurent toutefois trop isolées pour remettre en cause le fait que la négation de l'impératif est *ma-*, et ce jusqu'au XVI^e siècle.

13.4. Suffixe *-ā*

Dans les premiers temps du persan, il existe un suffixe *-ā* qui s'adjoint au nom¹⁰¹⁶ comme au verbe. Quand il s'adjoint au verbe, ce suffixe d'origine parthe marque le souhait, l'exhortation et l'exclamation¹⁰¹⁷. Dans notre corpus, on ne le rencontre que dans TS, toujours associé à *guft*, « il dit ». Ainsi nous trouvons *guftā* dans 11 occurrences, en TS 56, 10, 11 et 15 ; 63, 15 et 19 ; 65, 19 ; 68, 2 ; 76, 10 ; 80, 10 ; 87, 18 ; 96, 11. Ils introduisent tous le discours direct, comme les autres exemples que donne Lazard¹⁰¹⁸ quand ce verbe est suffixé de ce *-ā*.

13.5. Quelles distinctions modales en persan aux X^e-XVI^e siècles ?

Si l'on compare la situation modale du persan à celle du moyen perse, on constate que seuls l'indicatif et l'impératif ont été préservés. Le subjonctif ne demeure plus que dans de rares situations, et ce uniquement avec un sens de précatif ; l'ancien optatif n'a subsisté que dans le suffixe *-ē*.

On peut alors s'interroger sur l'existence d'une distinction modale entre indicatif et subjonctif. Dans la période qui nous occupe, une nouvelle forme aurait-elle remplacé le subjonctif moyen-perse ? Ce rôle est-il déjà dévolu au préfixe *bi-* comme en persan contemporain ? C'est ce que nous allons maintenant analyser.

¹⁰¹⁶ Il est employé pour l'apostrophe solennelle dans la langue actuelle (cf. Lazard 1963, p. 451, § 757 ; 2006b, p. 69, § 55).

¹⁰¹⁷ Lazard 1963, pp. 452-454, § 760-764. Pour l'origine parthe, voir Lazard 1984a, p. 9.

¹⁰¹⁸ Lazard 1963, p. 453, § 763, dont des exemples tirés de HM, hors extrait étudié.

Chapitre 14

BI- ET LA RENAISSANCE DU SUBJONCTIF ?

Le mode subjonctif du moyen perse ayant disparu en persan, comment les valeurs portées par ce mode sont-elles alors exprimées dans nos textes ? Serait-ce déjà le morphème *bi-*, devenu *be-* en persan contemporain, qui le marque ?

Le préfixe note actuellement le subjonctif en persan d'Iran mais il est absent du tadjik¹⁰¹⁹. Il peut aussi encore être ajouté à un prétérit dans le persan parlé au Sistan et celui de Qâyen, et dans des dialectes khorassaniens comme le sabzevari¹⁰²⁰. Tous ces éléments laissent penser que *bi-* pourrait marquer une autre valeur que celle du subjonctif à nos époques.

14.1. Origine

L'étymologie de *bi-* est obscure. A notre connaissance c'est Freiman¹⁰²¹ qui a le plus approfondi ce point. Il a cherché les origines possibles de *bi-*, mais aucune ne lui a paru convenir. On ne peut l'apparenter à *bē*, « sans », puisque cette préposition existe aussi sous une forme plus ancienne *abē* (encore employée en judéo-persan). Freiman écarte aussi tout rapprochement avec l'avestique *bōit* (particule employée comme réponse à des questions ou pour l'emphase¹⁰²²), ainsi qu'une quelconque parenté avec la racine indo-européenne **bhū-*, « être », « devenir »¹⁰²³.

En moyen perse, alors qu'il est toujours noté par l'araméogramme BR', *bē* recouvre différentes natures et différents emplois¹⁰²⁴. Il s'agit en réalité de trois morphèmes homonymes. L'un est la conjonction adversative « mais », un deuxième est une préposition de sens directionnel, « vers ». Ces deux mots existent encore en judéo-

¹⁰¹⁹ Lazard 1956, pp. 144-145 ; Perry 2005, p. 199 et p. 234.

¹⁰²⁰ Pour le persan parlé au Sistan, Lazard 1974, pp. 72-73 ; le persan de Qâyen, Zomorrodian 1974, p. 98 ; le sabzevari, Estaji et Bubenik 2007, p. 46. On le trouve aussi dans le dialecte de la région de Semnân (Lecoq 1989a, p. 310), dans des dialectes du centre de l'Iran (Lecoq 1989b, p. 319, p. 321, p. 323 et p. 324) ainsi que dans des dialectes du Fars (Lecoq 1989c, pp. 342-343), parmi d'autres.

¹⁰²¹ Freiman 1925. Pour d'autres références, voir Lazard 1963, p. 298, § 394.

¹⁰²² Skjærvø 2009a, p. 153, § 8.1.4.4.

¹⁰²³ Transcrite **bauH* pour les langues iraniennes dans Cheung 2007, pp. 16-17.

¹⁰²⁴ Brunner 1977, pp. 157-166 ; Durkin-Meisterernst 2010, pp. 230-231, § 827.

persan¹⁰²⁵ et dans le *Qor'ān-e Qods*¹⁰²⁶. C'est le troisième morphème qui nous intéresse ici : le préverbe *bē*, présent dès les inscriptions moyen-perses¹⁰²⁷. Mais *bē* n'est pas un préfixe¹⁰²⁸. Le préverbe *bē* fonctionne comme les autres préverbes, même s'il est plus fréquent qu'eux¹⁰²⁹. Comme eux, il exclut les autres préverbes¹⁰³⁰. Il est employé avec divers temps et divers modes¹⁰³¹.

Le préverbe *bē* porte deux valeurs distinctes. Dans des emplois, notamment avec les verbes de déplacement, il garde son sens premier de « hors de »¹⁰³², sens que l'on retrouve dans son composé *bērōn*, « dehors » (*bērūn* en persan). La seconde valeur n'est pas clairement définie. Certains pensent que ce préverbe marque l'achèvement d'un procès¹⁰³³, mais sans pour autant le qualifier de perfectif¹⁰³⁴. D'autres suggèrent qu'il sert à mettre en valeur le verbe¹⁰³⁵. D'autres enfin admettent les deux valeurs¹⁰³⁶. Aucune hypothèse n'est réellement satisfaisante : lorsqu'on croit y voir un marquage de l'accomplissement d'une action unique, on s'aperçoit qu'on rencontre le préverbe également dans des phrases où l'action est habituelle¹⁰³⁷. Pour sortir de cette impasse, ne devrait-on pas envisager que la valeur de *bē* ait connu une évolution ? Il est alors tout à fait possible que *bē* ait d'abord marqué l'achèvement d'une action. Puis, étant donné que marquer une action comme complètement effectuée insiste par là même sur ladite action, le morphème aurait pu tendre à insister sur toute action d'un verbe marqué, qu'elle soit achevée ou non¹⁰³⁸.

¹⁰²⁵ On les trouve dans JP3 (MacKenzie 1968, p. 252) et pour la deuxième, aussi dans TE (Gindin 2007, III, Morphology, § 6.2.2). Pour une étude sur cette préposition, voir Lazard 1986 et Paul 2003b.

¹⁰²⁶ Lazard (1990a, pp. 187-188) remarque qu'ils sont alors écrits différemment : le préfixe verbal et une préposition (héritière du *pad* moyen-pers) avec *be* (𐭪), la conjonction adversative et une autre préposition (correspondant au *bē* du moyen pers) avec *be* et *yā* (𐭪𐭥).

¹⁰²⁷ Josephson 1993, p. 117.

¹⁰²⁸ Gignoux 1969, p. 1002, note 20.

¹⁰²⁹ Lazard 1975a, p. 3.

¹⁰³⁰ Lazard 1975a, p. 3 ; Brunner 1977, p. 160 ; Josephson 1993, pp. 117-118.

¹⁰³¹ Josephson 1993, pp. 117-118.

¹⁰³² Lazard 1975a, pp. 11-12 ; Josephson 1993, pp. 117-118 ; 1995, p. 338 ; Skjærvø 2009b, p. 214, § 3.2.1.4.

¹⁰³³ Lazard 1987b, p. 116 (en le rapprochant du *wə pashto*) ; Josephson 1993 ; 1995 ; Skjærvø 2009b, p. 240, § 4.3.8.3. Sur ce glissement entre morphème directionnel et marquage d'accomplissement de l'action dans d'autres langues, voir Bybee *et alii* 1994, pp. 55-56.

¹⁰³⁴ Lazard 1975a, pp. 2-3 ; Brunner 1977, p. 161. Seul Windengren (1974, p. 361 et p. 362) emploie ce terme.

¹⁰³⁵ Gignoux 1969, pp. 1002-1003 ; Lazard 1975a, pp. 12-13.

¹⁰³⁶ Utas 1976, pp. 80-83 ; Brunner 1977, pp. 160-166.

¹⁰³⁷ Par exemple, Brunner 1977, pp. 165-166.

¹⁰³⁸ Bybee *et alii* 1994, p. 57. L'inverse peut aussi se rencontrer. Ce qui importe, c'est ce lien entre complétude de l'action et insistance sur cette action.

Si la valeur de ce morphème est si délicate à saisir, c'est probablement parce qu'il prend des valeurs différentes en fonction du verbe auquel il se rapporte : Lazard s'appuie sur l'exemple du moyen perse *frāz* et rappelle que ce type de phénomène existe dans d'autres langues¹⁰³⁹.

14.2. Forme

14.2.1. Prononciations

Certains de nos textes, HM et TE, présentent des vocalisations du morphème *bi-*. Dans HM, toutes les vocalisations notent des allomorphes de *bi-* : avec un *zamme* pour un /u/ dans 41 occurrences, et avec un *fathe* (/a/) dans 2. Seule une occurrence¹⁰⁴⁰ est notée par un *kasre* (/i/), c'est-à-dire avec le phonème attendu : bⁱm^urⁿa^d, « il fait mourir » (HM 194, 10). Si le copiste a jugé bon de le noter ici, est-ce parce que l'environnement vocalique pouvait laisser penser à l'allomorphe *bu-* ? On pourrait le croire en voyant le *zamme* (/u/) qui suit et qui aurait pu colorer la voyelle de *bi-* en *bu-*. Cependant lorsqu'on regarde les exemples de vocalisation en /u/, on constate que les voyelles qui suivent ce *bu-* sont très diverses, et il est difficile de justifier que toutes aient pu avoir une influence sur notre morphème. Ainsi le /ā/ de *bubāyad*, « il faut » (HM 26, 5 et 136, 5), peut expliquer le /u/ de l'allomorphe. Mais que dire alors de ce même *bu-* dans *bubīnad*, « il voit » (HM 125, 16 et 126, 5), ou de *bumīrad*, « il meurt » (HM 194, 7), où le /ī/ de la syllabe suivante ne peut expliquer que *bi-* devienne *bu-*¹⁰⁴¹ ? A cela, si l'on ajoute tous les exemples de Lazard¹⁰⁴², pour /bu/ comme pour /ba/, il semblerait qu'il n'y ait pas de loi précise réglant la présence de ces allomorphes. On ne s'étonnera donc pas de trouver dans la même page deux vocalisations différentes avec le verbe *māndan*, « rester » : *bamānad* (HM 175, 6) et *bumānad* (HM 175, 15). On peut rapprocher ces flottements de ceux que l'on repère dans le timbre des voyelles d'anaptyxe, que ce même texte HM présente en grand nombre¹⁰⁴³.

Dans TE, le morphème est vocalisé à 7 reprises (6 dans TE₁, 1 dans TE₂) ; 4 apparaissent dans une traduction de l'hébreu dont 1 dans le second dialecte (TE₂ 188, 22).

¹⁰³⁹ Lazard 1975a, p. 12.

¹⁰⁴⁰ Cette situation est conforme à celle des autres textes de l'époque, qui notent très rarement la vocalisation en *bi-* du morphème (Lazard 1963, p. 190, § 143).

¹⁰⁴¹ On ne peut avancer une cause de dissimilation, sans quoi le morphème *bi-* connaîtrait étrangement, parfois une assimilation, parfois une dissimilation par rapport à la syllabe qui suit.

¹⁰⁴² Lazard 1963, p. 190, § 143.

¹⁰⁴³ *Ibid.*, pp. 187-188, § 137. Sur ce timbre des voyelles d'anaptyxe, voir aussi Lenepveu-Hotz 2011, pp. 86-87.

Cette vocalisation se fait toujours avec un *ḥirik* : bⁱy. Que le morphème soit écrit avec un *yod* pourrait laisser penser qu'il est à lire *bī*. Néanmoins, comme il apparaît uniquement avec un *bet*, accompagné d'un *ḥirik* en TE₁ 140, 14 (w-bⁱrwbnwm, « et je balaie »), on peut supposer que le morphème est à lire *bi-* en judéo-persan également¹⁰⁴⁴. Le *yod* final serait seulement dû au simple usage qu'on a de l'écrire détaché du verbe, et non à l'indication d'une voyelle longue. En outre, on peut mettre la notation du *yod* sur le compte d'un phénomène de *mater lectionis*¹⁰⁴⁵. Ce serait en effet le cas dans JP1 où, bien que le morphème soit toujours écrit attaché, il est noté avec *yod* (ou *vāv* pour une occurrence).

Dans une unique occurrence l'allomorphe *bu-* est noté par un *vāv* : bwr^sd, « il arrive » (JP1 33). Il doit encore s'agir d'une *mater lectionis* et ce *vāv* est certainement écrit pour /ū/. Le morphème *bi-* aurait ici subi une assimilation régressive avec le /a/ de la syllabe qui suit. Mais de nouveau, force est de constater que les règles d'allomorphie ne sont pas précises : on trouve bykwnym, « nous faisons » (JP1 6 et 7) ; bybwd, « il était » (JP1 19) ; bygwynd, « ils disent » (JP1 22). Or dans toutes ces occurrences on aurait pu s'attendre à une influence du /ū/ ou du /ō/ de la syllabe suivante sur le morphème, et donc avoir l'allomorphe *bu-*.

Tout au long de notre période, et c'est encore le cas en persan contemporain, le morphème se présente sous son allomorphe *biy-* devant les radicaux verbaux à initiale vocalique. Mais dans les premiers textes, certaines occurrences donneraient à penser qu'il ne s'agit que d'une possibilité et que le morphème peut parfois garder la forme *bi-*. Dans HM, pour les verbes *afzūdan*, « ajouter », et *afkandan*, « jeter », on trouve les graphies bfz^yyd (par exemple HM 30, 11)¹⁰⁴⁶ et bfknd (HM 36, 1) ; dans TS, bfkⁿm (TS 69, 4). En réalité, ces formes se lisent *bifzāyad* (voire *bufzāyad*, avec des cas de vocalisations comme en HM 153, 16), *bufkand* (ainsi vocalisé en HM 187, 2) et *bifkanam*. Ces variantes de radical entre un groupe Voyelle-Consonne-Consonne et un groupe Consonne-Voyelle-Consonne sont bien attestées pour d'autres mots¹⁰⁴⁷ ; pour ces verbes, avec *bi-*, elles se

¹⁰⁴⁴ C'est aussi la lecture que propose Lazard (1988, p. 206) pour la lettre de Dandān-Uiliq.

¹⁰⁴⁵ Gindin (2007, III, Phonology, § 1.1) rappelle que *yod* peut noter /ī/, /i/, /ē/, /ě/ et que le *ḥirik malē* est aussi employé pour /i/ (Orthography, § 3.1.2).

¹⁰⁴⁶ Pour ce verbe, c'est d'ailleurs la forme la plus courante : nous avons relevé (jusqu'à la page 200) 30 occurrences bfz- contre seulement 3 du type byfz-.

¹⁰⁴⁷ Cf. Lazard 1963, p. 175, § 105 ; Lenepveu-Hotz 2011, p. 90. Nous aurions même ici un groupe Consonne-Consonne, dont la syllabation est rendue possible par la préfixation de *bi-*.

rencontrent aussi dans d'autres textes¹⁰⁴⁸. Quand *bi-* est devant un verbe à initiale vocalique, TE présente en revanche deux types de graphie. Soit le morphème est attaché, et le *yod* peut alors être interprété comme un constituant de l'allomorphe *biy-* : bⁱy^ā'r^ā'y, « arrange » (TE₁ 12, 13), à lire *biyārāy*. Soit, comme pour les autres verbes, le morphème est écrit détaché, et il est impossible de savoir si des formes comme by 'r'y correspondent à *biārāy* ou à *biyārāy*. Une simple convention graphique pourrait expliquer ce second cas : le *yod* ne serait pas ici une *mater lectionis* et il noterait la semi-voyelle /y/ qui permet la syllabation. Ces exemples ne remettent donc pas en cause le fait que *bi-* ait la forme *biy-* avec les verbes à initiale vocalique.

L'existence d'allomorphes de *bi-* constitue un indice de grammaticalisation. Que le morphème ait une forme différente en fonction du contexte où il est utilisé prouve un « haut degré de fusion mutuelle »¹⁰⁴⁹ entre le morphème et le verbe. Aucun de nos textes postérieurs à HM et TE ne possède de vocalisations. On ne peut donc pas savoir si ces allomorphes *bu-* et *ba-* se maintiennent après le XI^e siècle. Mais nous en avons des attestations dans le *Codex Cumanicus* : étant donné que ce manuscrit a la particularité d'être écrit en caractères latins, on n'a aucune peine à constater que le morphème existe sous les formes *be-/bi-/ba-/bu-/b-*¹⁰⁵⁰. En outre, on retrouve ce phénomène d'allomorphie en persan contemporain¹⁰⁵¹, en kâboli¹⁰⁵² et dans d'autres langues iraniennes, par exemple en sivandi¹⁰⁵³ et dans les dialectes kermaniens¹⁰⁵⁴. La présence de ces allomorphes dans les parlars actuels, ainsi que les notations du *Codex Cumanicus* laissent donc supposer qu'ils ont continué d'exister, même s'ils ne sont jamais vocalisés dans nos textes plus récents.

Une question demeure : quelle est la forme courante dont ces allomorphes sont les variantes ? Nous avons vu que cette forme était *bi-* dans HM et TE, tandis que le persan contemporain a la forme *be-*. A quelle époque le changement a-t-il eu lieu ? Il est déjà

¹⁰⁴⁸ Lazard 1963, p. 176, § 107. Ce que Gindin (2007, III, Phonology, § 4.1.1) croit être une élision du *alef* doit certainement être interprété de la même façon, et les exemples qu'elle donne comme by bz'yhyd, « il est ajouté » (TE₂ 220, 14), et by bgnd, « il jette » (TE₂ 182, 35-36), sont sûrement à comprendre *bifzāyhad* et *bifkanad*, à l'instar de HM.

¹⁰⁴⁹ Bybee *et alii* 1994, p. 113.

¹⁰⁵⁰ Bodrogligeti 1971, p. 79.

¹⁰⁵¹ Sur *bo-*, Lazard 2006b, p. 14, § 10. Les variantes sont plus nombreuses dans le persan parlé au Sistan : *ba-/bo-/b-* (Lazard 1974, pp. 72-73, § 17).

¹⁰⁵² Farhādi 1955, p. 77, § 143. En tadjik (langue littéraire et parlars du nord et du centre), *bi-* n'existe plus comme préfixe verbal mais il apparaît dans des radicaux verbaux et avec cette même diversité phonologique : *buraftan* mais *biyo-* et *biyor-* (présent sur *omadan* et sur *ovardan*). Cf. Lazard 1956, pp. 144-145.

¹⁰⁵³ Lecoq 1979, p. 55.

¹⁰⁵⁴ Lecoq 2002, pp. 110-114.

réalisé dans le *Codex Cumanicus*, pour lequel Bodrogligeti¹⁰⁵⁵ note que la forme habituelle du morphème est *be-*. Or ce texte date de la première moitié du XIV^e siècle. En s'appuyant sur d'autres transcriptions étrangères du persan¹⁰⁵⁶, Pisowicz¹⁰⁵⁷ établit que le passage général de /i/ à /ě/ a probablement débuté au cours du XIV^e siècle. Il y a donc tout lieu de penser que l'évolution de *bi-* à *be-* s'est produite à cette époque.

14.2.2. Ecriture

Dans les textes en écriture arabe, le morphème est écrit attaché au radical verbal dans une grande majorité des cas avec l'unique lettre *be* (ب). Il apparaît néanmoins détaché, écrit *bh* (هـ), dans quelques occurrences, et ce tout au long de notre période :

– HM : *bi nišīnad*, « il prend place » (HM 127, 12) ; *bi tavānad*, « il peut » (HM 131, 11) ; *bi buvad*, « il est » (HM 169, 7 ; 169, 16 ; 169, 17 ; 171, 3).

– TS : *bi bīnad* (TS 55, 2) ; *bi bīnī* (TS 67, 20) ; *bi bīnam* (TS 128, 3), trois formes du verbe « voir ».

– TJG : *bi paivandad*, « il relie » (TJG 242, note 7 dans le manuscrit J).

– RA avec des formes du verbe « voir » : *bi bīnand* (RA 9a, 5) ; *bi bīnam* (RA 16b, 6) ; *bi bīnad* (RA 20b, 2 ; 302b, 19 ; 309b, 12 ; 311a, 11 ; 314b, 7) ; *bi bīn* (RA 21a, 6) ; du verbe « attacher » : *bi band* (RA 23a, 12) ; *bi bast* (RA 23a, 16) ; et du verbe « tourner » : *bi pīčīd* (RA 16b, 11).

– SX : *bi rafta*, « il est parti » (SX 19a).

– TT : *bi bīnand*, « ils voient » (TT 184b, 15) ; *bi bīnēd*, « vous voyez » (TT 216b, 17).

Hormis celle de SX¹⁰⁵⁸, toutes ces occurrences ont en commun d'avoir un radical verbal qui commence soit par une lettre identique au morphème, le *be* (ب), soit par une lettre qui ne s'en distingue que par la place du point (*nun* : ن), le nombre des points souscrits (*pe* : پ), ou ces deux facteurs réunis (*te* : ت). On peut donc penser qu'à l'aide de cette graphie détachée les scribes évitaient tout risque d'haplographie. Dans le cas du verbe « voir » (13 occurrences sur 24), il s'agissait même de prévenir la présence de quatre "dents" successives des lettres *be*, *be*, *yā* et *nun*, même cinq avec une désinence de

¹⁰⁵⁵ Bodrogligeti 1971, p. 79.

¹⁰⁵⁶ Contrairement au passage de /ě/ à /i/, l'étude des rimes n'est ici d'aucune utilité puisqu'il n'existe pas de /ě/ dans le persan des premiers siècles. Notre seul recours est donc l'analyse des transcriptions étrangères du persan.

¹⁰⁵⁷ Pisowicz 1985, p. 95.

¹⁰⁵⁸ Nous n'avons aucune explication à cette graphie.

deuxième, ببيند , ou de troisième personne du pluriel, ببينند . Pour le présent de ce verbe¹⁰⁵⁹, ces graphies où le morphème est détaché sont systématiques dans RA et TT. TS, lui, présente 2 exemples où le morphème est attaché au radical verbal : *bibīnēd*, « vous voyez » (TS 86, 11), et *bibīnad*, « il voit » (TS 229, 9). Mais à qui doit-on cette graphie : au copiste ou à l'éditeur ? Pour RA et TT, que nous ayons directement travaillé sur les manuscrits autographes résout cette question : les graphies détachées sont bien le fait des auteurs eux-mêmes. Dans tous nos textes, hormis ces deux exemples de TS déjà cités, seul HM présente des formes *bibīn-*, à 5 reprises. Or sur ces 5 occurrences, 2 apparaissent sans le morphème (*bīn-*) dans le manuscrit F (HM 126, note 4 et note 11). Il est tout à fait envisageable que le copiste de F ait commis une erreur d'haplographie, ce que justement les scribes (ou auteurs) de TS, de RA et de TT ont cherché à éviter par leur graphie détachée.

En judéo-persan (JP¹⁰⁶⁰ et TE), le morphème est la plupart du temps détaché, s'écrivant *bet* et *yod* (ך). Dans JP1, en revanche, toutes les occurrences sont écrites avec le morphème attaché, par exemple *byprdyrd*, « il accepte » (JP1 7). Dans TE, quelques occurrences présentent également le morphème attaché, mais de façon non systématique : *w-by'mwz*, « et apprends » (TE₁ 7, 13) ; *w-by'r'y*, « et arrange » (TE₁ 12, 13) ; *by'r'*, « arrange » (TE₁ 14, 13) ; *bywptyd*, « il tombe » (TE₂ 171, 11) ; *bywsty*, « il tomberait » (TE₂ 191, 1). Toutes ces occurrences ont trait à des verbes à initiale vocalique (avec parfois perte du *alef* initial¹⁰⁶¹), mais il faut noter qu'elles sont très peu nombreuses en regard des autres occurrences où le morphème est écrit détaché avec un verbe à initiale vocalique. Pour le verbe *uftādan*, « tomber », par exemple, on rencontre une seule occurrence où *by* est attaché pour 17 avec *by* détaché. Dans TE, *bi-* est parfois écrit avec une unique lettre, le *bet*, attachée au radical verbal : *bryz'nnd*, « ils versent » (TE₁ 12, 19) ; *w-b'rwbnwm*, « et je balaie » (TE₁ 140, 14) ; *w-bšn'sd*, « et il sait » (TE₂ 186, 8). Sur ces 8 occurrences de TE où *bi-* est attaché au radical, avec ou sans notation du *yod*, 5 (les trois premières et les deux dernières) apparaissent dans des traductions de l'hébreu.

¹⁰⁵⁹ C'est aussi avec le radical *bīn-* qu'on trouve ces graphies détachées dans le *Qisas al-anbiyā*, une « Histoire des prophètes » qui doit dater au plus tard du XI^e siècle. Voir les deux occurrences *bh bynm*, « nous voyons », données à propos des désinences personnelles par Lazard (1963, p. 266, § 335).

¹⁰⁶⁰ Pour JP3, MacKenzie (1968) le transcrit toujours détaché mais sur la page de manuscrit qu'il reproduit en planche I, *bypr'm'yd* (JP3 N, 6) semble être attaché. Pour JP3, donc, nous ne présumerons pas de la graphie, attachée ou non, du morphème.

¹⁰⁶¹ Nous pensons néanmoins qu'il s'agit d'un phénomène différent de celui de *by bz'yhyd*, « il est ajouté » (TE₂ 220, 14), et *by bgnd*, « il jette » (TE₂ 182, 35-36), dont nous avons déjà parlé (voir *supra*, note 1048). Ici la graphie en un seul mot du morphème *by* et du verbe provoque alors la disparition du *alef* initial support, comme c'est aussi le cas dans l'écriture arabe : *bynd'z* (ببنداز), « lance » (TH 34, 21), de *'nd'xtn* (انداختن), par exemple.

Les scribes de TE ont répété le morphème dans *by by šnwnd*, « ils écoutent » (TE₁ 4, 35-36), et dans *by by b'šd*, « il est » (TE₁ 150, 13-14). A chaque fois le premier *by* apparaît à la fin d'une ligne et le second, au début de la suivante. Il ne s'agit donc que d'une dittographie relative au changement de ligne. Il faut aussi très certainement compter parmi les erreurs graphiques l'occurrence *w-byy šn'snd*, « et ils savent » (TE₂ 205, 26), sans autre valeur à attribuer à ce doublement du *yod* ; cette erreur est d'autant plus probable qu'apparaissant dans une traduction de l'hébreu, on peut croire que le scribe s'est surtout concentré sur l'original biblique, et qu'il a été moins attentif à éviter de petites erreurs graphiques telles que celle-là.

14.2.3. Place de *bi-* avec les autres morphèmes

Quand il est utilisé comme seul préfixe, *bi-* précède directement le radical verbal. Qu'en est-il lorsqu'il est combiné à d'autres morphèmes ? Dans notre corpus, il apparaît employé conjointement à *(ha)mē* dans 14 occurrences, réparties entre HM, TE, TS et TJG. Nous en avons déjà donné le relevé¹⁰⁶². Nous y avons vu qu'à l'exception d'une occurrence¹⁰⁶³ – *by hmy gwptnd* (TE₂ 201, 16) –, la combinaison observe l'ordre *(ha)mē-bi-Verbe*. Cela renforce la conclusion que nous avons établie à propos de *(ha)mē* dans les premiers siècles : *bi-* appartient davantage au système verbal que *(ha)mē* qui, lui, jouit encore d'une relative liberté. Kurylowicz¹⁰⁶⁴ ajoute que *bi-* existe dans d'autres langues iraniennes là où *mē-* manque, ce qui atteste que *bi-* serait entré dans le système verbal avant *(ha)mē*.

Pour la cooccurrence avec la négation *na-*, l'ordre est différent. Dans les 26 occurrences de notre corpus, on trouve toujours *bi-na-Verbe*. On les rencontre essentiellement dans TE (22 occurrences)¹⁰⁶⁵, le reste se trouvant dans JP3 (2), TS (1) et TJG (1)¹⁰⁶⁶. Dans les textes des X^e-XI^e siècles qu'il a analysés, Lazard¹⁰⁶⁷ constate que le même ordre *bi-na-Verbe* est à l'œuvre ; seules quelques occurrences font exception lorsque la négation est mise en relief. Il relève aussi des exemples de *bi-ma-Verbe*, combinaison absente de notre corpus. On note que la cooccurrence de *bi-* et de la négation, déjà rare dans nos textes anciens hors TE, disparaît après TJG, c'est-à-dire après le XIII^e

¹⁰⁶² Voir *supra*, § 9.2.2.1.2.

¹⁰⁶³ Cet ordre *bi-(ha)mē* est également rare dans les autres textes étudiés par Lazard (1963, pp. 278-279, § 357).

¹⁰⁶⁴ Kurylowicz 1953, pp. 540-541.

¹⁰⁶⁵ Gindin (2007, III, Summary and conclusion, § 1.1.3) relève cet ordre *by n'* dans tout TE.

¹⁰⁶⁶ Dans son introduction, Browne (1912, LXXX) cite une autre occurrence, *binamurdēm*, « nous ne mourûmes pas ». Mais nous ignorons si son relevé est exhaustif.

¹⁰⁶⁷ Lazard 1963, pp. 277-278, § 355.

siècle¹⁰⁶⁸. Toutefois, cette cooccurrence existe encore dans certaines variétés dialectales, telles que celle parlée à Khusf¹⁰⁶⁹.

14.2.4. Préfixe

L'existence d'allomorphes, son écriture comme sa place par rapport au verbe font du morphème *bi-* un préfixe. Si sa nature n'est pas clairement établie pour le moyen perse – plutôt préverbe que préfixe ? –, aucun doute ne subsiste quant à son statut de préfixe dès les premiers textes du persan¹⁰⁷⁰.

14.3. *bi-* associé à quel type de verbes ?

14.3.1. Verbes simples et verbes composés

Dans notre corpus, le préfixe *bi-* est régulièrement associé à des verbes simples et manque presque systématiquement avec les verbes composés et les verbes à préverbe¹⁰⁷¹. Seul TE présente beaucoup d'occurrences de verbes composés, avec *kardan* et *bi-* (117 dans TE₁ et 139 dans TE₂). Nous y reviendrons à propos de l'analyse du préfixe avec *kardan*. En revanche, – et c'était déjà la situation en moyen perse – préverbe et préfixe s'excluent mutuellement aussi dans TE₁, comme le prouvent des ratures de scribe¹⁰⁷².

Pour les autres textes, il n'existe que quelques occurrences : 5 dans TS, 3 dans TJG, 2 dans PR, 2 dans TT. Mais un nombre aussi faible nous amène à penser qu'il faut décomposer ces locutions en un verbe et son objet, et présumer que la locution n'est pas encore lexicalisée. Ainsi dans TS (98, 3 ; 98, 10 ; 144, 13) et PR (47, 20), le verbe *gardan zadan*, « décapiter », est analysable en « couper le cou » puisque *zadan* a aussi le sens de « couper »¹⁰⁷³. Dans la même optique, *namāz guzārdan*, « prier », (TS 86, 7) s'analyse en « accomplir la prière », et *jān baxšīdan*, (TJG 38, 15), en « accorder la vie ». Dans PR (26,

¹⁰⁶⁸ Peut-être la disparition est-elle même plus ancienne dans la langue parlée puisque, dans TJG, la cooccurrence n'apparaît que dans 2 exemples. Ils sont vraisemblablement la trace d'archaïsmes, comme il en existe d'autres dans ce texte.

¹⁰⁶⁹ Cf. Lazard 1995b, p. 153 (*benāgorof*).

¹⁰⁷⁰ Cf. Lazard 1963, p. 277, § 355.

¹⁰⁷¹ Pour les premiers siècles, voir Lazard 1963, p. 314, § 429. Bodrogligeti (1971, pp. 79-80) dresse le même constat à propos du *Codex Cumanicus* : il n'y a que quelques occurrences de locutions verbales ou de verbes à préverbe sous la forme marquée.

¹⁰⁷² Cf. Gindin 2008, p. 214.

¹⁰⁷³ Sens attesté dans Dehxodā 1325/1946-1358/1979, volume XVIII, p. 300, à l'entrée *zadan* : *bā meqrāz boridan*, « couper avec des ciseaux », *pirāstan*, « émonder ». Steingass (1892) ne donne pas *gardan zadan* comme un composé tandis que Hayim (1340/1961) le fait. On ne peut donc pas savoir comment s'analyse *gardan zadan*, d'autant que la situation a dû évoluer entre nos premiers textes et le persan actuel.

6), *intiḡām az Z kašīdan*, « se venger de Z », la présence d'un complément intercalé entre l'élément nominal et le verbe rend la décomposition encore plus tangible¹⁰⁷⁴ en « tirer vengeance de ». Ce que l'on considère en persan contemporain comme des verbes composés ne serait en définitive qu'en voie de lexicalisation à l'époque de nos textes, à des degrés divers selon les verbes et les textes. Si la présence de *bi-* est encore possible avec ces verbes, c'est très certainement parce qu'il faut les interpréter comme des verbes simples.

D'autres éléments viennent étayer notre hypothèse. Dans HM, il existe des variantes de F où à un verbe composé non marqué du manuscrit de base correspond un verbe simple marqué (1a), ou l'inverse (1b)¹⁰⁷⁵. Aussi, hors de notre corpus, dans la même phrase, le verbe simple *āfarīdan*, « créer », est marqué tandis que son composé *juft āfarīdan*, « créer par paire », ne l'est pas (2).

(1) a. *kinār gīrad / ba-kinār bigīrad* (Ms. F)

« il se retire » (HM 103, 2 et note 2)

b. *bigōyam / yād kunam* (Ms. F)

« je dis/je mentionne » (HM 169, 18 et note 13)

(2) *gōš-aš rā biyāfarīd tā 'ilm u hikmat bišnavad va ān juft āfarīd*

« il créa ses oreilles pour qu'il entende (l'enseignement de) la science et de la sagesse et il les créa au nombre de deux » (*Tarjuma-i tafsīr-i Tabarī* 1, édition Yaḡmā'ī 13)¹⁰⁷⁶

¹⁰⁷⁴ Nous ne minimisons pas pour autant la délicate question des locutions verbales en persan. Elle a alimenté bon nombre de débats (Telegdi 1950 ; 1951 ; 1955 ; Tabaian 1979 parmi les plus anciens). Très récemment Samvelian (2012, p. 87) a montré que la distinction entre un verbe et son objet, et une locution verbale n'est pas d'ordre syntaxique mais sémantique. Il y aurait d'ailleurs un continuum entre les deux. C'est ce que nous aurions ici. Le marquage de *bi-* serait-il alors lié à la sémantique ? Oui et non. Nous allons voir que l'absence de marquage des verbes composés est effectivement liée au faible rôle sémantique de l'élément verbal des locutions et que, par conséquent, c'est leur élément nominal qui est le centre rhématique. Le marquage ou non-marquage a donc trait à la visée communicative, mais aussi à la syntaxe.

¹⁰⁷⁵ Ce type de variantes exclut donc aussi l'interprétation de futur parfois proposée pour *bi-* (Kurylowicz 1953 p. 539 ; Gindin 2002, p. 401 ; 2007, III, Morphology, § 7.1.3.1) : pourquoi une des variantes serait au futur et l'autre pas ? Jahani (2008, pp. 159-160) remarque d'ailleurs qu'il y a peu de *bi-* avec des formes de présent employées comme futur.

¹⁰⁷⁶ Cet exemple est tiré de Lazard 1963, p. 312, § 423. L'auteur remarque la différence mais ne parle pas de la possible distinction dans le marquage entre verbe simple et verbe composé. Lors du colloque « Les prédicats complexes dans les langues iraniennes », tenu à Paris les 5-6 juillet 2008, suite à la communication de Monsieur Paul, nous avons fait état de la tendance à l'absence de *bi-* avec les verbes composés. Une discussion s'en est alors suivie avec Messieurs Lazard et Paul, et Monsieur Lazard a approuvé notre constat, en se référant à cet exemple où l'on trouve le morphème avec le verbe simple *āfarīdan*, mais pas avec son composé *juft āfarīdan*.

Les variantes de manuscrits plaident aussi en faveur du non-marquage des verbes composés et verbes à préverbe : dans TJG, le verbe marqué *bāz biguzašand*, « ils repassèrent » (TJG 268, 9 et note 8), du manuscrit de base se présente sans *bi-* dans le manuscrit J, et sans *bāz* (mais marqué) dans les manuscrits D et Z. Il apparaîtrait donc clairement que la tendance¹⁰⁷⁷ consiste à ne pas marquer les verbes à préverbe.

Enfin, on constate que le marquage est possible quand l'élément nominal de la locution est déterminé, ce qui reviendrait à "délexicaliser" la locution alors analysable en un verbe et son objet¹⁰⁷⁸. Si l'on regarde TS par exemple, on trouve l'élément nominal déterminé par un :

– suffixe *-ē* d'indéfini : *zaxmē bikun*, « fais une blessure » (TS 272, 5).

– démonstratif : *īn šī'r biguft*, « il déclama ce poème » (TS 210, 7-8), et *īn sulh bikardand*, « ils conclurent cette paix » (TS 283, 21 – 284, 1). On peut comparer la première occurrence à une autre de la même page : *šī'r guftandē*, « il disait des poèmes » (TS 210, 4). Dans cette seconde, l'absence d'expansion à l'élément nominal empêche alors le marquage puisque le verbe est à comprendre comme une locution¹⁰⁷⁹.

– numéral : *si ta'na bizad*, « il lui fit trois reproches » (TS 76, 1-2).

– suffixe *-ē* d'indéfini et adjectif : *harbē sa'b/saxt bikardand*, « ils livrèrent une rude bataille » (TS 105, 11 ; et 10 autres occurrences).

Cette forte tendance à ne pas marquer les locutions verbales et les verbes à préverbe se retrouve en persan contemporain : *be-* y est facultatif, surtout avec les composés de *kardan*, « faire » ; c'est d'ailleurs là une caractéristique morphologique des locutions¹⁰⁸⁰. On a cette même absence dans les dialectes kermaniens, où ce préfixe ne marque pas seulement l'impératif et le subjonctif¹⁰⁸¹. Cela nous laisse croire que cette tendance est une survivance des époques où le morphème avait une autre valeur que celle de marquer le subjonctif.

¹⁰⁷⁷ Nous ne pouvons parler ici que de tendance car dans le manuscrit de base, le verbe à préverbe est marqué par *bi-*.

¹⁰⁷⁸ Nous n'avons d'ailleurs pas pris en compte ce type d'occurrences dans nos relevés. "Délexicaliser" signifie ici que l'ajout d'un élément fait que la locution est davantage analysable en un verbe simple et son objet. Ainsi, en français, à côté de la locution « faire signe », sans article, existe « faire un grand signe » ou « faire un signe d'adieu », qui se décomposent en « faire » et son complément d'objet ; ou, plus proche d'un des exemples persans, « livrer bataille » et « livrer une rude bataille ». Nous ne sous-entendons toutefois pas que les locutions du français se caractérisent par l'absence de l'article. Ainsi « faire la tête » est bien une locution. Ce qui importe ici c'est que ces locutions, telles que « livrer bataille », ne présentent pas l'article mais qu'il réapparaît quand l'élément nominal a une expansion.

¹⁰⁷⁹ Présentée comme telle dans Lazard 1963, pp. 302-303, § 400.

¹⁰⁸⁰ Lazard 2006b, p. 133, § 132 et p. 283, § 259.

¹⁰⁸¹ Lecoq 2002, p. 109, § 430 ; p. 114, § 440 et p. 235, § 750.

Le fait que le préfixe se rencontre presque uniquement avec des verbes simples donne à penser que ce n'est pas un marquage modal ou aspectuel ; sinon on comprendrait difficilement que seuls les verbes simples puissent apparaître à cet autre mode ou à cet autre aspect. On pourrait objecter que c'est pourtant bien la tendance en persan contemporain, mais nous répondrions que le phénomène peut être l'héritage d'une situation plus ancienne et que surtout, même si le morphème manque au subjonctif, la forme n'en demeure pas moins distincte de celle de l'indicatif¹⁰⁸² : *kār konad*, « qu'il travaille », par rapport à *kār mikonad*, « il travaille ».

14.3.2. Sémantisme du verbe

Le préfixe est-il susceptible de marquer indistinctement tous les verbes, statifs et dynamiques, et pour ces derniers, téliques comme atéliques ?

Que ce soit dans le premier ou dans le dernier de nos textes, on trouve des verbes marqués aussi bien statifs (3) que dynamiques (4).

(3) a. *čahār sā'at-i dīgar anjā*¹⁰⁸³ ***bimānad***

« il reste quatre autres heures là » (HM 26, 13)

b. *dar-ān šab sitāra'ē az āsmān furōd uftād ki asar-i ān tā subh* ***bimānd***

« cette nuit-là, tomba du ciel une étoile dont la trace resta jusqu'au matin » (TT 183b, 1^{re} marge, 9-11)

(4) a. *va andām sard gardad va* ***bimīrad***

« et le corps devient froid et meurt » (HM 195, 5)

b. *va Y₁ va Y₂ rā* ***bikušt***

« et il tua Y₁ et Y₂ » (TT 222a, 5)

Pour ce qui est des verbes dynamiques, les verbes téliques (5) comme atéliques (6) sont eux aussi susceptibles d'être marqués.

¹⁰⁸² Nous n'affirmons pas qu'une homonymie entre indicatif et subjonctif soit impossible : c'est justement ce qui se produit à certaines personnes pour certains verbes en français. Mais ici ce serait toute une catégorie de verbes (verbes composés et à préverbe) qui ne porterait pas ce marquage modal ou aspectuel, et ce à toutes les personnes. En outre, nous allons voir que ce n'est que la première objection parmi d'autres qui vont à l'encontre d'une interprétation modale ou aspectuelle du morphème.

¹⁰⁸³ Ecrit avec un *alef* simple.

(5) a. *tā ānjā birasad*

« jusqu'à ce qu'il arrive là » (HM 65, 13)

b. *xalq mēx'āhand ki az pul-i bağdād biguzarand*

« le peuple veut traverser le pont de Bagdad » (TT 186a, 1^{re} marge, 16-17)

(6) a. *az jumla manāfi' andakē bigōyam*

« de l'ensemble, je vais parler un peu des avantages » (HM 170, 1)

b. *dihqān zār bigirīst*

« le paysan pleura amèrement » (TT 197b, 7)

Néanmoins, sur l'ensemble des occurrences marquées, on constate qu'un grand nombre concerne des verbes téliques. Nous y reviendrons dans la partie consacrée à la valeur de *bi-*.

14.3.3. Temps et modes

Etant donné qu'en persan contemporain le préfixe *be-* ne s'associe qu'au radical du présent, et ce uniquement pour former le subjonctif et l'impératif, voyons si dans notre corpus on rencontre cette même restriction, et si oui, à partir de quel moment. Dans les faits, *bi-* apparaît avec différents radicaux et à différents temps¹⁰⁸⁴, qui plus est aux diverses époques de notre période d'étude.

On trouve abondamment *bi-* avec un radical du passé, au début comme à la fin de notre période : *w-by rft*, « et il partit » (JP3 M, 11), et *biburīda and*, « ils ont coupé » (SX 15a). Cette forme de SX nous montre que le morphème est également possible avec des formes de parfait. Avec ces temps composés, parfait comme plus-que-parfait, il existe des occurrences marquées, depuis HM jusqu'à TT : *bibaxšīda and*, « ils ont donné » (TJG 38, 15) ; *bigirīfta*, « il a pris » (TT 181a, 2nde marge, 3). Il est alors préfixé au participe. Mais ces formes composées marquées sont très peu fréquentes.

Le morphème peut aussi être préfixé à d'autres formes nominales du verbe. On le rencontre avec l'infinitif mais les occurrences relevées ne se situent que dans HM (3), JP3 (1) et TS (3), et elles restent rares. Dans HM (15, 16 ; 99, 17 ; 184, 8) et TS (139, 1 ; 193, 8), il accompagne un infinitif dépendant de *girīftan*, « se mettre à ». On le trouve aussi

¹⁰⁸⁴ Pour les X^e-XI^e siècles, voir aussi Lazard 1963, p. 278, § 356 et pp. 319-322, § 436-442. Sur *bi-* employé à tous les temps, cf. Faršīdvard 1352/1973a, I, p. 13.

avec des verbes modaux : dans JP3 l'unique infinitif marqué dépend de szd, « il convient » (JP3 P, 9). Nous n'avons relevé qu'une seule occurrence avec un infinitif dans un emploi nominal (7)¹⁰⁸⁵.

(7) *rāndan-i rēg az jāy ba-jāy va jam' kardan-i ān va **bidāštan** bar jāy ki bix'āhand*

« déplacer les pierres d'un endroit à l'autre, les rassembler et les déposer là où ils (le) veulent » (TS 12, 4-5)

Si le préfixe n'est plus utilisé avec un infinitif après le XI^e siècle, il se maintient jusqu'à la fin de notre période dans les autres situations modales : avec des verbes où l'on attend un indicatif (8a)¹⁰⁸⁶, comme avec des situations où l'on attend un subjonctif (expression du but¹⁰⁸⁷ en 8b).

(8) a. *tu-rā bačča nāqa **bidaham** ki bar-ān savārī kunī*

« je te donne cette jeune chamelle pour que tu la montes » (RA 308a, 5)

b. *ādam ba-nazdik-i har diraxt az diraxthā-i bihišt ki mēraft tā ba-varaq-i ān x'ad rā **bipōšānad**...*

« quand Adam s'approchait de chaque arbre des arbres du Paradis pour se couvrir d'une de leurs feuilles... » (RA 10a, 10-11)

Le préfixe *bi-* se combine avec les autres affixe ou particule verbaux, *-ē* comme (*ha*)*mē*. Pour *-ē*, on a ce double marquage quelle que soit la valeur du suffixe : irréel (9a) et habitude dans le passé (9b). L'emploi conjoint de *bi-* et (*ha*)*mē* se rencontre dans nos premiers textes jusque dans TJG¹⁰⁸⁸.

(9) a. *X dar x'āb dīd ki sitāra'ē tāli' šudē va nūr-i māh u aftāb¹⁰⁸⁹ rā **biburdē***

« X vit en rêve qu'une étoile se levait et emportait la lumière de la lune et du soleil » (RA 16a, 18-19)

¹⁰⁸⁵ Il en existe quelques autres occurrences dans les textes des X^e-XI^e siècles. Voir Lazard 1963, p. 320, § 439.

¹⁰⁸⁶ Le préfixe ne devient donc pas modal à partir du VII^e siècle de l'Hégire (XIII^e siècle) comme le soutient Faršidvard (1352/1973a, I, p. 13).

¹⁰⁸⁷ Sur le subjonctif dans les propositions finales en persan contemporain, Lazard 2006b, p. 229, § 220.

¹⁰⁸⁸ Pour le détail, voir *supra*, § 9.2.2.1.2.

¹⁰⁸⁹ Ecrit avec un *alef* simple.

b. w-čwn ksy **by dydy** ky p' j'y nybyšt' bwd **by d'nysty** ky...

« et quand quelqu'un voyait ce qui était écrit, il savait que... » (TE₁ 5, 23-24)

14.3.4 *bi-* et les auxiliaires

Le préfixe ne marque jamais les auxiliaires, qu'il s'agisse de *būdan*, « être », aux différents temps composés¹⁰⁹⁰ (parfait et plus-que-parfait), ou bien de ceux du passif (*šudan*, *āmadan*¹⁰⁹¹ ou *gaštan*). A l'instar des verbes composés, la seule exception se trouve de nouveau dans TE¹⁰⁹².

On ne trouve pas non plus le marquage de *giriftan* dans la périphrase inchoative qu'il forme avec un infinitif. Pour les verbes modaux *bāyistan*, « falloir », *šāyistan*, « être possible », *tavānistan*, « pouvoir », et *x'āstan*, « vouloir », nous avons relevé quelques exemples de marquage mais nous verrons qu'il ne faut certainement pas comprendre ces verbes comme auxiliaires¹⁰⁹³.

Dans TE₁, les passifs synthétiques sont proportionnellement beaucoup plus souvent marqués que ne le sont les passifs analytiques (tableau 14.1)¹⁰⁹⁴. Nous aurions là un indice sur la valeur de *bi-* : le marquage ne serait pas lié au sens, mais bien à la structure morphosyntaxique. Dans les autres textes, les passifs, analytiques, ne sont jamais marqués sur l'auxiliaire.

	avec <i>bi-</i>	sans <i>bi-</i>
Passif synthétique	7	3
Passif analytique <i>būdan</i> + <i>āmadan</i>	5 (?) ¹⁰⁹⁵ + 0	7 + 50

14.1. Marquage du passif dans TE₁

¹⁰⁹⁰ Cf. Lazard 1963, p. 316, § 433. Nous n'avons relevé que 2 exceptions, dans TE₁ : br gšth by n' bwdy, « il ne se serait pas tourné » (TE₁ 14, 26-27) ; br gšth by n' b'šy, « tu ne t'es pas retourné » (TE₁ 14, 30-31). Au demeurant, on peut penser que le morphème *bi-* porte ici sur la négation plus que sur l'auxiliaire (cf. *infra*, § 14.4.2.8).

¹⁰⁹¹ Un seul passage de TE présente un marquage avec le passif : bst' by'h y' 'b'z d'st' by'h, « sois enfermé ou sois retenu » (TE₁ 10, 16). La partie où apparaissent ces formes est notée dans la marge et l'auxiliaire *āmadan* est à l'impératif. Il s'agit en outre d'une traduction de l'hébreu. Ces occurrences ne sont donc pas fiables à plus d'un titre.

¹⁰⁹² Cf. *supra*, § 8.3.2.

¹⁰⁹³ Cf. *infra*, § 16.2.

¹⁰⁹⁴ On peut même se demander si cette possibilité plus forte de marquage n'aurait pas pu conduire les auteurs de TE₁ à choisir dans ces occurrences le passif synthétique, qui demeure très minoritaire dans ce premier dialecte.

¹⁰⁹⁵ Nous hésitons d'ailleurs à les voir comme de réels passifs : il peut s'agir d'adjectifs avec verbe « être », tels que l'on a par exemple en français dans « la porte est ouverte ». Cf. *supra*, § 6.3.2.2.

14.4. Valeur de *bi-*

14.4.1. *bi-*, marqueur d'action ponctuelle ?

Plusieurs théories assignent à *bi-* une valeur de semelfactif¹⁰⁹⁶ ou de perfectif¹⁰⁹⁷ pour le persan des premiers siècles. Dans la continuité de ces hypothèses, MacKinnon¹⁰⁹⁸ démontre avec maints arguments que le préfixe marque une action achevée, soit d'aspect ponctuel, soit limitée dans le temps. Toutefois, sa théorie mérite ici d'être discutée en détail parce que, si ses démonstrations sont séduisantes, elles se heurtent à de nombreuses difficultés et contre-exemples qui, selon nous, l'invalident¹⁰⁹⁹.

MacKinnon¹¹⁰⁰ explique que le morphème est absent avec les locutions verbales mais présent dès lors que l'élément nominal de la locution est déterminé, parce que dans ce second cas, l'action devient ponctuelle. Il rapproche ce phénomène du polonais : si le nom est indéfini, il est objet direct de verbes imperfectifs, par définition non marqués ; si le nom est défini, il est objet direct de verbes perfectifs, c'est-à-dire marqués. Mais il oublie que cette situation diffère grandement de celle du persan : en polonais, elle ne se limite pas aux seuls verbes composés mais elle concerne tous les verbes. Or c'est bien là la pierre d'achoppement de la théorie de MacKinnon. Nous ne comprenons pas pourquoi il faudrait qu'il y ait un élément nominal défini avec les locutions, tandis que les verbes simples n'en auraient pas besoin (10). L'objet de (10a) et l'objet de (10b) sont tous les deux déterminés, tous les deux par un démonstratif (*ān* et *īn*) et pourtant un verbe est marqué tandis que l'autre ne l'est pas.

(10) a. *čūn ān dīvār-i šāyigān va hisār-i muhkam bidīdand*

« quand ils virent cet excellent mur et cette solide muraille » (TH 31, 4)

b. *īn tārīx-nāma¹¹⁰¹ ki dar tavārīx-i mutiqaddimān mastūr u mazkūr dīdam*

« ce *Tārīx-nāma* que je vis cité et mentionné dans les histoires des anciens » (TH 49, 12-13)

¹⁰⁹⁶ Salemann et Shukovski 1889, pp. 59-60, § 48 ; Horn 1898-1901, p. 150, § 89.

¹⁰⁹⁷ Jensen 1931, p. 135 ; Andreas 1939, p. 432 ; Lambton 1953, p. 161 ; Perry 2005, p. 198 ; Windfuhr 1979, pp. 95-96 ; 2009, p. 24. Pour la critique de cette théorie, voir Lazard 1963, p. 299.

¹⁰⁹⁸ MacKinnon 1977, p. 18.

¹⁰⁹⁹ Sans plus de précisions, Utas (2000, p. 263) la remet également en cause, revenant en cela sur ses propres conclusions de 1976 (pp. 80-83).

¹¹⁰⁰ MacKinnon 1977, p. 16 et pp. 22-23.

¹¹⁰¹ Les deux éléments de *tārīx-nāma* sont écrits séparément.

D'autres exemples vont à l'encontre de cette théorie : des cas d'actions ponctuelles non marquées (11a) ainsi que des cas d'actions non ponctuelles marquées (11b). En (11a), l'action ponctuelle est soulignée par *āxir*, « finalement », et cependant elle n'est pas marquée de *bi-*. En (11b), l'action est répétée : la graine de l'harmonie doit continuellement (*paivasta*) être replantée. Comment alors y expliquer le marquage par *bi-* si celui-ci indique une action ponctuelle et achevée, comme le propose MacKinnon ?

(11) a. *āxir harb uftād*

« finalement une bataille "tombe" » (TS 170, 14)

b. *paivasta tuxm-i muvāfiqat u mutābiqat dar sīnahā-i pīsarān u barādarān u x'ēšān mē bikāšt*

« il semait continuellement la graine de l'harmonie et de la concorde dans les cœurs des fils, des frères et des parents » (TJG 30, 6-7)

La cooccurrence de *mē-* et *bi-*, en (11b) comme dans d'autres exemples, montre qu'il n'y a aucune impossibilité à marquer de *bi-* une action toujours en cours de réalisation ou qui se répète. Les deux morphèmes ne fonctionnent donc pas en opposition¹¹⁰². On pourrait toutefois nous dire que cette cooccurrence disparaît après le XIII^e siècle, mais il se trouve que la combinaison de *bi-* et de *-ē*, marqueur de l'habitude dans le passé, persiste plus longtemps (12).

(12) *bar rōy-i jāma-i x'āb binišastē*

« il avait l'habitude de s'asseoir sur des vêtements de nuit » (RA 211a, 4-5)

Néanmoins ce n'est pas parce qu'une action est ponctuelle qu'elle ne peut pas se répéter. Cela n'est pas contradictoire. Ce qui importe, c'est qu'elle soit temporellement limitée lorsqu'elle a lieu. Or le procès évoqué en (12) ne s'inscrit pas dans une limite : le fait de s'asseoir, ici plutôt d'être assis, ne constitue pas une action achevée.

Le préfixe est également susceptible de s'adjoindre à des verbes statifs, tels que *būdan* ou *māndan*. Si ces verbes peuvent être employés dans des contextes où l'action s'accompagne d'une limitation temporelle (3b, repris en 13a), ils peuvent aussi, et ce tout au long de notre période, se trouver dans des situations où l'action n'est pas limitée dans le temps (13b).

¹¹⁰² Contrairement à ce qu'affirment MacKinnon (1977, p. 25) et Perry (2005, p. 198).

(13) a. *dar-ān šab sitāra'ē az āsmān furōd uftād ki asar-i ān tā subh bimānd*

« cette nuit-là, tomba du ciel une étoile dont la trace resta jusqu'au matin » (TT 183b, 1^{re} marge, 9-11)

b. *mēx^vāstand ki hamāna az xāna-i badāyi'-i nigār-i durarbār-i x^vad-išān bar safha-i rōzgār yādgār bimānad*

« ils voulaient qu'assurément le souvenir restât de la maison des raretés de leur gracieuse bien-aimée sur la page des jours » (TT 226b, 2-3)

Un autre point abordé par MacKinnon pose question : celui de la négation. Il compare cette absence de cooccurrence de *bi-* et de la négation à la situation que l'on rencontre dans les langues slaves et en hindi¹¹⁰³. On peut en effet lui accorder que l'idée d'une action ponctuelle achevée est antinomique de sa non-réalisation. Cependant, et c'est à nos yeux le problème, il affirme que cette cooccurrence n'existe pas, alors qu'au contraire dans le persan des premiers siècles, les exemples marqués de *bi-* et de la négation sont nombreux¹¹⁰⁴.

Cette théorie lui permet certes d'expliquer l'évolution de *bi-* vers un marquage modal : avec le radical du présent, il entre en contraste avec *mi-* dans une opposition indicatif/subjonctif¹¹⁰⁵. Mais que fait-il alors des marquages avec le radical du passé ?

Il en découle qu'on ne peut pas attribuer à *bi-* une valeur aspectuelle. Le morphème ne porte pas davantage une valeur modale puisqu'il est présent dans des contextes où l'on attend l'indicatif comme le subjonctif¹¹⁰⁶, et qu'il est absent de nombreux impératifs¹¹⁰⁷.

14.4.2. Indice de rhématicité

Dans son étude sur la langue des X^e-XI^e siècles, Lazard¹¹⁰⁸ démontre que *bi-* n'a aucune valeur aspectuelle mais qu'il fonctionne comme « opposition d'emphase ou

¹¹⁰³ MacKinnon 1977, pp. 23-24.

¹¹⁰⁴ Cf. *supra*, § 14.2.3 et Lazard 1963, pp. 277-278, § 355.

¹¹⁰⁵ MacKinnon 1977, pp. 24-25.

¹¹⁰⁶ Cf. *supra*, § 14.3.3.

¹¹⁰⁷ Cf. *supra*, § 13.3.1.

¹¹⁰⁸ Lazard 1963, pp. 298-326, § 394-448.

d'accent »¹¹⁰⁹. Cette idée n'est pas éloignée de celle que suggère le terme persan usuel pour désigner ce morphème : *bā-ye ta'kid*, « le *be* d'emphase »¹¹¹⁰.

Sur l'idée qu'il serait lié à l'accent, précisons qu'il n'est pas uniquement question de l'accent tonique. Si tel était le cas, on ne comprendrait pas pourquoi le verbe est marqué, ou ne l'est pas, dans des situations quasi identiques. Il est parfois précédé du même mot : avec le morphème dans *zuhair ba-imārat binišast*, « Zuhair accéda à l'émirat » (TS 150, 6) ; mais sans lui dans *ō ba-dār al-imāra¹¹¹¹ nišast*, « il accéda à l'émirat (litt. il monta sur le siège de l'émir) » (TS 190, 11). Dans ces deux phrases, nous sommes en présence de la même structure accentuelle. D'autre part, la situation du persan contemporain ne nous permet pas d'éclairer la position de l'accent à époque ancienne¹¹¹². Certes, en persan contemporain, le préfixe *be-* peut porter l'accent¹¹¹³ quand on veut mettre le verbe en relief¹¹¹⁴, mais dans la variante dialectale parlée au Sistan il est accentué avec le subjonctif et l'impératif, et il ne l'est pas avec le prétérit¹¹¹⁵. Doit-on y voir la coexistence d'une situation moderne (accent) et d'une situation ancienne (non accent) ? C'est possible. Mais aucun élément tangible ne nous permet de statuer. En définitive, nous n'écartons pas cette théorie de l'accent si toutefois on entend bien par là que sans *bi-* le verbe est dans une position faible, qu'il est inaccentué, tandis qu'avec *bi-* il est dans une position forte, accentué¹¹¹⁶.

Nous éviterons néanmoins le terme d'emphase car il situe le débat sur le plan de la visée communicative. Or, même si nous employons le terme de rhème, c'est au niveau de la syntaxe qu'il convient de l'analyser : le verbe sera ou non le centre rhématique en fonction de la syntaxe de la phrase. Quand il n'est pas marqué, c'est parce qu'il s'efface au profit d'un autre centre rhématique, un type de complément différent selon les types de verbes et leur construction (complément de lieu pour un verbe de déplacement, objet

¹¹⁰⁹ *Ibid.*, p. 306, § 405.

¹¹¹⁰ Cf. Bāqer 1340/1961, p. 1. En revanche, l'appellation *bā-ye zinat*, « le *be* d'ornement », supposerait que ce morphème n'a qu'une valeur stylistique. Nous écartons ce terme.

¹¹¹¹ Il s'agit du même mot, les termes d'origine arabe à finale de *tā' marbūta* étant en persan parfois transcrit par un *hā* final, parfois par un *te*. Il n'y a donc pas là de différence d'accentuation.

¹¹¹² Sur l'accentuation des préverbes dans les langues indo-européennes, Meillet 1907. Dans certaines langues, ils sont toniques (sanskrit, p. 339), dans d'autres, ils sont atones (grec, p. 339). Meillet note toutefois qu'ils seraient toniques en indo-iranien (p. 347). Mais est-ce encore valable en persan ? On ne peut malheureusement pas s'en assurer.

¹¹¹³ Lazard 2006b, p. 126, § 120.

¹¹¹⁴ *Ibid.*, p. 34, § 30.

¹¹¹⁵ Lazard 1974, pp. 72-73 (on trouve la même répartition dans le dialecte de Rudbār. Cf. Lazard 1990b, p. 112). L'allomorphe *b-* du *Codex Cumanicus* (cf. *supra*, § 14.2.1) montre aussi que le préfixe ne porte pas l'accent.

¹¹¹⁶ Nous reprenons les termes de Lazard (1963, p. 306, § 405).

indirect indiquant le destinataire pour un verbe de déplacement d'objet ou de personne, discours direct pour un verbe de déclaration, par exemple).

Nous allons donc étudier ces différents types de verbes :

- verbes de déplacement.
- verbes de déplacement d'objet ou de personne.
- verbes indiquant une station ou une position.
- verbes de déclaration.
- verbes de perception et d'opinion.
- verbes d'action violente.

Nous avons laissé de côté les verbes modaux car il est impossible de savoir si le marquage porte réellement sur ce verbe, ou bien sur l'infinitif régi puisque les infinitifs ont tendance à ne pas être marqués. Pour chaque type de verbes, nous nous attacherons à l'un d'entre eux, prototypique, et nous ferons mention des autres verbes pour lesquels le même mécanisme est à l'œuvre.

Aux situations de non-marquage que nous allons présenter, s'ajoutent les cas où le verbe est un verbe à préverbe ou une locution. Considérons en outre que si le verbe apparaît avec la négation, avec *(ha)mē*, ou au passif, il est très rarement marqué. Nous y reviendrons.

14.4.2.1. Verbes de déplacement

Parmi les verbes de déplacement *āmadan*, « venir »¹¹¹⁷, *raftan*, « aller », *rasīdan*, « arriver », *šudan*, « aller », *uftādan*, « tomber », nous choisissons *āmadan*. Il offre l'avantage d'être présent non seulement dans bon nombre d'occurrences mais aussi dans un type de phrases particulier, les phrases existentielles.

Ces verbes sont marqués de *bi-* si aucune destination n'est précisée. Ils peuvent apparaître en emploi isolé, comme *va biyāmad*, « et il vint » (TS 63, 13), ou seulement avec un sujet : *dwšmn by 'yyd*, « l'ennemi vient » (TE₁ 138, 24). Mais cela n'empêche pas de les trouver avec des compléments circonstanciels autres : d'origine (14a), de temps (14b), d'accompagnement (14c), de but (14d).

¹¹¹⁷ Cf. Lazard 1963, pp. 300-301, § 396-397.

(14) a. *va si zauj az ustux^vān-i pahnāgāh biyāyad*

« et trois paires viennent du sacrum » (HM 55, 8-9)¹¹¹⁸

b. *ān qaum ki bar ēšān dast-i tahakkum u qalaba dāštand har sāl biyāmadandē*

« cette tribu qui avait pouvoir et autorité sur eux venait chaque année » (TH 28, 6)

c. *X bā sipāh biyāmad*

« X vint avec l'armée » (TS 110, 9)

d. *bar xarāj biyāmad*

« il vint pour la collecte d'impôt » (TS 153, 15-16)

Eu égard à ces exemples, on ne peut souscrire à l'argument de MacKinnon¹¹¹⁹ pour qui l'exclusion réciproque entre *bi-* et un complément directionnel est due au sens premier du préverbe moyen-perse *bē*, « hors de ». Même si cela explique que *bi-* exclut d'autres préverbes, il n'y a aucune raison à ce qu'une phrase ne puisse pas mentionner un déplacement "hors d'un lieu" vers un autre. La raison de cette exclusion est à chercher ailleurs : lorsqu'il n'est pas fait mention d'une destination, c'est le verbe de déplacement qui reste le centre du thème.

Inversement, le verbe apparaît régulièrement à la forme non marquée lorsque la destination est indiquée (15). En (15a) comme en (15b), la direction est introduite par la préposition *ba*, « à », « vers ».

(15) a. *har rōzē az-īn saudā-i tabī^t juzvē ba-mi^tda ayad*¹¹²⁰

« chaque jour, de cette bile noire naturelle, une partie vient vers l'estomac » (HM 35, 1-2)

b. *va az ānjā ba-balāsāqūn āmad*

« et de là, il vint à Balāsāqūn » (TJG 48, 2-3)

Le verbe de déplacement peut aussi être non marqué quand le déplacement dont il est question n'est pas réel (16). En (16a), l'emploi de *āmadan* est métaphorique, même si

¹¹¹⁸ Nous recourons à cet exemple, bien qu'il soit à la frontière de l'idée de déplacement. Son marquage indique néanmoins qu'il est perçu comme tel, car, nous le verrons, les verbes qui ne désignent pas un déplacement réel ne sont pas marqués.

¹¹¹⁹ MacKinnon 1977, p. 16.

¹¹²⁰ Ecrit avec un *alef* simple.

l'on peut prêter une sorte de mouvement à la mer dont on parle. En (16b), *āmadan* est très peu informatif et il n'y a pas de déplacement physique concret des fléaux, contrairement à la venue des ennemis, qui, elle, est bien réelle (16c).

(16) a. *daryā-i qatl dar mauj āmad*

« la mer du meurtre se mit à bouillonner (litt. vint dans la vague) » (TH 756, 21)

b. 'n bl'h' 'br 'yš'n 'md

« ces fléaux s'abattirent sur eux » (TE₂ 211, 27-28)

c. 'z 'n dyhyh' 'w 'z trp-y 'w dwšmn 'br-yš by 'yyd

« l'ennemi s'abattit sur lui depuis ses villages (et) depuis son côté » (TE₁ 138, 13-14)

Dans toutes ces phrases existentielles, c'est le sujet qui est le noyau informatif et non l'action portée par *āmadan*. On peut les comparer aux phrases françaises du type « il reste une solution », « il est arrivé un accident », où « solution » et « accident » constituent le centre rhématique¹¹²¹. Dans notre corpus, on en trouve des exemples avec une maladie (*tā'ūn*, « la peste », en HM 31, 10) ; un bruit (*b'ng*, « un cri » en TE₁ 3, 26-27), une lettre (*nāma* en TS 155, 5), une réponse (*javāb*, TH 32, 1), pour n'en citer que quelques-uns.

Si on les interprète comme phrases existentielles, les marquages de (17) pourraient paraître contradictoires. Mais à y regarder de plus près, il n'en est rien : dans les deux cas, le message est d'ordre divin. Et si l'on se réfère aux conceptions religieuses bibliques et coraniques qui considèrent ce déplacement comme effectif, comme physique¹¹²², alors ces deux exemples se rangent parmi les cas normaux de marquage, relevant du même type que (14).

(17) a. *w-'gr rsylty 'z pyš y'y by 'mdy*

« et si un message était venu de Dieu » (TE₁ 10, 31-32)

¹¹²¹ Voir Lazard 1994b. La structure des deux langues n'est pas tout à fait identique : il n'y a pas en persan de sujet du type « il », mais rappelons que le pronom personnel sujet n'est pas obligatoire. Si l'on est tenté de voir en ces mots une sorte d'actant H, se conduit-il alors plus comme un sujet ou comme un objet ? Avec un verbe intransitif, tel que *āmadan*, il est plus logique d'y lire un fonctionnement subjectal mais dans cette tournure conservée en persan contemporain, cet actant ne commande pas l'accord verbal (Lazard 1994a, p. 213 : exemple avec un actant animé pluriel), contrairement à un sujet. Cet actant H relève donc et de l'un et de l'autre, comme en français et en anglais (Lazard 1994b, p. 25).

¹¹²² On pensera au terme *nuzūl*, « descente », utilisé pour évoquer la révélation du Coran.

b. *čūn īn āyat biyāmad*

« quand vint ce verset » (TS 35, 3)

D'autres occurrences donnent à réfléchir. Il y a hésitation entre marquage et non-marquage lorsque la destination est imprécise. Ainsi avec les termes d'« attaque » (*tāxtan* en (18a), *harb* en (18b)), le verbe peut ou non être marqué. Et cette hésitation n'est pas à mettre au compte d'une quelconque évolution puisque des cas de non-marquage existent aussi dans TS (TS 153, 3 et 179, 15). La chose n'est pas si surprenante, il faut envisager ce marquage par *bi-* comme un continuum : à chacune des extrémités, la situation est claire, marquage pour un verbe isolé, non-marquage pour une destination précise, telle une ville ou une région, mais l'énonciateur peut hésiter dans la zone intermédiaire, par exemple pour une expression qui se rattache plus ou moins à la notion de destination mais sans l'être tout à fait.

(18) a. *ō ba-tāxtan bā savārī pānsad biyāmad*

« il vint à l'attaque avec cinq cents cavaliers » (TS 199, 3-4)

b. *X va hisāriyān nīz bā sipāh-i Z dar harb āmadand*

« X et les (défenseurs) de la forteresse vinrent dans la bataille aussi avec l'armée de Z » (TH 752, 17-18)

De même, quand la destination est postposée au verbe¹¹²³, celui-ci apparaît marqué ou non. Avec *āmadan*, on ne peut tirer de conclusion : dans les très rares occurrences (1 dans HM en (19a) ; 1 dans JP ; 3 dans TE ; 3 dans tout TS), le verbe est toujours marqué, excepté 2 cas. Mais ces 2 occurrences non marquées sont ambiguës : l'une à cause de son sujet abstrait (*nāma* en TS 114, 14), et la seconde (19b) parce qu'on peut s'interroger sur une éventuelle influence du premier complément *ba-xalīfatī-i ō*, « dans sa fonction », sur cette absence de marquage. En revanche, avec d'autres verbes de déplacement comme *raftan*, « aller », le verbe peut ne pas être marqué quand la destination est postposée (19c).

(19) a. *va biyāyad ba-gōš-i rāst-i dil*

« et il vient dans l'oreillette droite du cœur » (HM 64, 1-2)

¹¹²³ La construction reste néanmoins minoritaire, contrairement au constat de Lazard (2009b, pp. 173-174) à propos de la langue parlée actuelle.

b. *X ba-xalīfatī-i ō āmad ba-sīstān*

« X vint dans sa fonction au Sistan » (TS 143, 6)

c. *raftam man va sāhib-i x^vēš sōy-i makka*

« j’allai avec mon maître vers La Mecque » (TS 64, 16)¹¹²⁴

La visée communicative peut venir bouleverser ce système qui ressortit à la morphosyntaxe, c’est-à-dire que le locuteur peut choisir de faire d’un élément de la phrase l’information essentielle. Ainsi peut-il y avoir marquage si l’énonciateur veut focaliser sur le verbe. En (20a) et (20b), c’est la venue qui est l’élément central du rhème, et non comme c’est habituellement le cas dans ce genre de phrase, le complément directionnel. Le contexte de (20b) est d’ailleurs explicite : le roi de Chine refuse de se plier à l’ordre de Fereydun, il refuse de venir. Fereydun lui envoie alors une lettre le sommant de « venir ».

(20) a. *va tā ba-‘unuq-i masāna biyāyad*

« et va bien jusqu’au col de la vessie » (HM 94, 11)

b. *tā ō īnjā biyāyad*

« jusqu’à ce qu’il vienne ici » (TS 6, 4)

Inversement, le verbe peut ne pas être marqué s’il y a focalisation sur un autre terme de la phrase. En (21a) et en (21b) c’est le sujet qui prime : le contexte nous l’indique dans le premier cas ; dans le second, la focalisation s’opère par le présentatif *īnak*, « voici ». En (21c), l’information importante n’est pas tant celle de la venue de ces hommes que la façon dont ils arrivent, sans qu’il soit toutefois permis de savoir si la focalisation est faite sur la comparaison *čūn abr-i gurranda*, « tel un nuage grondant », ou bien sur le complément de manière *dar xurōš*, « dans une clameur ».

(21) a. *yhwš‘ ’md*

« c’est Josué qui vint » (JP3 V, 3-4)

b. *īnak saiyid-i quraiš āmad*

« voici le seigneur des Quraishites qui vint » (TS 54, 16 – 55, 1)

¹¹²⁴ Les exemples (19b) et (19c) montrent aussi que la distinction dans le marquage n’est en rien liée à une opposition entre récit et discours.

c. *X₁ va X₂ ba-yak-bār čūn abr-i gurranda dar xurōš āmadand*

« tel un nuage grondant, X₁ et X₂ vinrent dans une clameur en même temps » (TH 785, 5-6)

Le système que nous venons de décrire n'est en fait valable que jusqu'à TH. Dans PR et RA, il existe des contre-exemples tels que (22a) et (22b). Dans ces occurrences, on ne peut prétendre qu'il y ait focalisation sur un élément de la phrase puisque le verbe y est employé de manière isolée. Or jusque-là (XIV^e siècle), toutes les occurrences où le verbe de déplacement est isolé apparaissent avec un marquage. Cela n'empêche pas que l'on trouve des situations où la présence de *bi-*, ainsi que son absence, s'expliquent de la même façon que pour les époques antérieures (22c). Le système commence seulement à se déliter.

(22) a. *va āmadēm*

« et nous vînmes » (PR 22, 9)

b. *va āmad va...*

« et il vint et... » (RA 308b, 6)

c. *ki biravand va X nīz bā ēšān ba-ittifāq ba-sar-i Z ravand*

« pour qu'ils partent et que X et eux aillent aussi ensemble vers Z » (PR 10, 13-14)

Le marquage peut lui aussi contrevenir aux règles que nous venons d'exposer. En (23) le verbe est marqué alors que la destination est indiquée. Cependant, même s'il existe d'autres exemples similaires, contrairement aux non-marquages, il est délicat d'écarter définitivement l'argument d'une focalisation sur le verbe. En revanche, il ne s'agit pas pour autant d'un marquage dû à l'idée d'achèvement de l'action : en (24) *tā*, « jusqu'à », insiste sur cette idée d'achèvement, sans que le verbe soit marqué¹¹²⁵.

(23) *tā ba-atrār biyāmad*

« jusqu'à ce qu'il vînt à Atrār » (PR 71, 5)

(24) *X tā saraxs ba-istiqbāl-i Z āmad*

« X vint jusqu'à Saraxs à la rencontre de Z » (TT 205b, 10)

¹¹²⁵ Il existe donc bien des contre-exemples à la théorie de MacKinnon tout au long de notre période.

Si le changement a bien eu lieu entre TH et PR, soit dans les décennies comprises entre 1320 et 1410, il reste à identifier les facteurs qui ont pu le favoriser. Pour les appréhender, il faut revenir à l'évolution quantitative des formes marquées¹¹²⁶. Le préfixe est de moins en moins présent à partir de TJG, mais si l'on regarde les emplois de marquage, et de non-marquage, dans TJG et TH, on constate que cette diminution n'est pas corrélative à une transformation, voire un effondrement, du système. En réalité, *āmadan* est marqué, ou non marqué, dans les mêmes circonstances qu'il l'était dans les textes plus anciens des X^e-XI^e siècles. C'est tout simplement parce qu'il apparaît surtout avec une destination qu'il est moins souvent marqué qu'auparavant. En d'autres termes, ce n'est pas parce que *bi-* a changé de valeur qu'il est moins présent, mais c'est parce que plus globalement les emplois syntaxiques des verbes de déplacement ont changé et qu'ils sont plus rarement utilisés sans destination. Cette raison syntaxique se double d'une raison lexicale : certains verbes simples commencent à disparaître au profit de locutions verbales. Or nous avons vu que ces dernières ne sont habituellement pas marquées. Faut-il alors envisager que la situation ultérieure résulte de cet état de fait ? On peut le penser en effet. Comme le préfixe tendait à être moins souvent employé, son fonctionnement premier a pu sembler de moins en moins évident aux locuteurs, qui ont alors commencé à l'employer ou à l'omettre dans des situations où toute latitude était impossible avant. Une analyse des autres verbes confirmera peut-être cette hypothèse.

14.4.2.2. Verbes de déplacement d'objet ou de personne

Les verbes de déplacement d'objet ou de personne sont-ils marqués selon ce même principe de rhématicité ? Des verbes *afkandan*, « jeter », *āvardan*, « apporter », *burdan*, « porter », *dādan*, « donner »¹¹²⁷, *fīristādan*, « envoyer », *guzāštan*, « poser », *nihādan*, « placer », nous retiendrons *dādan* pour nos analyses.

Le verbe est marqué dans des conditions similaires à celles qui sont valables pour *āmadan* : position isolée (25a) ou avec divers compléments circonstanciels, de but (25b) ou de manière (25c), par exemple. A cela s'ajoutent de nombreuses occurrences avec la mention de l'objet, telles que (25d).

(25) a. y-tpsyr-yš **by dyh**

« dont l'interprétation (est) "donne" » (JP4 I, 6)

¹¹²⁶ Cf. *supra*, chapitre 4.

¹¹²⁷ Cf. Lazard 1963, p. 310, § 414.

b. *ba-sadaqa bidād*

« il donna pour l'aumône » (TS 122, 10)

c. *va badīn dahāna bidahad*

« et il (le) donne par la bouche » (HM 92, 14)

d. *ān čahār sad hazār dīnār rā bidahand*

« ils donnent ces quatre cents mille dinars » (TH 56, 5)

En revanche, le verbe est non marqué avec un destinataire, qu'il soit indiqué par un complément prépositionnel (*badō*, « à lui », en 26a), par la postposition *rā* (*umarā'-i muḡōl rā*, « aux gouverneurs mongols », en 26b), ou par un enclitique personnel (*-aš*, « à lui », en 26c).

(26) a. *ba-firmān-i pādīšāh ō rā badō dādand*

« ils la lui donnèrent sur ordre du roi » (TJG 274, 11)

b. *va umarā'-i muḡōl rā māl-i fāxir dād*

« et il donna aux gouverneurs mongols des biens somptueux » (TH 739, 19-20)

c. *va 'alaf-i mu'tadil dāda buvand-aš*

« et on lui a donné un fourrage équilibré » (HM 163, 7)

Avec des verbes tels que *firistādan*, « envoyer », il n'y a pas de marquage lorsqu'une destination est donnée, par exemple *ba-harāt*, « à Hérat », en (27).

(27) *sufarā' va rusul va ilčiyān ba-harāt firistādand*

« ils envoyèrent des ambassadeurs, des messagers et des émissaires à Hérat » (TH 741, 19)

Comme pour les verbes de déplacement, il peut y avoir hésitation dans le marquage, et ce dans deux types de situations : quand le destinataire est mentionné après le verbe (28) ou quand la destination est imprécise (29). Ainsi (28a) et (29a) sont marqués, tandis que les occurrences similaires (28b) et (29b) ne le sont pas.

(28) a. 'yn čyzyh' by d'dnd twr'

« ils te donnèrent ces choses » (TE₁ 145, 8)

b. *sad uštur-i surx va sad ratl-i zar-i surx dād ō rā*

« il lui donna cent chameaux rouges et cent coupes d'or pur » (TS 57, 4)

(29) a. *va mu'tamadē rā az ān x'ad bar 'aqab-i ō bifiristād*

« et il envoya un homme de confiance de son entourage à sa poursuite » (TJG 258, 10-11)

b. *bar 'aqab-i ō laškar firistād*

« il envoya l'armée à sa poursuite » (TJG 28, 7-8)

De nouveau, à l'instar des verbes de déplacement, il arrive que la visée communicative modifie les situations de marquage ou de non-marquage. Une focalisation sur le verbe peut provoquer le marquage là où on ne l'attendait pas (30). Et à l'inverse, le verbe n'est pas marqué si l'énonciateur focalise sur un autre élément, le sujet en (31a)¹¹²⁸, ou l'objet en (31b).

(30) *ky dh dyn'r mr' by dhy*

« que tu me donnes bien dix dinars » (TE₁ 16, 18-19)

(31) a. *'yn mn d'dwm twr'*

« moi, je te donnai cela » (TE₁ 150, 24)

b. *va sipāh sālārī¹¹²⁹ dād ki tā īnjā būd yak-savār būd*

« il (lui) donna le commandement de l'armée, dans laquelle il n'était jusqu'à présent qu'un cavalier » (TS 85, 11-12)

A partir de PR, il existe des occurrences où l'absence de marquage montre, comme pour *āmadan*, que le système commence à se désagréger. En (32), le verbe *dahad* n'est pas marqué mais la situation est moins limpide que pour *āmadan* : comme le verbe *dādan* apparaît très rarement en position isolée, il n'y a aucun moyen sûr de savoir si le non-marquage est dû à l'évolution du système ou bien à une focalisation sur l'objet. La fréquence de ces exemples peut nous éclairer : s'il existe trop de cas qui devraient être interprétés comme focalisations, c'est peut-être qu'il ne s'agit justement pas de

¹¹²⁸ La focalisation se fait ici en plaçant le pronom tonique *man*, « moi », juste avant le verbe.

¹¹²⁹ Nom composé *sipāhsālārī* ici écrit en deux éléments séparés.

focalisations mais que, tout simplement, *bi-* cesse de marquer de façon obligatoire le verbe dans certaines des situations que nous avons repérées pour les siècles précédents.

(32) *yā yak xurmā yā šarbatē ābī dahad*

« il donne soit une datte soit une boisson rafraîchissante au raisin » (RA 299a, 18)

Le problème est le même pour le marquage. En (33), traduit-il une perte de la valeur première de *bi-*, ou bien correspond-il à une focalisation sur le verbe ? Il y avait pourtant deux facteurs en défaveur de ce marquage : un destinataire *bar har nafarē*, « à chacun », et un attribut de l'objet '*atā*, « en cadeau »¹¹³⁰. Le verbe qui suit, *dād*, n'est d'ailleurs pas marqué.

(33) *farmūd ki bar har nafarē panj diram-i nuqra 'atā bidahand čūn hama rā 'atā dād...*

« il ordonna qu'ils donnent à chacun cinq dirams d'argent en cadeau. Quand il eut à tous donné en cadeau... » (TT 183b, 11-12)

14.4.2.3. Verbes indiquant une station ou une position

Les verbes qui indiquent une station ou une position susceptibles d'être marqués sont *būdan*, « être », *ēstādan*, « être debout », *māndan*, « rester », *nišastan*, « être assis ». Nous n'avons pas retenu *būdan* pour nos analyses car le marquage est quasi inexistant au présent. Notons seulement que ce verbe n'est jamais marqué quand il fonctionne comme copule ou comme auxiliaire ; quand il est marqué, il a alors le sens de « rester », « demeurer », et cela souvent avec une indication de lieu ou de durée, ou les deux combinées ensemble (il resta là durant x temps).

La plupart de nos textes emploient *māndan* aux deux formes. C'est ce verbe que nous avons choisi. Quand les occurrences seront insuffisantes, nous recourrons à *ēstādan* ou *nišastan*.

Les verbes indiquant une station ou une position sont marqués lorsqu'ils sont employés de manière isolée (34a), avec un complément de lieu, même métaphorique (34b), avec un complément de temps (34c), ou bien avec les deux (34d).

(34) a. *va bimānad va...*

« et reste et... » (HM 163, 2)

¹¹³⁰ A moins qu'il ne faille y lire une locution '*atā dādan*, mais cela aurait eu la même conséquence pour le non-marquage.

b. *xavāss dar kunj-i balā va zāviya-i ‘anā bimāndandē*

« les nobles restaient dans le coin de la calamité et dans le recoin de la souffrance »
(TJG 12, 22)

c. *pas hukm kardand ki tā čahār hazār sāl-i šamsī īn šahr bimānad*

« puis ils ordonnèrent que la cité demeurât pendant quatre mille années solaires »
(TS 4, 6-7)

d. *va ān jamā‘at sālḥā dar šamīrān bimāndand*

« et cette communauté resta des années à Šamīrān » (TH 31, 6)

Pour les verbes *ēstādan*, « être debout », et *nišastan*, « être assis », *bi-* peut légèrement en modifier le sens. Comme le préfixe souligne son importance rhématique, *ēstādan* signifie alors « se fonder », « s’appuyer », par exemple en (35a), et *nišastan*, « s’asseoir sur le trône », comme en (35b). Néanmoins, même en ayant ce sens, *nišastan* n’est pas toujours marqué : dans TS, 7 occurrences apparaissent avec un verbe marqué, 7 avec un verbe non marqué. Il est toujours marqué quand il est seul, mais il y a hésitation quand il est accompagné d’un complément prépositionnel, tel que *ba-(dār al-)imāra(t)*, « à l’émirat » ((TS 150, 6) marqué mais (TS 190, 11), non marqué)¹¹³¹.

(35) a. ‘z cy by šn’sy kw ‘n nby’ kw dyn y-tw p’wy **by** ‘yst’d

« d’où sais-tu qui est ce prophète sur lequel ta religion se fonde ? » (JP3 F, 1-2)

b. X p’ mwlk **by** nyšyst

« X monta sur le trône » (TE₁ 13, 11-12)

Le verbe *māndan* n’est pas marqué dans les phrases existentielles (36a), ou lorsqu’il sert à donner une date (36b). Dans ces deux situations, le verbe n’est effectivement pas le centre rhématique, centre rhématique qui est le sujet *yād kardan-i asbāb va ‘alāmāt*, « mentionner les causes et les symptômes », dans la première, et la mention du nombre de jours (*šaš rōz*, « six jours ») et du mois (*zilhajja*) dans la seconde.

(36) a. *mānad bar mā yād kardan-i asbāb va ‘alāmāt*

« il nous reste à mentionner les causes et les symptômes » (HM 113, 10)

¹¹³¹ On retrouve une répartition équivalente dans TT : 11 occurrences marquées pour 13 non marquées.

b. *šaš rōz mānda az zilhajja*

« six jours restant dans le mois de *zilhajja* (douzième mois de l'année lunaire musulmane) » (TS 135, 7)

Il existe des cas d'hésitation dans le marquage lorsque le verbe est employé avec un adjectif. La structure syntaxique de la phrase est peut-être différente selon qu'il y a marquage ou non : le verbe serait marqué si l'adjectif est apposé au sujet, gardant ainsi son rôle de centre rhématique (37a) ; il serait non marqué si l'adjectif est attribut, cédant alors sa place de centre rhématique à ce dernier (37b).

(37) a. *man mutihayyir bimāndam*

« je restai (là), étonnée » (TS 65, 12)

b. *va az harakat 'ājiz mānd*

« et il resta incapable de bouger » (TJG 254, 21 – 255, 1)

Dans les occurrences où le verbe marqué est accompagné d'un adjectif, il peut aussi s'agir d'une focalisation sur le verbe. En (38), le contexte nous apprend que l'homme en question ne doit la vie qu'à la clémence ('*afv*) de l'empereur mongol.

(38) *xūn-i ō nārēxta bimānd*

« son sang resta bien "non versé" » (TJG 38, 18-19)

Inversement, le verbe peut ne pas être marqué s'il y a focalisation sur un autre élément du rhème. Par exemple, en (39a), c'est le lieu, même abstrait, qui constitue l'information principale. Il est d'ailleurs mis en relief par sa position initiale et, bien que le verbe '*ystd* ait ici un sens fort, comme en (35a), il n'est alors pas marqué. Dans d'autres occurrences, telles que (39b), c'est le sujet, postposé, qui est focalisé.

(39) a. *kw nby'yyh ++ wrzydg'ryh y-'Im' pdyš 'ystd*¹¹³²

« car c'est sur la prophétie que repose la direction du monde » (JP3 A, 4-5)

b. *hpt rwz bwd 'n ky nyšystwm mn*

« cela fait sept jours que je suis assis, moi » (TE₁ 8, 35)

¹¹³² Pour mémoire, les ++ de l'édition MacKenzie indiquent une rature sur le manuscrit.

Dans PR, le système est encore respecté. Mais n'est-ce pas un hasard puisque ce fonctionnement s'étiolo avec d'autres types de verbes ? Ou bien faut-il supposer que pour les verbes de position et de station, le changement s'est produit plus tardivement ? En tout état de cause, il est bien réalisé dans RA (40), à moins que l'absence de marquage ne soit de nouveau due à une focalisation, sur le sujet. Au contraire, dans (13b), repris en (41), le verbe est marqué alors que la position du sujet *yādgār*, « le souvenir », semble en faire une phrase existentielle avec justement ce même sujet pour centre rhématique : « qu'il restât le souvenir de... ». Or dans ce type de phrases le verbe n'est jamais marqué aux époques antérieures.

(40) *čand xurd az vai mānd*

« quelques morceaux restèrent de lui » (RA 231a, 4-5)

(41) *mēx'āstand ki hamāna az xāna-i badāyi'-i nigār-i durarbār-i x'ad-išān bar safha-i rōzgār yādgār bimānad*

« ils voulaient qu'assurément le souvenir restât de la maison des raretés de leur gracieuse bien-aimée sur la page des jours » (TT 226b, 2-3)

14.4.2.4. Verbes de déclaration

Parmi les verbes de déclaration marqués, *farmūdan*, « ordonner », *guftan*, « dire »¹¹³³, *nivištan/nibištan*, « écrire », *pursīdan*, « demander », et *x'āndan*, « appeler », nous analyserons *guftan* : il apparaît aux deux formes dans tous nos textes.

Ces verbes sont marqués du préfixe *bi-* lorsqu'ils sont isolés (42a). Le marquage a également lieu si le verbe régit un objet (42b), et cela même quand un destinataire du discours est mentionné (42c). De même, le verbe peut souvent être accompagné d'une circonstance, par exemple temporelle (42d). Dans cette occurrence-ci, on saisit d'ailleurs le rôle que joue *bi-* : il souligne l'importance de *guftan*, « dire », « parler », dans le rhème, au point qu'il confère au verbe le sens fort d'« ordonner ».

(42) a. *čūn biguft va...*

« quand il parla et... » (TS 8, 2)

¹¹³³ Cf. Lazard 1963, pp. 302-304, § 400-402.

b. *aknūn bar mā mānd-ast kī ‘alāmāt-i mazāj-i andāmhā-i ālī bigōyēm*

« maintenant il nous reste à parler des symptômes (qui peuvent toucher à) la constitution des membres organiques » (HM 121, 4-5)

c. *sāl u māh u rōz u sā‘at-i marg-i ō [...] mā rā biguft*

« il nous dit l’année, le mois, le jour et l’heure de sa mort [...] » (TS 38, 13)

d. *va dar ramazān sana-i tis‘ u xamsīn u xamsūmā’a biguft tā...*

« et en *ramazān* de l’année 559, il ordonna que (litt. parla pour que)... » (TJG 226, 1)

Lorsqu’il introduit le discours direct, avec *ki* ou non (43a), *guftan* n’est pas marqué. Il n’est pas ici centre rhématique et il n’a pas d’autre rôle que celui de nos deux points annonçant un discours direct. On trouve d’ailleurs des occurrences où le verbe de déclaration n’est même pas exprimé¹¹³⁴. La comparaison des deux *guftan* de (43b) confirme ce constat. Le premier, *gwpt*, introduit le discours direct, qui débute avec *ky* ; le second, *by gw*, est à comprendre comme « prononce cette phrase devant les Israélites », où la phrase en hébreu dont il est question est l’objet du verbe *by gw*. Dans TE, quand *guftan* a pour complément une phrase en hébreu, il est toujours marqué parce qu’il n’annonce pas un discours direct et qu’il a un sens fort, « prononcer », à l’instar d’« ordonner » en (42d).

(43) a. *va guft ba-jahat-i xātir-i man ō rā dar himāyat va ri‘āyat-i x’ad gīr*

« et il dit : "en souvenir de moi, prends-le sous ta protection et sous ta considération" » (TH 753, 17-18)

b. *w-’ps-yš gwpt ky by gw by yšr’ln šwbw šwbw mdrkykm hr‘ym wlmh tmwtw byt yšr’l*

« et après cela il dit : "prononce devant les Israélites *šwbw šwbw mdrkykm hr‘ym wlmh tmwtw byt yšr’l*" » (TE₂ 180, 16-17)

Le verbe n’est pas non plus marqué quand il est utilisé dans le sens de « nommer » : il est alors construit avec un objet et un attribut de l’objet (44)¹¹³⁵. De

¹¹³⁴ *Ibid.*, pp. 473-474, § 810.

¹¹³⁵ Voir *supra*, § 10.3.2.3.

nouveau, ce qui constitue l'information principale du rhème est justement le nom qui a été donné, et non le verbe *guftan*.

(44) *va mar-īn rā mazāj-i mufrad gōyand*

« et on l'appelle constitution simple » (HM 19, 1)

On pourrait penser qu'il y a hésitation dans des contextes où *guftan* est le verbe d'une relative du type « telle chose qu'il a dite ». En (45a) le verbe est marqué, mais il ne l'est pas dans la structure, pourtant presque identique de (45b). La complétive régie par le verbe *guftan* de (45a) a-t-elle un rôle dans le marquage ? C'est possible. Les autres verbes non marqués avec ce type d'emploi ne sont, eux, jamais suivis d'une complétive.

(45) a. *w-hr cy bygwynd kw 'y'ptynd*

« et tout ce qu'ils disent avoir trouvé » (JP1 22)

b. *va har či ō gōyad...*

« et tout ce qu'il dit... » (TJG 249, 10)

Comme pour les autres verbes, il existe des cas de focalisation. En (46), même si *guftan* introduit une complétive, il est ici l'information centrale puisqu'il correspond au signal donnant le départ d'une autre action. Il peut aussi y avoir des occurrences où le marquage est attendu mais n'a pas lieu, car c'est un autre élément qui est le centre du rhème, par exemple l'objet *nṛh* (47). En d'autres termes, ce n'est pas « il parla de *nṛh* » mais « il dit tel mot et non tel autre ».

(46) *va muntazir biyēstādand tā čūn bigōyand ki vaqt dar rasīd ba-yak-bār az čahār taraf xišt biyandāzand*

« et ils attendirent jusqu'à ce qu'on annonçât que le moment était venu de lancer le javelot des quatre côtés en même temps » (TH 34, 18-19)

(47) *ps c'd' y'n r' kw mwkrt hmy kw'st t' nṛh gwpt*

« puis, comme il voulait la forme disjointe, il dit *nṛh* » (JP4 V, 3-4)

Le moment de l'évolution se confirme de nouveau : à partir de PR, la présence ou l'absence de *bi-* ne suit plus des règles aussi précises qu'auparavant. On aurait pu en effet attendre un marquage pour le *guft* de (48), même s'il est difficile dans de telles

occurrences d'être sûr qu'il n'y a pas de focalisation, ici sur la manière dont parla ce personnage, *az bē 'aqlī*, « sans sagesse ». A l'inverse, en (49), le marquage n'était pas attendu puisque le verbe est seulement introducteur du discours, à moins qu'il n'y ait eu focalisation sur le verbe. Le contexte ne se prête cependant pas à une telle interprétation. C'est le message qui importe ici, et non l'action même de le délivrer.

(48) *X guft az bē 'aqlī va...*

« X parla sans sagesse et... » (PR 67, 13)

(49) *ba-tarīq-i adab pēš-i maulānā rau va bigōy ki amīr mēx'āhad ki...*

« par politesse, va devant notre maître et dis que le gouverneur veut que... » (PR 61, 19-20)

14.4.2.5. Verbes de perception et d'opinion

Parmi les verbes de perception et d'opinion, *dānistān*, « savoir », *dīdan*, « voir »¹¹³⁶, *šanīdan*, « entendre », *šināxtān*, « connaître », *x'āstān*, « vouloir »¹¹³⁷, *x'ardan*, « manger », et *yāftān*, « trouver », certains font appel à l'un des cinq sens, et d'autres aux facultés intellectuelles, mais par rapport au morphème *bi-*, ils se conduisent tous de la même façon. Nous prenons *dīdan*, « voir ».

Le verbe *dīdan* est marqué lorsqu'il est employé seul avec son sujet (50a). Il est également marqué avec un objet, marqué de la postposition *rā* (50b), ou non (50c).

(50) a. *t' ky yšr'ln by dydndy*

« jusqu'à ce que les Israélites aient vu » (TE₁ 14, 15-16)

b. *čūn Y rā bidīd*

« quand il vit Y » (TS 54, 12)

c. *X namūna-i kār bidīd*

« X vit le modèle de l'affaire » (TJG 267, 2)

Il est toutefois non marqué si l'objet est l'antécédent d'une relative (51a), ou s'il y a un attribut de l'objet (51b). Dans ces conditions, *dīdan* cesse alors d'être le centre

¹¹³⁶ Cf. Lazard 1963, p. 313, § 426.

¹¹³⁷ Pour son fonctionnement comme verbe modal, c'est-à-dire quand il régit un autre verbe, rappelons que l'on ignore si *bi-* marque le verbe modal ou le verbe régi.

rhématique et c'est soit l'objet, soit son attribut qui le devient. Avec un attribut, ce n'est pas « voir » qui constitue l'information majeure mais bien l'état dans lequel se trouve telle chose ou telle personne que l'on voit.

(51) a. *dar dast-i a'yān u quzāt-i qazvīn kāgādē **dīdam** ki az zabān-i Z nibišta būdand*

« je vis dans la main des nobles et des juges de Qazvin une lettre qu'on avait écrite sous la dictée de Z » (TJG 244, 10-12)

b. *du hazār farāhī rā gardan basta va sar u pā barahna ba'zī majrūh u maqrūh va qaumē 'uryān u giryān va tāyīfa hazīn u ġamīn **dīdand***

« ils virent deux mille habitants de Farāh, le cou lié, les mains et les pieds nus, certains blessés et mutilés, les proches démunis et pleurant, et le clan triste et affligé » (TH 737, 17-19)

En revanche, il y a hésitation dans le marquage quand ces verbes sont construits avec une complétive. Ainsi pour *dānistān*, « savoir », *dīdan*, « voir », *šināxtān*, « connaître », on trouve un marquage en (52), et un non-marquage en (53), dans des structures pourtant similaires.

(52) a. ***bidānī** ki...*

« tu sais que... » (HM 110, 16)

b. *w-čwn ksy **by dydy** ky...*

« et quand quelqu'un voyait que... » (TE₁ 5, 23)

c. *'z cy **by šn'sy** kw...*

« comment sais-tu que... » (JP3 A, 1)

(53) a. ***dānistēm** ki¹¹³⁸...*

« nous savions que... » (HM 38, 7)

b. ***dydym** ky...*

« nous vîmes que... » (TE₂ 184, 34)

¹¹³⁸ Écrit avec *yā*.

c. **šn'sd** kw...

« il sait que... » (JP3 B, 13-14)

Comme pour les autres types de verbes, il s'ajoute des phénomènes de focalisation qui viennent perturber le système. L'énonciateur peut mettre l'accent sur l'objet, grâce à un intensif par exemple (54) : dans le contexte, il y a eu un miracle où un ange promet plus de lait à la nourrice de Muhammad ; l'information importante est donc l'abondance de lait. On peut inversement focaliser sur le verbe à l'aide de *bi-*. En (55), ce qui prime est qu'on a parfaitement vu quelqu'un au pilori et les voleurs les mains et les pieds coupés. La phrase précédente présentait ces procès de mise au pilori et d'amputations. C'est donc moins les châtiments en eux-mêmes qui sont soulignés que le fait que tout le monde en soit témoin.

(54) *šīr-i x^vēš bisyār dīdam*

« je vis que j'avais beaucoup de lait » (TS 64, 9)

(55) *va an¹¹³⁹ šaxs rā bar čang va ān duzdān rā dast u pāy burīda bidīdand*

« et ils virent bien cette personne au pilori et ces voleurs les mains et les pieds coupés » (TH 741, 2-3)

A partir de PR, certaines occurrences présentent une absence de marquage dans des situations où le préfixe aurait été attendu. En (56a), le verbe *dīd* est seulement accompagné d'un objet. L'auteur focaliserait-il alors sur cet objet (« c'est justement ce pauvre », dont il a été question dans la phrase précédente, « qu'il vit ») ? Ou bien le fonctionnement de *bi-* commencerait-il à se dérégler ? D'autres exemples nous incitent à préférer cette seconde hypothèse. Avec une locution délexicalisée par un adjectif, on ne s'expliquerait pas l'absence de marquage (56b). De même, alors que l'objet se construit avec une relative – un des cas de non-marquage aux époques antérieures –, le verbe de (57), *bidīdē*, est marqué.

(56) a. *īn za'īf rā dīd*

« il vit ce pauvre » (PR 21, 22)

¹¹³⁹ Démonstratif avec un *alef* simple.

b. *agar x'āb-i nēk bīnad*

« s'il fait un beau rêve » (RA 311a, 13)

(57) *va čūn čīzē bidīdē ki az-ān ba-šigift āmadē*

« et quand il voyait quelque chose qui l'étonnait » (RA 309b, 10-11)

14.4.2.6. Verbes d'action violente

Les verbes d'action violente constituent une catégorie aux contours moins nets que les autres. Ce sont *bastan*, « attacher », *burīdan*, « couper », *kūftan*, « frapper », *kuštan*, « tuer »¹¹⁴⁰, *murdan*, « mourir »¹¹⁴¹, *šikastan*, « briser », *sitadan*, « prendre », *zadan*, « frapper ». L'important, c'est qu'il s'agit de verbes ayant un contenu sémantique fort, ce qui tend à leur donner une valeur rhématique forte. Sur ce point, *xandīdan*, « rire », et *gurēxtan*, « s'enfuir », fonctionnent à l'identique de *kuštan*, *kūftan* ou encore de *murdan*. Tous ces verbes n'ont pas les mêmes constructions : les uns peuvent régir un objet, et les autres non. Pour que la comparaison entre nos exemples soit féconde, nous avons choisi les verbes régissant un objet, tels que *kuštan*, « tuer », *kūftan*, « frapper », *burīdan*, « couper ». Pour les verbes sans objet, *murdan*, « mourir », par exemple, les conditions de marquage sont analogues, il faut seulement en ôter les cas avec objet, bien évidemment.

Ces verbes, au contenu sémantique fort, sont donc en grande majorité à la forme marquée puisque, justement par leur sens, ils sont le centre rhématique. Ils sont marqués lorsqu'ils sont employés isolément (58a), ou bien avec un objet. Cet objet peut être marqué (58b) ou non (58c), voire être l'antécédent d'une relative (58d). On trouve également le marquage avec les passifs synthétiques (58e). Cela nous indique alors que, si le passif n'est généralement pas marqué, c'est parce qu'il est généralement analytique : ce ne serait donc pas le sens qui déterminerait le marquage, mais bien la morphosyntaxe.

(58) a. *va bikūbad*

« et il frappe » (HM 214, 1)

b. *ba'd az panj rōz ki tamāmat-i xalq-i marv rā bikušand*

« cinq jours après qu'ils ont tué la totalité des habitants de Merv » (TH 56, 19-20)

¹¹⁴⁰ Cf. Lazard 1963, p. 312, § 421.

¹¹⁴¹ « Mourir » n'est pas à proprement parler une action violente mais plutôt un résultat, souvent dans nos textes, d'une action violente.

c. *turkān-i bisyār bikušt*

« il tua beaucoup de Turcs » (TS 215, 8)

d. *tā har qaumē jamā‘atē rā ki badēšān sipurda and bikušand*

« pour que chaque unité (de l’armée) tue les groupes de gens qui leur font confiance » (TJG 276, 2-3)

e. *’n by kwšhstnd p’ dst-y dwšmn*

« ceux-là ont été tués par la main de l’ennemi » (TE₂ 207, 28-29)

Les exemples non marqués concernent tous des situations où habituellement un verbe n’est pas marqué, ou du moins a une tendance à ne pas l’être : avec la négation (59a)¹¹⁴², avec l’infinitif (59b) ou avec le passif analytique (59c). On remarquera d’ailleurs qu’en (59b), le verbe modal est marqué : il n’est pas exclu que le marquage porte sur l’infinitif *kūftan*.

(59) a. *w-‘rl y-nr kw [ny] bwryd*

« et le prépuce du mâle qu’il ne coupe pas » (JP3 S, 14 – T, 1)

b. *va bābūna bibāyad kūftan*

« et il faut piler la camomille » (HM 288, 8)

c. *w-kwšt’ ’mdnd*

« et ils furent tués » (TE₁ 132, 1)

Il existe des cas de focalisation où l’objet devient l’élément central du rhème. En (60a), on insiste sur *nr*, « le mâle », par opposition à *m’d’*, « la femelle », qui suit. Pour (60b), *bisyār*, « beaucoup de », est très informatif. Contrairement à (58c), c’est le grand nombre qui importe en (60b), nous pourrions ainsi gloser par « c’est beaucoup de musulmans qu’ils tuèrent ».

(60) a. *‘wrlh (sic)¹¹⁴³ y-nr bwryd w-ny ‘rlh y-m’d’ z’d’*

« et coupez le prépuce du mâle et non le prépuce (sic)¹¹⁴⁴ de l’enfant femelle » (JP3 T, 8)

¹¹⁴² La négation *y* est certes restituée mais le contexte est sans ambiguïté, elle est ici obligatoire.

¹¹⁴³ Est-ce une erreur du manuscrit ou de l’édition pour *w-‘rlh* ?

¹¹⁴⁴ Il s’agit de nouveau du mot hébreu ערלה, « prépuce ».

b. *bisyār az musulmānān kušand*

« ils tuèrent beaucoup de musulmans » (TS 80, 5)

Dans PR et RA, le système de marquage est encore opérant avec les verbes d'action violente, ce qui n'est plus tout à fait le cas pour d'autres types de verbes. Dans TT¹¹⁴⁵, en revanche, il est difficile de savoir si *bi-* se fait moins obligatoire : pour *kuštan*, 12 occurrences non marquées pour seulement 7 qui le sont. Mais en réalité, dans ces occurrences sans *bi-*, il est possible d'y voir des éléments focalisés, comme en (61a) où l'objet pourrait effectivement l'être (« c'est son propre père, Y, que tua X »). Inversement, en (61b), aucun autre mot de la phrase ne donne l'impression d'être focalisé, à moins qu'il ne faille considérer de nouveau l'objet comme l'élément informatif. Les nuances sont toutefois ici tellement ténues que nous ne pouvons être affirmative.

(61) a. *X pidar-i x'ad Y rā kušt*

« X tua son propre père Y » (TT 220a, 15)

b. *Y rā šahīd kard va āxir al-amr mardān-rā nīz kušand*

« il exécuta Y et en fin de compte ils tuèrent aussi les hommes » (TT 183a, 2^e marge, 4-5)

14.4.2.7. Verbes composés avec *kardan*

Nous avons constaté que le morphème *bi-* a la même valeur en judéo-persan que dans les textes en écriture arabe des mêmes époques. Cependant il se combine aussi avec les verbes composés. Il y en a quelques exemples dans JP, mais c'est surtout dans TE qu'on les trouve. Le fonctionnement de *bi-* doit-il alors être remis en cause ? Ou doit-on ne lui attribuer aucun rôle précis comme le fait Gindin¹¹⁴⁶ ?

Examinons la situation avec *šarh kardan*, « expliquer ». Dans TE, il apparaît sous la forme marquée à 9 reprises, et 10 sous la forme non marquée, autant dire que la proportion est équilibrée. Les verbes marqués (62) sont souvent employés de manière isolée ou avec peu d'autres informations. Si on leur compare des occurrences semblables, on affine encore l'analyse. Les exemples (62a) et (63a) ne se distinguent que par la négation, présente dans le second. On retrouve alors la tendance à ne pas marquer un verbe nié. En (63b), par rapport à (62b), c'est l'existence du complément 'br šhryst'n, « à

¹¹⁴⁵ Ce type de verbes est absent de SX.

¹¹⁴⁶ Gindin 2007, III, Morphology, § 7.1.3.1.

propos d'une cité », qui motive le non-marquage : c'est ce sur quoi porte l'explication qui constitue l'élément informatif, « c'est à propos d'une cité que tu expliques (cela) ». Lorsque l'élément nominal de la locution, *šarh*, a une expansion reliée par l'*ezāfe*, de nouveau, c'est de la présence ou de l'absence d'un autre élément important que va dépendre le non-marquage ou le marquage. En (63c), *p' pswq b'l'*, « dans le verset ci-dessus », est plus informatif que l'adverbe *'ydr*, « ici », de (62c). Dans cette dernière occurrence, ce qui prime est que l'explication ait bien eu lieu.

(62) a. *šrḥ by krd ky...*

« il expliqua que... » (TE₁ 1, 15)

b. *w-'sps šrḥ by kwnd ky...*

« et après il explique que... » (TE₁ 12, 2)

c. *šrḥ-y 'w 'ydr by krd*

« il donna bien l'explication de cela ici » (TE₁ 3, 14)

(63) a. *w-šrḥ n' krd ky...*

« et il n'expliqua pas que... » (TE₁ 8, 34)

b. *'br šhryst'n šrḥ kwny*

« tu expliques (cela) à propos d'une cité » (TE₁ 143, 13)

c. *p' pswq b'l' šrḥ-y 'w krdym*

« nous donnâmes l'explication de cela dans le verset ci-dessus » (TE₁ 15, 5-6)

Le marquage des verbes composés de TE n'ébranle donc pas notre théorie : *bi-* y est bien indice de rhématicité. TE a généralisé à tous les verbes, mêmes composés, ce qui dans les autres textes était valable uniquement pour les verbes simples. On peut d'ailleurs rapprocher ce phénomène de celui des dialectes kermaniens : lorsque les verbes composés sont employés avec le préfixe *ba-/be-*, à valeur ponctuelle dans ces dialectes, la forme verbale est alors « mise en relief »¹¹⁴⁷.

¹¹⁴⁷ Lecoq 2002, p. 235, § 750.

parlant avec d'autres langues. En tswana (langue bantoue), le verbe varie selon l'entourage syntaxique, et on y ajoute un infixé si le verbe est isolé, ou s'il n'est accompagné que d'un élément thématique¹¹⁵². Il semble en aller de même en imbabura (variété de quechua)¹¹⁵³. Creissels mentionne que ce phénomène existe dans des langues africaines et dans des langues maya¹¹⁵⁴.

Cette idée de la relative autonomie syntaxique que marquerait le préfixe *bi-* se retrouve en persan contemporain, mais elle est exprimée par un autre moyen : les formes verbales sont accentuées ou non conformément à ce critère d'autonomie¹¹⁵⁵. Notre théorie rejoint donc celle de l'accent. Ce qui passe par l'accent dans la langue contemporaine l'était aux époques antérieures par le préfixe *bi-*, qu'il ait été accentué ou non.

Nous avons constaté que beaucoup de cas de marquage concernaient des verbes téliques¹¹⁵⁶. Toutefois cela ne contredit pas nos conclusions puisqu'il y a plus de probabilité qu'une action télique soit l'élément informatif que ne le soit une action atélique, de même une action ponctuelle, par rapport à une action qui se répète. Mais le fait que le marquage ne soit pas exclu avec des verbes statifs et des verbes atéliques, comme aussi avec des actions répétées ou habituelles, montre bien que ce n'est pas l'aspect ponctuel que marque le morphème et que cette tendance au marquage n'en est qu'une conséquence.

Que *bi-* soit un indice de rhématicité peut influencer sur le sens du verbe : *būdan*, « être », aura alors le sens de rester ; *ēstādan*, « être debout », pourra se charger du sens « se fonder », etc. On peut donc envisager que la distinction lexicale qui existe dans d'autres langues est exprimée par un moyen morphologique dans cet état du persan : les verbes français « aller » et « partir » sont rendus par une opposition entre la forme non marquée *raft* et la forme marquée *biraft*, « dire » et « parler » par *guft* et *biguft*. Toutefois nous ne pensons pas qu'il soit opportun de poser des verbes tels que *bidāštan*, comme le fait Faršidvard¹¹⁵⁷.

¹¹⁵² *Ibid.*, pp. 179-180.

¹¹⁵³ Mais la situation que décrit Palmer (2001, p. 68) est moins précise : « emphatic first-hand information » et « first-hand information ». La page de Cole (1985, p. 164) à laquelle il se réfère n'éclaire pas le sujet, sinon qu'il s'agit d'un marquage par suffixes.

¹¹⁵⁴ Creissels 1995, p. 179.

¹¹⁵⁵ Lazard 2006b, p. 34, § 30.

¹¹⁵⁶ Cf. *supra*, § 14.3.2.

¹¹⁵⁷ Faršidvard 1353/1974, p. 463.

Cette théorie au sujet de la valeur de *bi-* a pour avantage de justifier la disparition progressive de certaines cooccurrences : avec la négation et avec *(ha)mē*.

Un verbe est en effet rarement marqué et par *bi-* et par la négation. Nous avons vu qu'il n'y avait que 26 cooccurrences dans tout notre corpus, dont aucune après TJG (XIII^e siècle)¹¹⁵⁸. Ceci expliquerait l'absence de marquage du second *bīnad* de (65) dans les deux membres d'une phrase aux structures parfaitement symétriques.

(65) *va nīz az dūr **bubīnad** va-z nazdīk **na bīnad***

« et aussi il voit de loin et il ne voit pas de près » (HM 125, 16-17)

En outre, lorsque les deux morphèmes apparaissent conjointement, ils suivent habituellement l'ordre *bi-na-*. On peut donc penser que dans ces cas de cooccurrences, c'est la négation et non le verbe qui devient centre rhématique. C'est précisément l'interprétation que propose Lazard¹¹⁵⁹. Dans les autres contextes négatifs, où le verbe n'est pas marqué par *bi-*, on peut supposer que le fait même de nier le verbe lui retire sa place centrale dans le rhème, et si l'on va jusqu'à supposer que le préfixe *bi-* confère une relative autonomie au verbe¹¹⁶⁰, ce dernier pourrait alors perdre cette autonomie quand il est nié, à moins que cette autonomie ne lui soit justement conférée par la négation. Après le XIII^e siècle, un verbe ne peut plus être marqué que par l'un ou par l'autre morphème. Cette exclusion mutuelle s'est conservée en persan contemporain alors même que le préfixe *bi-* a changé de valeur.

Avec *(ha)mē* la situation est légèrement différente, même si, comme pour la négation, on ne trouve plus de cooccurrence avec *bi-* après le XIII^e siècle. Dans les textes des X^e-XI^e siècles, si les deux morphèmes sont employés avec un même verbe, leurs valeurs respectives se cumulent, et contrairement à ce qui se passe pour la négation, c'est bien sur le verbe, et non sur l'autre morphème, que porte *bi-*. On peut donc légitimement s'interroger sur la disparition de cette possible cooccurrence alors que les morphèmes ont gardé leur valeur. On supposera alors que dans les exemples où *bi-* est attendu mais manque¹¹⁶¹, la présence de *(ha)mē* a joué un rôle : sans toutefois remplacer *bi-*, *(ha)mē* a

¹¹⁵⁸ Voir *supra*, § 14.2.3.

¹¹⁵⁹ Lazard 1963, p. 323, § 444. Grâce à un exemple où le verbe positif ne serait pas accompagné de *bi-* (verbe de déplacement à préverbe, avec destination), l'auteur montre que c'est bien la négation qui est soulignée par le préfixe, et non le verbe.

¹¹⁶⁰ Voir les formes « disjointes » dont parle Creissels (1995, p. 179) pour le tswana.

¹¹⁶¹ Nous avons par exemple dans la même phrase *mēmīrānad* et *bimīrānad*, « il fait mourir », en RA 17b, 19.

pu sembler aux locuteurs une marque déjà suffisante pour isoler le verbe et en faire l'élément important du rhème, sans qu'ils aient à associer les deux préfixes¹¹⁶².

Par ailleurs, il arrive que le préfixe *bi-* s'ajoute à des formes composées mais un tel marquage n'est pas très fréquent¹¹⁶³ et il se raréfie dans les textes plus récents. Que la forme verbale se réalise en deux parties en est probablement la cause. Cette situation est alors comparable syntaxiquement à celle du passif périphrastique et, plus lointainement, à celle des locutions verbales. Dans ces deux cas de figure, la partie verbale qui reçoit la désinence ne peut pas être marquée de *bi-*. Avec les formes de parfait et plus-que-parfait, ce n'est donc pas non plus l'auxiliaire¹¹⁶⁴ qui est marqué mais le participe. Comme le participe possède des propriétés morphologiques différentes de celles d'un verbe conjugué, c'est justement ces caractéristiques qui provoquent la tendance au non-marquage. C'est pour cette même cause, et non pour une raison sémantique, que les passifs synthétiques du judéo-persan peuvent être marqués alors que les passifs périphrastiques ne le sont quasiment jamais¹¹⁶⁵.

14.5. Vers le marquage du subjonctif ?

Bien qu'à partir du XV^e siècle le système commence à s'éroder, les anomalies ne sont malgré tout pas si fréquentes. La diminution des emplois de *bi-* s'explique d'abord par un léger changement de la syntaxe et par une augmentation des verbes composés dans le lexique. Aucune occurrence, et ce jusque dans notre dernier texte (TT) qui date de l'extrême fin du XVI^e siècle, ne montre que *bi-* serait devenu un marqueur modal. Tout prouve au contraire qu'il s'agit d'un développement ultérieur¹¹⁶⁶. En revanche, il est délicat de savoir si le fait que *bi-* marque actuellement le subjonctif et l'impératif en persan d'Iran résulte d'une évolution de son ancienne valeur d'indice de rhématicité, ou

¹¹⁶² Nous suivons ici la lecture de Lazard (1963, pp. 325-326, § 448), même si quand il parle d'accent, nous préférons l'idée, proche cependant, d'indice de rhématicité.

¹¹⁶³ Pour des exemples aux X^e-XI^e siècles, Lazard 1963, pp. 319-322, § 436-442.

¹¹⁶⁴ Cf. *supra*, § 11.2.2 : les formes *brydh by 'yst'dnd*, « ils se tinrent coupés (les uns des autres) » (JP3 L, 9-10) ; *bāz nihāda biyēstand*, « ils se tiennent arrêtés » (TJG 20, 9), ne peuvent s'interpréter comme des parfaits avec *ēstādan*.

¹¹⁶⁵ Aucun exemple dans notre corpus hors TE (cf. *supra*, § 14.3.4, tableau 14.1), quelques occurrences seulement dans Lazard 1963, p. 320, § 438. Voir aussi Faršidvard 1352/1973a, I, p. 13.

¹¹⁶⁶ Nous y reviendrons. Cf. *infra*, § 17.1.5. Notons par ailleurs que cette évolution ne s'est produite que pour le persan d'Iran. En tadjik, le préfixe accompagne certains verbes à l'impératif, non pas avec une valeur modale, mais pour renforcer des radicaux monosyllabiques : *o-* de *omadān*, « venir », *or-* de *ovardān*, « apporter », et *rav-* de *raftān*, « aller » (cf. Lazard 1956, p. 145 ; Perry 2005, p. 199).

bien si à un moment donné, le préfixe, vidé de son sens, s'est alors vu chargé d'une nouvelle valeur, modale celle-ci¹¹⁶⁷. La question reste ouverte.

Au XVIII^e siècle, *bi-* s'associe encore au radical du passé – par exemple *biguft*, « il parla », dans le *Zubdat al-tavārīx* (ZT 43, 12) – mais il devient rare (nous n'avons trouvé que cette occurrence sur 50 pages (41 à 90), et il ne s'en trouve aucun dans le *Tārīx-i jahān-gušāy-i Nādirī*, des pages 1 à 50). Ces formes n'ont cependant pas totalement disparu des textes du XIX^e siècle : *bigušād*, « il ouvrit », dans le *Mir'āt al-vaqāyi'-i Muzaffarī* (MM 5, 9), écrit à la fin de ce siècle.

¹¹⁶⁷ C'est la question que pose Lazard (1975a, p. 13) au sujet de l'évolution du morphème entre le moyen perse et le persan.

Chapitre 15

BUVAD ET BĀŠAD :

VERS UN NOUVEAU SUBJONCTIF DE *BŪDAN*, « ÊTRE » ?

Entre les X^e et XVI^e siècles, le subjonctif n'est exprimé ni par le suffixe *-ā* comme en moyen perse, ni par le préfixe *bi-/be-* du persan contemporain. Mais, dans nos textes, le subjonctif serait-il marqué par un autre moyen, et donc, une distinction entre indicatif et subjonctif existerait-elle quand même, du moins pour le verbe « être » ? Etant donné que la forme *bāšad* est utilisée pour le subjonctif de ce verbe dans la langue actuelle, on peut se demander si elle ne s'opposerait pas à l'autre forme, *buvad*, sur le plan modal. Si tel n'est pas le cas, où se situe la différence entre les deux ?

15.1. Origines de *buvad* et de *bāšad*

buvad et *bāšad* ont la même origine¹¹⁶⁸ : le *baw-* du moyen perse qui est l'un des radicaux du verbe « être »¹¹⁶⁹. En moyen perse, certaines formes modales d'« être » se construisent avec *baw-*, dont l'impératif à la deuxième personne du singulier, *bāš*. L'origine exacte de *bāš* est débattue. Les hypothèses se partagent entre forme de futur¹¹⁷⁰, **bāviš-* + *x*¹¹⁷¹, et fusion de **bāh* et **bēš*¹¹⁷², pour ne citer que les principales¹¹⁷³.

Il faut retenir que les radicaux persans *bāš-* et *buv-* sont deux formes du verbe « être » et qu'en moyen perse, *bāš* est l'unique forme qui existe¹¹⁷⁴, le radical *bāš-* étant une création du persan. Dans les premiers siècles, le persan a même créé un verbe *bāšīdan* avec un radical de passé *bāšīd-* qui a souvent le sens de « rester », « demeurer »¹¹⁷⁵.

¹¹⁶⁸ Nous écartons la théorie de Nawabi (1990) pour qui la forme *bāš* des textes moyen-perses est un persianisme et le persan *bāš-*, une forme de *šudan*, « aller », « devenir ».

¹¹⁶⁹ Voir le paradigme du verbe « être » dans Skjærvø 2009b, p. 216 et Durkin-Meisterernst 2010, p. 130. Sur ce radical, se reporter aussi à Sundermann 1989, p. 152. En moyen perse manichéen, il existe également des formes *anād*, *anānd* (voir par exemple Skjærvø 1991).

¹¹⁷⁰ Darmesteter 1883, I, p. 219, § 184.

¹¹⁷¹ Henning 1933, p. 239.

¹¹⁷² Cf. Schaeder 1941, p. 201.

¹¹⁷³ Pour le détail, Schaeder 1941.

¹¹⁷⁴ Cf. MacKenzie 1970, p. 17 ; Boyce 1977, p. 28 ; Durkin-Meisterernst 2004, III, pp. 112-115. Seules des formes *baw-* sont attestées dans le *Kārnāmag ī Ardaxšēr ī Pābagān* par exemple.

¹¹⁷⁵ Occurrences dans Lazard 1963, p. 349, § 499.

15.2. *buvad* et *bāšad*

En persan, le présent du verbe « être » apparaît sous les radicaux *buv-* et *bāš-*. Ils existent à d'autres personnes qu'à la troisième personne du singulier, mais par commodité nous les désignerons sous les formes *buvad* et *bāšad*, tout simplement parce que ce sont les occurrences les plus nombreuses.

Selon les grammaires du persan¹¹⁷⁶, et Gindin¹¹⁷⁷ pour TE, *buv-* et *bāš-* sont équivalents. Mais qu'en plus de sa forme enclitique, le verbe « être » ait plusieurs radicaux pose quand même question. Cela ne veut-il pas dire qu'entre eux, il y aurait une ou des différences dans leurs emplois ?

15.2.1. Distinctions chronologique et diatopique

15.2.1.1. Antériorité de *buvad* sur *bāšad*

Seul *bāš* existe en moyen perse et aucune désinence personnelle ne peut s'y adjoindre. Cela induit une distinction diachronique entre *buvad* et *bāšad*. La première forme est héritée du stade antérieur de la langue, la seconde est une innovation du persan¹¹⁷⁸. Et en effet, la forme *buvad* se raréfie et tend à disparaître devant *bāšad* après le XI^e siècle, même si nos textes les plus récents en contiennent encore, par exemple dans RA (1).

(1) *agar tavānī hamēša zabān-i tu tar u tāza buvad ba-guftan-i īn du vird hamčunān kun*

« si tu peux (faire) que ta langue soit toujours fraîche, fais en sorte de dire ces deux prières » (RA 16a, 3-4)

Ces occurrences semblent résiduelles. La forme *buvad* a bien été remplacée par *bāšad*. Il est alors légitime de penser qu'étant la plus récente, *bāšad* est une forme marquée et qu'ainsi elle s'est logiquement imposée. L'époque de la complète disparition de *buvad* est en revanche compliquée à déterminer. Un rapide sondage de textes postérieurs au XVI^e siècle ne nous permet pas de nous assurer de son absence : à la difficulté de repérage due à l'homographie de *buvad* avec le passé *būd*, s'ajoute le problème de la rareté des occurrences, rareté déjà notée pour les XV^e-XVI^e siècles.

¹¹⁷⁶ Phillott 1919, p. 224 ; Jensen 1931, p. 137 ; Lambton 1953, p. 11, note 1.

¹¹⁷⁷ Gindin 2007, III, Morphology, § 7.2.2.

¹¹⁷⁸ Cette innovation est en tout cas ancienne puisque la lettre de Dandān-Uiliq présente déjà une forme *bāšad* (DU 1) à côté de *buvad* (DU 9 et 29).

Comme c'est pendant les X^e et XI^e siècles que les occurrences des deux sont les plus fréquentes, et que rien n'indique que la forme *buvad* serait en train de disparaître au profit de *bāšad*¹¹⁷⁹, c'est bien évidemment sur ces époques que vont porter nos analyses. Nous avons complété nos textes habituels par l'extrait d'un ouvrage de la seconde moitié du XI^e siècle, le *Tafsīr-i Sūrābādī* (TSu)¹¹⁸⁰ d'Abū Bakr 'Atīq Ibn Muhammad Naišābūrī Sūrābādī.

15.2.1.2. Distinction dialectale

Etant donné que cette antériorité de *buvad* sur *bāšad* n'explique pas leur coexistence dans nos anciens textes, l'éventualité d'une distinction dialectale doit être envisagée.

	nord-est			judéo-persan du nord-ouest	judéo-persan du sud-ouest	
	HM	TS	TSu	TE ₁	JP	TE ₂
<i>buv</i> - ¹¹⁸¹	438	5	15	17	48	14
<i>bāš</i> -	7	62	18	105	0	121

15.1. Répartition dialectale des formes *buv*- et *bāš*-

On note que les deux formes se rencontrent indistinctement dans les trois dialectes, et que les différences de proportions se situent au sein de chaque dialecte, et non entre eux. Ainsi pour les textes du nord-est, *buvad* est très largement majoritaire dans HM ; dans TS, la situation est inverse (62 *bāš*- pour 5 *buv*-) ; et dans TSu, les deux verbes apparaissent dans des proportions équivalentes. Dans TE₁, représentant du nord-ouest, *bāš*- l'emporte sur *buv*-.

Pour les ouvrages judéo-persans du sud-ouest, il n'y a aucun *bāš*- (autre que l'impératif, sans désinence) dans JP, comme c'est le cas en moyen perse, tandis que le second dialecte de TE en présente beaucoup. Inversement, JP contient plus de formes *buvad* que TE₂, ce qui est normal étant donné qu'il est le seul radical existant dans ces textes JP. Il est même surprenant de constater une telle différence entre JP et TE₂ alors

¹¹⁷⁹ Sur la présence des deux formes dans les anciens textes, voir Lazard 1963, p. 338, § 497.

¹¹⁸⁰ Pour les calculs, nous avons pris en compte les pages 1 à 50 de l'édition Sādeqi (1380/2001) ; pour les analyses, nous y avons ajouté les pages 491 à 542.

¹¹⁸¹ Que ce soit en caractères arabes ou hébreux, *būd* et *buvad* s'écrivent de la même façon, bwd. Dans certains contextes, les deux lectures sont tout à fait possibles. Nous avons parfois été obligée d'opter pour l'une ou l'autre mais cette hésitation concerne trop peu d'occurrences pour modifier significativement les proportions.

qu'ils sont si proches sur tant d'autres traits de langue¹¹⁸². La présence de *bāšad* dans le second dialecte de TE serait-elle due à l'influence du premier dialecte ? C'est peu probable car il serait alors étrange de rencontrer autant d'occurrences de *bāšad* dans TE₂ : lorsqu'il y a influence de l'un sur l'autre, il s'agit d'occurrences isolées¹¹⁸³, et non dans une telle proportion (121 *bāš-* dans TE₂). On peut donc raisonnablement penser que *bāš-* existe aussi dans les dialectes du sud-ouest¹¹⁸⁴. L'absence de *bāš-* dans les textes JP constituerait-elle alors une preuve de leur antériorité par rapport à TE¹¹⁸⁵ ? Cela est possible, mais d'autres critères seraient nécessaires pour l'affirmer.

15.2.2. Un paradigme défectif ?

Comme *buvad* est la forme ancienne et qu'elle est concurrencée par la nouvelle, *bāšad*, on se demandera si l'ancienne dispose encore de toutes les formes du paradigme, ou bien si son remplacement par *bāšad* est avant tout causé par un phénomène de supplétisme.

15.2.2.1. Répartition des personnes selon les deux radicaux¹¹⁸⁶

Dans nos textes des X^e-XI^e siècles, le radical *buv-* est conjugué surtout à la troisième personne du singulier, *buvad*. Et nous n'avons relevé que quelques formes de troisième personne du pluriel, toutes dans HM et TE. Les formes aux autres personnes n'existent pas dans notre corpus. Mais comme la grande majorité des verbes sont conjugués aux troisièmes personnes, cette absence n'est pas réellement significative. Par ailleurs, Lazard¹¹⁸⁷ relève des formes de première personne du singulier, *buvam*, et de deuxième personne du singulier, *buvī*, dont certaines se trouvent dans HM, hors de nos extraits analysés. Dans quelques dialectes, ces formes sur le radical *buv-* se contractent en *bm*, *by*, *byd*, *bnd*¹¹⁸⁸ (*Tabaqāt* d'Ansārī¹¹⁸⁹) ; *byd*, *bnd* (*Qor'ān-e Qods*¹¹⁹⁰).

¹¹⁸² Par exemple, la présence de passifs synthétiques dans les deux. Cf. *supra*, § 6.2.

¹¹⁸³ Si nous reprenons l'exemple du passif (cf. *supra*, § 6.2.1) : il n'existe qu'un passif avec *āmadan* dans TE₂. Même quand l'influence touche davantage d'occurrences, ces dernières restent minoritaires : 16 passifs synthétiques pour 83 passifs analytiques dans TE₁.

¹¹⁸⁴ Il apparaît d'ailleurs dans le *Tafsīr* des *Psaumes* découvert à Zefreh, dans le Fars (Shaked 2008, p. 235, page 3, ligne 2) : *b'šy'*, une forme d'optatif en *-eyā* pour rendre un impératif (*Ibid.*, p. 241).

¹¹⁸⁵ Dans les lettres écrites en judéo-persan qu'a analysées Paul (2002b), seule L13 présente 2 formes *bāš-* (dont une restituée, ligne 28 ; l'autre apparaît à la ligne 38). Or cette lettre est tardive et date très certainement du XIII^e siècle.

¹¹⁸⁶ Nous remercions Madame Samvelian qui nous a suggéré d'approfondir cette question.

¹¹⁸⁷ Lazard 1963, p. 348, § 497.

¹¹⁸⁸ *Ibid.* Sur ce type de formes, voir aussi Gershevitch 1970, p. 167.

¹¹⁸⁹ Ivanow 1923, p. 357. L'auteur signale dans ce texte, outre ce radical contracté, des formes telles que *buvand*. Il en souligne la rareté, mais ajoute que les formes sur le radical *bāš-* sont tout aussi rares.

Néanmoins il est vrai que le radical *bāš-* présente plus souvent d'autres personnes que ne le fait le radical *buv-* :

	1 ^{re} singulier	2 ^e singulier	1 ^{re} pluriel	2 ^e pluriel	3 ^e pluriel
<i>buv-</i>	0	0	0	0	10
<i>bāš-</i>	12	18	1	11	90

15.2. Les radicaux *buv-* et *bāš-*, 3^e personne du singulier exceptée

Le fait qu'il existe très peu d'occurrences – voire aucune pour certaines personnes dans notre corpus – de *buv-* hormis la troisième personne du singulier renforce l'idée que le nouveau radical *bāš-* tendrait à remplacer l'ancien *buv-*. Il ne s'agit pourtant pas de supplétisme ou de distribution complémentaire : on ne pourrait pas justifier l'existence de *bāšad* à côté de *buvad*. En outre, même si le processus de remplacement est en cours, il est loin d'être achevé, en témoignent les nombreuses occurrences de *buvad* dans HM. On pourrait avancer que si HM contient plus de *buvad* que TS, c'est en raison de son ancienneté. Ce n'est pas faux. Mais comment expliquer alors l'équilibre des deux formes constaté dans Tsu, ouvrage de la seconde moitié du XI^e siècle ? Et comment expliquer aussi que les deux radicaux peuvent apparaître dans la même phrase ?

15.2.2.2. Formes composées avec *buvad* et *bāšad*

Pour « être » utilisé comme auxiliaire des temps composés, les deux radicaux du verbe sont employés. Dans nos textes, il existe aussi bien des formes du type *karda buvad* que des formes du type *karda bāšad*. Nous en avons relevé quand nous avons traité du parfait¹¹⁹¹. Mais les premières ne se rencontrent déjà plus dans TS. Elles manquent également dans Tsu. Les exemples donnés par Lazard¹¹⁹² sont eux aussi antérieurs à la seconde moitié du XI^e siècle, exception faite des *Tabaqāt* d'Ansārī, et encore ne s'agit-il que du radical contracté (*bišināxta bī*)¹¹⁹³. Il faut donc conclure qu'en tant qu'auxiliaire, *bāš-* tend pareillement à remplacer *buv-*.

15.2.2.3. Combinaisons avec différents morphèmes

Les deux radicaux peuvent se combiner avec les mêmes morphèmes verbaux. L'indice de rhématicité *bi-* se préfixe aussi bien à *buv-* (2a) qu'à *bāš-* (2b).

¹¹⁹⁰ Lazard 1990a, p. 186. Ces particularités dialectales existent aussi en pazend (Lazard 1991, repris dans 1995a, p. 135).

¹¹⁹¹ Cf. *supra*, § 11.4.3.

¹¹⁹² Lazard 1963, p. 341, § 483.

¹¹⁹³ Ivanow 1923, p. 343.

(2) a. *haivān ān čīz buvad ki ō rā 'ilm va qudrat **bibuvad***

« l'animal est cette chose qui a connaissance et capacité » (HM 16, 14-15)

b. *čun¹¹⁹⁴ furō x'arad nīz bar sar-i mi'da **bubāšad** nazdīk-i čahār sā'at*

« quand il avale, (c')est aussi à l'entrée de l'estomac pendant près de quatre heures »
(HM 26, 11-12)

De même, les deux radicaux peuvent être marqués avec (*ha*)*mē*, par exemple (3a) et (3b). Lazard¹¹⁹⁵ donne d'autres exemples de (*ha*)*mē* joint à *buvad* ; dans le paragraphe qu'il intitule « phénomène naturel permanent ou qui se renouvelle constamment »¹¹⁹⁶, nous constatons qu'il n'y a aucun exemple de (*ha*)*mē* *bāš-*. Nous y reviendrons.

(3) a. 'gr [...] ¹¹⁹⁷ n'n n' b'šd kwšnwd **my bwd** 'dmy p' 'w w-syr **my bwd**

« s'il n'y a pas de pain [...], un homme est content de cela et est rassasié » (TE₁ 20, 37-38)

b. *šwm' p' 'bwdh zrh krdn gyrd **hmy b'šyd** byš tr 'z k'r gwym'n¹¹⁹⁸*

« vous, vous êtes rassemblés pour idolâtrer davantage que ce que font les gentils »
(TE₁ 19, 6-7)

Enfin, on notera qu'il n'y a pas non plus d'impossibilité à employer la négation, avec l'un (4a) comme avec l'autre radical (4b).

(4) a. *va mu'min-rā x'ad hēč rāhat **nabuvad** tā ba xudāy narasad*

« et il n'est aucun bien-être pour un croyant tant qu'il n'a pas atteint Dieu » (Tsu 503, 7-8)

b. *va kasē rā bar tu zafar **nabāšad***

« et personne n'aura la victoire sur toi » (TS 55, 11)

15.2.3. Une question de syntaxe ?

Même si la principale différence entre *buvad* et *bāšad* ressortit à la chronologie, la présence des deux formes dans un même texte, voire dans une même phrase reste à

¹¹⁹⁴ Écrit sans *vāv*.

¹¹⁹⁵ Lazard 1963, p. 287, § 373.

¹¹⁹⁶ *Ibid.*, p. 286, § 373.

¹¹⁹⁷ Ce passage a été barré par le scribe.

¹¹⁹⁸ Idolâtrie ('*bwdh zrh*) et gentils (*gwym'n*) sont écrits en hébreu.

élucider. Etant donné que *bāšad* marque le subjonctif du verbe *būdan*, « être », en persan contemporain, la distinction entre les deux radicaux est-elle d'ordre modal, avec *buvad* pour l'indicatif et *bāšad* pour le subjonctif ? Il serait toutefois surprenant que seul le verbe *būdan* possède un subjonctif quand tous les autres ne connaissent aucune distinction morphologique entre indicatif et subjonctif¹¹⁹⁹. Mais donc, si grâce à des exemples comme (2a) et (2b), la distinction modale peut être aussitôt écartée¹²⁰⁰, qu'en est-il de la syntaxe ?

15.2.3.1. Principales et subordonnées

Le choix de l'un des deux radicaux est-il conditionné par un rôle syntaxique particulier ? Autrement dit, l'un est-il employé dans les principales et l'autre en subordonnées ? Force est de constater qu'on rencontre les deux formes dans des structures phrastiques identiques, comme unité verbale indépendante en (5), et comme subordonnée en (6), où les deux verbes sont régis par *šāyad*, « il se peut », « peut-être ».

(5) a. *va aknūn tā rastāxēz hamēša ān barakat bar ān mardumān **bāšad** va bar ān vilāyat*

« et maintenant jusqu'au jour de la résurrection, cette bénédiction sera toujours sur ce peuple et cette province » (TS 10, 1-2)

b. *va har tabaqa rā az-ēšān qismatē **buvad***

« et pour chacun de ces niveaux il y a un destin » (TS 59, 1-2)

(6) a. *ay duxtarak, šāyad ki man tu rā pidar **bāšam** ?*

« ô fillette, peut-être que je serai ton père » (TSu 502, 12)

b. *šāyad ki 'aiša-i man tu rā mādar **buvad** ?*

« peut-être que mon Aïcha sera ta mère » (TSu 502, 14)

Or en (5) le persan contemporain présenterait des formes d'indicatif, et en (6) on attendrait l'indicatif ou le subjonctif selon la valeur dubitative plus ou moins prononcée que l'énonciateur veut conférer à *šāyad*¹²⁰¹. Comme le père de la fillette vient de mourir, *šāyad* est vraisemblablement utilisé dans un sens de forte probabilité.

¹¹⁹⁹ Cela n'est toutefois pas exclu : *mutatis mutandis*, les langues slaves n'ont un futur morphologique que pour la copule (cf. *infra*, § 15.3.2).

¹²⁰⁰ Voir aussi Xānlari 1382/2003, II, pp. 315-317.

¹²⁰¹ Cf. Lazard 2006b, pp. 213-214, § 206.

La comparaison des occurrences (5) et (6) nous révèle que la différence entre les radicaux n'est pas non plus à chercher dans une distinction récit/discours : *bāš-* et *buv-* apparaissent dans le récit (5), comme dans le discours (6).

Des quatre exemples que nous venons de voir, il ressort que l'existence des deux formes n'est pas liée à la syntaxe puisqu'on les trouve toutes deux dans des structures similaires. Pour ce qui est des proportions entre les emplois en principales et ceux en subordonnées, si l'on prend comme exemple Tsu (les occurrences des deux radicaux y sont pour ainsi dire équivalentes), on constate qu'il y a autant de formes dans les deux structures, et ce quel que soit le radical :

	Principales	Subordonnées
<i>buv-</i>	8	7
<i>bāš-</i>	10	8

15.3. Répartition entre principales et subordonnées dans TSu

Un autre élément prouve que les deux radicaux ne sont pas liés à l'une ou l'autre structure : ils peuvent être coordonnés entre eux, comme en (7).

(7) *'ādat-i karīm-i ēšān x'ad īn buvad va īn būd-ast va hamīn bāšad tā āngāh ki jahān siparī šavad*

« c'est leur noble coutume, cela (l')a été et cela (le) sera jusqu'à ce que le monde s'achève » (TS 13, 14-15)

15.2.3.2. Entre syntaxe et sémantique : les différents emplois du verbe « être »

Dans les langues on définit plusieurs emplois du verbe « être ». Nous reprenons à ce titre la classification de Feuillet¹²⁰². Ces distinctions relèvent à la fois de la syntaxe et de la sémantique¹²⁰³ : les différents sens d'« être » supposent une structure différente de la phrase. Ces emplois sont :

- existentiel.
- attributif.
- situatif.
- possessif.

¹²⁰² Feuillet 1998, p. 673 ; 2006, pp. 163-200.

¹²⁰³ Feuillet 1998, p. 671.

Si la question se pose pour le persan, c'est parce que Xānlari¹²⁰⁴ fait de *buv-* équivalent de la copule *ast*, et attribue à *bāš-* le même sens existentiel qu'à *hast*. S'il a en effet raison, nous pourrions alors comparer ce phénomène à une des distinctions *ser/estar* de l'espagnol¹²⁰⁵. Cette théorie se heurte toutefois à la réalité des textes. En (8) les deux formes ont un sens existentiel, avec en (8a) le cas particulier du présentatif. Et les deux ont le rôle de copule (9), avec un adjectif (9a et 9b) comme avec un substantif (9c et 9d). On ne comprendrait pas non plus pourquoi on trouve les deux radicaux coordonnés, tous les deux copules en (7). Pour le persan contemporain, Lazard¹²⁰⁶ note que *bāš-/būd(-)* s'emploie à la fois comme copule verbale et comme verbe d'existence. Certes la situation aurait pu être différente dans les stades antérieurs mais, attestations à l'appui, elle est bien identique dans les deux états de la langue. Ce n'est donc manifestement pas cette distinction existentiel/attributif qui préside au choix de *buvad* ou *bāšad*.

(8) a. *agar haivān-i dīgar buvad...*

« si c'est un autre animal... » (HM 15, 14)

b. *nadānam andar sipāh-i ō čand mard čūn rustam bāšad*

« je ne sais pas combien d'hommes comme Rustam il y a dans son armée » (TS 7, 13)

(9) a. *agar mazāj-i jigar saxt garm buvad...*

« si l'humeur du foie est très chaude... » (HM 28, 10-11)

b. 'z 'w tn-y mn n' p'k by b'šd

« à cause de cela, mon corps sera impur » (TE₁ 17, 4-5)

c. zmy y-mgwg zmy bn-ypt bwd

« la terre de Magog est/sera la terre des enfants de Japhet » (TE₂ 214, 19-20)

d. šādī-i dil-i ō šādī-i dil-i man bāšad

« la joie de son cœur est/sera la joie de mon cœur » (Tsu 524, 17)

Si les deux radicaux sont bien employés indifféremment avec le sens existentiel et le sens attributif du verbe « être », que peut-on dire des deux autres, situatif et possessif ? Le situatif est exprimé aussi bien par *buv-* (10a) que par *bāš-* (10b). De même, les deux

¹²⁰⁴ Xānlari 1382/2003, II, pp. 283-284.

¹²⁰⁵ Benveniste 1960, pp. 118-119.

¹²⁰⁶ Lazard 2006b, pp. 128-129, § 123.

radicaux peuvent marquer le possessif, qui est construit avec « être » et un substantif accompagné de la postposition *rā*. Les occurrences (5b, reprise en 11a)¹²⁰⁷ et (11b) évoquent toutes deux le sort qui échoit à telle personne, la première avec *buv-*, la seconde avec *bāš-*.

(10) a. 'knwn qwwt 'yš'n p' stwrgy w-n' b'k **bwd**

« maintenant leur pouvoir réside dans (leur) audace et (leur) intrépidité » (TE₁ 7, 7-8)

b. *marā biguzār ki **bibāšam** dar kaštī*

« laisse-moi être sur le bateau » (Tsu 26, 13)

(11) a. *va har tabaqa rā az-ēšān qismatē **buvad***

« et chaque catégorie d'humains (litt. d'eux) a un destin (séparé) » (TS 59, 1-2)

b. *īn daulat ki-rā **bāšad***

« à qui sera ce bonheur ? » (Tsu 502, 15)

Il résulte que les deux radicaux sont indistinctement utilisés dans les quatre emplois d'« être », existentiel, attributif, situatif et possessif. Le choix de l'un ou l'autre se ferait-il donc selon un autre critère ?

15.2.4. Nuance sémantique

15.2.4.1. Qualité essentielle et qualité transitoire

L'opposition que connaissent nombre de langues entre deux verbes « être » a sa source dans l'opposition entre qualité essentielle et qualité transitoire¹²⁰⁸. C'est, par exemple, l'autre distinction que fait l'espagnol dans les phrases attributives, mais aussi, et surtout, celle que l'on rencontre en portugais¹²⁰⁹. *buvad* porterait le caractère essentiel, et *bāšad*, le transitoire.

Prenons garde de ne pas ramener cette opposition inhérent/transitoire à une opposition temporelle. C'est pourtant ce qui a pu conduire Salemann et Shukovski, puis

¹²⁰⁷ L'énonciateur vient de rappeler que Dieu a séparé l'humanité en sept catégories.

¹²⁰⁸ Feuillet 1998, p. 725. Il s'agit parfois d'une opposition entre copule et non-copule (exemples dans Pustet 2003, pp. 105-108).

¹²⁰⁹ Feuillet 1998, pp. 724-725 ; 2006, pp. 180-181. Sur le portugais, Costa 1998.

Bahār, à voir dans *buv-* un présent du verbe *būdan* et dans *bāš-* son futur¹²¹⁰. Bahār s'appuie en cela sur l'exemple que nous avons donné en (7). Même si le caractère permanent porté par *buv-* peut avoir des liens avec un présent gnomique et que le caractère passager de *bāš-* peut mener parfois à une lecture de futur, cette ancienne lecture présent/futur est inexacte : les textes nous disent le contraire. En (12a) nous avons *buvad* avec un sens de futur puisque Muhammad n'est pas encore né (comme en (6b) Aïcha n'était pas encore la mère de la fillette), et en (12b) nous avons *bāšad* avec un sens de présent. De plus, si *bāš-* était simplement le futur de *būdan*, pourquoi aurait-on en (12a) le futur analytique *x'āhad būd* ?

(12) a. *az pušt va nasl-i ō farzandē x'āhad būd ki ō saiyid-i avvalīn va āxarīn buvad*

« de sa descendance il y aura un enfant qui sera le premier et le dernier prophète »
(TSu 3, 15-16)

b. *har čīzē ki ba-jāy-i dīgar hamčunān bāšad mā ān yād nakardēm*

« tout ce qui existe ailleurs, nous ne l'avons pas évoqué » (TS 18, 2-3)

De nombreuses occurrences attestent clairement de cette répartition entre essence (*buv-*) et incidence (*bāš-*)¹²¹¹. Ainsi avons-nous un état permanent (s'il en est) avec « être une femelle » (13a), et un état transitoire avec « être en colère » (13b). On remarquera d'ailleurs que le français ferait la distinction qualité essentielle/qualité accidentelle par le choix du lexique : "être en colère" pour le momentané et "être coléreux" (ou "colérique") pour l'inhérent¹²¹².

(13) a. *va ba-čihil u du rōz čun¹²¹³ māda buvad*

« et en quarante-deux jours si c'est une femelle » (HM 15, 12)

b. *miyān-i du mardum hukm makun ki xišmnāk bāšī*

« ne rends pas de jugement entre deux personnes quand tu es en colère » (TS 94, 6)

¹²¹⁰ Salemann et Shukovski 1889, p. 66, § 57 ; Bahār 1373/1994, I, p. 358. Pour *bāš-* à considérer comme un futur, voir aussi Darmesteter 1883, I, p. 219, § 184.

¹²¹¹ On peut interpréter dans le même sens des exemples sur *bāš-/bāšīd-* donnés par Lazard (1963, p. 349, § 499), et l'on comprend aussi pourquoi sous l'intitulé « phénomène naturel permanent ou qui se renouvelle constamment », on ne trouve que des exemples avec (*ha*)*mē buv-* (cf. *supra*, § 15.2.2.3).

¹²¹² Pour ce genre de différences lexicales, voir Rouveret 1998, p. 30.

¹²¹³ Ecrit sans *vāv*.

L'exemple (14), lui, présente successivement les deux notions : être un habitant de telle région (*bwnd*), c'est-à-dire avec une certaine permanence, mais ne pas toujours y résider (*b'šnd*), avec un changement possible au gré des événements, changement renforcé par *n' hr wqty*, « non pas à chaque instant ».

(14) *w-rw' bwd ky mrdwm'ny ky p' j'ghy sykyn bwnd wlykyn n' hr wqty p' 'n j'gh ḥ'zr ḥ'zyr b'šnd*

« et il était possible que les gens qui habitent dans un lieu n'y soient pas néanmoins présents à chaque instant » (TE₁ 8, 25-26)

Si nous reprenons certains des exemples précédents, cette distinction permanent/transitoire peut être davantage affinée. Ainsi pour *buv-*, au sens gnomique et permanent, s'ajoute la notion de raisonnement. Si le contexte suppose une argumentation rationnelle, une démarche de pensée logique, l'énonciateur préférera employer *buv-*. En (6a) Muhammad sera le père de la jeune orpheline, l'auteur emploie *bāš-* puisqu'il s'agit d'une situation à venir¹²¹⁴, et donc non inhérente, potentiellement aléatoire, mais en (6b) il utilise le *buv-* d'une relation nécessaire de cause à effet car, si Muhammad devient le père, nécessairement Aïcha devient la mère, "ce qui ne peut pas ne pas être".

Quant à *bāš-*, il est aussi employé avec la modalité de la possibilité ("ce qui peut ne pas être") en (12b) : ce que l'auteur de TS choisit de ne pas dire n'est pas ce qui existe dans d'autres régions qu'il pourrait citer, mais, ce qui est susceptible d'exister ou ce qui existe probablement ailleurs. L'expression *bāšad ki* signifie même « il est possible que » (15). Nous trouvons aussi ce radical avec l'idée d'espoir (16) :

(15) *bāšad kī¹²¹⁵ īn safrā' [...] az sōxtan āyad*

« il est possible que cette bile [...] vienne d'une brûlure » (HM 31, 16)

(16) *umēd ki xair bāšad*

« j'espère (litt. espoir) qu'il y aura un bienfait » (TS 48, 6-7)

Sur la base de cette distinction permanent/transitoire, on comprend mieux les différentes proportions reportées dans le tableau 15.1. Les emplois de *buv-* et de *bāš-* dépendraient du genre de chaque texte. HM est un ouvrage scientifique, c'est un traité

¹²¹⁴ C'est ce type d'emplois qui a pu donner l'impression à Bahār que *bāšad* exprimait le futur, car le futur est non inhérent par définition.

¹²¹⁵ Ecrit avec *yā*.

médical ; il a donc recours au générique et au raisonnement. TS est un ouvrage historique proche de la simple chronique, rien de plus normal alors que l'accidentel y soit plus fréquent que l'essentiel. Quant à TE et TSu, ils se composent de passages narratifs, avec mention donc du transitoire, et théologiques, eux logiquement liés à l'inhérent¹²¹⁶.

15.2.4.2. Propositions temporelles et hypothétiques

Cette distinction permanent/transitoire explique aussi qu'après des conjonctions comme *agar*, « si », et *čūn*, « quand », on puisse trouver l'un ou l'autre verbe. On aura *buv-* lorsqu'on se trouve dans un contexte de démarche intellectuelle (le « si » explicatif ou le « quand » d'argumentation), et *bāš-* avec un « si » hypothétique ou un « quand » accidentel. Ainsi (17) avec un *čūn* accidentel – « au moment précis où il est dans une cuvette » – est à comparer avec (13a) où le « quand » introduit une implication logique – « quand il s'agit d'une femelle ». Ceci éclaire aussi le *nabāšad* de (3a) : « à chaque fois qu'il n'y a pas de pain », opposé au *buvad* de (9a) : « dans le cas où la qualité inhérente de l'humeur du foie est d'être très chaude ». Tout cela vient renforcer notre premier constat : *bāšad* ancre le procès dans une réalité valable seulement à une époque donnée, dans un lieu donné, ou qui le sera dans l'avenir, tandis que *buvad* est atemporel, décrivant une qualité essentielle, et il est naturellement employé dans les postulats.

(17) *čun*¹²¹⁷ ***bibāšad*** *ba-tašt az vai ābē sipēd u raušan bigušāyad*

« quand il est dans une cuvette, il en sort un liquide blanc et clair » (HM 29, 9-10)

De même, dans les occurrences où *buvad* se combine avec le suffixe *-ē* d'irréel (18a), le verbe porte bien l'idée de permanence, même si paradoxalement celle-ci est niée par cette notion même d'irréel¹²¹⁸ : si la chose avait existé, elle aurait été permanente et non transitoire, l'adverbe *dā'im*, « continuellement », est là pour le confirmer. A l'inverse, le *bāšamē* de (18b) fait référence à une attitude particulière que l'énonciateur a observée en rendant la justice¹²¹⁹.

¹²¹⁶ Nous ne parlons pas de JP : aucune forme construite sur le radical *bāš-* n'y apparaît.

¹²¹⁷ Ecrit sans *vāv*.

¹²¹⁸ C'est la même interprétation que nous proposons pour un exemple donné par Lazard (1963, p. 338, § 472) : *bē ānk pēš az xūn ishāl-i safrā'ī būda buvadē*, « sans qu'il y ait eu, avant le sang, de flux biliaire » (HM 321, dans l'édition Matini (1344/1965) : 405, 5). Il ne s'agit pas ici d'une circonstance particulière où il n'y aurait pas eu de flux biliaire, mais bien d'une situation anatomique habituelle.

¹²¹⁹ Nous n'excluons pas que la première personne du singulier ait pu aussi jouer un rôle ici.

(18) a. *bar-īn jumla nabuvad ki-dā'im paztrā buvadē*

« il n'y (en) a pas de tel qui serait continuellement accueillant » (HM 115, 5)

b. *va agar na čunīn bāšamē īzad-i ta'ālā marā tā aknūn čunīn nusrathā nadādē*

« et si je n'étais pas ainsi, Dieu, le Très-Haut, ne m'aurait pas accordé ainsi son aide jusqu'à maintenant » (TS 223, 7-8)

15.2.4.3. Forme marquée, forme non marquée

On pourrait également penser que dans certaines occurrences, *buv-* embrasse les trois repères temporels, passé/présent/futur, par la valeur de permanence qui est la sienne¹²²⁰. Ainsi en (7), ici reproduit en (19), *būd-ast* et *bāšad* gloseraient *buvad* : « être pour toujours » (*buvad*) équivaut à la fois à « être dans le passé » (*būd-ast*) et « être dans l'avenir » (*bāšad*), quand bien même cet avenir serait censé perdurer *tā āngāh ki jahān siparī šavad*, « jusqu'à ce que le monde s'achève ». S'il s'était agi d'une formulation du type passé/présent/futur, on comprendrait moins l'ordre choisi. On peut comparer cette occurrence (19) au vers 38 de la *Théogonie* d'Hésiode : *τά τ' ἐόντα τά τ' ἐσσόμενα πρό τ' ἐόντα*, « ce qui est, ce qui sera, ce qui était ». On a expliqué la différence entre ce vers et le vers 32 privé de *ἐόντα*, « ce qui est », par le fait que les Muses du vers 38 possèdent justement une connaissance inhérente, qu'elles jouissent d'un savoir universel, précisément exprimé par ce présent *ἐόντα*, que le poète parlant en son propre nom au vers 32, lui, ne possède pas. Le *buvad* de l'occurrence (19) serait à *būd-ast* et à *bāšad* ce que le *τά τ' ἐόντα* d'Hésiode est à *πρό τ' ἐόντα* et *τά τ' ἐσσόμενα*.

(19) *'ādat-i karīm-i ēšān x'ad īn buvad va īn būd-ast va hamīn bāšad tā āngāh ki jahān siparī šavad*

« c'est leur noble coutume, cela (l')a été et cela (le) sera jusqu'à ce que le monde s'achève » (TS 13, 14-15)

En comparant (19) à un exemple du *Pandnāmag* (20), on mesure l'évolution qu'a subie *buv-* depuis le *baw-* du moyen perse. En devenant la forme neutre par rapport à la nouvelle forme *bāš-*, *buv-* serait devenu l'expression du générique.

¹²²⁰ Sur cette idée, voir aussi Rouveret 1998, p. 18.

(20) *ēč kē būd hēnd ud ēč kē **bawēnd** ud ēč kē hēnd hamāg*

« tous ceux qui furent, qui seront, qui sont » (*Pandnāmag*)¹²²¹

Est-ce l'affaiblissement de la valeur de transitoire de *buvad* qui est premier, ou bien la création de *bāšad*, qui aurait alors entraîné cet affaiblissement ? Les textes JP donnent un élément de réponse : ils correspondraient à un stade intermédiaire, où *buvad* est encore susceptible de marquer le transitoire (21a)¹²²², mais où, en marquant aussi le permanent (21b), il tend à s'affaiblir. Le stade ultérieur¹²²³ verra la création de *bāšad*. Ce serait donc parce qu'à un moment donné, la valeur de transitoire de *buvad* s'est affaiblie que la forme *bāšad* a été créée.

(21) a. 'nwn by šn's kw 'yn k'r y-mwx'lf'n 'yš'n r' p'yc dr w-s'm'n bwzšt w-ḥwct nyst w-ny **bwd**

« à présent, sache que cette affaire des oppositions n'est et ne sera d'aucune façon pour eux une preuve » (JP3 Q, 3-5)

b. w-'yn [']wrlh cy **bwd**

« et ce prépuce, qu'est-ce que c'est ? » (JP3 T, 2-3)

En définitive, ce qui est nodal dans l'opposition *buvad/bāšad*, ce n'est pas tant que *buvad* marque le gnomique, le raisonnement, la caractéristique inhérente d'un être ou d'une chose, que *bāšad* marque le transitoire, le futur, la possibilité. L'ancienne forme *buvad*, héritée du *baw-* moyen-perse qui avait un sens transitoire¹²²⁴, s'est affaiblie jusqu'à devenir neutre. *bāšad* a alors été créé pour désormais assumer le rôle de forme marquée. Or dans les langues, le générique est souvent une forme non marquée, comme l'est *buvad*. C'est aussi le constat qu'établit Costa¹²²⁵ à propos du portugais et de la traduction française de ses deux verbes « être », *ser* et *estar* : l'« être » du français correspond au *ser* portugais car pour qu'« être » assume une valeur de transitoire dans des contextes ambigus, on doit lui adjoindre un complément temporel (« il est beau », permanent ; « il

¹²²¹ Cité par Lazard (1984a, p. 13).

¹²²² Comme il s'oppose à *nēst* dans cette occurrence, on ne peut pas dire qu'il est déjà une forme non marquée : *buv-* joue ici le même rôle transitoire que plus tard *bāš-* (cf. *infra*, exemple 26).

¹²²³ Ultérieur ne signifie pas ici postérieur puisque *bāš-* existe déjà dans la lettre de Dandān-Uiliq (DU), c'est-à-dire dans un texte antérieur de deux siècles à JP1. L'avancée de la langue est tout simplement différente entre le nord-est (DU) et le sud-ouest (JP1).

¹²²⁴ La racine *bauH signifie « être » mais aussi « devenir » (Cheung 2007, pp. 16-17).

¹²²⁵ Costa 1998, pp. 151-152.

est beau aujourd’hui », transitoire). De la même façon *buvad*, non marqué, exprime le permanent, tandis que *bāšad*, forme marquée, renvoie au transitoire.

15.3. *buvad*, *bāšad*, *ast* et *hast*

Deux autres formes du verbe *būdan*, « être », existent au présent : *ast* et *hast*. Il nous reste à expliciter les rapports qu’entretiennent entre eux ces quatre radicaux, notamment ce qu’apportent *buvad* et *bāšad*, qui, comme nous l’avons vu, peuvent se substituer aux simples *ast* et *hast*, c’est-à-dire qu’ils peuvent être aussi bien attributifs qu’existentiels. Nous laisserons *hast* de côté car le manque d’occurrences dans notre corpus ne nous permet pas de les comparer aux autres radicaux¹²²⁶.

15.3.1. *buvad* et *ast*

buvad comme *ast* marquent le permanent, le générique. Dans le sens attributif, les deux apparaissent dans des phrases similaires, et il est bien difficile de trouver une quelconque différence syntaxique ou sémantique entre les très semblables (22a) et (22b).

(22) a. *har čand mazāj-i dil garm ast va xušk...*

« quoique l’humeur du cœur soit chaude et sèche... » (HM 21, 9)

b. *har čand mazāj-i sipurz sard buvad va xušk...*

« quoique l’humeur de la rate soit froide et sèche... » (HM 21, 10)

Pour l’emploi possessif du verbe « être », la chose n’est guère plus aisée. En comparant (23a) et (23b), on remarque que *ast* et *buvad* semblent avoir le même sens. Dans les deux cas, l’auteur décrit une partie du corps : les deux cavités du cœur (23a), les douze vertèbres du rachis thoracique (23b). En revanche, en (23c) le verbe statif « être » se réfère à un processus. Mais s’il est vrai que ce type d’emplois est courant (même des formules telles que « le nom de... est... » peuvent être entendues comme le résultat de l’acte de nommer), étant donné qu’aucune distinction entre (23a) et (23b) n’est décelable, cette hypothèse d’une répartition entre permanence de *ast* comme état, et permanence de *buvad* comme résultat ou description d’un processus est clairement à abandonner¹²²⁷. Dans

¹²²⁶ Sur ces emplois aux X^e-XI^e siècles, voir Lazard 1963, pp. 347-348, § 496.

¹²²⁷ Pour d’autres langues, on trouve une opposition entre la copule qui porte le sens [- dynamique] et d’autres verbes à sens [+ dynamique], telle qu’« être joyeux »/« se réjouir ». Cf. Pustet 2003, pp. 95-105.

le contexte de (23b), il n'est question d'aucun processus : l'énonciateur vient de traiter des sept vertèbres cervicales et traite ensuite des cinq vertèbres lombaires.

(23) a. *va mar dil rā du jauḡ ast*

« et le cœur a deux cavités » (HM 85, 8-9)

b. *va davāzdah muhra mar ustux'ān-i pahlū rā buvad*

« et le rachis thoracique (litt. l'ossature du côté) a douze vertèbres » (HM 44, 10)

c. *mar dil rā ba-hamān zamān inqibāz buvad*

« le cœur a des contractions à ce même moment » (HM 84, 9)

Les emplois de *buvad* pourraient alors être dus à l'emphase, ce que montreraient les différences de position des sujets et des objets indirects entre (23a) et (23b). (23b) serait à traduire « quant au rachis thoracique, lui, il a douze vertèbres ». On peut envisager cette même interprétation d'emphase à propos de la position des actants dans (24b) par rapport à celle des actants de (24a).

(24) a. *marā murādī-st*

« j'ai un dessein » (Tsu 13, 10)

b. *hēc¹²²⁸ hīlatē buvad ān rā ki mā dar bihišt jāvīd bimānēm ?*

« a-t-il un quelconque stratagème, celui-là, pour que nous restions éternellement au Paradis ? » (Tsu 13, 20-21)

Ces phénomènes d'emphase restent cependant toujours délicats à saisir dans les textes anciens. Ils pourraient néanmoins expliquer les différences de proportions entre *buvad* et *ast* : par exemple, dans Tsu, 15 occurrences de *buvad* pour 81 de *ast*. Cet écart considérable s'explique aussi par l'évolution qu'a connue *buvad*. De forme marquée, il est devenu forme neutre, entrant alors en concurrence avec l'autre forme neutre d'« être », *ast*. Dans un premier temps, *buvad* s'inscrirait dans un continuum permanent/transitoire : *ast-buvad-bāšad*, et il conserverait quelques traits résiduels de sa valeur première de transitoire dans ses emplois comme résultat ou comme description d'un processus. Puis,

¹²²⁸ *hēc* a un sens positif de « quelque », « quelconque », avec un verbe positif, comme en moyen perse (Brunner 1977, p. 94).

n'apportant que trop peu de nuances par rapport à *ast*, il disparaîtrait. Mais ce ne sont là que des conjectures.

15.3.2. *bāšad* et *ast*

La relation entre *bāšad* et *ast* est un peu plus évidente à identifier, *bāšad* marque un état transitoire par rapport au générique *ast*. En (25), la lumière des sabots est momentanée tandis que celle du soleil est permanente et la mention « maintenant », *aknūn*, ne remet pas en cause cette vérité : certes, il est question d'un moment précis mais c'est celui de la comparaison, et cela n'implique absolument pas que l'éclat du soleil se modifie un autre jour.

(25) *nūr-i havāfir-i sutūrān-i ēšān čunān tābān bāšad ki x'aršēd aknūn ba-dār-i dunyā-st*

« la lumière des sabots de leurs montures est aussi éclatante que l'est le soleil maintenant dans le monde d'ici-bas » (TS 44, 7)

bāšad peut servir de futur à *ast*. En (26), *(na)bāšand*, « (ne) seront (pas) », projette bien le procès dans l'avenir, tandis que *nēstand*, « ne sont pas », se réfère à tous les enfants, ceux qui naîtront aussi bien que ceux qui sont déjà nés. Cela n'est toutefois pas comparable à la situation des langues slaves où seule la copule a un futur morphologique¹²²⁹. En effet, *bāšad* n'est pas seulement un futur, pas plus d'ailleurs que ne le sont le *baw-* du moyen perse et le *baw-* du parthe¹²³⁰. Cet emploi de futur n'est qu'un cas particulier du sens transitoire de *bāšad*.

(26) *har čī farzandān-i nazr bāšand quršī bāšand va har čī az-ō nēstand quršī nabāšand*

« tous ceux qui seront les enfants de Nazr appartiendront à la tribu des Quraishites, et tous ceux qui ne descendent pas de lui ne seront pas des Quraishites » (TS 50, 4-5)

15.4. Un subjonctif au verbe « être » ?

Revenons à notre première préoccupation, le mode. Qu'en est-il pour le subjonctif du verbe « être » ? Si bien des occurrences attestent que *bāšad* n'a pas cette valeur modale dans nos anciens textes, les plus récents révèlent-ils une quelconque évolution ? Il semble que non. Certes *buvad* a presque totalement disparu des textes des XV^e-XVI^e siècles, mais

¹²²⁹ Dahl 1985, p. 110.

¹²³⁰ Cf. Durkin-Meisterernst 2002, p. 49 et p. 61.

l'évolution ne concerne pas *bāšad*. En (27), *bāšad* est combiné à *mē-* et il n'apparaît pas dans un contexte de subjonctif. D'ailleurs, les formes *mibāšad* existent encore comme copule dans la langue littéraire actuelle¹²³¹.

(27) *va mar-ō rā pāyhā nabūda ast čunān ki qaiqāb rā mē bāšad*

« et ses pieds ne sont pas comme de la pierre ponce » (RA 302b, 10-11)

Mais les formes sans *mē-*, elles, sont-elles modales ? A la fin du XIX^e siècle, dans le *Mir'āt al-vaqāyi'-i Muzaffarī*, *bāšad* est encore employé dans des indépendantes (28). Reconnaissons toutefois que cela n'implique pas nécessairement qu'il soit dénué de toute nuance modale : (28) constitue un aparté expliquant le *Xiyābānī* d'une *nisba*. Faut-il la gloser par « serait le nom », relativement à la valeur hypothétique de *bāšad* ? On ne peut malheureusement pas s'en assurer. Mais on peut également supposer que la forme *bāšad* est devenue neutre et remplace l'ancien *buvad*, qui, lui, semble avoir définitivement disparu de la langue. C'est ce que nous aurions encore en tadjik¹²³² où *mēbošad* peut remplacer *ast* uniquement dans sa valeur générique (*dar īn jo havo garm mēbošad*, « ici il fait (toujours) chaud »), et non dans un présent d'énonciation (*imruz havo garm ast*, « aujourd'hui il fait chaud », *mēbošad* serait ici agrammatical). Perry¹²³³ qualifie d'ailleurs *boš-* d'aoriste.

(28) *xiyābān nām-i mahalla'ē bāšad dar kirmān*

« *Xiyābān* est/serait le nom d'un quartier à Kermān » (MM 16, 18)

¹²³¹ Lazard 2006b, p. 128, § 123 ; pour le kâboli, voir Farhādi 1955, p. 80.

¹²³² Perry 2005, p. 205.

¹²³³ *Ibid.*, p. 203.

Chapitre 16

LES VERBES MODAUX ET LEUR CONSTRUCTION : DE L'INFINITIF AU VERBE CONJUGUE¹²³⁴

En persan contemporain, les verbes modaux¹²³⁵ *bāyistan*, « falloir », *šāyad* (seule forme conservée de *šāyistan*), « il se peut », « peut-être », *tavānistan*, « pouvoir », et *x^vāstan*, « vouloir », se construisent avec le subjonctif¹²³⁶. Le nom même de ce mode est *eltezāmi*. Or ce terme vient de *eltezām*, « obligation », « engagement ». Les verbes modaux seraient-ils ainsi la clef qui nous permettrait de dater la renaissance du subjonctif ? Y répondre suppose d'abord de connaître le moment où leur structure évolue de la rection d'un infinitif vers celle d'un verbe conjugué, et les facteurs à l'origine de ce changement.

Les deux premiers, *bāyistan* et *šāyistan*, sont impersonnels et les deux autres, *tavānistan* et *x^vāstan*, varient en personne. Mais nous les étudierons ensemble car ils suivent le même mouvement, causé par les mêmes facteurs, même si leur évolution peut se produire à des époques légèrement différentes en fonction de leurs propriétés morphologiques¹²³⁷.

16.1. Les verbes modaux en moyen perse

En moyen perse, les verbes modaux se construisent avec un verbe à l'infinitif¹²³⁸ ou bien avec un verbe conjugué au subjonctif¹²³⁹. Or ni Brunner¹²⁴⁰, ni Skjærvø¹²⁴¹ ne proposent de répartition entre les deux constructions. Dans son dictionnaire,

¹²³⁴ Nous avons déjà traité cette question (Lenepveu-Hotz 2010a), mais notre corpus n'était pas aussi étendu.

¹²³⁵ Appelés « auxiliaires de mode » dans Lazard 2006b, pp. 130-131, § 128.

¹²³⁶ *Ibid.*, pp. 212-213, § 205. Voir aussi Faršidvard 1349/1970, p. 223.

¹²³⁷ Cette différence de traitement nous avait été suggérée par Madame Samvelian en 2010, mais notre corpus d'alors ne permettait pas encore de la distinguer.

¹²³⁸ Sur la valeur de but de l'infinitif qui conduit logiquement à le trouver employé avec les verbes modaux, voir *supra*, § 7.3.1.1.

¹²³⁹ Lazard 1984a, pp. 2-3.

¹²⁴⁰ Brunner 1977, pp. 188-194. Il est ardu de se repérer dans ces pages consacrées aux verbes impersonnels et aux verbes personnels : l'auteur y mêle les modaux proprement dits avec d'autres verbes comme « avoir peur de », « ordonner de » ou « écrire de ».

¹²⁴¹ Skjærvø 2009b, pp. 241-243.

MacKenzie¹²⁴², lui, donne comme unique construction à *abāyēd*, « il faut », et *tuwān*, « il est possible de », la rection d'un infinitif.

D'autre part, l'infinitif régi peut être antéposé ou postposé au verbe modal. Brunner fait de l'antéposition la structure habituelle des verbes impersonnels : « ['agent'] [object of infinitive] complementary infinitive impersonal verb, inflected »¹²⁴³.

La situation étant loin d'être simple, nous avons exploré un texte dans son intégralité, le *Kārnāmag ī Ardaxšēr ī Pābagān*, afin d'établir la répartition des trois structures. On y constate que les infinitifs sont autant antéposés que postposés aux verbes *abāyistan*, « falloir », *šāyistan*, « être capable de », et *tuwān*, « il est possible de »¹²⁴⁴.

	Infinitif antéposé	Infinitif postposé	Verbe conjugué introduit par <i>kū</i>
<i>abāyistan</i>	2, soit 15,3 %	10, soit 77 %	1, soit 7,7 %
<i>šāyistan</i>	10, soit 52,6 %	8, soit 42,1 %	1, soit 5,3 %
<i>tuwān</i>	4, soit 50 %	4, soit 50 %	0

16.1. Construction des verbes modaux dans le *Kārnāmag ī Ardaxšēr ī Pābagān*

En moyen perse manichéen, même si elles sont peu nombreuses, les occurrences recensées par Durkin-Meisterernst¹²⁴⁵ montrent sensiblement cette même répartition.

	Infinitif antéposé	Infinitif postposé	Verbe conjugué introduit par <i>kū</i>
<i>abāyistan</i>	0	1	0
<i>šāyistan</i>	3	1	0
<i>tuwān</i>	0	4	1

16.2. Construction des verbes modaux en moyen perse manichéen

16.2. Auxiliation

Dans certaines langues, les verbes modaux sont des auxiliaires. C'est le cas de l'anglais où ils sont défectifs et présentent une morphologie particulière (absence de la désinence *-s* à la troisième personne du singulier, absence de *to* devant l'infinitif, ainsi que d'autres propriétés morphosyntaxiques)¹²⁴⁶. Doit-on alors considérer les verbes modaux persans comme auxiliaires ou non ? Pour répondre à cette question, il nous faut d'abord

¹²⁴² MacKenzie 1970.

¹²⁴³ Brunner 1977, p. 189.

¹²⁴⁴ On remarquera aussi que la construction avec verbe conjugué n'est presque pas employée dans ce texte, et ne l'est jamais avec *tavānistan*, ce qui confirmerait la primauté de la structure infinitive sur le verbe régi conjugué.

¹²⁴⁵ Durkin-Meisterernst 2004.

¹²⁴⁶ Feuillet 2006, p. 349.

lister les critères d'auxiliation, en sachant qu'aucun d'entre eux n'est, pris isolément, ni nécessaire, ni suffisant. Appuyons-nous sur les trois critères de Creissels¹²⁴⁷ :

– L'auxilient est l'élément qui porte les renseignements morphologiques d'une forme verbale (temps, aspect, personne)¹²⁴⁸. C'est bien le cas pour *tavānistān*, « pouvoir », et *x^vāstān*, « vouloir ». En revanche *bāyistān*, « falloir », et *šāyistān*, « être possible », sont défectifs et n'indiquent pas la personne, ni l'aspect pour le second.

– Le verbe régi doit inclure un lexème susceptible d'être utilisé comme une forme verbale autonome dans d'autres circonstances. C'est bien le cas pour nos quatre verbes.

– L'ensemble auxilient-auxilié fonctionne comme un prédicat unique pour ce qui est de sa valence. En d'autres termes, les arguments sont en rapport avec l'auxilié et non avec l'auxilient. Sur ce point, *bāyistān* peut agir différemment : quand la personne sur qui porte l'obligation est exprimée par un objet indirect, c'est en fonction de l'auxilient qu'il faut l'interpréter et non en rapport avec l'auxilié (1).

(1) *va ō rā [...] hamēša dar miyān-i zanān bāyistē būdan*

« et il lui fallait toujours être parmi les femmes [...] » (TJG 253, 11-12)

Selon ces trois critères, *tavānistān* et *x^vāstān* seraient des auxiliaires, tandis que *bāyistān* et *šāyistān* ne le seraient pas. Y a-t-il d'autres critères qui pourraient confirmer cette répartition ? Voici ce que Feuillet¹²⁴⁹ dit de l'auxiliation :

– L'auxilient doit être délexicalisé¹²⁵⁰. Ce n'est le cas d'aucun de nos verbes.

– L'auxilient et l'auxilié doivent former un « ensemble indissociable au niveau de l'information à transmettre ». Nos quatre verbes répondent à ce critère. Feuillet ajoute qu'il n'est pas besoin que l'auxiliaire soit seul à présenter les caractéristiques morphologiques d'une forme verbale. Que *bāyistān* et *šāyistān* ne remplissent pas cette condition n'est donc pas suffisant pour leur refuser le statut d'auxiliaire.

– La notion d'auxiliation est également à lire en fonction des structures grammaticales de la langue étudiée. Si l'on considère la position du verbe dans la proposition en persan, on s'aperçoit qu'aucun des verbes ne répond à ce critère, par

¹²⁴⁷ Creissels 1995, p. 180 ; 2006, I, p. 161. Certains sont aussi les critères définis par Marashi (1972) pour les verbes modaux en persan contemporain. Les critères de négation (Marashi 1972, pp. 424-425) et de non-coréférence (pp. 425-426) seront étudiés plus bas (§ 16.6.1 et 16.6.2.2).

¹²⁴⁸ Pour le persan, Sarhangian (1352/1973, p. 60) donne comme premier critère à un auxiliaire celui d'aider à conjuguer un verbe.

¹²⁴⁹ Feuillet 2006, p. 342.

¹²⁵⁰ C'est la « desemantization » dont parle Heine (1993, p. 54). A propos des auxiliaires du persan, Sarhangian (1352/1973, p. 60) en fait son second critère.

exemple (2). En (2a) comme en (2b), les modaux š'hst, « fut possible », et *mēx^vāstand*, « ils voulaient », sont séparés de leur verbe régi d'štn, « tenir », et *āvarand*, « ils apportent », par des compléments. De plus, en (2b) le verbe régi est introduit par une conjonction, *ki*. Or il s'agit d'un critère qui exclut tout phénomène d'auxiliation¹²⁵¹.

(2) a. 'n kw gw'yh y-'yš'n š'hst p' r'st d'štn

« ceux dont il fut possible de tenir le témoignage pour vrai » (JP3 H, 6-7)

b. *va mēx^vāstand ki harāt rā ba-hāl-i 'imārat bāz āvarand*

« et ils voulaient restaurer Hérat » (TH 44, 13)

S'il faut bien reconnaître que les verbes modaux présentent des caractéristiques particulières par rapport aux autres verbes, ils ne peuvent pas pour autant être considérés comme des auxiliaires. Ils gardent leur sens propre et peuvent être reliés à leur verbe régi par un connecteur. Nous conserverons donc le terme de verbes modaux pour les qualifier, sans toutefois perdre de vue qu'ils constituent une sorte de catégorie intermédiaire entre verbe et auxiliaire.

D'autre part, l'évolution de leur structure vers un verbe conjugué régi les fait osciller au sein de ce continuum, ils se rapprochent du statut d'auxiliaire selon tel critère, et du statut de verbe selon tel autre : *bāyad* cesse de se construire avec un objet indirect mais à l'inverse, tous se construisent avec une conjonction, et quand elle manque, ils sont séparés du verbe régi par différents actants et circonstants. Par conséquent, on ne peut prétendre qu'ils deviendraient peu à peu des auxiliaires, comme on ne peut pas non plus avancer qu'ils perdraient leur statut d'auxiliaire.

16.3. Evolution de la structure : de l'infinitif au verbe conjugué

Les données chiffrées laissent-elle apparaître une quelconque ligne d'évolution ? Les verbes utilisés isolément n'ont pas été comptabilisés, de même que les occurrences où le verbe est employé dans une tournure impersonnelle (dans ces cas, le verbe régi est toujours à l'infinitif, et ce encore dans la langue actuelle¹²⁵²).

¹²⁵¹ Feuillet 2006, p. 348. Voir aussi Lazard 1989, p. 269, pour le persan.

¹²⁵² Lazard 2006b, p. 213, § 205. Sur « falloir », voir aussi Bāteni 1353/1974, repris dans 1354/1975, p. 197.

16.3.1. *bāyistan*, « falloir »

Les formes impersonnelles sont celles qui, par définition, ne présentent pas de sujet et ne varient pas en personne. Néanmoins, comme la structure à infinitif est la plus courante dans les textes anciens, il arrive que la construction de *bāyad* soit effectivement impersonnelle, mais que le contexte nous renseigne très clairement sur la personne visée par l'obligation¹²⁵³. Par exemple en (3a), la personne qui doit à présent « examiner » est l'auteur du texte, qui y associe ses lecteurs ; en (3b), il n'est pas question d'une prescription générale incitant à tuer n'importe qui, mais c'est l'interlocuteur du vizir qui doit tuer tel individu.

(3) a. *aknūn bibāyad nigaristan*¹²⁵⁴ *ki...*

« maintenant il faut examiner que... » (HM 59, 17)

b. *vazīr-aš guft bibāyad kušt*

« son vizir dit : "il faut (le) tuer" » (TS 8, 1-2)

Si nous avons écarté, des premiers comme des derniers textes, ces occurrences, nous aurions eu une image erronée de l'évolution de *bāyad* : même s'il est possible que la personne sur qui porte l'obligation soit exprimée, elle l'est plus rarement dans la structure infinitive qu'elle ne l'est avec un verbe conjugué régi, qui, bien entendu, marque la personne. Or beaucoup de ces occurrences d'infinitif seraient exprimées avec un verbe conjugué en persan contemporain. Ce sont donc bien des impersonnels d'un point de vue morphologique mais ils ne le sont pas sur un plan sémantique parce que l'obligation n'y a pas une portée générale. C'est pourquoi nous n'avons écarté que les occurrences impersonnelles à valeur gnomique, c'est-à-dire celles où l'obligation ne concerne pas un (ou des) individu en particulier.

¹²⁵³ La caractéristique "impersonnel" n'implique pas nécessairement qu'aucune personne ne soit mentionnée, mais seulement qu'elle n'est pas marquée par le verbe. Aussi nous n'adhérons pas à l'idée de Windfuhr (1979, p. 99) selon laquelle « in the classical language these auxiliaries were predominantly impersonal and required the infinitive ». Le lien de cause à effet que l'on sent poindre dans sa définition ne nous convainc pas : la langue peut mettre en œuvre d'autres stratégies pour indiquer celui sur qui porte l'obligation.

¹²⁵⁴ Écrit sans *yā*.

	HM	JP	TE	TS	TJG	TH	PR	RA	SX	TT
Infinitif	5	7	2 / 0	23	10	1	6	2	0	1
Verbe conjugué	0	1	2 / 5	2	2	0	4	8	0	1
%Infinitif /Total	100	87,5	(50) / 0	92	83,3	(100)	60	20		(50)

16.3. Construction avec *bāyistan*, « falloir »¹²⁵⁵

TE mis à part, on constate qu'à partir du XV^e siècle, le verbe *bāyad* commence à se construire davantage avec un verbe conjugué. En réalité, nos calculs masquent le fait que ces constructions se sont déjà largement développées dès le XIV^e siècle : dans TH, sur le total des extraits analysés, on compte seulement 2 infinitifs pour 8 verbes conjugués.

Rappelons que, même minoritaire, cette structure avec verbe conjugué existe dès nos premiers textes, et ce également dans HM qui en présente autre part que dans l'extrait retenu pour notre décompte.

Le verbe *bāyad* a donc toujours connu les deux structures. Et son évolution s'est traduite en une inversion des proportions de l'une et de l'autre dans le courant du XIV^e siècle.

16.3.2. *šāyistan*, « être possible »

Le verbe *šāyistan*, « être possible », est très peu employé dans nos textes. Il est impossible d'en retracer toute évolution.

	HM	JP	TE	TS	TJG	TH	PR	RA	SX	TT
Infinitif	0	5	7 / 5	0	1	0	0	0	1	0
Verbe conjugué	2	0	7 / 0	0	0	0	0	1	0	1

16.4. Construction avec *šāyistan*, « être possible »

16.3.3. *tavānistan*, « pouvoir »

Pour *tavānistan*, « pouvoir », les occurrences impersonnelles sont plus faciles à repérer – et donc à éliminer de nos décomptes – que celles de *bāyad*, « il faut ». Elles présentent en effet une autre forme, *tavān*, « il est possible », « on peut », encore construite avec un infinitif dans la langue actuelle¹²⁵⁶.

¹²⁵⁵ Nous mettons entre parenthèses tous les pourcentages qui ne s'appuient que sur très peu d'occurrences (les deux constructions avec moins de 2 occurrences au total).

¹²⁵⁶ Lazard 2006b, p. 213, § 205.

	HM	JP	TE	TS	TJG	TH	PR	RA	SX	TT
Infinitif	11	1	8 / 1	5	22	1	7	7	2	2
Verbe conjugué	0	0	0 / 2	0	0	0	0	1	0	1
%Infinitif /Total	100	(100)	100 / (33,3) ¹²⁵⁷	100	100	(100)	100	87,5	(100)	(66,7)

16.5. Construction avec *tavānistan*, « pouvoir »

Dans les textes qui présentent suffisamment d'occurrences¹²⁵⁸, on constate que, excepté pour TE₂, le verbe *tavānistan*, « pouvoir », se construit exclusivement avec l'infinitif, jusque dans la première moitié du XV^e siècle (PR). Avec RA, la structure à verbe conjugué fait son apparition, 4 pour 20 avec infinitif sur le total des extraits analysés. Hélas SX et TT n'en présentent pas assez pour confirmer ce mouvement. SX contient certes 2 occurrences avec verbe conjugué, mais elles apparaissent dans des vers¹²⁵⁹. Dans l'ensemble de TT, il n'y a pas d'autres emplois de *tavānistan* que ceux de nos calculs. Paul¹²⁶⁰, lui aussi, ne relève une structure avec verbe conjugué – encore est-elle unique – que dans un texte de 1616, et aucune dans ses sondages de textes antérieurs.

Si la tendance que dessine RA, et que viennent timidement confirmer SX et TT, est bien la bonne, l'évolution de la structure avec *tavānistan* aurait eu lieu après les changements que nous avons aperçus pour *bāyad*, qui plus est avec une proportion de verbes conjugués moins grande. En d'autres termes, d'exclusivement construit avec l'infinitif, le verbe *tavānistan* commence dans de très faibles proportions à se construire avec un verbe conjugué à partir de la seconde moitié du XV^e siècle.

16.3.4. *x^vāstan*, « vouloir »

Que *x^vāstan*, « vouloir », soit également utilisé dans la périphrase du futur peut avoir une incidence sur l'évolution de sa construction¹²⁶¹.

¹²⁵⁷ Une occurrence est douteuse : il se peut qu'il y manque un verbe à l'infinitif avant le verbe conjugué. La proportion dans le second dialecte passerait de 33,3% à 50%, saut quantitatif très important eu égard au petit nombre d'occurrences : elle n'est donc pas exploitable.

¹²⁵⁸ Nous pourrions y associer TH qui présente au total 4 occurrences avec infinitif et aucune avec verbe conjugué.

¹²⁵⁹ Nous les mentionnons néanmoins car le poète recourt à des possibilités de la langue. Or si la construction avec verbe conjugué n'existait pas à cette époque, le poète n'aurait pas pu l'employer.

¹²⁶⁰ Paul 2002a, p. 27.

¹²⁶¹ Les hésitations entre expression de la volonté et futur ont été comptabilisées dans la volition, en privilégiant le sens premier de *x^vāstan*, « vouloir ».

	HM	JP	TE	TS	TJG	TH	PR	RA	SX	TT
Infinitif	1	0	19 / 12	4	6	2	20	14	1	2
Verbe conjugué	0	0	1 / 0	0	0	0	0	0	0	0
%Infinitif /Total	(100)		95 / 100	100	100	(100)	100	100	(100)	(100)

16.6. Construction avec *x^vāstan*, auxiliaire du futur

On constate en effet que, hormis une occurrence de TE₁¹²⁶², le verbe se construit toujours avec l’infinitif quand il sert d’auxiliaire au futur. Quelle est alors sa structure quand il est employé dans son sens premier de volition ?

	HM	JP	TE	TS	TJG	TH	PR	RA	SX	TT
Infinitif	3	0	1 / 4	2	5	5	5	0	0	0
Verbe conjugué	7	13	20 / 13	10	1	2	8	13	1	2
%Infinitif /Total	30	0	4,7 / 23,5	16,7	83,3	71	38,5	0	(0)	(0)

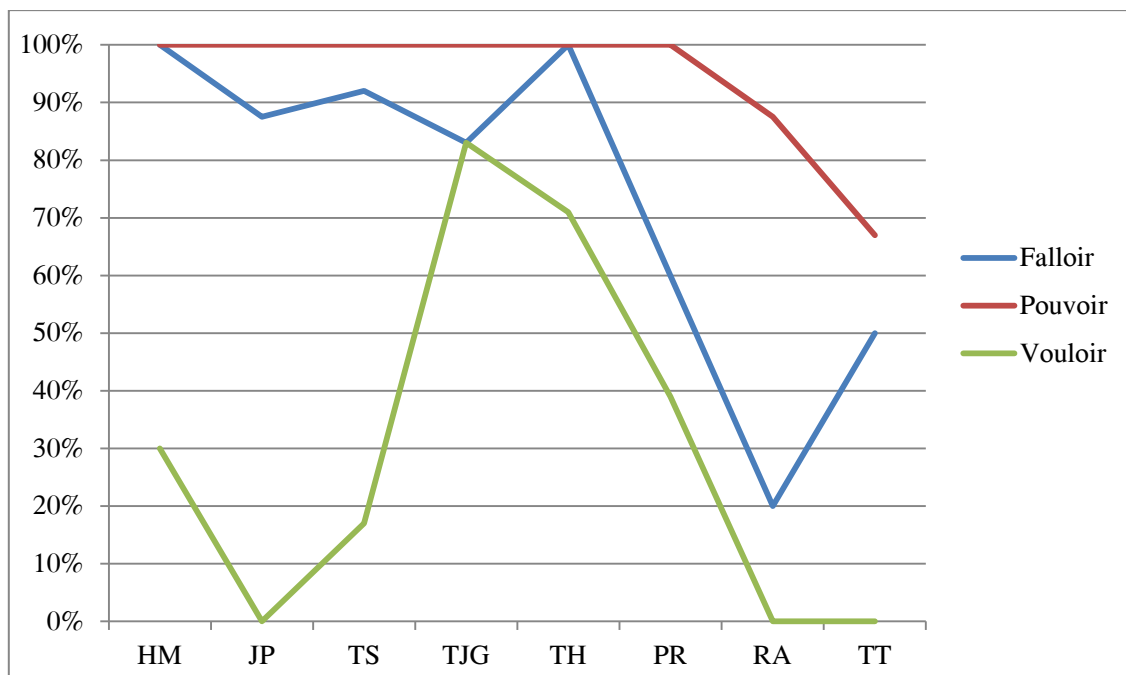
16.7. Construction avec *x^vāstan*, « vouloir »

Son évolution est moins linéaire que pour les autres verbes. Jusqu’au milieu du XV^e siècle, « vouloir » se construit aussi bien avec un infinitif qu’avec un verbe conjugué. Mais les proportions diffèrent selon les textes : *x^vāstan* régit davantage un verbe conjugué dans HM, TE, TS et PR, même exclusivement dans JP – où *x^vāstan* ne forme aucun futur – tandis que dans TJG et TH, c’est l’infinitif qui est privilégié. Est-ce le hasard du corpus ou bien doit-on voir là un vrai mouvement ? Aussi y aurait-il une augmentation des infinitifs aux XIII^e-XIV^e siècles, puis un déclin au XV^e siècle jusqu’à leur totale disparition dès la seconde moitié de ce siècle. Un tel schéma est possible mais il serait présomptueux d’en faire une règle.

16.3.5. Evolution générale de la construction des verbes modaux

De ces données, il ressort que les trois modaux *bāyistan*, « falloir », *tavānistan*, « pouvoir », et *x^vāstan*, « vouloir », ont tous connu une évolution dans leur structure, mais chacun à des époques différentes et chacun aussi à des degrés différents.

¹²⁶² D’autres occurrences sont données par Gindin (2006, p. 455), mais elles sont toutes interprétables aussi comme des *x^vāstan* de volition.



16.8. Rythmes d'évolution de la structure à infinitif des verbes modaux

Le verbe *x^vāstan* est le premier à révéler une forte propension à régir un verbe conjugué, même si cette structure semble subir un net recul aux XIII^e-XIV^e siècles. Cette forte propension est très certainement due au fait qu'il est aussi l'auxiliaire du futur, toujours suivi de l'infinitif. Le verbe *bāyistan* tend à se construire davantage avec un verbe conjugué à partir du XIV^e siècle. Le verbe *tavānistan*, lui, reste plus longtemps exclusivement construit avec l'infinitif, et la structure avec verbe conjugué ne fait son apparition qu'à partir de la seconde moitié du XV^e siècle, et ce dans une moindre mesure.

16.4. Sens de la modalité

Palmer¹²⁶³ répartit les modalités en quatre types : épistémique, médiative, déontique et dynamique¹²⁶⁴. Les verbes *bāyistan* et *tavānistan* ressortissent à des modalités différentes selon leurs sens :

– *bāyistan* exprime la modalité déontique obligatoire (l'énonciateur conçoit l'événement comme une obligation prescrite par des facteurs externes) ou bien la modalité épistémique déductive (l'énonciateur conçoit l'événement comme une nécessité absolue se déduisant d'un raisonnement, autrement dit comme sa seule conclusion possible).

¹²⁶³ Palmer 2001, p. 22, et pour le persan contemporain, Rahimian 1999 et Taleghani 2008a et 2008b.

¹²⁶⁴ Sur les liens qu'entretiennent ces modalités entre elles dans diverses langues, voir par exemple van der Auwera et Plungian (1998) et leur "semantic map". Sur les changements diachroniques de ces modalités, voir Traugott 2006.

– *tavānistan* exprime, soit la modalité dynamique capacitive (l'énonciateur conçoit l'événement comme possible selon des facteurs internes de capacité qui lui sont propres), soit la modalité déontique permissive (l'énonciateur conçoit l'événement comme une possibilité permise par des facteurs externes), soit la modalité épistémique spéculative (l'énonciateur conçoit l'événement comme une possibilité résultant d'un raisonnement, c'est-à-dire comme une de ses possibles conclusions).

Si le sémantisme du verbe régi ne joue manifestement aucun rôle (*bāyistan* construit avec l'infinitif d'un verbe statif en (1), et avec celui d'un verbe télique en (3b)), quelle est l'influence de ces différents types de modalité ? Des deux modalités exprimées par *bāyad*, y en a-t-il une qui privilégie l'une des deux constructions du verbe modal ? Quant aux trois modalités de *tavānistan*, se construisent-elles de manière identique ? Nous ajouterons à ces deux verbes *x'āstan*, qui, lui aussi, assume deux expressions : volition et futur.

16.4.1. *bāyistan*, modalité déontique obligatoire et modalité épistémique déductive

Le verbe *bāyistan* connaît les deux constructions, infinitif et verbe conjugué, dès nos premiers textes. Bien que la première soit très nettement majoritaire jusque TJG (1260), l'existence de la seconde pose question. Est-elle due à une différence de modalité ?

16.4.1.1. Modalité déontique obligatoire

La modalité déontique obligatoire est indifféremment exprimée avec un verbe régi à l'infinitif (4) ou avec un verbe conjugué (5). Et ces deux constructions se rencontrent au début (4a et 5a), comme à la fin de notre période (4b et 5b). Certes ce n'est pas la modalité qui impose telle ou telle construction, mais y a-t-il une nuance entre infinitif et verbe conjugué ? Givón puis Palmer¹²⁶⁵ montrent qu'en espagnol et en bamba (langue bantoue) par exemple, où certains verbes (« deontic manipulation verbs ») peuvent être suivis de l'infinitif ou du subjonctif, la différence entre les deux réside dans le fait que la "manipulation" est plus forte avec un infinitif qu'avec un subjonctif. Est-ce cette nuance qui différencie (4a) et (5a), ou (4b) et (5b) ? C'est possible. Malheureusement le contexte ne nous permet pas d'établir avec certitude une telle distinction.

¹²⁶⁵ Givón 1994, pp. 281-283 ; Palmer 2001, pp. 193-194.

(4) a. šn'sd kw 'frwd y-kd'm gyy' b'[yd] šwɔn

« il sait sous quelle plante il doit aller » (JP3 B, 13-14)

b. guft īn sahl kārē-st bal dīgar bāyad **sāxt** tā...

« il dit : "c'est une tâche facile mais il faut en construire un autre pour que..." » (TT 186a, 2^{de} marge, 3-4)

(5) a. b'yd ky šwkr 'rwm

« il faut que je sois reconnaissant » (TE₂ 177, 26)

b. bāyad ki ba-iršād-i ō musalmān **šavam** va ba-dast-i vai īmān **āram**

« il faut que sous sa guidance, je devienne musulman et que je me convertisse par sa main » (TT 204a, 10-11)

16.4.1.2. Modalité épistémique déductive

Bien que les cas de modalité épistémique déductive soient beaucoup plus rares dans nos textes, le verbe *bāyistan* peut être construit avec l'infinitif (6a) comme avec un verbe conjugué (6b). La modalité n'aurait donc pas là non plus de quelconque incidence dans le choix de l'une plutôt que de l'autre structure.

(6) a. har čand taqrīr-i īn zikr ba'd az zikr-i julūs-i mankū-i qa'ān sabt mē bāyad **kard**...

« bien que ce chapitre aurait dû être placé après le chapitre sur l'avènement de Mankū Qa'ān... » (TJG 34, 8)

b. w-b'yysty ky bhhr̄g **bwdy** 'gr n' hy mwkter **bwdy**

« et il aurait fallu que ce soit *bhhr̄g* si le *hē* n'avait pas été élidé » (TE₁ 142, 2-3)

16.4.2. *tavānistān*, modalité dynamique capacitive, modalité déontique permissive et modalité épistémique spéculative

Seuls quatre de nos dix textes, TE, RA, SX et TT, présentent les deux constructions avec « pouvoir ». Ce verbe recouvre trois modalités. Est-ce que la structure varie en fonction de chacune d'elles ?

16.4.2.1. Modalité dynamique capacitive

La modalité dynamique capacitive, modalité la plus fréquente de notre corpus, se construit avec l'infinitif (7) comme avec un verbe conjugué (8). Aucune nuance

sémantique ne semble expliquer le recours à l'une plutôt qu'à l'autre de ces deux structures. Les exemples très proches¹²⁶⁶ (7a) et (8a) en témoignent : on y retrouve quasiment les mêmes termes, mais une fois avec un infinitif régi (7a), et l'autre avec un verbe conjugué (8a).

(7) a. *ky n' tw'ny 'br skwn'n 'yš'n wqp' bwdn*

« de qui tu ne peux pas comprendre les paroles » (TE₁ 6, 34-35)

b. *musavvirān-i čīn va xattā(t)¹²⁶⁷ tassavur u xayāl natavānistand kard*

« les peintres chinois et les calligraphes ne purent ni (le) concevoir, ni (l')imaginer » (TT 204b, 14-15)

(8) a. *n' tw'ny ky by šnwyy skwn'n 'yš'n*

« tu ne peux pas entendre leurs paroles » (TE₁ 6, 38)

b. *agar mētavānī ki bihtar az-īn biyāfarīnī biyāfarīn*

« si tu es capable de créer mieux que ceci, crée(-le) » (RA 13a, 20)

16.4.2.2. Modalité déontique permissive

La modalité déontique permissive, elle, est peu représentée dans nos textes. Nous en avons trouvé quelques exemples, avec infinitif (9a) et avec verbe régi conjugué (9b).

(9) a. *sultānšāh ba-x^varizm gurēxt dar ānjā ham natavānist mānd*

« Sultānšāh s'enfuit au X^varezm, (mais) il ne put pas non plus rester là-bas » (TT 198b, 9-10)

b. *ai ibrahīm namē tavānam ki tark-i malik-i x^vad kunam*

« ô Abraham, je ne peux pas abandonner mon propre roi » (RA 19b, 16-17)

16.4.2.3. Modalité épistémique spéculative

La situation est identique pour la modalité épistémique spéculative. L'infinitif est toutefois la construction la plus courante, dont (10a). Mais la structure avec verbe conjugué régi n'est pas exclue (10b).

¹²⁶⁶ C'est ce parallélisme qui nous les a fait choisir et ce, même si (8a) apparaît dans une traduction de l'hébreu. En effet, dans l'original biblique, « tu peux entendre » est exprimé par ישמעו, inaccompli (*yiqtol*) de la forme simple active (*qal*) du verbe entendre, sans verbe de modalité. Il n'a donc pas pu servir de modèle à la structure de la traduction persane.

¹²⁶⁷ Le *tā* final manque.

(10) a. *pas tavānad būd ki idrīs ‘arabī buvad/būd (?)*

« donc il se peut qu’Hénoch soit/ait été (?) arabe » (RA 12a, 12)

b. *natavānad az-īn hikāyat raušan mēšavad ki...*

« il ne peut pas être clair d’après cette histoire que... » (TT 180b, 2^e marge, 2-4)

16.4.3. *x^vāstan*, expression de la volition et auxiliaire du futur

Nous ne revenons pas sur ce double emploi de *x^vāstan*¹²⁶⁸. Rappelons seulement – et c’est ce que les tableaux 16.6 et 16.7 montrent – que le choix de la construction dépend en grande partie de l’emploi de *x^vāstan* : dès les premiers siècles, le futur se construit avec un infinitif (11a), tandis que la volition connaît les deux structures, infinitif en (12a)¹²⁶⁹ et verbe conjugué en (12b).

(11) *’yn g’ gwn’ ’br tw kw’hwm ’brdn*

« je ferai s’abattre sur toi (litt. j’apporterai sur toi) ces trois sortes (de fléaux) » (TE₁ 21, 2)

(12) a. *ky p’ mcrym by kw’hyd kyrdn*

« qu’il veut faire (apporter) en Egypte » (TE₂ 174, 1)

b. *hmy kw’hwm ky dh dyn’r mr’ by dhy*

« je veux que tu me donnes dix dinars » (TE₁ 16, 18-19)

Néanmoins il existe bien une tendance : la volition va régir plus souvent un verbe conjugué qu’un infinitif¹²⁷⁰. Cette tendance fluctue selon les textes, mais elle s’accroît dans le temps jusqu’à ce que le verbe conjugué devienne la seule structure possible à partir de la seconde moitié du XV^e siècle. Ainsi, ce qui distingue (11) et (12b), c’est bien le sens de *x^vāstan*, futur dans le premier, volition dans le second ; les compléments de chacun sont de même nature et ne semblent avoir aucun impact sur le choix de la construction. Remarquons dès maintenant que le verbe de volition suivi de l’infinitif est, lui, préfixé du marqueur de rhématicité *bi-* en (12a).

¹²⁶⁸ Voir *supra*, § 12.2.

¹²⁶⁹ Comme cette possibilité existe, Phillott (1919, pp. 258-259) ne voit même aucune différence entre les deux emplois de *x^vāstan*. Il faut cependant prendre ses exemples avec précaution : ce sont tous des vers extraits du *Gulistān* de Sa’di.

¹²⁷⁰ C’est aussi le constat de Paul (2002a, p. 26).

Des variantes dans les manuscrits de PR confirment l'époque du changement de la structure de volition. Ainsi, en (13a), la majorité des manuscrits présentent un infinitif tandis que dans le manuscrit G₁, le verbe régi est un verbe conjugué (13b). Or les quelques décennies qui séparent ce dernier manuscrit des autres correspondent précisément au laps de temps qui sépare PR de RA.

(13) a. *qasd-i ō x^vāhand kard*

« ils veulent commettre une mauvaise action contre lui » (PR 43, 21)

b. *qasd-i ō x^vāhand bikunand* (Ms. G₁)

« ils veulent commettre une mauvaise action contre lui » (PR 43, note 35)

Cette répartition entre infinitif pour le futur et verbe conjugué pour la volition s'est-elle produite pour une raison sémantique ? C'est probable. Etudiant d'autres langues, Palmer¹²⁷¹ constate que l'emploi d'un verbe conjugué (au subjonctif ?¹²⁷²) marque un plus haut degré d'irréalité que l'infinitif. Le futur renverrait ainsi à un événement perçu comme réalisable dans l'avenir (idée d'un futur de prédiction), et la volonté, à un événement dont on souhaite la réalisation sans pour autant en avoir la garantie.

16.5. Distinctions syntaxiques

Le verbe régi par les modaux a-t-il les mêmes propriétés syntaxiques, qu'il soit à l'infinitif ou qu'il soit conjugué à une forme personnelle ? On pourrait supposer que dans le second cas le verbe régi a la possibilité de constituer le noyau d'une proposition à lui seul, tandis que ce qui relève de la structure régie d'un verbe à l'infinitif ne peut pas toujours se distinguer de ce qui relève du verbe modal. Ces considérations ont trait alors non seulement aux compléments et à leurs éventuelles expansions, mais aussi à la place même du verbe régi et à sa diathèse.

16.5.1. Position de l'infinitif

Si le verbe conjugué régi est toujours postposé au verbe modal, l'infinitif, lui, peut être soit postposé également, soit antéposé. L'infinitif antéposé, certes rare, apparaît dans

¹²⁷¹ Palmer 2001, pp. 192-196.

¹²⁷² Certes il n'y a pas de distinction modale dans nos états de langue, mais le mode utilisé en persan contemporain avec *x^vāstan*, « vouloir », est bien le subjonctif.

nos plus anciens textes, à 5 reprises¹²⁷³, tous verbes modaux confondus : *bāyad* dans HM 17, 11 ; *tavānistan* dans HM 136, 15 ; TE₁ 7, 5 ; TS 114, 9 ; et *x^vāstan* dans HM 142, note 11 (dans F, manuscrit datant de 510/1116)¹²⁷⁴.

Or nous avons vu que cette structure existe en moyen perse et qu'elle est en concurrence avec un infinitif postposé. Nous aurions donc là une survivance de l'ancienne construction¹²⁷⁵. D'ailleurs – mais est-ce encore un hasard du corpus ? – ici comme dans le *Kārnāmag ī Ardaxšēr ī Pābagān*, c'est surtout avec *tavānistan* qu'on rencontre ces infinitifs antéposés (3 sur 5 occurrences). A cette raison d'ordre diachronique s'ajouterait-il une nuance sémantique ou bien une différence de syntaxe ? Apparemment non pour *bāyad*, « falloir ». Cette position de l'infinitif mise à part, (14a) et (14b) suivent une structure identique et se construisent avec les mêmes compléments (objet direct défini et circonstant).

(14) a. *har yakē rā ba-kār burdan ba-jāyghāh-i dīgar bāyad*

« il faut utiliser chacun à une autre place » (HM 17, 11)

b. *īn suxanān īnjā yād bāyad kardan*

« il faut évoquer ces paroles ici » (HM 93, 10)

Le constat est identique pour *tavānistan*, « pouvoir ». En (15a) et (15b), c'est le même verbe à l'infinitif qui est employé. On ne voit toutefois que difficilement ce qui pourrait justifier la présence de cet infinitif antéposé. Est-ce pour une raison de visée communicative ? En (15a), si l'on compare avec le premier verbe *tavānistan*, lui construit avec un infinitif postposé, l'infinitif antéposé permettrait de focaliser encore davantage sur l'objet *mar sardī-i dil rā*, « le froid du cœur ». Mais il n'existe rien de tel en (15c), où cela semble plus relever d'un effet stylistique de chiasme, à moins que cette alternance n'ait facilité la séparation entre les deux propositions. En (15d), la raison syntaxique est aussi probable : cet infinitif antéposé permet de relier plus aisément les deux verbes *tw'ny*, « tu

¹²⁷³ Nous écartons l'occurrence de RA, *čūn dōst mar dōst rā sōxtan x^vāhad*, « quand un ami veut que son ami (litt. l'ami) brûle » (RA 19a, 17). Cet infinitif est certainement à analyser comme un infinitif nominal : « quand un ami veut la brûlure pour son ami » (cf. *supra*, § 7.1.2.4). Nous nous rangeons d'autant plus aisément à l'avis de Monsieur Lazard (communication personnelle), que cet infinitif régi serait étrange à plus d'un titre : un infinitif plein et antéposé à une période si récente, dans un texte qui ne présente aucun autre exemple d'infinitif régi avec l'expression de la volition.

¹²⁷⁴ Pour des exemples tirés d'autres textes, Lazard 1963, p. 351, § 502.

¹²⁷⁵ Toutefois, la structure est encore attestée dans le persan parlé en Afghanistan et en Inde au début du XX^e siècle (voir Phillott 1919, respectivement pour *bāyad*, *tavānistan* et *x^vāstan*, p. 268, p. 250 et p. 259), ainsi qu'en tadjik (Perry 2005, p. 338). Nous y reviendrons au sujet des différences dialectales (§ 16.7.1).

peux », et d'ry, « tu as ». Mais n'y voyons pas de règle : une structure avec infinitif postposé peut tout aussi bien être reliée à un autre verbe (ne serait-ce qu'en (15a)). On peut seulement supposer que cette ancienne position de l'infinitif se soit maintenue plus durablement lorsqu'il y avait des raisons syntaxiques à cela.

(15) a. *garmī-i jigar yārī natavānad kardan va muqāvamat **kardan natavānad** mar sardī-i dil rā*

« le chaud du foie ne peut pas aider et ne peut pas stabiliser le froid du cœur » (HM 136, 14-15)

b. *xuškī-i dil muqāvamat **natavānad kardan** mar tarrī-i jigar rā*

« le sec du cœur ne peut pas stabiliser l'humide du foie » (HM 137, 1)

c. *ān-rā bāz **dāšt natavānam, ammā tavānam kard** ki...*

« je ne peux pas l'empêcher, mais je peux faire que... » (TS 114, 9)

d. *t' 'b' 'yš'n **kwšydn tw'ny** w-'z 'yš'n b'k n' d'ry*

« pour que tu puisses rivaliser avec eux et que tu n'aies pas peur d'eux » (TE₁ 7, 5-6)

Pour *x'āstan*, « vouloir », il n'y a qu'une seule occurrence (16) dans tout notre corpus, et encore se trouve-t-elle uniquement dans le manuscrit F de HM. En outre, l'infinitif antéposé est un infinitif apocopé, forme exceptionnelle dans HM¹²⁷⁶.

(16) *ki yād **kard x'āham***

« que je vais évoquer » (HM 142, note 11)

16.5.2. Compléments et subordinées

Les propriétés syntaxiques respectives des deux structures incitent-elles l'énonciateur à choisir l'une plutôt que l'autre ? Un infinitif et un verbe conjugué sont-ils susceptibles de régir les mêmes compléments, et d'introduire des complétives ? Apparemment oui, pour ce qui est des compléments du moins. L'infinitif de (17a) et le verbe conjugué régi de (17b) se construisent tous les deux avec objet marqué de la postposition *rā* et complément introduit par la préposition *ba*. Lorsque le verbe régi est un

¹²⁷⁶ Cf. *supra*, § 7.2.

verbe composé avec un objet, les deux constructions sont aussi attestées, infinitif en (18), verbe conjugué en (9b), repris en (18b).

(17) a. *dar qiyāmat x^vad ba-dil dā'imān xudāy rā bāyad būdan va rōy-i nafs-i x^vad paivasta ba-hazrat-i ilhāyat mutavajjih dāštan*

« au jour du Jugement, il (leur) faut continuellement être à Dieu dans leur cœur et tourner constamment leur âme vers la présence divine » (TJG 238, 5-7)

b. *bāyad ki ēšān rā ba-imāmat yād kunand*

« il faut qu'ils les mentionnent par leur titre d'imam » (TJG 236, 3)

(18) a. *tavānad hāl-i ēšān rā idrāk kardan*

« il peut percevoir leur état » (SX 21b, 24-25)

b. *ai ibrahīm namē tavānam ki tark-i malik-i x^vad kunam*

« ô Abraham, je ne peux pas abandonner mon propre roi » (RA 19b, 16-17)

Pour *x^vāstan*, ce n'est pas non plus la syntaxe qui détermine le choix de l'énonciateur. Ces structures acceptent toutes deux autant de compléments l'une que l'autre. En revanche, on retrouve bien la distinction entre futur avec infinitif (19a), et volition avec verbe conjugué régi (19b).

(19) a. *va tā qiyām-i qiyāmat ba pai-i ravān tarīq-i qavīm-aš fāyiz x^vāhad būd*

« et jusqu'au soulèvement du Jugement, sa voie ferme sera généreuse à la recherche de l'âme » (SX 6a, 17)

b. *ba'zī [...] mēx^vāstand ki ba-jam'-i maqāmāt va karāmāt va vilāyāt-i ēšān mašgūl šavand*

« certains [...] voulaient s'occuper de rassembler leurs étapes (spirituelles), leurs prodiges et leurs tutelles (religieuses) » (SX 5a, 17-18)

Une relative peut aussi précéder le verbe modal et le verbe régi, que ce dernier soit un infinitif (20a) ou un verbe conjugué (20b). De nouveau, ce n'est pas là un critère discriminant, alors même que *bāyistan* dans TJG et *x^vāstan* dans TE connaissent bien les deux constructions.

(20) a. *izhār-i ān rusvā'ī ki ēšān ān-rā da'vat-i qiyāmat x'ānand ba-alamūt mē bāyist būdan*

« la manifestation de ce déshonneur qu'ils appellent la "Convocation du Jugement" doit se faire (litt. être) à Alamut » (TJG 232, 2-3)

b. 'yn gwn'yh' ky kbr d'dwm bwd kw'hwm ky **by kwnwm**

« je veux faire ces genres (de choses) dont j'ai parlé » (TE₁ 134, 28)

Si le verbe régi par le verbe modal régit lui-même une complétive, on trouve les deux structures. Mais bien que la complétive existe après un verbe régi conjugué (21b), la structure à infinitif (21a) est beaucoup plus courante : avec *bāyad*, RA, qui présente davantage de verbes conjugués régis que d'infinitifs, contient 2 infinitifs avec complétive et aucun verbe conjugué régi avec complétive. Il conviendrait d'explorer d'autres textes pour vérifier si cette tendance se confirme. Si c'était bien le cas, une explication plausible serait que le recours à l'infinitif pourrait ainsi éviter une succession, et de verbes conjugués, et de conjonctions *ki*. En effet, les verbes conjugués régis de nos textes sont en grande majorité introduits par la conjonction, seules 9 occurrences dérogent à cette règle alors que la parataxe est devenue plus fréquente en persan contemporain.

(21) a. *w-tpsyr-yš kwhym gwptn ky skwnyh' 'šq p' dhyn-š'n 'yš'n 'st'ml' kwn'n hynd*¹²⁷⁷

« et (selon) son interprétation, nous voulons dire que, eux, ils utilisent (litt. ils sont utilisant) des mots de passion dans leur prière (litt. dans leur bouche) » (TE₂ 185, 34-35)

b. *b'yd ky by d'nd ky...*

« il faut qu'il sache que... » (TE₂ 181, 28)

16.5.3. Rôle de la diathèse passive

Comme le passif a évolué entre moyen perse et persan et que, de formes synthétiques, on est passé à des formes analytiques, il est probable que cette évolution ait eu un impact sur la morphosyntaxe. C'est le cas pour le préfixe *bi-*, il s'adjoint aux premières mais pas aux secondes¹²⁷⁸. La structure des verbes modaux en est-elle aussi affectée ? Hélas nous ne disposons que d'une des données du problème puisqu'aucun

¹²⁷⁷ Nous remercions Madame Gindin de nous avoir expliqué cette forme (communication personnelle. Université d'été sur le judéo-persan organisée par l'Asien-Afrika-Institut de l'Université de Hambourg, août 2010) : il faut y voir un participe présent utilisé avec la copule (une interprétation comme passif du causatif, *kunānihand*, se heurte à la présence du sujet 'yš'n, qui est l'agent d'un verbe actif).

¹²⁷⁸ Cf. *supra*, § 14.3.4.

passif synthétique n'est construit avec un verbe modal, du moins dans nos textes ; seuls des passifs périphrastiques apparaissent avec des verbes modaux. Les 5 occurrences relevées révèlent-elles néanmoins une tendance ? Si 3 d'entre elles s'expliquent pour des raisons différentes – 2 à l'infinitif avec un *x^vāstan* de futur (PR 6, 17 ; RA 20b, 4), 1 avec un verbe conjugué régi par la volition (PR 49, 10-12) –, les 2 autres, elles, donnent à croire que la diathèse passive a une influence sur la structure régie.

En (22a) et (22b), le verbe au passif est un verbe conjugué régi par *bāyad*. Même si la structure à verbe conjugué est plus fréquente avec ce verbe modal dans RA que celle à infinitif, on trouve néanmoins des occurrences de cette dernière – telles que (23) – en tous points semblables à (22), hormis sur le plan de la diathèse. Doit-on penser que le fait qu'il s'agisse d'une périphrase a une influence sur la structure choisie ? C'est possible. La syntaxe du verbe régi n'est alors pas la même : deux formes au lieu d'une. Comme il n'existe pas dans nos textes d'infinitif régi – ni d'ailleurs de verbe conjugué régi – à d'autres formes composées (parfait, plus-que-parfait, etc.), on peut seulement supposer que les formes périphrastiques régies par un verbe modal sont plus aisément des verbes conjugués que des infinitifs, présents uniquement lorsque l'énonciateur n'a pas le choix (futur avec un infinitif régi). Le débat ne se limite donc pas à la seule diathèse. Si les formes périphrastiques ont à voir avec la syntaxe, elles touchent également à la question de la morphologie.

(22) a. *bāyad ki āxir gufta šavad ba-īn tariq*

« il faut que ce soit dit en dernier de cette façon » (RA 303b, 3)

b. *dar rōz-i haftum bāyad ki kušta šavad*

« le septième jour, il faut qu'il soit tué » (RA 309b, 14)

(23) *vai-rā pairavī-i ibrahīm bāyad kard*

« il lui faut suivre Abraham » (RA 21b, 17)

16.6. Propriétés morphologiques de l'infinitif et du verbe conjugué

Etant donné que l'infinitif régi par les modaux alterne avec un verbe conjugué et qu'il se présente souvent sous la forme apocopée, cet infinitif est verbal et non nominal¹²⁷⁹. Il n'en demeure pas moins que ses caractéristiques morphologiques sont plus restreintes

¹²⁷⁹ Cf. *supra*, § 7.1. Voir aussi la remarque de Mir-Samii et Samvelian (2007, p. 126).

que celles d'un verbe conjugué. Les impossibilités morphologiques de l'infinitif seront plus ou moins problématiques selon les propriétés morphologiques de chacun des verbes modaux. C'est aussi pourquoi les verbes modaux voient leur structure évoluer à des rythmes différents.

16.6.1. Négation

La négation peut marquer le verbe modal comme le verbe régi. Palmer¹²⁸⁰ constate que de nombreuses langues ont des moyens qui leur permettent de distinguer ces deux marquages. On peut compléter sa liste avec le persan¹²⁸¹. En (24a), le verbe modal est nié, tandis qu'en (24b), c'est le verbe régi qui l'est.

(24) a. *nabāyad ki az-ō fitna'ē mutavallid šavad*

« il ne faut pas qu'en naisse une révolte » (PR 71, 10)

b. *mē bāyad ki miyān-i barādarān nizā' našavad*

« il faut qu'il n'y ait pas de dispute entre les frères » (PR 51, 5)

Quand il s'agit de nier le verbe modal, la négation n'a aucune influence sur le choix de la structure du verbe régi. En attestent les occurrences, très proches, (25a) et (25b) : le verbe régi est le même, *daf' kardan*, « éjecter », et dans les deux il dépend de *tavānistān*. Mais en (25a) le verbe modal est nié, et en (25b) il est à la forme positive.

(25) a. *va tabī'at-i mafāsīl daf' natavānad kardan*

« et la nature des articulations ne peut pas (l')éjecter » (HM 34, 5)

b. *tā daf' tavānad kardan*

« pour qu'il puisse (l')éjecter » (HM 106, 7)

Mais compte tenu du fait qu'aucun infinitif verbal portant la négation n'a été relevé dans notre corpus¹²⁸², comment alors l'énonciateur aurait pu ici exprimer « il peut ne pas l'éjecter » ? Est-ce à dire que tant que le verbe régi est un infinitif, seul le contexte

¹²⁸⁰ Palmer 2001, pp. 92-98.

¹²⁸¹ Pour le persan contemporain, voir les exemples donnés par Marashi (1972, pp. 424-425) et Rahimian (1999, pp. 163-167). Ces occurrences contredisent la remarque grammaticale, donc plus normative et restrictive, de Lambton (1953, pp. 56-57) pour qui « the negative prefix *na* is added to the auxiliaries *x'āstān*, *bāyestān* and *tavānestān* (and not the main verb) if the proposition is negative ».

¹²⁸² Cette possibilité de suffixer la négation à un infinitif existe en persan contemporain (cf. Mir-Samii et Samvelian 2007, p. 118 et p. 128).

permet de distinguer un « il ne peut pas l'éjecter » d'un « il peut ne pas l'éjecter » ? En effet, dans notre corpus seuls les verbes conjugués régis portent la négation. C'est ce qui se produit dans 6 occurrences, 3 avec *bāyad* (1 dans PR ; 2 dans RA) et 3 avec *x'āstan* (2 dans RA ; 1 dans TT en (26)).

(26) *x'āst ki bar javānī-i ō nabaxšāyad va ō rā talaf nakunad*

« il voulut (= il décida de) ne pas pardonner en raison de sa jeunesse, ni le faire périr »
(TT 211a, 6-7)

Dans les textes qui présentent les deux structures, c'est toujours le verbe *tavānistan* qui porte la négation (11 occurrences dans RA) et le verbe régi est alors à l'infinitif. Pour *tavānistan*, la négation ne constitue donc pas un critère orientant le choix entre les deux structures. Cependant, si l'on observe les occurrences où *tavānistan* est nié, on remarque que toutes correspondent à « ne pas pouvoir faire », et aucune à « pouvoir ne pas faire ». Est-ce un hasard du corpus ? Ou bien alors la seconde possibilité était-elle exprimée par une autre tournure, à l'aide d'un autre verbe ? Aucune solution n'est pleinement satisfaisante.

D'autre part, on constate que les exemples où la négation est portée par un verbe régi conjugué se situent tous dans nos textes les plus récents (PR, RA, TT), soit aux XV^e-XVI^e siècles. Certes, c'est à cette époque que les verbes régis conjugués sont les plus nombreux, mais avec ces deux mêmes verbes *bāyad* et *x'āstan*, la structure existe déjà dès le X^e siècle (HM). Doit-on alors supposer que la nuance entre verbe modal nié et verbe régi nié est une innovation récente ? C'est probable, d'autant que, contrairement à *tavānistan*, avec ces deux verbes la nuance est faible : « il ne faut pas faire » n'est pas si éloigné d'« il faut ne pas faire »¹²⁸³, comme « il ne veut pas faire », d'« il veut ne pas faire ».

Il apparaît alors que la négation joue un rôle secondaire dans l'évolution de la structure, c'est dire qu'elle ne la provoque pas, comme en témoignent les exemples de *tavānistan*, et le phénomène de verbe régi nié reste très limité : aux 6 occurrences relevées, s'opposent les 164 autres où c'est précisément le verbe modal qui est nié, tous verbes modaux et toutes structures confondus. On peut alors légitimement se demander si

¹²⁸³ Seule une occurrence montre peut-être une différence : *va nabāyist šust*, « et il ne fallait pas le laver » (TS 66, 14). Etant donné que le sens est ici plutôt « il n'était pas nécessaire » de le faire, la négation ne peut porter que sur le verbe modal, et non sur le verbe régi.

la nuance sémantique induite par la place de la négation¹²⁸⁴ existe dans chacun de nos états de langue.

16.6.2. Expression de la personne

En ce qui concerne la personne, les trois verbes modaux ne fonctionnent pas de la même manière :

– *bāyad*, « falloir », est un verbe défectif, et impersonnel, il ne porte donc aucune désinence personnelle.

– *tavānistān*, « pouvoir », se conjugue à toutes les personnes et le verbe régi est en coréférence avec lui (il n'est pas possible de « pouvoir » pour quelqu'un d'autre). C'est pour cette raison que ce verbe régit un infinitif jusqu'à une époque plus récente. La personne n'aura donc aucune influence sur l'évolution de sa structure. Quand cette évolution finira par se produire, il y aura redondance de l'information.

– *x'āstan*, « vouloir », est lui aussi personnel mais la non-coréférence est possible (vouloir que quelqu'un d'autre fasse). Remarquons qu'il est logique qu'entre futur et volition, la répartition des structures se soit réalisée ainsi puisque le futur, lui, est une forme périphrastique, avec nécessairement coréférence entre auxiliaire et infinitif régi.

16.6.2.1. Impersonnel

Dans une structure à verbe infinitif, ni le verbe modal *bāyad*, « il faut », ni le verbe régi n'indiquent la personne sur laquelle porte l'obligation. Lazard note qu'aux X^e-XI^e siècles, pour pallier cette insuffisance, la personne peut être exprimée par un objet indirect marqué de la postposition *rā*, ou par un enclitique personnel¹²⁸⁵. Dans notre corpus, c'est la première option qui est de loin la plus représentée, par exemple en (27a). Nous n'avons trouvé un marquage de la personne par enclitique personnel que dans un vers de SX (27b). Certes il s'agit de poésie, soumise donc à des contraintes métriques, et certes le texte est tardif. Mais n'oublions pas que la poésie puise dans les ressources de la langue et qu'elle a souvent recours à des tournures archaïques, (27b) en serait un exemple. Un troisième moyen est parfois à l'œuvre : la personne sur qui porte l'obligation apparaît tel un sujet,

¹²⁸⁴ Pour le persan contemporain, Taleghani (2008b, p. 147) voit une différence sémantique, uniquement pour les modaux *bāyad* et *tavānestān* dans leurs valeurs déontique et dynamique : « when the negation is sentential negation, [...] it scopes over the whole proposition. When the main verb is negated, then the NegP [...] has a narrow scope ». Pour leur valeur épistémique, la distinction ne semble pas pertinente (p. 156).

¹²⁸⁵ Exemples avec enclitiques dans Lazard 1963, pp. 254-255, § 309-312 ; Heny 1984, p. 92.

non marqué, sans qu'il commande pour autant l'accord verbal, par définition impossible (27c).

(27) a. hmy 'b'ysty ++ "yn'n r' d'nystn kw...

« il leur aurait fallu savoir que... » (JP3 F, 11)

b. *har ki da 'vī-i dōstī dārad, bāyad-aš kard sabr-i ayūbī*

« quiconque prétend à l'amitié, il lui faut la patience de Job » (SX 19b)

c. *mā nīz bibāyad raft*

« nous aussi¹²⁸⁶, nous devons partir » (TS 64, 15-16)

Cette indication de personne avec un objet marqué de la postposition *rā* se retrouve aux époques postérieures : au XIII^e siècle, dans TJG (28a), mais aussi encore au XV^e siècle, dans PR (28b) et dans RA (23). Cependant dans cette dernière période, l'infinitif est concurrencé par un verbe régi conjugué, capable donc d'indiquer lui aussi la personne (28c). Cette occurrence-ci montre bien quel problème peut se poser avec ce marquage par *rā* : lorsque l'énonciateur veut marquer un autre objet, en général l'objet du verbe régi (ici l'objet direct de *āvardan*, « amener »), la lecture peut être compliquée à cause de la présence de deux postpositions *rā* dans la même phrase, l'une se rapportant au verbe modal, l'autre au verbe régi.

(28) a. *hama rā dar-īn daur-i qiyāmat ba-kull al-vujūh rōy ba-xudā bāyad dāštan va tark-i rusūm-i šarāyi' va 'ādāt-i 'ibādāt-i muvaqqat giriftan*

« dans cette période de Jugement, il leur faut à tous se tourner vers Dieu de toutes les manières et abandonner les coutumes religieuses et les habitudes temporaires d'adoration » (TJG 238, 2-4)

b. *šumā rā pēš-i ēšān mē bāyad raft*

« il vous faut aller devant eux » (PR 61, 21)

c. *mē bāyad ki ō rā girifta biyāvarī*

« il faut que tu (me) l'amènes prisonnier » (PR 14, 9)

¹²⁸⁶ Nous traduisons ici selon l'habitude qui veut qu'un pronom personnel sujet indique une emphase. Mais peut-être que dans ce cas précis, il est seulement là pour indiquer la personne soumise à l'obligation et représente simplement un « nous devons partir ».

Il y a certes plusieurs solutions possibles au problème de ce marquage avec *rā* mais si les exemples (29) ne prêtent pas véritablement à confusion, reconnaissons que la syntaxe ne s'en trouve pas simplifiée et qu'elle montre ainsi les limites du marquage par *rā* de la personne qui « doit faire... ». En (29a), *rā* marque l'objet direct de l'infinitif régi et l'on sait sur qui porte l'obligation par ce qui précède (« les gens se mirent d'accord que... »). En (29b), les deux *rā* n'ont pas la même fonction : le premier est l'objet indirect du verbe modal, le second l'objet direct du verbe conjugué régi¹²⁸⁷. En (29c), *rā* est employé pour marquer l'objet indirect du verbe modal, 'yš'n r', « à eux », puis l'objet indirect de l'infinitif régi, 'n mrd r', « à cet homme », et c'est par leur position respective qu'on entend éviter la confusion.

(29) a. *az-ēšān yakē rā amīr u šāh mē bāyad sāxt*

« ils doivent faire de l'un d'entre eux leur guide et roi » (TJG 41, 15-16)

b. *marā bāyistē ki ō rā zinda bidīdē*

« il m'aurait fallu le voir vivant (litt. que je le visse vivant) » (TS 333, 3)

c. 'yš'n r' 'ydw n b'yd pswh ddn 'n mrd r'

« il leur faut ainsi répondre à cet homme » (JP3 P, 9-10)

Le verbe conjugué régi permet donc une meilleure lisibilité de la personne qui est concernée par l'obligation¹²⁸⁸. Comme pour la négation, le choix du verbe conjugué est conditionné par la limitation des propriétés morphologiques de l'infinitif, mais ici les problèmes liés à la personne font figure de facteur déclencheur de l'évolution.

16.6.2.2. Non-coréférence

Que l'infinitif ne puisse pas indiquer une personne est également problématique dans les cas de non-coréférence¹²⁸⁹ entre le verbe modal et le verbe régi. Avec *x^vāstan*, on peut « vouloir » faire, ou bien que quelqu'un d'autre que soi fasse. Dans certaines langues, ce problème de coréférentialité est résolu par deux structures : infinitif quand il y a coréférence, verbe conjugué régi dans les situations de non-coréférence. C'est le cas du

¹²⁸⁷ Même s'il s'agit d'un verbe conjugué régi, le fait qu'il ne porte pas de désinence, sûrement en raison de la présence du suffixe *-ē*, réclame alors la présence de *marā* afin que l'on sache qui est concerné par l'obligation.

¹²⁸⁸ Voir la remarque de Paul (2002a, p. 26).

¹²⁸⁹ Sur cette non-coréférence en persan contemporain, voir Marashi 1972, pp. 425-426. En revanche, même dans ce cas, le tadjik présente la structure à infinitif, mais qui paraît ici nominal : *mehmān šodan-e ānhā rā mixostim*, « nous voulons qu'ils soient nos invités » (Perry 2005, p. 341).

français « je veux dire » / « je veux que tu dises » ou de l'allemand « ich will sagen » / « ich will dass du sagst »¹²⁹⁰. Les exemples (30a) et (30b) illustrent ce choix pour le persan des premiers siècles. Mais dans ce même ouvrage, TS, on trouve aussi un verbe conjugué régi dans un cas de coréférence (30c). Cette structure va s'imposer dans nos textes plus récents (30d), textes où la volition régit toujours un verbe conjugué. Le persan n'est pas la seule langue à étendre aux cas de coréférence la structure à verbe conjugué régi, la situation est identique en grec moderne¹²⁹¹.

(30) a. *ammā čunān x^vāham ki nēkō nigāh kunēd*

« mais je veux que vous regardiez avec attention » (TS 4, 1-2)

b. *īn pīsar rā maqām va xāna-i harām bix^vāham namūd*

« je veux montrer à ce fils les lieux saints et la Ka'aba » (TS 48, 6)

c. *īzad [...] čūn x^vāst ki sayyid-i vuld-i ādam muhammad rā biyāfarīnad*

« quand Dieu [...] voulut créer Muhammad, le Prophète des descendants d'Adam »
(TS 39, 12-13)

d. *mēx^vāham ki baqiya al-'umr rā dar xidmat biguzarānam*

« je veux passer le reste de (ma) vie à servir » (TT 205b, 15)

Nous constaterons toutefois qu'en (30c), comme en (30d), l'emploi d'un verbe conjugué régi permet aussi un autre marquage que celui de la personne – information redondante ici – : celui de rhématicité par le préfixe *bi-*.

16.6.3. Adjonction d'autres morphèmes verbaux

A ce marquage de la personne rendu possible par un verbe conjugué régi, s'ajoutent d'autres informations verbales, qui sont impossibles avec un infinitif¹²⁹² : indice de rhématicité avec *bi-*, aspect avec *(ha)mē* et *-ē*¹²⁹³. Ces caractéristiques expliquent que même avec *tavānistān*, où certes la désinence personnelle constitue une redondance de l'information, la structure à verbe conjugué régi tend à s'imposer.

¹²⁹⁰ Cf. Satzinger 2003, p. 248.

¹²⁹¹ Bubenik 2001, p. 74 (l'auteur remarque que ce changement a lieu au XV^e siècle); Roberts et Roussou 2002, p. 46.

¹²⁹² La situation est la même que celle décrite par Mir-Samii et Samvelian (2007, p. 118) à propos du persan contemporain.

¹²⁹³ Sur cette possibilité d'adjoindre *(ha)mē* et *-ē*, voir Faršidvard 1352/1973a, II, pp. 24-25.

16.6.3.1. Adjonction de *bi-*

Le préfixe *bi-* peut porter sur le verbe modal ou sur le verbe régi. Dans le premier cas, seule l'étude de *x^vāstan* régissant un infinitif est pertinente : *bi-* est plus facilement préfixé avec le sens fort de volition – ce qui est conforme à son fonctionnement comme indice de rhématicité – qu'avec le futur¹²⁹⁴. Certes les occurrences sont peu nombreuses¹²⁹⁵, et c'est bien pourquoi nous ne parlerons que d'une tendance, mais si l'on compare ces données au nombre plus global des occurrences des textes suivants, on aperçoit malgré tout ce phénomène. Dans TE, 3 occurrences de volition sur 5 sont marquées par *bi-* (dont 12a), tandis que seules 2 sur 31 le sont pour le futur. La situation dans TS¹²⁹⁶ est similaire : 3 occurrences sont à la forme marquée, 2 pour la volition (sur seulement 4) et 1 pour le futur (sur 12 occurrences). La situation dans TH, elle, est moins limpide : pouvant être interprétées comme volition ou comme futur, des occurrences sont ambiguës. Mais dans TE et TS, le marquage est bien proportionnellement plus fort avec la volition qu'avec le futur. Dans des conditions syntaxiques proches, ce marquage renforce la distinction entre volonté (31a) et futur (31b). C'est un phénomène semblable que l'on retrouve en persan contemporain avec *mi-* : marqueur du présent de l'indicatif, il ne se préfixe à *x^vāstan* que lorsque le verbe modal exprime la volition¹²⁹⁷.

(31) a. *ānjā ki man **bi**x^vāham āmad*

« là où moi, je veux aller » (TS 199, 3)

b. *az pas-i aknūn či x^vāhad rasīd*

« désormais (litt. après maintenant), qu'arrivera-t-il ? » (TS 69, 10)

Quand le verbe régi est à l'infinitif, le préfixe va s'adjoindre au verbe modal (24 occurrences)¹²⁹⁸. S'il existe des occurrences où, selon les règles de marquage de *bi-*, il est évident que ce dernier porte sur le verbe modal (32a)¹²⁹⁹ ou bien sur l'infinitif régi (32b), d'autres exemples sont problématiques (32c). Le verbe *fīristādan*, « envoyer », a ici un

¹²⁹⁴ Le préfixe n'en est cependant pas exclu. Voir Kurylowicz (1953 p. 541) qui se réfère à Jensen. Mais l'exemple de Jensen (1931, p. 160) est extrait de Sa'di, sans qu'il soit précisé s'il s'agit de vers ou de prose

¹²⁹⁵ Cf. *supra*, § 12.2.3.

¹²⁹⁶ Nous avons pris en compte les pages 1 à 200.

¹²⁹⁷ Cf. Lazard 2006b, p. 130, § 126.

¹²⁹⁸ Sur la rareté puis la disparition de *bi-* préfixé à un infinitif, voir *supra*, § 7.1.1 et § 14.3.3. Quelques exemples dans Faršīdvard 1352/1973a, II, p. 22.

¹²⁹⁹ Il est probable qu'il porte même sur la négation du verbe modal.

complément directionnel imprécis, *dar muqaddama*, « en avant »¹³⁰⁰, ce qui alors peut ou non impliquer le marquage.

(32) a. w-hm' gyty **by ny b'yd** gštn

« et il n'est pas nécessaire de parcourir le monde » (JP3 G, 4)

b. *ammā aknūn bibāyad raft*

« mais il faut partir à présent » (TS 45, 17)

c. *pisar rā dar muqaddama bibāyad firistād*

« il faut qu'il envoie son fils en avant » (TJG 264, 5 et note 1)

Pour ôter toute ambiguïté de marquage, l'énonciateur peut faire le choix d'un verbe conjugué régi (40 occurrences de verbes régis marqués de *bi-*), et ce dès les premiers textes. Ainsi les verbes *mālīdan*, « masser », de (33a) sont à l'infinitif car ils ne nécessitent aucun marquage ; celui de (33b) est à la forme conjuguée, ce qui permet le marquage de *bimāland*. C'est aussi la différence qu'il y a entre des occurrences que nous avons déjà données : (7a) est à l'infinitif sans *bi-*, (8a) est un verbe conjugué régi, marqué du préfixe, *by šnwy*, « tu entends » ; (13a) est à l'infinitif, tandis qu'une variante de manuscrit (13b) présente une forme marquée, *bikunand*, « ils font ». Or on peut s'interroger : le marquage par *bi-* provoque-t-il le changement de la structure ? Ou bien est-ce parce que le verbe régi devient peu à peu un verbe conjugué que l'énonciateur a la possibilité de le marquer par *bi-* ? Nous y reviendrons. Mais notons dès à présent que (33a) peut avoir une interprétation d'impersonnel, là où les personnes concernées par l'obligation sont clairement identifiables en (33b).

(33) a. *agar ba-tābistān buvad sard karda bāyad mālīdan va gar ba-zamistān buvad garm karda bāyad mālīdan*

« si c'est l'été, il faut masser à froid et si c'est l'hiver, il faut masser à chaud » (HM 177, 8-9)

b. *čunān*¹³⁰¹ *bāyad ki andāmhā rā bimāland pēš az riyāzat*

« ainsi il faut qu'ils se massent les membres avant (de faire de) l'exercice » (HM 174, 3-4)

¹³⁰⁰ Ce complément a-t-il ici un sens spatial, « en avant », ou un sens temporel, « auparavant » ?

¹³⁰¹ Ecrit sans *vāv*.

16.6.3.2. Adjonction de *(ha)mē*

Bien que leurs valeurs respectives ne les situent en rien sur le même plan, la situation de *(ha)mē* est similaire à celle de *bi-* car ils sont l'un et l'autre des préfixes. Lorsque *(ha)mē* se préfixe au verbe modal (37 occurrences), il est généralement impossible de déterminer s'il porte sur ce verbe modal ou sur l'infinitif régi¹³⁰². (27a), repris ici en (34), est-il à lire « il fallait continuellement qu'ils sachent », ou bien « il fallait qu'ils sachent continuellement » ? Le contexte ne permet pas de lever cette hésitation. Seul le recours à un verbe régi conjugué (44 occurrences), et ce dès les X^e-XI^e siècles¹³⁰³, indique clairement sur quel élément porte le morphème :

– verbe modal non marqué et verbe régi marqué (2 occurrences dont (10b), repris en (35a)).

– verbe modal marqué et verbe régi non marqué (30 occurrences dont (35b)).

– verbe modal marqué de *(ha)mē* et verbe régi marqué de *bi-* (12 occurrences dont (35c)).

En revanche, dans notre corpus, il n'y a aucun exemple où *(ha)mē* marquerait les deux verbes, c'est-à-dire aucune occurrence avec redondance de l'information.

(34) hmy 'b'ysty ++ "yn'n r' d'nystn kw...

« il leur aurait fallu savoir que... » (JP3 F, 11)

(35) a. *nataṽānad az-īn hikāyat raušan mēšavad ki...*

« il ne peut pas être clair d'après cette histoire que... » (TT 180b, 2^e marge, 2-4)

b. *vai mēx^vāst ki bā Z masāf kunad*

« il voulait lutter contre Z » (TT 211a, 1-2)

c. *xalq mēx^vāhand ki az pul-i bağdād biguzarand*

« le peuple veut traverser le pont de Bagdad » (TT 186a, 1^{re} marge, 16-17)

16.6.3.3. Adjonction de *-ē*

Le suffixe *-ē*, lui, peut porter à la fois sur le verbe modal et sur le verbe régi (36) : l'énonciateur choisit alors un infinitif régi (17 occurrences dont 36a), ou un verbe conjugué régi (6 occurrences dont 36b), mais dans cette dernière situation, c'est

¹³⁰² Cf. Lazard 1963, p. 296, § 391.

¹³⁰³ Exemples dans Lazard 1963, pp. 289-290, § 378.

probablement le marquage de la personne qui a provoqué le choix de cette structure. Il n'est pas ici question d'évolution : l'infinitif régi apparaît dans le texte le plus récent des deux, et le verbe conjugué régi, dans le plus ancien.

(36) a. *misl-i ān natavānistandē kard*

« ils n'auraient pas pu agir comme celui-là » (RA 13a, 16)

b. *nabāyistē ki-ba havā-i garmāba va havā-i čāh xaba gaštēmē*

« il ne fallait pas que nous fussions suffoqués par l'air des bains chauds ni par l'air du puits » (HM 147, 11-12)

A côté de ces situations les plus courantes, il arrive qu'un seul des verbes soit marqué : le verbe modal dans 3 occurrences dont (37a)¹³⁰⁴, ou le verbe régi dans une seule occurrence (37b).

(37) a. *agar kasē x'āstē ki kalamāt u hurūf-i an-hazrat¹³⁰⁵ rā bišumārad mumkin būdē*

« si quelqu'un avait voulu compter les mots et les paroles du Prophète, cela aurait été possible » (RA 307a, 2-3)

b. *va x'āstand ki ō rā va sipāh-i ō rā hama bikušandē*

« et ils voulurent tous les tuer, lui et son armée » (TS 196, 11-12)

16.6.3.4. Influence de ces trois morphèmes verbaux

Même si les morphèmes verbaux *bi-*, *(ha)mē* et *-ē* peuvent marquer les verbes modaux suivis de l'infinitif, il n'en demeure pas moins qu'ils ont joué un rôle dans l'évolution du verbe régi. Ils sont globalement plus fréquents avec un verbe conjugué qu'avec un infinitif, excepté *-ē* (ce qui s'explique par le fait que le suffixe porte habituellement sur les deux verbes). Voici leurs proportions dans nos textes (le premier chiffre correspond aux tournures à infinitif et le second, à celles à verbe conjugué) : pour *bi-*, 24/40 ; pour *(ha)mē*, 37/44 ; pour *-ē*, 17/10.

Etant donné que les morphèmes ne sont néanmoins pas absents dans les tournures à infinitif, il faut considérer que leur présence avec les verbes conjugués régis est une conséquence de l'évolution de la structure, et non une cause : ce ne sont pas eux qui

¹³⁰⁴ C'est encore le cas en persan contemporain avec la tournure *bāyesti* suivi de l'imparfait (Lazard 2006b, p. 212, § 205).

¹³⁰⁵ Graphie attachée, avec un *alef* simple pour le démonstratif.

provoquent le changement mais après que celui-ci a eu lieu, ils apportent un réel supplément informationnel. Tout ceci explique qu'avec *tavānistān*, malgré l'ambiguïté du marquage, on les rencontre dans les structures à infinitif régi (surtout *(ha)mē*) : le facteur déterminant pour *bāyistān* est le marquage de la personne ; pour *x'āstān*, il s'agit de la distinction entre futur et volition (et en second lieu, de la personne) ; et n'étant confronté au problème ni de l'un, ni de l'autre, *tavānistān* se maintient plus longtemps avec l'infinitif régi.

	HM	JP	TE	TS	TJG	TH	PR	RA	SX	TT
Infinitif	8/1/2	3/0/0	1/1/1	9/2/3	9/6/0	4/6/1	9/2/0	2/7/0	0	0
Conjugué	1/0/5	0/0/7	4/1/18	0/0/12	0/0/0	2/1/2	5/0/5	7/2/13	0/0/1	0/1/6

16.9. Les trois morphèmes verbaux avec respectivement *bāyistān*, *tavānistān* et *x'āstān*

16.6.4. Temps

L'infinitif n'a pas non plus la capacité d'exprimer les distinctions temporelles. L'énonciateur emploie alors un verbe régi conjugué. On trouve ainsi des verbes formés sur le radical du présent comme sur le radical du passé. Lorsque le verbe régi est au passé, à la dimension temporelle passée, s'ajoute un sens aspectuel d'accompli. Nous n'avons en revanche trouvé aucun exemple où le verbe régi serait un parfait ou un plus-que-parfait.

Quatre combinaisons se présentent¹³⁰⁶ :

- verbe modal au présent et verbe régi au présent (38a).
- verbe modal au passé et verbe régi au passé (38b).
- verbe modal au passé et verbe régi au présent (38c).
- verbe modal au présent et verbe régi au passé (38d).

(38) a. *bāyad ki umarā-i xurāsān va mulūk-i ān hudūd rā bā 'asākir bifiristad*

« il faut qu'il envoie les gouverneurs du Khorassan et les rois de ces régions avec des troupes » (TH 766, 20-21)

b. *čirā bāyist tā sabab-i harārat panj amad*¹³⁰⁷

« car il fallait que la chaleur soit venue de cinq causes » (HM 195, 5-6)

c. *ān 'āmil x'āst ki ō rā tabāh kunad*

« cet intendant voulut le détruire » (TS 156, 4)

¹³⁰⁶ Voir aussi Faršidvard 1352/1973a, II, pp. 24-25.

¹³⁰⁷ Écrit avec un *alef* simple.

d. *mē bāyad ki biguft...*

« il faut qu'il ait dit... » (TH 43, 18-19)

16.7. Autres causes de changement

S'il est évident qu'étant plus étendues que celles de l'infinitif, les propriétés morphologiques du verbe conjugué régi ont joué un grand rôle dans l'évolution de la structure, d'autres facteurs ont pu eux aussi intervenir, mais ils sont plus délicats à saisir.

16.7.1. Facteurs dialectaux et aréaux

Le rythme d'évolution est différent selon les verbes, mais il l'est tout autant selon les textes, en raison de leurs variétés dialectales¹³⁰⁸. On ne peut néanmoins pas soutenir que l'évolution soit uniformément plus avancée dans telle ou telle région, parce que la situation est très contrastée en fonction de chaque verbe.

Pour *bāyistan*, « falloir », TE₂ présente seulement la structure à verbe conjugué régi, alors que nous avons surtout l'infinitif dans les textes JP – censés être écrits dans un dialecte très proche de celui de TE₂ –, ainsi que dans HM et TS ; TE₁, lui, présente un nombre équivalent pour l'une et l'autre structure. Pour les époques plus récentes, on trouve principalement des verbes conjugués dans TH et RA, qui émanent tous deux de Hérat, tandis que les proportions sont plus équilibrées dans PR (nord-ouest ?), et TT (sud-est), même si ce dernier contient peu d'occurrences.

Avec *šāyistan*, « être possible », en revanche, TE₂ ne présente que des infinitifs, comme JP, alors que pour *bāyistan*, nous venons de voir qu'ils ne se comportaient pas de manière identique et que TE₂ présentait une situation plus évoluée. De nouveau TE₁ hésite entre les deux.

Le verbe *tavānistan*, « pouvoir », lui, fonctionne encore autrement. Seul l'infinitif est employé dans TE₁ et JP (1 occurrence pour chaque), ainsi que dans les textes du nord-est HM et TS, mais TE₂ contient aussi des exemples avec verbe conjugué. RA possède des exemples à verbe conjugué régi mais TH, aucun ; les deux textes ne se comportent donc pas de la même manière, contrairement à leur fonctionnement avec *bāyistan*, ce qui renforce l'idée que l'évolution de la structure avec *tavānistan* est plus tardive.

¹³⁰⁸ Cette idée nous a été suggérée par Monsieur Lazard quand nous rédigeons notre article (Lenepveu-Hotz 2010a). Malheureusement nous n'avions pas à ce moment-là suffisamment de données pour examiner cette question.

Enfin *x^vāstan*, « vouloir », présente une quatrième situation, encore distincte des trois autres. Dans JP et TE₁, il est principalement, voire exclusivement, construit avec un verbe conjugué ; la proportion de verbes conjugués est plus faible dans HM, TE₂ et TS, même si elle reste majoritaire. Tous deux reflètent de la langue parlée à Hérat, TH et RA n'en sont pas moins de nouveau très différents : TH a beaucoup d'infinitifs régis tandis que RA ne présente que des verbes conjugués régis.

Si l'on récapitule région par région, on constate qu'on ne peut pas en dégager de schéma clair et uniforme sur les choix de structure pour les quatre verbes :

– textes judéo-persans : JP et TE₂ ont un fonctionnement identique uniquement pour *šāyistan*. TE₂ présente la situation plus récente avec verbe régi conjugué, exclusivement pour *bāyistan* et, dans quelques occurrences pour *tavānistan*. On peut donc suivre Gindin¹³⁰⁹ qui voit dans cet état de langue les débuts de la transition entre l'ancienne structure infinitive et la nouvelle à verbe conjugué. En revanche, nous nous garderons d'appeler ces formes « subjonctif », comme elle le fait, parce qu'elles ne diffèrent en rien de formes d'« indicatif ». De surcroît, il convient de nuancer son analyse : cette situation n'est propre qu'au second dialecte de TE.

– textes judéo-persans et textes en écriture arabe aux X^e-XI^e siècles : le contraste n'est en définitive pas flagrant. Si TE₂ diffère des autres textes pour *bāyistan* et *tavānistan* – en cela il se rapproche des textes plus tardifs comme RA –, il les rejoint pour la structure de *x^vāstan*. Les textes JP, eux, ne présentent pas un fonctionnement si éloigné des ouvrages du nord-est, HM et TS.

– Hérat au début du XIV^e siècle et à la fin du XV^e : le fonctionnement est identique pour *bāyistan*, mais il est très différent pour *tavānistan* et *x^vāstan*.

Si l'on compare tous ces éléments avec les variétés dialectales actuelles, le problème ne s'éclaire pas davantage. Dans le persan d'Afghanistan, *bāyad* se construit avec un infinitif plein antéposé ou apocopé postposé¹³¹⁰, *tavānistan* se construit avec un infinitif antéposé¹³¹¹ ou postposé¹³¹², *x^vāstan* avec un infinitif plein antéposé¹³¹³ ; en tadjik,

¹³⁰⁹ Gindin 2007, III, Notes on syntax, § 2.1.1.2.

¹³¹⁰ Cf. Phillott 1919, p. 268 et p. 271, note 2.

¹³¹¹ Phillott (1919, p. 250, note 8) et Farhādi (1955, p. 81) parlent du participe passé. Mais on peut penser qu'il s'agit d'un infinitif qui a perdu la nasale finale (c'est ce qui a été avancé pour le tadjik. Cf. Lazard 1956, p. 176). Le cas est similaire en grec moderne où la perte du /n/ final rend la forme homonyme à la troisième personne du singulier (Joseph 1980, pp. 355-356 ; Roberts et Roussou 2002, p. 49).

¹³¹² Cf. Phillott 1919, p. 252.

¹³¹³ *Ibid.*, p. 259.

la situation offre des similitudes : infinitif apocopé ou plein avec *tavonistan* et *xostan*¹³¹⁴. Pourtant dans TH (pour *bāyistan*), RA et TT, les structures à verbe conjugué sont largement attestées ; or ces textes émanent de Hérat pour les deux premiers et de Kaboul ou du nord de l'Inde pour le troisième. Il est alors curieux que l'évolution vers la construction à verbe conjugué soit effectivement en plein essor aux XV^e-XVI^e siècles, mais qu'elle ne se soit pas imposée dans ces mêmes régions¹³¹⁵.

Si le rythme d'évolution de la structure pour chaque région ne se laisse pas apercevoir, il en est de même pour un éventuel facteur externe. Stilo¹³¹⁶ suggère que ce phénomène a pu débiter dans les langues en contact au nord-ouest du domaine, mais notre corpus semble démentir cette hypothèse : si l'influence avait suivi un tel développement, c'est TE₁ qui devrait montrer un stade plus avancé de l'évolution et non TE₂, de même que ce devrait être PR, et non RA. Quant à l'influence de l'arabe, où le verbe conjugué est obligatoire¹³¹⁷, elle est possible mais elle n'est sûrement pas première, l'arabe a pu jouer un rôle de catalyseur plus que celui de déclencheur. Ajoutons que Haspelmath constate que les langues indo-européennes sont enclines à développer le subjonctif parce qu'elles tendent à faire un emploi extensif de la subordination avec verbes conjugués¹³¹⁸. Il signale par ailleurs qu'il faut écarter une quelconque influence des langues turques (elles privilégient les verbes non conjugués)¹³¹⁹. Au vu des propriétés respectives de l'infinitif et d'un verbe conjugué, il apparaît donc comme évident que ce mouvement est interne au persan : c'est bien avant tout ce facteur morphologique qui provoque l'évolution de la structure.

¹³¹⁴ Cf. Lazard 1956, p. 176 ; Rzehak 1999, p. 53 ; Perry 2005, pp. 337-339 et p. 341 ; Windfuhr et Perry 2009, pp. 490-493.

¹³¹⁵ A moins qu'il ne faille voir dans les structures du type *rafta metavonam*, « je peux partir », une influence de l'emploi des formes non conjuguées par les langues turques, telles que l'ouzbek (Perry 2002, qui voit en *rafta* un participe).

¹³¹⁶ Nous remercions Monsieur Stilo pour cette idée (communication personnelle. Third international conference of Iranian linguistics, tenue à Paris, les 11-13 septembre 2009). Cf. Stilo 2009, exemplier p. 4.

¹³¹⁷ Cf. Blachère et Gaudefroy-Demombynes 2004, p. 434 et pp. 436-438.

¹³¹⁸ Haspelmath 1998, p. 41. Il donne l'exemple des langues balkaniques. Voir aussi Bubenik 2001, p. 110 pour le grec moderne, p. 113 pour le macédonien, le bulgare et certains dialectes serbo-croates.

¹³¹⁹ C'est même l'inverse qui s'est produit : Kiral (2005) a mis en lumière l'influence qu'a eue la structure à verbe conjugué régi du persan sur la construction des verbes modaux dans les langues turques parlées en Iran.

16.7.2. Récit et discours

La question se pose aussi de savoir si la distinction entre les deux structures est à mettre en lien avec la distinction récit/discours. Nous n'avons trouvé aucun exemple susceptible de confirmer ce rapprochement. En revanche, nombreux sont les exemples qui montrent qu'il n'en est rien. Les deux structures sont employées indifféremment en récit (39) comme en discours (40).

(39) a. *va dast-i ta'adī-i turkān rā az sar-i x'ad kūtāh namē tavānistand kard*

« et ils ne pouvaient empêcher l'oppression des Turcs (d'être) sur leur tête » (TH 40, 13)

b. *va dar aḡlab-i auqāt hēčkas natavānist ki dar salām bar-vai sibqat gīrad*

« et la plupart du temps personne ne put le surpasser en politesse » (RA 310a, 16)

(40) a. *fursān-i laškar-i mā ba-salāmat bērūn tavānand āmad*

« les cavaliers de notre armée peuvent sortir en toute sécurité » (TH 786, 2)

b. *ai ibrahīm tavānī ki az miyān-i ātaš bērūn āyī*

« ô Abraham, peux-tu sortir (indemne) d'entre les flammes ? » (RA 19b, 14)

16.7.3. Registres de langue

Si l'opposition récit/discours n'est en rien à l'origine de l'évolution de la structure, la question connexe des registres de langue est plus complexe à résoudre. Même si nos textes ne prétendent à aucune facture littéraire, hormis peut-être TJG, leurs auteurs ont pu parfois privilégier des formes écrites, sans pour autant bannir l'expression orale quelques pages plus tard. Si nous posons cette question des registres, c'est parce qu'elle a un impact dans d'autres langues, avec ces mêmes verbes modaux. La forme écrite, la plus ancienne, se construit avec l'infinitif régi ; la forme orale, plus récente, avec un verbe régi conjugué. C'est par exemple le cas du français et de la distinction que l'on peut faire entre « il me faut partir », plus soutenu, – et presque archaïsant – et la tournure plus courante « il faut que je parte ». C'est ce que Satzinger appelle l'« elegant type »¹³²⁰. Pour le persan, nous ne pouvons malheureusement que conjecturer l'influence des registres de langue sur notre perception de l'évolution de la structure des verbes modaux.

¹³²⁰ Satzinger 2003, p. 249.

CONCLUSION DE LA QUATRIEME PARTIE

Seuls les modes indicatif et impératif continuent d'être opérants dans le persan des X^e-XVI^e siècles. Le subjonctif moyen-persan ne survit plus que dans les emplois de précatif à la troisième personne du singulier, et encore ces derniers disparaissent après le XIV^e siècle, hormis dans la formule figée du verbe « être », *bād*, « qu'il soit ».

Le subjonctif n'est pas davantage exprimé par le préfixe *bi-*. Ce dernier n'a aucune valeur aspecto-modale et se situe sur un autre plan. Il s'agit d'un indice de rhématicité, qui fait du verbe marqué l'élément essentiel du rhème. Son fonctionnement dépend de l'actance de chaque verbe : selon les actants attendus avec tel ou tel verbe, le préfixe sera présent ou non. En comparant cette situation à celle de langues africaines et maya, nous avons vu que le préfixe fait du verbe une forme isolée dans la phrase, « disjointe », pour reprendre le terme qu'utilise Creissels¹³²¹ à propos de ces langues.

Notre analyse sur les distinctions entre *buvad* et *bāšad* ne nous a pas plus rapprochée du subjonctif. Ce qui distingue ces formes est d'une autre nature. La première est une ancienne forme qui, parce qu'elle tend à devenir une forme neutre, est employée avec une valeur de générique. La seconde, *bāšad*, si elle est bien marquée, ne l'est pas sur le plan du mode : elle fonctionne pour désigner le transitif.

L'étude de la structure régie des verbes modaux et son évolution a permis de comprendre comment et surtout pourquoi les verbes modaux se sont progressivement mis à régir des verbes conjugués, abandonnant ainsi la rection d'infinitifs. Ce sont les propriétés morphologiques, beaucoup plus étendues pour un verbe conjugué que pour un infinitif, qui sont à l'origine de ce changement, plus ou moins rapide selon le verbe modal. Ainsi le verbe régi peut-il être marqué de différents morphèmes (négation, désinences personnelles, les préfixes et suffixe *mē-*, *bi-*, *-ē*) et peut-il varier en temps.

La recherche initiale d'une réfection du subjonctif s'est donc avérée vaine pour nos états de langue. Nous n'avons pu qu'apercevoir dans les textes les plus récents une faible érosion du rôle premier de *bi-*, sans qu'il devienne pour autant un marqueur modal. La forme *bāšad* ne peut pas non plus être considérée comme un subjonctif, même si sa valeur de transitif ouvre la voie. Enfin, le verbe conjugué régi des verbes modaux ne

¹³²¹ Creissels 1995, p. 179.

possède aucune propriété morphologique particulière qui le distinguerait d'un verbe employé de manière autonome ; en d'autres termes, il n'est pas plus subjonctif qu'indicatif.

Cinquième partie

QUELLES EVOLUTIONS POUR QUELS SYSTEMES VERBAUX ?

Jusqu'à présent, les différentes formes du système verbal ont été envisagées séparément. Les mettre en perspective nous permettra d'appréhender l'évolution du système dans sa globalité. Pour ce faire, nous compléterons la démarche sémasiologique que nous avons suivie par une approche onomasiologique¹³²², ceci nous amènera à comprendre comment certains signifiés sont exprimés.

En premier lieu, nous reviendrons sur les notions de mode et de modalité, en croisant les données et les conclusions de nos troisième et quatrième parties. Le chapitre suivant sera consacré à l'aspect et au temps et en cela, nous constaterons que le persan s'inscrit dans le mouvement général des langues, relativement à l'évolution des notions d'accompli/inaccompli d'une part, et à la tripartition temporelle d'autre part. Ces formes verbales étant, ou bien synthétiques, et donc parties intégrantes de la morphologie, ou bien analytiques, et donc situées à la frontière entre syntaxe et morphologie, nous verrons dans un troisième chapitre en quoi les périphrases participent néanmoins du système. Enfin, nous récapitulerons toutes les évolutions : ce bilan nous donnera une image des changements liés et mettra en évidence les interactions des différentes transformations.

¹³²² Sur l'intérêt de la démarche onomasiologique, voir Tournadre (2004, p. 8). Mais elle ne peut venir qu'après une démarche sémasiologique (sur la primauté de cette dernière, cf. Lazard 2006c, p. 86 et 2009a, p. 144).

Chapitre 17

LA MODALITE

On peut définir la modalité comme la catégorie qui renseigne sur le rapport du locuteur à l'égard de son énoncé. Timberlake¹³²³ propose de répartir la notion en trois champs : obligation, contingence et épistémologie. La modalité obligatoire a trait aux modes impératif et subjunctif ; elle englobe les constructions des verbes d'obligation, de permission et de volition ainsi que les subordonnées finales. Par contingence, Timberlake entend les conditionnelles et l'expression de l'hypothèse. Et à l'épistémologie, il rattache le médiatif. Appliquons au système verbal persan et à son évolution ces champs point par point¹³²⁴.

17.1. Opposition indicatif/subjonctif

17.1.1. Emplois attendus du subjunctif en moyen perse et en persan contemporain

En moyen perse, le subjunctif marque le futur, la possibilité (phrase interrogative), le souhait, l'injonction et l'exhortation dans les propositions principales, et dans les subordonnées, il s'emploie après les verbes ou les tournures qui expriment l'idée de « vouloir » ou de « pouvoir », avec les subordonnées finales, consécutives, temporelles (avec un sens de futur), pour le potentiel et dans une relative indéfinie (quiconque...)¹³²⁵.

En persan contemporain, le subjunctif marque lui aussi un procès ou un état potentiels, en opposition à l'indicatif, dévolu à un procès ou un état réels¹³²⁶. Il n'est donc pas un mode réservé aux subordonnées¹³²⁷, et il offre un véritable apport informationnel, sans qu'il soit question de servitude grammaticale. On trouve ainsi le subjunctif dans les principales pour indiquer le souhait, l'injonction, l'exhortation, et l'obligation dans une

¹³²³ Timberlake 2007.

¹³²⁴ Cf. *supra*, chapitres 10, 11 et 13 à 16.

¹³²⁵ Voir Brunner 1977, pp. 201-204 ; Lazard 1984a, pp. 1-4 ; Skjærvø 2009b, pp. 234-236 ; Durkin-Meisterernst 2010, p. 224, § 807.

¹³²⁶ Lazard 2006b, p. 133, § 134 ; Windfuhr et Perry 2009, p. 488.

¹³²⁷ Contrairement à l'affirmation de Haspelmath (1998, p. 43).

interrogative¹³²⁸. Il est utilisé pour les subordonnées finales, consécutives, concessives et le potentiel, pour ne citer que les emplois les plus courants¹³²⁹.

Les emplois du subjonctif en moyen perse et en persan contemporain se rejoignent donc en grande partie. Pour notre période, nous avons vu que ni les résidus du subjonctif moyen-perse, ni le préfixe *bi-* ne marquent ces nombreuses valeurs. Dans le cadre d'une démarche onomasiologique, on recherchera le moyen morphologique mis en œuvre pour porter ces valeurs de subjonctif du moyen perse et du persan contemporain, si toutefois il existe, bien entendu.

17.1.2. L'expression du souhait en principales

L'énonciateur peut exprimer le souhait de plusieurs manières :

– l'ancien subjonctif moyen-perse, devenu précatif¹³³⁰ (1a). Mais le suffixe *-ā-* disparaît après le XIV^e siècle et n'est plus conservé qu'avec le verbe « être », dans la forme *bād*, « qu'il soit ».

– le suffixe *-ē* dans un contexte de regret¹³³¹, en (1b).

– le suffixe *-ā*, d'origine parthe : il n'y en a aucune occurrence dans notre corpus¹³³² mais Lazard¹³³³ en donne des exemples pour les textes des X^e-XI^e siècles.

– une forme verbale non marquée¹³³⁴. C'est le moyen usuel et le seul qui soit dans nos textes les plus récents (1c)¹³³⁵. Il a remplacé le précatif en *-ā-*.

(1) a. *rḥwm 'rz'ny kwn'd 'ym' r' dydn 'z 'mwzn' ky...*

« que le Miséricordieux nous rende dignes de voir celui qui enseigne que... » (TE₁ 9, 20)

b. *kāški ki X nazdīk-i man āyadē*

« si seulement X venait près de moi » (TS 61, 13)

¹³²⁸ Lazard 2006b, pp. 133-134, § 134 ; Windfuhr et Perry 2009, p. 456.

¹³²⁹ Windfuhr et Perry 2009, p. 506 et pp. 519-522.

¹³³⁰ Cf. *supra*, § 13.2.

¹³³¹ Sur l'emploi du suffixe après *kāš*, *kāški*, « si seulement », autres exemples dans Kozlov 1959, p. 62 et Lazard 1963, p. 335, § 464.

¹³³² Cf. *supra*, § 13.4.

¹³³³ Lazard 1963, pp. 452-453, § 761.

¹³³⁴ Elle peut parfois être introduite par *agar*, « si », qui n'a pas un rôle de subordonnant ici. Cf. Lazard 1963, p. 485, § 842.

¹³³⁵ On trouve aussi cette forme non marquée pour l'exhortation : *guft ālahā haivānat rā či-kunam*, « il dit : "ô Dieu, que dois-je faire pour les animaux ?" » (RA 14b, 22).

c. *mabādā az-īn jamā‘at gazandē ba-tu rasad*

« puisse-t-il ne pas t’arriver de préjudices de la part de cette communauté » (PR 45, 4)

Le souhait n’est donc exprimé par aucune forme susceptible d’être interprétée comme subjonctive, c’est-à-dire par un moyen morphologique qui s’opposerait à une forme indicative.

17.1.3. Les complétives

Avec les verbes modaux, le verbe conjugué régi ne se distingue en rien des autres formes verbales¹³³⁶. De même le verbe *farmūdan*, « ordonner » (2a), ou la tournure modale *lāzim-ast*, « il est nécessaire » (2b), ne sont pas suivis d’une forme particulière.

(2) a. *va mutisarrifān u gumāštigān-i vilāyat rā bifarmāyad tā ru‘āyā rā nēkō dārand va māl u mu‘āmala ba-vaqt talaband*

« et il ordonne aux possédants et aux agents de la province de bien traiter les habitants, et de faire venir les biens et les transactions dans les temps » (TH 776, 17-18)

b. *pas lāzim-ast ki davāyir u jadāvil va kitābāt rā ba-tamāmī tābi‘-i īn auzā‘ sāzand va dil az andīsa-i kam u bēš-i an¹³³⁷ pardāzand*

« il est donc nécessaire qu’ils soumettent entièrement les sections, les plans et les inscriptions à ces situations, et qu’ils ne se soucient pas (litt. qu’ils se vident la pensée) du reste » (SX 22b, 7-8)

17.1.4. Les subordinées

Au début comme à la fin de notre période, les circonstancielles temporelles introduites par *tā*, « jusqu’à ce que » (3), les propositions finales (4) et les propositions concessives (5) ne se construisent pas davantage avec une forme verbale particulière.

(3) a. *va nēkō hamē dāram, tā xudāy-i ta‘ālā či x‘āhad*

« et je continuerai de (te) bien traiter, tant que Dieu, le Très-Haut, le voudra » (TS 221, 6)

¹³³⁶ Cf. *supra*, chapitre 16.

¹³³⁷ Ecrit avec un *alef* simple.

b. *ō rā girifta būdand va mahbūs sāxta tā dar ātaš andāzand*

« ils s'étaient emparé de lui et l'avaient emprisonné jusqu'à ce qu'ils le jetassent dans le feu » (RA 18a, 7-8)

(4) a. *va man har yakē rā misālē āram tā tu-rā ma'lūm šavad*

« et moi je vais apporter un exemple pour chacun afin que cela te paraisse clair » (HM 19, 16)

b. *iltimās-i fātiha namūd tā bar šāhrux zafar yābam*

« il fit la prière de la première sourate du Coran pour que j'obtienne la victoire sur Šāhrux » (TT 209b, 7-8)

(5) a. 'gr 'nyz 'br zy'n' nwsb' kyrd kwhyd kw...

« quoiqu'il se référât à une femme, il veut (dire) que... » (JP4 I', 7-8)

b. *agarči dar rōzgār-i Z₁ bunyād kardā būd dar 'umr-i Z₂ bā tamān rasānīd*

« quoiqu'il (l')ait fondé à l'époque de Z₁, il (l')a achevé sous Z₂ (litt. dans la vie de Z₂) » (TT 201b, 13-14)

17.1.5. Renaissance d'un moyen morphologique pour le subjonctif

Tout au long de notre période, aucun moyen morphologique ne permet donc de distinguer un mode indicatif d'un mode subjonctif. Dans les principales comme dans les subordonnées où le moyen perse et le persan contemporain emploient une forme de subjonctif, nos textes présentent des formes strictement identiques à celles qui apparaissent dans des occurrences où le moyen perse et le persan contemporain ont un indicatif.

Pour ce chapitre, nous avons fait le choix de formes non marquées dans nos exemples afin que l'éventuelle présence de *bi-* ou de *mē-* ne soit pas faussement interprétée, à l'aune de la langue actuelle, comme subjonctif ou indicatif. Mais les formes que l'on peut trouver dans ces emplois supposés de subjonctif sont en réalité plus nombreuses et plus variées¹³³⁸ :

¹³³⁸ Pour des exemples, aussi bien d'indicatif que de subjonctif, de ces formes, voir aussi Xānlari 1382/2003, I, pp. 364-365.

Présent	<i>kunad</i>	<i>(ha)mē kunad</i>	<i>bikunad</i>
Passé	<i>kard</i>	<i>(ha)mē kard</i>	<i>bikard</i>

17.1. Formes possibles dans les emplois de subjonctif

Pour comprendre comment les formes de subjonctif du persan contemporain sont apparues, il faut explorer des textes plus récents que les nôtres. Au début du XIX^e siècle, *mē-* n'est pas encore l'indice de l'indicatif et nombre de principales présentent encore des formes du type *kunad*¹³³⁹. En revanche, à la fin de ce même siècle, ces formes non marquées disparaissent des principales et sont essentiellement employées dans les subordonnées. Il n'existe pas pour autant une forme marquée de subjonctif. L'opposition ne se fait donc pas entre *mikonad* et *bekonad* comme en persan contemporain, mais entre *mēkunad* et *kunad*. Ainsi en (6), dans le *Mir'āt al-vaqāyi'-i Muzaffarī* (MM), la subordonnée finale introduite par *tā*, « pour que », est suivie de la forme non marquée *barand*, « apportent », alors que le persan contemporain présenterait la forme préfixée *bebarand*.

(6) *hamān xidmat rā ki dar ayyām-i vilāyat-i 'ahd-i man dārā būdand bāyad dar vaqt-i sultanat nīz ān xidmat rā nā'il bāšand tā ānči az īn pēš xidmat karda and imrōza ni'mat barand*

« ce même office qu'ils occupaient au temps de ma tutelle, il faut que pendant (mon) sultanat, ils l'obtiennent pour que ce qu'ils ont rendu comme services précédemment (leur) apporte des faveurs de nos jours » (MM 5, 18-20)

Cependant, il y a bien une opposition entre indicatif et subjonctif. *kunad* est employé presque exclusivement dans les subordonnées¹³⁴⁰. Mais est-ce aussi le cas dans celles où l'on attendrait un indicatif ? En (7a), il y a opposition entre le *šavad* de la subordonnée temporelle et le *mē šavad* de la principale. Cette subordonnée porterait-elle une nuance de doute qui justifierait une lecture de subjonctif ? On a dans cette même page la même conjonction temporelle suivie de la forme marquée *mē šavad* (7b). La première forme *šavad* de (7a) serait donc à lire comme un subjonctif : « au cas où il voudrait s'éloigner à cheval ». Cette lecture expliquerait alors que le subjonctif n'évolue pas vers un emploi de pure contrainte syntaxique¹³⁴¹ mais qu'il garde bien un sens d'éventualité, de souhait et de potentiel.

¹³³⁹ Cf. *supra*, § 9.5.

¹³⁴⁰ Sur ce mouvement général dans les langues, se référer à Haspelmath 1998, p. 35.

¹³⁴¹ Pour cette évolution dans certaines langues et son explication, voir Creissels 2006, I, pp. 188-189.

(7) a. *čūn az šahr dūr šavad savār-i asb mē šavad*

« quand il s'éloigne de la ville, il monte à cheval » (MM 8, 6)

b. *čūn zikr-i musibat mē šavad girya va nudba mē namāyand*

« quand sont mentionnées des catastrophes, ils pleurent et se lamentent » (MM 8, 1)

Ce texte (MM) de la fin du XIX^e siècle attesterait donc que s'est recréée une opposition modale entre l'indicatif, avec le préfixe *mē-*, et le subjonctif, forme non marquée¹³⁴². L'évolution s'est vraisemblablement produite au cours de ce siècle. Mais il faudrait étudier plus de textes pour mieux la circonscrire. Notons seulement que cette période correspond approximativement à celle qui voit la naissance de la nouvelle structure périphrastique avec *dāštan*, « avoir »¹³⁴³. Cette restriction d'une ancienne forme de présent aux emplois de subjonctif est bien attestée dans d'autres langues¹³⁴⁴. Mais quelle en est la cause ? Est-ce comme le pensent Bybee, Pagliuca et Perkins¹³⁴⁵ parce que les subordonnées non assertives ne peuvent être focalisées ou topicalisées, et qu'elles sont plus conservatrices syntaxiquement et morphologiquement ? Ou bien le développement du subjonctif à partir d'un ancien présent s'opère-t-il à cause de la tendance qu'a le subjonctif à être "perfectif"¹³⁴⁶, comme le suggère Haspelmath¹³⁴⁷, auquel cas les nouveaux présents, progressifs à l'origine, ne s'étendent pas à ces domaines ? La question reste ouverte. Ce qui est plus certain est que la valeur concomitante des formes en *mē-* étend ces emplois, captant en cela peu à peu le domaine de la non-concomitance¹³⁴⁸ et reléguant l'ancien présent à une position plus marginale¹³⁴⁹. Ce sera un des problèmes traités dans le prochain chapitre.

C'est uniquement dans un second temps (fin du XIX^e ou début du XX^e siècle) que ce subjonctif¹³⁵⁰ sera marqué par le préfixe *be-*¹³⁵¹, sans toutefois qu'il soit possible de

¹³⁴² Il existe d'autres langues où l'indicatif est plus marqué que le subjonctif. Cf. Haspelmath 1998, p. 30.

¹³⁴³ Cf. *supra*, § 9.5.

¹³⁴⁴ Schéma général décrit dans Cohen 1989, chapitre V ; Bybee *et alii* 1994, pp. 230-236 et p. 294 ; Haspelmath 1998 ; Creissels 2006, I, p. 183. Exemples de langues dans : Cohen 1989, chapitre VI ; Bybee *et alii* 1994, pp. 230-236 ; Haspelmath 1998, pp. 41-45.

¹³⁴⁵ Bybee *et alii* 1994, pp. 230-231.

¹³⁴⁶ Le terme est de Haspelmath.

¹³⁴⁷ Haspelmath 1998, p. 51 et p. 55.

¹³⁴⁸ Mouvement décrit par Cohen (1989, p. 147).

¹³⁴⁹ Cf. Haspelmath 1998, p. 55.

¹³⁵⁰ Il en va de même pour l'impératif. Elliott (2000, p. 76) explique le lien entre impératif et subjonctif par le fait qu'un ordre relève des « potential, and therefore unrealised, events ».

¹³⁵¹ Haspelmath (1998, p. 44) rappelle que l'ancien présent non marqué est encore conservé avec les verbes composés et avec la négation.

savoir s'il entretient un rapport de continuité avec l'ancien marqueur de rhématicité ou bien s'il a été affecté d'un sens modal car il serait devenu un morphème vide. C'est parce que cette utilisation du marquage par *be-* est postérieure à celle d'une forme non marquée qu'on ne la retrouve pas en tadjik, où le subjonctif est cette ancienne forme de présent non marqué¹³⁵².

17.2. Catégorie de l'irréel et système de l'hypothèse

La catégorie de l'irréel recouvre un large champ : de l'hypothèse au futur et de l'intention au nécessaire¹³⁵³. Nous nous bornerons à dresser le système hypothétique, les autres notions ayant déjà été abordées.

En persan contemporain¹³⁵⁴, il existe trois cas de figure¹³⁵⁵ :

- la simple condition : le verbe de la protase est à l'indicatif.
- le potentiel : le verbe de la protase est au subjonctif.
- l'irréel : le verbe de la protase est à l'imparfait (ou au plus-que-parfait).

Nous avons retracé plus haut l'évolution de l'expression de l'irréel, qui passe d'un marquage par le suffixe *-ē* à celui du préfixe *mē-*. Les deux premiers cas de figure sont plus problématiques. Il n'est en effet pas toujours aisé de les différencier. Gindin¹³⁵⁶ ne fait d'ailleurs aucune distinction entre eux, elle les désigne du nom de « real condition ». Or qu'en est-il dans nos textes ? (8a) et (8b) semblent bien des potentiels. Mais les exemples donnés en (9) sont-ils à interpréter aussi comme des potentiels, ou bien comme de simples conditions ? (9b) est assurément un cas de simple condition ; pour (9a), nous pencherions également pour cette interprétation mais signalons que rien dans la morphologie ne le marque, contrairement à ce qu'indique l'opposition indicatif/subjonctif du persan contemporain.

(8) a. *agar nāgāh xasmē tāxtan ārad šumāyān dar 'urza-i talaf u ġārat ravēd*

« si soudainement un ennemi lance une attaque, vous, partez dans l'intention de détruire et de piller » (TT 183b, 13-14)

¹³⁵² Cf. Lazard 1956, pp. 144-145 et p. 154 ; Perry 2005, p. 199 et p. 234. Etrangement, Windfuhr (2006, p. 266, tableau 8a, ; pp. 269-270, tableau 9b ; p. 271) dresse le même constat mais il indique une forme *beravad* dans son tableau 11 (p. 274).

¹³⁵³ Cf. Lazard 2006a, p. 63.

¹³⁵⁴ Windfuhr 1979, p. 92 ; Lazard 2006b, pp. 237-240, § 227.

¹³⁵⁵ Sur cette tripartition dans d'autres langues, voir Givón 1994, p. 274.

¹³⁵⁶ Gindin 2007, III, Notes on syntax, § 2.1.4.1.

b. *agar man biraftam [va] pēš az āmadan tu-rā gulāmē āyad ō rā haml nām kun*

« si je suis parti et qu'avant mon retour (litt. la venue), un fils te naisse, appelle-le Haml » (TS 47, 7-8)

(9) a. *agar andar du jauf uftad farzand du āyad*

« s'il tombe dans deux cavités, il en vient deux enfants » (HM 99, 8)

b. *agar īn x^vāb tu dīda-ī ba- 'izz va karam va buzurgī-i maxsūsē gaštī*

« si toi, tu as fait ce rêve, tu es destiné à une gloire, une générosité et une grandeur particulières » (TS 50, 11-12)

Tout au long de notre période, la simple condition et le potentiel sont donc exprimés de la même façon au présent (8a, 8b et 9a), comme au passé (8b et 9b). Seule l'expression de l'irréel évolue : à partir du XV^e siècle, le suffixe *-ē* est peu à peu remplacé par le préfixe *mē-*.

	Présent (inaccompli)	Passé (accompli)
Simple condition	<i>kunad</i> ¹³⁵⁷	<i>kard (kard(a) ast)</i>
Potentiel	<i>kunad</i>	<i>kard</i>
Irréel	<i>kardē</i> (quelques <i>kunadē</i>) puis <i>mēkard</i> ? ¹³⁵⁸	<i>kardē</i> puis <i>mēkard</i>

17.2. Expressions de l'hypothèse (X^e-XVI^e siècles)

17.3. Médiatif

Créé à partir du parfait, le médiatif est lui aussi à considérer comme un mode. Voici le tableau¹³⁵⁹ de ses formes.

X ^e -XI ^e siècles	<i>kard(a) ast</i>	<i>hamē kard(a) ast ?</i>	<i>karda būd(a) ast ?</i>
XIII ^e -XIV ^e siècles	<i>karda ast</i>	<i>mēkarda ast</i>	<i>karda būda ast</i>
XV ^e -XVI ^e siècles	<i>karda ast</i> <i>karda bāšad</i>	<i>mēkarda ast</i>	<i>karda būd ?</i> <i>karda būda ast</i>

17.3. Formes du passé distancié et du médiatif

Utiliser le médiatif n'est jamais une obligation : *Utas*¹³⁶⁰ donne des exemples non marqués. Nous en avons aussi dans nos textes, même dans le plus récent, TT, par exemple

¹³⁵⁷ Pour d'autres exemples, voir Kozlov 1959, p. 66.

¹³⁵⁸ Pour l'irréel du présent, nous avons très peu d'occurrences. Dans RA, elles apparaissent encore sous la forme *kardē* mais ce très faible nombre ne permet pas de conclure sur la possible existence de forme *mēkard*.

¹³⁵⁹ Ce tableau reprend les données de nos trois tableaux du § 11.6.

pour le rapport d'autrui (10). Mais ce trait n'est pas propre à nos états de langue : en persan contemporain également, l'énonciateur peut faire le choix d'y recourir ou non¹³⁶¹.

(10) *hikāyat kunand ki X dar-ān vaqt ki ba-hanak-i Z₁ mutavajjih būd dar tūs ba-ziyārat va mulāzamat-i Z₂ raft*

« ils racontent qu'alors qu'il se rendait au palais de Z₁, X alla à Tous en pèlerinage, attaché au service de Z₂ » (TT 209b, 5-7)

17.4. Oppositions modales

Les oppositions modales aperçues dans nos textes ont légèrement évolué entre le début et la fin de notre période d'étude. Les formes d'irréel suffixées de *-ē* ont cédé la place à des formes préfixées de *mē-*, et le médiatif s'est peu à peu élaboré en système complet. Nous avons souligné ces évolutions (en gras dans le tableau).

	Inaccompli	Accompli
Neutre	<i>(mē)kunad/mēkard/kardē</i>	<i>kard/kard(a) ast/kard(a) būd</i>
Impératif	<i>(mē)kun/(mē)kunēd</i>	
Irréel	<i>kunadē, kardē</i> puis <i>mēkard</i> ¹³⁶²	<i>kardē</i> puis <i>mēkard</i>
Médiatif	<i>(ha)mē kard(a) ast ?</i> puis <i>mēkarda ast</i>	<i>kard(a) ast/karda būd(a) ast ?</i> puis <i>karda ast/karda būda ast</i>

17.4. Oppositions modales (X^e-XVI^e siècles)¹³⁶³

Somme toute, ces différences sont minimes, surtout si l'on compare ce système modal au système du persan contemporain, dans lequel les formes d'irréel ne se distinguent en rien de celles de l'indicatif¹³⁶⁴ et où l'opposition modale centrale se situe entre l'indicatif et le subjonctif.

¹³⁶⁰ Cf. Utas 2000, p. 267.

¹³⁶¹ Cf. Lazard 2001b, p. 360.

¹³⁶² Ces formes *mēkard* remplacent progressivement celles qui sont suffixées de *-ē*. Mais ces dernières sont encore bien représentées à la fin de notre période ; dater leur disparition définitive reste problématique, d'autant qu'elle a pu différer d'une région à une autre. Cf. *supra*, § 10.4.3.

¹³⁶³ La majorité de ces formes peuvent aussi être préfixées de *bi-* sans que cela soit un marquage modal.

¹³⁶⁴ Windfuhr (2006, p. 255) pose l'existence d'un mode irréel mais l'homonymie totale avec les formes d'indicatif nous laisse penser qu'en termes de mode, la distinction indicatif/irréel n'est plus pertinente. A l'inverse, nous ne comprenons pas sa remarque (p. 253) à propos d'une préfixation modale qui existerait au XII^e siècle. Pense-t-il au préfixe *bi-*, futur marqueur du subjonctif ? Si tel est le cas, alors c'est une erreur : ce morphème ne porte pas encore cette valeur à cette époque.

Chapitre 18

LES OPPOSITIONS TEMPORELLES ET ASPECTUELLES

Dans le système verbal persan, aux oppositions modales, s'ajoutent des oppositions temporelles et aspectuelles. Connaissent-elles, elles aussi, une évolution entre la langue de nos premiers textes et celle de nos derniers ? Par ailleurs, quels contrastes présentent-elles avec le persan contemporain ?

18.1. Schéma de l'évolution aspectuelle

Nous nous appuyerons sur la répartition établie par Cohen¹³⁶⁵ : il existe une opposition entre inaccompli (A) et accompli (B), chacun se divisant en formes non marquées ($A\alpha$ et $B\alpha$) et en formes marquées de la concomitance ($A\beta$ et $B\beta$). Comment nos formes peuvent-elles s'y inscrire ? En suivant cette répartition, nous aurions :

- $A\alpha$: *kunad, kardē*.
- $A\beta$: *mē kunad, mē kard*.
- $B\alpha$: *kard*¹³⁶⁶.
- $B\beta$: *karda ast, karda būd*.

Mais force est de constater que la réalité est plus complexe : certaines formes ne peuvent valablement pas se ranger dans une seule catégorie parce qu'elles assument plusieurs valeurs. Notons pour commencer qu'entre le X^e et le XVI^e siècle, les évolutions relatives à l'aspect sont infimes, elles résident avant tout dans le fait que *(ha)mē* est plus ou moins intégré au système, et donc qu'il a plus ou moins un caractère d'obligation selon les valeurs. Voici le système tel qu'on peut le voir à l'œuvre dans nos textes :

¹³⁶⁵ Cf. Cohen 1989, p. 95. Nous préférons ce schéma, binaire, à celui de Comrie (1981) qui propose une tripartition accompli/inaccompli/parfait (appliquée au persan par Windfuhr (2006, p. 256) avec les termes "imperfective/perfective/aorist"), parce que le parfait est une donnée de l'accompli.

¹³⁶⁶ Selon nous, cette forme est bien un accompli (encore en persan contemporain) et non pas comme le lit Windfuhr (1985, pp. 416-418 ; 2006, pp. 256-257) une forme neutre dans l'opposition qu'il nomme "perfective/imperfective" (représentée par le parfait et les formes en *mi-*). Dans une étude plus récente (2009, p. 25), Windfuhr affine sa répartition en opposant trois aspects : "imperfective" (formes en *mē-*), "perfective" (*raft*) et "resultative-stative" (*rafta ast* et *rafta būd*). A la suite de Lazard (2003a, p. 364), nous suggérons de lire ces dernières formes de résultatif-statif comme des accomplis concomitants.

- Aα : *kunad, kardē, (ha)mē kunad, (ha)mē kard.*
- Aβ : *(ha)mē kunad, (ha)mē kard.*
- Bα : *kard, (ha)mē kard.*
- Bβ : *kard(a) ast, kard(a) būd.*

Cette répartition qui reflète au plus près la réalité des textes n'invalide pas pour autant celle de Cohen. Il convient seulement de noter que des formes échappent à ce schéma : les formes en *(ha)mē*, bien qu'elles soient plus rares que dans les autres emplois, l'aspect inaccompli concomitant étant le principal. Trois causes expliquent cette situation, et elles découlent toutes du sens premier de ce préfixe, « sans cesse ». Les formes *(ha)mē kard* peuvent s'employer comme accompli continuatif. Par ailleurs, elles marquent des modes de procès fréquentatif et distributif (mais non concomitant). Enfin, ce sens de « sans cesse » justifie l'emploi de *(ha)mē kunad* comme présent générique. Néanmoins ces trois marquages ne sont en rien obligatoires ; de fait, ils cohabitent avec les formes non marquées.

Dans les nombreuses et très diverses langues qu'il a étudiées, Cohen aperçoit une ligne d'évolution générale : les formes concomitantes ont tendance à devenir non concomitantes et sont remplacées par un nouveau marquage de concomitance. Ces conclusions se vérifient pour le persan¹³⁶⁷, et ce, du moyen perse au persan des premiers siècles, comme du persan de nos textes au persan contemporain :

– En moyen perse, le présent *šaw-* assume les aspects inaccomplis, non concomitant (Aα) et concomitant (Aβ). La valeur de concomitance n'est portée que par le lexique, et non par un moyen morphologique : c'est la plupart du temps l'adverbe *hamē*, « continuellement »¹³⁶⁸, qui joue ce rôle, mais on trouve aussi la conjonction *hamčiyōn*, « de la même façon que »¹³⁶⁹. Pour l'accompli, le prétérit (ancien parfait du vieux perse) *šud ham* est un accompli¹³⁷⁰ non concomitant (Bα) et le parfait *šud estam*, un accompli concomitant (Bβ) mais ce dernier tend à confondre ses emplois avec ceux du prétérit¹³⁷¹, c'est-à-dire qu'il tend à devenir un accompli non concomitant (Bα). Il en résulte que dans le pehlevi tardif, il n'existe pas (ou plus) d'opposition de concomitance, seule subsiste l'opposition inaccompli/accompli. Dans le persan des premiers siècles, se recréent alors

¹³⁶⁷ C'est le mouvement que décrit Kurylowicz (1953) mais son système du persan ne se divise qu'en trois catégories (neutre/perfectif/imperfectif), ce qui ne lui permet pas d'envisager toutes les évolutions.

¹³⁶⁸ Cf. Skjærvø 2009b, p. 239, § 4.3.8.1 ; Durkin-Meisterernst 2010, p. 260, § 925.

¹³⁶⁹ Durkin-Meisterernst 2010, p. 261, § 929.

¹³⁷⁰ Pour cette lecture comme accompli, voir Skjærvø 2009b, p. 230, § 4.3.4.3.

¹³⁷¹ *Ibid.*, pp. 231-232, § 4.3.4.4, sur la valeur initiale et l'évolution du parfait.

progressivement des formes de concomitance : à l'inaccompli avec *(ha)mē* qui s'intègre peu à peu au système, et à l'accompli avec le parfait *kard(a) ast*.

– Du persan du XVI^e siècle au persan contemporain, les anciennes formes de concomitance marquées avec *mē-*, devenu *mi-*, s'étendent et deviennent également les formes de la non-concomitance. L'ancienne forme d'inaccompli non concomitant ($A\alpha$), *kunad*, devient modale. C'est aussi le constat de Lazard¹³⁷². Ainsi avons-nous en persan contemporain la situation suivante : $A\alpha\beta$ avec *mikonad* et *mikard*, et $A\beta$ avec les périphrases composées à l'aide de *dāštan*, « avoir ».

18.2. Aspect et temps¹³⁷³

18.2.1. De l'aspect au temps ?

De nombreux systèmes verbaux à dominante aspectuelle évoluent vers des systèmes à dominante temporelle ou modale¹³⁷⁴. Ce que nous venons de voir du persan exclut d'emblée cette possibilité : si l'on croise aspect et temps (tableaux 18.1 et 18.2), on remarque que l'aspect est une notion valide aussi bien dans nos états de langue qu'en persan contemporain. Il est même le paramètre premier du système¹³⁷⁵. En revanche, la morphologie a bien perdu une opposition aspectuelle : celle du marquage du concomitant à l'inaccompli, étant entendu que la périphrase avec *dāštan* reste à la périphérie du système¹³⁷⁶. Cela ne fait néanmoins pas basculer le système vers un système temporel ou modal, et ce, même si l'ancienne forme d'inaccompli non concomitant *kunad* devient l'expression du subjonctif. C'est seulement qu'en plus du système aspectuel inaccompli/accompli, la distinction modale indicatif/subjonctif s'est recrée.

	Présent		Passé	
	α	β	α	β
Inaccompli (A)	<i>kunad</i> <i>mēkunad</i>	<i>mēkunad</i>	<i>kardē</i> <i>mēkard</i>	<i>mēkard</i>
Accompli (B)	<i>kard</i>	<i>karda ast</i> <i>karda bāšad</i>	<i>kard</i> <i>mēkard</i>	<i>karda būd</i>

18.1. Les formes d'indicatif entre les XIII^e et XVI^e siècles

¹³⁷² Lazard 2003a, pp. 451-455.

¹³⁷³ Ici nous ne tiendrons pas compte de l'ébauche du système proposée par Windfuhr (1979, p. 93) : nous nous rallions aux critiques formulées par Utas (2000, p. 263).

¹³⁷⁴ Tournadre 2004, p. 62.

¹³⁷⁵ Cf. Windfuhr 2006, p. 256.

¹³⁷⁶ Cf. Bonami et Samvelian 2009, pp. 43-44 ; 2012, § 6.

	Présent		Passé	
	α	β	α	β
Inaccompli (A)	<i>mikonad</i>	<i>mikonad</i> <i>dārad mikonad</i>	<i>mikard</i>	<i>mikard</i> <i>dāšt mikard</i>
Accompli (B)	<i>kard</i>	<i>karda ast</i>	<i>kard</i> <i>mikard</i>	<i>karda būd</i>

18.2. Les formes d'indicatif en persan contemporain

Voici quelques observations sur nos choix de présentation. Les formes de médiatif étant des formes modales, nous ne les avons pas insérées dans ces tableaux. Nous avons en outre laissé de côté pour l'instant le futur parce que son système est moins élaboré – entre autres choses, le présent est régulièrement employé pour le futur – et que l'opposition principale du système demeure l'opposition passé/non-passé.

Nous n'avons pas dressé le système des X^e-XI^e siècles. Il serait très proche de celui des XIII^e-XVI^e siècles, excepté pour (*ha*)*mē* dont le statut diffère. Mais sans être encore réellement préfixe, (*ha*)*mē* fonctionne déjà comme marque de concomitance. En revanche, et ce jusqu'à la fin de notre période, son caractère facultatif atteste que le marquage de la concomitance relève d'un choix de l'énonciateur et non d'une obligation. C'est encore le cas avec l'emploi, facultatif, de la périphrase avec *dāstan*. Il faut donc garder à l'esprit qu'à époque ancienne comme aujourd'hui, ce n'est pas parce qu'il n'y a pas de marque de concomitance dans une phrase que les procès ne peuvent pas malgré tout être concomitants.

La forme *kard* apparaît à la fois comme un présent et comme un passé. Il s'agit d'abord d'un accompli, même s'il est vrai que ses emplois les plus fréquents concernent le passé. Elle peut néanmoins être utilisée dans d'autres contextes : pour un procès qui vient juste d'être accompli, ou pour un procès imminent¹³⁷⁷ ; dans la subordonnée d'une principale au futur pour indiquer l'antériorité, et donc l'accomplissement du procès avant celui de la principale¹³⁷⁸. Pour toutes ces raisons, elle relève aussi du système du présent¹³⁷⁹.

Toutes les valeurs aspectuelles sont portées par des formes particulières, même si elles sont différentes selon les époques, et qu'elles soient entrées dans la morphologie ou non. Mais ce qui contraste est leur répartition selon les deux radicaux du verbe : le radical *kun-* est très peu représenté, et seulement dans le système du présent, à l'inaccompli, par

¹³⁷⁷ Lazard 2003a, p. 363 ; 2006b, p. 137.

¹³⁷⁸ Cf. *supra*, § 12.4.

¹³⁷⁹ Cf. Windfuhr 1985, p. 417.

rapport à un radical *kard-* omniprésent, au présent comme au passé, à l'inaccompli comme à l'accompli.

18.2.2. Tripartition passé/présent/futur ?

Comme cela est aussi valable pour d'autres langues¹³⁸⁰, le système temporel du persan des premiers siècles est bâti sur l'opposition passé/non-passé¹³⁸¹, excluant le futur. En effet, la notion de futur y est principalement exprimée par la forme du présent, et en se référant davantage à des futurs d'intention, le futur périphrastique est encore proche de sa valeur modale initiale¹³⁸².

Quand, à partir de la fin du XIII^e siècle, le futur périphrastique est plus souvent utilisé et que ses emplois recouvrent aussi le futur de prédiction, on pourrait envisager une tripartition temporelle passé/présent/futur. Cependant, ce futur reste jusque dans le persan actuel en marge du système à cause de sa nature périphrastique. La forme ne s'est jamais grammaticalisée davantage et l'on mesure combien il est éloigné de la morphologie quand on pense, par exemple, à l'ancienne périphrase de futur du français qui est entrée dans la morphologie. Nous y reviendrons au chapitre 19.

Il en découle que, malgré l'augmentation des emplois du futur périphrastique, le système temporel du persan demeure avant tout binaire, reposant sur l'opposition passé/non-passé, et la situation est à peine plus avancée que celle de nos premiers textes¹³⁸³.

Une autre question se pose. Le présent utilisé comme futur a-t-il eu une influence, comme le croit Jahani¹³⁸⁴, sur la refonte des formes du non-passé ? Nous n'en sommes pas convaincue. Elle part de l'idée que le présent avec *mē-* serait employé non seulement pour l'aspect inaccompli mais aussi pour le futur. Or un futur n'est-il pas également un inaccompli¹³⁸⁵ ? On ne doit pas confondre la notion de temps avec celle d'aspect. De plus, des formes comme *kunad* peuvent aussi apparaître en contexte de futur. Nous ne retiendrons donc pas son raisonnement, d'autant que, contrairement à elle, nous ne pensons pas que le système soit passé d'aspectuel à modal : les faits le montrent (cf. tableaux 18.1 et 18.2).

¹³⁸⁰ Voir par exemple Comrie 1985, p. 44.

¹³⁸¹ Mahmoodi Bakhtiari 2002, p. 61 et p. 74.

¹³⁸² Sur ce mouvement du mode au temps, caractéristique du futur dans beaucoup de langues, se référer à Fleischman 1982, p. 16 et p. 23.

¹³⁸³ Sur ce schéma dans d'autres langues, Cohen 1989, p. 81.

¹³⁸⁴ Jahani 2008, p. 161.

¹³⁸⁵ A propos du lien entre futur et inaccompli, se reporter à Cohen 1989, pp. 89-90.

18.3. Fonctionnement différent des deux radicaux

18.3.1. Perte et recréation de l'expression de la concomitance

Les deux radicaux, *kun-* (RI) et *kard(-)* (RII)¹³⁸⁶, connaissent chacun une évolution dans le marquage de la concomitance mais à des moments différents.

RII perd la forme qui marque la concomitance dans le passage du moyen perse au persan. C'est alors dans les premiers siècles du persan que se recrée une nouvelle forme concomitante, le parfait (et le plus-que-parfait). La répartition entre accompli non concomitant et accompli concomitant ne subira plus de modification et restera inchangée en persan contemporain. S'y ajoutera seulement une périphrase marquant l'inaccompli concomitant.

RI n'a aucune forme de concomitance en moyen perse, la seule possibilité étant de recourir à des adverbes. Le persan des X^e-XI^e siècles tend progressivement à morphologiser la particule *(ha)mē* pour ce marquage, et la grammaticalisation est entièrement réalisée dès nos textes intermédiaires (TJG et TH), soit dès le XIII^e siècle, peut-être même un peu avant. Puis, entre le XVI^e siècle et le persan contemporain, probablement à la fin du XIX^e siècle, cette forme concomitante est étendue à la non-concomitance et remplace l'ancienne forme non concomitante, qui, elle, devient modale. Sensiblement à la même époque, sur RI est recréée une forme périphrastique concomitante.

18.3.2. Déséquilibre dans la répartition des formes

Si les deux systèmes temporels fondamentaux, présent et passé, connaissent bien une opposition aspectuelle accompli/inaccompli, force est de constater que les formes chargées d'exprimer ces différentes valeurs ne se répartissent pas équitablement entre formes construites sur RI et formes construites sur RII. RII est de loin le plus utilisé.

En outre, avec RI, si dans nos textes on trouve bien une opposition aspectuelle de concomitance entre *kunad* et *mēkunad*, en persan contemporain *mi-* fonctionne dans une opposition modale avec le subjonctif, préfixé de *be-*. On repère aussi un déséquilibre dans la formation pour l'opposition accompli/inaccompli au présent : les formes d'inaccompli se construisent sur RI, celles d'accompli sur RII. C'est peut-être ce déséquilibre qui a

¹³⁸⁶ Nous les avons appelés « radical du présent », « radical du passé », mais nous prenons leur autre dénomination RI et RII parce que nous tenons à montrer qu'indépendamment des temps qu'ils servent à former, l'un est plus représenté que l'autre.

incité certains¹³⁸⁷ à voir dans les formes du type *bikunad* un accompli, en regard de l'inaccompli (*mē*)*kunad*. Le système proposé pour les formes construites sur RI serait alors parallèle à celui de RII, et en cela cette théorie est séduisante, mais elle ne correspond en rien aux données des textes. On ne peut réduire les faits à « des tableaux où les formes se rangent sagement au-dessous ou à côté les unes des autres »¹³⁸⁸.

Si, même pour le présent, la forme d'accompli non concomitant se construit sur RII, radical majoritairement employé pour le passé, c'est certainement parce qu'il existe un lien privilégié entre accompli et passé, comme entre inaccompli et présent¹³⁸⁹. On pourrait d'ailleurs penser que l'emploi de *kard* dans un contexte de présent et de futur, est une extension de la forme du passé au présent. Ce type de déséquilibre est fréquent dans les systèmes aspecto-temporels, où il n'existe pas toujours « une correspondance terme à terme entre les deux aspects »¹³⁹⁰.

¹³⁸⁷ Voir par exemple Windfuhr 2009, p. 24.

¹³⁸⁸ Lazard 1987a, p. 347.

¹³⁸⁹ Comrie 1981, pp. 71-73 ; Dahl 1985, p. 79 ; Binnick 2001, p. 561 ; Lindstedt 2001, p. 778 ; Lazard 2006c, p. 227. Ces liens ne doivent pas faire oublier que les deux notions, temps et aspect, sont bien distinctes (cf. Cohen 1989, p. 83, à propos des langues sémitiques).

¹³⁹⁰ Cohen 1989, p. 81.

Chapitre 19

FORMES SYNTHETIQUES ET FORMES ANALYTIQUES

Les formes qui apparaissent dans les systèmes que nous avons établis n'ont pas toutes le même statut. Certaines sont construites morphologiquement avec ou sans affixes, d'autres ont recours à des auxiliaires. Si les premières appartiennent pleinement au système verbal, on peut s'interroger sur la place des secondes. Elle n'est pas toujours si aisée à déterminer car les formes verbales périphrastiques sont souvent, d'un point de vue diachronique, d'anciennes tournures lexicales et de futures formes morphologiques¹³⁹¹ : « Today's morphology is yesterday's syntax »¹³⁹².

19.1. Formes synthétiques

Les formes synthétiques soulèvent peu de problèmes quant à leur intégration au système. Seul le statut des morphèmes qui précèdent ou qui suivent le radical verbal pose question. En d'autres termes, il s'agit de savoir si ces morphèmes sont des affixes ou des éléments plus libres, particules ou adverbes.

Ces formes sont :

Radical du présent	<i>kunad</i>	<i>bikunad</i>	<i>kunadē</i>	<i>(ha)mē kunad</i>
Radical du passé	<i>kard</i>	<i>bikard</i>	<i>kardē</i>	<i>(ha)mē kard</i>

19.1. Formes synthétiques

Les formes *kunad* et *kard* sont suffixées des désinences personnelles. Pour *bikunad* et *bikard*, *bi-*, continuation d'un préverbe moyen-perse, fonctionne dès nos premiers textes comme un préfixe¹³⁹³. Quant à *kunadē* et *kardē*, si aux X^e-XI^e siècles, certaines occurrences peuvent laisser entendre que *-ē* est un enclitique, la grande majorité le montre comme suffixe ; ces formes sont donc très probablement entrées dans la morphologie verbale rapidement¹³⁹⁴.

¹³⁹¹ Creissels 1995, p. 181 ; 2006, I, p. 163.

¹³⁹² Givón cité par Marchello-Nizia (2009, p. 41).

¹³⁹³ Cf. *supra*, § 14.2.

¹³⁹⁴ *Supra*, § 10.2.2.

En revanche, *(ha)mē kunad* et *(ha)mē kard* demeurent en marge du système un peu plus longtemps. Le morphème *(ha)mē* n'est pas encore un préfixe aux X^e-XI^e siècles et n'acquiert ce statut que dans la période séparant TS de TJG, soit entre la fin du XI^e siècle et la seconde moitié du XIII^e siècle¹³⁹⁵.

19.2. Formes analytiques

Les formes analytiques présentent une situation davantage contrastée. Certaines sont plus grammaticalisées que d'autres, qui, elles, restent de véritables périphrases. Divers critères, morphologiques, syntaxiques et sémantiques vont nous aider à classer ces périphrases sur une échelle allant de la moins morphologisée à la plus morphologisée.

Ces périphrases sont¹³⁹⁶ :

- le passif construit avec le participe passé et l'auxiliaire *āmadan*, *šudan* ou *gaštan*.
- le futur composé du verbe *x^vāstan* et de l'infinitif.
- les formes composées avec le participe passé et l'auxiliaire *būdan*. Cette catégorie se partage entre le parfait, qui se construit avec l'enclitique, et les autres formes composées, construites avec un radical plein du verbe « être » (*būd-*, *buv-*, *bāš-*).

19.2.1. Critères morphologiques

19.2.1.1. Combinaison aux affixes

Lorsque les périphrases verbales sont combinées aux affixes verbaux, où donc ces derniers s'insèrent-ils ? Sont-ils affixés à l'auxiliaire ou à la partie non conjuguée du verbe, participe passé ou infinitif ?

Pour le passif, les préfixes verbaux s'attachent à l'auxiliaire, c'est-à-dire qu'ils se situent entre l'auxilié et l'auxiliant¹³⁹⁷ : par exemple *burīda namē šud*, « il n'était pas coupé » (RA 23a, 17). Dans les autres périphrases, ils précèdent le groupe et s'attachent au premier élément : l'auxiliaire dans le cas du futur (*na^xāhad dāšt*, « n'aura pas », (PR 45, 7)), le participe passé dans les cas du parfait et du plus-que-parfait (*yād nakarda and*, « ils n'ont pas mentionné » (HM 56, 2)).

Quant aux suffixes verbaux – désinences personnelles et *-ē* –, ils s'attachent à la fin des périphrases du passif (*gušāda šudandē*, « ils étaient ouverts » (TJG 12, 21)), et du

¹³⁹⁵ *Supra*, § 9.2.

¹³⁹⁶ Nous ne parlons pas ici de la tournure *giriftan* et infinitif, « commencer à » : les exemples sont trop peu nombreux pour nous permettre d'en tirer des conclusions sur son statut (cf. *supra*, § 7.3.2).

¹³⁹⁷ Cf. *supra*, § 6.3.3.2.1.

parfait et plus-que-parfait (*namūda būdē*, « il montrait » (TT 183b, 2nde marge, 4)). Comme c'est l'auxiliaire qui porte les désinences personnelles dans toutes les périphrases, elles s'insèrent entre l'auxilient et l'auxilié pour le futur : *nax^vāham nišast*, « je ne m'installerai pas » (TS 158, 3).

Il découle de ces constatations que, tout au long de notre période, sur le plan des affixes, le passif et le futur sont les périphrases qui sont les moins comprises comme une unité, les préfixes ou les suffixes étant en effet susceptibles de s'intercaler entre les deux éléments. Ce n'est pas le cas du parfait et du plus-que-parfait : aucun affixe verbal ne sépare les deux éléments.

Néanmoins, il existe des exceptions. Au passif, la négation se préfixe au participe dans 7 occurrences de TE₁, comme dans *n' šnyd' 'yyd*, « il n'est pas entendu » (TE₁ 141, 26)¹³⁹⁸. A l'inverse, elle peut se préfixer sur l'auxiliaire dans des cas de parfait, à 2 reprises dans TE₁ de nouveau¹³⁹⁹. Mais notons qu'il en existe aussi quelques exemples dans des textes des X^e-XI^e siècles en écriture arabe¹⁴⁰⁰. En judéo-persan encore, la désinence personnelle se suffixe dans 14 occurrences au participe passé des parfaits ou plus-que-parfaits¹⁴⁰¹. Tous ces exemples attestent d'une certaine hésitation du judéo-persan dans le traitement des périphrases. Sont-elles à comprendre en deux éléments distincts, pour le passif ? Pas réellement puisque la négation peut précéder le groupe dans son entier. Sont-elles alors à comprendre comme une unité, pour le parfait et le plus-que-parfait ? Pas réellement non plus puisque la négation et la désinence personnelle sont capables de s'insérer entre les deux parties de la périphrase.

19.2.1.2. Une forme non conjuguée comme auxilié

Que l'auxilié soit une forme non conjuguée montre que la périphrase est à mi-chemin entre tournure lexicale et forme morphologique¹⁴⁰². C'est bien le cas de toutes nos périphrases. Nous remarquerons d'ailleurs qu'en cela le fonctionnement du nouveau progressif avec *dāštan* le situe plus près de la tournure lexicale que de la périphrase¹⁴⁰³.

Pour la périphrase avec *x^vāstan*, il existe des exceptions. Dans TE₁, une occurrence de futur (1a) est construite avec un verbe conjugué : il est difficile d'y lire un sens de volition, même si cela n'est pas exclu. Mais si l'interprétation comme futur est bien la

¹³⁹⁸ *Supra*, § 6.3.3.2.2.

¹³⁹⁹ *Supra*, § 8.3.1.

¹⁴⁰⁰ Lazard 1963, pp. 342-343, § 486.

¹⁴⁰¹ Cf. *supra*, § 5.2.

¹⁴⁰² Heine 1993, p. 86, critère c.

¹⁴⁰³ Sur cette distinction, voir Kurylowicz 1953, p. 535.

bonne, ne doit-on pas plutôt y voir une expression proche, celle d'« être sur le point de », qui se construit encore en persan contemporain avec un verbe conjugué¹⁴⁰⁴ ? Cela expliquerait alors (1b)¹⁴⁰⁵, où l'urine ne peut bien entendu pas être douée de volonté. Il s'agit ici d'une tournure lexicale, distincte de la périphrase de futur, justement parce qu'elle ne se construit pas avec un auxiliaire non conjugué.

(1) a. 'n hst ky 'sps 'w kw'hd ky **gwyd**

« c'est ce qu'il est sur le point de dire juste après » (TE₁ 3, 17)

b. *čūn baul x'āhad tā bāz gardad*

« quand l'urine est sur le point de se retirer » (HM 94, 13)

19.2.1.3. Conjugaison de l'auxiliaire

Pour définir le statut d'une périphrase, il faut aussi envisager la conjugaison de son auxiliaire. Plus l'auxiliaire se conjuguera à de nombreux temps, et moins une périphrase censée donner une indication temporelle ou aspectuelle sera entrée dans la morphologie¹⁴⁰⁶. Par exemple en français, les périphrases avec « aller », « être en train de », « se mettre à », ne connaissent pas les mêmes restrictions : pas de passé composé, de passé simple et de futur pour la première, pas de passé composé ni de passé simple pour la seconde, aucune restriction pour la troisième¹⁴⁰⁷.

Pour les périphrases de nos textes, l'auxiliaire du futur ne se présente que conjugué sur le radical du présent¹⁴⁰⁸. En revanche, toutes les autres varient en temps, voire en aspect. Les périphrases avec l'auxiliaire *būdan* se conjuguent pour former le parfait (enclitique de l'auxiliaire au présent), le plus-que-parfait (« être » au passé, *būd-*) et les formes avec *buvad* ou *bāšad*. L'auxiliaire du passif, lui, peut varier à tous les temps, à tous les modes et à tous les aspects, ce qui est attendu puisque la périphrase relève d'une autre catégorie verbale, celle de la diathèse.

¹⁴⁰⁴ Cf. Lazard 2006b, p. 146, § 152, remarque 2.

¹⁴⁰⁵ Nous ne l'avons pas comptabilisé dans le tableau 16.6 car il apparaît dans un extrait hors calculs. Si nous n'en avons pas parlé quand nous nous sommes intéressée aux verbes modaux, c'est parce que le problème que soulèvent ces occurrences très isolées a, nous semble-t-il, davantage sa place ici.

¹⁴⁰⁶ Cf. Heine 1993, p. 75, critère f.

¹⁴⁰⁷ Pour l'étude de ces périphrases, voir Vettters et Lière 2009.

¹⁴⁰⁸ En cela il se distingue de la périphrase anglaise : que *will* possède un passé avec *would* est un des arguments avancés par Huddleston et Pullum (2002, p. 209) pour en faire un auxiliaire de mode et non de temps. D'ailleurs, les auteurs constatent (*Ibid.*, pp. 209-210) que *will* et les modaux *can*, *may*, *must* constituent un groupe. Or ce n'est pas le cas de la périphrase en persan (cf. *supra*, chapitre 16, notamment § 16.4.3).

19.2.1.4. Question annexe de l'écriture

Nous avons vu à propos de *(ha)mē* et de *bi-*¹⁴⁰⁹ que l'écriture n'était pas toujours un indice fiable de l'entrée ou non d'un morphème dans le système verbal. Serait-elle néanmoins le signe d'une morphologisation plus avancée du parfait ? Aux X^e-XI^e siècles, lorsque le participe passé a la forme courte *kard*, le *alef* initial de l'auxiliaire *ast* n'est jamais noté dans nos textes¹⁴¹⁰ ; seules quelques occurrences dérogent à cette règle, dans d'autres ouvrages¹⁴¹¹. Par ailleurs, à la deuxième personne du singulier, de TS à TT, il existe des graphies avec *hamze* pour noter la forme enclitique d'« être », *-ī*¹⁴¹².

Cependant, à l'encontre de cette hypothèse, il faut observer que la préposition *ba* perd elle aussi régulièrement un élément de sa graphie, sa finale *hā*, devant le nom qu'elle régit ; le groupe n'en est pas pour autant un unique mot. De même l'*ezāfe* est écrit avec un *hamze* derrière une voyelle *-a*, sans que cela remette en question son statut d'enclitique. Ces indices graphiques offrent donc un degré de fiabilité très limité.

Si l'écriture constituait réellement un indice, comment alors comprendre les graphies avec *hei* initial en judéo-persan, telles que *hwm* ou *hy* ? Faudrait-il supposer que la périphrase est moins morphologisée dans ces états de langue ? Nous ne le pensons pas car il s'agit de l'unique graphie du verbe « être » dans ces textes¹⁴¹³, par conséquent il serait vain de vouloir en tirer une quelconque information sur le statut de la périphrase : par comparaison, la graphie détachée *by* ne remet pas davantage en cause le statut de préfixe de *bi-* en judéo-persan.

19.2.2. Critères syntaxiques

19.2.2.1. Restriction de sélection

Ce premier critère relève en réalité, et de la morphologie, et de la syntaxe. Il convient d'examiner si ces périphrases peuvent se combiner entre elles, et si oui, avec quelle position pour chacune d'elles. Plus les auxiliaires perdent cette faculté de combinaison, plus la périphrase est sur la voie de la morphologisation¹⁴¹⁴. Il est aussi important de savoir si les périphrases se combinent avec les verbes modaux.

¹⁴⁰⁹ Voir respectivement § 9.2.4 et § 14.2.2.

¹⁴¹⁰ Cf. *supra*, § 8.2.1.1.

¹⁴¹¹ Lazard 1963, p. 340, § 480.

¹⁴¹² Cf. *supra*, § 5.1.2.2.

¹⁴¹³ *Supra*, § 11.2.1.

¹⁴¹⁴ Voir Heine 1993, p. 75, critères d et e.

Toutes nos périphrases se combinent avec celle du passif. On trouve le passif avec le futur¹⁴¹⁵, même si ce n'est que dans 2 occurrences : *gufta x'āhad šud*, « il sera dit » (PR 6, 17 ; RA 20b, 4). Les exemples de passif au parfait sont plus nombreux, dans les premiers comme dans nos derniers textes : *bar āmēxta šuda ast*, « il a été mélangé » (HM 58, 2) ; *afarīda¹⁴¹⁶ šuda and*, « ils ont été créés » (RA 7b, 18). Il existe aussi quelques occurrences avec le plus-que-parfait (*ki-nihāda āmada būd*, « qui avait été placé » (HM 125, 6) ; *kušta našuda būd*, « il n'avait pas été tué » (PR 34, 21)). Dans les trois cas de figure, il faut envisager que c'est le passif qui est conjugué au futur, au parfait, au plus-que-parfait, et non la combinaison inverse, car c'est bien l'auxiliaire du passif qui subit les changements morphologiques¹⁴¹⁷. En définitive, cela reste logique, d'autant que le passif est la seule périphrase à pouvoir se conjuguer à tous les temps. Pour cette même raison, le futur et le parfait (ou formes assimilées) ne se combinent jamais : un inaccompli non concomitant ne peut se combiner avec un accompli concomitant.

Avec les verbes modaux, seul le passif est employé comme verbe régi, du moins dans nos textes¹⁴¹⁸. Que le futur ne le soit pas n'a rien d'étonnant, sinon il interférerait avec les autres modalités. Mais que le parfait et le plus-que-parfait ne le soient pas non plus pose davantage question. Les verbes modaux peuvent régir un présent comme un prétérit, et l'on ne voit aucune raison morphologique ou syntaxique qui empêcherait cette combinaison d'un modal avec un parfait¹⁴¹⁹.

19.2.2.2. Élément de verbes composés¹⁴²⁰

Réfléchir sur la position de l'élément nominal des verbes composés ou celle du préverbe pour les verbes à préverbe, n'est judicieux que dans le cadre d'une structure auxiliaire-auxilié. Pour nos périphrases, cela ne concerne que le futur. A une exception près – de nouveau dans TE₁ –, l'auxiliaire s'insère toujours entre l'élément nominal ou le préverbe, et l'auxilié¹⁴²¹. Mais il ne s'agit pas véritablement d'un indice de

¹⁴¹⁵ Cf. *supra*, § 16.5.3.

¹⁴¹⁶ Écrit avec un *alef* simple.

¹⁴¹⁷ Voir les tests de Bonami et Samvelian (2009, p. 37, ex. 33).

¹⁴¹⁸ Cf. *supra*, § 16.5.3. La périphrase passive est alors toujours un verbe conjugué régi qui est introduit par la conjonction *ki* (avec la volition en PR 49, 10-12 ; avec *bāyad* en RA 303b, 3 et RA 309b, 14). Elle n'est donc séparée par aucune insertion du verbe modal entre ses deux éléments.

¹⁴¹⁹ Cf. *supra*, § 16.6.4.

¹⁴²⁰ Ce point, ainsi que le suivant, ressortissent à la question de la rigidification syntaxique. Cf. Heine 1993, p. 86, critère d ; Lehmann 1995, pp. 158-160 ; Geurts 2000, p. 782 ; Marchello-Nizia 2009, pp. 40-42.

¹⁴²¹ Cf. *supra*, § 12.2.2.

morphologisation puisque cette règle syntaxique est également celle qu’observe le modal *x^vāstan* dans son sens plein de volition.

19.2.2.3. Enclitiques personnels et autres actants

Dans la grande majorité de nos occurrences, l’enclitique personnel se postpose à l’auxiliaire, c’est-à-dire, en l’absence d’exemples au futur¹⁴²², au groupe tout entier. Hors de notre corpus, il en existe des occurrences avec le passif¹⁴²³. Avec le parfait on trouve dans nos textes *x^vānda and-aš*, « ils l’ont appelé » (HM 88, 16), et avec une forme pleine d’« être », *x^vānda buvand-aš*, « ils l’ont appelé » (HM 23, 4). C’est encore TE, mais cette fois-ci le second dialecte, qui fournit la seule exception, en intercalant l’enclitique entre le participe passé et l’auxiliaire : *gwpt-yš bwd*, « il lui avait dit » (TE₂ 179, 9). Certes, on pourrait objecter que cette occurrence ne constitue pas une réelle exception puisque face à elle, il n’existe que 2 occurrences avec enclitique attaché à l’auxiliaire. Mais cette dernière solution est bien la règle : Lazard en donne d’autres exemples avec un plus-que-parfait¹⁴²⁴, et Bonami et Samvelian soulignent que c’est l’unique possibilité en persan contemporain¹⁴²⁵. Que dans nos corpus n’y apparaissent que 2 occurrences est donc une question de hasard.

Les actants exprimés par des mots pleins ne s’intercalent jamais entre les deux membres de la périphrase. Il n’existe qu’une exception¹⁴²⁶, pour le futur, de nouveau dans TE₁.

19.2.3. Critères sémantiques

19.2.3.1. Désémantisation de l’auxiliaire

Plus l’auxiliaire est désémantisé, plus la périphrase se trouve sur la voie de la morphologisation. Cela n’implique toutefois pas qu’il ne puisse pas continuer de

¹⁴²² L’éventuel exemple (*ki-qazā mē x^vāhad-aš kardan*, « qu’il veut nourrir/nourrira » (HM 106, 12)) peut être interprété comme volition ou comme futur. Nous ne sommes donc pas en mesure d’établir une comparaison entre la place de l’enclitique avec le futur et celle qu’il a avec les verbes modaux. C’est d’autant plus regrettable que cette dernière est bien attestée : l’enclitique s’insère entre le modal et l’infinitif régi, alors même que l’enclitique se rapporte précisément à ce verbe régi (Lazard 1963, p. 250, § 296). En persan contemporain, l’enclitique peut s’attacher à l’auxiliaire du futur (cf. Bonami et Samvelian 2012, § 5, ex. 59b). On peut légitimement penser que pour nos textes aussi, il n’y aurait pas de distinction sur ce point entre l’emploi modal et l’emploi comme auxiliaire de futur de *x^vāstan*.

¹⁴²³ Voir Lazard 1963, p. 256, § 316.

¹⁴²⁴ Par exemple 4 autres occurrences dans Lazard 1963, p. 250, § 295.

¹⁴²⁵ Bonami et Samvelian 2009, p. 33, ex. 20 ; 2012, § 4, ex. 42.

¹⁴²⁶ *Supra*, § 12.2.2, exemple (3d).

fonctionner comme un verbe dans d'autres contextes¹⁴²⁷. La situation évolue au fur et à mesure de nos textes, et ce pour toutes nos périphrases.

Aux X^e-XI^e siècles, le passif possède trois auxiliaires : *āmadan*, *gaštan* et *šudan*. Qu'à partir de TJG, peut-être même dès la fin du XI^e siècle, l'auxiliaire *šudan* s'impose montre une avancée du passif dans la voie de la morphologisation. Cependant, même si la raison est certainement d'ordre stylistique, il existe encore après cette date des emplois de *gaštan* comme auxiliaire du passif¹⁴²⁸.

La périphrase avec *x^vāstan* évolue globalement d'un futur d'intention à un futur qui marque aussi bien l'intention que la prédiction. Cet élargissement sémantique montre que le sens premier de volition est de moins en moins senti par le locuteur puisque, si l'intention en est une notion contiguë, la prédiction, elle, ne peut s'expliquer par cette même idée de contiguïté. C'est donc la périphrase dans son entier qui est devenue l'expression du futur, et non une quelconque évolution du sens de l'auxiliaire. Il y a bien eu désémantisation de ce dernier.

Pour le parfait et le plus-que-parfait, que l'auxiliaire soit utilisé avec des verbes transitifs et avec un sens actif dès les premiers siècles constitue un indice en faveur de la désémantisation totale de l'auxiliaire : frmwd' hyst, « il a ordonné » (JP3 J, 10), parmi de très nombreux exemples. Il existe en revanche des occurrences où l'on ne peut établir de distinction entre la forme de parfait et l'adjectif accompagné de la copule (*pōsīda buvad*, « il a/est pourri » (HM 29, 9)), sans que cela remette d'ailleurs en cause cette désémantisation. La désémantisation se réalise aussi d'une autre manière, cette fois-ci morphologique : l'auxiliaire n'est qu'un porteur d'affixes verbaux – désinences personnelles, affixes d'aspect, de temps et de mode –, si bien que dans des contextes où il n'y a aucune ambiguïté sur les affixes à rétablir, l'auxiliaire n'est pas exprimé, ce qui fait alors entrer, sporadiquement toutefois, le parfait dans la morphologie. Cette possibilité existe dès nos textes les plus anciens (frmwd', « il a ordonné » (JP3 J, 11), coordonné à la forme à auxiliaire en (JP3 J, 10), précédemment citée), mais elle s'amplifie dans nos trois textes les plus récents, RA, SX et TT, et ce même aux formes autres que la troisième personne du singulier et sans que ce participe sans auxiliaire soit nécessairement coordonné à une forme à auxiliaire¹⁴²⁹.

¹⁴²⁷ Cf. Heine 1993, p. 87, critère h.

¹⁴²⁸ Mais dans une proportion moindre (sauf étonnement dans TT). Cf. *supra*, § 6.3.2.1, tableau 6.3.

¹⁴²⁹ Cf. *supra*, § 5.3.2.3 et § 11.2.3.

19.2.3.2. Restriction ou non de l'agent

Pour certaines de nos périphrases, la question se pose de savoir si l'agent est strictement humain ou bien s'il peut aussi être un inanimé. Moins l'agent connaît de restriction et plus la périphrase est grammaticalisée¹⁴³⁰.

Le passif se construit avec des auxiliaires qui par ailleurs sont des verbes de déplacement. Dans le cas de *šudan*, étant donné qu'il porte très tôt également le sens de « devenir », la question ne se pose pas. En revanche, pour *āmadan*, on pourrait se demander si un inanimé possède la faculté de « venir ». Dans le cadre des phrases existentielles, un agent inanimé peut tout à fait se construire avec *āmadan*¹⁴³¹. Nous ne tenons donc pas ici de critère opérant pour saisir l'avancée de morphologisation du passif.

Quant au futur, la restriction ou non de l'agent est bien un indice de désémantisation de l'auxiliaire. Un agent inanimé n'est pas doué de volonté et quand on rencontre la périphrase avec celui-ci, il n'y a aucune hésitation possible entre l'expression de futur et la volition¹⁴³². Il s'agit du futur.

19.2.2.3. Preuve par anachronie

Le sens premier de l'auxiliaire n'est plus perceptible lorsque l'auxilié de la périphrase peut être le même verbe que l'auxiliaire (preuve par anachronie). Malheureusement, il n'existe aucune occurrence de futur avec le verbe vouloir dans nos textes¹⁴³³. Pour le passif non plus, de tels exemples sont absents de notre corpus, mais cette absence s'explique par le fait que les auxiliaires sont des verbes de déplacement ou d'état, et donc qu'ils ne sont pas susceptibles d'être mis au passif. Certaines occurrences présentent cependant des intransitifs au passif, dont une avec un verbe de déplacement, *raftan*, « aller » : *rafta šud* (TS 3, 8)¹⁴³⁴. Dans cet exemple, l'auxiliaire est complètement désémantisé.

Le verbe « être » peut se combiner avec les périphrases de parfait et de plus-que-parfait. Pour ce dernier, les occurrences se rencontrent toutes dans nos premiers textes¹⁴³⁵. Le parfait de *būdan*, lui, apparaît tout au long de la période : *bwd hyst*, « il a été » (JP4 VI', 1) ; *būda and*, « ils ont été » (TT 195b, marge, 5).

¹⁴³⁰ Heine 1993, p. 54.

¹⁴³¹ Cf. *supra*, § 14.4.2.1.

¹⁴³² *Supra*, § 12.2.1.

¹⁴³³ *Supra*, § 12.2.4.

¹⁴³⁴ *Supra*, § 6.3.4.1.

¹⁴³⁵ *Supra*, § 11.4.2.

19.2.4. Les quatre périphrases : entre tournure lexicale et morphologie

En récapitulant les différents indices, morphologiques, syntaxiques et sémantiques (tableau 19.2), on constate que :

- Le passif est la périphrase la moins morphologisée malgré une légère avancée au moment où il n'existe plus qu'un unique auxiliaire, *šudan*.
- Le parfait est la périphrase la plus morphologisée.
- Le futur et le plus-que-parfait sont à peine moins morphologisés que le parfait, avec une progression vers la morphologie pour le futur, et un faible recul pour le plus-que-parfait.

	Passif	Futur	Parfait	Plus-que-parfait
Préfixes	– *	+	+ *	+
Suffixes	+	–	+ *	+ *
Auxilié non conjugué	+	+	+	+
Conjugaison de l'auxiliaire	--	+	±	±
Ecriture			+	
Restriction de sélection	–	±	±	±
Verbes composés		+ *		
E.P. et actants	+	+ *	+	+ *
Désémantisation	– > +	– > +	+ > ++	+
Restriction de l'agent		+		
Anachronie	+ ? > ∅		+	+ > –
Total	5 – > 4 – 3 (4 ?) + > 4 +	2 – > 1 – 1 ± 6 + > 7 +	2 ± 7 + > 8 +	0 – > 1 – ? 2 ± 6 + > 5 +

19.2. Avancée de la morphologisation des périphrases verbales

Nous noterons que la situation est plus flottante dans TE₁, parfois aussi dans JP et TE₂, dans lesquels des exceptions¹⁴³⁶ montrent l'hésitation que l'on a eu à comprendre la périphrase, ou bien comme une unité, ou bien comme deux éléments indépendants.

Globalement, le statut des périphrases connaît une évolution avec une désémantisation plus avancée pour la majorité d'entre elles, mais à des époques variées : disparition de l'auxiliaire du passif *āmadan* assez tôt (peut-être dès la fin du XI^e siècle) ; généralisation des futurs, et non plus principalement pour les futurs d'intention, pendant la période intermédiaire (dès la fin du XIII^e siècle peut-être) ; augmentation des parfaits sans auxiliaire durant le XV^e siècle.

¹⁴³⁶ Exceptions notées par un astérisque.

Les indications que donnent nos textes doivent néanmoins inciter à la prudence. Nous ne pouvons bien entendu pas procéder à des tests, et surtout, évaluer la fluidité de certaines périphrases dans la langue parlée. Pour le persan contemporain, Bonami et Samvelian ont montré qu'un adverbe peut s'insérer dans la périphrase du passif, et un enclitique personnel entre les deux éléments du futur¹⁴³⁷, pour ne citer que les conclusions les plus utiles à notre propos. Nous ne pouvons pas non plus procéder à des tests qui révéleraient que pour le passif et les formes composées avec la forme pleine de *būdan*, l'auxilié peut être en tête de phrase, c'est-à-dire très éloigné de l'auxiliaire¹⁴³⁸.

Il n'en demeure pas moins que toutes ces périphrases appartiennent bien au système, à des degrés divers, selon les époques considérées.

¹⁴³⁷ Pour l'adverbe avec le passif, Bonami et Samvelian 2009, p. 30, ex. 10 ; 2012, § 3, ex. 32 ; pour l'enclitique personnel avec le futur : 2009, p. 42, note 8 ; 2012, § 5, ex. 59b.

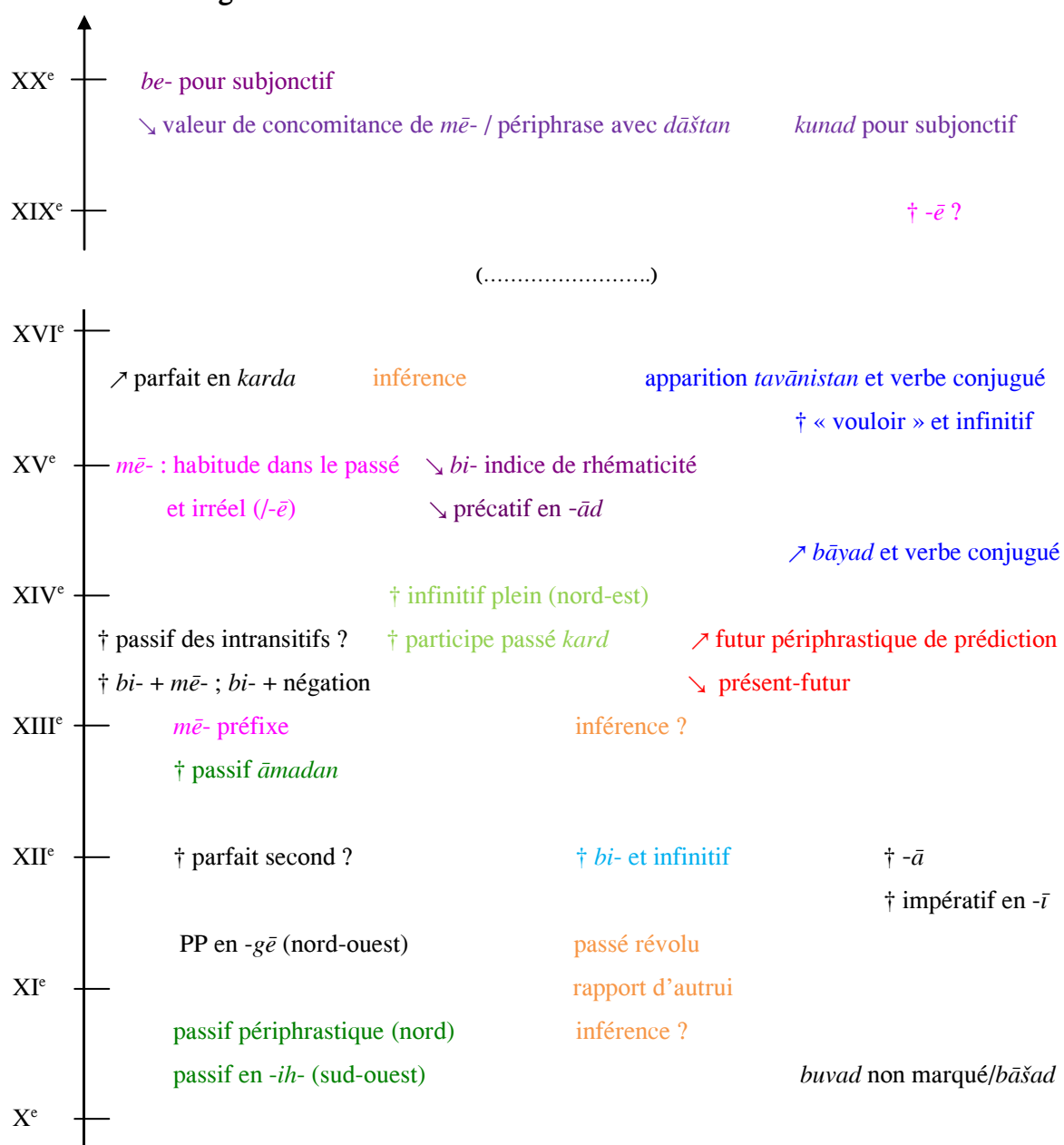
¹⁴³⁸ Bonami et Samvelian 2009, p. 30, ex. 12 et 2012, § 3, ex. 34 pour le passif ; 2009, p. 33, ex. 23 et 2012, § 4, ex. 45 pour le subjonctif passé.

Chapitre 20

LES PHASES DE L'EVOLUTION VERBALE

Nous avons déjà souligné les rapports qu'entretiennent entre eux les changements, pour la modalité et l'aspect. Un récapitulatif des transformations fera apparaître les différentes étapes de l'évolution du système verbal.

20.1. Chronologie des évolutions



20.1. Frise chronologique récapitulant les différentes évolutions

Sur cette frise chronologique¹⁴³⁹, on constate que les changements ponctuent toute notre période, remettant ainsi en question l'habituelle dichotomie entre persan archaïque et persan classique. Nous y reviendrons.

20.2. Les changements liés

Il existe des évolutions isolées car elles n'ont aucun écho sur le reste du système, la disparition du parfait second, par exemple. Ces évolutions isolées sont peu nombreuses. Les autres, qui entretiennent des interactions réciproques, sont majoritaires : ce sont les changements liés¹⁴⁴⁰. C'est en réinscrivant les évolutions dans des faisceaux de changements plus englobants que l'on en saisira mieux les facteurs déclenchants.

20.2.1. Problèmes d'homonymie morphologique

Au cours de l'évolution, il arrive que certaines formes se retrouvent homonymes entre elles. En vertu du principe qui veut qu'à une forme corresponde un sens, des phénomènes de différenciation se produisent alors.

A la suite de la disparition des passifs synthétiques du moyen perse, seulement conservés en judéo-persan, seul l'autre passif moyen-perse, périphrase avec l'auxiliaire *būdan*, « être », a survécu. Et étant donné qu'entre le moyen perse et le persan, l'ergativité au passé a disparu et qu'une autre périphrase avec *būdan* s'est développée pour exprimer le parfait, les locuteurs ont été confrontés à deux périphrases homonymes, et donc, à des cas d'ambiguïté entre un présent passif et un parfait actif¹⁴⁴¹. C'est très certainement ce qui a suscité l'apparition de nouveaux auxiliaires, les verbes de déplacement, *āmadan*, « venir », *šudan*, « aller », et dans une moindre mesure *gaštan*, « se tourner »¹⁴⁴². *šudan* s'est finalement imposé, probablement en raison de sa polysémie : il est à la fois verbe de déplacement (« aller ») et verbe d'état (« devenir »).

Deux autres formes sont homonymes et ce sont toutes deux des formes non conjuguées, il s'agit de l'ancien participe passé du type *kard* et de l'infinitif apocopé. Or si

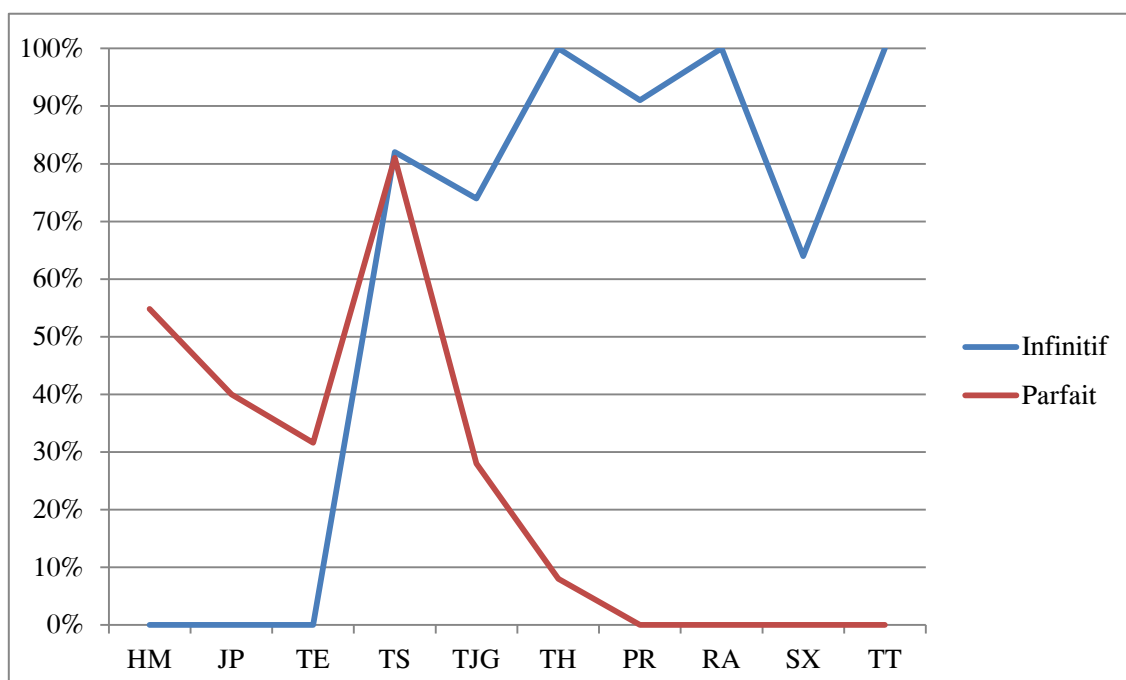
¹⁴³⁹ Les couleurs sont voisines pour des phénomènes qui entretiennent des relations indirectes de cause à effet. Pour les changements liés, elles sont identiques. † : disparition du phénomène ; ↗ : augmentation ; ↘ : diminution. Nous n'avons pas intégré les évolutions des désinences verbales : elles ne jouent aucun rôle dans l'organisation du système.

¹⁴⁴⁰ Cf. Marchello-Nizia 2009, pp. 178-179.

¹⁴⁴¹ Cf. *supra*, § 6.3.2.2 et 11.2.1.

¹⁴⁴² *Supra*, § 6.3.2.

l'on observe de nouveau leur évolution¹⁴⁴³, ici conjointement (graphique 20.1), on se rend compte que l'augmentation des formes d'infinitif apocopé est corrélative de la diminution des anciennes formes de participe passé. Cette homonymie aurait-elle alors risqué de créer des confusions, ou du moins des ambiguïtés, dans la construction de certaines périphrases ? On peut le supposer : c'est par exemple ce qui s'est produit pour le verbe régi par le futur en grec moderne ; ou bien pour rester dans notre aire géographique, en dari et en tadjik, un infinitif diminué de sa nasale finale est réinterprété comme un participe passé¹⁴⁴⁴.



20.2. Evolution en parallèle de l'infinitif apocopé et du parfait de type *kard-ast*¹⁴⁴⁵

20.2.2. Concurrence de deux formes

Il arrive aussi que deux formes entrent en concurrence pour exprimer le même signifié, sans nécessairement que l'une en vienne à causer la disparition de l'autre¹⁴⁴⁶. C'est le cas du futur. Même si la périphrase avec *x^vāstan* progresse à partir de la fin du XIII^e siècle, et qu'ainsi elle fait reculer les emplois du présent-futur, ce dernier n'en disparaît pas pour autant. En persan contemporain, la répartition s'est produite au niveau des registres de langue : le présent dans la langue familière, et le futur dans la langue

¹⁴⁴³ Cf. *supra*, § 7.2 et § 8.2.2.1.

¹⁴⁴⁴ Pour tous ces exemples, cf. *supra*, § 16.7.1 et note 1311.

¹⁴⁴⁵ Le pourcentage des infinitifs apocopés a été calculé par rapport à tous les infinitifs verbaux, celui des participes du type *kard*, par rapport à tous les participes passés verbaux.

¹⁴⁴⁶ Haspelmath 2000, p. 792.

littéraire¹⁴⁴⁷. Nos textes, littéraires, ne nous permettent évidemment pas de savoir si une telle répartition est déjà à l'œuvre. On constate seulement que la périphrase s'emploie progressivement pour tout type de futurs, et non plus uniquement pour les futurs d'intention.

En revanche, la concurrence entre *mē-* et *-ē* ne conduit pas au même résultat. Voici le processus le plus probable : *mē-* en vient à exprimer l'habitude en général, certainement à partir de la valeur d'habitude dans le présent, et il finit par absorber tous les emplois de *-ē*, aussi bien ceux de l'habitude dans le passé que ceux de l'irréel. Ce phénomène d'extension de *mē-* est donc à l'origine de la disparition du suffixe *-ē*.

20.2.3. L'obsolescence d'une forme et son remplacement

Pour ce type de changements liés, avec disparition et remplacement, il est parfois difficile de savoir ce qui est premier. Est-ce la disparition – ou l'affaiblissement – d'une forme, qui engendre un vide et provoque la création d'une nouvelle forme, ou bien est-ce parce qu'une nouvelle forme est apparue que l'ancienne s'affaiblit ? Dans certains cas, on peut sortir de cette impasse.

Pour le verbe « être », l'ancienne forme *buvad*, héritée du moyen perse, devient neutre et une nouvelle forme, *bāšad*, est créée sur l'impératif irrégulier du moyen perse *bāš*. Mais *buvad* s'est-il affaibli avant que *bāšad* n'apparaisse, ou bien est-il devenu une forme neutre précisément parce que *bāšad* avait été créé ? A lire les textes JP, la première hypothèse serait la bonne : *buvad* est la seule forme qui existe dans ces textes et il peut porter les deux valeurs, c'est-à-dire qu'il peut indiquer aussi bien le transitoire, comme à son origine, que le permanent, la seule valeur à se maintenir après la création de *bāšad*¹⁴⁴⁸.

Quant au subjonctif et sa disparition, le problème est plus complexe puisqu'il met en jeu davantage de facteurs et davantage de formes. Dans une première étape, le subjonctif moyen-perse ne se conserve plus qu'à la troisième personne du singulier, et avec un sens particulier de précatif : ce sont les formes en *-ād*. Les autres emplois du subjonctif ne sont plus marqués. Puis, déclinant à son tour, cette forme de précatif ne subsiste plus que dans la forme figée du verbe « être », *bād*, après le XIV^e siècle. Sensiblement à la même époque, *bāyad*, « falloir », étend la construction à verbe conjugué régi et perd la structure à infinitif, parce qu'un verbe conjugué a une morphologie plus riche – phénomène accru par la disparition de *bi-* avec infinitif, certainement à la fin du

¹⁴⁴⁷ Cf. Lazard 2006b, p. 132, § 131 et pp. 145-146, § 152.

¹⁴⁴⁸ Cf. *supra*, § 15.2.4.3.

XI^e siècle. Sans doute par extension analogique avec les autres verbes modaux, *tavānistān*, « pouvoir », commence lui aussi à voir sa structure évoluer d’infinitif à verbe conjugué dans la seconde moitié du XV^e siècle. Tous ces changements ont pour effet d’accentuer encore l’impression qu’il manque un mode subjonctif, susceptible de marquer toutes ces valeurs. Ensuite, entre le début et la fin du XIX^e siècle, *mē-* va cesser d’être employé dans des cas relevant du subjonctif et il va toujours marquer les occurrences d’indicatif. L’emploi de l’ancien présent non marqué comme subjonctif est à mettre en lien avec l’affaiblissement de la valeur de concomitance de *mē-* et la création de la périphrase progressive recourant à *dāštan*. Enfin, comme la valeur d’indice de rhématicité de *bi-* se perd peu à peu depuis le XV^e siècle, le morphème peut alors être réinvesti d’une nouvelle valeur, modale cette fois-ci¹⁴⁴⁹, mais il y a tout lieu de penser que ce dernier changement est tardif et date du tournant des XIX^e-XX^e siècles.

20.3. Les phases de l’évolution du système verbal

Rappelons les phases du persan définies par Xānlari¹⁴⁵⁰ :

- 900-1250 : phase de genèse et de croissance.
- 1250-fin XVIII^e siècle : phase du persan standard.
- XIX^e siècle- : phase de transformation et de modernité.

L’évolution du système verbal telle que nous l’avons établie se conforme-t-elle à cette chronologie ? Certes entre les deux premières phases, il y a eu normalisation du passif avec l’auxiliaire *šudan* qui s’impose ; les formes d’infinitif marquées de *bi-*, le suffixe d’exhortation et d’exclamation *-ā*, et le parfait second ont disparu ; *mē-* est devenu préfixe ; quant à *buvad*, il est en net recul devant *bāšad*. Certes dans la dernière période, la valeur de concomitance de *mē-* s’est affaiblie et une nouvelle périphrase progressive est apparue ; le suffixe *-ē* a disparu ; et l’opposition indicatif/subjonctif a été recréée. Tous ces éléments se conforment donc bien aux phases de Xānlari.

Mais comment expliquer que ce soit dans la période médiane (1250-XVIII^e siècle) que des changements majeurs se sont produits ? Ne faudrait-il pas alors envisager une articulation supplémentaire dans cette phase ? Cette période est celle qui a connu le plus de transformations, notamment aux XIV^e-XV^e siècles : augmentation du futur

¹⁴⁴⁹ A moins qu’il ne faille voir une continuité entre l’ancienne et la nouvelle valeur de *bi-*. Le phénomène se produisant hors de notre période d’étude, il nous est impossible d’y répondre.

¹⁴⁵⁰ Xānlari 1382/2003, I, pp. 356-382. Paul (2002a, p. 24), ainsi qu’Estaji et Bubenik (2007, p. 34) s’y réfèrent.

périphrastique ; disparition de l'infinitif verbal plein et du participe passé de type *kard* ; *bi-* et *mē-* ne peuvent plus se combiner ensemble, ainsi que *bi-* et la négation ; le précatif s'emploie de moins en moins ; les verbes modaux changent de structure régie, l'un après l'autre ; *mē-* commence à capter les valeurs de *-ē* ; et pour finir, *bi-* perd peu à peu son rôle d'indice de rhématicité.

Pour le système verbal donc¹⁴⁵¹, la répartition de Xānlari gagnerait, selon nous, à être affinée¹⁴⁵². Etudiant d'autres faits de langue, Paul remarque pour sa part que la période allant de 900 à 1500 a connu bien plus de transformations que les cinq siècles suivants¹⁴⁵³.

Quelle autre répartition peut-on alors proposer ? Sur quels critères s'appuyer ? Et à partir de combien de changements peut-on dire qu'on entre dans une nouvelle phase ? Quelle que soit la chronologie proposée, on doit la déterminer uniquement en fonction des faits de langue. Celle de Xānlari est calquée sur des événements historiques : le passage de la première à la deuxième phase correspond à l'arrivée des Mongols, celui de la deuxième à la troisième, à l'avènement des Qājārs. Or s'il est vrai que des transformations ont eu lieu lors de la conquête mongole, les dernières se sont produites en plus grand nombre vers la fin de la dynastie qājāre et non à son début. Il faut tout autant se garder de chercher une concordance avec la littérature. Paul¹⁴⁵⁴ a solidement montré que le terme de "classique" n'avait aucune pertinence pour l'évolution linguistique. Les événements historiques comme le terme littéraire de "classique" constituent donc des sortes d'"obstacles épistémologiques" pour reprendre le concept de Bachelard.

Si l'on observe les faits linguistiques, et uniquement eux, voici les phases du système verbal que nous proposons :

- 900-1250 : phase de normalisation morphologique (passif, parfait, statut de *(ha)mē*, entre autres).
- 1250-1500 : phase d'évolution morphosyntaxique (futur périphrastique, changement de structure des verbes modaux, captation des valeurs de *-ē* par *mē-*, et baisse de la valeur d'indice de rhématicité de *bi-*).
- 1500-fin XIX^e siècle : phase de stabilité.

¹⁴⁵¹ Pour la postposition *rā* en revanche, Paul (2008b, pp. 335-336) constate la permanence de ses différents emplois entre les XI^e et XVI^e siècles.

¹⁴⁵² Cela tient également au fait que pour Xānlari (1382/2003, I, p. 371), *mē-* et *bi-* sont déjà des marqueurs modaux, respectivement d'indicatif et de subjonctif, dès la deuxième phase. Or il n'en est rien : cette répartition est bien plus tardive (fin XIX^e siècle comme *terminus post quem*).

¹⁴⁵³ Paul 2002a, p. 33.

¹⁴⁵⁴ *Ibid.*, pp. 32-33.

– fin XIX^e siècle- : phase de refonte du système modal (perte de la valeur de concomitance de *mē-* qui devient alors marqueur de l’indicatif, et réapparition du mode subjonctif).

Nous avons repris la date charnière de 1250, mais sans savoir au juste si elle inaugure bien une nouvelle étape : nous savons seulement que des changements morphologiques se sont produits entre TJG et TH, c’est-à-dire entre 1260 et 1320. Mais rien ne nous permet d’affirmer qu’ils ont eu lieu vers 1260 plutôt que vers 1320 ; nous opterions pour la première date, 1260, parce que TJG présente plusieurs traits archaïques, dans le système verbal et ailleurs¹⁴⁵⁵, et donc il est possible que cet ouvrage soit plus représentatif de la première moitié du XIII^e siècle que de la seconde. Seuls d’autres textes contemporains (1240-1270) pourraient nous renseigner précisément sur ces évolutions : soit ils feraient déjà état de différences avec TJG et prouveraient ainsi que l’on a basculé dans une autre phase, soit ils ressembleraient à TJG et indiqueraient alors que le changement de phase est plus tardif, se situant probablement au XIV^e siècle. Ce travail reste donc à mener.

¹⁴⁵⁵ Par exemple l’accord de *har kas*, « quiconque », avec un verbe au pluriel (TJG, I, Introduction anglaise, p. LXXXI ; Introduction persane, p. 114).

CONCLUSION DE LA CINQUIEME PARTIE

Entre nos premiers et nos derniers textes, l'évolution modale est relativement timide. Il n'existe aucune opposition du type indicatif/subjonctif ; celle-ci ne réapparaît qu'à la fin du XIX^e siècle. En revanche, le marquage de l'irréel commence à changer à la fin de notre période : le préfixe *mē-* tend progressivement à remplacer le suffixe *-ē*. Quant au médiatif, la situation est moins claire. Certes le système se complète peu à peu, mais il est impossible de s'assurer pleinement de son existence aux premiers siècles, du moins de l'existence de la valeur d'inférence.

Le système aspecto-temporel n'a pas non plus connu de changements notables au cours de notre période. Seul *(ha)mē* a évolué : de simple particule à préfixe. Les évolutions aspectuelles majeures sont plus tardives et le système se renouvelle pendant la seconde moitié du XIX^e siècle, où la valeur de concomitance de *mē-* s'affaiblit et une périphrase progressive est créée. Sur la question temporelle, en devenant l'expression de tout type de futurs et non plus principalement d'un futur d'intention à partir du XIII^e siècle, la périphrase avec *x^vāstan* entre peu à peu dans le système d'oppositions temporelles, mais sans que l'on puisse parler d'une tripartition passé/présent/futur.

Ces considérations sur l'organisation de toutes ces formes verbales en système nous ont amenée à nous pencher sur leur statut, notamment sur celui des périphrases. Il apparaît qu'elles se morphologisent toutes progressivement entre le début et la fin de notre période, mais à des degrés divers et sans qu'aucune d'elles entre totalement dans la morphologie. C'est le parfait qui en est le plus proche, puis suivent les autres formes composées telles que le plus-que-parfait, ainsi que le futur. Le passif, lui, est le moins morphologisé, même si son statut connaît une légère évolution.

Enfin, nous avons vu combien les changements entretiennent entre eux des interactions. Et même si les évolutions qu'a connues le système verbal s'échelonnent sur toute la période, nous en avons expliqué les étapes. Dans un premier temps, de 900 à 1250 (ou début du XIV^e siècle), le système verbal connaît surtout des changements d'ordre morphologique ; dans un deuxième temps, jusqu'au début du XVI^e siècle, les évolutions morphosyntaxiques sont plus nombreuses. Les deux dernières étapes, qui se situent hors de notre période d'étude, se composent d'une phase de relative stabilité du XVI^e à la

première moitié du XIX^e siècle, puis d'une réorganisation importante du système modal à partir de la fin du XIX^e siècle.

CONCLUSION

D'un équilibre à l'autre ?

Nous cherchions à savoir si entre les X^e et XVI^e siècles le système verbal persan avait subi des transformations telles que d'un premier équilibre, il était parvenu à un nouvel équilibre. Par l'analyse de dix textes en prose, il est apparu que maints changements jalonnent les sept siècles, si bien que le système connaît une succession d'équilibres dus à de légers remodelages. Mais sur certains plans, notamment le mode, on ne peut pas encore apercevoir les prémices du système verbal contemporain.

Au cours d'une première phase, de 900 environ à une date comprise entre 1250 et 1320, plusieurs changements morphologiques se produisent : *mē-* devient préfixe ; le passif ne peut plus se construire avec *āmadan* ; le parfait n'a plus qu'une seule forme car le parfait second disparaît ; *bi-* ne se préfixe plus à l'infinitif ; le suffixe de souhait et d'exclamation *-ā* a disparu ; quant à *bāšad*, il devient majoritaire, *buvad* n'étant plus que résiduel.

Une deuxième phase, de 1250 ou 1320 jusqu'au début du XVI^e, connaît plus de transformations morphosyntaxiques que morphologiques. Certes d'un point de vue morphologique, *bi-* perd la possibilité de se combiner avec la négation et avec *mē-* au début de cette phase, mais c'est au niveau de sa valeur que le changement importe, étant donné que sa fonction d'indice de rhématicité se délite progressivement. Certes l'infinitif verbal plein et le participe passé *kard* disparaissent, mais c'est surtout l'évolution de la structure des verbes modaux qui aura un impact sur les changements futurs. On assiste aussi au déclin du précatif, à la hausse du futur périphrastique et des parfaits sans auxiliaire, et à la captation par *mē-* des valeurs de *-ē*, ce qui va affaiblir sa valeur première de concomitance.

La troisième phase sort de notre période d'étude, mais un rapide sondage dans les textes du XVIII^e et dans ceux du début du XIX^e siècle nous autorise à penser que la période qui va du XVI^e à la première moitié du XIX^e siècle connaît une relative stabilité.

Enfin une dernière phase, qui commence à la fin du XIX^e siècle, voit l'émergence d'un nouveau système modal, caractérisé d'abord par *mē-* comme marqueur de l'indicatif en opposition à une forme de subjonctif non marquée, puis par un marquage du subjonctif par *bi-*, sans doute au tournant des XIX^e et XX^e siècles.

L'impact de tous ces changements – ceux de notre période – demeure toutefois limité, eu égard à tous les autres que l'on aurait attendu dans le cadre d'une refonte du système. On peut néanmoins, au-delà d'une énumération et par souci de clarté, les regrouper selon les processus qui les caractérisent.

Les différents processus

Des évolutions ressortissent au processus de grammaticalisation. L'adverbe moyen-perse *hamē* est devenu le préfixe *mē-*, très certainement après une phase de réanalyse. L'auxiliaire moyen-perse *hē*, forme enclitique du verbe « être » à l'optatif, a subi une grammaticalisation secondaire pour devenir le suffixe *-ē*, en passant par un stade d'enclitique (*-ē*). Les périphrases, elles, dénotent un stade de grammaticalisation plus ou moins avancé : proche de la morphologisation pour le parfait, intermédiaire pour le futur et le plus-que-parfait, et moins abouti pour le passif.

L'extension analogique est un des autres processus à l'œuvre dans l'évolution du système : le verbe modal *tavānistān*, « pouvoir », a fini par se construire avec un verbe conjugué, à l'instar de *x^vāstān*, « vouloir », et de *bāyistān*, « falloir ». Nous parlons bien d'extension analogique car si, pour les deux derniers, l'évolution de la structure a d'autres causes (différenciation du futur pour *x^vāstān*, marquage de la personne pour *x^vāstān* et *bāyistān*), aucune raison particulière n'explique la transformation de la structure régie par *tavānistān*. Même si le changement permet au verbe régi de porter d'autres informations morphologiques (affixes verbaux, temps), il a sûrement été provoqué par une analogie avec les autres verbes modaux.

Le changement phonétique, d'habitude très présent dans la refonte des paradigmes, n'a joué qu'un rôle mineur dans l'évolution du système verbal proprement dit. Si l'on excepte la perte de la syllabe initiale de *hamē*, effet induit par sa grammaticalisation, seules les désinences ont connu quelques évolutions phonétiques. Mais on s'aperçoit que la phonologie a peut-être eu d'autres répercussions, celles-ci indirectes. On pourrait en effet penser que la disparition progressive des verbes simples au profit de locutions verbales est le fruit d'une simplification corrélative des évolutions phonologiques – certes antérieures au persan – qui, dans la plupart des cas, ont engendré pour ces verbes simples l'apparition de deux radicaux irréguliers entre eux. Ce remplacement des verbes simples par des locutions verbales réduit ainsi l'ancien stock de radicaux irréguliers à quelques-uns – ceux des verbes supports. Or nous avons vu l'incidence possible qu'a eue cette

évolution lexicale dans la raréfaction du préfixe *bi-*, et donc dans l'effacement de son rôle premier. C'est ce qui aurait pu permettre un nouvel usage, celui de marquer l'impératif et le subjonctif. Mais ce dernier phénomène ayant eu lieu après notre période, ce cheminement de la valeur de *bi-* reste pour l'instant une hypothèse.

D'autres changements sont la conséquence d'une extension métaphorique. Tel est le cas des verbes de déplacement *āmadan*, « venir », et *šudan*, « aller » : tout en conservant par ailleurs leur sens premier, ils sont devenus auxiliaires du passif à la suite du passage d'un déplacement réel à un déplacement abstrait. Le parfait s'est progressivement chargé de valeurs relevant du médiatif, et d'une action connue par son résultat (le parfait), on est parvenu à une action connue par d'autres moyens, dont l'inférence (le médiatif). Au terme d'un autre processus d'extension métaphorique, le verbe modal de volition, *x^vastan*, a servi à former un futur d'intention, puis il a été utilisé également pour l'expression du futur de prédiction.

Les évolutions les plus nombreuses résultent de l'obsolescence d'une forme, qui aboutit souvent à son renouvellement :

– Une forme peut s'affaiblir au fil du temps et être remplacée par une autre, plus expressive. Ainsi *buvad*, « il est », marque à l'origine une qualité transitoire, puis étendant ses emplois jusqu'à exprimer aussi une qualité essentielle, il cède sa place à *bāšad* pour sa valeur première, et devenant alors l'équivalent de *ast*, il disparaît. Selon un schéma identique, le préfixe *mē-*, dont la valeur de concomitance est prépondérante dans nos textes, perd peu à peu cette valeur et est alors remplacé par la construction progressive formée avec *dāštan*, « avoir ». Contrairement à *buvad*, il se maintient dans la langue, mais avec une valeur d'inaccompli, non marqué sur le plan de la concomitance.

– L'homonymie de deux formes entraîne souvent la disparition de l'une d'elles. C'est ce qui s'est produit pour le passif périphrastique formé avec *būdan* : homonyme du parfait, il a rapidement disparu, la langue recourt alors à d'autres auxiliaires. Comme une confusion entre l'impératif et l'indicatif présent à la deuxième personne du singulier pouvait embarrasser les locuteurs, et ce d'autant plus dans une langue où le pronom personnel sujet n'est exprimé que dans les cas d'emphase et où le présent peut aussi exprimer le futur (la frontière est alors mince entre « fais » et « tu feras »), les formes d'impératif en *-ī* ont rapidement cessé d'être employées. Enfin, sans qu'il soit vraiment question de disparition de l'infinitif plein mais plutôt de survivance dans certains dialectes seulement, l'infinitif apocopé s'est davantage développé quand le participe passé s'est suffixé de *-a*, en cessant alors de lui être homonyme.

– Lorsque deux formes en viennent à porter la même valeur, une des deux tombe en totale désuétude. C’est, nous l’avons dit, ce qui a eu lieu pour *buvad* après son affaiblissement : seul *ast* demeure. Si, à l’origine, le passif avec *āmadan* se distinguait de celui formé avec *šudan* (mise en avant du procès pour le premier, et de l’état pour le second), ce qui les différençait a fini par paraître trop ténu pour que les deux passifs se maintiennent et c’est très probablement à cause de sa polysémie que *šudan* s’est imposé. Et, même si nous disposons de moins de données sur ce point, c’est peut-être une équivalence avec le parfait du type *kard(a) ast* qui a fait disparaître le parfait second, d’autant que la distinction entre les deux semblait n’être que d’ordre dialectal.

– Quand une forme s’efface, c’est aussi parfois par souci de simplification du paradigme. Nous venons de voir que tel était le cas pour les disparitions du passif avec *āmadan* et du parfait second. Mais la simplification s’est très certainement aussi produite dans la morphologie : le passif synthétique pouvait présenter une difficulté phonétique en se suffixant au radical ; de surcroît, il était marqué par *-h-*, c’est-à-dire une simple glottale spirante, susceptible de s’amuir dans la langue familière¹⁴⁵⁶ ; un passif périphrastique s’y est alors substitué. Les parfaits avec auxiliaire, eux, ne vont pas jusqu’à disparaître, mais ils sont en net recul devant les parfaits en *karda*, et ce, à toutes les personnes (même si la troisième du singulier reste de loin majoritaire).

– Une forme peut être sentie comme trop spécialisée et être alors remplacée par une forme plus polysémique. Ce phénomène peut avoir lieu après la perte progressive de ses valeurs, comme l’ancien subjonctif moyen-perse qui ne marque plus que le précatif à la troisième personne du singulier. Pour le suffixe de souhait et d’exclamation *-ā*, sa raréfaction avec les noms (il ne subsiste actuellement que dans des emplois d’apostrophe solennelle) a pu provoquer son extinction avec les verbes également.

– En dernier lieu, deux formes peuvent marquer des valeurs contiguës, de fait l’une des deux connaît une extension et en vient à capter les valeurs de l’autre. C’est le processus qui s’est produit pour les affixes *mē-* et *-ē*, le premier absorbant les valeurs du second.

Pour le phénomène de l’emprunt, aucun cas d’évolution n’est avéré. L’hébreu n’a vraisemblablement pas influencé le système verbal du judéo-persan, hormis, de manière exceptionnelle peut-être, pour ce qui est du participe en *-gē*. Quant au médiatif, le turc a certes joué un rôle, mais ce n’est que celui de catalyseur et non celui de déclencheur. En

¹⁴⁵⁶ L’amuisement de ce phonème existe en persan contemporain (Lazard 2006b, pp. 6-7, § 2), et il existait peut-être déjà dans la langue de nos textes.

effet, comme nous l'avons établi, une cause interne à la langue – une extension métaphorique – explique ce développement du médiatif à partir du parfait. L'arabe a pu aussi constituer un facteur accélérant dans l'évolution de la construction des verbes modaux. Ces causes externes restent cependant secondaires.

Les problèmes qui subsistent

Nous avons entrepris ce travail en supposant que le système verbal du X^e siècle serait très différent de celui du XVI^e siècle. Or ce n'est pas le cas. En sept siècles, il ne s'y est produite aucune évolution majeure. Mais ces évolutions ne sont pas pour autant marginales. Le XV^e siècle constitue une date charnière. Ce siècle a en effet connu plusieurs transformations qui vont préparer et favoriser les évolutions à venir, conditions d'une refonte du système, notamment du système modal, dans les siècles postérieurs à notre période d'étude. Le XV^e siècle offre l'image d'un terreau dont les floraisons ne sont pas encore visibles. Il en découle que notre questionnement initial, savoir si nous étions passés d'un équilibre à un autre, trouverait alors ses réponses dans une étude sur ces siècles plus récents ; elle viserait tout simplement à identifier les évolutions entre nos états de langue et le persan contemporain.

Nos conclusions reposent sur des textes, qui, par définition, relèvent de la langue écrite. Bien que nous les ayons voulus les moins littéraires possibles, ils n'en sont pas moins soumis au conservatisme du persan écrit. Les changements que nous observons entre nos tout derniers textes et la langue actuelle ont pu se produire, ou germé, plus tôt dans la langue parlée. En outre, ils ont pu naître à des moments différents selon les régions, ce dont résulteraient les dissemblances entre le système du persan d'Iran, celui du tadjik et celui du kâboli.

Mais cela revient à la difficulté de saisir les phénomènes dialectaux dans une langue écrite qui a une forte propension à uniformiser et, par là-même, à gommer les particularismes régionaux. Nous avons vu combien un auteur du Sistan rédigeant au XI^e siècle – celui du *Tārīx-i Sīstān* – avait cherché à les éviter. Rappelons aussi que le système que nous présentons ici ne s'appuie que sur une dizaine de textes qui entendent couvrir sept siècles d'un vaste domaine linguistique. De fait, les conclusions qu'ils donnent à voir ne peuvent être définitives, du moins considérées comme telles. L'analyse d'un nombre plus élevé de textes pourra assurément lever les doutes et éclairer les imprécisions qui subsistent. Nous pensons par exemple aux problèmes de chronologie relatifs au

développement du médiatif, ou aux nuances dialectales dans la structure des verbes modaux.

Comme d'autres changements sont survenus après notre période, la nécessité d'une étude embrassant les XVII^e-XX^e siècles est criante. Elle permettra de répondre aux questions essentielles restées en suspens, telles que les raisons du marquage de l'indicatif par *mē-*, l'époque et les raisons de celui du subjonctif par *bi-*, mais aussi le moment exact de la disparition de *-ē*, les évolutions d'emploi des participes passés employés seuls, ou la répartition entre les deux expressions du futur, pour n'évoquer que les principales.

Achevant cette étude, nous savons qu'il y a encore beaucoup à faire pour dévoiler l'évolution du système verbal persan dans son entier. Reste qu'un premier pas aura été tenté. Puisse-t-il dans l'avenir nous permettre de creuser un sillon.

INDEX DES TERMES LINGUISTIQUES ET DES LANGUES

- Accompli, 9, 27, 101, 138, 167, 168, 170, 177, 202, 221, 226, 249, 250, 251, 360, 367, 375, 376, 377, 378, 379, 380, 381, 382, 383, 389
- Accompli continuatif, 177, 378
- Accusative (structure), 50, 78, 82, 87
- Actant, 86, 103, 287
- Affixation, 190
- Affixe, 12, 23, 87, 95, 106, 142, 190, 279, 384, 385, 386, 391, 405, 407
- Africaines (langues), 237, 308, 365
- Agent, 7, 12, 78, 82, 83, 87, 88, 104, 105, 111, 139, 174, 214, 244, 332, 348, 392, 393
- Albanais, 234, 263
- Allemand, 95, 254, 355
- Allomorphe, 64, 73, 74, 75, 91, 130, 136, 268, 269, 270, 274, 284
- Anachronie (preuve par), 12, 142, 240, 392
- Anglais, 161, 165, 173, 184, 187, 190, 200, 201, 204, 237, 245, 287, 332, 387, 401
- Animé (agent, sujet), 64, 139, 191, 215, 287
- Antériorité, 205, 206, 224, 225, 226, 228, 229, 230, 250, 251, 314, 315, 380
- Apodose, 192, 193, 194, 195, 244
- Arabe, 22, 29, 44, 95, 168, 218, 284, 363, 408
- Arménien, 263
- Aspect, 5, 12, 26, 27, 63, 120, 137, 138, 139, 141, 142, 161, 162, 165, 167, 168, 170, 173, 182, 184, 204, 221, 252, 253, 254, 260, 277, 281, 283, 308, 333, 355, 360, 367, 377, 378, 379, 380, 381, 382, 383, 387, 391, 395, 402
- Assimilation, 268, 269
- Atélicité, atélique, 26, 138, 161, 164, 165, 191, 192, 221, 223, 250, 251, 277, 308
- Auxiliaire, 2, 6, 7, 9, 11, 12, 13, 79, 80, 81, 83, 84, 87, 88, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 100, 101, 103, 105, 106, 123, 124, 125, 126, 127, 128, 129, 131, 136, 146, 149, 183, 184, 190, 212, 213, 214, 216, 217, 218, 219, 221, 222, 223, 224, 237, 238, 240, 247, 280, 294, 310, 316, 331, 332, 333, 334, 338, 339, 343, 352, 384, 385, 386, 387, 388, 389, 390, 391, 392, 393, 394, 396, 399, 404, 405, 406, 407
- Auxiliant, 333, 385, 386, 389, 390
- Auxiliation, 333
- Auxilié, 12, 333, 385, 386, 387, 389, 392, 394
- Avestique, 87, 105, 118, 129, 183, 185, 187, 205, 256, 264, 266
- Aymara (langue amérindienne), 233
- Balkaniques (langues), 234, 363
- Basque, 94
- Bemba (langue bantoue), 340
- Bulgare, 233, 234, 363
- Calque, 23, 63, 79, 82, 233
- Changement phonétique, 67, 405
- Changements liés, 12, 367, 396, 398
- Concomitance, 2, 8, 12, 13, 27, 120, 138, 159, 167, 168, 169, 170, 171, 172, 173, 177, 179, 180, 182, 183, 184, 206, 252, 373, 377, 378, 379, 380, 382, 383, 389, 395, 399, 401, 402, 404, 406
- Conditionnelles (phrases), 193, 210, 243, 368
- Continuatif, 8, 140, 167, 168, 173, 176, 178, 182
- Copule, 37, 67, 76, 98, 134, 136, 215, 217, 294, 318, 320, 321, 327, 329, 330, 348, 391
- Coréférence, non-coréférence, 11, 111, 333, 352, 354
- Danois, 254

Dari (persan parlé en Afghanistan, 21, 67, 71, 79, 124, 136, 162, 183, 188, 210, 211, 345, 362, 397
 Dašti (dialecte iranien), 264
 Déontique (modalité), 11, 339, 340, 341, 342, 352
 Désémantisation, 12, 178, 190, 238, 390, 391, 392, 393
 Désidératif, 237
 Désinence (économie de la), 83, 84, 86
 Désinence personnelle, 63, 79, 83, 84, 85, 86, 89, 90, 111, 128, 131, 166, 186, 189, 190, 195, 209, 216, 222, 223, 313, 352, 355, 386
 Diathèse, 8, 11, 27, 63, 87, 95, 123, 128, 129, 136, 165, 166, 344, 348, 349, 387
 Dissimilation, 74, 268
 Distributif, 8, 26, 93, 168, 169, 170, 173, 174, 176, 180, 206, 252, 378
 Dubitatif, 231, 237
 Durée limitée, 8, 159, 168, 169, 170, 172, 176, 177, 179, 180, 182, 206, 252
 Dynamique (modalité), 8, 9, 11, 161, 162, 164, 165, 191, 220, 223, 277, 327, 339, 340, 341, 352
 Emprunt, 21, 22, 23, 73, 92, 94, 141, 233, 407
 Enclitique, 9, 15, 18, 65, 66, 75, 82, 83, 85, 109, 131, 185, 186, 189, 190, 221, 222, 223, 258, 263, 292, 313, 352, 384, 385, 387, 388, 390, 394, 405
 Enclitique personnel, 9, 15, 66, 75, 82, 83, 85, 109, 189, 190, 221, 222, 223, 263, 292, 352, 390, 394
 Epistémique (modalité), 11, 339, 340, 341, 342, 352
 Ergative (structure), 78, 82
 Ergativité, 6, 19, 78, 82, 83, 84, 87, 89, 95, 396
 Espagnol, 320, 321, 340
 Exhortation, 187, 258, 264, 265, 368, 369, 399
 Expérientiel, 231, 232
 Extension, 24, 107, 170, 179, 191, 383, 398, 399, 405, 406, 407, 408
 Extension analogique, 24, 399, 405
 Extension métaphorique, 24, 237, 286, 294, 406, 408
 Facteur externe, 5, 9, 21, 22, 23, 233, 339, 340, 363
 Facteur interne, 9, 21, 23, 25, 233, 234, 340
 Formes analytiques, 2, 6, 7, 12, 13, 56, 57, 88, 89, 92, 93, 94, 95, 101, 105, 106, 136, 154, 165, 220, 280, 303, 304, 315, 322, 348, 367, 385
 Formes synthétiques, 6, 12, 13, 14, 56, 57, 70, 87, 88, 89, 92, 93, 94, 95, 98, 105, 106, 136, 165, 280, 303, 310, 315, 348, 367, 384, 396, 407
 Français, 62, 97, 111, 138, 151, 168, 173, 176, 190, 195, 199, 201, 206, 243, 276, 277, 280, 287, 308, 322, 326, 355, 364, 381, 387
 Fréquentatif, 8, 160, 167, 170, 173, 174, 175, 176, 180, 208, 233, 252, 378
 Futur, 2, 9, 11, 12, 13, 21, 27, 100, 139, 196, 205, 227, 228, 235, 236, 237, 238, 239, 240, 241, 242, 243, 244, 245, 246, 247, 248, 249, 250, 251, 252, 253, 257, 260, 275, 312, 318, 322, 323, 325, 326, 329, 337, 338, 339, 340, 343, 344, 347, 349, 352, 356, 360, 368, 374, 376, 380, 381, 383, 385, 386, 387, 389, 390, 391, 392, 393, 394, 395, 397, 399, 400, 402, 404, 405, 406, 409
 Générique, 8, 178, 179, 180, 182, 224, 324, 325, 326, 327, 329, 330, 365, 378
 Gothique, 140
 Grammaticalisation, 2, 7, 8, 9, 23, 25, 81, 105, 106, 107, 139, 140, 142, 143, 144, 146, 148, 150, 151, 152, 153, 155, 158, 160, 161, 177, 178, 184, 189, 190, 220, 221, 222, 223, 231, 238, 239, 240, 247, 252, 254, 270, 381, 382, 392, 405
 Grammaticalisation secondaire, 190, 405
 Grec, 140, 189, 205, 237, 254, 263, 284, 355, 362, 363, 397

Guèze (langue sémitique), 183
 Habitude dans le passé, 2, 60, 85, 135, 169, 179, 186, 187, 191, 192, 194, 195, 199, 200, 201, 202, 203, 204, 205, 206, 208, 209, 211, 252, 257, 260, 279, 282, 395, 398
 Habitude dans le présent, 178, 179, 200, 398
 Habitude, habituel, 2, 8, 9, 27, 60, 85, 135, 165, 169, 172, 173, 178, 179, 181, 182, 186, 187, 191, 192, 194, 195, 199, 200, 201, 202, 203, 204, 205, 206, 207, 208, 209, 210, 211, 252, 257, 260, 279, 282, 395, 398
 Hébreu, 17, 41, 63, 65, 72, 73, 79, 82, 91, 93, 101, 134, 146, 154, 259, 268, 272, 273, 280, 298, 304, 317, 342, 407
 Hindi, 95, 283
 Homonymie, 12, 118, 214, 264, 266, 396
 Hongrois, 307
 Hortatif, 9, 187, 260
 Imbabura (variété de quechua), 308
 Impératif, 8, 10, 13, 80, 90, 101, 128, 166, 187, 254, 256, 257, 258, 259, 262, 263, 264, 265, 276, 278, 280, 284, 310, 312, 314, 315, 365, 368, 373, 376, 395, 398, 406
 Inaccompli, 27, 120, 138, 167, 168, 170, 173, 184, 191, 204, 252, 342, 367, 375, 376, 377, 378, 379, 380, 381, 382, 383, 389, 406
 Inanimé (agent, sujet), 64, 98, 103, 139, 191, 237, 244, 392
 Inchoatif, 110, 119, 120, 138, 161, 280
 Indicatif, 2, 10, 11, 13, 14, 21, 64, 140, 160, 166, 167, 168, 182, 187, 188, 199, 236, 243, 247, 252, 254, 256, 257, 260, 262, 263, 264, 265, 277, 279, 283, 312, 318, 356, 362, 365, 366, 368, 371, 372, 373, 374, 376, 379, 380, 399, 400, 401, 402, 404, 406, 409
 Indo-européennes (langues), 117, 237, 263, 284, 363
 Indo-iraniennes (langues), 21, 95, 204, 284
 Inférence, 225, 226, 228, 230, 231, 232, 234, 252, 395, 402, 406
 Infinitif, 2, 7, 11, 13, 14, 21, 27, 55, 63, 66, 92, 95, 100, 108, 109, 110, 111, 112, 113, 114, 115, 116, 117, 118, 119, 120, 121, 122, 136, 146, 150, 187, 236, 238, 239, 240, 247, 252, 278, 279, 280, 285, 304, 331, 332, 334, 335, 336, 337, 338, 339, 340, 341, 342, 343, 344, 345, 346, 347, 348, 349, 350, 351, 352, 353, 354, 355, 356, 357, 358, 359, 360, 361, 362, 363, 364, 365, 385, 390, 395, 396, 397, 398, 399, 400, 404, 406
 Infinitif apocopé, 2, 7, 14, 108, 111, 113, 114, 115, 116, 117, 118, 120, 121, 122, 136, 346, 363, 396, 397, 406
 Infinitif plein, 2, 7, 108, 109, 110, 111, 112, 113, 114, 115, 116, 117, 118, 119, 120, 121, 122, 136, 345, 362, 395
 Injonctif, 254, 256, 257
 Intention (futur d'), 2, 9, 13, 236, 245, 246, 247, 252, 374, 381, 391, 393, 398, 402, 406
 Iranien ancien, 87, 88, 89, 105, 118, 185
 Irlandaises (langues), 22, 204, 266, 270, 273, 275
 Irréel (hypothèse irréelle), 2, 9, 12, 13, 85, 133, 135, 169, 186, 187, 191, 192, 193, 194, 195, 196, 197, 199, 201, 203, 204, 205, 206, 207, 208, 209, 210, 211, 216, 252, 257, 260, 261, 279, 324, 374, 375, 376, 395, 398, 402
 Italien, 95
 Itératif, 26, 138, 141, 161, 168, 173, 174, 176, 201
 Itération, 173, 202, 208
 Judéo-persan, 2, 5, 6, 7, 13, 15, 16, 17, 18, 20, 28, 29, 33, 34, 35, 36, 37, 39, 41, 51, 58, 59, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 71, 73, 76, 77, 78, 79, 80, 82, 83, 88, 89, 92, 93, 94, 102, 105, 106, 111, 114, 119, 123, 124, 125, 126, 127, 128, 130, 132, 133, 134, 135,

136, 143, 147, 152, 153, 154, 155, 156, 160, 161, 188, 214, 215, 217, 221, 222, 223, 226, 260, 262, 266, 267, 269, 272, 305, 310, 314, 315, 348, 362, 386, 388, 396, 407

Kâboli, 21, 35, 66, 73, 124, 132, 142, 148, 217, 218, 237, 270, 330, 408

Kermaniens (dialectes iraniens), 183, 270, 276, 306

Khorassaniens (dialectes iraniens), 266

Khotanais, 205

Kimbundu (langue africaine), 237

Kurde, 95, 140, 233

Latin, 20, 51, 105, 140, 189, 204

Locutions verbales, verbes composés, 7, 8, 10, 12, 20, 79, 104, 107, 119, 145, 147, 148, 149, 152, 161, 238, 262, 274, 275, 276, 277, 280, 281, 291, 305, 306, 310, 373, 389, 405

Macédonien, 233, 363

Maithili (langue indo-aryenne), 95

Maltais (langue sémitique), 95

Maya (langues), 308, 365

Médiatif, 2, 9, 12, 14, 129, 139, 212, 221, 230, 231, 232, 233, 234, 235, 252, 253, 339, 368, 375, 376, 380, 402, 406, 407, 409

Miratif, 231

Modalité, 11, 27, 241, 252, 254, 255, 323, 339, 340, 341, 342, 367, 368, 389, 395

Modaux (verbes), 11, 13, 14, 27, 112, 113, 115, 117, 118, 119, 120, 122, 240, 255, 279, 280, 285, 331, 332, 333, 334, 338, 339, 345, 348, 350, 351, 352, 359, 363, 364, 365, 370, 387, 388, 389, 390, 399, 400, 404, 405, 408, 409

Mode, 5, 8, 26, 27, 63, 100, 110, 120, 137, 138, 140, 160, 165, 166, 182, 186, 199, 221, 236, 243, 245, 252, 253, 254, 255, 256, 257, 258, 260, 262, 265, 266, 277, 283, 310, 311, 318, 329, 330, 331, 344, 365, 367, 368, 370, 371, 373, 375, 376, 379, 381, 382, 387, 391, 399, 401, 402, 404

Mode de procès, 8, 26, 120, 138, 139, 161, 164, 167, 182, 191, 221, 378

Morphologisation, morphologisé, 14, 20, 220, 382, 385, 388, 390, 391, 392, 393, 402, 405

Moyen indien, 105

Moyen perse, 4, 6, 7, 9, 10, 11, 13, 15, 19, 22, 34, 38, 41, 50, 63, 64, 66, 67, 69, 71, 72, 73, 76, 78, 81, 82, 87, 88, 89, 105, 106, 115, 121, 123, 128, 129, 130, 133, 136, 140, 141, 142, 160, 168, 186, 187, 190, 197, 199, 211, 212, 214, 216, 223, 231, 236, 242, 243, 244, 247, 252, 254, 256, 257, 258, 260, 261, 263, 264, 265, 266, 267, 268, 274, 311, 312, 313, 314, 325, 328, 329, 331, 332, 345, 348, 368, 369, 371, 378, 382, 396, 398

Moyen perse manichéen, 13, 42, 50, 140, 141, 168, 263, 312, 332

Moyen-Orient (langues du), 234

Négation, 7, 8, 101, 102, 106, 109, 110, 131, 144, 145, 147, 148, 149, 151, 154, 160, 170, 184, 190, 222, 223, 239, 256, 259, 263, 264, 273, 280, 283, 285, 304, 305, 309, 317, 333, 350, 351, 354, 356, 365, 373, 386, 395, 400, 404

Népalais (langue indo-aryenne), 224

Optatif, 10, 13, 185, 186, 187, 197, 199, 205, 211, 252, 254, 256, 257, 258, 265, 315, 405

Ossète, 204

Ouzbek, 22, 122, 134, 363

Papoues (langues), 204

Parfait, 2, 9, 13, 14, 20, 27, 60, 67, 80, 81, 89, 97, 98, 100, 106, 123, 124, 126, 127, 129, 133, 135, 136, 138, 139, 191, 209, 212, 214, 215, 216, 217, 218, 219, 220, 221, 222, 223, 224, 225, 226, 227, 229, 230, 231, 232, 233, 234, 245, 251, 252, 278, 280, 310, 316, 349, 360, 375, 377, 378, 382, 385, 386, 387, 388, 389, 390, 391, 392, 393, 395, 396, 397, 399, 400, 402, 404, 405, 406, 407, 408

- Parfait second (*perfectum secundum*), 216, 217, 218, 395, 396, 399, 404, 407
- Participe passé, 2, 6, 7, 13, 15, 27, 57, 58, 63, 68, 79, 80, 81, 83, 84, 88, 94, 98, 101, 102, 103, 106, 108, 117, 118, 122, 123, 124, 125, 126, 127, 128, 129, 130, 131, 132, 133, 134, 136, 186, 209, 216, 219, 221, 222, 224, 238, 278, 310, 362, 363, 385, 386, 388, 390, 391, 395, 396, 397, 400, 404, 406, 407, 409
- Pashto, 267
- Passé, 2, 6, 7, 8, 9, 12, 13, 14, 15, 19, 27, 50, 56, 57, 58, 61, 63, 67, 68, 70, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 87, 88, 89, 90, 91, 94, 97, 101, 106, 108, 117, 118, 122, 123, 124, 125, 126, 127, 128, 129, 131, 132, 133, 134, 135, 136, 154, 169, 170, 173, 176, 177, 179, 186, 191, 193, 194, 199, 200, 201, 202, 203, 204, 205, 206, 208, 209, 210, 211, 212, 213, 214, 216, 219, 221, 222, 224, 225, 226, 227, 228, 229, 231, 232, 235, 249, 250, 251, 252, 256, 257, 260, 312, 313, 325, 360, 362, 372, 375, 379, 380, 381, 382, 383, 385, 386, 387, 388, 390, 394, 395, 396, 397, 400, 402, 404, 406, 409
- Passé distancié, 14, 225, 252, 375
- Passé distant, 226
- Passé révolu, 225, 226, 229, 231, 232, 252, 395
- Passif, 2, 6, 7, 13, 20, 57, 60, 63, 70, 72, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 100, 101, 102, 103, 104, 105, 106, 107, 123, 125, 126, 129, 136, 154, 165, 191, 214, 238, 280, 285, 303, 304, 310, 315, 348, 349, 385, 386, 387, 389, 390, 391, 392, 393, 394, 395, 396, 399, 400, 402, 404, 405, 406, 407
- Patient, 78, 82, 87, 214
- Pazend, 316
- Pehlevi, 33, 42, 50, 115, 141, 187, 263, 378
- Périphrase, 2, 9, 13, 20, 60, 88, 94, 96, 97, 98, 101, 105, 106, 120, 129, 131, 136, 139, 161, 183, 184, 219, 220, 222, 223, 236, 237, 238, 239, 240, 241, 243, 244, 245, 246, 247, 248, 249, 252, 280, 310, 337, 349, 352, 373, 379, 380, 381, 382, 384, 386, 387, 388, 389, 390, 391, 392, 393, 394, 395, 396, 397, 399, 400, 402, 404, 406, 407
- Périphrase progressive, 161, 399, 402
- Persan parlé à Ahvāz, 142
- Persan parlé à Bouchehr, 142
- Persan parlé à Qâyen (sud du Khorassan), 266
- Persan parlé au Sistan, 266, 270
- Peul (langue africaine), 307
- Plus-que-parfait, 13, 80, 81, 123, 127, 128, 191, 209, 213, 220, 221, 222, 226, 227, 229, 230, 232, 278, 280, 310, 349, 360, 374, 382, 385, 386, 387, 389, 390, 391, 392, 393, 402, 405
- Portugais, 321, 326
- Potentiel, 187, 193, 194, 195, 196, 206, 208, 368, 372, 374, 375
- Prédiction (futur de), 2, 9, 13, 236, 245, 246, 247, 252, 344, 381, 391, 395, 406
- Préfixation, 223, 269, 376
- Préfixe, 2, 8, 9, 36, 58, 61, 79, 109, 110, 111, 131, 139, 140, 142, 145, 146, 147, 151, 153, 155, 156, 158, 160, 163, 166, 170, 183, 200, 211, 217, 222, 223, 229, 252, 262, 265, 266, 267, 270, 273, 274, 276, 277, 278, 279, 280, 281, 282, 284, 291, 295, 297, 302, 306, 307, 308, 309, 310, 311, 312, 316, 348, 355, 356, 357, 358, 365, 369, 373, 374, 375, 376, 378, 380, 384, 385, 386, 388, 395, 399, 402, 404, 405, 406
- Présent, 6, 8, 9, 12, 13, 21, 42, 56, 58, 59, 61, 68, 70, 76, 77, 78, 82, 85, 87, 88, 89, 90, 93, 98, 100, 123, 135, 140, 154, 166, 169, 170, 172, 173, 178, 179, 180, 182, 183, 184, 186, 187, 191, 193, 194, 196, 199, 200,

202, 205, 207, 211, 214, 224, 225,
 227, 228, 235, 236, 240, 241, 242,
 243, 244, 245, 246, 247, 248, 249,
 250, 252, 256, 259, 262, 270, 272,
 275, 283, 294, 313, 322, 325, 327,
 330, 348, 356, 360, 372, 373, 374,
 375, 378, 379, 380, 381, 382, 383,
 387, 389, 395, 396, 397, 399, 402,
 406
 Présomptif, 231, 237
 Prétérit, 56, 68, 100, 108, 124, 135,
 136, 177, 201, 219, 223, 224, 232,
 250, 251, 266, 284, 378, 389
 Préverbe, 8, 13, 79, 145, 147, 148, 149,
 152, 160, 238, 267, 274, 276, 277,
 284, 286, 309, 384, 389
 Progressif, 141, 161, 163, 165, 168,
 170, 172, 183, 184, 217, 373, 386,
 399, 402, 406
 Protase, 192, 193, 194, 195, 244, 374
 Qualité essentielle, 321, 322, 324, 406
 Qualité transitoire, 11, 321, 406
 Quechua, 233, 240, 308
 Radical du passé, 6, 13, 37, 56, 59, 60,
 61, 73, 92, 108, 185, 191, 200, 278,
 283, 311, 360, 382, 384
 Radical du présent, 6, 13, 56, 58, 59,
 61, 87, 89, 90, 93, 97, 101, 153, 154,
 168, 175, 183, 186, 190, 191, 196,
 262, 278, 283, 360, 382, 384, 387
 Rapport d'autrui, 225, 226, 227, 229,
 230, 231, 232, 235, 252, 376, 395
 Réciprocité, 96, 173, 175
 Réduction phonologique, 24, 190
 Répétition, 8, 163, 168, 169, 170, 173,
 174, 175, 176, 179, 180, 207
 Résultatif, 129, 221, 224, 252, 377
 Rétrospectif, 231, 252
 Rhématicité, 2, 10, 283, 291, 306, 307,
 308, 310, 316, 343, 355, 356, 365,
 374, 395, 399, 400, 404
 Rhématique, 275, 284, 287, 295, 296,
 297, 298, 301, 303, 309
 Rhème, 284, 286, 289, 296, 297, 299,
 304, 309, 310, 365
 Rhéto-roman, 95
 Rigidification syntaxique, 144, 238,
 389
 Rudbâr (dialecte iranien de), 284
 Sabzevari (dialecte iranien), 266
 Sanskrit, 263, 284
 Serbo-croate, 363
 Sérère (langue africaine), 307
 Sivandi (dialecte iranien), 270
 Slaves (langues), 138, 219, 241, 283,
 318, 329
 Sogdien, 22, 33, 205, 217
 Statif, 8, 9, 13, 161, 162, 163, 165, 170,
 184, 191, 220, 223, 277, 282, 308
 Subjonctif, 2, 10, 11, 13, 14, 21, 27,
 166, 167, 187, 188, 228, 236, 243,
 244, 247, 253, 254, 256, 257, 258,
 259, 260, 261, 262, 264, 265, 266,
 276, 277, 278, 279, 283, 284, 310,
 312, 318, 329, 331, 340, 344, 362,
 363, 365, 368, 369, 371, 372, 373,
 374, 376, 379, 382, 394, 395, 398,
 399, 400, 401, 402, 404, 406, 407,
 409
 Suffixation, 195
 Suffixe, 2, 6, 7, 8, 31, 58, 67, 70, 79,
 80, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90,
 91, 92, 93, 94, 101, 105, 108, 117,
 124, 131, 133, 135, 136, 185, 186,
 189, 190, 197, 209, 210, 211, 216,
 221, 252, 254, 256, 258, 259, 263,
 265, 276, 279, 308, 312, 324, 354,
 358, 359, 365, 369, 374, 375, 384,
 385, 386, 398, 399, 402, 404, 405,
 407
 Swahili (langue bantoue), 237
 Tadjik, 21, 22, 35, 67, 71, 73, 78, 79,
 122, 124, 132, 133, 134, 136, 148,
 183, 212, 216, 217, 218, 231, 266,
 270, 310, 330, 345, 354, 362, 374,
 397, 408
 Télélicité, télélique, 26, 138, 161, 164,
 165, 191, 221, 223, 250, 277, 278,
 308, 340
 Temps, 12, 26, 27, 30, 41, 63, 64, 68,
 79, 100, 101, 123, 124, 126, 137,
 138, 139, 140, 143, 152, 186, 200,
 201, 204, 212, 213, 214, 221, 224,
 227, 236, 249, 252, 253, 256, 267,
 278, 280, 316, 333, 365, 367, 379,
 381, 382, 383, 387, 389, 391, 405

Tokharien, 263
 Tswana (langue bantoue), 308, 309
 Turc, 51, 95, 204, 221, 231, 233, 234, 407
 Turques (langues), 22, 233, 363
 Tuyuca (langue tupi-guarani), 230
 Verbes à préverbe, 13, 79, 145, 147, 148, 238, 274, 276, 285, 389
 Vieil indien, 106
 Vieux perse, 15, 73, 87, 123, 186, 187, 199, 205, 252, 254, 256, 257, 264, 378
 Vocalisation, vocalisé, 40, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 72, 73, 74, 76, 90, 91, 92, 93, 124, 125, 132, 136, 140, 191, 268, 269, 270
 Volition, 9, 11, 237, 238, 239, 240, 241, 244, 253, 337, 338, 340, 343, 344, 345, 347, 349, 352, 355, 356, 360, 368, 386, 389, 390, 391, 392, 406
 Wolof (langue africaine), 307

INDEX DES VERBES PERSANS

- āfarīdan*, 70, 84, 98, 100, 129, 130, 275, 342, 355, 389
- afgandan*, 270, 272
- afkandan*, 208, 269, 270, 291
- afrōxtan*, 70, 90, 93
- afzūdan*, 70, 90, 269, 270, 272
- āmadan*, 7, 29, 69, 70, 73, 74, 76, 79, 81, 92, 93, 95, 96, 97, 98, 99, 100, 101, 102, 103, 104, 105, 106, 107, 109, 119, 120, 123, 125, 126, 127, 129, 136, 143, 144, 145, 149, 150, 154, 158, 162, 171, 175, 179, 186, 188, 190, 191, 192, 193, 194, 196, 197, 198, 200, 202, 209, 229, 231, 242, 244, 247, 248, 249, 250, 256, 262, 280, 285, 286, 287, 288, 289, 290, 291, 293, 303, 304, 315, 323, 356, 360, 364, 369, 375, 385, 386, 389, 391, 392, 393, 395, 396, 404, 406, 407
- āmēxtan*, 96, 97, 125, 129, 202, 389
- āmōxtan*, 109, 272
- āmurzīdan*, 242
- andāxtan*, 76, 77, 78, 80, 157, 161, 215, 227, 259, 261, 272, 299, 348, 371
- ārāstan*, 90, 91, 270, 272
- arzīdan*, 69
- āvardan*, 65, 68, 73, 83, 84, 109, 177, 188, 207, 215, 218, 219, 229, 232, 238, 245, 291, 334, 341, 343, 353, 371, 374
- bar xāstan*, 70, 240
- bastan*, 68, 100, 123, 125, 271, 280, 301, 303
- baxšīdan*, 97, 202, 274, 278
- baxšūdan*, 351
- bāyistan*, 11, 13, 14, 55, 70, 82, 109, 110, 111, 112, 120, 121, 122, 149, 190, 193, 196, 206, 248, 249, 268, 280, 304, 331, 333, 334, 335, 336, 337, 338, 339, 340, 341, 345, 347, 348, 349, 350, 351, 352, 353, 354, 357, 358, 359, 360, 361, 362, 372, 389, 395, 398, 405
- būdan*, 2, 7, 9, 10, 11, 13, 14, 16, 17, 24, 36, 50, 52, 56, 59, 60, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 74, 75, 76, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 100, 101, 102, 103, 104, 105, 106, 109, 112, 121, 123, 124, 125, 126, 127, 128, 129, 130, 131, 132, 133, 135, 140, 141, 143, 150, 154, 155, 158, 159, 162, 163, 172, 174, 175, 179, 180, 182, 188, 189, 191, 192, 193, 194, 195, 196, 197, 198, 199, 200, 201, 202, 209, 211, 212, 213, 214, 215, 216, 217, 218, 219, 220, 221, 222, 223, 224, 225, 226, 227, 228, 229, 230, 231, 232, 233, 234, 235, 238, 239, 241, 243, 244, 247, 248, 249, 250, 251, 255, 257, 258, 259, 261, 263, 268, 269, 271, 273, 275, 278, 280, 282, 286, 292, 293, 294, 296, 298, 299, 301, 304, 308, 312, 313, 314, 315, 316, 317, 318, 319, 320, 321, 322, 323, 324, 325, 326, 327, 328, 329, 330, 332, 333, 334, 335, 341, 342, 343, 345, 347, 348, 350, 357, 359, 365, 369, 370, 371, 372, 373, 375, 376, 377, 378, 379, 380, 385, 386, 387, 388, 389, 390, 391, 392, 394, 395, 396, 397, 398, 399, 404, 406, 407
- burdan*, 68, 109, 158, 174, 177, 198, 214, 226, 229, 230, 235, 279, 291, 345
- burīdan*, 106, 182, 216, 258, 278, 302, 303, 304, 310, 385
- byhyr-*, *wyhyr-*, 128
- čīdan*, 67, 125
- dādan*, 68, 79, 80, 85, 98, 102, 109, 112, 149, 155, 208, 221, 227, 242, 259, 260, 261, 262, 264, 279, 291, 292, 293, 294, 325, 343, 348, 354

dānistan, 75, 105, 112, 162, 206, 228, 251, 263, 280, 300, 301, 320, 348, 353, 358
dāštan, 68, 84, 100, 110, 121, 125, 127, 148, 149, 155, 159, 161, 162, 182, 183, 184, 191, 194, 197, 226, 228, 239, 244, 248, 249, 258, 259, 261, 262, 264, 279, 284, 286, 295, 308, 329, 334, 346, 347, 353, 370, 373, 379, 380, 385, 386, 395, 399, 406
davīdan, 191, 211, 216
dīdan, 42, 68, 80, 82, 84, 125, 162, 171, 185, 196, 198, 199, 225, 226, 229, 230, 248, 249, 268, 271, 272, 279, 280, 281, 300, 301, 302, 303, 309, 354, 369, 375
dōxtan, 196
ēstādan, 9, 41, 69, 80, 200, 214, 216, 217, 218, 224, 225, 294, 295, 296, 299, 308, 310
farīftan, 70, 101, 207
farmūdan, 66, 70, 83, 109, 112, 121, 154, 163, 167, 174, 201, 208, 219, 241, 247, 248, 272, 294, 297, 370, 391
fīristādan, 75, 78, 79, 80, 100, 154, 180, 221, 227, 243, 245, 262, 263, 291, 292, 293, 356, 357, 360
furōxtan, 191, 192
gandīdan, 125
gardāndan, 259
gaštan, 68, 80, 83, 95, 96, 101, 102, 123, 128, 131, 146, 180, 195, 198, 208, 209, 214, 223, 229, 250, 277, 280, 357, 359, 375, 385, 387, 391, 396
girīftan, 7, 13, 72, 73, 78, 79, 83, 109, 110, 118, 119, 120, 121, 149, 163, 185, 191, 194, 198, 200, 216, 221, 244, 265, 275, 278, 280, 298, 353, 364, 371, 385
girīstan, 69, 70, 156, 278, 301
guftan, 8, 13, 70, 76, 77, 79, 80, 85, 88, 90, 98, 99, 100, 101, 102, 111, 119, 121, 125, 128, 129, 143, 146, 154, 156, 163, 171, 173, 174, 178, 179, 180, 181, 182, 190, 202, 203, 206, 207, 214, 220, 221, 222, 225, 226, 229, 235, 238, 250, 264, 265, 269, 273, 275, 276, 278, 297, 298, 299, 300, 308, 311, 313, 334, 335, 341, 349, 361, 369, 387, 389, 390
gurēxtan, 146, 149, 174, 230, 303, 342
gušādan, 65, 101, 129, 324, 385
guzarāndan, 355
guzārdan, 101, 174, 274
guzaštan, 84, 243, 276, 278, 358
guzāštan, 264, 291
hištan, 72, 76
jastan, 120
justan, 90, 242
kandan, 80, 90
kardan, 2, 7, 9, 10, 14, 56, 58, 60, 61, 65, 68, 69, 73, 74, 75, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 90, 97, 99, 101, 102, 104, 108, 110, 112, 114, 115, 116, 118, 119, 123, 124, 125, 126, 127, 128, 129, 130, 131, 132, 133, 134, 136, 137, 142, 143, 144, 149, 150, 154, 156, 159, 161, 164, 166, 168, 171, 172, 176, 177, 180, 181, 183, 184, 186, 190, 191, 193, 194, 195, 196, 199, 200, 201, 209, 212, 213, 216, 217, 218, 219, 220, 223, 224, 225, 226, 227, 228, 229, 230, 232, 233, 235, 237, 238, 239, 242, 243, 244, 248, 249, 250, 251, 256, 257, 259, 264, 269, 274, 275, 276, 279, 295, 305, 306, 313, 316, 317, 322, 341, 342, 343, 344, 345, 346, 347, 348, 349, 350, 351, 353, 355, 357, 358, 359, 360, 364, 369, 371, 372, 375, 376, 377, 378, 379, 380, 381, 382, 383, 384, 385, 388, 390, 395, 396, 397, 400, 404, 407
kašīdan, 175, 224, 225, 275
kāštan, 146, 282
kūftan, 303, 304
kušīdan, 346
kūšīdan, 209
kuštan, 83, 100, 101, 146, 163, 174, 175, 212, 277, 303, 304, 305, 335, 349, 359, 389
mālīdan, 357

māndan, 68, 80, 81, 101, 102, 103, 191, 198, 239, 241, 268, 277, 282, 283, 294, 295, 296, 297, 298, 328, 342
murāndan, 268
murdan, 243, 251, 268, 273, 277, 303
namūdan, 69, 84, 159, 172, 180, 190, 195, 207, 209, 225, 355, 371, 386
nibištan, 91, 94, 97, 98, 99, 106, 112, 125, 280, 297, 301
nigarīstan, 65, 221, 335
nihādan, 66, 69, 70, 76, 99, 121, 177, 178, 179, 191, 217, 226, 227, 235, 291, 310, 389
nihuftan, 110
nišastan, 66, 68, 79, 80, 102, 162, 228, 251, 271, 282, 284, 294, 295, 296, 386
nivištan, 98, 99, 127, 195, 297
nyš-, 42, 67, 72, 264
p'dn, 70, 76, 83, 121, 129, 142, 149, 150, 151, 161, 222, 250, 272, 288, 289, 293, 296, 297, 307, 309, 324, 328
paivandāndan, 146
paivastan, 271
pardāxtan, 370
parhēxtan, 34
parhēzāndan, 125
parīdan, 188
parvardan, 90
pazīruftan, 111, 272
pīčīdan, 271
pōšāndan, 248, 249, 279
pōsīdan, 391
pōšīdan, 90, 92, 131, 149
pursīdan, 265, 297
puxtan, 69, 90, 93, 171
raftan, 75, 80, 95, 102, 111, 146, 149, 156, 161, 166, 171, 172, 183, 186, 187, 191, 192, 193, 194, 200, 230, 237, 271, 278, 279, 285, 288, 289, 290, 300, 308, 310, 353, 357, 363, 374, 375, 376, 377, 392
rāndan, 110, 207, 279
ranjānīdan, 119
ranjīdan, 66
rasāndan, *rasānīdan*, 371
rasīdan, 83, 112, 175, 179, 226, 227, 238, 248, 250, 251, 269, 278, 285, 299, 317, 356, 370
rastan, 102
rēxtan, 92, 93, 272
ruftan, 65, 269, 272
rustan, 150
sanjīdan, 76
sāxtan, 239, 341, 354, 370, 371
sazīdan, 109, 111, 279
sipurdan, 219, 304
sitadan, 90, 154, 226, 227, 259, 303
sitāndan, 164, 165
sitūdan, *sutūdan*, 182
sōxtan, 90, 101, 113, 146, 149, 250, 323, 345
sutūdan, 93
šanīdan, 44, 101, 116, 129, 171, 273, 342, 357, 386
šāyīstan, 11, 13, 31, 69, 70, 110, 115, 118, 120, 125, 135, 280, 318, 331, 332, 333, 334, 336, 361, 362
šikāftan, 175
šikastan, 303
šināxtan, 96, 97, 176, 272, 273, 295, 300, 301, 302, 316, 326, 341
šudan, 2, 7, 81, 95, 96, 97, 98, 99, 100, 101, 102, 103, 104, 105, 106, 107, 123, 124, 127, 129, 136, 146, 155, 166, 167, 171, 177, 178, 179, 180, 196, 198, 202, 208, 211, 212, 213, 225, 226, 235, 238, 243, 244, 248, 249, 279, 280, 285, 312, 319, 325, 341, 343, 347, 349, 350, 358, 371, 372, 373, 378, 385, 389, 391, 392, 393, 396, 399, 406, 407
šumurdan, 359
šunūdan, 116
šustan, 351
šyb-, 72, 92, 93
tāftan, 161
talabīdan, 370
tarsīdan, 72, 178
tavānistan, 11, 13, 14, 110, 112, 114, 115, 120, 121, 122, 144, 145, 146, 167, 181, 248, 249, 271, 280, 313, 331, 332, 333, 336, 337, 338, 339, 340, 341, 342, 343, 345, 346, 347,

350, 351, 352, 355, 358, 359, 360,
 361, 362, 364, 395, 399, 405
uftādan, 69, 174, 191, 208, 216, 241,
 248, 249, 272, 277, 282, 283, 285,
 375
xandīdan, 303
xarīdan, 191, 192
xārīdan, 146
x^vāndan, 13, 83, 161, 165, 202, 203,
 220, 222, 224, 227, 228, 297, 348,
 390
x^varāndan, 69
x^vardan, 65, 68, 73, 74, 111, 124, 132,
 167, 172, 178, 317
x^vāstan, 2, 9, 11, 13, 14, 21, 69, 70, 79,
 100, 102, 109, 110, 113, 114, 116,
 120, 143, 146, 149, 172, 173, 182,
 191, 215, 235, 236, 237, 238, 239,
 240, 241, 242, 243, 244, 245, 246,
 247, 248, 249, 250, 252, 278, 279,
 280, 283, 297, 299, 300, 322, 331,
 333, 334, 337, 338, 339, 340, 343,
 344, 345, 346, 347, 348, 349, 350,
 351, 352, 354, 355, 356, 358, 359,
 360, 362, 370, 371, 385, 386, 387,
 389, 390, 391, 397, 402, 405
yāftan, 68, 71, 84, 101, 159, 174, 175,
 208, 243, 299, 371
zadan, 110, 154, 195, 198, 274, 276,
 303

BIBLIOGRAPHIE

SOURCES PRIMAIRES

- ANSĀRĪ HARAVĪ, Shaix al-islām X'āja Abdullah, *Tabaqāt al-suḥfiya*, édité par Abdul Hai Habibi (1962), Kābol : Gouvernement Printing House, 738 p.
– édité par Mohammad Sarvar Mowlā'i (1362/1983), Tehrān : Enteshārāt-e Tus, 194-968 p.
- ASMUSSEN, Jes P., (1965), « Judaeo-persica II : The Jewish-Persian law report from Ahwāz, A.D. 1020 », *Acta orientalia*, XXIX, 1-2, pp. 49-61.
- ASTARĀBĀDĪ, Mīrzā Mahdi Xān, *Tārīx-i jahāngušāy-i Nādirī*, édité par Seyyed 'Abdallah Anvār, (1341/1962), Tehrān : Čāp-e Bahman, XXXII-860 p.
- AXAVAINĪ BUXĀRĪ, Abū Bakr Rabī' b. Ahmad, *Kitāb hidāyat al-muta'allimīn fī al-tibb*, édité par Jalāl Matini, (1344/1965), Mašhad : Čāpxāne-ye dānešgāh-e Mašhad, X-LXVIII-918 p.
- BĒRŪNĪ, Muhammad ibn Ahmad, *Kitāb al-taḥḥīm li-avā'il sinā'at al-tanjīm*, édité par Jalāl al-Din Homā'i, (1353/1975), Tehrān : Anjomān-e āsār-e melli, 135-190-746 p.
- DAŠTAKĪ ŠĪRĀZĪ, Amīr Jamāl al-Dīn 'Atā' Allāh b. Fazl Allāh Husainī, *Rauzat al-ahbāb fī siyar al-nabī wa-'l-āl wa-'l-ashāb*, manuscrit certainement autographe, conservé à Mašhad, Bibliothèque Āstān-e Qods-e Razavi (ms n° 4109), 324 folios, daté de 903/1497-8.
- GIGNOUX, Philippe, (1984), *Le livre d'Ardā Vīrāz. Translittération, transcription et traduction du texte pehlevi*, Paris : recherche sur les civilisations, 281 p.
– (1991), *Les quatre inscriptions du mage Kirdīr : textes et concordances*, Paris : Association pour l'Avancement des Etudes Iraniennes - Leuven : Peeters, 108 p.
- GINDIN, Tamar E., (2007), *The Early Judaeo-Persian Tafsīrs of Ezekiel*, Wien : Verlag der Österreichischen Akademie der Wissenschaften, 2 volumes (I. Text ; II. Translation), 283-462 p.
- GRENET, Franz, (2003), *La geste d'Ardashir fils de Pâbag, Kārnāmag ī Ardaxšēr ī Pābagān*, Die : Editions A Die, 129 p.

- HĀFIZ-i ABRŪ, *Panj risāla-i tārīxī*, édité par Felix Tauer, (1959), Prague : Editions de l'Académie tchécoslovaque des Sciences, XVI-111-72 p. [Československá Akademie Věd. Archiv Orientální Supplementa, 5].
- HARAVĪ, Saif b. Muhammad b. Ya'qūb, *Tārīx-nāma-i Harāt*, édité par Mohammad Zubair Siddiqi, (1322/1943), Calcutta : Imperial Library, XXVI-II, 23-28-822 p.
- HORN, Paul, (1890), « Die Denkwürdigkeiten des Šāh Ṭahmâsp I von Persien », *Zeitschrift der Deutschen Morgenländischen Gesellschaft*, 44, pp. 563-649.
- HUYSE, Philip, (1999), *Die dreisprachige Inschrift Šābuhrs I. an der Ka'ba-i Zardušt (ŠKZ)*, London : School of Oriental and African Studies, 2 volumes, 198-224 p. [Corpus Inscriptionum Iranicarum. Part III. Pahlavi inscriptions. Royal inscriptions, with their parthian and greek versions : Texts I].
- JUVAINĪ, 'Alā' al-Dīn 'Atā Malik, *Tārīx-i jahān-gušā*, édité par Mirza Mohammad Qazvini, (1912-1958), introduction de Edward G. Browne (1912), Leiden : Brill - London : Luzac, 3 volumes, XCIII-294-128 p. ; XV-358-24 p. ; XI-592-30 p.
- KĀBULĪ, 'Abdallah, *Tazkirat al-tavārīx*, manuscrit autographe, conservé à Tachkent, Institut d'orientalisme Biruni de l'Académie des Sciences d'Ouzbékistan (n° 2093), 258 folios, daté de 1010/1601.
- KHAN, Geoffrey, (2000), *Early Karaite grammatical texts*, Atlanta : Society of Biblical Literature, 357 p. [Masoretic studies, 9].
- KŪHMARRA'Ī, Zayn al-'Ābidīn, *Risālat-i tadābīr-i šāh-u vazīr*, édité par Mahindoxt Hājjiyān Pur, (1384/2005), Tehrān : Markaz-e našr-e dānešgāh, VI-98 p.
- LAZARD, Gilbert, (2002), *Omar Khayyām. Cent un quatrains de libre pensée*, Paris : Gallimard, 98 p. [Connaissance de l'Orient].
- MACKENZIE, David Neil, (1968), « An early Jewish-Persian argument », *Bulletin of the School of Oriental and African Studies*, 31/2, pp. 249-269.
- (1979-1980), « Mani's Šābuhragān », *Bulletin of the School of Oriental and African Studies*, 42, pp. 500-535 et 43, pp. 288-310.
- MARGOLIOUTH, David Samuel, (1899), « A Jewish-Persian law report », *The Jewish Quarterly Review*, 11/4, pp. 671-675.
- MUSTAUFĪ, Muhammad Muhsin, *Zubdat al-tavārīx*, édité par Behruz Gudarzi, (1375/1996), Tehrān : Mowqufāt-e Doktor Mahmud Afšār Yazdi, IV-268 p.
- NAFISI, Sa'id, (1382/2003), *Mohit-e zendegi-o ahvāl-o aš'ār-e Rōdakī*, 4^e édition, Tehrān : Amir Kabir, 675 p.

- ‘ORIĀN, Sa‘id, (1371/1992), *Motun-e pahlavi : Tarjomeh, āvānevešt*, Tehrān : Ketābxāne-ye melli-e Irān, 393-170 p.
- PĪRZĀD, Zoyā, (1370/1992), *Mesl-e hame-ye ‘asrhā*, repris dans le recueil *Se ketāb* (1381/2002), Tehrān : Našr-e markaz, 319 p.
- QAZVĪNĪ, Nūr al-Dīn Muhammad b. Husain b. Abd Allāh b. Pīr Husain b. Šams al-Dīn, *Silsila-nāma-i x^vājagān-i naqšband*, manuscrit conservé à Paris, Bibliothèque nationale de France (Supplément persan 1418), 22 folios, daté de 983/1585.
- RAVĀQI, ‘Ali, (1364/1985), *Qor’ān-e Qods, kohantarīn bargardān-e Qor’ān be fārsi*, Tehrān : Mo’assese-ye farhangi-e Mohammad Ravāqi, 2 volumes, LXXIII-412 p.
- SHAKED, Shaul, (1972), « Te‘uda qara’it qeduma be-parsit yehudit (an early Karaite document in Judaeo-Persian) », *Tarbiz*, 41, pp. 49-58.
- (1982), Two Judaeo-Iranian contributions : 1. Iranian functions in the Book of Esther, 2. Fragments of two Karaite commentaries on Daniel in Judaeo-Persian, pp. 292-322, in *Irano-Judaica I, studies relating to Jewish contacts with Persian culture throughout the ages*, édité par Shaul Shaked, Jérusalem : Ben-Zvi Institute, XIII-322-134 p.
- ŠAMS-i QAIS-i RĀZĪ, *Al-mu‘jam fi ma‘āyir aš‘ār al ‘ajam*, édité par Mohammad Ibn Abd al-Vahhāb Qazvini et Modarres Razavi, (1338/1959, réimpression de 1909), Tabriz : Ketābforuš-e Tehrān, 553 p.
- SIPIHR, ‘Abd al-Husain Xān, *Mir‘āt al-vaqāyi‘-i Muzaffarī*, édité par ‘Abd al-Husain Navā‘ī, (1386/2007), Tehrān : Mirās-e maktub, 1416 p.
- SŪRĀBĀDĪ, Abū Bakr ‘Atīq Ibn Muhammad Naišābūrī, *Tafsīr-i Sūrābādī*, édité par Ja‘far Modarres Sādeqi, (1380/2001), Tehrān : Bonyād-e āfarinešhā-ye honari-e Niyāvarān, 602 p.
- Tārīx-i Sīstān*, édité par Mohammad Taqi Bahār, (1314/1935), Tehrān : Xāvar, XXXVI-486 p.
- UTAS, Bo, (1969), « The Jewish-Persian fragment from Dandān-Uiliq », *Orientalia Suecana*, 17, pp. 123-136.
- VĀRID, Muhammad Šafi‘ Tihrānī, *Mir‘āt-i vāridāt*, édité par Mansur Sefat Gol, (1383/2004), Tehrān : Markaz-e našr-e mirās-e maktub, 283 p.

SOURCES SECONDAIRES

- AFŠĀR, Iraj ; DANEŠPAŽUH, Mohammad Taqi, (1364/1985), *Fehrest-e nosxehā-ye xatti-e ketābxāne-ye melli-e Malek*, Tehrān : Ketābxāne-ye melli-e Malek, IV, 212 p.
- AHMADI-GIVI, Hasan, (1380/2001), *Dastur-e tārixi-ye fe'l*, Tehrān : Našr-e Qatre, 2 volumes, 1964 p.
- AIKHENVALD, Alexandra Y., (2004), *Evidentiality*, Oxford : Oxford University Press, XXVII-452 p.
- AKIMUŠKIN, Oleg ; MIKLUHO-MAKLAJ, N. D., (1964), *Persidskie i tadžikskie rukopisi Instituta narodov Azii AN SSSR*, Volume 1, Moskva : Izdatel'stvo Nauka, 635 p.
- ANDERSON, Stephen R., (2005), *Aspects of the theory of clitics*, Oxford : Oxford University Press, IX-317 p.
- ANDREAS, Friedrich Carl, (1939), *Iranische Dialektaufzeichnungen aus dem Nachlass von Friedrich Carl Andreas*, avec la collaboration de Kaj Barr et Walter B. Henning, édité par Arthur Christensen, Berlin : Weidmannsche Verlagsbuch-Handlung, VI-497 p.
- ASMUSSEN, Jes P., (2000), A legal document, pp. 24-25, in *In Queen Esther's garden. An anthology of Judaeo-Persian literature*, édité par Vera Basch Moreen, New Haven - London : Yale University Press, XXI-392 p.
- BAHĀR, Mohammad Taqi, (1373/1994), *Sabkšenāsi. Tārix-e tatavvor-e nasr-e fārsi*, 6^e édition (1^{re} édition en 1321/1942), Tehrān : Amir Kabir, 3 volumes, XVII-462 p. ; IV-432 p. ; 439 p.
- BĀQER, Mohammad, (1340/1961), « "Bā"-ye zinat bar sar-e fe'l », *Majalle-ye dāneškade-ye adabiyāt va 'olum-e ensāni-e dānešgāh-e Tehrān*, 8/4, pp. 1-10.
- BARNES, Janet, (1984), « Evidentials in the Tuyuca verb », *International Journal of American Linguistics*, 50/3, pp. 255-271.
- BĀTENI, Mohammad Rezā, (1353/1974), « Este'māl-e "bāyad" dar fārsi-e emruz », *Majalle-ye dāneškade-ye adabiyāt va 'olum-e ensāni-e dānešgāh-e Tehrān*, 20/3-4, pp. 125-130. (Repris dans Bāteni 1354/1975, pp. 191-200).
- (1354/1975), *Masā'el-e zabānšenāsi-ye novīn. Dah maqāle*, Tehrān : Entesārāt-e Āgāh, 217 p. [Recueil d'articles].

- BEDIR KHAN, Emir Djeladet ; LESCOT, Roger, (1991), *Grammaire kurde (dialecte kurmandji)*, (1^{re} édition en 1970), Paris : Jean Maisonneuve, X-372 p.
- BEESTON, Alfred Felix Landon, (1954), *Catalogue of the Persian, Turkish, Hindustani and Pushtu manuscripts in the Bodleian Library*, Part III, Oxford : Clarendon Press, VIII-177 p.
- BENVENISTE, Emile, (1951), « Prétérit et optatif en indo-européen », *Bulletin de la Société de Linguistique de Paris*, 47/1, pp. 11-20.
- (1960), « "être" et "avoir" dans leurs fonctions linguistiques », *Bulletin de la Société de Linguistique de Paris*, 55/1, pp. 113-134. (Repris dans Benveniste 1966a, pp. 187-207).
- (1966a), *Problèmes de linguistique générale*, 1, Paris : Gallimard, 356 p.
- (1966b), « Le verbe *stā-* comme auxiliaire en iranien », *Acta Orientalia*, 30, pp. 45-49.
- (1974), *Problèmes de linguistique générale*, 2, Paris : Gallimard, 286 p.
- (1993), *Noms d'agent et noms d'action en indo-européen*, (1^{re} édition en 1948), Paris : Librairie d'Amérique et d'Orient, Adrien Maisonneuve, 174 p.
- BINNICK, Robert I., (2001), Temporality and aspectuality, pp. 557-567, in *Language typology and language universals. Sprachtypologie und sprachliche Universalien. La typologie des langues et les universaux linguistiques*, édité par Martin Haspelmath, Ekkehard König, Wulf Österreicher et Wolfgang Raible, Berlin - New York : Walter de Gruyter, 2 volumes, XX-1856 p.
- BIRNBAUM, Salomon Asher, (1950), « The verb in the Bukharic language of Samarkand », *Archivum Linguisticum*, 2, pp. 60-73 et pp. 158-176.
- BLACHERE, Régis ; GAUDEFROY-DEMOMBYNES, Maurice, (2004), *Grammaire de l'arabe classique*, 5^e édition (1^{re} édition en 1937), Paris : Maisonneuve-Larose, 508 p.
- BLAU, Joyce, (2000), *Méthode de kurde sorani*, Paris : L'Harmattan, 323 p.
- BLAU, Joyce ; BARAK, Veysi, (1999), *Manuel de kurde kurmanji*, Paris : L'Harmattan, 225 p.
- BLOCHET, Edgar, (1905-1934), *Catalogue des manuscrits persans de la Bibliothèque nationale*, Paris : Imprimerie nationale, 4 tomes.
- BODROGLIGETI, András J.E., (1971), *The Persian vocabulary of the Codex Cumanicus*, Budapest : Akadémiai Kiadó, 235 p.

- BONAMI, Olivier ; SAMVELIAN, Pollet, (2009), Inflectional periphrasis in Persian, pp. 26-46, *Proceedings of the 16th International Conference on Head-Driven Phrase Structure Grammar*, 375 p.
[Consultable sur <http://cslipublications.stanford.edu/HPSG/2009/toc.shtml>].
- (2012), « The diversity of inflectional periphrasis in Persian », 49 p. A paraître dans *Journal of Linguistics*.
- BOSWORTH, C. Edmond, (2000), « Sistan and its local histories », *Iranian Studies*, 33/1-2, pp. 31-43.
- BOYCE, Mary, (1977), *A word-list of Manichaean Middle Persian and Parthian, with a reverse index by Ronald Zwanziger*, Leiden : Brill - Tehrān : Bibliothèque Pahlavi, 172 p. [Acta Iranica, 9a].
- BOYLE, John Andrew, (1958), *The History of the World-Conqueror by 'Ala-ad-Din 'Ata-Malik Juvaini. Translated from the text of Mirza Muhammad Qazvini*, Manchester : Manchester University Press, XLV-763 p.
- BREGEL', Yuri E., (1972), *Persidskaja literatura, bio-bibliografičeskij obzor*, Moskva : Nauka, 3 volumes, 1884 p. [Traduction, avec ajouts de l'ouvrage de Storey].
- BRUNNER, Christopher, (1977), *A syntax of Western Middle Iranian*, Delmar, New York : Caravan Books, XXVI-291 p.
- BUBENIK, Vit, (1998), *A historical syntax of Late Middle Indo-Aryan (Apabhraṃśā)*, Amsterdam - Philadelphia : John Benjamins Publishing Company, XXII-267 p.
- (2001), *Morphological and syntactic change in Medieval Greek and South Slavic languages*, München : LINCOM Europa, XII-150 p. [LINCOM Studies in Indo-European linguistics, 14].
- BULUT, Christiane, (2000), Indirectivity in Kurmanji, pp. 147-184, in *Evidentials. Turkic, Iranian and neighbouring languages*, édité par Lars Johanson et Bo Utas, Berlin - New York : Mouton de Gruyter, IX-499 p. [Empirical approaches to language typology, 24].
- BUYANER, David, (2008), « Passive perfect construction in the Pahlavi text *Stāyišn ī sīh rōzāg* », *Studia Iranica*, 37/1, pp. 51-56.
- BYBEE, Joan L., (1998), « "Irrealis" as a grammatical category », *Anthropological Linguistics*, 40/2, pp. 257-271.
- BYBEE, Joan L. ; DAHL, Östen, (1989), « The creation of tense and aspect systems in the languages of the world », *Studies in Language*, 13/1, pp. 51-103.

- BYBEE, Joan L. ; PAGLIUCA, William, (1987), The evolution of future meaning, pp. 109-122, in *Papers from the 7th International Conference on Historical Linguistics*, édité par Anna Giacalone Ramat, Onofrio Carruba et Giuliano Bernini, Amsterdam - Philadelphia : John Benjamins Publishing Company, XVI-672 p. [Current issues in linguistic theory, 48].
- BYBEE, Joan L. ; PERKINS, Revere ; PAGLIUCA, William, (1991), Back to the future, pp. 17-58, in *Approaches to grammaticalization*, édité par Elizabeth Closs Traugott et Bernd Heine, volume II, Amsterdam - Philadelphia : John Benjamins Publishing Company, XI-556 p. [Typological studies in language, 19].
- (1994), *The evolution of grammar. Tense, aspect, and modality in the languages of the world*, Chicago-London : The University of Chicago Press, XXII-398 p.
- CARSTAIRS, Andrew, (1987), Diachronic evidence and the affix-clitic distinction, pp. 151-162, in *Papers from the 7th international conference on historical linguistics*, édité par Anna Giacalone Ramat, Onofrio Carruba et Giuliano Bernini, Amsterdam - Philadelphia : John Benjamins Publishing Company, XVI-672 p. [Current issues in linguistic theory, 48].
- CEJPEK, Jiří, (1956), « Die verbale Periphrase als ein wichtiges Unterscheidungsmerkmal zwischen Neupersisch und Tāgġikisch », *Archiv Orientální*, 24/2, pp. 171-182.
- CHANTRAINE, Pierre, (1990), *Dictionnaire étymologique de la langue grecque*, Nouveau tirage (1^{re} édition en 1968), Paris : Klincksieck, 1368 p.
- (1991), *Morphologie historique du grec*, 3^e édition revue et augmentée (1^{re} édition en 1945), Paris : Klincksieck, XII-355 p.
- CHEUNG, Johnny, (2007), *Etymological dictionary of the Iranian verb*, Leiden : Brill, XXII-600 p. [Leiden Indo-European etymological dictionary series].
- COHEN, David, (1972), La mutation aspectivo-temporelle dans quelques langues couchitiques et le système verbal chamito-sémitique, pp. 57-63, in *Langues et techniques, nature et société. I. Approche linguistique*, édité par Jacqueline M.C. Thomas et Lucien Bernot, Paris : Klincksieck, 399 p.
- (1989), *L'aspect verbal*, Paris : P.U.F., 272 p.
- COLE, Peter, (1985), *Imbabura Quechua*, London - Dover, N.H. : Croom Helm, 233 p.
- COMRIE, Bernard, (1981), *Aspect : an introduction to the study of verbal aspect and related problems*, Cambridge : Cambridge University Press, 3^e édition revue et corrigée (1^{re} édition en 1976), IX-142 p.

- (1984), Les relations de temps dans le verbe, pp. 57-64, in *Emile Benveniste aujourd'hui. Actes du colloque international du CNRS. Université François Rabelais. Tours, 28-30 septembre 1983*, tome 1, édité par Guy Serbat, Paris : diffusion Peeters, XI-197 p.
- (1985), *Tense*, Cambridge : Cambridge University Press, X-139 p.
- (2000), Evidentials : semantics and history, pp. 1-12, in *Evidentials. Turkic, Iranian and neighbouring languages*, édité par Lars Johanson et Bo Utas, Berlin - New York : Mouton de Gruyter, IX-499 p. [Empirical approaches to language typology, 24].
- CONFAIS, Jean-Paul, (1995), *Temps mode aspect. Les approches des morphèmes verbaux et leurs problèmes à l'exemple du français et de l'allemand*, Toulouse : Presses Universitaires du Mirail, 2^e édition revue et augmentée (1^{re} édition en 1990), 456 p.
- COSTA, João, (1998), L'oppositin *ser/estar* en portugais, pp. 139-153, in « Être » et « Avoir ». *Syntaxe, sémantique, typologie*, édité par Alain Rouveret, Saint-Denis : Presses Universitaires de Vincennes, 266 p.
- CREISSELS, Denis, (1995), *Eléments de syntaxe générale*, Paris : Presses Universitaires de France, VII-332 p.
- (2006), *Syntaxe générale, une introduction typologique. 1. Catégories et constructions, 2. La phrase*, Paris : Hermes - Lavoisier, XVIII-412 p. et XIV-334 p. [Langues et syntaxe].
- DABIR-MOGHADDAM, Mohammad, (1982), « Passive in Persian », *Studies in the Linguistic Sciences*, 12/1, pp. 63-90.
- DAHL, Östen, (1985), *Tense and aspect systems*, Oxford : Basil Blackwell, X-213 p.
- (1997), The relation between past time reference and counterfactuality : a new look, pp. 97-114, in *On conditionals again*, édité par Angeliki Athanasiada et René Dirven, Amsterdam - Philadelphia : John Benjamins Publishing Company, 418 p. [Current issues in linguistic theory, 143].
- DANIEL, Elton L., (1990), « Manuscripts and editions of Bal'amī's *Tarjamah-i Tārīkh-i Tabarī* », *Journal of the Royal Asiatic Society*, fascicule 2, pp. 282-321.
- DARMESTETER, James, (1883), *Etudes iraniennes*, I, Paris : Vieweg, IX-336 p.
- DEGHAN, Iraj, (1972), « *Dāštan* as an auxiliary in contemporary Persian », *Archiv Orientální*, 40/3, pp. 198-205.
- DEHXODĀ, 'Ali Akbar, (1325/1946-1358/1979), *Loqatnāme*, Tehrān : Dānešgāh-e Tehrān, 40 volumes.

- DELANCEY, Scott, (1982), Aspect, transitivity, and viewpoint, pp. 167-183, in *Tense-aspect : between semantics and pragmatics (containing the contributions to a symposium on tense and aspect, held at UCLA, May 1979)*, édité par Paul J. Hopper, Amsterdam - Philadelphia : John Benjamins Publishing Company, IX-350 p.
- (1997), « Mirativity : the grammatical marking of unexpected information », *Linguistic Typology*, 1/1, pp. 33-52.
- DRINKA, Bridget, (2009), The *-to-/-no- construction of Indo-European. Verbal adjective or past passive participle ?, pp. 141-158, in *Grammatical change in Indo-European languages*, édité par Vit Bubenik, John Hewson et Sarah Rose, Amsterdam - Philadelphia : John Benjamins Publishing Company, XX-262 p.
- DUBOIS, Jean ; GIACOMO, Mathée ; GUESPIN, Louis ; MARCELLESI, Christiane ; MARCELLESI, Jean-Baptiste ; MEVEL, Jean-Pierre, (2002), *Dictionnaire de linguistique*, (1^{re} édition en 1994), Paris : Larousse, LX-514 p.
- DURKIN-MEISTERERNST, Desmond, (2002), The uses of *baw-* in Parthian, pp. 47-62, in *Iran. Questions et connaissances. Volume I. La période ancienne : actes du IV^e congrès européen des études iraniennes organisé par la Societas Iranologica Europaea. Paris, 6-10 septembre 1999*, textes réunis par Philip Huyse, Paris : Association pour l'Avancement des Etudes Iraniennes - Leuven : Peeters, 380 p. [Studia Iranica, Cahier 25].
- (2004), *Dictionary of Manichaean texts. Volume III, Part 1. Dictionary of Manichaean Middle Persian and Parthian*, édité par Nicholas Sims-Williams, Turnhout : Brepols, XXIX-428 p. [Corpus Fontium Manichaeorum].
- (2010), *Grammatik des Westmitteliranischen (Parthisch und Mittelpersisch)*, thèse d'habilitation non publiée, soutenue à Münster en 1999, version remaniée, 305 p.
- ELLIOTT, Jennifer R., (2000), « Realis and irrealis : forms and concepts of the grammaticalisation of reality », *Linguistic Typology*, 4/1, pp. 55-90.
- EMMERICK, Ronald E., (1989), Khotanese and Tumshuqese, pp. 204-229, in *Compendium Linguarum Iranicarum*, édité par Rüdiger Schmitt, Wiesbaden : Ludwig Reichert, XIV-529 p.
- ESTAJI, Azam ; BUBENIK, Vit, (2007), « On the development of the tense/aspect in Early New and New Persian », *Diachronica*, 24/1, pp. 31-55.

- FARHĀDI, Abdul Ghafur, (1955) *Le persan parlé en Afghanistan : grammaire du Kāboli accompagnée d'un recueil de quatrains populaires de la région de Kābol*, Paris : Klincksieck, 150-44 p.
- FARŠĪDVARD, Xosrow, (1349/1970), « Vajh-e fe'1 dar fārsi-e mo'āser », *Majalle-ye dāneškade-ye adabiyāt va 'olum-e ensāni-e dānešgāh-e Tehrān*, 18/1, pp. 219-244.
- (1352/1973a), *Tahavvol-e fe'1 dar zabān-e fārsi*, 2 volumes, Tehrān : ĉāp-e Vahid, 43-25 p.
- (1352/1973b), « Pišvand-e "mi-" va tahavvol-e ān dar zabān-e fārsi », *Armaqān*, 42, pp. 334-337, pp. 408-412, pp. 483-488 et pp. 548-551.
- (1353/1974), « Ĉand nokte dar bāre-ye tahavvol-e fe'1 dar fārsi-e dari », *Majalle-ye dāneškade-ye adabiyāt va 'olum-e ensāni-e dānešgāh-e Ferdowsi-e Mašhad*, 10/3, pp. 460-466.
- FEKRAT, Mohammad Asef, (1367/1988), *Fehrest-e alefbā'i-e kotob-e xatti-e ketābxāne-ye markazi-e Āstān-e Qods-e Razavi*, Mašhad : Āstān-e Qods-e Razavi, 948 p.
- FEUILLET, Jack, (1998), Typologie de « être » et phrases essives, pp. 663-751, in *Actance et valence dans les langues de l'Europe*, édité par Jack Feuillet, Berlin - New York : Mouton de Gruyter, XIV-975 p.
- (2006), *Introduction à la typologie linguistique*, Paris : Honoré Champion, 716 p. [Bibliothèque de grammaire et de linguistique, 19].
- FILIPPONE, Ela, (2011), The language of the *Qor'ān-e Qods* and its Sistanic dialectal background, pp. 179-235, in *The Persian language in history*, édité par Mauro Maggi et Paola Orsatti, Wiesbaden : Ludwig Reichert, XII-349 p.
- FLEISCHMAN, Suzanne, (1982), *The future in thought and language. Diachronic evidence from Romance*, Cambridge : Cambridge University Press, XII-218 p.
- (1983), « From pragmatics to grammar. Diachronic reflections on complex pasts and futures in Romance », *Lingua*, 60, pp. 183-213.
- (1989), « Temporal distance : a basic linguistic metaphor », *Studies in Language*, 13/1, pp. 1-50.
- FRAGNER, Bert G., (2006), Das Persische als Hegemonialsprache in der islamischen Geschichte : Überlegungen zur Definition eines innerislamischen Kulturraums, pp. 39-48, in *Turkic-Iranian contact areas. Historical and linguistic aspects*, édité par Lars Johanson et Christiane Bulut, Wiesbaden : Harrassowitz, VII-333 p.

- FREIMAN, A., (1925), « K etimologii persidskoj časticy *bi* », *Zapiski Kollegii Vostokovedov pri Aziatskom Muzeje Akademii Nauk SSSR*, 1, Leningrad, pp. 372-374.
- FRYE, Richard N., (1955), « The manuscript of the *Andarz Nāme* in New Persian », *Journal of the American Oriental Society*, 75/1, pp. 24-26.
- GAREY, Howard B., (1957), « Verbal aspect in French », *Language*, 33/2, pp. 91-110.
- GERSHEVITCH, Ilya, (1970), The crushing of the third singular present, pp. 161-174, in *Walter B. Henning memorial volume*, édité par Mary Boyce et Ilya Gershevitch, London : Lund Humphries, XLIII-467 p. [Asia major library].
- GEURTS, Bart, (2000), « Explaining grammaticalization (the standard way) », *Linguistics*, 38/4, pp. 781-788.
- GHILAIN, Antoine, (1939), *Essai sur la langue parthe : son système verbal d'après les textes manichéens du Turkestan oriental*, Louvain : Bureaux du Muséon, VIII-155 p. [Bibliothèque du Muséon, 9].
- GIGNOUX, Philippe, (1969), « Notes sur la rédaction de l'*Ardāy Virāz Nāmag* : l'emploi de *hamē* et de *bē* », *Zeitschrift der Deutschen Morgenländischen Gesellschaft*, 3, pp. 998-1004.
- GINDIN, Tamar E., (2002), « Three fragments of an Early Judaeo-Persian *Tafsīr* of Ezekiel », *Jerusalem Studies in Arabic and Islam*, 27, pp. 396-418.
- (2003), The *Tafsīr of Ezekiel* : four copyists or four authors ?, pp. 15-30, in *Persian origins : Early Judaeo-Persian and the emergence of New Persian. Collected papers of the symposium, Göttingen, 1999*, édité par Ludwig Paul, Wiesbaden : Harrassowitz, VIII-282 p. [Iranica, 6].
- (2005), Middle Persian survivals and other lexical puzzles in Early Judaeo-Persian, pp. 331-349, in *Middle Iranian lexicography. Proceedings of the conference held in Rome, 9-11 April 2001*, édité par Carlo G. Cereti et Mauro Maggi, Roma : Istituto Italiano per l'Africa e l'Oriente, 400 p. [Orientalia Romana, 8].
- (2006), How to say "no" in Early Judaeo Persian, pp. 451-460, in *Proceedings of the 5th conference of the Societas Iranologica Europaea, held in Ravenna, 6-11 October 2003. Volume 1. Ancient and Middle Iranian studies*, édité par Antonio Panaino et Andrea Piras, Milano : Mimesis, XXIII-762 p.
- (2007), *Tafsīr of Ezekiel. Commentary*, III^e volume non publié.

- (2008), Learning from mistakes, pp. 196-221, in *Irano-Judaica VI, studies relating to Jewish contacts with Persian culture throughout the ages*, édité par Shaul Shaked et Ammon Netzer, Jérusalem : Ben-Zvi Institute, XIII-351 p.
- GIUNAŠVILI, Jamšid, (1971), *Nosxe-ye xatti-ye Tārix-e Sīstān (Mowjud dar Tbilisi)*, Tbilissi : Edāre-ye šāriāt-e farhangestān-e ‘olum-e jomhuri-e Gorjestān, 72 p.
- GIVÓN, Talmy, (1994), « Irrealis and the subjunctive », *Studies in Language*, 18/2, pp. 265-337.
- GOLD, Milton, (1976), *The Tārikh-e Sīstān*, traduction anglaise, Roma : Istituto Italiano per il Medio ed Estremo Oriente, 369 p.
- GRAY, Louis H., (1937), « Notes on Modern Persian morphology », *Journal of the Royal Asiatic Society*, pp. 305-309.
- GUENTCHEVA, Zlatka, (1996), Introduction, pp. 11-18, in *L'énonciation médiatisée*, édité par Zlatka Guentchéva, Leuven - Paris : Peeters, 322 p.
- HAGEGE, Claude, (2001), Les processus de grammaticalisation, pp. 1609-1623, in *Language typology and language universals. Sprachtypologie und sprachliche Universalien. La typologie des langues et les universaux linguistiques*, édité par Martin Haspelmath, Ekkehard König, Wulf Österreicher et Wolfgang Raible, Berlin - New York : Walter de Gruyter, 2 volumes, XX-1856 p.
- HASPELMATH, Martin, (1989), « From purposive to infinitive. A universal path of grammaticization », *Folia Linguistica Historica*, 10/1-2, pp. 287-310.
- (1990), « The grammaticization of passive morphology », *Studies in Language*, 14/1, pp. 25-72.
- (1998), « The semantic development of old presents. New futures and subjunctives without grammaticalization », *Diachronica*, 15/1, pp. 29-62.
- (1999), « Why is grammaticalization irreversible ? », *Linguistics*, 37/6, pp. 1043-1068.
- (2000), « The relevance of extravagance : a reply to Bart Geurts », *Linguistics*, 38/4, pp. 789-798.
- HATCHER, Anna Granville, (1951), « The use of the progressive form in English », *Language*, 27/3, pp. 254-280.
- HAYIM, Soleimān, (1340/1961), *Farhang-e jāme‘-e fārsi-engelisi*, Tehrān : ketābforūši-e Berukhim, 1246 p.
- HEINE, Bernd, (1993), *Auxiliaries : cognitive forces and grammaticalization*, New York - Oxford : Oxford University Press, XI, 162 p.

- HEINE, Bernd ; KUTEVA, Tania, (2002), *World lexicon of grammaticalization*, Cambridge : Cambridge University Press, XII-387 p.
- (2005), *Language contact and grammatical change*, Cambridge : Cambridge University Press, XVII-308 p. [Cambridge approaches to language contact].
- HENNING, Walter Bruno, (1933), « Das Verbum des Mittelpersischen der Turfanfragmente », *Zeitschrift für Indologie und Iranistik*, 9, pp. 158-253.
- (1943), « The book of the giants », *Bulletin of the School of Oriental and African Studies*, 11/1, pp. 52-74.
- HENY, Jeannine L., (1984), Enclitics in Pahlavi and Early Classical Persian : a theoretical analysis, pp. 83-94, in *Middle Iranian studies. Proceedings of the international symposium organized by the Katholieke Universiteit Leuven from the 17th to the 20th of May 1982*, édité par Wojciech Skalmowski et Alois Van Tongerloo, Leuven : Peeters, XIII-336 p.
- HORN, Paul, (1898-1901), Neupersische Schriftsprache, pp. 1-198, in *Grundriss der iranischen Philologie*, édité par Wilhelm Geiger et Ernst Kuhn, Strasbourg : Karl J. Trübner, I/2, 535 p.
- (1899), « Reimende ê î ô û im Šâhnâme », *Zeitschrift für vergleichende Sprachforschung auf dem Gebiete der indogermanischen Sprachen*, 35, pp. 155-192.
- (1900), « Persische Handschriften in Constantinopel », *Zeitschrift der Deutschen Morgenländischen Gesellschaft*, 54, pp. 275-332 et pp. 475-509.
- HUDDLESTON, Rodney ; PULLUM, Geoffrey K., (2002), *The Cambridge grammar of the English language*, XVII-1842 p.
- HUYSE, Philip, (2003), *Le y final dans les inscriptions moyen-perses et la 'loi rythmique' proto-moyen-perses*, Paris : Association pour l'Avancement des Etudes Iraniennes - Leuven : Peeters, 111 p. [Studia Iranica, Cahier 29].
- IVANOW, Wladimir, (1923), « *Tabaqat* of Ansari in the Old Language of Herat », *Journal of the Royal Asiatic Society*, pp. 1-34 et pp. 337-382.
- JAHANI, Carina, (2000), Expressions of indirectivity in spoken Modern Persian, pp. 185-207, in *Evidentials. Turkic, Iranian and neighbouring languages*, édité par Lars Johanson et Bo Utas, Berlin - New York : Mouton de Gruyter, IX-499 p. [Empirical approaches to language typology, 24].
- (2008), Expressions of future in Classical and Modern New Persian, pp. 153-175, in *Aspects of Iranian linguistics*, édité par Simin Karimi, Vida Samiiian et Donald Stilo, Cambridge : Cambridge Scholars Publishing, VI-440 p.

- JAMES, Deborah, (1982), « Past tense and the hypothetical. A cross-linguistic study », *Studies in Language*, 6/3, pp. 375-403.
- JENSEN, Hans, (1931), *Neupersische Grammatik*, Heidelberg : Carl Winters Universitätsbuchhandlung, XVI-320 p.
- JEREMIÁS, Eva M., (1993), On the genesis of the periphrastic progressive in Iranian languages, pp. 99-116, in *Medioiranica : proceedings of the international colloquium organized by the Katholieke Universiteit Leuven from the 21st to the 23rd of May 1990*, édité par Wojciech Skalmowski et Alois Van Tongerloo, Leuven : Peeters, X-206 p.
- (1995), Some grammatical problems of Early New Persian syntax : pronominal clitics in Persian, pp. 325-334, in *Proceedings of the second European conference of Iranian studies (Bamberg, 30 Sept.-4 Oct. 1991)*, *Societas Iranologica Europaea*, édité par Bert G. Fragner, Christa Fragner, Gherardo Gnoli, Roxane Haag-Higuchi, Mauro Maggi et Paola Orsatti, Roma : Istituto Italiano per il Medio ed Estremo Oriente, X-779 p.
- JOHANSON, Lars, (2005), Converging codes in Iranian, Semitic and Turkic, pp. 3-31, in *Linguistic convergence and areal diffusion. Case studies from Iranian, Semitic and Turkic*, édité par Éva Ágnes Csató, Bo Isaksson et Carina Jahani, London - New York : Routledge Curzon, IX-373 p.
- JOSEPH, Brian D., (1980), « Linguistic universals and syntactic change », *Language*, 56/2, pp. 345-370.
- JOSEPHSON, Judith, (1993), The preverb *be* in some late book Pahlavi texts, pp. 117-125, in *Medioiranica : proceedings of the international colloquium organized by the Katholieke Universiteit Leuven from the 21st to the 23rd of May 1990*, édité par Wojciech Skalmowski et Alois Van Tongerloo, Leuven : Peeters, X-206 p.
- (1995), The preverb *be* and the verb *kardan* in book Pahlavi texts, pp. 335-346, in *Proceedings of the second European conference of Iranian studies (Bamberg, 30 Sept.-4 Oct. 1991)*, *Societas Iranologica Europaea*, édité par Bert G. Fragner, Christa Fragner, Gherardo Gnoli, Roxane Haag-Higuchi, Mauro Maggi et Paola Orsatti, Roma : Istituto Italiano per il Medio ed Estremo Oriente, X-779 p.
- KEENAN, Edward L. ; DRYER, Matthew S., (2007), Passive in the world's languages, pp. 325-361, in *Language typology and syntactic description. Volume I. Clause structure*, édité par Timothy Shopen, 2nde édition revue et corrigée (1^{re} édition en 1985), Cambridge : Cambridge University Press, XX-477 p.

- KELLENS, Jean, (1985), Le système modal du vieux-perse, pp. 105-125, in *Festgabe für Karl Hoffmann*, volume II, München : R. Kitzinger, 255 p.
- (1989), Avestique, pp. 32-55, in *Compendium Linguarum Iranicarum*, édité par Rüdiger Schmitt, Wiesbaden : Ludwig Reichert, XIV-529 p.
- KIRAL, Filiz, (2005), Modal constructions in Turkic of Iran, pp. 285-293, in *Linguistic convergence and areal diffusion. Case studies from Iranian, Semitic and Turkic*, édité par Éva Ágnes Csató, Bo Isaksson et Carina Jahani, London - New York : Routledge Curzon, IX-373 p.
- KORN, Agnes, (2009), Lengthening of *i* and *u* in Persian, pp. 197-213, in *Exegisti monumenta. Festschrift in honour of Nicholas Sims-Williams*, édité par Werner Sundermann, Almut Hintze et François de Blois, Wiesbaden : Harrassowitz, XL-596 p.
- KOZLOV, G. I., (1959), « Glagol’nyj suffiks *ē* (*ī*) po tekstam “istorii Bejxaki” », *Kratkie soobščeniia Instituta vostokovedeniia*, 36, pp. 61-76.
- KURYLOWICZ, Jerzy, (1953), « Aspect et temps dans l’histoire du persan », *Rocznik Orientalistyczny*, XVI, pp. 531-542.
- LAMBTON, Ann K.S., (1953), *Persian grammar*, Cambridge : Cambridge University Press, 330 p.
- LANGACKER, Ronald W., (1997), Generics and habituals, pp. 191-222, in *On conditionals again*, édité par Angeliki Athanasiada et René Dirven, Amsterdam - Philadelphia : John Benjamins Publishing Company, 418 p. [Current issues in linguistic theory, 143].
- LAUGIER DE BEAURECUEIL, Serge, (1956), « Manuscrits d’Afghanistan », *Mélanges de l’Institut Dominicain d’Etudes Orientales*, III, pp. 75-206.
- (1964), *Manuscrits d’Afghanistan*, Le Caire : Institut Français d’Archéologie orientale, XIV-420 p. [Recherches d’archéologie, de philologie et d’histoire, 26].
- LAZARD, Gilbert, (1956), « Caractères distinctifs de la langue tadjik », *Bulletin de la Société de Linguistique de Paris*, 52/1, pp. 117-186.
- (1958), Dva medicinskix traktata x veka na farsi-dari, pp. 84-97, in *Rudaki i ego epoxa*, Stalınabad : Našriati davlatii Tojikiston, 238 p.
- (1340/1961), « Dialectologie de la langue persane d’après les textes des X^e et XI^e siècles ap. J.-C. », *Našriye-ye dāneškade-ye adabiyāt va ‘olum-e ensāni-e dānešgāh-e Tabriz*, 13, pp. 241-258. (Repris dans Lazard 1995a, pp. 17-26).

- (1963), *La langue des plus anciens monuments de la prose persane*, Paris : Klincksieck, 535 p. [Etudes linguistiques, 2].
- (1968), « La dialectologie du judéo-persan », *Studies in Bibliography and Booklore*, VII, pp. 77-98. (Repris dans Lazard 1995a, pp. 27-48).
- (1348/1969), A quelle époque a vécu l’astronome Mohammad b. Ayyub Tabari ?, pp. 96-103, in *Yādnāme-ye irāni-ye Minorski*, édité par Mojtabā Minovi et Iraj Afšar, Tehrān : Entesārāt-e dānešgāh-e Tehrān, XXXI-255 p. et XIII-205 p. [Ganjine-ye tahqiqāt-e irāni, 57].
- (1970), Etude quantitative de l’évolution d’un morphème : la postposition *rā* en persan, pp. 381-388, in *Mélanges Marcel Cohen*, The Hague - Paris : Mouton, XXXIX-461 p.
- (1971), *Pahlavi, pârsi, dari* : les langues de l’Iran d’après Ibn al-Muqaffa‘, pp. 361-391, in *Iran and Islam. In memory of the late Vladimir Minorsky*, édité par Clifford Edmund Bosworth, Edinburgh : Edinburgh University Press, XVI-574 p. (Repris dans Lazard 1995a, pp. 49-79).
- (1974), « Morphologie du verbe dans le parler persan du Sistan », *Studia Iranica*, 3/1, pp. 65-85.
- (1975a), Le préverbe moyen-persan *bē/ba*, pp. 1-13, in *Monumentum H.S. Nyberg*, II, Tehrān - Liège : Bibliothèque Pahlavi - Leiden : Brill, 472 p. [Acta Iranica, 5].
- (1975b), La catégorie de l’éventuel, pp. 347-358, in *Mélanges linguistiques offerts à Emile Benveniste*, édité par Mohammad Djafar Moïnfar, Paris : Société de Linguistique de Paris - Leuven : Peeters, 534 p.
- (1975c), The rise of the New Persian language, pp. 595-632 et pp. 692-696, in *The Cambridge History of Iran, IV, The period from the Arab invasion to the Saljuqs*, édité par Richard N. Frye, Cambridge - New York - Melbourne : Cambridge University Press, XIV-734 p.
- (1976), « Notes de vieux persan », *Bulletin de la Société de Linguistique de Paris*, 71/1, pp. 175-192.
- (1978), Remarques sur le style des anciennes traductions persanes du Coran et de la Bible, pp. 45-49, in *Mélanges offerts à Henri Laoust*, II, VIII-393 p. [Bulletin d’études orientales, Institut français de Damas, tome XXX].

- (1981), « La quête des universaux sémantiques en linguistique », *Actes sémiotiques-Bulletin* 19 (Paris, Groupe de recherches sémio-linguistiques de l'École des Hautes Etudes en Sciences Sociales), pp. 26-37. (Repris dans Lazard 2001a, pp. 47-56).
- (1984a), Les modes de la virtualité en moyen-iranien occidental, pp. 1-13, in *Middle Iranian studies. Proceedings of the international symposium organized by the Katholieke Universiteit Leuven from the 17th to the 20th of May 1982*, édité par Wojciech Skalmowski et Alois Van Tongerlo, Leuven : Peeters, XIII-336 p.
- (1984b), Deux questions de linguistique iranienne. La construction passive du parfait transitif. La versification du moyen-iranien occidental, pp. 239-248, in *Emile Benveniste aujourd'hui. Actes du colloque international du CNRS. Université François Rabelais. Tours, 28-30 septembre 1983*, édité par Jean Taillardat, Gilbert Lazard et Guy Serbat, tome II, Paris : Peeters, 278 p.
- (1985), « L'inférentiel ou passé distancié en persan », *Studia Iranica*, 14, 1, pp. 27-42.
- (1986), Les prépositions *pad* et *bē* (*ō*) en persan et en pehlevi, pp. 245-255, in *Studia Grammatica Iranica. Festschrift für Helmut Humbach*, édité par Rüdiger Schmitt et Prods Oktor Skjærvø, München : R. Kitzinger (Münchener Studien zur Sprachwissenschaft), XXXII-524 p. (Repris dans Lazard 1995a, pp. 149-156).
- (1987a), Catégories fonctionnelles et effets de sens : l'exemple de l'imparfait persan, pp. 347-354, in *Etudes de linguistique générale et de linguistique latine offertes en hommage à Guy Serbat*, édité par Sylvie Mellet, Paris : Société pour l'information grammaticale, 431 p.
- (1987b), « L'aspect dans les langues irano-aryennes », *Cahiers Ferdinand de Saussure*, 41, pp. 109-116.
- (1987c), Le judéo-persan ancien entre le pehlevi et le persan, pp. 167-176, in *Transition periods in Iranian history, Actes du symposium de la Societas Iranologica Europaea, Fribourg-en-Brisgau, 22-24 mai 1985*, Paris : Association pour l'Avancement des Etudes Iraniennes - Leuven : Peeters, XI-263 p. [*Studia Iranica*, Cahier 6]. (Repris dans Lazard 1995a, pp. 123-131).
- (1988), Remarques sur le fragment judéo-persan de Dandān-Uiliq, pp. 205-209, in *A green leaf. Papers in honour of J. P. Asmussen*, Leiden : Brill, XXVII-547 p. (Repris dans Lazard 1995a, pp. 157-161).
- (1989), Le persan, pp. 263-293, in *Compendium Linguarum Iranicarum*, édité par Rüdiger Schmitt, Wiesbaden : Ludwig Reichert, XIV-529 p.

- (1990a), Lumières nouvelles sur la formation de la langue persane : une traduction du Coran en persan dialectal et ses affinités avec le judéo-persan, pp. 184-198, in *Irano-Judaica II, studies relating to Jewish contacts with Persian culture throughout the ages*, édité par Shaul Shaked et Ammon Netzer, Jérusalem : Ben-Zvi Institute, 254 p. (Repris dans Lazard 1995a, pp. 107-121).
- (1990b), Le dialecte de Rudbâr (Gilân), pp. 110-123, in *Iranica varia : papers in honor of Professor Ehsan Yarshater*, édité par D. Amin, M. Kasheff et A. Sh. Shahbazi, Leiden : Brill, XXXII-291 p. [Acta Iranica, 30].
- (1991), « Pazand, Pahlavi and New Persian », *International congress proceedings*, K.R. Cama Oriental Institute. (Repris et traduit en français sous le titre « Pehlevi, pazend et persan » dans Lazard 1995a, pp. 133-140).
- (1992a), « Subjonctif et optatif en ossète », *Studia Iranica*, 21/1, pp. 57-66.
- (1992b), Pârsi et dari : nouvelles remarques, pp. 239-242, in *Aspects of Iranian culture. In honor of Richard Nelson Frye*, édité par Carol Altman Bromberg et Bernard Goldman (Part I), Prods Oktor Skjærvø and A.Sh. Shahbazi (Part II), Ames, Iowa : Iowa State University Press (*Bulletin of the Asia Institute* volume 4), 357 p. (Repris dans Lazard 1995a, pp. 141-148).
- (1994a), *L'actance*, Paris : Presses Universitaires de France, XIV-285 p. [Linguistique nouvelle].
- (1994b), « L'actant H : sujet ou objet ? », *Bulletin de la Société de Linguistique de Paris*, 89/1, pp. 1-28.
- (1995a), *La formation de la langue persane*, Paris : diffusion Peeters, 190 p. [Recueil d'articles].
- (1995b), Un conte en persan local de Khusf (Khorassan méridional), pp. 147-153, in *Pand-o sokhan, mélanges offerts à Charles-Henri de Fouchécour*, édité par Christophe Balaÿ, Claire Kappler et Živa Vesel, Tehrân : Institut Français de Recherche en Iran - Peeters, 338 p. [Bibliothèque iranienne, 44].
- (1996), Le médiatif en persan, pp. 21-30, in *L'énonciation médiatisée*, édité par Zlatka Guentchéva, Leuven - Paris : Peeters, 322 p.
- (1998), L'expression de l'irréel : essai de typologie, pp. 237-247, in *Typology of verbal categories : papers presented to Vladimir Nedjalkov on the occasion of his 70th birthday*, édité par Leonid Kulikov et Heinz Vater, Tübingen : M. Niemeyer, VI-310 p. (Repris dans Lazard 2001a, pp. 413-424).

- (1999), « Mirativity, evidentiality, mediativity, or other ? », *Linguistic Typology*, 3, pp. 91-109. (Repris dans Lazard 2001a, pp. 425-443).
- (2000), Le médiatif : considérations théoriques et application à l'iranien, pp. 209-228, in *Evidentials. Turkic, Iranian and neighbouring languages*, édité par Lars Johanson et Bo Utas, Berlin - New York : Mouton de Gruyter, IX-499 p. [Empirical approaches to language typology, 24].
- (2001a), *Etudes de Linguistique générale. Typologie grammaticale*, Paris : Société de Linguistique de Paris - Leuven : Peeters, 2001, XV-471 p. [Recueil d'articles].
- (2001b), « On the grammaticalization of evidentiality », *Journal of Pragmatics*, 33, pp. 359-367.
- (2003a), Aspect, temps, mode de procès, pp. 357-369, in *Mélanges David Cohen : études sur le langage, les langues, les dialectes, les littératures, offertes par ses élèves, ses collègues, ses amis présentées à l'occasion de son quatre-vingtième anniversaire*, édité par Jérôme Lentin et Antoine Lonnet, Paris : Maisonneuve et Larose, LIII-764 p. (Repris dans Lazard 2001a, pp. 445-459).
- (2003b), Du pehlevi au persan : diachronie ou diatopie ?, pp. 95-102, in *Persian origins : Early Judaeo-Persian and the emergence of New Persian. Collected papers of the symposium, Göttingen, 1999*, édité par Ludwig Paul, Wiesbaden : Harrassowitz, VIII-282 p. [Iranica, 6].
- (2006a), « More on counterfactuality, and on categories in general », *Linguistic Typology*, 10/1, pp. 61-66.
- (2006b), *Grammaire du persan contemporain*, avec la collaboration de Yann Richard, Rokhsareh Hechmati et Pollet Samvelian, Tehrān : Institut Français de Recherche en Iran - Farhang Mo'āser, nouvelle édition, XV-303 p. [Bibliothèque iranienne, 61].
- (2006c), *La quête des invariants interlangues. La linguistique est-elle une science ?*, Paris : Honoré Champion, 338 p.
- (2006d), La dialectologie du persan préclassique à la lumière des nouvelles données judéo-persanes, Hambourg, septembre 2006. A paraître dans les Actes du colloque (Irano-Judaica VII).
- (2009a), « Ferdinand de Saussure et la typologie », *Cahiers Ferdinand de Saussure*, 62, pp. 133-152.

- (2009b), Qu'est devenue la préposition *ō* ?, pp. 169-176, in *Zarathushtra entre l'Inde et l'Iran : études indo-iraniennes et indo-européennes offertes à Jean Kellens à l'occasion de son 65^e anniversaire*, édité par Eric Pirart et Xavier Tremblay, Wiesbaden : Ludwig Reichert, XXIX-359 p.
 - (2011), Homonymie et polysémie : brève note à propos des enclitiques *-i* du persan, pp. 89-93, in *The Persian language in history*, édité par Mauro Maggi et Paola Orsatti, Wiesbaden : Ludwig Reichert, XII-349 p.
- LECOQ, Pierre, (1979), *Le dialecte de Sivand*, Wiesbaden : Ludwig Reichert, 216 p.
- (1989a), Les dialectes caspiens et du nord-ouest, pp. 296-312, in *Compendium Linguarum Iranicarum*, édité par Rüdiger Schmitt, Wiesbaden : Ludwig Reichert, XIV-529 p.
 - (1989b), Les dialectes du centre de l'Iran, pp. 313-326, in *Compendium Linguarum Iranicarum*, édité par Rüdiger Schmitt, Wiesbaden : Ludwig Reichert, XIV-529 p.
 - (1989c), Les dialectes du sud-ouest de l'Iran, pp. 341-349, in *Compendium Linguarum Iranicarum*, édité par Rüdiger Schmitt, Wiesbaden : Ludwig Reichert, XIV-529 p.
 - (2002), *Recherches sur les dialectes kermaniens (Iran central)*, Leuven : Peeters, IX-686 p. [Acta Iranica, 39].
 - (2006), The place of Kurdish among the Iranian languages, conférence donnée lors du World congress of Kurdish studies, tenu à Irbil les 6-9 septembre 2006, 12 p. [Consultable sur <http://www.institutkurde.org/en/conferences>].
- LEHMANN, Christian, (1995), *Thoughts on grammaticalization*, München-Newcastle : LINCOM Europa, XII-192 p. [Studies in theoretical linguistics, 01].
- LENEPVEU-HOTZ, Agnès, (2008), « Considérations sur les morphèmes *hamē*, *-ē* et *bi-* à l'aune d'un texte persan du XI^e siècle, le *Tārīx-i Sīstān* », *Studia Iranica*, 37/2, pp. 215-240.
- (2009), Survival of an archaism : *mar...rā* in a text of the 15th century. Communication lors de The third international conference of Iranian linguistics, Paris, 11-13 septembre 2009.
 - (2010a), « Des verbes modaux persans et de l'évolution de leur construction entre les X^e et XVI^e siècles », *Studia Iranica*, 39/1, pp. 79-107.
 - (2010b), Manuscrits persans et linguistique diachronique : la loi du provisoire ? De la difficulté à saisir un morphème dialectal, *mar*. Communication lors du colloque

- international *Lecteurs et copistes dans les traditions indiennes, iraniennes et centrasiatiques*, Paris, 15-17 juin 2010. A paraître dans les Actes du colloque.
- (2011), « *Sipāh-i Ispahān* : devenir des groupes consonantiques initiaux moyen-perses en persan », *Faits de langues*, 38 (Du persan à la typologie. L’apport de Gilbert Lazard), pp. 79-95.
- LESSAN-PEZECHKI, Homa, (1998-99), « Le médiatif », *Luqmān*, 15/1, pp. 87-108.
- (2002), *Système verbal et deixis en persan et en français*, Paris : L’Harmattan, 321 p.
- (2005), « Un médiatif d’exception », *Faits de langues*, 25 (L’exception entre les théories linguistiques et l’expérience), pp. 219-226.
- (2011), « Les valeurs du médiatif persan », *Faits de langues*, 38 (Du persan à la typologie. L’apport de Gilbert Lazard), pp. 43-58.
- LINDSTEDT, Jouko, (2001), Tense and aspect, pp. 768-783, in *Language typology and language universals. Sprachtypologie und sprachliche Universalien. La typologie des langues et les universaux linguistiques*, édité par Martin Haspelmath, Ekkehard König, Wulf Österreicher et Wolfgang Raible, Berlin - New York : Walter de Gruyter, 2 volumes, XX-1856 p.
- LORIMER, D. L. R., (1916), « Notes on the Gabri dialect of Modern Persian », *Journal of the Royal Asiatic Society*, fascicule 3, pp. 423-489.
- (1928), « Is there a Gabri dialect of Modern Persian ? », *Journal of the Royal Asiatic Society*, fascicule 2, pp. 287-319.
- MACCARUS, Ernest N., (2009), Kurdish, pp. 587-633, in *The Iranian languages*, édité par Gernot Windfuhr, London - New York : Routledge, LXXVI-872 p.
- MACKENZIE, David Neil, (1966), « *Ad judaeo-persica II Hafniensia* », *Journal of the Royal Asiatic Society*, 1-2, p. 69.
- (1970), *A concise Pahlavi dictionary*, London : Oxford University Press, XIX-144 p.
- (1984), *ḤWYTN* : stance and existence, pp. 45-56, in *Middle Iranian studies. Proceedings of the international symposium organized by the Katholieke Universiteit Leuven from the 17th to the 20th of May 1982*, édité par Wojciech Skalmowski et Alois Van Tongerloo, Leuven : Peeters, XIII-336 p.
- (2003), The missing link, pp. 103-110, in *Persian origins : Early Judaeo-Persian and the emergence of New Persian. Collected papers of the symposium, Göttingen, 1999*, édité par Ludwig Paul, Wiesbaden : Harrassowitz, VIII-282 p. [Iranica, 6].
- MACKINNON, Colin, (1977), « The New Persian preverb *bi-* », *Journal of the American Oriental Society*, 97, pp. 8-26.

- MAHMOODI BAKHTIARI, Behrooz, (2002), *Tense in Persian : its nature and use*, München : LINCOM Europa, 176 p. [LINCOM studies in Indo-European linguistics, 24].
- MAINZ, Ernest, (1977), « Vocabulaire judéo-persan », *Studia Iranica*, 6/1, pp. 75-95.
- MARASHI, Mehdi, (1972), « Modals and auxiliaries in Persian », *Orbis*, 21, pp. 417-428.
- MARCHELLO-NIZIA, Christiane, (2009), *Grammaticalisation et changement linguistique*, 2nde édition téléchargeable (1^{re} édition en 2006), Bruxelles : De Boeck, 301 p.
- MARTINET, André, (2005), *Eléments de linguistique générale*, 4^e édition (1^{re} édition en 1970), Paris : Armand Colin, 221 p.
- MEIER, Fritz, (1981), « Aussprachefragen des älteren Neupersisch », *Oriens*, 27-28, pp. 70-176.
- MEILLET, Antoine, (1900), « La déclinaison et l'accent d'intensité en perse », *Journal asiatique*, pp. 5-28.
- (1907), « De l'accentuation des préverbes », *Indogermanische Forschungen*, pp. 339-347.
- (1912), « L'évolution des formes grammaticales », *Scientia*, 12/26, pp. 384-400. (Repris dans Meillet 1958, pp. 130-148).
- (1958), *Linguistique historique et linguistique générale*, réédition (1^{re} édition en 1922), Paris : Honoré Champion, VIII-334 p. [Collection linguistique, VIII].
- MELLETT, Sylvie, (1988), *L'imparfait de l'indicatif en latin classique. Temps, aspect, modalité : étude synchronique dans une perspective énonciative*, Paris : Bibliothèque de l'Information grammaticale, 357 p.
- MICHAILOVSKY, Boyd, (1996), L'inférentiel du népali, pp. 109-123, in *L'énonciation médiatisée*, édité par Zlatka Guentchéva, Leuven - Paris : Peeters, 322 p.
- MINOVI, Mojtabā, (1329/1950), « *Hidāyat al-muta'allimīn dar tibb, yeki az nosax-e xatti-e mohemm-e fārsi* », *Yaqmā*, 3^e année, pp. 497-510.
- (1335/1956), « *Kāpūs-nāma-ye Frye, tamrini dar fann-e tazviršenās* », *Yaqmā*, 9^e année, pp. 449-465 et pp. 481-494.
- (1351/1972), « *Ferdowsi-ye sāxtegi va jonun-e eslāh-e aš'ār-e qodamā* », *Majalle-ye dāneškade-ye adabiyāt va 'olum-e ensāni*, 19/3-4, pp. 1-18.
- MIR-SAMII, Reza ; SAMVELIAN, Pollet, (2007), « Les infinitifs en persan », *Faits de langues*, 30 (Nominalisations), pp. 117-135.

- MOYNE, John A., (1974), « The so-called passive in Persian », *Foundations of Language*, 12/2, pp. 249-267.
- NAGZGUY-KOHAN, Mehrdād, (1382/2003), Dastgāh-e fe‘l dar guyeš-e dašti bā negāhi be fārsi-e miyāne, jadid va no, pp. 381-409, in *Jašn-nāme-ye Doktor ‘Ali Ašraf Sādeqi*, édité par Omid Tabibzāde, Tehrān : Hermes, 408 p.
- NAWABI, Mahyar, (1990), « Middle and Modern Persian *bāš* "be" », *Bulletin of the Asia Institute*, New Series, 4, pp. 243-244.
- NEWMAN, Andrew J., (1994), Daštakī, ‘Aṭā-Allāh, (d. 1506, 1511, or 1520), a scholar of Hadith in Khorasan in the late Timurid and early Safavid periods, in *Encyclopedia Iranica*, volume VII, fascicule 1 p. 100.
[Consultable sur <http://www.iranicaonline.org/articles/dastaki>].
- NÖLDEKE, Theodor, (1902), « Zum Mittelpersischen », *Wiener Zeitschrift für die Kunde des Morgenlandes*, 16, pp. 1-12.
- PALMER, Frank Robert, (2001), *Mood and modality*, Cambridge : Cambridge University Press, 2nde édition (1^{re} édition en 1986), XII-243 p.
- PAPER, Herbert H., (1967), « A note on Judeo-Persian copulas », *Journal of the American Oriental Society*, 87/3, pp. 227-230.
- (1968), « The use of (*ha*)*mē* in selected Judeo-Persian texts », *Journal of the American Oriental Society*, 88/3, pp. 483-494.
- PAUL, Daniel, (2004), « The passive in Persian : SOAS term paper », 12 p.
[Consultable sur <http://www.iranianlinguistics.org/papers/PersianPassive2.pdf>].
- PAUL, Ludwig, (2002a), A linguist’s fresh view on "Classical Persian", pp. 21-34, in *Iran. Questions et connaissances. Volume II. Périodes médiévales et modernes : actes du IV^e congrès européen des études iraniennes organisé par la Societas Iranologica Europaea. Paris, 6-10 septembre 1999*, textes réunis par Maria Szuppe, Paris : Association pour l’Avancement des Etudes Iraniennes - Leuven : Peeters, 524 p. [Studia Iranica, Cahier 26].
- (2002b), *Grammatical and philological studies on the Early Judaeo-Persian texts from the Cairo Geniza*, thèse d’habilitation non publiée, soutenue à Göttingen, pp. 202-254. (Textes).
- (2003a), Early Judeo-Persian between Middle and New Persian. Re-examining a well-known hypothesis, pp. 96-104, in *Irano-Judaica V, studies relating to Jewish contacts with Persian culture throughout the ages*, édité par Shaul Shaked et Ammon Netzer, Jérusalem : Ben-Zvi Institute, XIII-222 p.

- (2003b), Early Judaeo-Persian in a historical perspective : the case of the prepositions *be*, *u*, *pa(d)*, and the suffix *rā*, pp. 177-194, in *Persian origins : Early Judaeo-Persian and the emergence of New Persian. Collected papers of the symposium, Göttingen, 1999*, édité par Ludwig Paul, Wiesbaden : Harrassowitz, VIII-282 p. [Iranica, 6].
 - (2005), The language of the *Šāhnāme* in historical and dialectal perspective, pp. 141-151, in *Languages of Iran : past and present. Iranian studies in memoriam David Neil MacKenzie*, édité par Dieter Weber, Wiesbaden : Harrassowitz, XXVII-307 p. [Iranica, 8].
 - (2008a), Remarks on the evolution of the New Persian system of past tenses, pp. 185-195, in *Irano-Judaica VI, studies relating to Jewish contacts with Persian culture throughout the ages*, édité par Shaul Shaked et Ammon Netzer, Jérusalem : Ben-Zvi Institute, XIII-351 p.
 - (2008b), Some remarks on the Persian suffix *-rā* as a general and historical linguistic issue, pp. 329-337, in *Aspects of Iranian linguistics*, édité par Simin Karimi, Vida Samiiian et Donald Stilo, Cambridge : Cambridge Scholars Publishing, VI-440 p.
- PERRY, John R., (2000), Epistemic verb forms in Persian of Iran, Afghanistan and Tajikistan, pp. 229-257, in *Evidentials. Turkic, Iranian and neighbouring languages*, édité par Lars Johanson et Bo Utas, Berlin - New York : Mouton de Gruyter, IX-499 p. [Empirical approaches to language typology, 24].
- (2002), Arabic language. V. Arabic elements in Persian, in *Encyclopedia Iranica*. [Consultable sur <http://www.iranicaonline.org/articles/arabic-v>].
 - (2005), *A Tajik Persian reference grammar*, Leiden - Boston : Brill, XVI-521 p.
 - (2006), Turkic-iranian contacts. I. Linguistic contacts, in *Encyclopedia Iranica*. [Consultable sur <http://www.iranicaonline.org/articles/turkic-iranian-contacts-i-linguistic>].
- PHILLOTT, Douglas Craven, (1919), *Higher Persian grammar*, Calcutta : The University Press, XII-937 p.
- PISOWICZ, Andrzej, (1985), *Origins of the New and Middle Persian phonological systems*, Krakow : Uniwersytet Jagiellonski, 190 p.
- PISTOSO, Maurizio, (1974), « L'ausiliare *dāštan* in neo-persiano : un costrutto linguistico nord-iranico ? », *Oriente Moderno*, 54, pp. 298-303.
- POTTIER, Bernard, (1980), Essai de synthèse sur l'aspect, pp. 239-246, in *La notion d'aspect. Colloque organisé par le Centre d'analyse syntaxique de l'Université de*

- Metz (18-20 mai 1978)*, actes publiés par Jean David et Robert Martin, Paris : Klincksieck, 246 p.
- PUSTET, Regina, (2003), *Copulas. Universals in the categorization of the lexicon*, Oxford : Oxford University Press, XIV-262 p. [Oxford studies in typology and linguistic theory].
- RADAVI, Qāsim Hasir, (1921), *Catalogue raisonné of the Būhār Library. Volume 1. Catalogue of the Persian manuscripts in the Būhār Library*, complété par Maulavi ‘Abd-ul-Muqtadir, Calcutta : Imperial Library, XIII-383 p.
- RAHIMIAN, Jalal, (1999), « Semantic of Persian auxiliaries », *International Review of Applied Linguistics in Language Teaching*, 37/2, pp. 153-170.
- RANJBAR, Maryam al-Sādāt, (1379/2000), *Anvā‘-e fe‘l dar Tārīx-e Baihaqī*, Isfahān : Mānī, X-148 p.
- RASTORGUEVA, Vera Sergeevna (éd.), (1981), *Osnovy iranskogo jazykoznanija. Sredneiranskie jazyki*. Moskva : Izdatelstvo Nauka, 544 p.
- RECANATI, Catherine ; RECANATI, François, (1999), La classification de Vendler revue et corrigée, pp. 167-184, in *La modalité sous tous ses aspects*, textes réunis par Svetlana Vogeleer, Andrée Borillo, Marcel Vuillaume et Carl Vetters, Amsterdam - Atlanta : Rodopi, 353 p. [Cahiers Chronos, 4].
- RICHARD, Francis, (2003), *Le livre persan*, Paris : Bibliothèque nationale de France, 94 p. [Conférences Léopold Delisle].
- ROBERTS, Ian ; ROUSSOU, Anna, (2002), The history of the Future, pp. 23-56, in *Syntactic effects of morphological change*, édité par David W. Lightfoot, Oxford : Oxford University Press, XI-409 p. [Oxford linguistics].
- ROUSSEAU, André, (2000), « L’irréel ou le défi de l’impossible dans la langue », *Sémiotiques*, 18-19, pp. 15-30.
- ROUVERET, Alain, (1998), Points de vue sur le verbe « être », pp. 11-65, in « Être » et « Avoir ». *Syntaxe, sémantique, typologie*, édité par Alain Rouveret, Saint-Denis : Presses Universitaires de Vincennes, 266 p.
- ROZENFEL’D, Anna Z., (1948), « Vspomogatel’naja funkcija glagola *dāštan* v sovremennom persidskom jazyke », *Sovetskoe Vostokovedenie*, 5, pp. 305-310.
- RZEHAK, Lutz, (1999), *Tadschikische Studiengrammatik*, Wiesbaden : Reichert, VII-113 p.
- SĀDEGHI, ‘Ali Ašraf, (1986), Arabic language. I. Arabic elements in Persian, in *Encyclopedia Iranica*, volume II, fascicule 3, pp. 229-231.

- [Consultable sur <http://www.iranicaonline.org/articles/arabic-i>].
- SALEMANN, Carl, (1895-1901), *Mittelpersisch*, pp. 249-332, in *Grundriss der iranischen Philologie*, édité par Wilhelm Geiger et Ernst Kuhn, Strasbourg : Karl J. Trübner, I, 1, 332 p.
- (1900), « Zum mittelpersischen Passiv », *Izvestija Imperatorskoj Akademii Nauk*, 13/3 (série 5), pp. 269-276.
- SALEMANN, Carl ; SHUKOVSKI, Valentin, (1889), *Persische Grammatik mit Literatur Chrestomathie und Glossar*, Berlin : von Reuther und Reichard, XII-118-140 p.
- SAMVELIAN, Pollet, (2012), *Grammaire des prédicats complexes. Les constructions nom-verbe*, Paris : Hermes - Lavoisier, 336 p. [Langues et syntaxe].
- SARHANGIAN, Hamid, (1352/1973), « Fe‘l-e mo‘in dar zabān-e fārsi », *Našriye-ye dāneškade-ye adabiyāt va ‘olum-e ensāni-e dānešgāh-e Tabriz*, 25, pp. 51-62.
- SATZINGER, Helmut, (2003), Verbal modality in Egyptian and elsewhere, pp. 245-252, in *Hommages à Fayza Haikal*, contributions réunies par Nicolas Grimal, Amr Kamel et Cynthia May-Sheikholeslami, Le Caire : Institut Français d’Archéologie Orientale, X-324 p. [Bibliothèque d’étude, 138].
- SAUSSURE, Ferdinand de, (2005), *Cours de linguistique générale*, édition critique de Tullio de Mauro (1^{re} édition en 1967 du texte de 1916), Paris : Payot, XVIII-520 p.
- SCARCIA, Gianroberto, (1965), « An illusory problem : the text of the Ta’rīkh-i Sīstān », *East and West*, 15/3-4, pp. 277-280.
- SCHAEDER, Hans Heinrich, (1941), « Mittel- und neupersisch *bāš* 'sei' », *Orientalistische Literaturzeitung*, 44/5-6, pp. 193-201.
- SCHØSLER, Lene, (1991), « Les causes externes et internes des changements morpho-syntaxiques », *Acta Linguistica Hafniensia*, 3, pp. 83-112.
- SCHROEDER, Christoph, (2000), Between resultative, historical and inferential : non-finite *-mlš* forms in Turkish, pp. 115-143, in *Evidentials. Turkic, Iranian and neighbouring languages*, édité par Lars Johanson et Bo Utas, Berlin - New York : Mouton de Gruyter, IX-499 p. [Empirical approaches to language typology, 24].
- SEDDIQIYĀN, Mahindoxt, (1383/2004), *Vižegihā-ye nahvi-e zabān-e fārsi dar nasr-e qarn-e panjom-o šešom-e hejri*, Tehrān : Farhangestān-e zabān-o adab-e fārsi, 217 p.
- SEMENOV, A. A., (1952), *Sobranie vostočnyx rukopisej Akademii nauk Uzbekskoj SSR*, volume 1, Taškent : Izdatel’stvo Akademii Nauk UzSSR, 440 p.
- SHAKED, Shaul, (1971), « Judaeo-Persian notes », *Israel Oriental Studies*, I, pp. 178-182.

- (1986), An unusual verbal form in Early Judaeo-Persian, pp. 393-405, in *Studia Grammatica Iranica. Festschrift für Helmut Humbach*, édité par Rüdiger Schmitt et Prods Oktor Skjærvø, München : R. Kitzinger (Münchener Studien zur Sprachwissenschaft), XXXII-524 p.
 - (2003), Early Judaeo-Persian texts with notes on a commentary to Genesis, pp. 195-219, in *Persian origins : Early Judaeo-Persian and the emergence of New Persian. Collected papers of the symposium, Göttingen, 1999*, édité par Ludwig Paul, Wiesbaden : Harrassowitz, VIII-282 p. [Iranica, 6].
 - (2008), New Early Judeo-Persian finds, pp. 222-252, in *Irano-Judaica VI, studies relating to Jewish contacts with Persian culture throughout the ages*, édité par Shaul Shaked et Ammon Netzer, Jérusalem : Ben-Zvi Institute, XIII-351 p.
 - (2009), Classification of linguistic features in Early Judeo-Persian texts, pp. 449-461, in *Exegisti monumenta. Festschrift in honour of Nicholas Sims-Williams*, édité par Werner Sundermann, Almut Hintze et François de Blois, Wiesbaden : Harrassowitz, XL-596 p.
 - (2010), Extraits du *Tafsīr de la Genèse*, Conférence lors de l'Université d'été sur le judéo-persan organisée par l'Asien-Afrika-Institut de l'Université de Hambourg, août 2010.
- SIMS-WILLIAMS, Nicholas, (1989) « Sogdian », pp. 165-192, in *Compendium Linguarum Iranicarum*, édité par Rüdiger Schmitt, Wiesbaden : Ludwig Reichert, XIV-529 p.
- SKJÆRVØ, Prods Oktor, (1983), *The Sassanian inscription of Paikuli*, Part 3.2 Commentary, Wiesbaden : Ludwig Reichert, 160 p.
- (1985), Remarks on the Old Persian verbal system, pp. 211-227, in *Festgabe für Karl Hoffmann*, volume II, München : R. Kitzinger, 255 p.
 - (1989), Verbal ideograms and the imperfect in Middle Persian and Parthian, pp. 333-354, in *Etudes irano-aryennes offertes à Gilbert Lazard*, réunies par Charles-Henri de Fouchécour et Philippe Gignoux, Paris : Association pour l'Avancement des Etudes Iraniennes - Leuven : Peeters, XVIII-383-27 p. [Studia Iranica, Cahier 7].
 - (1991), Middle Persian *anād*, *anānd*, pp. 190-197, in *Corolla iranica. Papers in honour of Prof. Dr. David Neil MacKenzie on the occasion of his 65th birthday on April 8th*, édité par Ronald E. Emmerick et Dieter Weber, Frankfurt am Main - Bern - New York - Paris : Peter Lang, XVIII-244 p.

- (1992), « L’inscription d’Abnūn et l’imparfait en moyen perse », *Studia Iranica*, 21/2, pp. 153-160.
 - (1997), On the Middle Persian imperfect, pp. 161-188, in *Syntaxe des langues indo-iraniennes anciennes. Colloque international. Sitges (Barcelona) 4-5 mai 1993*, actes édités par Eric Pirart, Barcelona : Editorial Ausa (Institut del Pròxim Orient Antic), 220 p. [Aula Orientalis-Supplementa, 6].
 - (2009a), Old Iranian, pp. 43-195, in *The Iranian languages*, édité par Gernot Windfuhr, London - New York : Routledge, LXXVI-872 p.
 - (2009b), Middle West Iranian, pp. 196-278, in *The Iranian languages*, édité par Gernot Windfuhr, London - New York : Routledge, LXXVI-872 p.
- SLOBIN, Dan I. ; AKSU, Ayhan A., (1982), Tense, aspect, and modality in the use of the Turkish evidential, pp. 185-200, in *Tense-aspect : between semantics and pragmatics (containing the contributions to a symposium on tense and aspect, held at UCLA, May 1979)*, édité par Paul J. Hopper, Amsterdam - Philadelphia : John Benjamins Publishing Company, IX-350 p.
- SMIRNOVA, Lidija Pavlovna, (1957), « O forme tipa *gūjamē* v jazyke klassiceskoj literatury », *Izvestija Akademii Nauk Tadžikskoj SSR*, 12, pp. 67-72.
- SMURZYŃSKI, Marek, (2002), The anthropological manuscripts’ multiplicity in Persian, pp. 203-211, in *Iran. Questions et connaissances. Volume II. Périodes médiévales et modernes : actes du IV^e congrès européen des études iraniennes organisé par la Societas Iranologica Europaea. Paris, 6-10 septembre 1999*, textes réunis par Maria Szuppe, Paris : Association pour l’Avancement des Etudes Iraniennes - Leuven : Peeters, 524 p. [Studia Iranica, Cahier 26].
- STEINGASS, F., (1892), *A comprehensive Persian-English dictionary*, London : Kegan Paul, VIII-1539 p.
- STILO, Donald, (2009), « Some key isoglosses that define the Iran-Araxes linguistic area and its subareas », Communication lors de The third international conference of Iranian linguistics, Paris, 11-13 septembre 2009.
- STOREY, Charles Ambrose, (1927-1977), *Persian literature. A bio-bibliographical survey*, London : Luzac and Co., 2 volumes, LX-1443 p. et XLX-499 p.
- SUNDERMANN, Werner, (1989), Mittelpersisch, pp. 138-164, in *Compendium Linguarum Iranicarum*, édité par Rüdiger Schmitt, Wiesbaden : Ludwig Reichert, XIV-529 p.

- SZUPPE, Maria, (2006), Notes sur l'historiographie indo-persane : une « chronique » en chronogrammes de 'Abdallāh Kābolī (Ca. 990/1582), pp. 333-356, in *Liber Amicorum : études sur l'Iran médiéval et moderne offertes à Jean Calmard*, textes réunis par Michele Bernardini, Masashi Haneda et Maria Szuppe, Cambridge : The Skilliter Centre for Ottoman Studies- Roma : Istituto per l'Oriente Carlo Alfonso Nallino, XVI-392 p. [Eurasian studies, V/1-2].
- TABAIAN, Hessam, (1979), « Persian compound verbs », *Lingua*, 47/2-3, pp. 189-208.
- TALEGHANI, Azita, (2008a), Mood and modality in Persian, pp. 391-417, in *Aspects of Iranian linguistics*, édité par Simin Karimi, Vida Samiian et Donald Stilo, Cambridge : Cambridge Scholars Publishing, VI-440 p.
- (2008b), *Modality, aspect and negation in Persian*, Amsterdam - Philadelphia : John Benjamins Publishing Company, IX-183 p. [Linguistik Aktuell/Linguistics Today, 128].
- TAUER, Felix, (1931), « Les manuscrits persans historiques des bibliothèques de Stamboul », *Archiv Orientální*, III/1, Praha : Orientální Ustav, pp. 87-118.
- (1968), Persian learned literature from its beginnings up to the end of the 18th century, pp. 419-482, in *History of Iranian literature*, édité par Jan Rypka, Dordrecht : Reidel, XXVII-929 p.
- TEDESCO, Paul, (1923), « *a*-Stämme und *aya*-Stämme in Iranischen », *Zeitschrift für Indologie und Iranistik*, 2, pp. 281-315.
- TELEGDI, Zsigmund, (1950), Sur les périphrases verbales dites « verbes composés » en persan, pp. 32-40, in *Etudes orientales à la mémoire de Paul Hirschler*, édité par Dr. Ottó Komlós, Budapest, 144-12 p.
- (1951), « Nature et fonction des périphrases verbales dites "verbes composés" en persan », *Acta Orientalia Academiae Scientiarum Hungaricae*, 1/2-3, pp. 315-338.
- (1955), « Beiträge zur historischen Grammatik des Neupersischen I. Über die Partikelkomposition im Neupersischen », *Acta Linguistica Academiae Scientiarum Hungaricae*, 5, pp. 67-183.
- TESNIERE, Lucien, (1923), « Imparfait et imperfectif », *Casopis pro moderní filologii literatury s částí didaktickou*, 15/3-4, pp. 272-277.
- THOMASON, Sarah Grey, (2001), Contact-induced typological change, pp. 1640-1648, in *Language typology and language universals. Sprachtypologie und sprachliche Universalien. La typologie des langues et les universaux linguistiques*, édité par

- Martin Haspelmath, Ekkehard König, Wulf Österreicher et Wolfgang Raible, Berlin - New York : Walter de Gruyter, 2 volumes, XX-1856 p.
- TIMBERLAKE, Alan, (2007), Aspect, tense, mood, pp. 280-333, in *Language typology and syntactic description. Volume III. Grammatical categories and the lexicon*, édité par Timothy Shopen, 2nde édition revue et corrigée (1^{re} édition en 1985), Cambridge : Cambridge University Press, XXII-426 p.
- TOURNADRE, Nicolas, (2004), « Typologie des aspects verbaux et intégration à une théorie du TAM », *Bulletin de la Société de Linguistique de Paris*, 99/1, pp. 7-68.
- TRAUGOTT, Elizabeth Closs, (2006), Historical aspects of modality, pp. 107-139, in *The expression of modality*, édité par William Frawley, Berlin - New York : Mouton de Gruyter, 268 p.
- UTAS, Bo, (1976), « Verbs and preverbs in the *Ayyātkār ī Zarērān* », *Acta Orientalia*, 37, pp. 75-100.
- (2000), Traces of evidentiality in Classical New Persian, pp. 259-271, in *Evidentials. Turkic, Iranian and neighbouring languages*, édité par Lars Johanson et Bo Utas, Berlin - New York : Mouton de Gruyter, IX-499 p. [Empirical approaches to language typology 24].
- (2006), A multiethnic origin of New Persian ?, pp. 241-251, in *Turkic-Iranian contact areas. Historical and linguistic aspects*, édité par Lars Johanson et Christiane Bulut, Wiesbaden : Harrassowitz, VII-333 p.
- VAN DER AUWERA, Johan ; PLUNGIAN, Vladimir A., (1998), « Modality's semantic map », *Linguistic Typology*, 2/1, pp. 79-124.
- VENDLER, Zeno, (1957), « Verbs and times », *The Philosophical Review*, 66/2, pp. 143-160.
- VERKUYL, Hendrik Jacob, (1993), *A theory of aspectuality : the interaction between temporal and atemporal structure*, Cambridge : Cambridge University Press, XVII-393 p.
- VERSTRAETE, Jean-Christophe, (2005), « The semantics and pragmatics of composite mood marking : The non-Pama-Nyungan languages of northern Australia », *Linguistic Typology*, 9/2, pp. 223-268.
- VETTERS, Carl ; LIERE, Audrey, (2009), « Quand une périphrase devient temps verbal : le cas d'*aller* + *infinitif* », *Faits de langues*, 33 (Le futur), pp. 27-36.
- WALLACE, Stephen, (1982), Figure and ground : the interrelationships of linguistic categories, pp. 201-223, in *Tense-aspect : between semantics and pragmatics*

- (containing the contributions to a symposium on tense and aspect, held at UCLA, May 1979), édité par Paul J. Hopper, Amsterdam - Philadelphia : John Benjamins Publishing Company, IX-350 p.
- WIDENGREN, Geo, (1974), Observations sur *rōn*, les composés avec *rōn* et *bē* en pehlevi, pp. 351-366, in *Mémorial Jean de Menasce*, édité par Philippe Gignoux et Ahmad Taffazoli, Louvain : Imprimerie orientaliste, XXX-466 p. [Bonyād-e farhang-e Irān, 185].
- WIERZBICKA, Anna, (1997), Conditionals and counterfactuals : conceptual primitives and linguistic universals, pp. 15-59, in *On conditionals again*, édité par Angeliki Athanasiada et René Dirven, Amsterdam - Philadelphia : John Benjamins Publishing Company, 418 p. [Current issues in linguistic theory, 143].
- WILLETT, Thomas, (1988), « A cross-linguistic survey of the grammaticization of evidentiality », *Studies in Language*, 12/1, pp. 51-97.
- WINDFUHR, Gernot L., (1979), *Persian grammar, history and state of its study*, The Hague - Paris - New York : Mouton, IX-303 p.
- (1982), The verbal category of inference in Persian, pp. 263-287, in *Monumentum Georg Morgenstierne, II*, Leiden : Brill, 287 p. [Acta Iranica, 22].
 - (1985), « A spatial model for tense, aspect and mood », *Folia linguistica*, 19, 3-4, pp. 415-461.
 - (1989), New West Iranian, pp. 251-262, in *Compendium Linguarum Iranicarum*, édité par Rüdiger Schmitt, Wiesbaden : Ludwig Reichert, XIV-529 p.
 - (2005), Central Asian Arabic : The Irano-Arabic dynamics of a new perfect, pp. 111-123, in *Linguistic convergence and areal diffusion. Case studies from Iranian, Semitic and Turkic*, édité par Éva Ágnes Csató, Bo Isaksson et Carina Jahani, London - New York : Routledge Curzon, IX-373 p.
 - (2006), Language change and modeling modal axes : Irano-Turkic convergence, pp. 252-282, in *Turkic-Iranian contact areas. Historical and linguistic aspects*, édité par Lars Johanson et Christiane Bulut, Wiesbaden : Harrassowitz, VII-333 p.
 - (2009), Dialectology and topics, pp. 5-42, in *The Iranian languages*, édité par Gernot Windfuhr, London - New York : Routledge, LXXVI-872 p.
- WINDFUHR, Gernot L. ; PERRY, John R., (2009), Persian and Tajik, pp. 416-544, in *The Iranian languages*, édité par Gernot Windfuhr, London - New York : Routledge, LXXVI-872 p.

- XĀNLARI, Parvīz Nātel, (1382/2003), *Tārix-e zabān-e fārsi*, 7^e édition (1^{re} édition en 1350/1971), Tehrān : Našr-e now, 3 volumes, 414-408-490 p.
- YARSHATER, Ehsan, (1974), The Jewish communities of Persia and their dialects, pp. 453-466, in *Mémorial Jean de Menasce*, édité par Philippe Gignoux et Ahmad Taffazoli, Louvain : Imprimerie orientaliste, XXX-466 p. [Bonyād-e farhang-e Irān, 185].
- ZHUKOVSKI, Valentin, (1888), « Osobennoe značenie glagola *dāštan* v' persidskom' razgovornom' jazyke », *Zapiski vostočnago otdelenija imperatorskago russkago arxeologičeskago obščestva*, 3, pp. 376-377.
- ZOMORRODIAN, Réza, (1974), « Le système verbal du persan parlé à Qāyen », *Studia Iranica*, 3/1, pp. 87-112.
- ZWICKY, Arnold M. ; PULLUM, Geoffrey K., (1983), « Cliticization vs. inflection : English *N'T* », *Language*, 59/3, pp. 502-513.

RESSOURCES INTERNET

Dehxodā : <http://www.loghatnaameh.org/>

Digitales Turfan Archiv : <http://www.bbaw.de/forschung/turfanforschung/dta/>

Encyclopedia Iranica : <http://www.iranica.com/>

Hayim : <http://dsal.uchicago.edu/dictionaries/hayyim/>

Steingass : <http://dsal.uchicago.edu/dictionaries/steingass/>

TITUS : <http://titus.uni-frankfurt.de/indexf.htm>